J. FRANSEN.

LES COMÉDIENS FRANÇAIS EN HOLLANDE

AU XVIIE ET AU XVIIIE SIÈCLES.

PARIS

LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE
ET DE LA SOCIÉTÉ DES ANCIENS TEXTES
5, QUAI MALAQUAIS, (VI)

1925

IMPRIMÉ EN HOLLANDE.

Digitized by the Internet Archive
in 2026

https://archive.org/details/IA41551603_0015

BIBLIOTHÈQUE

DE LA

REVUE DE LITTÉRATURE COMPARÉE

Dirigée par MM. F. Baldensperger et P. Hazard

TOME XXV.

LES COMÉDIENS FRANÇAIS
EN HOLLANDE
AU XVIIe ET AU XVIIIe SIÈCLES.

BIBLIOTHÈQUE DE LA REVUE DE LITTÉRATURE COMPARÉE

Dirigée par MM. BALDENSPERGER et HAZARD

Tome Ier. GUSTAVE COHEN. **Ecrivains français en Hollande dans la première moitié du XVIIe siècle.** 756 p. avec 52 pl. hors texte, 1920. Epuisé.

Tomes II et III. HENRI GIRARD. **Un bourgeois dilettante à l'époque romantique: Emile Deschamps** (1791—1871). XLIV-578 p. et XII-128 p. Epuisés.

Tome IV. ALICE M. KILLEN. **Le Roman «terrifiant» ou «Roman noir» de Walpole à Anne Radcliffe,** et son influence sur la littérature français jusqu'en 1840. 1924. XVI-256 pages. 16 fr. (Abonnés, 12 fr. 80).

Tome V. EDMOND ESTÈVE. **Etudes de littérature préromantique.** 1923. VI-228 pages. 15 fr. (Abonnés, 12 fr.).

Tome VI. F. C. ROE. **Taine et l'Angleterre.** 1923. VII-213 pages. 15 fr. (Abonnés, 12 fr.).

Tome VII. BERNARD FAY. **L'Esprit révolutionnaire en France et aux Etats-Unis à la fin du XVIIIe siècle, et Bibliographie critique des ouvrages français publiés aux Etats-Unis.** 1924. Ensemble 2 vol. de 378 et 108 pages. 40 fr. (Abonnés 30 fr.).

Tome VIII. G. CHINARD. **Les amitiés américaines de Madame d'Houdetot.** 1924. 63 pages. 6 fr. (Abonnés, 4 fr. 80).

Tomes IX et X. JEAN LARAT. **Etudes sur les origines du romantisme français. La tradition et l'exotisme dans l'œuvre de Charles Nodier** (1780—1844). — **Bibliographie critique et opuscules inédits de Charles Nodier.** Les deux volumes ensemble. 1923. VI-450 et 145 pages. 35 fr. net.

Tome XI. H. LIEBRECHT. **Histoire du théâtre français à Bruxelles aux XVIIe et XVIII siècles.** 1923. In-4° du VIII-377 pages avec 43 planches hors-texte et 22 gravures. 60 fr. net.

Tome XII, A. L. SELLS. **Les sources françaises de Goldsmith.** 1924. VIII-235 pages. 15 fr. (Abonnés, 12 fr.).

Tome XIII. L. FERRARI. **Bibliografia dei traduzioni del teatro tragico francese.** (Sous presse).

Tome XIV. E. PARTRIDGE. **The French Romantics Knowledge of English Literature.** 1924. (1828—1848). XX-370 pages. 40 fr. (Abonnés, 30 fr.).

Tome XV. S. GOULDING. 1924. **Swift en France.** VIII-212 pages et 4 planches hors-texte. 15 fr. (Abonnés, 12 fr.).

Tome XVI. M. CITOLEUX. **Alfred de Vigny. Persistances classiques et affinités étrangères.** 1924. XVI-660 pages. 35 fr. (Abonnés, 28 fr.).

Tome XVII. D. G. LARG. **Madame de Staël. La vie dans l'œuvre.** (1766-1800). 1924. VIII-229 pages. 15 fr. (Abonnés, 12 fr.).

Tome XVIII. PIERRE TRAHARD. **Une Revue oubliée. La Revue Poétique du XIXe Siècle** (1835). 1924. 260 pages. 15 fr. (Abonnés, 48 fr.).

Tome XIX. A. F. B. CLARK. **Boileau and the French Classical Critics in** England. 1925. XVIII-534 pages. 60 fr. (Abonnés, 48 fr.).

Tome XX. MARIETTA MARTIN. Un aventurier intellectuel sous la Restauration et la Monarchie de Juillet. **Le Docteur Koreff.** (1783—1851). 1924. VIII-170 pages. 20 fr. (Abonnés, 16 fr.).

Tome XXI. MARGARET GILMANN. **Othello in French.** VII-198 pages. 15 fr. (Abonnés, 12 fr.).

Tome XXII. ALFRED C. HUNTER. Un introducteur de la littérature anglaise en France: **J.-B.-A. Suard.** VII-195 pages. 15 fr. (Abonnés 12 fr.).

Tome XXIII. ERWIN K. MAPES. **L'influence française dans l'œuvre de Rubén Dario.** 15 fr. (Abonnés 12 fr.).

Tome XXIV. R. MURRIS. **La Hollande et les Hollandais au XVIIe et au XVIIIe siècles vus par les Français.** environ 30 fr.

J. FRANSEN.

LES COMÉDIENS FRANÇAIS
EN HOLLANDE
AU XVIIE ET AU XVIIIE SIÈCLES.

Une ample comédie à cent actes divers .....
JEAN DE LA FONTAINE.

PARIS
LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE
ET DE LA SOCIÉTÉ DES ANCIENS TEXTES
5, QUAI MALAQUAIS, (VI)

1925

*11943

R. UNIV.
BIBLIOTHEEK
LEIDEN

Mademoiselle M. Pélissier

PRÉFACE.

En prenant congé de ses étudiants à Amsterdam, dans l'été de 1914, pour aller passer ses vacances en France, ne se doutant pas que dût bientot éclater la terrible guerre à laquelle il devait prendre une part si active et qui devait prolonger son absence jusqu'en l'année 1917, M. Gustave Cohen, alors professeur de la Faculté des Lettres à l'Université d'Amsterdam, connaissant mon amour pour le théâtre et l'art dramatique, me conseilla d'étudier l'histoire des comédiens français en Hollande dans les siècles précédents.

Cette question n'avait été envisagée jusque-là que d'une façon incomplète. On trouve quelques renseignements, complétés d'hypothèses, sur les comédiens français en Hollande, dans les ouvrages de Chardon, quelques détails dans l'utile ouvrage de Worp sur l'histoire du théâtre aux Pays-Bas, dans une étude sur l'histoire du théâtre néerlandais de M. Kossmann et dans le beau livre de M. D. F. Scheurleer sur la vie musicale en Hollande au XVIIIe siècle.

Mais tout travail scientifique d'ensemble sur ce sujet faisant défaut, il m'a fallu défricher un terrain à peu près inconnu, ce qui exigeait de vastes recherches dans les bibliothèques et dans les archives. Ajoutons les difficultés matérielles causées par la guerre, et des empêchements de nature intime, pour expliquer qu'il m'a fallu une dizaine d'années pour mettre à exécution un projet qui me devenait de plus en plus cher.

J'ai choisi comme point de départ de mon étude le début du XVIIe siècle, faute de toute indication sur la présence de comédiens français aux Provinces-Unies à une date antérieure.

Je termine, à cause des grands changements que la Révolution française amène en Hollande aussi, l'historique des acteurs français vers la fin du XVIIIe siècle, quitte à compléter plus tard cet ouvrage par un volume sur le XIXe siècle.

Comme le dépouillement des archives, surtout d'une collection de registres aussi vaste que celle d'Amsterdam par exemple, qui com-

prend des milliers et des milliers de volumes pour la plupart sans index, est un travail auquel un seul homme ne saurait suffire, je me tiens assuré que des investigations ultérieures montreront plus d'une lacune dans la documentation de mon livre.

D'un autre côté la mention de certains menus détails, qu'aucuns jugeront inutiles et superflus, s'explique par le fait que je considère mon ouvrage comme une base sur laquelle d'autres chercheurs pourront établir leurs travaux.

Ce livre parlant d'un élément de la vie culturelle et littéraire de la Hollande, vaguement entrevu, mais dont l'étude n'a jamais été approfondie, j'espère qu'il aura quelque utilité pour l'histoire littéraire et dramatique des Pays-Bas aussi bien que pour celle de la France.

* *
*

Au moment de me séparer de mon travail j'éprouve des sensations de nature diverse, parmi lesquelles la satisfaction de la tâche accomplie, diminuée par la mélancolie, et accrue par la reconnaissance, dominent.

Ma gratitude va d'abord à mon cher maître, M. Gustave Cohen, actuellement professeur de littérature française à l'Université de Strasbourg.

Non seulement le choix de mon sujet s'explique par son enseignement si entraînant et suggestif, pendant la Conférence d'histoire littéraire qu'il avait instituée dès son entrée à l'Université d'Amsterdam, mais il m'a inculqué sa méthode rigoureusement scientifique, et, même de loin, il m'a soutenu de ses conseils et de ses encouragements, tout en me faisant bénéficier avec désintéressement de ses infatigables recherches; je tiens à le remercier chaleureusement de tout ce qu'il a fait pour moi.

De lui mes pensées vont à M. J.-J. Salverda de Grave, l'éminent maître des études françaises en Hollande, qui, bien que je ne sois pas son élève, a suivi avec intérêt l'achèvement de ma thèse; à M. M. Ferdinand Brunot, Gustave Lanson et Abel Lefranc qui m'ont toujours montré une bienveillance extrême, et en particulier à M. Gustave Reynier, qui m'a fait largement profiter de ses conseils et de son expérience et qui, avec une grâce parfaite, a bien voulu se charger de présider la soutenance de ma thèse.

Comme ce travail clôt une période particulière de ma vie, je

me rappelle avec reconnaissance les leçons intéressantes de M. Emile Boulan, lecteur à l'Université de Groningue et l'intérêt sympathique que m'a toujours montré le fin lettré M. P. Valkhoff, professeur à l'Université d'Utrecht, tandis que je remercie tout particulièrement M. K. R. Gallas, lecteur à l'Université d'Amsterdam, qui a remplacé M. Cohen pendant son absence, et m'a fait profiter de ses vastes connaissances littéraires, auxquelles personne ne fait jamais appel en vain.

Je ne saurais citer les noms de tous ceux — savants, bibliothécaires, archivistes, amis — qui m'ont obligé de façon ou d'autre au courant de mes études. Cependant je veux remercier chaleureusement M. D.-F. Scheurleer à La Haye, qui avec un désintéressement et une confraternité vraiment scientifiques, m'a permis de copier des dizaines et des dizaines de documents, qu'il avait destinés à la composition d'un ouvrage comme le mien, et qui, à plusieurs reprises, a mis à ma disposition les volumes de sa merveilleuse bibliothèque musicale et dramatique, ainsi que M. Auguste Rondel à Marseille, qui également, avec une grâce extrême, m'a fait souvent communication d'œuvres rares de sa précieuse collection.

J'exprime ma gratitude à M. A. J. de Jong qui m'a aidé de ses conseils dans la composition de l'Introduction de mon livre.

Je tiens à assurer de ma reconnaissance respectueuse M. Charles Benoist, ancien ministre de France aux Pays-Bas, grâce à l'intervention duquel j'ai pu rechercher et faire copier des documents inédits sur l'Hôtel de Bourgogne.

J'ai trouvé le meilleur accueil auprès de M. M. les Bibliothécaires et Archivistes de la Bibliothèque Nationale et des Archives Nationales à Paris, ainsi que des Archives de l'Etat et des Archives municipales de diverses villes de la Hollande et des Bibliothèques d'Amsterdam et de La Haye. Il serait trop long de citer les noms de tous; qu'ils me permettent de leur adresser ici un remercîment collectif mais chaleureux.

Cependant je veux remercier cordialement M. A. J. de Mare, conservateur de la Bibliothèque Royale à La Haye, qui avec une grâce parfaite m'a fait profiter de ses vastes connaissances bibliographiques, M. W. N. Arntzenius, conservateur aux Archives de La Haye, qui m'a fourni maint renseignement utile et M. J. Couet, bibliothécaire de la Comédie Française, qui m'a prêté son bienveillant concours.

M. H. Liebrecht à Bruxelles a bien voulu me communiquer avec une bienveillance et un désintéressement remarquables nombre de documents qu'il avait rassemblés pour la composition de son beau livre sur le Théâtre Français à Bruxelles, dont je me suis servi à plusieurs reprises; qu'il trouve ici l'expression de ma sincère gratitude.

Je ne saurais passer sous silence l'intérêt que M. H. C. Rehbock d'Amsterdam et M. P. J. van Wijngaarden de Rotterdam ont montré pour la préparation et la publication de mon livre; je les en remercie de tout cœur.

Je rends grâce à M. M. F. Baldensperger et P. Hazard, directeurs de la «Bibliothèque de la Revue de Littérature Comparée» et à M. Edouard Champion, qui en est l'éditeur, d'avoir voulu accepter ce volume dans leur collection, et à M. J. Muusses, imprimeur, et ses aides, des soins qu'ils ont donnés à l'impression de mon ouvrage.

Grâce à la bienveillance de Mlle H. E. Heimans et de M. M. Van Looy, Mouton & Cie, Cuypers et Nijhoff, éditeurs, j'ai pu reproduire une partie des gravures dont j'ai illustré mon livre.

Je dois à la complaisance de M. C. P. Gunning, directeur de l'«Amsterdamsch Lyceum», et à celle de mes collègues, d'avoir trouvé le loisir de faire mes recherches malgré mes fonctions au lycée; je leur en suis très reconnaissant.

* *
*

Je dédie ce livre tout d'abord comme un douloureux et faible témoignage de mon affection et de ma gratitude à la mémoire de la douce compagne qui par ses soins de tous les instants, avec une abnégation parfaite et une tendre sollicitude, m'a rendu possible de préparer cet ouvrage, celle qui, d'un sourire, m'a aplani les difficultés, m'a soutenu et encouragé et de cette façon a concouru intensivement à l'élaboration de notre commun idéal, dont il ne lui a pas été accordé de voir la réalisation.

Comme je ne saurais séparer dans ma pensée la mère de l'enfant qu'elle aimait si tendrement, je dédie ce livre aussi à notre fils.

Amsterdam. J. FRANSEN.

A la mémoire de ma femme.
A notre fils.

INTRODUCTION

CHAPITRE I

La Scène Néerlandaise aux XVIIe et XVIIIe siècles.

Dans ses *Mémoires* Jacques Casanova de Seingalt raconte qu'un jour, à La Haye, il se trouvait à la comédie française avec le ministre de Turquie.

«On donnait Iphigénie de Racine. La statue de Diane était au milieu du théâtre. A la fin d'un acte, Iphigénie sortant suivie de ses prêtresses, en passant devant la statue de la déesse, toutes firent une profonde inclination. Le moucheur de chandelles, bon chrétien hollandais et peut-être mauvais plaisant, étant venu un instant après, fit à la statue la même révérence. Cela mit de bonne humeur le parterre et les loges, et des éclats de rire partirent de toutes les parties de la salle.

Obligé d'expliquer au Turc ce mouvement d'hilarité, il lui prit une telle quinte de rire que je crus le voir éclater. On fut obligé de l'emporter presque sans sentiment et riant toujours, et d'aller le coucher à son auberge»[1].

Nous ne croyons pas que les spectateurs hollandais se soient toujours amusés d'une façon si prodigieuse, voire dangereuse, à la comédie française de leur ville. Mais ce qu'on peut affirmer, c'est que, depuis le commencement du XVIIe siècle, et peut-être avant, ils ont prouvé qu'ils s'intéressaient beaucoup au spectacle français.

Il n'y a pas là de quoi s'étonner. Au XVIIe siècle et au XVIIIe, diverses circonstances ont concouru à faire jouer à la France et à sa langue, un rôle important dans la vie sociale et culturelle des provinces des Pays-Bas que nous embrassons sous le nom de Hollande. Pour trouver les premières traces de cette influence, il faudrait remonter au moyen-âge même.

---

1. J. Casanova de Seingalt, *Mémoires*, Bruxelles, J. Rozez, 1879, in-8°, t. III, pp. 305—306.

Rappelons en premier lieu l'importance des croisades, qui ont rendu plus étroites les relations entre les Français et les autres peuples. Ceux-là avaient à cette époque atteint un très haut degré de culture; on peut dire que depuis les croisades la langue, la littérature et les mœurs françaises ont servi d'exemple et de modèle à toute l'Europe occidentale.

Les princes et leurs nobles d'abord subirent cette influence de la culture française.

Et elle fit soigner l'enfant
Jusqu'à ce qu'il eût atteint l'âge de discernement.
Alors elle le fit aller à l'école
Pour bien apprendre le wallon et le hollandais[1].

Melis Stoke, l'auteur de la *Rijmkronijk* (Chronique Rimée), nous apprend dans ces quatre vers que le jeune comte de Hollande, Florent V, par les soins de sa tante et tutrice, apprit de bonne heure le français à côté de sa langue maternelle. Plus tard il se servit

---

1. Melis Stoke, *Rijmkronijk,* (1304), Edition de B. Huydecoper, Leyde, Johannes le Mair, 1772, 2 volumes in-4°, t. II, Livre IV; v. 65—69, pp. 187—188.

Voici le texte original du poète hollandais du XIVe siècle:

«Ende dede tkint wel achter waren
Tote het quam tot zulken ¡aren
Dat hi hem selven began verstaen.
Doe dede sine ter scolen gaen
Walsch ende Dietsch leren wel».

Voir J. J. Salverda de Grave, *L'Influence de la langue française en Hollande d'après les mots empruntés,* Paris, Champion, 1913, in-8°.

Quelques vers d'Adenet le Roi, le grand trouvère brabançon du moyen-âge, nous disent que c'était l'habitude des grands seigneurs hollandais de faire apprendre le français à leurs enfants:

«Tout droit à celui temps que je cis vous devis,
Avoit une costume ens el tyois païs
Que tout li grant seignor, li conte et li marchis
Avoient entour aus gent françoise tous-dis
Pour apprendre françois leurs filles et leurs fils».

Cf. H. Pirenne, *Geschiedenis van België.* trad. de R. Delbecq: Antwerpen-Gent, Ned. Boekhandel, 1902—1911, 4 vol. in-8°, t. I, p. 319.

La traduction néerlandaise du *Somme le Roy,* de 1478, sous le titre *Des Coninx Summe,* prouve également qu'à cette époque-là bien des Hollandais parlaient français. Nous y lisons:

«Wie god bidt sonder ynnichheit, spreect tot god tsamen rabbelende, recht als die ghene die daer half duutsch spreect ende half walsch, want hi spreket tot gode mitten monde, mer therte spreect al ander tael alst elwaer denct», c-à-d: «Celui qui prie Dieu sans ferveur, parle à Dieu en baragouinant, tout comme celui qui parle moitié hollandais moitié français, car il lui parle de la bouche mais le cœur parle autrement qu'il ne pense».

Le texte français porte: «il parole à deu patroillart comme cil qui parole moitié françois moitié *englois*».

Voir *Des Coninx Summe,* publ. par D. C. van Tinbergen, Leyde, Sijthoff, s. d., in-8°, p. 447, No. 486.

quelquefois du français dans sa correspondance avec des seigneurs ou des princes étrangers. Son exemple doit avoir incité les nobles qui l'entouraient, à apprendre également cette langue, d'autant plus que, pour quelques-uns d'entre eux, elle était indispensable toutes les fois qu'ils étaient envoyés en mission auprès du roi de France. Sous le gouvernement des successeurs de Florent, l'influence française dans leurs provinces s'accrut toujours. Cela s'explique.

De 1299 à 1354, les comtes de Hainaut, Français d'origine, étaient en même temps comtes de Hollande et de Zélande. Les ducs de Bourgogne qui régnaient sur ces provinces — «les pays de par-deça» — entre 1428 et 1477, ne parlaient guère que la langue française et cherchaient à forcer les Hollandais à s'en servir aussi dans tous les actes officiels; les futurs magistrats furent donc obligés de se familiariser avec elle[1].

D'ailleurs, les comtes de la maison de Bavière aussi avaient une culture française[2].

L'extension de la langue française dans ces régions fut cause que de plus en plus sur les routes du Nord on rencontra le jongleur français qui dans les sombres châteaux seigneuriaux alla porter par ses chansons un rayon du soleil de la douce France.

Un comte de Gueldre du XIIIe siècle — probablement Othon II (1229—1271) — avait attaché un trouvère français à sa cour. On en trouve la preuve dans une «tenson», dialogue poétique entre le comte et Jeannin le poète[3].

On rencontre aussi un comte de Gueldre dans l'«envoi» d'une chanson attribuée soit à Conon de Béthune, soit à Gautier d'Epinal.

---

1. Voir P. J. Blok, *Een Hollandsche stad in het Bourgondisch-Oostenrijksche tijdvak*, 2e édition, La Haye, Martinus Nijhoff, 1912, in-8°. p. 193.
Un exemple curieux de la francisation de la langue hollandaise officielle forme le *Groot Privilegie* (Grand Privilège) de 1478, qui précisément vise à combattre cette influence corruptrice. On y prescrit aux autorités de traiter et de proposer dans la langue du pays toutes les affaires qui le regardent et d'écrire et *d'expédier* en langue flamande toutes les *lettres*, soit *sentences, appointements, privilèges, provisions de justice* ou autres, qu'on donnera de la part des *princes* ou *princesses*. (dat men alle saken onsen voorseyden denselven lande aengaende, ende alle *letteren*, hetsy *sentencien, appointementen, privilegiën, provisiën* van *justitiën* oft andre, die men gheven sal van *sprincen* oft *sprincessen* weghe, gheven ende *expediëren* sal int Vlaemsche).
J. Verdam, *Uit de Geschiedenis der Nederlandsche taal*, Zutphen, W. J. Thieme & Cie, 1923, 4e éd. revue par F. A. Stoett, in-8°, pp. 209—210.
2. Voir J. J. Salverda de Grave, *L'Influence*, p. 57.
3. Publié par M. Jeanroy dans ses *Origines de la poésie lyrique en France au moyen-âge*, cité par M. J. J. Salverda de Grave dans son article *De Graven van Gelre en de oud-franse lyriese poëzie* dans *Bijdragen en Mededeelingen, Gelre*, XI, 1908, pp. 1—5.

Une troisième mention d'un comte de Gueldre dans la poésie lyrique française du treizième siècle, se trouve dans l'«envoi» d'une chanson dont le poète choisit le comte pour arbitre. Cette fois, celui-ci ne peut être qu'Othon II: la poésie parle de Charles d'Anjou, frère de saint Louis, né en 1220, mort en 1285[1].

On le voit, à des nécessités pratiques s'ajouta ainsi le besoin de beauté et de poésie, inné dans toute âme humaine, pour étendre dans les Pays-Bas l'influence de la culture française.

Une autre raison poussait les jeunes gens hollandais à se rendre en France et à se familiariser avec la langue et les habitants du pays. Au moyen-âge, les universités françaises jouissaient d'une grande célébrité. Surtout celle de Paris et celle d'Orléans attiraient en grand nombre les jeunes Hollandais pour y achever leurs études. Il est vrai que les étudiants et les maîtres, originaires du même pays, formaient des groupements, si bien que souvent ils habitaient la même maison; en outre, comme la langue de la science et de l'enseignement était le latin, il ne faut pas, selon la très juste remarque de M. Riemens, dans sa thèse intitulée: *Esquisse historique de l'enseignement du français en Hollande,* exagérer l'importance de ces visites aux universités françaises pour l'extension du français en Hollande[2].

Il ne faut pas oublier le rôle considérable que jouait dans la vie économique des habitants des Pays-Bas, le commerce avec la France. Depuis le XVe siècle les Français encourageaient, par toutes sortes de privilèges, les commerçants néerlandais — venant soit de Hollande soit de Zélande — à visiter les ports de l'Atlantique ou de la Méditerranée, Les Hollandais y éliminaient facilement les Anglais, que les Français voyaient d'un mauvais œil[3]. Toutefois les guerres françaises suspendirent à plusieurs reprises ces fréquentes relations commerciales[4].

Il nous reste à fixer l'attention sur les très importants rapports littéraires entre la France et la Hollande du moyen-âge. Nous n'avons qu'à citer une phrase d'un des meilleurs connaisseurs de la

---

1. Voir l'article précité de M. Salverda de Grave.
2. K. J. Riemens, *Esquisse historique de l'enseignement du français en Hollande du XVIe au XIXe siècle*, Leyde, Sijthoff, 1919, in-8°. pp. 6—7.
3. La constellation politique était telle que la France et la Hollande d'une part étaient ordinairement les antagonistes de l'Angleterre et de la Flandre de l'autre.
4. P. J. Blok, *Geschiedenis van het Nederlandsche Volk,* Leyde, Sijthoff, 2e édition, in-8°, t. I, p. 616.

littérature néerlandaise de cette époque, M. Verdam, pour faire ressortir l'influence considérable de la France sur cette partie de la civilisation hollandaise: «La majeure partie de la littérature néerlandaise du moyen-âge, autant qu'elle n'est pas traduite du latin est fondée sur des ouvrages français»[1]. Bien entendu le grand nombre de traductions prouve qu'une notable partie du public auquel elles étaient destinées ne connaissait pas le français; cependant les traducteurs et imitateurs ont dû comprendre les textes français dont ils se servent pour leurs œuvres littéraires.

On ne saurait passer sous silence le rôle de l'église wallonne dans la pénétration du français en Hollande. Vers le milieu du XVIe siècle le protestantisme néerlandais subit l'influence du calvinisme franco-suisse qui s'y mêle, et c'est ainsi qu'après 1572 une église réformée se constitue en Hollande, qui dès le début a été bilingue[2].

Les «chambres de rhétorique» sont au XVIe siècle un facteur important de la vie publique aux Pays-Bas. Les rhétoriciens néerlandais n'ont produit aucune œuvre d'art à cette époque; en revanche ils ont fait entendre dans le pays la libre parole dans un temps de tyrannie politique et religieuse. Quant à leur influence sur la langue hollandaise, on peut dire qu'ils ont nui à la pureté du hollandais par l'introduction de milliers de mots français[3].

Des réfugiés que les événements politiques ont chassés des Pays-Bas méridionaux viennent au XVIe siècle renforcer l'élément français en Hollande.

Tel Balthasar de Moucheron de Middelbourg, le fondateur du commerce des Pays-Bas avec la Russie. Tel Isaac Lemaire d'Amsterdam, originaire de Tournai, venu d'Anvers en 1585, qui se vantait devant le Président Jeannin, ambassadeur de France à La Haye, d'avoir, comme ses anciens concitoyens «le cœur fleurdelysé»[4].

Les relations assez étroites entre la France et la Hollande ont

---

1. J. Verdam, *Uit de Geschiedenis der Nederlandsche taal*, p. 206.
2. J. Verdam, *op. cit.*, pp. 210—211.
3. J. A. Worp, *Geschiedenis van het Drama en van het Tooneel in Nederland*, Groningue, Wolters, 1904, 2 vol. in-8°, t. I. pp. 109—192. Cf. J. Verdam, *Uit de Geschiedenis der Nederlandsche Taal*, p. 210.
4. Cf. dans H. Brugmans, *Historisch Leesboek*, Harlem, Tjeenk Willink & Zoon, 1911, in-8°, la conférence de R. S. Bakhuizen van den Brink sur *Isaac Lemaire*, p. 197.

On trouve une curieuse protestation contre la francisation du hollandais au XVIe siècle, dans le *Twespraack van de Nederduitsche letterkunst ofte van 't spellen ende eyghenscap des nederduitschen Taals*, daté de 1584. V. la thèse de M. K. Kooiman, Groningue, Vredevoogd & Cie, 1913, in-8°.

été cause que, pendant le XVIe siècle, l'enseignement du français a fait de grands progrès aux Pays-Bas, ainsi que l'a prouvé M. Riemens dans l'ouvrage cité plus haut.

Ces relations d'ailleurs ne furent pas moins importantes au XVIIe siècle. Le commerce entre les deux pays, qui se développait toujours davantage, nécessitait l'étude du français dans des couches de plus en plus larges de la nation hollandaise. Les jeunes étudiants hollandais continuaient à couronner leurs études par un séjour à une université française. Par contre de plus en plus, les Français se sentent attirés vers les Pays-Bas, soit qu'ils se fassent soldat, comme Jean de Schélandre, sous les ordres des princes d'Orange, fameux pour l'excellence de leur art stratégique[1], soit que leur érudition les ait fait appeler à Leyde, à Groningue, à Utrecht ou à Amsterdam, comme un Scaliger et un Saumaise[2], pour y occuper une chaire à une des universités ou à l'Athénée Illustre de cette dernière ville, soit enfin que la renommée de ces institutions scientifiques incite les étudiants français comme un Théophile de Viau ou un Balzac[3], à suivre en Hollande les cours de leurs compatriotes ou des savants du pays. Il suffit de lire le beau livre de M. G. Cohen sur les *Ecrivains français en Hollande dans la première moitié du XVIIe siècle* pour mesurer l'importance de ce fait pour la vie intellectuelle aux Pays-Bas.

D'ailleurs, en dehors de l'enseignement universitaire, les rapports scientifiques et littéraires entre la France et la Hollande étaient nombreux et ici nous n'avons qu'à nous rappeler les noms des deux Huygens, Constantin, le père et Christian, le fils[4], pour nous en convaincre.

Il nous reste encore à relever que, d'après une vieille tradition, la langue française fut la langue de la petite cour de La Haye. Guillaume le Taciturne tombant sous la balle meurtrière de Balthasar Gérard, tout naturellement implore en français la miséricorde

---

G. Cohen, *Ecrivains français en Hollande dans la première moitié du XVIIe siècle,* Paris, Champion, 1920, in-8°, pp. 15—137.

2. Ibidem, pp. 187—219 et 311—333

3. Ibidem, pp. 243—291.

4. La correspondance de Constantin Huygens est presque toute en français. V. *De Briefwisseling van Constantijn Huygens,* Edition J. A. Worp, in-4°. Rijks Geschiedkundige Publicatiën, La Haye, Nijhoff, 1911.

Les œuvres et la correspondance du célèbre physicien Christian Huygens aussi sont pour la plupart écrites en français. Voir *Œuvres complètes de Christian Huygens,* La Haye, 1888, in-4°.

divine sur lui et sur son pauvre peuple[1]. Le prince Maurice a dû se servir fréquemment du français ou avec les Français célèbres qui habitaient la Hollande pendant son stathoudérat, ou avec les nombreux officiers qui faisaient la guerre sous lui; il s'en servit même dans sa correspondance avec les autorités du pays. Frédéric-Henri, son frère, aspirait à donner à la cour de Hollande un caractère français très accusé et à faire de La Haye un petit Versailles. Pendant le stathoudérat de Guillaume II et même sous Guillaume III (malgré son antipathie pour Louis XIV), le français resta la langue de la cour et des personnes de qualité même en dehors de la cour.

Il ne faut pas oublier l'affluence en Hollande des réfugiés français qui s'était manifestée à différentes époques et plus spécialement lors de la révocation de l'Edit de Nantes. Ils formaient divers foyers de langue française dans le pays[2].

Toutes les influences que nous venons d'examiner, la vie de cour, le commerce, l'enseignement, la littérature, la politique, ont contribué à renforcer le développement de l'élément français dans la culture intellectuelle et artistique du peuple hollandais et ont été traités plus d'une fois. Mais on n'a pas tenu suffisamment compte, à ce que nous croyons, d'un élément qui, parce qu'il agit régulièrement sur un grand nombre de personnes à la fois, est pour cette raison très efficace. Nous voulons parler du théâtre français en Hollande. Si le *Cid,* cinq ans après sa première à Paris, paraît sur la scène dans une traduction hollandaise, il y a lieu de croire que les représentations de la tragédie que des comédiens français ont données à La Haye dès 1638, ont charmé le poète hollandais jusqu'à lui inspirer l'idée de la transposer dans sa langue maternelle[3].

---

1. M. Salverda de Grave relève ce fait curieux dans son *Influence* p. 14. Rappelons que la devise du Taciturne était: *Je maintiendrai,* devise empruntée à René de Châlons, prince d'Orange. Celle du comte de Nassau, Engelbert II, mort en 1504, était *Ce sera moi Nassau!* N'oublions pas non plus que la chanson des gueux, le *Wilhelmus,* devenue chanson nationale, se chante sur l'air de la *Chanson de Chartres, assiégée par le prince de Condé* (1568).

2. Riemens, *Esquisse,* pp. 84—85 et S. v. Zuylen van Nyevelt, *Court Life in the Dutch republic,* Londres, Dent & Co. s.d. (1906) Gr. in-8°.

Voir t. V. de l'*Histoire de la langue française des origines à 1900,* de M. F. Brunot, Paris, Colin, 1917, in-8°.

Il faut rappeler que jadis la religion calviniste avait déjà été prêchée par des Français comme Guy de Bray.

3. Cette traduction, *De verduytste Cid,* par J. van Heemskerck, eut beaucoup de succès; on en fait des éditions en 1641 (2 éd.), 1650, 1662, 1670, 1683, 1697, 1715, 1730, 1736, et 2 éditions s.d.

Dans sa préface le poète dit avoir ajouté «quelques ornements».

V. J. Bauwens, *L'Influence de Corneille en Hollande,* Thèse, Amsterdam, 1922, in-8°.

Quelquefois l'influence de la représentation est plus nettement déterminée. Le poète Heerman publia en 1639 une traduction de la pièce de Mairet, *Chryséide et Arimant*[1]. Dans la préface de son édition hollandaise il écrit: «Cette pièce a été jadis mise en vers par un gentilhomme français et, à ce qu'on m'a dit, jouée à plusieurs reprises par les Français ici. Comme tout le monde l'approuve et le vante, je l'ai traduite et rimée pour mon amusement dans notre langue néerlandaise». Le traducteur lui-même ne semble pas avoir assisté à une représentation, mais, indirectement, par le bruit qui en a couru, le jeu des acteurs a fait naître dans son esprit l'idée de cette adaptation. Dans la plupart des cas il n'est pas possible de déterminer ou de supputer si les représentations des comédiens français en Hollande ont eu pour effet la traduction ou l'imitation des tragédies ou comédies représentées ou si cela n'a été que la simple lecture des pièces.

On peut constater que, dans la première moitié du XVIIe siècle, le drame français a exercé peu d'influence sur le théâtre hollandais. On n'en trouve presque pas de traces avant Rotrou et Corneille[2]. En 1612 la tragi-comédie *L'innocence découverte* (1609) de Jean Auvray trouve un traducteur assez exact en B.-D. van Antwerpen; la *Lucelle* de Bredero, poète hollandais, est une traduction de la *Lucelle* de Louis le Jars, publiée en 1576, réimprimée en 1600 et en 1606, et rimée en 1604 par Jacques du Hamel. En 1618 W. de Baudous fit une adaptation très libre de l'*Antigone* de Garnier (1580), sous le titre d'*Edipus en Antigone*. Au commencement du XVIIe siècle (1631) on avait encore une imitation de Jacob Struys: un *Albonus en Rosimonda,* peut-être d'après l'*Alboni ou la vengeance,* de Chrestien des Croix[3].

On le voit, avant le *Cid* l'influence du drame français n'était

---

1. I. Heerman. *Chryseide en Arimant,* Treur-Bly-Einde Spel, t'Amsterdam, 1639.

V. Dannheisser, *Studiën zu Jean de Mairet's Leben und Wirken,* Ludwigshafen, Waldkirch, 1888, in-8°.

Jean (de) Mairet. *Chryséide et Arimant,* parut en 1630. La première représentation eut lieu en 1625. cf. G. Lanson, *Manuel Bibliographique de la Littérature française moderne,* 3e édition, Paris, Hachette, 1921, in-8°. No. 4755.

2. J. A. Worp, *Geschiedenis van het Drama en van het Tooneel in Nederland,* t. I, p. 344.

Cette œuvre du regretté savant nous a servi à plusieurs reprises, dans cette Introduction aussi bien que dans d'autres chapitres, ainsi que sa *Geschiedenis van den Amsterdamschen Schouwburg,* ouvrage posthume, complété et publié par M. le Dr. J. F. M. Sterck. Amsterdam, van Looy, 1920, in-8°.

3. J. A. Worp, *Geschiedenis van het Drama en van het Tooneel in Nederland,* t. I, p. 321.

pas fort importante. Au contraire, le drame anglais a incité plus d'un auteur hollandais à des traductions ou à des imitations pendant cette période.

L'Angleterre avait des comédiens de profession dans un temps où les autres pays germaniques ne connaissaient encore que des acteurs amateurs. La cour et les nobles avaient des comédiens et des musiciens à leur service et, pendant le règne de Henri VI, on fait déjà mention de troupes ambulantes. Du temps d'Elisabeth le nombre des théâtres et des comédiens s'accrut rapidement[1]. Plusieurs acteurs allèrent alors chercher fortune à l'étranger et la plupart d'entre eux passèrent en Allemagne. Pendant les dernières années du XVIe siècle et les premières trente années du XVIIe siècle, des bandes de comédiens anglais parcourent l'Allemagne, où ils jouent dans les grandes et les petites villes pendant la foire de Francfort, à la cour des princes, amateurs de l'art, comme Maurice de Hesse, Henri-Jules de Brunswick et Jean-Sigismond de Brandebourg. Les plus connus de ces acteurs ambulants étaient Robert Browne, Thomas Saxfield, Richard Jones, John Green et John Spencer. Avant de passer en Allemagne, les comédiens anglais jouaient aussi dans plusieurs villes des Provinces-Unies. C'était tout autre chose pour les comédiens français, qui se bornaient à jouer à La Haye, à Leyde et à Utrecht, à Harlem et à Nimègue, rarement à Amsterdam. On signale des troupes anglaises en 1590 à Leyde, où les Magistrats font payer 15 fl. à Robert Browne et ses camarades, pour avoir «joué et représenté plusieurs comédies et histoires ainsi que pour avoir fait plusieurs sauts»! Le 10 février 1591, Sir C. Howard s'adressa aux Etats-Généraux des Pays-Bas, pour demander un passeport pour Robert Browne et ses camarades, qui, dit Howard «estants mes joueurs et serviteurs, ont délibéré de faire un voyage en Allemagne avec intention de passer par les païs de Zélande, Hollande et Frise, et allantz à leur dict voyage d'exercer leurs qualitéz en faict de musique, agilitez et jœuz de commedies, tragedies et histoires pour s'entretenir et fournir à leurs despenses en leur dict voyage». Ces mêmes comédiens arrivèrent à Arnhem «avec brevet de Son Excellence» (le prince Maurice). En avril 1597, les Magistrats de Groningue donnèrent un brevet aux comédiens qui se disaient au service du landgrave de Hesse et avaient joué pendant 14 jours dans leur ville. La même année des Anglais jouent à

1. J. A. Worp, *Geschiedenis van het Drama en van het Tooneel in Nederland*, t. I, pp. 311—315.

Franeker, à Utrecht et à Leyde[1]. Le 13 octobre 1601, quelques Anglais jouent à Groningue une comédie devant les Magistrats «dans la salle du Conseil». En septembre 1604, John Wood est à Leyde. L'année suivante les Anglais y obtiennent l'autorisation «de jouer et d'exercer leurs tours» dans la grande cour sous la bibliothèque. A La Haye on rencontre des comédiens anglais en 1605, 1606 et 1607; également en 1610 et 1612. En 1608, William Pedel est autorisé de jouer dans l'église du Béguinage à Leyde. Au mois de novembre 1613 et en juillet 1620, John Green est à Utrecht où il y eut aussi des comédiens anglais en 1619. En 1629, les Anglais jouent à La Haye. On en rencontre en 1630 à Utrecht pendant la foire. Au mois de mai 1638, on trouve une comédie anglaise à Leyde. De novembre 1644 à février 1645, des Anglais jouent à La Haye. De même à Groningue et à Franeker en 1645. Le 8 août 1648, Guillaume II fait payer *f* 500 par son trésorier «aux comédiens anglais». La dernière mention d'une troupe anglaise est faite à Dordrecht en 1656. Il est étonnant qu'on n'ait pas de renseignements sur le séjour de comédiens anglais à Amsterdam; on s'attendrait à les voir diriger leurs pas en premier lieu vers la grande ville commerciale. Il est possible que les autorités d'Amsterdam dès cette époque aient déjà repoussé les acteurs étrangers comme elles l'ont fait plus tard, mais on n'en trouve aucun indice dans les résolutions des Magistrats, comme d'ailleurs pour les représentations françaises qui ont eu lieu à Amsterdam. Toutefois, un des personnages de la comédie *Het Moortje* de Bredero dit: «Si c'étaient des Anglais ou d'autres étrangers qu'on entend chanter et voit danser si gaîment qu'ils chancellent...». Avant 1615 le poète doit donc avoir assisté à une représentation anglaise. Et en octobre 1623, après la foire, des comédiens anglais jouèrent à Diemen, petit village près d'Amsterdam[2].

Les drames anglais originaux ont été misérablement déformés sous les mains de ces acteurs; les pièces sont ordinairement fort abrégées et remplies des facéties grivoises d'un clown, qui s'appelle le plus souvent Pickelhering (Hareng salé). Le jeu de ces comédiens ambulants ne doit pas non plus avoir été très remarquable. Pour la plus grande partie ils ont dû leur succès à la musique, à leurs

---

1. Cf. G. Cohen, *Ecrivains français en Hollande dans la première moitié du XVIIe siècle*, p. 237.
2. J. A. Worp, *Geschiedenis van het Drama en het Tooneel in Nederland*, t. I, pp. 311—315.

tours de saltimbanques et aux drôleries de leurs clowns[1]. Malgré tout, pendant les premières quarante années du XVIIe siècle, un assez grand nombre d'acteurs hollandais imitent plutôt les drames anglais que les pièces françaises. En 1618, Rodenburg fait paraître une adaptation de la *Revengers Tragedy*[2]. Une autre pièce de sa main fait croire qu'il a vu jouer *Hamlet* ou *Macbeth*. L'influence anglaise se montre le plus dans *Aran en Titus* de Jan Vos, d'après la pièce shakespearienne de *Titus and Andronicus*. Le *Jeronimo* de Van den Bergh doit sa naissance aux représentations anglaises; la construction de la pièce nous le prouve[3].

Outre les drames que nous venons de nommer et qui suivent les textes anglais de plus ou moins près, la littérature néerlandaise du début du XVIIe siècle, compte un grand nombre de tragi-comédies écrites d'après les modèles anglais et qui se distinguent des tragédies classiques hollandaises, inspirées par les œuvres de Sénèque. Elles ne comportent pas de chœur, ne se tiennent pas au nombre sacré de 5 actes, ne tiennent pas compte des unités de lieu et de temps, se distinguent des pièces classiques par leur mélange du comique et du tragique et touchent plutôt les yeux que les oreilles. Une troisième forme de pièces hollandaises de cette période, les «farces chantantes», tiennent également leur origine des exemples anglais. Elles ont peu de mérite au point de vue littéraire et ont souvent un caractère indécent. Nous constatons donc dans la première moitié du XVIIe siècle une influence prépondérante du théâtre anglais sur l'art dramatique néerlandais.

Jusqu'à 1650 environ, les comédiens anglais et les comédiens français se disputent l'attention des amateurs du théâtre aux Pays-Bas, car nous trouvons les Français à La Haye en 1605, 1606, 1608, 1610, 1612, 1613, 1618, 1620, 1623, 1638, 1648 et 1649; à Utrecht en 1619, 1620 et 1649; à Leyde en 1613, à Nimègue en 1615; à Amsterdam vers 1619 et entre 1630 et 1639[4]. Après 1656 les comédiens français restent seuls maîtres du terrain, à côté des

---

1. J. A. Worp, *Geschiedenis van het Drama en het Tooneel in Nederland*. t. I, p. 315.
2. *The Revengers Tragedy* (1607) de Cyril Tourneur. V. A. C. Loffelt dans *De Gids* 1874, t. III, p. 134.
3. Jan Vos, *Aran en Titus of Wraak en Weerwraak* (1624). En 1720 paraît la 20ième édition.
Jeronimo de A. van den Bergh. V. J. A. Worp, *Geschiedenis van het Drama en het Tooneel in Nederland*, t. I, pp. 315—318.
4. Voir plus loin les chapitres I—VIII du Livre Premier.

comédiens hollandais. Au début du XVIIe siècle il y en avait peu. Depuis le XVe siècle et surtout au XVIe, mainte ville des Pays-Bas septentrionaux aussi bien que méridionaux, possédait sa *Chambre de Rhétorique,* à l'origine confrérie de braves bourgeois, mais auxquels, plus tard, se mêlèrent des personnages importants, surtout lorsque le caractère démocratique des confréries et le ton satirique de leurs jeux menacèrent de devenir un danger pour les classes gouvernantes. Ils se réunissaient sous la présidence d'un chef ou doyen pour représenter des drames bibliques, des moralités, des jeux mythologiques, et des farces. Ils tenaient des concours dramatiques où ils se disputaient un prix, un «joyau», terme qu'on donne plus tard au concours lui-même. C'étaient souvent des fêtes pompeuses et splendides. On invitait quelquefois la Chambre de Rhétorique à rehausser l'éclat d'une fête populaire, de la Joyeuse Entrée d'un prince. A Gand, les Rhétoriciens représentèrent en 1577 devant l'Hôtel de ville une moralité à l'occasion de l'entrée du prince d'Orange[1].

Presque toutes les villes hollandaises d'importance et plusieurs villages même, possédaient leur Chambre de Rhétorique. Amsterdam en avait trois[2], *de Bloeyende Eglentier,* (l'Eglantier Fleuri), *'t Wit Lavendel,* (la blanche Fleur de Lavande) et *de Brabantsche Kamer,* (la Chambre Brabançonne). Au début du XVIIe siècle *l'Eglantier fleuri* ne florissait pas trop; les membres se jalousaient et se querellaient; la simplicité et l'amour de l'art se perdaient. Aussi quelques-uns des Rhétoriciens se séparèrent-ils des autres, et parmi eux le Dr. Samuel Coster et Bredero, pour fonder en 1617 une nouvelle Chambre, *de Duytsche Academie* (l'Académie Néerlandaise), la troisième à Amsterdam, qui en 1632 se réunit de nouveau à *l'Eglantier.*

L'*Académie* acheta un terrain sur le *Keizersgracht* et y fit construire un théâtre en bois, que l'on ouvrit en septembre 1617[3]. L'organisation des représentations théâtrales par l'*Académie* n'avaient pas en premier lieu pour but de procurer des avantages financiers au Dr. Coster et à ses amis. Pendant quelques années, le tiers des recettes, défalcation faite des frais, revint à l'Orphelinat de la Ville. En 1622 les *Régents* ou administrateurs de cet hospice

1. J. A. Worp, *Geschiedenis van het Drama en het Tooneel in Nederland,* t. I, pp. 157—174.
2. Ibidem, t. II, p. 20.
3. Worp, *Geschiedenis van den Amsterdamschen Schouwburg,* p. 31.

Planche I.

Entrée de la «Duytsche Academie», plus tard «Théâtre National», sur le Keizersgracht à Amsterdam.

(d'après le dessin de J. de Beyer, 18e s.)

achetèrent à l'*Académie* cet édifice et les décors pour s'assurer à l'avenir les revenus du Théâtre[1]. Peu de temps après, l'*Académie* entra en dissolution et la *Chambre Brabançonne* la remplaça sur la scène du *Théâtre National*. Si nous avons exposé sommairement l'histoire des premières années du Théâtre National à Amsterdam, c'était pour dire quelque chose du seul théâtre permanent de la Hollande du XVIIe siècle. En 1632, la *Vieille Chambre* vint se réunir à la *Chambre Brabançonne* et la renforcer. En 1635, l'Hospice des Vieillards, qui, jusqu'en 1632, avait reçu une partie des recettes de la *Vieille Chambre*, s'unit à l'Orphelinat en achetant un tiers de la propriété du théâtre. En 1637 on remplaça la salle en bois par un plus grand théâtre en briques[2].

La direction du Théâtre National était aux mains d'un collège de *Régents*, proposés par les Régents des Hospices, élus par les Bourgmestres d'Amsterdam. On comprend que les Régents aient fait de leur mieux pour augmenter le rendement du théâtre, et cela explique pourquoi ils ont toujours essayé d'empêcher les comédiens étrangers de jouer au Théâtre National ou dans la ville. Le plus souvent les troupes étrangères ont été obligées de se procurer une salle en dehors de la juridiction de la ville d'Amsterdam, comme nous le verrons plus loin. Aussi les comédiens étrangers venaient-ils rarement à Amsterdam.

Il va de soi que c'est surtout dans cette cité, où, depuis 1638, existait un théâtre permanent, que les comédiens de profession ont paru sur la scène à côté des dilettantes et ont fini par les supplanter[3].

Dans le premier quart du XVIIe siècle il y avait déjà des comédiens de profession[4]. Huygens dans ses *Zinneprenten* (1625) nous en fait une esquisse: «Un mendiant avec une épée, un perroquet pour gagner sa vie, un rieur par pauvreté, etc.»[5]. D'ailleurs, on ne saurait tracer une ligne de démarcation bien nette entre les comédiens et les amateurs, parce que les premiers exercent ordi-

---

1. J. A. Worp, *Geschiedenis van den Amsterdamschen Schouwburg*, pp. 71—79.
2. Ibidem, p. 80.
3. Ibidem, p. 109.
G. Kalff, *Geschiedenis der Nederlandsche Letterkunde*, Groningue, Wolters, 1910. 7 vol., in-8°, t. V, pp. 194—295.
4. En France on en trouve déjà au XVIe siècle.
Cf. G. Cohen, *Histoire de la mise en scène dans le théâtre religieux français du moyen-âge* (Académie Royale de Belgique, Mémoires, Nouv. Série, Bruxelles, Hayez, 1906, t. I. p. 202).
5. G. Kalff, *Geschiedenis der Nederlandsche Letterkunde*, t. V, p. 294.

nairement un métier quelconque à côté de celui d'acteur. Le comédien hollandais Adam Carelsz était barbier, plus tard libraire. De Keyzer fournissait les chandelles et les barbes au théâtre et était gardien d'une des portes de la ville. Meerhuisen était *tamponistus* (tambour) de la Garde.

Longtemps il n'y eut pas de femmes dans les troupes hollandaises. On suppose que la première actrice que l'on ait vue jouer en Hollande y est entrée avec une troupe française en 1645. Dans une pièce hollandaise, *Iemant en Niemant,* du poète Isaac Vos, on trouve un passage qui semble le prouver. Le voici en traduction:

A peine a-t-il dit cela, qu'on crie:
Comment Messieurs, vous n'entrez pas?
Voici de nouveaux comédiens dignes d'être jugés par un connaisseur
Nous avons une jeune fille qui joue; elle est sans pareille.
Venez voir, je vous prie, si elle vous plaît.
Je répondis: Il vaudrait mieux la mettre en pension chez de braves gens
Avant qu'elle ne tombe dans une maison publique.
.....
Eh bien, dit-il, les Français jouent avec des femmes, vous voyez.
Oui, répondis-je, mais ce n'est pas la coutume chez nous[1].

En France, en effet, depuis longtemps déjà, les femmes montaient sur la scène. Rigal cite comme une des premières actrices MARIE VENIER, demoiselle LA PORTE, que Marolles appelle «cette fameuse comédienne» et qui selon lui en 1616, «se faisait admirer de tout le monde avec Valeran»[2].

Ce n'était pas la première actrice dans la troupe des «commediens ordinaires du Roy». Dans un bail, daté du 24 mars 1611, et signé par les Maîtres de l'Hôtel de Bourgogne d'une part et par VALLERAN LE CONTE d'autre part, on trouve parmi les comédiens RACHEL TRÉPEAU[3]. Dans un autre bail de 1616[4], qui concerne également

1. Is. Vos, *Iemant en Niemant.*
2. Eug. Rigal, *Le Théâtre français avant la période classique,* Paris, Hachette, 1901, in-8°, p. 172.
3. Archives des Notaires Haguenier et Huart, Dossier du 1er trimestre 1611, acte IIcXLI.
4. Ibidem, Dossier du 3e trimestre 1616, acte IIcLXXIV du 28 septembre 1616.

l'Hôtel de Bourgogne et les comédiens du Roy, on retrouve RACHEL TRÉPEAU en compagnie d'une autre comédienne, COULOMBE VENIER, la femme d'ESTIENNE RUFFIN, dit LA FONTAINE. Ce bail-ci ne mentionne ni VALLERAN LE CONTE, ni MARIE VENIER, qui doit

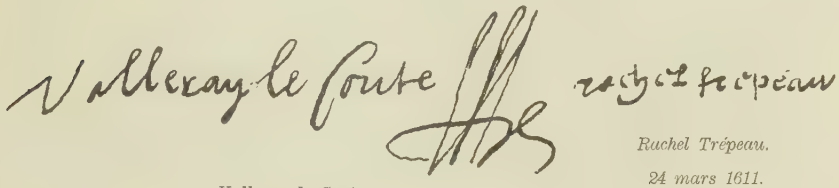

Valleran le Conte.

24 mars 1611.

Ruchel Trépeau.

24 mars 1611.

avoir joué avec lui en cette année-là. La signature du contrat porte «Venière» et sur un bail antérieur, du 1er octobre 1615[1], elle est désignée sous ce dernier nom. Nous signalons encore une autre comédienne, la BEAUPRÉ, qui, d'apres Tallemant des Réaux, jouait, en 1649, avec FLORIDOR au Marais[2], et qui, en 1651, quitta le théâtre. Etait-elle en cette année à Nantes avec son mari? Le 25 avril 1651 le Sieur BEAUPRÉ, «comédien de la troupe Desfontaines», vint au bureau de cette ville solliciter l'autorisation de donner des représentations[3]. Vers 1657, elle jouait en Hollande[4]. Le bail où nous avons trouvé la BEAUPRÉ date du 10 avril 1624[5]. On y lit également le nom de son mari: NICOLAS LYON, SIEUR DE BEAUPRÉ [6]. Elle-même s'appelle Madeleine Le Moyne.

Après avoir parlé des comédiens, jetons un regard sur quelque salle du XVIIe siècle, pour scruter le public. Généralement ce sont les mêmes gens qui ont admiré les acteurs français[7]. Les spectateurs appartenaient à toutes les classes de la société. Quelquetois le Magistrat d'une ville venait assister à une représentation et on lui souhaitait la bienvenue par un compliment en vers. De temps en temps la présence d'un prince donnait de l'éclat à une représentation.

---

1. Archives des Notaires Haguenier et Huart, Dossier du 4e trimestre 1615, acte No. 1.
2. Tallemant des Réaux, *Historiettes,* 3e édition, Paris, 1858, in-8°, t. VII, p. 175.
3. H. Chardon, *Nouveaux Documents sur les comédiens de campagne, la vie de Molière et le Théâtre de Collège dans le Maine,* Paris, Champion, 1905, in-8°, t. II, p. 54.
4. Tallement des Réaux, *op. cit.,* t. VII, p. 176.
5. Archives des Notaires Haguenier et Huart, Dossier du 2e trimestre 1624.
6. Chardon *(Nouveaux Documents,* t. II, p. 54, n. 2) dit: Baupré s'appelait Nicolas Loir, sieur de Baupré.
7. Kalff, *op. cit.,* t. V, pp. 283—293.

Du reste on trouvait dans la salle les notables de la ville aussi bien que les habitants des quartiers populaires. Les jeunes filles ne manquaient pas. Bredero se plaint, que les «demoiselles vertueuses» courent après les comédiens étrangers au lieu d'assister aux représentations de la «Vieille Chambre». Le public n'était pas toujours tranquille. Au porche du Théâtre National à Amsterdam, ouvert le 3 janvier 1638, on lisait en lettres d'or quelques vers de Vondel, disant qu'il était défendu aux enfants de troubler la tranquillité du théâtre, que la pipe à tabac, la canette de bière et les friandises étaient des choses défendues, qu'aucune méchanceté ne serait admise et que l'on mettrait à la porte ceux qui ne se conformeraient pas à ces prescriptions. Ce quatrain est significatif. On criait et on vendait dans la salle «bière, noisettes, oranges». En 1696, on permit au cabaretier du Théâtre de vendre «comme autrefois» de la bière et des oranges, mais on lui défendit de fournir du chocolat, des liqueurs ou des confitures.

L'amour se donnait carrière au théâtre comme à l'église. Devant les «maisonnettes» (c'est ainsi que les Hollandais du XVIIe siècle appelaient les loges) il y avait des rideaux qu'on pouvait tirer. Un auteur, Tengnagel, dit dans une pièce en vers de 1639:

> Au Théâtre jadis se plaisaient les jeunes gens amoureux,
> Avait-on envie de folâtrer un peu, vite on tirait les rideaux,
> Mais aujourd'hui tout est ouvert. Plus rien à faire.

Il nous reste encore à jeter un coup d'œil sur le Théâtre National à Amsterdam dans la dernière moitié du XVIIe siècle[1]. Si, jusqu'en 1650, l'influence du théâtre français sur le théâtre hollandais avait été insignifiante, dans la période qui nous occupe maintenant, cette influence va en croissant, surtout par les efforts d'un cercle littéraire, organisé en 1669 à Amsterdam par Andries Pels, Lodewijk Meyer, Ysbrand Vincent et d'autres, cercle auquel ils donnèrent comme devise et nom: «Nil Volentibus Arduum». Les membres du «Nil» s'occupaient particulièrement du théâtre. Ils voulaient attirer au spectacle «tous les honnêtes gens en repoussant de la scène tout ce qui donnait le frisson, tout ce qui était vulgaire et indécent». Ils voulaient charmer l'oreille plutôt que les yeux et corriger les mœurs des spectateurs.

Ils exposent ces principes et plusieurs autres dans quelques ouvrages et préfaces où ils développent en même temps leurs

1. J. A. Worp, *Geschiedenis van den Amsterdamschen Schouwburg*, pp 149—151.

critiques des pièces néerlandaises contemporaines[1]. D'après eux la poésie dramatique doit instruire en amusant. L'auteur d'une pièce doit observer la loi des trois unités. Le drame doit avoir un dénouement naturel; les actions secondaires doivent mener toutes au dénouement. Le nombre des personnages d'une tragédie ne doit pas surpasser huit ou neuf. Il faut se servir rarement du monologue et éviter les apartés. L'emploi restreint de sentences peut orner une pièce. Il doit y avoir cinq actes; les scènes doivent être bien reliées entre elles. Le nombre des vers peut varier entre 1500 et 2000, etc.

Les membres du «Nil» reprochent dans leurs critiques à leurs adversaires de ne pas comprendre même le français qu'ils traduisent.

La tragédie et la comédie françaises étaient le plus conformes à leur idéal[2]; ils les introduisirent de gré ou de force sur la scène hollandaise. Dans ce but il traduisirent et adaptèrent les pièces classiques de Corneille, Racine et Molière et corrigèrent ces grands poètes sans sourciller. Ils intriguèrent contre les Régents du Théâtre pour les supplanter et ils y réussirent. Le travail du «Nil Volentibus Arduum» a brusqué le triomphe de la tragédie classique française, triomphe que, du reste, le théâtre français aurait remporté indubitablement sans l'aide du «Nil». Le nombre des traductions de pièces françaises qui vit le feu de la rampe, est imposant. Après la traduction d'*Horace* de la main du Pensionnaire Jean de Witt, en 1647, le «Nil» en donne une nouvelle en 1668, puis successivement: *Cinna* (1680), *La mort de Pompée* (1684), *Attila* (1685), *Rodogune* (1687), *Nicomède* (1692), *Héraclius* (1695), *L'Illusion Comique* (1691), *Othon* (1695)[3].

---

1. Le «Nil» expose ses principes dans les ouvrages suivants *Naauwkeurig onderwijs in de Tooneel-poëzy en eenige andere deelen der Kunst, zo wel van de Oude als van de Hedendaagsche Dichters,* A. Pels, *Gebruik en misbruik des Tooneels,* 1681, etc.

Cf. A. J. Kronenberg, *Het Kunstgenootschap Nil Volentibus Arduum,* Deventer, Brouwer, 1875, in-8°.

2. Dans une comédie *De Gelukte List* de F. van Aken (une adaptation de *la Folle Querelle ou la critique d'Andromaque* de Subligny) publiée par le *Nil* Eelhart demande à Herman comment on peut apprendre l'art de composer une pièce de théâtre. Son interlocuteur, un acteur, lui répond:

«Il faudra d'abord parcourir les bonnes pièces françaises;
Surtout celles de Corneille et ce qu'il dit lui-même de ses œuvres.
Et celles de Racine, où tu trouveras les règles de l'art, et la solennité
De sens et de paroles, et dans Quinault l'esprit et les péripéties étranges».

et plus loin:

«Pour moi, je préfère les pièces des Français à toutes les autres;
Parce qu'ils divisent leur ouvrage si nettement et naturellement.
Il n'y a rien d'embrouillé, tout touche notre âme».

3. Cf. J. Bauwens, *L'Influence de Corneille en Hollande.*

De Racine le «Nil» traduisit: *Andromaque* (1678), *Mithridate* (1679), *Bajazet* (1682), *la Thébaïde* (1681), *Iphigénie* (1681), *Bérénice* (1682), *Phèdre* (1687), *Alexandre le Grand* (1693), *Britannicus* (1649) et *les Plaideurs* (1695)[1].

De Molière, les membres du „Nil" adaptèrent: *Le Médecin Volant* (1666), *l'Amour médecin* (1667), *le Médecin malgré lui* (1671 et 1680), *l'Etourdi* (1671), *Amphitryon* (1679), *les Fourberies de Scapin* (1680), *le Mariage forcé* (1680), *le Bourgeois Gentilhomme* (1681 et 1700), *les Précieuses Ridicules* (1682), *le Sicilien* (1682), *le Misanthrope* (1682), *l'Ecole des Maris* (1684), *Georges Dandin* (1686), *le Malade Imaginaire* (1686), *l'Ecole des Femmes* (1699) et *le Dépit Amoureux* (1708)[2].

Ph. Quinault n'échappa pas à leur manie de traduction. Signalons les adaptations de: *Amalazonte* (1667), *Agrippa* (1669), *Astrate (1670), la Comédie sans comédie* (1670), *le feint Alcibiade* (1671), *les Amants brouillés* (1679), *le Fantôme amoureux* (1679), *les Rivales* (1687), *la Stratonice* (1694), et les opéras: *Roland* (1686), *Amadis de Gaule* (1687), et *Cadmus et Hermione* (1687).

Puis il y a des traductions d'après G. Gilbert, J. Rotrou, J. Magnon, Boisrobert, Th. Corneille, P. du Ryer, d'Ouville, A. J. de Montfleury, J. de la Chapelle, P. Scarron, Hauteroche, J. de la Thuilerie, Dorimond, Dancourt et d'une vingtaine d'autres.

Quel est le rôle joué par les comédiens français dans ce mouvement en faveur du théâtre français. Il se peut que les poètes du «Nil Volentibus Arduum» aient été charmés par les représentations dans la langue originale, auxquelles ils peuvent avoir assisté. Cependant il faut constater qu'avant 1672 et après 1679 (le Théâtre National fut fermé en 1672 à cause de la guerre avec la France) les comédiens français n'ont fait que de rares et éphémères apparitions sur la scène d'Amsterdam. Il vaut mieux supposer que la lecture de ces pièces classiques, ayant émerveillé les membres du «Nil», et des visites régulières à Paris, leur ont inspiré l'idée de les adapter à la scène hollandaise.

---

1. J. A. Worp, *Geschiedenis van het Drama en van het Tooneel in Nederland*, t. II, p. 125.
2. Cf. H. E. H. van Loon, *Nederlandsche Vertalingen naar Molière uit de XVIIe eeuw*, Thèse, Leyde, Dickhoff, 1911, in-8°.

Il faut remarquer que quelquefois le «Nil» pousse un peu loin la liberté avec laquelle il adapte les pièces. La pièce qu'il intitule *De Dokter tegens Dank* (le Médecin malgré lui) est un bâclage de *l'Amour Médecin* et du *Médecin malgré lui*. Le «Nil» s'excuse de ce sacrilège en disant qu'il a voulu corriger quelques maladresses de Molière. C'est Gros-Jean qui veut en remontrer à son curé.

La première mention faite de comédiens hollandais à *La Haye* date de 1611. Le 3 mars de cette année-là «certains comédiens néerlandais» furent autorisés à jouer pendant quinze jours. La forme de cette autorisation nous fait croire que c'étaient déjà des acteurs de profession et non pas des Rhétoriciens. Au mois d'avril, la Cour de Hollande fit des efforts pour empêcher les représentations théâtrales par une défense générale, mais grâce à l'intervention du Stathouder cette défense n'eut qu'une durée fort restreinte. Il semble que plus tard la Cour elle-même ait pris goût au théâtre, car, par sa résolution du 16 juin 1617, elle fit payer à Gysbert van Hoogendorp une somme de 12 livres pour les préparatifs de sa tragédie de *la Mort du Prince d'Orange*[1]. Mais peu à peu l'Eglise s'inquiète du théâtre; les comédiens hollandais ne pouvaient pas trop compter sur la protection des Stathouders qui favorisaient pourtant les troupes françaises et, pendant une longue période, nous ne trouvons plus de traces de troupe hollandaise dans la résidence.

Aux environs de 1646, le théâtre national s'y releva[2]. Au mois de décembre de cette année une troupe hollandaise joue au Jeu de Paume du Buitenhof; parmi les comédiens se trouvaient Jean Baptiste van Fornenbergh, qui, jusqu'à 1682, joua un rôle important dans la vie du théâtre national de La Haye. Nous le trouvons avec ses camarades dans cette ville au printemps de l'année 1647; au mois de novembre 1648, il joue dans un hangar sur le Prinsegracht, il y reste jusqu'en 1651. Il joue régulièrement tous les ans pendant la foire de La Haye dans un jeu de paume sur le Blijenburg. En 1658, il achète un terrain au Denneweg où il fait construire un théâtre permanent, qu'on appelle le «Haagsche Schouwburg» (Théâtre de La Haye). Un poète de La Haye, Jacob Westerbaen dans son *Avondschool voor Vrijers en Vrijsters,* un *Ars Amandi* modernisé, signale comme les meilleurs endroits pour se chercher une maîtresse: «Le Théâtre de Baptiste et celui où jouent les Français». De temps à autre, Fornenbergh joue dans d'autres villes de la Hollande, surtout pendant les kermesses; il fait même des tournées à l'étranger, lorsque, pour diverses raisons, sa situation à La Haye devient difficile. Le Consistoire de l'Eglise réformée et les Synodes de la Hollande méridionale s'acharnent contre le théâtre,

---

1. L. v. d. Bergh, *'s Gravenhaagsche Bijzonderheden,* La Haye, Nijhoff, 1857, in-12°, t. I, pp. 24—25.
2. E. F. Kossmann, *Das Niederländische Faustspiel des 17. Jahrhunderts,* La Haye, Nijhoff, 1910, in-8°, pp. 110—11.

tant hollandais que français. Les autorités de La Haye sont en général moins hostiles, mais elles se voient quelquefois obligées, pour être agréables à l'Eglise, de restreindre ou d'interdire les représentations. A La Haye l'affaire est plus compliquée, parce que les comédiens français sont soutenus par les princes d'Orange. Dès que les acteurs étrangers obtiennent une autorisation de jouer, leurs confrères hollandais se croient lésés dans leurs droits et sollicitent, eux aussi, une autorisation.

Puis, il y a les temps de guerre qui suscitent des difficultés. Entre 1665 et 1667 en entre 1672 et 1677, Fornenbergh préfère entreprendre des tournées en Allemagne et en Suède. Cependant, dans l'intervalle il joue à Amsterdam, à Rotterdam, à Leyde[1]. En 1676 nous le rencontrons à Nimègue en même temps qu'une troupe française. Les Magistrats de cette ville, désireux d'être agréables aux représentants des divers Etats qui prenaient part au congrès de la paix, admirent dans la ville «toutes les compagnies régulières d'acteurs jouant la comédie ou la tragédie, comme celle de Jean Baptiste van Fornenbergh et les acteurs du Théâtre d'Amsterdam»[2]. En effet Jean Baptiste loua, le 10 juillet 1676 le *Spinhuis* de la ville pour ses représentations.

La paix de Nimègue ouvre une nouvelle période dans la vie de Fornenbergh. Au mois de décembre 1677, les autorités d'Amsterdam permirent la réouverture du Théâtre National. Malgré les suggestions du Consistoire, les Magistrats de La Haye suivirent cet exemple. En octobre 1678, ils autorisèrent les comédiens français du prince d'Orange, aussi bien que Fornenbergh, à rouvrir leur *theatrum*[3]. En 1682, ce dernier renonça à la direction de sa troupe; il vendit son magasin de costumes et loua son théâtre à une autre troupe. Pendant deux ans celle-ci joua au théâtre du Denneweg[4]. En 1690, une nouvelle troupe sous la direction de Noozeman et de Rijndorp la remplaça à La Haye. Depuis 1696 cette compagnie donna aussi des représentations à Leyde; elle s'intitula l'année suivante: «Grande Compagnie des Acteurs du Théâtre de La Haye et de Leyde»[5]. La mort de Guillaume III (1702) força

1. E. F. Kossmann, *op. cit.*, pp. 112—113.
2. Archives municipales, Nimègue. Résolution des Magistrats du 27 janvier 1676.
3. V. Livre I, Chap. I.
4. E. F. Kossmann, *Nieuwe Bijdragen tot de Geschiedenis van het Nederlandsche Tooneel in de 17e en 18e eeuw*, La Haye, Nijhoff, 1915, in-8°, p. 7.
5. E. F. Kossmann, *Das Niederländische Faustspiel*, p. 133.

ces comédiens de faire une tournée à l'étranger. A son retour à La Haye, en 1703, Rijndorp (Noozeman s'était retiré après la tournée) loua la «Piquerie» sur le Buitenhof[1]. Jusqu'en 1702 des comédiens français y avaient joué, mais ils l'avaient quittée pour s'installer dans une nouvelle salle dans le Casuariestraat. Depuis 1703 la Piquerie est pendant de longues années le théâtre permanent des comédiens hollandais.

Pendant plus de vingt ans Rijndorp joue alternativement à La Haye et à Leyde: on le rencontre aussi dans d'autres villes du pays.

En 1712, il divertit les habitants d'Utrecht pendant le Congrès de la paix[2]. Sa troupe fut l'unique compagnie de comédiens hollandais admise à Utrecht à cette occasion. Elle ouvrit son spectacle par une pièce commémorative *L'Europe réconfortée par la vue de la Paix* par J. J. Mauricius. Sur le frontispice de l'édition d'Amsterdam de cette pièce, on lit: «Ayant servi à l'inauguration du théâtre hollandais à Utrecht. Orné de chant, de danses et de changements à vue». Pour le divertissement de l'illustre public du Congrès, Rijndorp arrangea aussi des espèces de tableaux vivants, agrémentés de danses: *Les Noces de Pélée et de Thétis, le Jugement de Paris* et d'autres. Nous verrons plus tard que les comédiens français lui firent une concurrence redoutable. Après la mort de Rijndorp sa veuve et Jan van Hoven partagèrent la direction de la compagnie[3]. La troupe eut beaucoup de peine à se maintenir. Une requête de 1729, adressée aux autorités de Delft, requête dont nous dirons quelques mots plus tard[4], montre que la concurrence de comédiens français et italiens nuisait beaucoup aux troupes hollandaises. La compagnie de Madame Rijndorp et de Jan van Hoven se disloqua vers 1730. Vers 1738, on eut à La Haye, à côté d'une troupe française, une nouvelle troupe hollandaise la «compagnie des comédiens hollandais des théâtres de La Haye et de Leyde» sous la direction d'un acteur fameux, Spatzier, et de la Veuve Abraham van de Palts[5]. Pendant le dernier tiers du XVIIIe siècle le nom d'un directeur de spectacle hollandais s'impose à nous. C'est Martin Corver, qui en 1766 loua une maison à La Haye dans l'Assendelftstraat et obtint la permission de construire un théâtre en briques dans le jardin de l'immeuble[6]. Corver mérite toute notre attention. Il a réformé

1. La Piquerie ou le Manège sur le Buitenhof. Voir Livre I, Chap. I.
2. E. F. Kossmann, *Nieuwe Bijdragen,* p. 20.
3. Ibidem, p. 75—77.
4. Voir cet ouvrage, Livre II, Chap. II.
5. E. F. Kossmann, *Nieuwe Bijdragen,* p. 84.
6. Ibidem, p. 86.

l'interprétation des tragédies, en partie sous l'influence du jeu des Français à La Haye[1], mais émerveillé surtout par celui de Mlle Clairon et de Le Kain, qu'il avait vus jouer à Paris. Sa réforme a été âprement critiquée par certains Hollandais, comme Simon Stijl, qui trouvaient leur idéal dans un autre acteur hollandais, Jan Punt. Dans sa biographie de Punt, Stijl a attaqué Corver, parce que celui-ci avait introduit sur la scène hollandaise une diction plus naturelle et en avait banni le «ton héroïque»[2]. Corver lui même nia avoir réformé la diction des acteurs hollandais. Il prétendit que les anciens acteurs hollandais avaient dit les vers comme lui, et que Punt lui-même, dans la première période de sa vie de théâtre, jouait de cette façon. Mais vers 1750 un changement s'était manifesté dans le goût du public, «il lui fallait une afféterie» qu'on appelait «du romain». Quelques acteurs, parmi lesquels Punt, se mirent à crier et à tonner dans leurs rôles ce qui plut beaucoup au public du Théâtre d'Amsterdam. Corver s'opposa à cette affectation et il réussit à la faire disparaître. En France c'était Mlle Clairon qui, vers cette même époque, condamna cette diction extraordinairement emphatique et fortement rhythmée, et fit tant que le ton de la récitation tragique fut ramené à celui de la conversation. Mlle Clairon avait encore opéré d'autres modifications[3]. Elle amena les acteurs à se pénétrer du caractère des personnages à représenter et à se créer une conception personnelle des rôles, malgré la tradition. Corver visait au même but et il pénétrait ses acteurs de ses idées en discutant leurs rôles avec eux[4]. Il se gardait de prendre des poses traditionnelles et des attitudes étranges ou peu naturelles. Il

---

1. Corver loue fort le jeu de *Beaumont, Quinault, Villeneuve, Armant, Cressant, Dormont, Brochard, Le Jeune, D'Allainville, Aufresne,* que Stijl avait nommés «des acteurs communs». Cf. M. Corver, *Tooneelaanteekeningen,* Leyde, Corn. Heyligert, 1786, in-8°, p. 159, et S. Stijl, *Het Leven van Jan Punt* (1781), dans le recueil *Levensbeschrijving van eenige voorname meest Nederlandsche Mannen en Vrouwen.* Punt était un élève du vieil acteur Bor; celui-ci, faisant partie de la troupe hollandaise de Rijndorp avait voyagé avec elle en France et appris beaucoup des acteurs français. Corver aussi est un disciple des Français mais d'une autre génération, celle de Le Kain et de Mlle Clairon.

2. J. L. Walch, *Punt en Corver,* Leçon inaugurale, Leyde, Sijthoff, 1918, in-8°.

Voici de l'autre côté comment les ennemis de Punt jugent de sa diction:

«On a encore joué Hérode.
Cette criaillerie ne vous a-t-elle pas ennuyé
Ou est-ce que vous approuvez
Le beuglement de monsieur Punt?»

3. Cf. J. J. Olivier, *Voltaire et les Comédiens interprêtes de son théâtre,* Paris, Lecène Oudin et Cie, 1900, in-4°.

4. Voir le Chap. VIII du Livre II de cet ouvrage.

se préoccupait de former sur la scène des groupes, des tableaux. Il eut beaucoup de peine à abolir ce que les acteurs hollandais appelaient dans leur jargon «la hiérarchie de la scène». «Le Roi devait toujours se trouver au milieu, comme une théière devant une cheminée entre les tasses et les soucoupes. La Princesse devait se tenir au haut bout, la Confidente à sa gauche et même dans le plus grand trouble, on tâchait de conserver cet ordre». Sur les traces de Mlle Clairon, Corver apporta aussi des modifications aux costumes qu'il rendit conformes à l'histoire.

L'influence de l'art dramatique français sur celui des Hollandais a été aussi considérable au XVIIIe siècle que vers la fin du XVIIe[1]. Sans doute les représentations d'opéras italiens ou français, données à La Haye et à Amsterdam, vers la fin du XVIIe siècle et au début du XVIIIe, ont incité les auteurs hollandais à traduire *Roland, Amadis, Cadmus et Hermione* et à en composer d'autres. Les pièces à machines, comme l'*Andromède* de Corneille, qu'en 1730 on fut obligé de donner onze fois de suite devant un public nombreux, dans une traduction hollandaise de F. Rijk, ont fait naître beaucoup d'imitations. Les petits opéras comiques d'Anseaume, de Panard, de Favart et d'autres, que les comédiens français jouaient en Hollande, ont charmé un grand public vers 1760. Il n'est donc pas étonnant de trouver quantité de traductions de ces ouvrages. On en traduit neuf d'Anseaume, autant de Sedaine, onze de Favart, etc. Cependant il ne faut pas oublier ici l'importance des représentations de l'Opéra Flamand de J. F. Neijts qui, plus peut-être que celles des comédiens français, ont popularisé ce genre[2].

La «comédie larmoyante» de Nivelle de la Chaussée et de ses partisans n'a trouvé la voie de la scène hollandaise qu'assez tardivement[3]. Ainsi la traduction hollandaise de la *Mélanide* (1741) ne paraît qu'en 1760.

La tragédie classique française a subsisté sur la scène hollandaise pendant tout le XVIIIe siècle dans des traductions et des imitations. Mais souvent ce n'était plus la tragédie pure de Corneille et de Racine, parce que l'on ne tenait pas compte des unités de temps et de lieu.

---

1. Voir pour cette partie: J. A. Worp, *Geschiedenis van het Drama en van het Tooneel in Nederland*, t. II.
2. J. A. Worp, *Geschiedenis van den Amsterdamschen Schouwburg*, pp. 210—211.
3 Cf. G. Lanson, *Nivelle de la Chaussée et la Comédie larmoyante*, Paris, Hachette, 1887, in-12°.

Il est donc légitime d'étudier, à côté des circonstances diverses qui depuis le moyen-âge avaient contribué à former entre la France et la Hollande des relations assez étroites, à rapprocher les deux nations et à provoquer des échanges intellectuels entre Français et Hollandais, le rôle du théâtre. L'examen de cette question peut, nous l'avons vu, se porter sur les pièces elles-mêmes et sur leurs interprêtes. L'influence des œuvres de Corneille sur la littérature dramatique hollandaise a été le sujet d'une étude spéciale[1], celle des œuvres de Racine et celle de Regnard forment le sujet de recherches qui sont en train de se faire en Hollande, les traductions hollandaises du XVIIe siècle des œuvres de Molière[2], ainsi que l'imitation de la tragédie française classique dans des tragédies néerlandaises du XVIIIe siècle[3], ont fourni la matière de thèses en langue hollandaise. Mais l'étude des faits et gestes des interprêtes de ces œuvres pendant leur séjour en Hollande, n'avait pas encore été entreprise. Dans cette première partie de notre ouvrage qui embrasse les XVIIe et XVIIIe siècles jusqu'à l'arrivée du petit-fils d'un de ces comédiens, le général Dumouriez, dans les Provinces-Unies, nous essayerons de les placer dans le cadre de la vie théâtrale du pays. Dans l'introduction qui précède, nous avons voulu donner une esquisse du théâtre hollandais, surtout dans deux centres intellectuels du pays, Amsterdam et La Haye, et des influences françaises qu'il a subies. Exposons maintenant ce qui peut avoir excité ou renforcé l'intérêt des Hollandais pour les spectacles français, les représentations scolaires et le théâtre de société, avant d'aborder l'historique du comédien français aux Pays-Bas au dix-septième siècle.

---

1. J. Bauwens, *L'Influence de Corneille en Hollande.*
2. H. E. H. v. Loon, *Nederlandsche Vertalingen naar Molière uit de 17e eeuw.*
3. Chr. van Schoonneveldt, *Over de navolging der klassieke Fransche tragedie in Nederlandsche treurspelen der 18e eeuw,* Doetinchem, Misset, 1906, in-8°.

CHAPITRE II

Le Théâtre Scolaire.

Nous croyons pouvoir trouver l'explication du goût que les Hollandais cultivés du premier quart du XVIIe siècle prenaient aux spectacles français dans leurs souvenirs de jeunesse. Depuis le commencement du XVIe siècle les proviseurs des écoles latines, reconnaissant déjà l'importance des dialogues et des pièces de théâtre pour apprendre une langue, organisaient des représentations scolaires en latin, voire même en grec, où leurs élèves, acteurs ou spectateurs, s'intéressaient beaucoup[1].

Rien d'étonnant à ce que les maîtres d'école français, établis depuis le XVIe siècle dans plusieurs villes de la Hollande[2], constatant les profits que l'étude des langues tirait du théâtre scolaire, aient recouru à ce moyen, pour développer chez leurs élèves le goût du français et la facilité d'élocution.

Dans son excellent livre sur l'enseignement du français en Hollande, M. K. J. Riemens a étudié de près ce sujet, intéressant autant le théâtre que l'enseignement[3]. Nous n'avons presque pas trouvé d'autres documents. Par conséquent nous ne ferons que résumer ici le chapitre de son livre, intitulé *Le théâtre scolaire en français,* tout en y ajoutant quelques détails.

Le plus ancien renseignement sur le drame scolaire en français aux Pays-Bas, qui nous soit parvenu, se lit dans le livre de comptes de l'année 1533 de la ville d'Amsterdam. Philips van Halle, *walsche meester,* maître de français, dans cette ville, a reçu VI livres, VI sols de gros, VI gros, II mailles pour s'amuser à l'occasion du mardi gras avec ses élèves, ayant fait jouer par eux un jeu en français — *(een spel in Walsch)*[4].

---

1. J. A. Worp, *Geschiedenis van het Drama,* t. I, pp. 192—193.
2. Riemens, *Esquisse,* pp. 22—26.
3. Ibidem, Ch. IV, pp. 47—59.
4. P. Scheltema, *Aemstel's Oudheid,* Amsterdam, Scheltema, 1855, in-8°, t. I, p. 220.

Un article figurant sur le livre de comptes de la ville d'Utrecht de l'année 1536 parle d'un *Batement* donné par les élèves du maître de français. La ville paya à Ev. Wijersz la somme de 5 livres, parce qu'il s'était chargé de faire *een groote tardeys* (de grands tréteaux) pour la Sainte-Madeleine de l'an XXXVII devant la maison du maître de français. *(Waelsche scoelmr ...)*[1].

Dans les comptes de la ville de Gouda on a relevé trois articles qui font mention de représentations scolaires[2].

Sur le livre de comptes de 1537/38 figure une gratification de 1 s. 9 d., payée au maître de français, qui avait monté à la Saint-Jean *een spul in Walsch* (un jeu en wallon).

Nicasius Amala, maître de français à Gouda, reçut en 1548 une gratification de 10 s. pour avoir joué le 13 juin un jeu de *l'Enfant prodigue*.

M. Riemens constate que cette pièce doit avoir été écrite en français, les «grandes écoles» (les écoles latines) se réservant toujours jalousement le monopole de l'instruction latine[3].

En 1549, la ville de Gouda paya à ce même Nicasius Amala 6 s. 8 d. pour un jeu du mardi gras[4].

Le mardi gras était en effet le jour choisi pour ces représentations scolaires, sans doute en souvenir des anciennes bouffonneries auxquelles garçons et filles avaient autrefois pris une part fort active.

A Delft, en 1571, maître Gillis, maître de français et Hennrich Junius donnèrent au mardi gras quelques jeux et on leur fit cadeau à chacun de 6 cannes de vin. Il y a lieu de supposer avec l'auteur de l'*Esquisse* que maître Junius était recteur de la grande école et qu'il avait organisé une représentation en latin, tandis que maître Gillis doit avoir fait jouer ses élèves en français[5].

Pendant l'été de 1578, l'idée vint à maître Pierre Sterlinx, maître de français à la Brielle, de donner avec ses élèves une pièce de théâtre française. Mais le 5 juillet de la même année le Consistoire de l'Eglise réformée prit une décision en vue de l'amener à y renoncer. Malgré cette défense assez nette, le 16 août Sterlinx

---

1. Dodt van Flensburg, *Archief voor Kerkelijke en Wereldsche Geschiedenissen, inzonderheid van Utrecht,* Utrecht, Van der Monde, 1843, in-8°, t. III, p. 218.
2. Kesper, *Geschiedenis van het Gymnasium te Gouda,* Gouda, Van Goor & Zonen, 1897, in-8°, t. I, p. 65, note 2.
3. Riemens, *Esquisse,* p. 51.
4. Comptes de Gouda, 1549—50, d'après: Riemens, *Esquisse,* p. 50.
5. Soutendam, *Mededeelingen uit het archief der stad Delft,* Delft, Stillebroer, 1862, in-8°, p. 135.

revint à la charge et s'adressa au Consistoire pour demander à ses frères de l'Eglise s'il pouvait faire donner une représentation par ses élèves. Le Consistoire lui rappelant la résolution récente du Synode de Dordrecht concernant les représentations théâtrales lui fit savoir qu'il se tenait à son premier avis et qu'il le priait à nouveau de s'en abstenir. Sterlinx n'obéit pas; en septembre 1578 il fit même jouer pendant la prêche, après quoi le Consistoire l'exclut de la Cène. Lorsqu'à l'occasion de son départ de la Brielle, en 1580, il demanda un témoignage de bonne conduite, on le lui refusa, entre autres pour cause de désobéissance. Cependant, les autorités municipales, plus indulgentes pour le pécheur, lui délivrèrent le certificat demandé[1].

Cette affaire est significative pour l'histoire du théâtre en Hollande; elle montre que de très bonne heure déjà l'Eglise réformée a été hostile au théâtre en ce pays. Elle ne s'en est pas tenue là, aux XVIIe et XVIIIe siècles nous verrons à plusieurs reprises les ministres protestants s'acharner contre les comédiens, quelquefois cependant sans succès.

La Zélande aussi comptait nombre d'écoles françaises. Il est évident que les maîtres de ces écoles organisaient des représentations scolaires comme dans les autres provinces du pays.

Dans la petite ville d'Arnemuiden Jacques du Four fit en 1589 jouer un jeu en français; pour couvrir en partie ses frais, la municipalité lui octroya une gratification de £ 1 : 13 : 8[2].

Maître du Four était un fervent du théâtre. Le 1er mai 1591, les Magistrats d'Arnemuiden l'autorisent à jouer en public le dimanche suivant, jour de fête locale[3].

Si une petite ville comme Arnemuiden s'amusait si fréquemment à ces jeux, on peut être sûr que les autres villes de la Zélande ne restaient pas en arrière. Aussi le Synode Provincial de Zélande, réuni au mois de novembre 1602, à Tholen, trouva-t-il nécessaire de s'adresser aux Etats de la Province, pour leur demander la suppression des représentations de rhétoriciens aussi bien que de celles données dans les écoles latines, françaises ou autres[4].

Comme, malgré les remontrances, on continue à en organiser, le

---

1. Riemens, *Esquisse,* pp. 52—53.
2. Kesteloo, *Geschiedenis en Plaatsbeschrijving van Arnemuiden,* Middelburg, v. Benthem & Jutting, 1876, in-8°, pp. 306—309.
3. Ibidem l.c.
4. J. Reitsma et S. D. van Veen, *Acta der provinciale en particuliere synoden,* Groningue, Wolters, 1892, in-8°, t. V, p. 57.

Synode revint à la charge. Il réitéra sa prière de faire prohiber les jeux des rhétoriciens et celles des elèves des écoles latines et françaises, vu que «par ces exercices inutiles et peu édifiants», la jeunesse perdait son temps.

Les Etats de Zélande répondirent qu'ils avaient pourvu à ces choses par une résolution[1].

Deux ans plus tard, le Synode réuni à Zwolle, les 14 en 15 août, prit également la résolution de ne plus admettre «aucune comédie, tragédie ou autres jeux pareils faits tant par les écoliers que par d'autres»[2].

En 1589, le maître de français Franchoys de Bruyn, à Amsterdam, fit le projet de faire jouer au Prinsenhof l'histoire d'*Abraham*. Cette intention ayant été dénoncée par Walich Sywersz, le Consistoire prit le parti de faire examiner l'affaire par un ministre protestant. On le chargea de faire tous ses efforts pour persuader le magister désobéissant à renoncer à ses projets[3].

Il nous reste encore, pour compléter cet aperçu, à relever les représentations de la tragédie de *Susanne,* données vers 1594 à Harlem par les «escoliers d'Offermans». La pièce était de la main de Pierre Heyns, beau-père d'Offermans, demeurant à Stade, ville d'Oostlande, où l'auteur l'avait fait jouer quelque temps auparavant.

Cette *Susanne ou Le miroir des Mesnageres* n'était pas la seule pièce de Heyns. On en a deux autres de sa main: *Le Miroir des Vefves* et *Jokebed, miroir des vrayes mères,* publiées toutes les deux par son fils Zacharie Heyns. Dans une lettre aux «Lectrices» dans la comédie de *Susanne,* Pierre Heyns en promet encore d'autres, qui n'ont jamais paru.

Par la dédicace de *Susanne* nous connaissons même — chose rare pour le théâtre scolaire — le nom de celle qui a joué un des principaux rôles dans les comédies de Heyns et — chose plus rare encore — ses talents de comédienne. C'est Abigaël Faguel, femme du Conseiller Cromhout, qui, selon l'auteur, dans sa jeunesse avait joué ses rôles «si proprement et si naifvement que le los et la memoire en durera toujours emprainte es Auditeurs et spectateurs d'alors».

Outre les représentations de *Susanne,* signalées plus haut, nous

---

1. Reitsma et Van Veen, *op. cit.*, p. 87.
2. Reitsma et Van Veen, *op. cit.*, p. 268.
3. Archives municipales d'Amsterdam. Resolutiën van den Kerkeraad, 1589; Résolution du 13 avril.

citerons celles des autres pièces de l'auteur. La «Conclusion» du *Miroir des Vefves* en mentionne d'autres qui eurent lieu à Anvers, le 1 et le 2 juillet 1580. La dédicace de *Jokebed* dit que les élèves de Heyns l'ont jouée en 1580, également à Anvers. Après la mort de l'auteur, en 1598, un maître français, Jacques Claesz, probablement son successeur à Harlem, fit réciter la *Jokebed* par ses écoliers, le samedi 3 avril 1599, à une heure de l'après-midi[1].

Citons encore une représentation à La Haye en 1603 par les élèves du maître de français de l'école néerlandaise, dans le «Doelen»[2].

On a continué longtemps encore ces représentations scolaires, du moins celles en latin. Dans les Pays-Bas méridionaux elles se sont poursuivies jusqu'à l'abolition de l'ordre des Jésuites (1773)[3]. Les Jésuites aimaient à donner beaucoup de pompe et d'éclat aux spectacles de leurs jeunes gens; seulement, il y a quelquefois lieu de s'étonner du choix de leurs sujets.

La Reine Christine de Suède, pendant son séjour à Bruxelles, en 1655, allait souvent au théâtre français, mais souvent aussi elle désirait voir «le jeu des jeunes jésuites». En 1656, elle assista à Paris avec Louis XIV, Monsieur et toute la Cour de France, à la représentation d'une pièce intitulée *La Fidélité au Roi* dans laquelle, d'après une gazette du temps, «les jeunes jésuites jouèrent avec beaucoup de grâces dans la Salle des gardes, et où le roi Charles I fut décapité»[4].

Rarement les articles des livres de comptes de diverses villes nous apprennent les titres des pièces et jamais les noms des auteurs.

Cependant, dans l'article cité plus haut, qui parle de la représentation à Amsterdam, au Prinsenhof, à donner par les élèves de maître Franchois de Bruyn, il me semble qu'il s'agissait de la pièce de Théodore de Bèze, qui portait comme titre: *Abraham sacrifiant* (1550). Sans doute la pièce jouissait d'une grande renommée, puisque quelques années plus tard on en fit une reprise devant un public d'élite dans la maison de Christian Huygens, secrétaire du Conseil d'Etat à La Haye. En 1594, on donne une représentation de l'*Abraham*

---

1. Voir pour Heyns et ses pièces: Riemens, *Esquisse*, pp. 54—56.
2. Archives municipales, La Haye, Resolutiën van het Hof, Année 1603, fo. 211.
3. Worp, *Geschiedenis van het Drama*, t. I, p. 239.
4. *Hollandsche Mercuur*, année 1655, p. 57 et année 1656, p. 57. Cité par G. D. J. Schotel, *Tilburgsche Avondstonden*, Amsterdam, Stemvers, 1850, gr. in-8°, p. 315, note 2; p. 324, note 186.

Sacrifiant et la pièce n'a encore rien perdu de son intérêt. Scaliger écrit à de Thou, de Leyde, le 13 décembre 1595: «Ceste tragédie, l'esté passé, fut jouée ici par quelques enfants Sans Souci, de si bonne grâce et si naïvement, que touz les spectateurs en furent ravis et y en eust qui pleurèrent»[1].

1. Cf. G. Cohen, *Ecrivains français,* p. 237

CHAPITRE III

Le Théâtre de Société.

Dès l'âge de 27 ans, Christian Huygens fit partie de la cour du prince Guillaume d'Orange, en qualité de secrétaire. Après la mort du prince, il devint secrétaire du Conseil d'Etat. En 1592, il épousa Susanna Hoefnagel. De ce mariage naquirent six enfants, quatre filles et deux fils, dont le cadet, le poète Constantin, est le plus connu.

Les deux frères Maurice et Constantin reçurent une éducation soignée. Christian Huygens était un homme intelligent, qui avait beaucoup voyagé et aimait fort les arts et les sciences. Il consacra tous ses loisirs à l'éducation de ses enfants. Il leur apprit à lire et à écrire et leur enseigna les éléments de la musique.

A l'âge de sept ans commencèrent les leçons de français. En mai 1604, Johannes Brouart fut accueilli dans la maison des Huygens comme précepteur de Maurice et de Constantin[1]. Comme c'était la coutume dans ces temps-là, on eut recours à l'art dramatique pour rendre l'étude du français moins ardue et plus efficace. En 1605, la famille Huygens prépara dans ce but la représentation de l'*Abraham sacrifiant,* de Th. de Bèze. Un public d'élite se réunit le jour de la représentation dans la maison paternelle de Constantin. On y vit Louise de Coligny, la veuve du Taciturne, avec ses belles-filles et le ministre protestant, Johannes Uytenbogaert. Le père Huygens et M. Brouart s'étaient donné beaucoup de peine pour la réussite de la représentation. Le père avait indiqué à ses fils les intonations et les gestes à faire. Antoine Lancel, maître de français, avait aussi collaboré aux préparatifs. Quelques ans plus tard Constantin Huygens se rappelait encore tout le plaisir que ces répétitions lui avaient donné. En envoyant un exemplaire de l'*Abraham sacrifiant* à son ancien précepteur, il écrivait: «J'avais dû

1. J. A. Worp, *Het leven van Constantijn Huygens* dans *Die Haghe,* Jaarboek, 1917/18, pp. 1—6.

vous écrire plus tôt. Je vous envoie aujourd'hui un exemplaire d'*Abraham sacrifiant* de Bèze. Vous pouvez en conclure combien je pense encore au temps où cela nous donnait tant de besogne à nous deux»[1].

On pourrait s'étonner de voir Uytenbogaert, le ministre calviniste, assister à la représentation d'une pièce biblique. Toutefois, le grave Théodore de Bèze lui-même l'aurait approuvé. Ecoutons-le: «Que plust à Dieu que tant de bons esprits que ie cognoy en France, en lieu de s'amuser à ces malheureuses inventions ou imitations de fantaisies vaines et deshonestes (si on veut iuger à la vérité) regardassent plus tost à magnifier la bonté de ce grand Dieu, duquel ils ont receu tant de grâces, qu'à flatter leurs idoles, c'est à dire leurs seigneurs ou leurs dames qu'ils entretiennent par leur fictions ou flatteries. A la vérité il leur serait mieux seant de chanter un cantique à Dieu que de petrarquiser un sonnet et faire l'amoureux transi, digne d'avoir un chaperon à sonnettes ou de contrefaire ces farceurs poëtiques à l'antique, pour distiller la gloire de ce monde et immortaliser cestuy-ci ou ceste-là»[2].

Antoine Lancel, le maître français, était un fervent du théâtre, dramaturge, poète et metteur en scène à la fois, Il écrivit une tragicomédie: *Le miroir de l'union belgique,* puis un poème sur la victoire de Nieuport, suivi d'un dialogue sur le même sujet. Vraisemblablement, Lancel avec ses élèves ont repris l'*Abraham sacrifiant* devant un public ordinaire dans la salle du Doelen. Alors l'éclat du spectacle fut rehaussé par la collaboration de sept musiciens (chanteurs). Un article sur le livre de comptes du trésorier de La Haye de 1605 dit en effet qu'on leur a payé 28 £ parce qu'ils ont chanté pendant la représentation, que le maître d'école français Lancel a fait donner par ses élèves.

«Passe-temps délicieux, remède contre le désœuvrement et l'ennui», ainsi M. Victor Du Bled caractérise la comédie de société[3] Quoi de surprenant donc que dans les cours princières. aussi bien que dans la maison d'un Huygens, on organise des représentations où tout le monde a son rôle; représentations dont les préparatifs les répétitions, le choix des costumes font fuir les heures trop lentes

1. J. A. Worp, *De Briefwisseling van Constantijn Huygens,* La Haye. Nijhoff, 1911, gr. in-8°, t. I, No. 205. Lettre du 8 juillet 1623.
2. *Th. Bezae Poëmata,* 3e édition. Cité par G. D. J. Schotel, *Tilburgsche Avondstonden,* p. 220.
3. Victor du Bled, *La société française du XVIe siècle au XXe siècle,* VIIe série, Paris, Perrin, 1911, in-8°, p. 3.

Rappelons-nous Louis XIV, qui dans le ballet des *Noces de Thétis et de Pélée* représentait Apollon, Mars, une dryade, une furie, un courtisan, trois fois par semaine. Au XVIIe siècle on joua à Paris la comédie à la cour, au Palais Cardinal, à l'Hôtel de Rambouillet, au Temple, chez quelques magistrats, un peu partout[1]. Et dans toute l'Europe on voit la même chose. Dans les cours de Danemark, de Suède, à Bruxelles, partout les grands seigneurs et les grandes dames, les souverains eux-mêmes, se font danseurs, comédiens, pour se délasser par la comédie de société.

Outre les représentations données dans les familles distinguées, il y en eut certainement à la cour de La Haye. Nous trouvons dans un recueil de *Mémoires* de curieux renseignements sur une comédie de société jouée dans une cour princière. Il ne s'agit pas ici de la cour du stathouder, mais de celle de la Reine de Bohème[2].

La maison de l'ex-roi de Bohème que les Hollandais nomment le roi d'un hiver, celui de 1619, devint une cour princière à côté de celle du Stathouder. Celui-ci aimait à fréquenter avec sa famille la cour «des trois grâces». C'est ainsi que Sorbière appelle les gracieuses princesses Elisabeth, Louise et Henriette. Parmi les fidèles du cercle de la Reine de Bohème, on cite Descartes, deux Huygens, Brasset, André Rivet, Anne-Marie Schuurman.

Quand, en 1632, le roi Frédéric mourut, laissant son épouse dans une situation difficile, la veuve royale continua à s'intéresser à la chasse, à l'équitation; elle aimait aussi passionnément la danse, la comédie, la musique, la poésie. Tous les étés elle se retirait ordinairement, comme du vivant du roi, dans la maison de chasse de Rhenen. En 1641, étant là-bas, ses filles résolurent un jour de jouer la comédie pour divertir la reine. La fille cadette, Sophie, qui avait alors onze ans, nous a laissé une curieuse description de cette comédie de société[3]. On choisit la *Médée* de Corneille. Sophie brûlait d'y jouer son rôle, mais, dit-elle:

«... (mes sœurs) me firent connaistre que je ne pourrais en estre, parce que je ne serais pas capable d'apprendre tant de vers par cœur. Cela me piqua si fort d'honneur, que j'apprenais toute la

1. Du Bled, *La société française*, t. VII, pp. 8—9.
2. C. A. van Sypesteyn, *Het Hof van Boheme en het leven in den Haag in de XVIIe eeuw*, Amsterdam, Loman, 1886, in-8° et G. D. J. Schotel, *De Winterkoning en zijn Gezin*, Tiel, Wed. D. R. van Wermeskerken, 1859, in-8°.
3. *Memoiren der Herzogin Sophie, nachmals Kurfürstin von Hannover*, Edition Dr. A. Koechlin, Leipzig, 1897; Bd IV der Publikationen aus den K. Preussischen Staatsarchiven, p. 37.

comédie par cœur, quoique je n'avais besoin de sçavoir que le roolle de Nérine, qu'on me permit de représenter. La reine en fut satisfaite, quoyque des chapines m'avaient accomodé la taille et qu'une comédienne m'avait appris les gestes. Car je ne comprenais rien de tout ce que je disais et que ma jeunesse rendait tolérable, car je n'avais qu'onze ans».

En parcourant les Mémoires et les Correspondances du XVIIe siècle, on trouverait sans doute d'autres traces de la comédie de société en Hollande. Nous n'avons voulu ici que fixer l'attention sur ces représentations, données dans les écoles et dans les familles, pour montrer, comment elles ont pu préparer les jeunes Hollandais à goûter le jeu des comédiens de campagne qui, pendant le XVIIe siècle, n'ont cessé de parcourir les Pays-Bas.

CHAPITRE IV

Les Comédiens de Campagne.

Le XVIIe siècle est dans l'histoire du théâtre français en Hollande l'âge d'or des comédiens de campagne. On sait que, depuis la fin du XVIe siècle, des troupes ambulantes de toutes nationalités parcouraient l'Europe occidentale et, parmi elles, les compagnies françaises formaient la majorité. Sans doute cela tient à ce que dans toutes les cours de cette partie du continent, le français était devenue la langue officielle et que la culture française exerçait un si grand charme sur les princes des différents états, que tous essayaient d'imiter dans leurs palais la pompe du Louvre ou de Versailles. C'était une marque de bon goût pour un roi, que de s'attacher une troupe de comédiens français, qui, en échange de l'éclat qu'ils prêtaient à la vie de cour ou du plaisir qu'ils donnaient au prince, s'affublaient du titre de «comediens de Sa Majesté» ou «de Son Altesse». En Hollande, comme partout, les troupes françaises sont au XVIIe siècle en majorité.

Avant 1600 on y trouve déjà des troupes ambulantes de comédiens anglais, mais après leurs voyages assez fréquents du commencement du dix-septième siècle, ils cessent complètement vers le milieu de ce siècle de visiter les Provinces-Unies[1]. Les comédiens de campagne italiens sont assez rares en Hollande. En 1598, les étudiants de l'Université de Leyde demandent aux magistrats de la ville de bien vouloir autoriser les représentations d'une troupe italienne[2]. En 1672, le duc de Luxembourg, ayant envahi la Hollande et s'étant installé dans *Paushuize* (la Maison Papale) à Utrecht, amène des comédiens italiens pour l'amuser, mais c'est à peine si l'on peut les compter parmi les troupes de campagne[3]. En

1. Voir Introduction, Chap. I, p. 12, et J. A. Worp, *Geschiedenis van het Drama,* t. I, pp. 311—315.
2. Archives municipales, Leyde, Geregtsdagboeken, Année 1598.
3. G. A. Evers, *Paushuize te Utrecht,* pp. 13—14 de l'extrait de *Het Huis, Oud en Nieuw,* Amsterdam, Cuypers, 1915, fasc. 9.

1679, au commencement de mars, une troupe italienne joue à Nimègue[1]. Les comédiens italiens qui, pendant le XVIIIe siècle, jouent assez fréquemment en Hollande, ne forment plus de troupes de campagne: leur organisation a changé complètement de caractère. Les Pays-Bas septentrionaux n'ont pas comme les Pays-Bas espagnols vu de comédiens espagnols dans leurs frontières. Les comédiens allemands semblent n'avoir visité ce pays qu'au XVIIIe siècle[2].

Mais les troupes de campagne françaises sont presque continuellement, quoique d'une façon intermittente, les hôtes de la Hollande au XVIIe siècle. Ceci s'explique d'une part par le fait que les comédiens français, séjournant aux Pays-Bas espagnols à Bruxelles ou à Anvers, n'avaient plus que quelques jours de voyage à faire pour arriver au centre de la Hollande et au XVIIe siècle la Hollande était un pays prospère. D'autre part, celles d'entre les troupes françaises qui s'éloignaient plus encore de leur pays natal, appelées par les rois de Danemark ou de Suède, devaient passer par les Provinces-Unies s'ils ne prenaient pas la voie de mer.

D'ailleurs, les comédiens français aimaient à jouer en Hollande. Ils y revenaient toujours: ils y trouvaient un public compréhensif et nombreux. Ils y trouvaient aussi des protecteurs bienveillants et libéraux: les princes d'Orange. La petite cour de La Haye présenta au XVIIe siècle un aspect bien français. Les grandes villes de la Hollande se distinguent les unes des autres, par un caractère spécial qui tient à leur origine, à leur histoire et à leur situation. La Haye, au XVIIe siècle plutôt un grand village qu'une ville, la résidence préférée des princes d'Orange, portait alors et porte encore une empreinte plutôt française, qui trouve son explication surtout dans le fait, que c'était dans ce temps-là, comme aujourd'hui, le centre du gouvernement, le rendez-vous des ambassadeurs, et, point capital, la résidence de la maison d'Orange. Les princes d'Orange, Stathouders des Provinces-Unies, occupaient une place prépondérante dans le pays.

De ces princes, fils et petits-fils de Guillaume d'Orange et de Nassau, l'un, Maurice, fils de l'indigne Anne de Saxe, fut élevé, après la mort de sa mère, par une noble femme française, l'admirable Charlotte de Bourbon, fille du duc de Montpensier[3]. Le frère de

1. Archives municipales, Nimègue, Schultboeck van Peter Bruyn, Année 1679. Le 10 mars, les comédiens italiens payèrent *f* 112.20, parce qu'ils avaient joué au *Spinhuis*.
2. J. A. Worp, *Geschiedenis van het Drama*, t. II, pp. 257—260.
3. J. W. A. Naber et L. de Neve, *Vorstinnen van het huis Oranje-Nassau*, Harlem, Tjeenk Willink, 1898, in-4°, pp. 23—25.

Jeu de Paume
servant de théâtre

Le «Buitenhof» au commencement du XVIIe siècle.

Planche II.

Maurice, Frédéric-Henri, son successeur au Stathoudérat (1625—1647) était le fils d'une Française, Louise de Coligny[1]. Le quatrième Stathouder, Guillaume II, était donc, du côté paternel, également d'origine française. En outre celui-ci avait pour précepteur, de 1632 jusqu'à 1641, André Rivet, professeur de théologie à l'Université de Leyde[2].

Ces influences d'éducation ou de naissance ne se démentirent pas. Les princes d'Orange parlaient le français aussi fréquemment que le hollandais. Par la protection qu'ils donnaient aux comédiens, venus de France, ils montrèrent que le théâtre français était leur distraction favorite, sauf peut-être pour Maurice. Aussi La Haye fut-elle la base d'opération des troupes de campagne françaises dans les Provinces-Unies. De là, elles rayonnèrent vers les autres villes où elles reçurent des habitants un accueil chaleureux. Mais La Haye les revit toujours. Là, le succès, tant artistique que matériel, les attendait. Les comédiens venaient ordinairement des Pays-Bas méridionaux par la voie de terre ou par la voie de mer[3], quelquefois aussi d'une cour d'Allemagne. Arrivés à La Haye, ils allaient solliciter une autorisation de jouer, soit auprès de la Cour, soit auprès du Magistrat de La Haye.

L'autorisation obtenue, ils devaient chercher une salle. Jusqu'à la seconde moitié du XVIIe siècle ils eurent le choix entre deux salles, la Piquerie et le Jeu de Paume, toutes deux situées l'une à côté de l'autre sur le Buitenhof. C'est beaucoup plus tard, après 1670, qu'ils occupent le jeu de paume de Pierre van Gool, au coin du Casuariestraat, près du Vijverberg[4].

Au début du XVIIe siècle il n'y avait pas encore beaucoup de maisons sur le Buitenhof. Du côte sud on trouvait la Piquerie du Stathouder. C'était un hangar oblong en briques, d'un seul étage. Il recevait sa lumière par dix fenêtres, dont deux dans la façade de derrière, et quatre de chaque côté. La Piquerie qu'on appelait aussi le Manège, avait une longueur de 112 pieds et une largeur de 32 pieds. Un jeu de paume construit en 1624 lui était contigu du côté sud-est[5].

---

1. J. W. A. Naber et L. de Neve, *op. cit.*, pp. 39—73.
2. Cf. G. Cohen, *Ecrivains français*, pp. 303—304.
3. F. Faber, *Histoire du théâtre français en Belgique*, Bruxelles, Olivier, 1878—1880, 5 volumes, gr. in-8°. t. IV. p. 228.
4. Archives municipales, La Haye. Archives notariales (Notaire Van der Heyden) Dossier No. 781, bail du 7 janvier 1671.
5. Ising, *Haagsche Schetsen*, IIe bundel, La Haye, 1887, in-8°, pp. 294—321.

La Piquerie avait été bâtie à la prière de Maurice pendant les dernières années du seizième siècle.

Un poète du milieu du XVIIe siècle, Jacob Westerbaen, fait entendre que les deux salles servaient de temps en temps de théâtre. Il dit, en faisant allusion aux difficultés que l'Eglise suscitait souvent aux comédiens[1]:

> Et si la Chaire s'entendait avec Gringalet,
> On n'aurait pas empêché les Comédiens de jouer.
> Alors Didon ou Lucrèce pourraient gémir dans la Piquerie ou le Jeu de Paume,
> Et Corneille pourrait rimer comme autrefois.
> Le *Cid* et le *Menteur* pourraient se montrer sur la scène
> Et Sprot[2] et Jean Farine, les visages enfarinés,
> Pourraient faire rire les badauds par toutes sortes de farces.
> Quel spectateur serait assez sot pour se plaindre des deniers dépensés?

Après avoir loué ou la Piquerie ou le Jeu de Paume la troupe devait y faire aménager un théâtre. On trouvera plus loin plusieurs contrats qui parlent soit du montant du loyer soit des frais de construction du théâtre. La Piquerie était plus grande que le Jeu de Paume[3].

Le théâtre construit, les comédiens pouvaient commencer leurs représentations. Pour attirer le public ils faisaient souvent battre le tambour. Ordinairement les comédiens des troupes ambulantes étaient au nombre de dix ou onze, quelquefois moins. Parfois ils avaient avec eux un décorateur.

Les comédiens de campagne en Hollande n'avaient pas toujours la vie facile. Au cours des pages suivantes nous verrons à plusieurs reprises les consistoires de l'Eglise réformée et les autorités ou le public leur susciter des difficultés.

Mais la sympathie que les princes d'Orange leur témoignaient, et la libéralité avec laquelle ils leur venaient en aide, furent souvent pour eux une compensation aux déboires de leur dure existence[4].

---

1. J. Westerbaen, *Arctoa Tempe, Ockenburgh,* Utrecht, Altheer, 1835, in-8°, p. 128 vs. 3687—3694.
2. „Sprot" était le nom d'un type de farceur dans les comédies hollandaises.
3. Archives municipales, La Haye. Archives notariales. (Notaire W. Rietraet). Dossier No. 178, fo. 555, contrat du 14 avril 1662.
4. Voir plus loin Livre I, Chapitre I.

LIVRE I

LES COMÉDIENS FRANÇAIS EN HOLLANDE AU XVIIe SIÈCLE

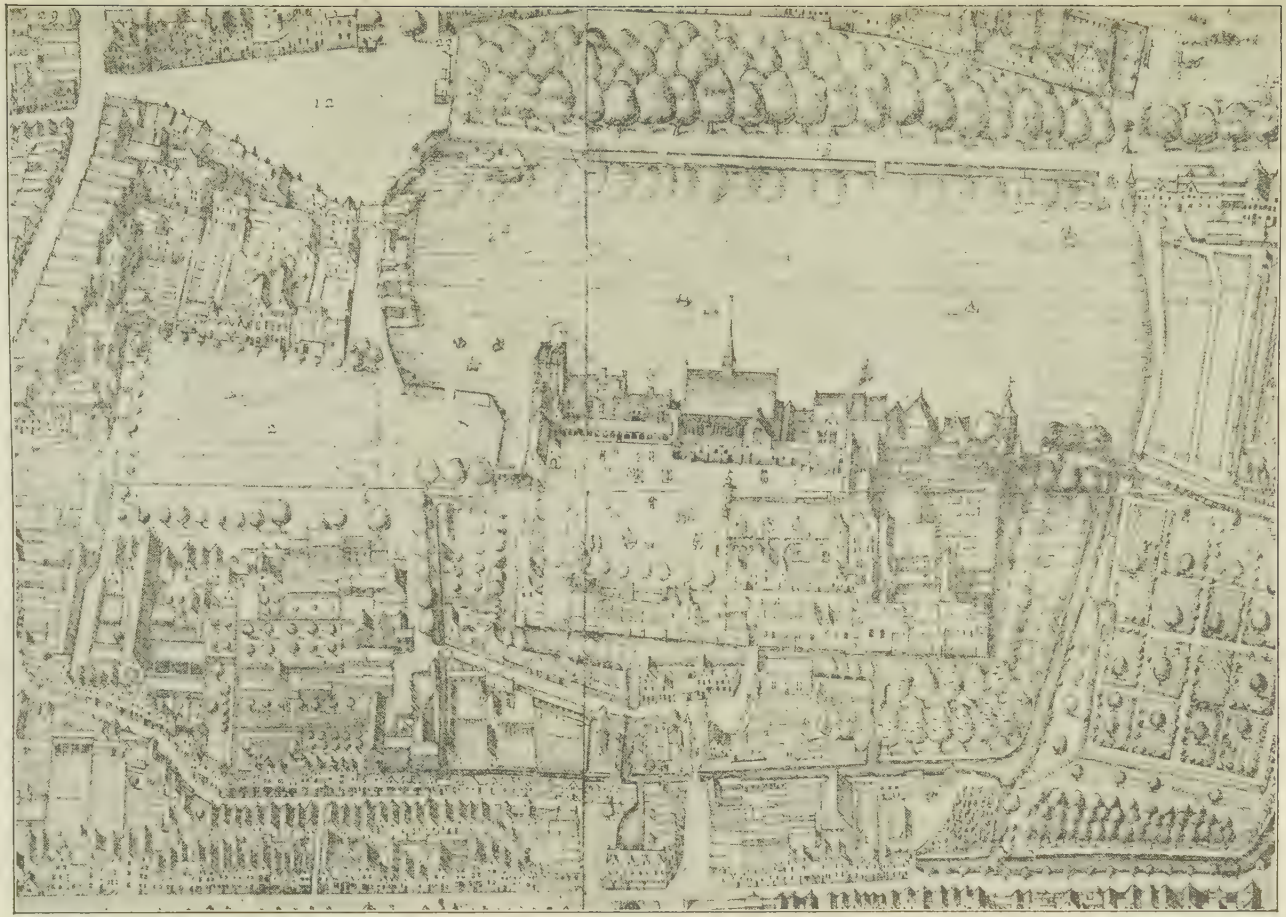

Jeu de Paume

PARTIE D'UN PLAN DE LA HAYE DU COMMENCEMENT DU XVIIe SIÈCLE.

(Le chiffre 2 indique le Buitenhof; au sud du Buitenhof en face des arbres le Jeu de Paume et la Piquerie.)

Planche III.

CHAPITRE I

Les Comédiens du Prince d'Orange.
(1600—1655)

D'après les recherches que nous avons faites dans les archives des Pays-Bas, les premières traces du passage des comédiens français dans ce pays, remontent au 29 juillet 1605. On lit dans les Résolutions de la Cour de Hollande, à cette date, que la Cour manda le Bailli de La Haye et le chargea de faire cesser les représentations de quelques «Franchois et d'autres jeux pareils faits à l'insu de la Cour»[1].

Ces acteurs furent probablement les victimes de la rivalité qui existait à La Haye entre la Cour de Hollande et les Magistrats municipaux. La juridiction de la première comprenait le Vijverberg, le Plaats, le Buitenhof, le Hofstraat et peut-être aussi le Kneuterdijk, bref la partie de La Haye située autour du château des princes d'Orange sur le Binnenhof, le reste de la ville étant le domaine des autorités municipales, Bourgmestres et Echevins, qui avaient comme exécuteur de leurs décisions, le chef de la police, le Bailli[2].

Si les Comédiens voulaient jouer dans la juridiction de la Cour de Hollande, ils devaient lui en demander l'autorisation. La troupe voulait-elle amuser, non pas le prince et ses amis, mais les bourgeois de La Haye, elle devait s'adresser aux Bourgmestres et Echevins de la ville, qui donnaient leurs ordres au Bailli.

Les comédiens de 1605, ignorant la susceptibilité des Messieurs de la Cour, avaient sollicité et obtenu l'autorisation des Messieurs de La Haye. Les premiers y virent une infraction à leurs droits et, froissés, enjoignirent au Bailli, qui n'en pouvait mais, d'expulser les pauvres acteurs. Jusqu'au XVIIIe siècle, nous retrouverons

1. Archives de l'Etat à La Haye. Resolutiën van het Hof van Holland, Année 1605. Résolution du 29 juillet.
2. van den Bergh, *'s-Gravenhaagsche Bijzonderheden,* t. I, p. 13.

fréquemment les traces de cette rivalité entre la Cour et la Ville.

Sans doute les comédiens chassés ont cherché fortune ailleurs. Il arrivait souvent qu'une troupe française, ayant pendant quelques semaines fait les délices de la cour princière ou des habitants de La Haye, poussait plus loin et allait émerveiller les bourgeois des petites villes aux environs de la résidence, Leyde, Harlem, et parfois jusqu'à ceux d'Amsterdam.

Ainsi, le 16 janvier 1608, les Bourgmestres de Leyde autorisent «certains comédiens français» à jouer pendant dix ou douze jours, à la condition de faire payer trois sous par spectateur, et de verser d'avance trente florins aux pauvres[1].

Il est probable que cette troupe a joué ailleurs qu'à Leyde. Cependant, sur ce point nous n'avons aucune indication. Pour La Haye, il a pu se produire des empêchements pendant cette année 1608, car dans une lettre du 13 juin, les Etats de Hollande prient la Cour de Hollande de ne plus autoriser ni les comédiens ni les loteries ou jeux de hasard, comme «étant scandaleux et nuisibles aux citoyens»[2].

Le 23 novembre 1610, la Cour de Hollande permet à quelques comédiens français de jouer à La Haye pendant quinze jours, pourvu qu'ils paient 20 florins aux pauvres et qu'ils ne prolongent pas leurs représentations sous peine de correction arbitrale[3].

Le 30 avril 1612, même autorisation provisoire pour quinze jours[4]. Le 4 mars 1613, la Cour de Hollande autorise des comédiens français à jouer pendant quinze jours.

Malheureusement, les noms des comédiens ne figurent pas dans tous ces documents.

Le 2 mai 1613, se présenta devant les Nobles Magistrats de Leyde, muni d'une recommandation de Son Excellence, un comédien français qui, sans aucune objection de la part des autorités, obtint aussitôt la permission de jouer ses tragédies et ses comédies. «Son Excellence» n'était autre que le prince Maurice.

L'intérêt que le Stathouder portait aux comédiens a de quoi nous étonner. Les biographes nous parlant de sa nature et de ses goûts, ne louent en lui que ses talents stratégiques, ses dispositions pour

---

1. Archives municipales, Leyde. Burgemeesters dagboeken, 1608, fo. 79.
2. Archives de l'Etat à La Haye, Resolutiën van het Hof, 1608, 13 juin.
3. Archives de l'Etat à La Haye, Resolutiën van het Hof. No. 376, 1610. Résolution du 23 novembre.
4. Archives de l'Etat à La Haye, Resolutiën van het Hof, 1612. Résolution du 30 avril.

Maurice de Nassau,
Prince d'orange.
(1567—1625).

les sciences, les mathématiques avant tout, son goût pour le jeu d'échecs[1]. Mais ils ne lui reconnaissent pas de sentiments délicats; ils disent qu'il se plaisait au ton soldatesque qui régnait autour de lui. Ils ne lui attribuent aucun penchant pour les arts. Est-ce que son caractère passionné le poussait à s'intéresser aux comédiennes françaises? Nous n'en avons aucune preuve.

Nous croyons que, pour s'expliquer la protection que Maurice donnait aux comédiens anglais et français, il faut se rappeler que nombre de jeunes gens anglais et français servaient dans ses armées pour apprendre l'art de la guerre.

Les spectateurs princiers ont dû s'amuser prodigieusement au jeu des comédiens qui se trouvaient à La Haye et à Leyde en 1613. Car l'humble suppliant de Leyde n'était pas le premier venu. Les Magistrats de la ville le nommaient: «Maître Valleran»[2]. C'était le plus fameux acteur français de son temps, le bouffon de l'Hôtel de Bourgogne, VALLERAN LE CONTE[3]. On accorda au comédien qui, selon Tallement des Réaux[4] était un grand homme de bonne mine, l'autorisation demandée, à condition qu'il se procurât à ses frais une salle convenable, et qu'il payât une somme de 25 florins de 5 gros l'un, comme droit des pauvres. Ce document, que nous avons trouvé dans les archives de Leyde, confirme merveilleusement l'hypothèse du regretté auteur du *Théâtre français avant la période classique* (1901), sur Théophile, poète aux gages de VALLERAN LE CONTE[5]. M. G. Cohen, dans ses *Ecrivains français en Hollande dans la première moitié du XVIIe siècle* va un peu plus loin en supposant que Théophile était aux Pays-Bas, dès le mois de mai 1613, et l'érudit auteur ajoute que la présence de Balzac en Hollande, peut-être aussi celle de Tristan L'Hermite, devient par là plus naturelle encore[6]. Rappelons le document du 5 janvier 1613, que nous avons extrait des archives notariales d'Amsterdam où il est parlé d'un certain Tristan L'Hermite, demeurant à Am-

1. C. M. van der Kemp. *Maurits van Nassau, Prins van Oranje,* Rotterdam, v. d. Meer & Verbruggen, 1843, 4 vol. in-8°, t. IV, pp. 170—176.
2. Archives municipales, Leyde. Geregtsdagboeken H. fo. 25 Résolution du 2 mai 1613.
3. Sa signature sous les baux montre qu'il se nommait Le Conte. Archives des Notaires Haguenier et Huart, Paris.
4. Tallemant des Réaux. *Historiettes.* Edit. Monmerqué. Paris, 1858, t. VII, p. 170 et p. 179, note 2.
5. E. Rigal, *Le Théâtre français avant la période classique,* Paris, Hachette, 1901, in-8°, pp. 103—107.
6. G. Cohen, *Ecrivains français en Hollande dans la première moitié du XVIIe siècle,* p. 253.

sterdam, dont les faits et gestes n'infirment pas l'hypothèse de M. Cohen sur la présence de Tristan en Hollande en 1613[1].

La biographie de VALLERAN LE CONTE est encore loin d'être complète. Dans le *Dictionnaire des Comédiens Français* de M. Henry Lyonnet, elle ne comprend que cinq lignes. Voici ce qu'en dit ce précieux ouvrage: «Comédien de l'Hôtel de Bourgogne cité dans un arrêt du 19 juillet 1608 (Histoire du Théâtre Français par les frères Parfaict t. III p. 252). Passa aussi par le Théâtre du Marais»[2].

Dans l'ouvrage de M. Eudore Soulié, intitulé *Recherches sur Molière et sa famille*[3] nous trouvons quelques renseignements sur les rapports qui existaient entre VALLERAN et la Confrérie de la Passion.

Aux pp. 151—166 M. Soulié donne l'*Inventaire des Titres et Papiers de l'Hôtel de Bourgogne,* tel qu'il l'a trouvé dans les minutes de Me Turquet. A la date du 1 mai 1599, mention y est faite d'un «Bail fait à Valleran Lecomte (sic) et ses compagnons, comédiens français ordinaires du Roi, aux réservations et moyennant les prix, charges, clauses et conditions y portées», bail racheté le 2 octobre 1599 par un «accord et composition entre les maîtres de la Confrérie de la Passion et Valleran Lecomte»[4]. L'*Inventaire* mentionne à la date du 26 janvier 1608 le «Procès-Verbal d'une comparution faite chez un conseiller du Châtelet de Paris par les Maîtres de l'Hôtel de Bourgogne et MATHIEU LE FEBVRE DIT LAPORTE, touchant les différents qu'ils avaient ensemble à cause de

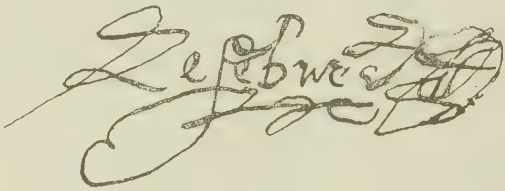

Mathieu Lefebvre dit la Porte
17 juillet 1610

la grande salle dudit Hôtel de Bourgogne que le dit Laporte avait occupée comme associé avec Valleran Lecomte»[5].

1. G. Cohen, *Ecrivains français en Hollande,* pp. 249—250.
2. H. Lyonnet. *Dictionnaire des Comédiens français,* Paris, Jorel s.d. t. II, p. 692.
3. Eudore Soulié, *Recherches sur Molière et sa famille,* Paris, Hachette, 1863, in-8°.
4. Ibidem, p. 154.
5. Ibidem, pp. 154—155. L'*Inventaire* porte toujours Lecomte.

Une dernière mention est faite à la date du 30 septembre 1628. On lit: «Quatre baux faits aux comédiens du Roi, représentés par Valleran Lecomte et ses compagnons etc.»[1].

En faisant des recherches sur les comédiens du prince d'Orange ayant joué à l'Hôtel de Bourgogne, nous avons trouvé les fameux documents sur VALLERAN et ses compagnons et les Maîtres de la Confrérie de la Passion[2] auxquels fait allusion l'*Inventaire*. Ce sont des baux signés par VALLERAN seul ou avec quelques-uns de ses compagnons, et passés par devant les notaires Haguenier et Huart.

Malheureusement, les dossiers antérieurs à janvier 1606 ont disparu des archives de Maîtres Haguenier[3] et Huart.

Nous trouvons son nom pour la première fois dans un bail passé par devant les notaires ordinaires de l'Hôtel de Bourgogne le 6 février 1606[4]. *L'Inventaire* ne mentionne pas ce contrat. Pourqu'on ait une idée de ces baux, le voici, en son entier:

«Par devant les notaires du roy notre sire au Châtelet de Paris, soussignés, furent présens en leurs personnes Charles Pouldrac, Sebastian Gauvin, Nicollas Réveillon, Jacques Ronneau[5] et (*biffé:* Claude) Guillaume Javelle,

Jacques Ronneau
6 septembre 1606

bourgeois de Paris, au nom et comme à present Charles Pouldrac, doien et les autres maistres et gouverneurs de la Confrairie de la Passion et Hostel de Bourgougne en ceste ville de Paris, lesquels esdits noms, de leurs bons gréz, pour le prouffit fait à la ditte confrairie recongnurent et confessèrent avoir baillé, à tiltre de loïer et prix d'argent, pendant les quatre premiers dimanches du quaresme et jour S. Mathias et la sepmaine de la my caresme prochain à *Valleran le Conte, commedien ordinaire du roy,* tant pour luy que pour ses compagnons, le dit Leconte à ce présent, *qui a pris pour le dit temps, la grande salle et loges dudit hostel de Bourgougne de ceste ville de Paris pour esdits jours y jouer et représenter par lesdits le*

1. Soulié, *op. cit.*, p. 160.
2. Nous tenons à exprimer ici notre reconnaissance à M. B. Pocquet du Haut-Jussé, bibliothécaire à la Biblothèque Nationale qui a copié les documents avec un dévouement et une exactitude extrêmes.
3. M. Soulié écrit toujours Haguemer.
4. Archives des Notaires Haguenier et Huart, 1606, 1er trimestre, fo. VI^xx^XVII.
5. Jacques Ronneau (et non Resneau) est donc en effet maître de l'Hôtel de Bourgogne et non pas comédien, comme le croit Rigal, *op. cit.*, p. 52, note 4.

Conte et sa compaignie jeuz et commedies honnestes et au contentement du public à la réservation des loges réservées par les dits maistres au bail qu'ils en ont fait avec ledit Leconte. Ce bail fait moiennant six vingt livres tournois de loier pour ledit temps pour ledit Leconte et a promis, promet et gage seul et pour le tout sans forme de fidéjussion, division ni ordre de discution de droit Renonçant aux bénéfices et exceptions desdits divisions, bailler auxdits maistres ou au porteur au jour des jeux de la dite sepmaine de la micaresme prochaine et où Monsieur le Lieutenant civil ne veuille permettre les dits jeuz, le present contrat demeureroit nul, sans aucun interest autres y prétendre ny aller à l'encontre. Car ainsy promettent chacun endroit soi, R[enonçant] mesmes ledit Valleran son corps. Fait et passé à Paris en l'estude desdits notaires soussignés. L'an mil six cent six, le lundi, sixiesme jour de fevrier après midy, et ont signé C. Pouldrac, Gauvin, Ronneau, Réveillon, Valleran le Conte, G. Javelle, Huart, Haguenier.

Au mois d'avril 1606, VALLERAN n'avait pas encore versé entre les mains des Maîtres de la Confrérie le loyer de 6 vingts livres tournois. Comme c'est un homme de tout repos, ceux-ci renouvellent son bail. Ils lui louent la grande salle, théâtre et loges depuis le 9 avril jusqu'à «la dernière feste de la Pentecoste prochaine, la dite derniere feste comprise». Les Confrères se réservent les mêmes loges que celles du précédent bail ainsi que «les deniers qui proviendront des susdites loges»; le loyer s'élevant à cent quatre-vingts livres tournois, VALLERAN et les siens doivent aux Maîtres une somme de 300 livres. La Confrérie recevra quinze livres tournois sur la recette de chaque représentation. Il est stipulé en une clause particulière, que dans ce bail est comprise la «Gallerie d'en hault appellée le Paradis».

Le bail du 6 août 1607[1] passé entre les maîtres de la Confrérie (qui cette fois s'appellent F. Lejeune, G. Fresnel, Pierre Prevost, Louis Letexier) et les comédiens ordinaires du roi, pour lesquels signe Guillaume de Ruffin, huissier en la Prévosté de

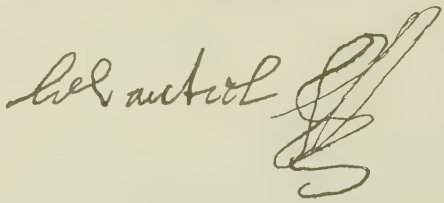

François le Vautrel
4 août 1612

1. Archives des Notaires Haguenier et Huart, 3e trimestre de l'année 1607, fo. VIxxXVIII.

l'Hostel du Roy, nous fait connaître les compagnons de VALLERAN LE CONTE. Ils ont signé la procuration de Ruffin par devant le notaire Lhéritier «en Guienne à Bourdeaux[1] dans le logis où pend pour enseigne l'Adventurier près l'Eglise St. Pierre». C'étaient: FRANÇOIS VAUTREL[2], SAVINIEN BONY et ESTIENNE DE RUFFIN. Ces comédiens se trouvaient donc le 19 juillet 1607 à Bordeaux où ils ont probablement joué. Les Confrères de la Passion se réservent les

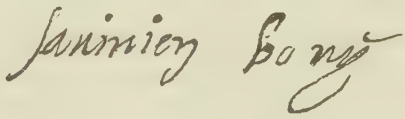

Savinien Bony
7 avril 1609

5 loges du doyen et des maîtres de la Confrérie, la loge des Thonneaux et celles des anciens maîtres, celle d'auprès le Paradis, celle du Prince des Sots.

Le loyer, cette fois, est de 1200 £ tournois. Les comédiens payeront après la Saint-Rémy, 300 £ trois semaines après, trois cents autres livres le 1 janvier et le reste fin janvier. Une curieuse clause est celle qui prescrit aux acteurs de jouer gratuitement pour le parterre, le jour du mardi gras «en la manière accoutumée». En outre, la compagnie de comédiens aura à payer au concierge le droit ordinaire. Les noms des comparants en tête du bail et leurs signatures à la fin, nous montrent que la Confrérie a changé de maîtres.

Il semble que ce changement ne se soit pas fait sans secousse,

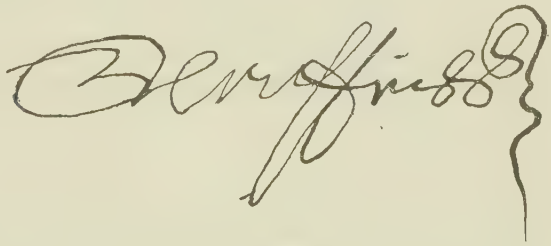

De Ruffin
7 avril 1609

1. On n'a pas retrouvé à Bordeaux la procuration en question.
2. Le comédien signe toujours *Vautrel*. Cf. Rigal, *op. cit.*, qui préfère Vautray. Nous avons l'intention de publier prochainement les documents inédits concernant l'Hôtel de Bourgogne dont nous possédons les copies. *F. (de) Vautrel* n'était plus comédien de sa profession en 1620. Dans le msc. de la Bibliothèque Nationale. FF 18385 Table alph. des reg. des ordo. du Parlement sous la lettre C, on lit à la feuille 251vo: *Réhabilitation de la personne de Fr. de Vautrel.*

et que plus tard une réconciliation ait eu lieu. Du reste, dans les archives des notaires Huart et Haguenier, on trouve un contrat passé entre les «entiens» et les nouveaux maîtres, témoignant de leurs sentiments fraternels. «Pour éviter aux différans et procès où ils estoient prest à entrer ensemblement et pour apporter à toujours à l'advenir ung bon ménage et reglement les anciens maistres louent aux nouveaux la moitié des 5. loges du costé de celles par où l'on va et entre par la grande porte et court du costé du Jeu de Paulme, avec les loges des entiens et la moitié du lieu dit Paradis», dont jouissent les maîtres en charge. Le loyer est de 500 £ tournois pour une période allant de la date du contrat (24 octobre 1607) jusqu'au jour de caresme-prenant; les doyen et maîtres preneurs sont tenus de fournir les «bougies de sire» et de payer la somme due en 5 termes, tandis que les anciens maîtres auront libre accès aux représentations. S'il advenait que les nommés VALLERAN LE CONTE et LAPORTE avec leurs compagnons représentant alors à l'Hôtel de Bourgogne ne continuassent pas à jouer, il serait fait déduction aux preneurs au prorata de la somme de 500 £[1]. Ayant l'intention de consacrer ultérieurement un travail spécial à l'Hôtel de Bourgogne, nous passons sous silence nombre de baux passés après celui-ci, pour arriver à celui du 9 mars 1612[2].

En cette année-là, il y avait même deux troupes qui jouaient alternativement à l'Hôtel de Bourgogne, celle des «commediens ordinaires du Roy» ayant à leur tête VALLERAN LE CONTE, et les «commediens italiens» sous la direction de JEHAN ALFIERI. Les

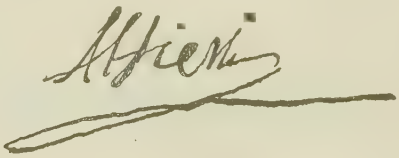

Jehan Alfieri
9 mars 1612

maîtres de 1607 sont devenus les «antiens» maîtres et ont été remplacés par Benoist Petit, doyen, Vespasien Brosseron, Boniface Butaye, Laurens Hubault. On loue aux comédiens la grande salle, théâtre et loges, sauf les cinq loges des maîtres, la loge des Thonneaux, la loge d'Angoulvant, prince des Sots, et celle de

1. Archives des Notaires Haguenier et Huart, 4ième trimestre 1607, bail du 24 octobre No. IIII^{xx}I.
2. Ibidem. 1er trimestre 1612, bail du 9 mars, No. IX^{xx}II.

Fonteny, contrôleur des comédiens. Le loyer pour une période allant du 9 mars jusqu'au samedi avant Pâques, est de 200 £.

Il n'est pas surprenant que VALLERAN, qui était encore à Paris au mois de mars de l'année 1612, se trouve une année plus tard aux Pays-Bas. Depuis longtemps, il menait la vie aventureuse des comédiens ambulants.

Le 27 mars 1593 «Vallerant le Comte von Mondidier in Picardey» est à Francfort où il obtient avec ses compagnons la permission de représenter des tragédies et des comédies bibliques pendant la foire de Pâques: il pourra de chaque spectateur exiger quatre deniers au plus[1]. Au mois d'avril, le succès remporté par la compagnie, pousse VALLERAN a demander, la foire étant terminée, de pouvoir continuer ses représentations. Dans sa requête adressée au très sage et très noble Conseil de Francfort, il allègue comme recommandation, qu'il a représenté à Rouen, à Strasbourg et à Langres (ou Angers?) non seulement des tragédies et des comédies bibliques, mais aussi des pièces de «Schodällen» (Jodelle!)[2].

Trois mois plus tard, le 21 juin 1593, nous retrouvons «Valeran Leconte von Amiens» à Strasbourg où il veut représenter plusieurs belles comédies bibliques et profanes, mais on ne lui en donne pas la permission[3].

Pour en revenir à son séjour aux Pays-Bas, avant de se rendre à Leyde au mois de mai 1613, VALLERAN avait sans doute joué à La Haye. Il y a tout lieu de croire que les comédiens français à qui la Cour de Hollande, par la résolution du 4 mars[4], accorde l'autorisation de jouer, étaient VALLERAN et sa troupe.

Ils avaient l'honneur de plaire tellement à Son Excellence le prince Maurice, que plein d'admiration pour leur art le stathouder daignait les recommander aux magistrats de Leyde. Après avoir donné à Leyde les représentations dont nous avons parlé[5], ils revinrent à La Haye, où leur présence était nécessaire pour rehausser l'éclat d'une suite de fêtes que Maurice avait organisées en l'honneur du jeune Comte Palatin Frédéric V et de sa jeune épouse Elisabeth Stuart, fille unique de Jacques I.

---

1. Trautmann. (K). *Französische Schauspieler am bayrischen Hofe* (Jahrbuch Münchener Geschichte, IIe Jahrgang, Munich, 1888, in-8°, pp. 185—334).
2. Trautmann, *Französische Schauspieler,* p. 201.
3. Ibidem, p. 205.
4. Archives de l'Etat, La Haye. Resolutiën van het Hof, Année 1613, Résolution du 4 mars.
5. Vide supra p. 45.

Le 15 mai à six heures du soir la Comtesse Palatine fit sa joyeuse entrée à La Haye au bourdonnement des cloches et à la voix du canon. Le soir il y eut banquet et ensuite représentation, par les comédiens français, mandés — dit une vieille chronique — de Paris[1]. Le lendemain, 16 mai, dans l'après-midi, repas somptueux suivi encore d'une comédie[2].

Frédéric ayant quitté sa jeune épouse le 19 pour regagner Heidelberg, Elisabeth, restée à La Haye, allait à la chasse, faisait des promenades à cheval, prenait part à des banquets et, le soir, se trouvait toujours dans la grande salle de la Vieille Cour pour y assister à quelque comédie ou à quelque ballet[3].

Il est évident que VALLERAN et ses camarades faisaient les frais de ces divertissements princiers. Le succès qu'ils avaient à la cour du Prince, les incita à reprendre pendant 15 jours leurs représentations publiques à La Haye, ce à quoi la Cour de Hollande les avait autorisés par une résolution, datée du 22 mai[4].

Le 5 juillet 1615, les magistrats de Nimègue autorisent des comédiens français à «agir»[5]. Qui étaient ces acteurs? D'où venaient-ils? Où allaient-ils? Nous n'en savons rien, mais on peut supposer qu'ils avaient joué en Allemagne, et qu'en descendant le Rhin, ils s'étaient arrêtés à Nimègue.

Ce n'est qu'en 1618 que nous trouvons de nouvelles traces du passage d'une troupe française en Hollande. Dans ses *Historische Studiën,* M. Veegens fait mention d'acteurs français au service du prince, ayant joué á La Haye, jusqu'en avril 1618[6].

Le 17 de ce mois le prince Maurice leur délivra un sauf-conduit[7], rédigé comme suit: «Son Excellence consente aux porteurs de ceste, commediens françois, estans en son service, de se pouvoir transporter d'icy en France et ailleurs où que leur bon semblera pour y exercer leurs comedies et tragedies, durant cest esté jusques au premier d'octobre prochain venant, pour l'espace de six mois,

1. G. D. J. Schotel. *De Winterkoning.* p. 32.
2. Ibidem, p. 32.
3. Ibidem, p. 34.
4. Archives de l'Etat, La Haye. Resolutiën van het Hof. Année 1613, Résolution du 22 mai.
5. Archives municipales, Nimègue. Resolution des Magistrats du 5 juillet 1615.
6. D. Veegens, *Historische Studiën,* La Haye, Van Stockum, 1885, 2 vol. in-8°, t. II, p. 177. L'auteur n'indique pas les sources de son assertion.
7. *Mededeelingen van de Vereeniging ter beoefening der Geschiedenis van 's-Gravenhage,* La Haye, Van Stockum, 1863—1876, 2 vol. gr. in-8°, pp. 120—121.

prochain venant. Ordonne pourtant à tous ceux quy sont soubs son obéissance tant par eau comme par terre, et requiert à tous autres que ce pourra toucher de monstrer aux dicts commediens en passant comme aussi en l'exercise de leurs comedies et tragedies toute faveur et adresse.

Fait à La Haye, 17 d'avril 1618

Maurice de Nassau».

Munis de ce passeport, les comédiens ont, d'étape en étape probablement, regagné la France et, prévoyant y trouver bon accueil, ils se sont dirigés à Nantes où se réunissaient en cette année les Etats de Bretagne. Ils ne s'étaient pas trompés. Leurs représentations firent avec le passepied et le triori la principale distraction de la noblesse bretonne, aux Etats de la province. Ce qui excitait un peu l'étonnement des bourgeois de Nantes, c'est que leur vie était aussi honnête que leur art était admirable. Ceci apparaît dans une lettre écrite par Mlle de Rohan l'aînée (Henriette), lettre qui contient des détails curieux sur cette troupe.

Voilà ce qu'écrit Mlle Rohan à la Duchesse de Trémoille[1], après avoir raconté qu'elle a passé huit jours dans le chef-lieu de Bretagne: «... Nous y avons veu de fort bons comédiains, qui se disent à monsieur vostre frère (il s'agit de Maurice de Nassau). Ils sont très honestes, ne dizant aucune vilaine parole non seulement devant nous mès encore dans la ville à ce que l'on m'a dit»[2].

Edifiés sur leur moralité qui était exceptionnelle sans doute (n'en déplaise à Chappuzeau)[3] nous sommes curieux de connaître la composition de la troupe. Hélas, ici nous manquons encore de documents explicites. Malgré les recherches que nous avons faites dans les archives notariales, déposées à la Chambre des Notaires de Nantes, nous n'avons retrouvé aucune trace du séjour des comédiens du prince d'Orange. Pourquoi ont-ils quitté la cour de La Haye où ils avaient trouvé un protecteur aussi puissant que généreux? Probablement à cause du deuil dans lequel la maison du stathouder venait d'être plongée par la mort du frère aîné de Maurice, Philippe-Guillaume, le prince d'Orange, survenue au mois de février 1618.

---

1. Lettre datée du 10 novembre 1618.
2. Cette lettre, citée en partie par M. G. Lanson, dans son article *Etudes sur les origines de la Tragédie classique en France* (R. H. L. 1903. p. 227) se trouve dans son entier dans le *Bulletin de la Société d'Archéologie de Nantes,* t. IX, 1869, pp. 227—228, sous le titre de *Documents inédits* XXIV par P. Marchegay.
3. Samuel Chappuzeau, *Le Théâtre françois,* Edit. G. Monval.

Ce dont nous avons lieu de nous étonner, c'est de ne trouver aucune indication sur la présence de comédiens français dans la capitale des Pays-Bas, Amsterdam. Pourtant il y a eu, avant 1619, des représentations en langue étrangère, soit en français, soit en italien. Dans une petite pièce de théâtre écrite en hollandais et en vers, la *Duytsche Academie*[1], Melpomène répond au personnage qui l'exhorte à faire commencer la représentation: «Si vous me l'ordonnez, parmi ces jeunes gens je choisirai de si bons acteurs, que personne ne se souviendra d'en avoir vu jouer de meilleurs, bien que les gens curieux aiment mieux dépenser leur argent pour voir des Wallons, des Français ou des Italiens, dont ils ne comprennent pas un seul mot .....». L'auteur de la *Duytsche Academie* avait donc dans la mémoire le souvenir tout présent de représentations françaises récentes. Il est probable qu'au commencement du mois d'avril ou vers la fin du mois de mai 1619, les comédiens du prince d'Orange ont joué à Amsterdam. C'est ce que prouve un passage du procès-verbal de l'Echevinage d'Utrecht du 19 avril 1619 où il est dit que les comédiens de Son Excellence avaient montré la permission, signée par elle, d'aller jouer à Amsterdam et à Utrecht. Le prince, s'intéressant beaucoup à ses acteurs, avait même recommandé à son général le comte Ernest Casimir de Nassau, maréchal de camp, de veiller à ce que les comédiens pussent jouer leurs tragédies «sans molestation ni empêchement». Impressionnés par une si haute protection, n'osant pas protester, malgré certains scrupules, les Magistrats donnent leur autorisation pour trois semaines[2] et «non pour plus longtemps, pourvu que le dimanche on ne commence qu'après le service religieux».

On leur donne deux salles à choisir. Après avoir délibéré avec les délégués du Magistrat, les Sieurs Westrenen et de Ryck, on choisit le Réfectoire du Couvent de Sainte-Catherine[3]. Mais les Etats d'Utrecht ne l'entendent pas ainsi. Ils résolvent d'attendre huit jours avant d'intervenir, le bruit ayant couru que les comédiens allaient partir[4]. Les Etats d'Utrecht se croient obligés, le 22 avril,

1. La *Duytsche Academie* est une espèce de revue, jouée pour la première fois le 1er août 1619 au Théâtre National d'Amsterdam.
2. Archives municipales, Utrecht, Vroedschapsnotulen, 1618/1619. No. 121, fos. 178vo, 179. Voir aussi W.-G.-F.-A. van Sorgen, *De Tooneelspeelkunst te Utrecht en de Utrechtsche Schouwburg*, La Haye, Rössing, 1885, in-4°.
3. Cette salle s'appelle aujourd'hui „Olympia" et est située dans le Zuilenstraat.
4. Archives municipales, Utrecht. Vroedschapsnotulen 1618/1619 fo. 183.

de faire savoir au Magistrat, qu'ils s'opposent à ce que la salle du Couvent de Sainte-Catherine soit plus longtemps cédée aux comédiens français, à raison des frais élevés qu'on a dû faire pour aménager la salle dans ce but et à cause l'inquiétude, du tourment et de l'incommodité qu'en ont à subir les malades soignées à l'hôpital[1].

Le lendemain, 23 avril, après de longues délibérations, les Etats d'Utrecht se décident à faire prier en leur nom les Messieurs de la Chapelle de l'Ancien Monastère, de vouloir faire ouvrir et aménager l'Eglise du Couvent de Saint-Paul pour les comédiens en question[2].

Au mois de janvier 1620, Utrecht reçoit de nouveau la visite de comédiens français. Le 24 de ce mois, les Etats de la province, sur la recommandation du comte Ernest Casimir de Nassau et de son épouse, la duchesse de Brunswick, invitent le Prieur et le Régisseur du Couvent de Sainte-Catherine, à désigner aux comédiens français, une salle propre à la représentation de leurs comédies et de leurs tragédies, à condition qu'ils ne causent pas de dégâts et qu'ils aient soin de faire battre leur tambour à telle distance de l'hôpital, que le roulement n'incommode pas les malades[3]. Une semblable résolution est prise par le Magistrat de la ville, qui leur permet de jouer leurs pièces «en toute modestie et sans scandale pendant 14 jours mais non pas pendant les prédications du matin ou du soir».

On a tout lieu de croire que les comédiens que la Cour de Hollande autorise à jouer, le 10 mars 1620[4], eu regard à la recommandation de Son Excellence, sont les mêmes acteurs que ceux d'Utrecht.

En parlant de Valleran le Conte, nous avons déjà cité à plusieurs reprises le livre de Soulié sur les recherches concernant Molière et sa famille. Cependant, dans cet ouvrage il n'est pas seulement question des comédiens du Roi ou de ceux de Molière. Soulié parle aussi d'une troupe de comédiens se rapportant plus étroitement au sujet de cette étude, celle du prince d'Orange. Dans l'*Inventaire*[5] nous trouvons à la date du 3 août 1625, un passage,

1. Archives municipales, Utrecht. Vroedschapsnotulen 1618/1619 fo. 183.
2. Ibidem.
3. Vroedschapsnotulen, 1620.
4. Archives de l'Etat, à La Haye. Resolutiën van het Hof. No. 230, 1620. Résolution du 10 mars.
5. Eud. Soulié, *Recherches*, pp. 151—166.

disant qu'il se trouvait parmi les titres et papiers de l'Hôtel de Bourgogne trois baux passés pas les comédiens du prince d'Orange avec les maîtres de la Confrérie, par devant les notaires Haguenier et Huart. Le premier de ces baux porte la date du 3 août 1625, le dernier celle du 9 juillet 1629. Si nous regrettons de ne pas pouvoir donner de détails sur ces deux contrats — les dossiers du 3ième trimestre des années 1625 et 1629 ayant disparu des archives des notaires Haguenier et Huart — nous sommes heureux par contre d'être à même de compléter les renseignements donnés dans l'*Inventaire*.

Il doit y avoir eu au moins six baux. Outre les trois que Soulié mentionne, nous en avons trouvé trois autres, dont deux même datent d'avant 1625. A titre de curiosité, nous donnons ici la copie du premier, daté du 14 juillet 1622[1]:

«Furent presents honnorables hommes Pierre Morin, Vaspasien Brosseron, Me Jacques de Fonteny, Marin Vincent, Nicolas Brandon et Christophe Brosseron, bourgeois de Paris, tous maistres et gouverneurs de la Confie de la Passion de N. D. fondée en l'Eglise de la Trinité à Paris et de l'Hostel de Bourgougne à Paris et adjudicataires du revenu de ladite Confie, lesquels recognurent avoir baillé à titre de loier du jour de dimanche prochain venant, ledit jour compris, jusques à ung mois prochain venant fini et accompli, à FRANÇOIS LE VAUTREL[2] escuyer, sieur dudit lieu, demeurant à Paris rue St. Denis, paroisse S. Leu S. Gilles, comme procureur de JEHAN VALLIOT, ANTHOINE CONSTANT[3], FRANÇOIS METIVIER, LOYS DE LA BARRE, PAUL BERNIER, JACQUES GUILLAUME et CHARLES LE NOIR[4], tous *Commediens de Mr. le Prince d'Orange,* d'eulx fondé de procuration, passée devant Jehan Mollart, tabellion royal en la Vicomté d'Arques et Claude Vaultier aussi tabellion, le 10 jour des presens mois et an, specialle pour faire passer ce qui ensuit, et aussi à GUILLAUME MONDORY, *pareillement commedien du d. prince d'Orange* en son nom, lesdits LE VAUTREL et MONDORY, à ce présents preneurs pour tous les commediens: *La Grand Salle, loges, theatre et galleries dud. Hostel de Bourgougne pour y jouer jeux et commedies,* ainsi que ont ci devant fait. Cestui bail à la réservation par lesd. bailleurs des 5 loges desd. Maistres et Gouverneurs, de celle des antiens Mes, de celle des Thonneaux, de la loge prétendue par led. Sr. de Fonteny, moyennant la somme de 240 livres tournois qui est savoir 30 livres tournois pour la

1. Archives des Notaires Haguenier et Huart, Année 1622, fo. 49, bail du 14 juillet, 1622.
2. Depuis 1620 *Vautrel* n'était plus comédien, voir p. 49 n. 2.
3. Est-ce qu'il faut lire ici «Anthoine Cossart»? Nous le croyons; on ne peut se fier à l'orthographe des scribes, copiant des documents.
4. En 1620, *Charles le Noir* et «ses compaignons, comediens françois», touchent à Lille 30 livres pour avoir représenté certaine comédie française. Voir *Histoire du Théâtre de Lille* par L. Lefebvre, Lille, Lefebvre-Du Crocq, 1901—1907, 5 vol. in-8°, t. I. p. 141.

loge prétendu par le prince des sots, et le reste pour le surplus desdits lieux, que les preneurs promettent, même led. VAUTREL en son propre et privé nom, payer: savoir moitié dans 15 jours prochain, et l'autre moitié en fin dudit mois, soit que lesd. commediens jouent ou non audit Hostel de Bourgougne. Aux charges de faire restablir par lesd. commediens ce qui seroit par eux desmolis auxdits lieux, item de payer au concierge dud. Hostel 25 sols tournois pour chacune journée qu'ils joueront et de payer le present bail pour iceux bailleur, le tout sans diminution desd. loges. Car ainsy promettent et obligent iceux preneurs sollidairement. A Paris en l'estude des notaires soussignés l'an 1622, le 14 juillet.

P. MORIN, V. BROSSERON, sans aprouver la clause de loge prétendue,

M. VINCENT, NICOLAS BRANDON, BROSSERON, FONTENY, LE VAUTREL, MONTDORY[1], HUART, HAGUENIER.

Le 10 juillet, les comédiens étaient donc dans la «vicomté d'Arques» (Seine Inférieure); retardés par une cause quelconque, ils ont depêché GUILLAUME MONTDORY afin de faire les arrangements avec la Confrérie. Nous avons tout lieu de croire que les comédiens du prince d'Orange ont eu beaucoup de succès à Paris.

Montdory
10 août 1622

Ils se voient même obligés de prolonger leur bail. C'est GUILLAUME MONTDORY qui s'en charge. Ils auront le droit de jouer 15 jours encore, jusqu'au 2 septembre compris, moyennant un loyer de 6^{xx} livres tournois à payer «à la moitié desd. 15 jours»[2].

Les comédiens du prince d'Orange, après avoir récolté autant de lauriers que de livres tournois, ont-ils repris la route des Pays-Bas ou d'autres comédiens se sont-ils présentés chez M. le Prince pour

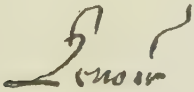

Charles Lenoir
27 août 1624

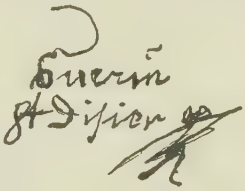

Signatures de Charles Guérin et de Jacques de St.-Dizier
27 août 1624

1. L'orthographe ordinaire *Mondory* est donc erronée. L'acteur écrit toujours *Montdory*. Archives des Notaires Haguenier et Huart.
2. Archives des Notaires Haguenier et Huart, 3ième trimestre, 1622 fo. VII^{xx}XVII.

divertir la Cour de La Haye pendant l'absence de la troupe de MONTDORY? On ne saurait le dire; les indications sur la formation d'une compagnie sont fort rares au XVIIe siècle. Ce qu'on peut constater, c'est que l'année suivante, 1623, au mois de janvier, le passage d'une troupe française est de nouveau signalé à La Haye. Le 13 janvier au soir, un certain Isaak Willaert se trouvant dans la salle de l'Hôtel d'Egmont pour y voir jouer les comédiens, s'aperçut tout à coup qu'on lui avait dérobé sa bourse[1]. Il soupçonna de ce vol un garçon qui s'était trouvé à ses côtés, quelques moments auparavant. Regardant autour de lui, et parlant à l'homme qui percevait l'argent à la porte, il aperçut le jeune homme, debout sous les galeries où étaient assis le prince d'Orange, Maurice, et le roi de Bohème. L'en-tête du procès-verbal constatant le vol, nous apprend que c'était une représentation française: «Informations prises par moi, l'Avocat fiscal de la Cour de Hollande, par ordre de cette dite Cour à l'occasion de certain vol commis pendant la représentation des comédiens français ici à La Haye». Le document nous montre que la représentation était publique, qu'on y assistait contre payement; qu'un marin et qu'un jeune homme du peuple (d'après le procès-verbal il se disait nommer Jacques du Camp ou Jacob de Velt, natif de la ville d'Ath, et était garçon cordonnier) aient pu aller au spectacle, cela porte à croire que les gens du peuple fréquentaient aussi la comédie française; le marin étant cosmopolite de nature et le jeune homme étant wallon, il n'y a rien d'étonnant que ces deux assistent au spectacle français.

La présence du prince Maurice et du roi de Bohème nous fait présumer que le jeu des acteurs n'était pas trop mauvais: les deux princes s'y connaissaient. Ce ne serait pas trop s'avancer, que de présumer que MONTDORY et sa troupe ont joué ce jour-là.

L'année suivante, en 1624, les comédiens du prince d'Orange, attirés par le charme du pays natal et par le souvenir des succès, remportés à l'Hôtel de Bourgogne, ne peuvent résister au désir de revoir Paris. CHARLES LE NOIR les devança pour traiter avec les maîtres de la Confrérie[2]. Parmi ses compagnons, se trouvaient CHARLES GUÉRIN, FRANÇOIS MÉTIVIER, JACQUES GUILLAUME, PAUL BERNIER et JACQUES DE ST. DIZIER. Ils louèrent «la grande

1. Archives de l'Etat, La Haye. Crimineele papieren van het Hof van Holland, No. 5529 (a°. 1623).
2. Archives des Notaires Haguenier et Huart, Année 1624, 3ième trimestre, acte No. IIcXXV du 27 août.

salle, theastres, loges, galleries de l'Hostel de Bourgougne pour y jouer jeux et comedies ainsi qu'ils ont accoutumé à la reservation de certaines loges», moyennant 240 livres tournois depuis le 5 septembre jusqu'au 5 octobre. Le loyer était à verser, la moitié le 13 septembre, le reste le 20. Les comédiens devaient payer pour la loge que se réservait Angoulvant et dont ils auraient le profit, chaque jour 20 sols tournois, et 25 sous au concierge. Il leur restait encore à donner 20 sols «pour le boys et ornement qui sont à present au theastre». La troupe du prince d'Orange attira, une fois de plus, un public nombreux. C'est pourquoi ils prolongèrent leur bail jusqu'au 21 octobre moyennant 6^{xx} livres tournois[1].

Notons que Guillaume Montdory, Sieur des Gilberts, qui figure dans la troupe du prince d'Orange en 1622[2], ne se trouve plus parmi les comédiens de la troupe de 1624. C'est que, entre 1622 et 1624, il avait passé dans la troupe des comédiens ordinaires du Roi. Nous trouvons son nom associé à ceux de Claude Husson, Loys de la Barre et autres, dans un acte d'association,

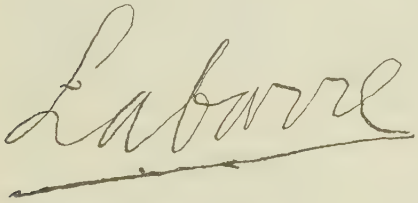

Louis de la Barre
11 décembre 1626

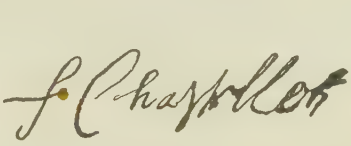

François Chastelet dit de Beauchâteau
29 août 1626

passé par devant les notaires ordinaires de l'Hôtel de Bourgogne, le 10 Avril 1624[3].

La mort du prince Maurice d'Orange, survenue au printemps de l'année 1625, plongeant dans le deuil la cour du Stathouder, enleva aux comédiens leur meilleur protecteur et suspendit

Pierre Marcoureau, dit de Beaulieu
11 décembre 1626

toute représentation à La Haye. La compagnie d'acteurs français repassa les frontières. Elle se rendit encore à Paris et s'étant adressée aux Maîtres de la Confrérie de la Passion elle réussit

1. Note marginale sur l'acte du 27 août.
2. Archives des Notaires Haguenier et Huart. Année 1624, 2ième trimestre, acte XXXIII du 10 avril.
3. Voir page 63.

à louer la salle de l'Hôtel de Bourgogne que, d'après Rigal, la troupe italienne de LÉLIO[1] venait de quitter. Le trois août, un bail est passé par devant Mes Haguenier et Huart, bail que l'*Inventaire*

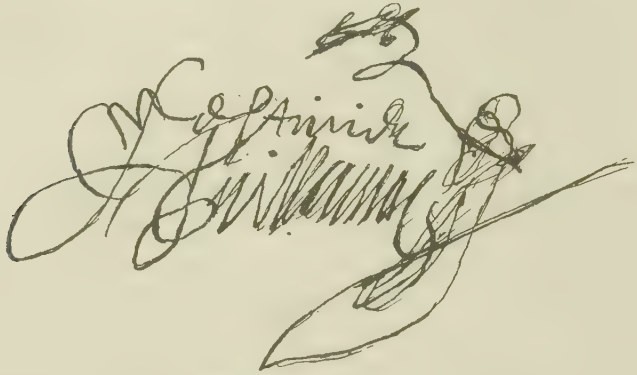

Signatures de François Métivier et de Jacques Guillaume
26 juillet 1626

nomme le premier des trois, mais qui était au moins, le troisième des six. L'*Inventaire* parle de trois baux entre le 3 août 1625 et le 9 juillet 1629[2]. Nous avons été assez heureux, en faisant des recherches dans les archives des notaires Haguenier et Huart, pour en trouver

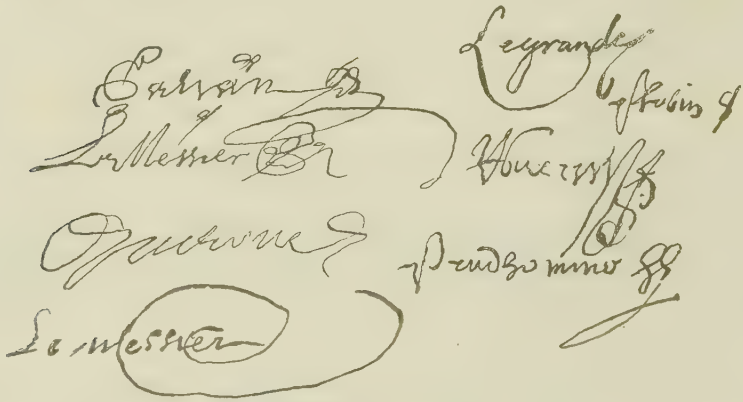

Signatures de Louis Galian, Henri Legrand, Philibert Robin, Pierre Le Messier, François Le Messier, Huges Guéru, Robert Guérin, Nicolas Prudhomme
4 octobre 1622

deux autres entre les deux dates susdites. Nous regrettons vivement de ne pas pouvoir donner de détails sur les contrats du 3 août 1625 et du 9 juillet 1629, les dossiers des notaires Haguenier et Huart

1. Rigal, *Le Théâtre français*, p. 67.
2. Soulié, *Recherches*, p. 158.

du 3ième trimestre des années 1625 et 1629 ayant disparu. Heureusement, nous pouvons à l'aide des baux retrouvés, compléter et modifier en partie les renseignements donnés par Rigal, sur les comédiens du prince d'Orange[1]. L'auteur du *Théâtre français avant la période classique* supposait que CHARLES LE NOIR avait été de la troupe, ce qui est avéré aujourd'hui par les baux de 1622, de 1624 et par un troisième de 1626[2]. Il n'est pas admissible qu'entre ces deux dates, 27 août 1624 et 26 juillet 1626, CHARLES LE NOIR ait changé de troupe. De plus, si l'on trouve son nom au contrat de l'année 1624, on le retrouve également sur celui du 26 juillet 1626, accompagné de ceux de FRANÇOIS MÉTIVIER, JACQUES GUILLAUME, LOUIS GALIAN[3] et CHARLES GUÉRIN. Rigal avait donc raison de dire à propos du bail du 3 août 1625: «Aucun d'eux

1. Rigal, *op. cit.*, pp. 67—68.

2. Archives des Notaires Haguenier et Huart, Année 1626, 3ième trimestre, fo. IIII^{xx}I. Cf. Rigal, *op. cit.*, p. 68.

3. Quelques mois auparavant, le comédien LOUIS GALIAN (le notaire le nomme Gallien) faisait partie de la troupe des «commediens ordinaires du Roy». Nous trouvons son nom sur un bail du 25 janvier 1625. [Archives des Notaires Haguenier et Huart, 1er trim. 1625, bail No. LXXIX]. Si nous parlons de ce bail, qui comprend la période allant du 25 janvier jusqu'au 20 mars et qui est le renouvellement d'un bail, daté du 14 octobre 1624, c'est que parmi les preneurs, outre les comédiens ROBERT GUÉRIN, HUGUES GUÉRU, HENRI LE GRAND, PHILIBERT ROBIN, PIERRE et FRANÇOIS LE MESSIER, NICOLAS PRUDHOMME et LOYS GALLIEN, nous trouvons cité en premier lieu «Me ALEXANDRE HARDI, poette ordinaire du Roy».

Ce n'est pas le seul document où nous ayons trouvé mentionné le nom du poète à gages des Comédiens du Roi. Le 29 août 1626, les maîtres de la Confrérie louent pendant les mois d'octobre et de novembre «la grande salle, theastre, loges et galeries de l'Hostel de Bourgougne à François Messier, bourgeois de Paris, y demeurant rue Zacarie, paroisse St.-Séverin, et Pierre Moreau, maître tailleur d'habits, demeurant à Paris, rue St.-Denis, comme procureurs de (biffé: Robert Guérin dit La Fleur) ALEXANDRE LE HARDY (sic), *poette ordinaire du Roy*, ROBERT GUERIN, dict LA FLEUR, HUGUES GUÉRU, dict FLECHELLE, HENRY LE GRAND, dict BELLEVILLE, PIERRE LE MESSIER, dict BELLEROSE, PHILBERT ROBIN, dict LE GAULCHER, JEHAN VALLIOT (qui sera des comédiens du prince d'Orange au mois de juillet 1627) et FRANÇOIS CHASTELET, dict DE BEAUCHATEAU», [Archives des Notaires Haguenier et Huart, 3e trimestre, 1626, bail No. VII^{xx}XVII].

Touchant témoignage de la déférence de ces pauvres cabotins pour la Muse! Ils reprochent au malheureux petit clerc la maladresse qu'il a faite, ayant mis par inadvertance le nom de ROBERT GUÉRIN avant celui de HARDY, et lui enjoignent de biffer le nom de l'acteur, de le remplacer par celui du poète, afin que celui-ci ait la place d'honneur. Ou est-ce le poète qui l'a fièrement et justement revendiqué?

La procuration passée devant le notaire Lancelot Pouchet à Nevers, le 20 août, ne porte pas le nom de HARDY, les signatures commencent par celle de ROBERT GUÉRIN.

Nous retrouvons encore le nom du poète sur un bail du 11 décembre 1626, signé par LOUIS DE LA BARRE et PIERRE MARCOUREAU, SIEUR DE BEAULIEU, le père de BRÉCOURT, tant pour eux que pour leurs compagnons de «la compaignie des vieux commediens du Roy». Ils élisent domicile au logis «où

(les comédiens du prince d'Orange) n'est nommé dans l'*Inventaire* mais Le Noir et sa femme en étaient sans doute, puisqu'ils étaient «au prince d'Orange» ».

Cependant, faute d'avoir eu les documents sous les yeux, Rigal se trompe en ajoutant: «et peut-être avaient-ils déjà pour camarade Guillaume Des Gilberts, sieur de Mondory»[1]. MONTDORY, nous l'avons vu, avait passé dans la troupe des comédiens du Roi, entre 1622 et 1624. Rigal, s'il avait connu le texte des baux, aurait donc dit: «ils n'avaient déjà plus pour camarade GUILLAUME MONTDORY, SIEUR DES GILBERTS» (on le trouve sous ce nom dans l'acte d'association précité, du 10 avril 1624).

Ici il importe de consacrer quelques lignes à une question qui a occupé beaucoup d'historiens du théâtre: nous voulons parler de la *Mélite* de Corneille. Rigal place la première représentation de cette pièce en 1629, et croit pouvoir dire que ce sont les comédiens du prince d'Orange qui l'ont créée. Il conclut que, leur nom manquant dans les documents après le mois de juillet 1629, les maîtres les auront priés de s'éloigner pour leur épargner de nouvelles difficultés avec les comédiens du roi et il ajoute: «Ceux-ci ont consenti d'autant plus volontiers qu'ils espéraient réussir mieux en jouant seuls et dans un théâtre à eux, qu'en luttant contre les comédiens royaux si connus déjà; et, pour établir définitivement un nouveau théâtre ils comptaient sur une pièce nouvelle qu'un auteur encore inconnu leur avait confiée pendant leur récent voyage en province». C'était *Mélite* que Corneille avait donnée à MONTDORY. Cependant, M. Auguste Dorchain a démontré que cette pièce a été jouée pour la première fois en 1625[2] et il le prouve d'abord en

---

est demeurant le Sieur HARDY, rue de Bretaigne aux marais du Temple». [Archives des notaires Haguenier et Huart, 4e trimestre 1626, bail No. II^{c}.]

Le nom de LOUIS GALLIEN(il signe encore Galian) apparaît à nouveau sur un bail du 2 septembre 1627 pour la période du 28 décembre 1627 jusqu'au jeudi de la semaine de la Passion. Il s'y trouve avec HENRI LE GRAND, dit BELLEVILLE et «FILLEBERT» ROBIN, tandis que le nom de JEHAN VALLIOT est biffé. Une clause curieuse de ce bail est celle où il est dit que (les dits preneurs) «répondent de leur *feinteur* en cas que par sa négligence ou autrement il mette le feu en quelque lieu du dit hostel de Bourgougne, pendant leurs représentations, non autrement *(biffé:* sera tenu de retirer de derrière le theatre les ramages, serges qui y auront servy, Ledit feinteur ne pourra pour quelque subject que ce soit boucher et empescher la veue de la loge de court bouyon ou des tonneaux)» etc. [Archives des Notaires Haguenier et Huart, 3e trimestre 1627, bail No. IX^{xx}VI].

1. Rigal, *Le Théâtre français,* p. 67

2. Dans la *Préface* de l'intéressant livre de M. H. Lyonnet: *Les Premières de Corneille,* Paris, Delagrave, 1923, in-8°, p. IX. Dans un discours que M. Dorchain a prononcé à l'*Académie de Rouen,* il a ajouté d'autres preuves; nous les reproduirons dans un article intitulé *Documents inédits sur l'Hôtel de Bourgogne.*

citant une note de la *Vie de Corneille l'aîné,* par Fontenelle, qui dit dans sa première édition de 1721: «Mélite, qui parut en 1625» et ajoute dans la réimpression de son œuvre en 1743: «qui parut, c'est à dire qui fut jouée, car elle ne fut imprimée pour la première fois qu'en 1630». Ensuite M. Dorchain rappelle que Corneille lui-même a dit: «Le succès en fut surprenant: il établit une nouvelle troupe de comédiens à Paris, malgré le mérite de celle qui était en possession de s'y voir unique». Mais plus loin M. Dorchain se trompe, car il croit devoir considérer la troupe du prince d'Orange «dont fait partie ce Mondory», comme celle qui aurait joué pour la première fois la *Mélite* . Or, nous avons vu que MONTDORY s'est séparé des comédiens du prince d'Orange pour former une autre troupe qui donc a eu la primeur de la pièce cornélienne. Ses compagnons étaient: CLAUDE HUSSON, SIEUR DE LONGUEVAL, LOYS DE LA BARRE, NICOLAS LION, SIEUR DE BEAUPRÉ et sa femme, MAGDELAINE LE MOYNE, JACQUES DE LA CROIX, ROBERT HAREN, SIEUR DE LA TESSONNIÈRE et CLAUDE DESCHAMPS, SIEUR DE VILLIERS[2]. Ils s'associent pour deux ans, partageront les recettes et le dédit sera de 600 livres.

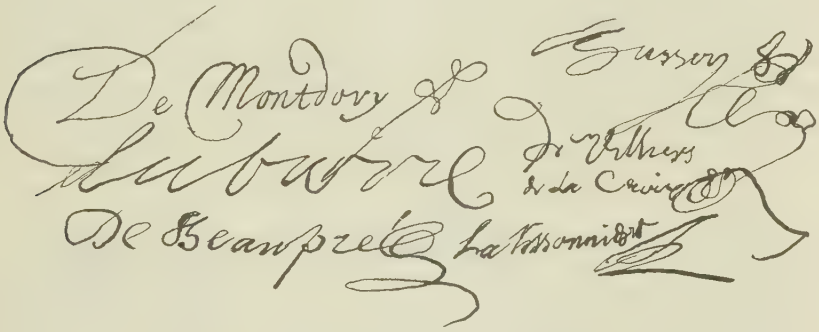

Signatures de Guillaume de Montdory, Sieur des Gilberts, Claude Husson, Sieur de Longueval, Louis de la Barre, Claude Deschamps, Sieur de Villiers, Jacques de la Croix, Nicolas Lyon, Sieur de Beaupré, Robert Haren, Sieur de la Tessonnière, sous l'acte d' association du 10 avril 1624

L'accueil que les Comédiens du Roi firent à leurs confrères à leur arrivée à Paris, au mois d'août 1625, était loin d'être encourageant. Les comédiens royaux, qui ces dernières années cherchaient toujours noise au Confrères dont ils contestaient les droits, tâchent d'infirmer le bail fait à leurs rivaux, troublent leurs représentations et s'établis-

1. H. Lyonnet, *op. cit.*, Préface, p. X.
2. Archives des Notaires Haguenier et Huart, 2ième trimestre 1634, acte XXXIII.

sent non loin de l'Hôtel de Bourgogne pour leur enlever leurs spectateurs. Le lieutenant civil se voit même obligé de leur interdire de gêner les représentations des comédiens du prince d'Orange, et de jouer non près de la maison et Hôtel de Bourgogne, «ains au carreau de la rue Saint-Antoine» en payant aux maîtres les droits accoutumés[1].

Cette même année, au printemps, l'Hôtel de Bourgogne avait vu d'autres comédiens entre ses murs. C'était une troupe espagnole qui pendant quelques années avait fait à Bruxelles les délices de la cour de l'Archiduc Albert et de l'Infante Isabelle, Gouverneurs Généraux des Pays-Bas espagnols[2]. La visite d'une troupe de comédiens espagnols, n'avait pas de quoi étonner les Archiducs, qui étaient eux-mêmes d'origine espagnole, et aimaient le théâtre. Ils ne laissaient échapper aucune occasion de faire jouer des comédiens devant eux dans leur palais. Et, comme des troupes de campagne de toutes nationalités parcouraient les Pays-Bas, on trouve dans les comptes de la cour la mention de comédiens français, anglais et espagnols. Sans doute les comédiens italiens et allemands n'ont pas manqué non plus à la cour de Bruxelles[3]. Malheureusement, parmi les registres de la Chambre des Comptes aux Archives Générales du Royaume de Belgique, seuls les «livres de raison» des années 1615 à 1617 se sont conservés. On y trouve parmi beaucoup de précieuses indications sur les dépenses de la maison des Archiducs, la mention suivante: «Trecientos florines a Franco Lopez, autor de los

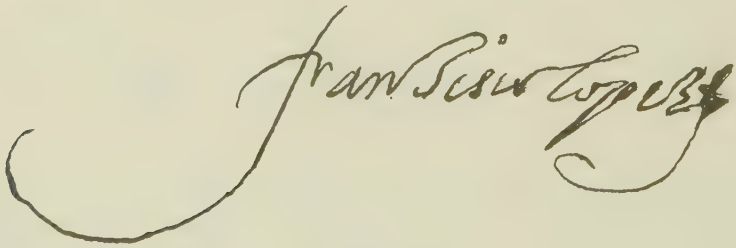

Francisco Lopez
12 avril 1625

1. Rigal, *Le Théâtre français,* pp. 67—68.
2. H. Liebrecht. *Histoire du Théâtre français à Bruxelles au XVII*e *et au XVIII*e *siècle,* Paris, Champion, 1923, in-4°. p. 12. Nous tenons à exprimer toute notre gratitude à M. Liebrecht, qui avec un désintéressement extrême nous avait fourni, avant que son livre eût paru, beaucoup de documents précieux.
3. Ibidem p. 13.

comediantes españoles por tres comedias que Representaron en Palacio en el mes de agosto passado 300 florins»[1].

En 1618, on paya encore à LOPEZ et ses camarades 400 fl. pour 4 comédies en février, 100 fl. pour une comédie en avril, 100 fl. encore en mai. Et lorsque la compagnie quitte les Pays-Bas, au mois de juin 1618, l'Archiduc lui fait payer 150 fl. pour sa représentation d'adieu et 1500 autres florins pour la défrayer de la dépense, tout en lui facilitant le retour par un sauf-conduit[2].

Sept ans plus tard la troupe de LOPEZ fait son apparition à l'Hôtel de Bourgogne à Paris. Après avoir visité et examiné la salle et la scène, «Francisco Loppes», le chef des «commediens espagnols de la Royne», se déclarant content de ce qu'il a vu, signe un bail avec les maîtres de la Confrérie. Il loue la salle pour un mois, à dater du 2 avril 1625, moyennant une somme de cent soixante-cinq livres et devra payer vingt sols par jour «pour le teatre et deppendance d'icelui» et vingt-cinq sols par jour pour le droit du concierge[3].

Après la vigoureuse intervention du lieutenant civil, les 13 et 14 août 1625, les comédiens royaux n'ont pas osé pousser plus loin leur insolence envers la troupe rivale du prince d'Orange. A en croire l'*Inventaire,* l'année 1626 aurait été calme. Est-ce que les comédiens

Jehan Valliot
14 juillet 1622

princiers se sont laissés effrayer? Se sont-ils retirés de l'Hôtel de Bourgogne? Rigal le croit. Il dit: «Je place en 1627 un bail fait aux Comédiens du prince d'Orange et qu'Eud. Soulié mentionne sans le dater»[4]. En ce qui concerne l'année 1627, il a raison: il y a eu bail entre les Maîtres de l'Hôtel et les Comédiens du prince d'Orange. Mais pour 1626, s'il n'y a pas eu querelle, il est certain cependant que la troupe rivale a de nouveau joué à l'Hôtel. Par le bail du 26 juillet 1626[5], les Confrères de la Passion louèrent aux

1. Liebrecht, *Histoire du Théâtre français à Bruxelles,* p. 12.
2. Ibidem p. 13.
3. Archives des notaires Haguenier et Huart, 2ième trimestre 1625, acte No. XLV.
4. Rigal, *op. cit.,* p. 68, note 2. Voir Soulié, *Recherches,* p. 158.
5. Archives des notaires Haguenier et Huart, 3ième trimestre 1626, bail No. IIII^{xx}I.

comédiens pour deux mois — du 28 juillet jusqu'au 25 septembre — «la grande salle, theatre, loges et galleries» à la réservation des loges qu'on a accoutumé à réserver, non comprise celle appelée d'Angoulvant, moyennant la somme de 400 livres tournois, soit qu'ils jouent ou non, «scavoir 100 l.t. dans quinze jours et de 15 jours en 15 jours après, pareille somme de 100 l.». Les comédiens sont tenus de payer le droit coutumier au concierge et les menues réparations à faire; ils sont également obligés de faire rétablir à leur frais tout ce qu'ils auront fait démolir. En outre, il sera défendu aux locataires de mettre «chaise, scellier, forvière (?) et aucun siège en la ditte grande salle et parterre». Pour le bail de 1627, nous sommes à même d'en fixer la date. Le 15 juillet de cette année, les comédiens du prince d'Orange se rendent de nouveau locataires de «la grande salle, loges, teastres et galleries» cette fois-ci pour une période allant du 5 septembre 1627 jusqu'au 5 octobre de la même année[1]. C'est JEHAN VALLIOT, «commedien de Monsieur le prince l'Orange» qui signe le bail tant pour lui que pour ses camarades MATHIAS MESLIER, CHARLES GUÉRIN, JEHAN GASSOT, JACQUES GUILLAUME[2] et ESTIENNE LE FONDY en vertu d'une procuration

Mathias Meslier
15 juillet 1627

passée par devant les notaires Lobry et Fortier à Senlis le 13 juillet 1627. Le loyer serait de 210 livres tournois à payer la moitié le 20 septembre et l'autre moitié le 5 octobre. Honorable homme Guillaume Lamplanet, marchand de vins, rue du Petit-Lion, paroisse Saint-Séverin, se porta caution pour les preneurs. Sans son consentement, ceux-ci ne pourront bailler ni transporter le droit dudit bail. Les comédiens furent exacts à payer leur loyer. Le 21 septembre, CHARLES GUÉRIN put même payer en doubles pistolettes d'Espagne écus soleil, la somme de 150 livres tournois, le surplus des 210 livres contractés, de sorte que les Maîtres de l'Hôtel purent décharger la caution de la troupe, le Sieur Lamplanet. Comme nous le voyons, il y a eu un changement dans le tableau de la

1. Archives des notaires Haguenier et Huart, 3ième trimestre 1627, bail No. LII.
2. Au mois d'avril 1628, *Charles Guérin* et *Jacques Guillaume* s'appellent «commediens du roy de France».
3. On n'a pu découvrir à Senlis la procuration en question.

Frédéric—Henri,
Prince d'orange et de nassau.
(1584—1647).

troupe CHARLES LE NOIR n'y est plus nommé. S'était-il associé avec MONTDORY qui, depuis 1623 ou 1624, lui non plus, ne faisait plus partie de la troupe des comédiens du prince d'Orange?

Nous sommes plutôt enclin à croire que MONTDORY et CHARLES LE NOIR ont formé chacun une troupe, et que, la troupe des comédiens du prince d'Orange étant disloquée depuis 1629, elle a perdu son nom. Ce qui est sûr c'est que la troupe de comédiens dont CHARLES LE NOIR faisait partie n'est pas celle qui a créé *Mélite* en 1625, puisque MONTDORY après 1624 n'était plus dans la troupe du prince d'Orange et que LE NOIR l'avait quittée après 1625.

Les comédiens du Roi, voyant leurs rivaux s'établir de nouveau à l'Hôtel, ont recours aux violences. Le Châtelet les condamme et les Maîtres de la Confrérie leur font interdire de ne plus représenter de comédies «à heure indue, à peine de prison». Les comédiens du prince d'Orange ayant quitté l'Hôtel, on y voit revenir en 1628 les comédiens royaux[1]. Les confrères ont toutes les peines du monde à leur faire payer leur loyer. Même, VALLERAN LE CONTE et ses comédiens[2] ont l'intention de déposséder les Maîtres. Ces derniers réintroduisent les comédiens du prince d'Orange dans l'Hôtel, l'année suivante[3].

Dans la lutte que se livrent à nouveau les comédiens du Roi et les Confrères, et qui durera longtemps[4], on n'entend plus parler des comédiens du prince d'Orange; la troupe de CHARLES LE NOIR qu'on retrouve dans les documents de 1630, ne porte pas ce nom.

Le 23 mars 1625, le prince Maurice mourut et son frère Frédéric-Henri lui succéda. Bien que — comme son frère — ce prince montrât fort peu de penchant pour un mariage légitime, il se rendit aux exhortations de son aîné et épousa, le 4 avril 1625, Amalia de Solms. Le jeune Stathouder se distingua sous plusieurs points de vue de son prédécesseur. Il avait le talent diplomatique de son père Guillaume d'Orange, et tenait de son frère et de sa mère les manières courtoises et condescendantes. Dans le domaine de la stratégie, il avait fait son éducation sous son frère et, comme du vivant de

---

1. Soulié, *Recherches,* p. 160.
2. Rigal, *op. cit.,* p. 69, nomme, *Hugues Guéru, Henri Le Grand* et «un nouveau venu *Pierre le Messier,* qui doit bientôt illustrer le surnom de «Bellerose» ». Il faut remarque que *Pierre Messier* n'est pas un nouveau venu: on le trouve dans un bail du 4 octobre 1622.
3. Rigal, *op. cit.,* p. 69.
4. Ibidem, p. 69

Maurice, de nombreux fils de familles distinguées venaient de l'étranger pour apprendre dans les armées de Frédéric-Henri le métier de la guerre.

On disait:

> Qui veut une place forte voir prendre
> Près du prince d'Orange doit se rendre[1].

Cependant, quoiqu'on ne doive pas accepter sans critique ce que quelques-uns de ses panégyristes ont voulu faire croire, pour autant que la vie de camp et les affaires publiques lui en laissaient le temps, il témoignait un certain intérêt pour les arts et les lettres. Ce goût des choses de l'esprit, il le devait à l'éducation que son excellente mère et le ministre protestant Uytenbogaert lui avaient donnée. Son épouse aussi, était une femme de sens. Tous les deux ils aimaient le faste et ils réussirent à faire de leur cour «une des plus polies» du monde. Nombre de jeunes nobles français et allemands se mouvaient dans leurs palais, qui pouvaient se comparer aux demeures royales étrangères. On comptait de ces officiers étrangers «en équipage guerrier, le collet de bufle, l'écharpe orangée, la grosse botte et le cimeterre», plus de deux mille. Malgré l'étiquette qu'Amalia de Solms sut y maintenir, le ton de la cour était plus libre, plus rude qu'en France ou en Angleterre. Frédéric-Henri aimait à augmenter l'éclat de sa maison par des fêtes brillantes, des comédies et des concerts, des mascarades, des tournois et des courses de bagues, des bals et des chasses, des concours de paume et des courses de chevaux[2].

Au mois de février 1638, La Haye fut le théâtre d'une de ces solennités brillantes et pompeuses comme les aimait le prince Frédéric-Henri et qui donna un peu à la cour de La Haye l'apparence du Louvre de Louis XIII. Il s'agissait du mariage de Johan-Wolfert de Brederode, Seigneur de Cloetinge, Haeften et Herwijnen, avec Louise-Christine de Solms, la sœur de l'épouse du Stathouder, Amalia de Solms[3].

Johan-Wolfert avait trente-huit ans. A l'âge de vingt ans il avait épousé Anna de Nassau, petite-fille de «Jan de Oude» [Jean le vieux]. Cette femme, mère de dix enfants dont cinq vivaient encore,

---

1. S. van Zuylen van Nyevelt, *Court Life in the Dutch Republic*, p. 18. Frédéric-Henri avait reçu une partie de son éducation en France. Voir F. Brunot, *Histoire de la langue française*, t. V, p. 233.
2. P. J. Blok, *Geschiedenis van het Nederlandsche Volk*, t. II, p. 571.
3. A. Ising, *Haagsche Schetsen, Nieuwe Bundel*, La Haye, Van Stockum & Zoon, 1885, in-8°, pp. 82—141.

était morte en 1630. En 1638, le Sieur de Brederode voulut convoler en secondes noces. Il avait bien mérité de sa patrie. Depuis la reddition de Bois-le-Duc il en était le gouverneur. Sa fiancée était la fille de feu Johan-Albrecht Comte de Solms-Braunfels, arrivé avec son maître Frédéric le Palatin à La Haye en 1621, et mort deux ans après.

La bénédiction nuptiale leur fut donnée le jeudi, onze février, 1638, à cinq heures du soir, par le ministre Blondel de l'église wallonne. Après la cérémonie, la compagnie qui y avait assisté, fut conduite à la lumière des flambeaux et au son des trompettes à la Vieille Cour, maison appartenant au prince d'Orange et située dans la rue appelée Noordeinde, vis-à-vis de l'Hôtel de l'Ambassadeur de France qui, en qualité de voisin, y était invité avec celui de Venise. Un monde très illustre se mouvait dans les salles de la Vieille Cour. On y voyait outre les mariés, le prince et la princesse d'Orange, la reine et la princesse de Bohème, la comtesse de Nassau et la princesse de Portugal, parents et alliances de la mariée, puis les «paranymphes» ou témoins de Monsieur de Brederode, le comte Florent de Culemborg et Guillaume de Nassau, gouverneur de l'Ecluse. Comme représentants des Etats de Hollande, il y avait dans la salle les Sieurs de Beverweert, d'Obdam, d'Aersen et de Noordwijk. Le Prince électeur et Guillaume, le petit prince d'Orange qui avait douze ans, étaient aussi de la fête, en tout trente-cinq ou trente-six personnes. On soupa et on ne se sépara qu'à deux heures de la nuit. Les jours suivants, ce ne furent que dîners et soupers à la cour jusqu'au seize février. Alors toute la compagnie de la noce se réunit dans l'Hôtel de Brederode, situé au coin du Lange Houtstraat et du Korte Voorhout. La table était servie. «Le marié, maistre de la maison alloit vers la Reyne & les Princesses, vers le Prince & les Ambassadeurs & de place en place priant un chacun de faire bonne chere ..... La Reyne estoit servie à l'ordinaire par son Echanson qui faisoit l'essay & avoit le genouïl en terre jusqu'à tant qu'elle eust bu». L'auteur de la *Relation*[1] à laquelle nous empruntons cette description de la fête, ne se lasse pas d'énumérer tous les vins, tous les plats de viande et de rôti et de décrire «les piles

1. *Relation de ce qui s'est passé à La Haye au mois de février de l'an 1638. Les Festins, Comédies, Bals, Courses de Bagues & autres magnificences faites au Mariage de Monsieur de Brederode et de Mademoiselle de Solms.* A La Haye de l'Imprimerie de Théodore Maire, MDC XXXVIII in-fo. de 14 pages et une dédicace de 2 pages à Mme de Brederode. On attribue cette *Relation* à Dubuisson-Aubenay; un exemplaire corrigé par lui se trouve à la Bibliothèque Mazarine.

de cinquantaines et centaines d'oranges et de citrons aigres pour l'entremets».

Mais à côté des jouissances culinaires on n'avait pas oublié celles de l'esprit. «Durant le souper — dit la Relation — fut oüye de la chambre voisine une excellente musique de poches, luths et harpe ressemblant à celle que les Muses faisoient jadis aux festins des Dieux. Et à l'issue du souper la Comédie du *Cid* fut joüee par la troupe des Comédiens du Prince, arrivés à propos de France. Puis la compagnie se retira qu'il estoit une heure après minuit»[1].

Quelques mois donc après que le Cid fut donné pour la première fois en France, la Hollande eut le plaisir de le voir paraître sur la scène.

Cependant on avait suivant l'ordre du prince d'Orange, et à ses frais, aménagé une piste sur le Plein avec des échafaudages des deux côtés. Le prince avait organisé une course de bagues pour le mardi 23 février. En attendant ce divertissement, le comte Florent de Culemborg offrit, le dimanche 21 février au soir, un souper à tous les invités de la noce, suivi de la représentation d'une comédie: *L'hospital des fous de Valence,* qui «fut fort bonne à toute la compagnie de la Nopce»[2].

C'était une comédie en 5 actes en vers, imitée par Ch. Beys de la pièce italienne *Hospitale de Pazzi,* représentée pour la première fois à Paris en 1635[3].

Le prince Frédéric-Henri était fort content de ses comédiens. Le 13 mai il leur fit compter par son trésorier général Volbergen la somme de 1000 florins, «laquelle Son Altesse leur offre comme une gratitude»[4].

La troupe n'était pas seulement venue pour donner de l'éclat à la fête. Elle se trouvait à La Haye depuis le trois février 1638. Ce jour-là le Bailli, les Bourgmestres et les Echevins lui accordèrent l'autorisation de jouer, tout en ajoutant à cette permission cette condition que «ceux de La Haye» — ce sont eux-mêmes — devaient avoir des billets de faveur[5].

Il y a tout lieu de croire que ces comédiens à qui l'on avait fait si bon accueil, n'ont pas quitté notre pays de si tôt et que cette

---

1. *Relation,* p. 5.
2. *Relation,* p. 11.
3. Ch. Beys, auteur de quelques comédies, mort en 1659.
4. Archives de l'Etat à La Haye. Ordonnantie boeken (Nassausche Domeinen) No. 735, p. 277.
5. Voir: *De Hofstad,* 1912, 16 mars.

troupe est la même que celle qui un an plus tard, au mois de mai 1639, reçut de nouveau une somme de 1000 fl.[1].

Nous connaissons quelques-uns des comédiens qui formaient cette compagnie du prince d'Orange aux environs de 1638.

Il y avait parmi eux d'abord un jeune homme de 24 ans à peu près, nommé ANTHOINE DE LA BARRE. Celui-ci cependant déserta la scène. Le 6 avril 1640, il se fit immatriculer à la Faculté de Philosophie de l'Université de Leyde comme *Antonius D^us^ de la Barre, Gallus*. Après en avoir suivi pendant quelque temps les cours, il s'adressa aux membres du conseil de l'Université, pour qu'on lui permît de faire deux fois par semaine un cours public de français dans une salle de l'Université. Les théologiens regimbèrent, alléguant que DE LA BARRE était acteur. Malgré leurs protestations on maintint l'autorisation[2]. Cependant le 7 janvier 1642, DE LA BARRE communique au conseil de l'Université que «pour certaines considérations à luy incogneues» il ne lui a pas été permis jusqu'ici de faire ses cours. On renouvelle l'autorisation, en ajoutant cependant la clause que l'ancien comédien «ne pourra se servir du titre ou de la qualité de professeur». Cependant on lui accorde pendant les années 1642 à 1644 des gratifications de *f* 120.—, *f* 100.— et *f* 150.—. Vers la fin de 1644 DE LA BARRE, quittant l'Université, offrait au conseil quelques exemplaires de son livre *Les leçons publiques du Sr. de la Barre*[3], après quoi ces messieurs le gratifièrent d'une somme de *f* 75.— et d'une attestation élogieuse.

Outre ANTHOINE DE LA BARRE il y avait parmi les comédiens du prince d'Orange ANTHOINE COSSART. Nous le trouvons à Lille en 1615 déjà. Les Comptes de la Ville contiennent un article du 1er semestre de cette année où il est dit:

«A Antoine Cossart et ses associez ... 24 l. pour quelques commedies franchoises». — Aux mêmes ... 92 l... «pour exhibition en la maison eschevinalle, présens les commissaires au renouvellement de la Loy, d'une commedie et d'un passetemps».

---

1. Archives de l'Etat à La Haye. Nassausche Domeinen, Ordonnantie boeken, No. 735, 1639, 8 mai.

2. *Act. Sen.* 1641, 11 septembre. Visum est ut D. D. Theologi cum D.D. Curatoribus et Consulibus de negotio Gallici histrionis Antonii de la Barre, cui permissum erat ut Gallice doceret, serio agerent.

Voir: *Bronnen tot de Geschiedenis van de Leidsche Universiteit*, éd. par P. J. Molhuysen. Rijks Geschiedkundige Publicatiën, La Haye, Nijhoff, 1913, in-8°, t. II. Cf. K. J. Riemens, *Esquisse*, pp. 136, 240.

3. En 1642, parut de la main du Sieur de la Barre: *Méthode ou instruction nouvelle*. Pour les étrangers, qui désirent apprendre la manière de composer ou écrire à la mode du temps, et scavoir la vraye prononciation de la langue françoise, Leyde, Gualtier de Haes, in-12°.

Cf. K. J. Riemens, *Esquisse*, p. 240.

En 1619, COSSART et ses camarades sont encore à Lille. C'est ce que nous apprennent les Comptes de la Ville de 1619 où on lit[1]:

1619 C(omptes) V(ille): «à Anthoine Cossart et consors, commediens franchoys» 20 livres pour représentation d'une comédie devant Messieurs. Aux mêmes 40 l. «pour certaine commedie» représentée devant les commissaires au renouvellement de la Loi.

1620 C. V. A Anthoine Cossart et ses compagnons 30 l. «pour exhibition de quelque belle tragedie en la maison eschevinalle». C. V. A Anthoine Cossart et ses associés 30 l. pour une tragédie représentée le 7 novembre 1620.

On trouve les noms des deux compagnons réunis, dans un acte passé à La Haye, par lequel les «comediens françoises (sic) pour le service de Son Altesse» attestent à la requête du Sieur Nicolas Paigny qu'ils ont assisté à une querelle[2].

Un troisième acteur de la troupe était HAUTEFEUILLE, sans doute TOUSSAINT LE RICHE, SIEUR DE HAUTEFEUILLE. Il semble avoir été dur à la desserre. Du moins, un de ses créanciers, Estienne Hutet, constitue-t-il en 1639 pour son procureur général et spécial le chirurgien des troupes françaises, le Sieur de Fosse, afin d'exiger de la part du comédien le paiement d'une somme de 250 livres, que celui-ci lui devait comme frais de logement[3].

Il doit y avoir eu dans cette troupe un autre DE LA BARRE encore, car le 21 mars de l'année 1638 Dubuisson-Aubenay étant alors à La Haye, écrivit à d'Hozier: «les comédies ne nous manquent point d'un seul jour, si ce n'est le dimanche, par la troupe de GUÉRIN, dit L'ESPÉRANCE, les deux BARRES, LA FONTAINE et son fils et COSSART,

Signatures d' Anthoine de la Barre et Authoine Cossart. 1639.

dit le docteur FARIOLO, qui font du mieux qu'ils peuvent pour le theatre qu'ils se sont basti dans le manege du prince»[4].

---

1. L. Lefebvre, *Histoire du Théâtre de Lille,* t. I, p. 141.
2. Archives municipales, La Haye, Archives Notariales, (Notaire L. Rietraet), Dossier No. 163, déclaration du 20 janvier 1639.
3. Archives municipales, La Haye, Archives Notariales (Notaire L. Rietraet), Dossier No. 163, procuration du 21 avril 1639.
4. Dubuisson-Aubenay, *Journal des Guerres civiles* (publié par Gustave Saige), Paris, Champion, 2 volumes, in-8°, 1883-1885 t. II, p. 299, cité par Paulin Paris. Voir: *Historiettes* de Tallemant des Réaux, in-8°, t. VII, p. 187.

Guérin, dit l' Espérance est sans doute Charles Guérin [1] que nous trouverons associé à Hautefeuille et à Pierre de la Barre en 1652[2].

Les «deux Barres», ce sont donc probablement Pierre et Anthoine de la Barre. Cossart c'est évidemment Anthoine Cossart qu'un document de 1643 nomme non pas «Fariolo» mais «le docteur Fériol»[3]. Son vrai surnom a sans doute été «Fariolo». L'expérience nous apprend qu'il faut se méfier très souvent de l'orthographe des clercs de notaire. Cossart étant mort inopinément en 1653 pendant le séjour de la troupe à Bruxelles, ne laissait pas d'héritiers: c'est pourquoi ses compagnons se disant «les commediens de feu Monsieur le prince d'Orange» envoient une requête au Gouverneur Général des Pays-Bas espagnols pour être autorisés à se partager une partie de ses hardes, ce qu'on leur accorda; l'Etat se réserva le reste[4].

L'inventaire dressé après décès prouve qu'il n'était pas dépourvu de biens: «une forte somme en or et de beaux habits». Divers billets laissés par le comédien permettent de le suivre dans ses pérégrinations et nous y trouvons des indications sur certaines villes où les comédiens de feu Son Altesse ont joué[5].

La troupe du prince d'Orange était encore en Hollande en 1640. Sans doute c'était elle qui, au mois de juin, demanda aux Magistrats de Harlem à pouvoir jouer pendant la kermesse de la Saint-Jean qui se tenait annuellement pendant trois semaines de l'été dans cette ville.

L'autorisation demandée ne fut pas accordée[6]. Mais les comédiens ne se rendirent pas tout de suite au refus des autorités. Ils réitérèrent leur demande, avec le même insuccès toutefois, malgré

---

1. En 1628, *Guérin* était à Lille. Voir L. Lefebvre, *Histoire du Théâtre de Lille*, t. I, p. 142.
C. V.: A *Charles Gherin* et *Jacques Guillaume*, comédiens du roi de France 20 fl. car. «pour avoir le XVIIe d'apvril (1628) representé par devant mesdits Srs, en la maison eschevinalle certaine commedie».
Les Messieurs de Lille se régalaient souvent d'une représentation privée.
2. H. Liebrecht, *op. cit.*, p. 50. En 1618, *Pierre de la Barre* joue à Lille. V. Lefebvre, *Histoire du Théâtre de Lille*, p. 141: C. V. A Pierre de la Barre, comédien français, et ses associés ... 30 l. ... «pour une commedie franchoise», représentée devant le magistrat (1618).
3. Ibidem, p. 51
4. Ibidem, p. 51.
5. Ibidem, p. 51. En février 1634, *Cossart* est à Lyon; en décembre 1647 à Angers; en juin 1649, à La Haye; le 24 avril 1653, à Bruxelles; le 14 juin 1653 à La Haye encore.
6. Archives municipales, Harlem. Memoriael van Burgemeesters en Regeerders, E 216, fo. 208. Résolution du 6 juin 1640.

les avantages que les pauvres de la ville auraient pu tirer de leurs représentations[1].

Nous n'avons trouvé aucun document sur le séjour des comédiens du prince d'Orange en Hollande entre 1640 et 1648. Cependant il n'est pas vraisemblable qu'il n'y ait eu de troupe française sous la protection du Stathouder, pendant cette époque, parce que, en 1645, on rencontre des comédiens français, se disant au prince, à Narbonne[2].

Le 17 janvier 1645 les Etats de Languedoc avaient été ouverts dans cette ville dans la grande salle des Cordeliers. Comme à l'ordinaire, la session des Etats avait été une occasion de fêtes et de divertissements. Vers la fin de mars la présence de la troupe est attestée par un acte des *archives hospitalières de la ville.*

«Recepte de Simon d'Exéa. — Plus, le vingt et troisiesme mars j'ay receu la somme de quatre vingts dix livres huict sols six deniers à ce comprins quatre livres dix et neuf sols que Monsieur de Lastours nostre collègue me bailla deux jours après, provenues lesdites sommes de ce que nous avons pris et amassé à la porte des comediens du prince d'Orange, ayant donné une journée à l'hospital, sans à ce comprendre trois livres six sols pour onze livres chandelles qu'il a falleu bailler aux dits comediens pour ce cy, 90 £; 8 s; 6 d.

La rareté des documents sur les comédiens français sous le Stathoudérat de Frédéric-Henri a peut-être sa raison dans une sorte de déférence du prince, qui était le protecteur de l'Eglise réformée, envers les ministres protestants et leurs adhérents. On raconte qu'en 1642 le prince chassa de La Haye des comédiens hollandais, qui allèrent jouer à Dordrecht. Son successeur ménageait bien moins la susceptibilité des rigides âmes calvinistes de son temps.

Le 27 mai 1626, le tintement des cloches de La Haye, le roulement des tambours, le son des trompettes, avaient salué la naissance du fils d'Amalia de Solms et du prince Frédéric-Henri, qui reçut le nom de Guillaume. La joie fut générale dans les Provinces-Unies. Vingt-quatre ans plus tard, le décès du jeune prince devait exciter une

---

1. Archives municipales, Harlem, Memoriael, E. 216, fo. 210.
Les *Regenten van den Schaele* (Administrateurs de la caisse des pauvres) appuient la demande des comédiens mais en vain. Résolution du 13 juin 1640.

2. Voir V. Mortin, *Molière et les troupes de comédiens de passage à Narbonne au milieu du XVII*e *siècle,* dans *Le Moliériste,* VIIIe Année, pp. 18—19. Le document est daté du 23 mars 1645. En 1645, *Toussaint le Riche, Sieur de Hautefeuille,* comédien du prince d'Orange, mari d'Anne de la Chappe, est signalé à Grenoble. Cf. H. Rousset, *Le Théâtre à Grenoble,* Grenoble, 1891, in-8°, p. 125.

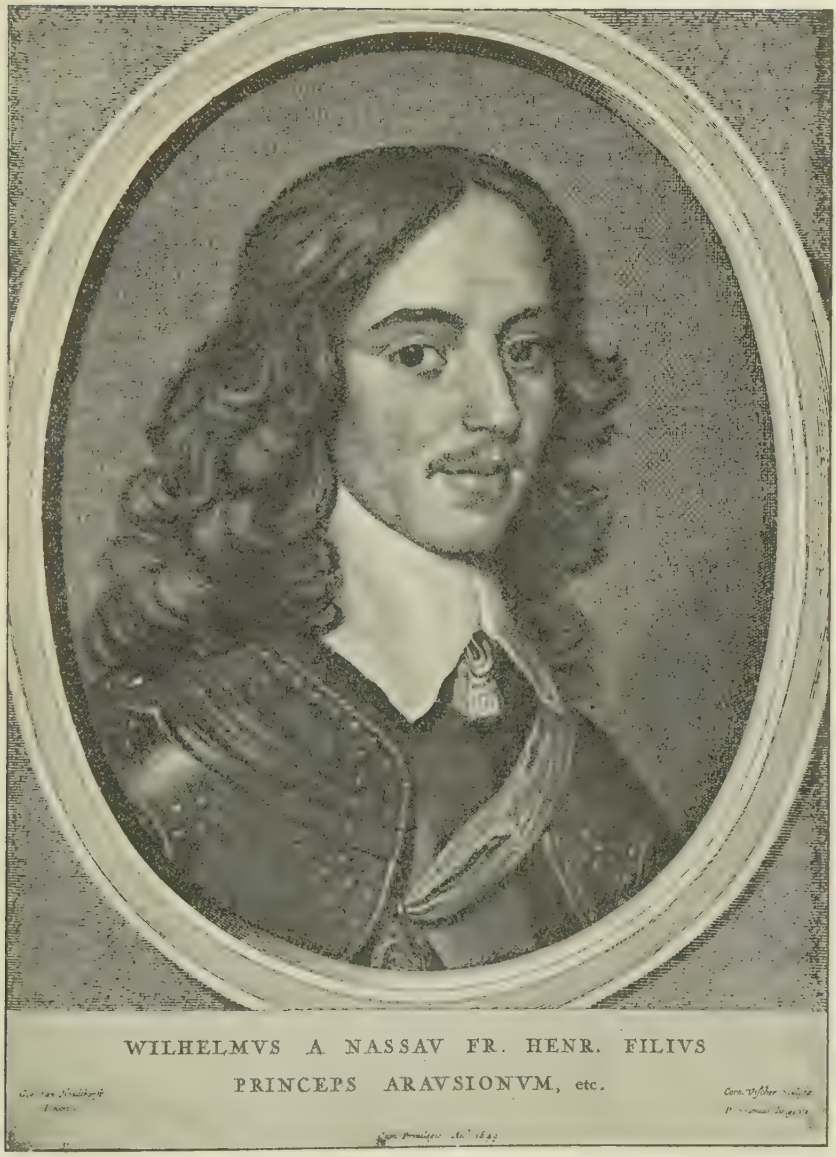

Guillaume II
1626—1650.

joie à peu près aussi générale. C'est que dans sa qualité de Stathouder il n'avait su gagner l'affection d'une grande partie de son peuple.

Le 14 mars 1647, à la mort de son père, Guillaume II revêtit la dignité de Stathouder. Sous son gouvernement aussi, la résidence fut le théâtre d'une vie de cour très brillante.

Le 4 novembre 1644, à l'âge de dix-huit ans, Guillaume épousa Marie Stuart, qui en avait douze. C'était une enfant gâtée, peu gracieuse, à la figure vieillotte: son mari lui trouva peu de charmes. Cela fut cause de ses nombreuses infidélités. L'été, il était ordinairement au camp, dans l'armée de son père, d'où il écrivit des lettres à sa mère dont une petite phrase suffira pour montrer que son orthographe était plutôt faible:

«..... est après dine il sembarqua est fist voile
dosulost (aussitôt) mais cela ne dura pas longtemps
car le batteau sasablea etc. .....»[1].

Rentré à La Haye, Guillaume se livrait aux divertissements de la résidence: les jeux de hasard, l'équitation. Un des principaux amusements du prince Guillaume fut le théâtre. Il encourageait souvent les comédiens étrangers par une subvention; en 1648 une troupe de comédiens anglais reçut de lui une somme de *f* 500.—.

Son orthographe médiocre ne l'empêchait pas de s'intéresser également aux représentations et aux actrices françaises. Il raffolait tellement de la comédie que les ambassadeurs étrangers se plaignirent à plusieurs reprises du peu d'intérêt qu'il montrait aux affaires d'Etat. Le ministre de France auprès des Provinces-Unies, écrivait au Cardinal de Mazarin:

«Je diray avec regret à V. E. que j'ay fort mauvaise opinion de M. le Prince d'Orange. Je le trouve tellement plongé dans les plaisirs et dans la debauche qu'il n'a nulle ambition et je trouve inutile de luy donner de bons conseils, puisqu'il laisse perdre le temps de les executer, et qu'il demeure la pluspart des journées à la chasse ou au jeu de paume»[2].

M. de la Thuillerie écrit dans une lettre au même:

«... Je ne lairay pas d'y faire tout ce que je pourray, comme j'ay desja fait en en parlant à M. le Prince d'Orange et partout ailleurs, mais ce jeune prince est sy peu attaché aux affaires que de l'en entretenir ou de ne lui en dire mot c'est une même chose.

de La Haye 9 mars 1648»[3].

---

1. Voir pour cette partie: J. Eysten, *Het Leven van Prins Willem II*, Amsterdam, Meulenhoff, 1916, in-8°, p. 74.
2. Groen van Prinsterer, *Les Archives de la Maison d'Orange-Nassau*, Utrecht, Kemink et Fils, 1859, in-8°, t. IV, (2e série), Lettre du 18 mai 1648.
3. Paris. Affaires Etrangères, Hollande, No. 46, fo. 188.

Et dans une autre lettre de M. de Thuillerie on trouve le passage suivant sur la passion du prince pour la comédie:

«..... il est si peu assisté et encores moins attaché aux affaires, que, si je ne m'accommodois assez souvent à ses heures et n'essayois de l'attraper au jeu de paulme, *à la comédie*, ou à la chasse, ce seroit luy donner la question trop rude que de desirer de luy des audiences à tous moments et comme l'on les prend autre part .....»[1].

D'ailleurs, ses sujets eux-mêmes lui reprochaient de sacrifier les intérêts de la République à ses plaisirs. Janus Vlitius, un noble fort attaché à la maison d'Orange, calviniste rigide, s'en plaignait un jour dans une lettre à son ami Nicolas Heinsius qui se trouvait à l'étranger. Après avoir dit que le prince laisse péricliter l'Ecole Illustre de Bréda, parce qu'il lui faut trop d'argent pour ses excès, qu'il néglige sa femme légitime pour d'autres femmes et que sa passion pour la chasse dépasse toutes bornes, il continue: «Tous les jours il (Guillaume II) passe son temps à faire l'équitation dans la carrière qu'il a fait construire à la plage (de Schéveningue). Toujours il y est entouré de comediens et Flagorneurs françois quoique ce fût défendu par les autorités.

..... Rentré à la patrie vous verrez combien par la fréquentation des François nous avons fait de progrès dans l'art de singer les mœurs françoises»[2]. Le prince dépensa d'énormes sommes pour acheter toutes sortes de bijoux d'or ornés de diamants qu'il destinait vraisemblablement aux comédiennes françaises. Son principal fournisseur était le joailler Thomas Cletcher. Le prince dépensa dans ce but une somme de fl. 15753.— en 1647, fl. 50.000 en 1648 et fl. 27.000 en 1649[3].

Un bail au nom de HAUTEFEUILLE[4] de l'année 1648, nous prouve qu'à cette époque les comédiens du prince se trouvaient de nouveau à La Haye. Ce HAUTEFEUILLE était TOUSSAINT LE RICHE, natif de Paris, paroisse St. Germain l'Auxerrois, fils de feu Toussaint le Riche, de son vivant orfèvre à Paris, et de Louise Conseil[5]. Grâce

1. Groen van Prinsterer, *Archives*, t. IV (2e série), p. 258. Lettre du 12 mai 1648.
2. Veegens, *Historische Studiën*, t. II, p. 181, etc.
3. J. Eysden, *op. cit.*, p. 82.
4. Archives municipales, La Haye, Archives notariales, (notaire W. Rietraet) bail du 12 octobre 1648.
5. Sur la famille Conseil nous trouvons quelque chose dans un discours prononcé par M. Ch. de Beaurepaire à l'ouverture de la séance de la 43e Assemblée Générale de la Société des Bibliophiles Normands, 7 mai 1885. C'est à M. H. Labrosse, directeur de la Bibliothèque Publique de Rouen que nous devons ces détails. Nous l'en remercions vivement. «Le nom de

à certains documents où son nom se retrouve, nous pouvons établir qu'en 1647 la troupe de Son Altesse se trouvait à Angers, où, le 4 décembre, son confrère ANTHOINE COSSART lui prête 400 florins, tandis que, au début de l'année 1648, les comédiens du prince d'Orange séjournaient à Rouen, où il fait une déclaration par devant notaire sur l'héritage de son frère, mort à Agen en 1645. Pour la passation du dernier acte il est assisté de JEHAN DU CHASTEAU et FRANÇOIS HOQUELIN «aussi comédiens dudit prince d'Orange»[1].

TOUSSAINT LE RICHE était logé à Rouen dans la maison de veuve Bourdet, pâtissière, paroisse Saint-Eloi, à proximité de deux Jeux de Paume, celui des Deux-Mores et celui des Deux-Braques, dont le premier fut occupé par la troupe de Frédéric-Henri, prince d'Orange[2].

Conformément à leur habitude les ministres de l'Eglise réformée s'étaient adressés à Son Altesse, dès qu'ils avaient appris le bruit de la venue prochaine des comédiens[3]. Le prince d'Orange cependant ne leur donna pas une réponse satisfaisante. C'est pourquoi le Consistoire résolut d'invoquer le secours de la Cour de Hollande[4]. Il paraît bien que tous ces efforts réunis n'ont pu amener le Stathouder à congédier ses comédiens. Malgré toutes les interdictions, ceux-ci donnaient probablement leurs représentations depuis le mois de mars. Du moins le Consistoire, ne voyant pas d'autre moyen, poussa le fanatisme jusqu'à prévenir par des visites domiciliaires

---

Conseil mentionné dans cet acte se retrouve — dit M. de Beaurepaire — dans une pièce ... où l'on voit que noble homme Laurent Conseil, Sieur d'Argil, comédien, pour lors à Rouen, fut assigné à la requête des administrateurs de l'Hôtel-Dieu de la Madeleine, pour avoir à payer le droit des pauvres (2 et 10 août 1652). Conseil jouait au Jeu de Paume des Deux-Mores et faisait vraisemblablement partie de cette troupe du Prince d'Orange». (Cet acte d'août 1652, duquel M. de Beaurepaire fait mention, figure dans le fonds des *Hospices Civils de Rouen* (A 31, Liasse 1651—1652 — 4 pièces papier).

Nous n'osons pas affirmer que c'étaient en effet les comédiens de feu le prince d'Orange, qui, en 1652, jouaient à Rouen. Il est vrai que le 13 avril 1652, étant à Bruxelles, ils se prennent de querelle avec le propriétaire du théâtre de la Montagne Sainte-Elisabeth, tandis que le 27 novembre 1652, ils font construire une scène au Jeu de Paume du Gracht. Il est donc possible qu'au mois d'août de cette année, ils fussent à Rouen. Cependant, on ne retrouve le nom de *Laurent Conseil* dans aucun des actes qu'ils ont passés, soit à Bruxelles, soit à La Haye.

1. Nous avons trouvé cette déclaration de *Hautefeuille* aux Archives Municipales de Rouen dans les minutes du notaire Maurice: Héritage meuble. Janvier, Febvrier, Mars, Avril, May et Juin, 1648.
2. Voir page précédente, Note 5.
3. Archives municipales, La Haye; Notulen van den Kerkeraad, 1647, 18 décembre.
4. Archives municipales, La Haye; Notulen van den Kerkeraad, 1648, 8 janvier.

les membres de l'Eglise réformée, y compris Son Altesse[1]. Le prince répondit à cette arrogance par un témoignage de bienveillance aux comédiens. Il leur fait verser une somme de 2500 livres tournois «pour subvenir aux frais et despens qu'ils ont faicts en leur voyage de France vers ce pays»[2]. Et à la même date il donne ordre à son trésorier général de payer annuellement, «jusques à autre ordre aux commediens françois receux par Sadite Altesse en son service» une somme de 6000 livres tournois payable de 4 mois en 4 mois à commencer le janvier 1648[3].

M. Liebrecht, ayant rencontré dans les documents d'archives la mention du passage à Bruxelles, au mois de février 1649, d'une «Compagnie Hollandaise» dont les «maistres comediens» sollicitent un passeport pour gagner l'Allemagne, est porté à croire qu'il s'agit là de la troupe de FLORIDOR. Nous en doutons. On sait que Pierre Corneille avait prié le célèbre acteur de remettre au poète hollandais, Constantin Huygens, Seigneur de Zuylichem, le recueil de ses *Œuvres,* publié en 1648[4]. Le poète français avait modestement écrit à Zuylichem: «Vous n'y trouverez rien de supportable qu'une Médée». Huygens, grand admirateur et de son confrère et de l'acteur FLORIDOR, adressa à l'auteur de *Médée* une lettre de remercîments, datée du 31 mars 1649, qui débute ainsi: «Monsieur, J'ay prié M. FLORIDOR de suppleer aux defaults de ma plume, et de

---

1. Archives municipales, La Haye; Notulen van den Kerkeraad, 1648, 20 mars.
2. Archives de l'Etat, La Haye, Nassausche Domeinen, Ordonnantieboeken, No. 737, fo. 61.
3. Archives de l'Etat, La Haye, Gemengd register van Domestiquen, beginnende 14 Maart 1647, fo. 51vo, ordre du 31 mars 1648.
4. Depuis 1645, on voit Constantin Huygens en relations suivies avec Corneille. En 1644 déjà, le poète hollandais écrit un poème, *A monsieur Corneille, sur sa comédie le Menteur,* où, semblant condamner la pièce, il dit:

Elle est platte, elle est fade, elle manque de sel,
De pointe, et de vigueur; et n'ij a Carouzel
Où la rage et le vin n'enfante des Corneilles
Capables de fournir de plus fortes merueilles.
Qu'aij-je dit? ha! Corneille, aijme mon repentir,
Ton excellent Menteur m'a porté à mentir.
Il m'a rendu le faux si doux et si aijmable,
Que sans m'en aduiser j'aij veu le véritable
Ruiné de credit, et aij creu constamment
N'ij auoir d'honneur qu'à mentir vaillamment.
Après tout, le moijen de s'en pouuoir dedire?
A moins que d'en mentir je n'en pouuoij rien dire.
La plus haute pensée au bas de sa valeur
Deuenoit injustice et injure à l'Auteur.

De Gedichten van Constantijn Huygens, Ed. J. A. Worp, Groningue, Wolters, 1894, in-8°, t. IV, pp. 11—12.

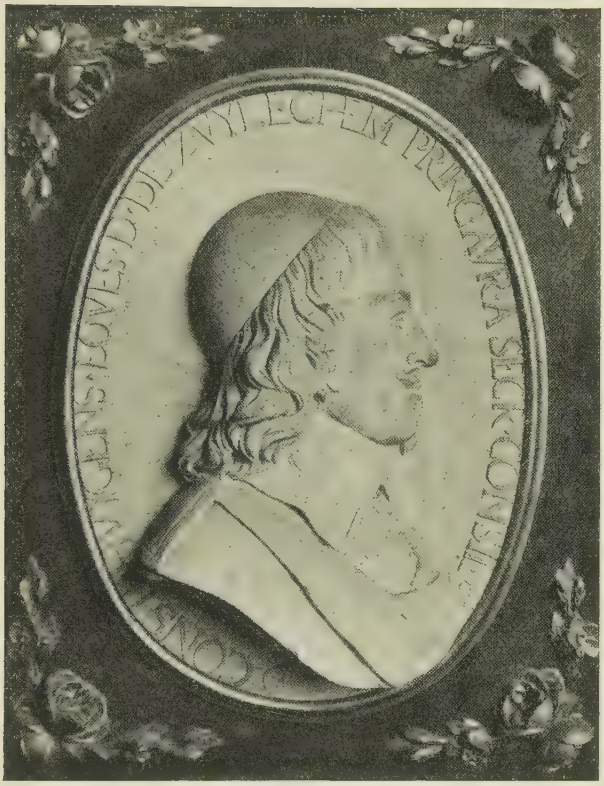

Constantin Huygens
Seigneur de Zuylichem
en 1651

vous tesmoigner de bouche, à quel point j'estime ce precieux gage d'amitié que vous m'avez faict la faveur de m'envoyer par sa main, *mirabile visu cœlatumque novem musis opus*. A tel monarque, tel orateur. Je dis serieusement, que pour oser m'expliquer envers un si grand et souverain Auteur, j'ay creu avoir besoin d'un Acteur Royal. Et certes cestuy-cy vous a si bien estudié, et a la langue si duitte à vos merveilleuses expressions que pour peu qu'il oublie de la part de qui il parle, vous le verrez debiter des pensées dignes de vous et qui vous assureront en termes quasi vostres que je suis vostre tres-acquis et tres-constant admirateur. Apres cela, en vain, Monsieur, me marquez vous de vos enfants d'eslite. Il n'y a rien dans ceste Medée incomparable qui ne surpasse les derniers efforts de qui que ce puisse estre: mais vous n'avez rien fait qui cède à la Medée. Son malheur est, *quod inter paria legitur nec possit eminere* et ce vous serait quelque sorte de felicité si vous osiez quelquefois faillir et donner de l'ombre à vostre gloire. C'en est mon sentiment et vous auriez subject de le mepriser; mais la voix d'un grand peuple m'advoue et je vous entretiens du discours de toute la Hollande, *totis huius concussi viribus orbis*. Permettez moy la dessus de revenir à mon premier temoing. S'il nous faict justice, et à vous, Monsieur, et à soy mesme, il ne lassera jamais de vous reciter, *quel a esté l'applaudissement de nos theatres, quand il vous y a recité, ou si ceste phrase m'est permise, quand il y a parlé Corneille* ..... Je pourroy vous citer des suffrages d'importance, Monsieur, et dans le respect desquels vous trouveriez, quelque subject de satisfaction: mais encor un coup veuillez tout sçavoir de Monsieur FLORIDOR et s'il daigne me nommer *in hac nube testium*, aymer sa bonté en tant qu'elle se rapporte à la vostre *et paria tecum facit*...»[1].

On nous pardonnera la longueur de cette citation: cette lettre nous paraît particulièrement intéressante par le jugement qu'on y trouve et sur les ouvrages de Corneille et sur le talent de l'acteur, de la part d'un homme de la compétence et du goût de Huygens[2].

Mais il nous paraît peu probable que la troupe de comédiens qui était à Bruxelles, comptât FLORIDOR parmi ses membres. Dans ce cas il aurait dû remettre le cadeau de Corneille au Seigneur de Zuylichem, en février ou vers la fin de janvier, et il n'est pas croyable que le poète hollandais ait attendu au moins trois mois (mars, avril,

1. *Lettres du Seigneur de Zuylichem à Pierre Corneille*, publiées par J. A. Worp, Paris-Groningue, 1890, pp. 4—8.
2. On sait que l'année suivante, en 1650, Corneille dédie à Huygens son *Don Sanche d'Aragon* .

mai) avant d'envoyer l'expression chaleureuse de sa gratitude au tragique français. Huygens lui aura écrit peu de temps après la réception de l'ouvrage et FLORIDOR sera parti peu de temps après ou avant la date que le Seigneur de Zuylichem met sur sa lettre élogieuse. Et puis, au mois d'août 1649, les comédiens de Bruxelles adressent une requête aux Magistrats de Hambourg afin de pouvoir jouer dans cette ville[1].

S'il avait su que FLORIDOR ne serait rentré en France, qu'au mois de septembre ou d'octobre, Huygens n'aurait pas conçu la lettre à Corneille dans ces termes.

Il semble que FLORIDOR ait joué dans différentes villes de la Hollande. Mais où et avec qui? Malgré toutes nos recherches nous n'avons trouvé aucun autre document que cette lettre sur son séjour en Hollande.

Le bisaïeul de JOSIAS SOULAS, écuyer, SIEUR DE PRIMEFOSSE, dit FLORIDOR, s'appelait Jean de Soulas[2]. Il avait été massacré à Paris à la Saint-Barthélemy, le 24 avril 1572. Son fils George de Soulas, né en Suisse, fit ses études à l'Université de Bâle.

En 1595, quelques mois après l'avènement de Henri IV qui avait apporté la sécurité aux protestants, il se rendit en France. Protégé, sans doute, par des amitiés puissantes dans la noblesse calviniste, il fut placé en qualité de ministre protestant auprès de la sœur de Henri IV, Catherine de Bourbon, duchesse de Lorraine et de Bar. Il exerça ces fonctions jusqu'à la mort de cette princesse en 1604, et se convertit ensuite au catholicisme. Dans la Brie il épousa Judith d'Aulnay et de ce mariage naquit JOSIAS DE SOULAS qui fut comme son père, seigneur de Primefosse. JOSIAS DE SOULAS, après avoir été garde de corps de Louis XIII et enseigne au régiment de Rambures, embrassa le parti de la comédie. Le 2 février 1638, il épousa MARGUERITE BALORÉ, la fille d'un tailleur d'habits de la rue des Quatre Fils. A cette date son père était déjà mort. JOSIAS DE SOULAS naquit avant le 2 février 1613, puisqu'il est qualifié de majeur dans le contrat de mariage.

En 1635 FLORIDOR était en Angleterre. «Nous ignorons — dit M. Lyonnet dans son *Dictionnaire* — ce qu'il faisait à Londres».

---

1. Le 30 août 1649, on refuse à Hambourg à des comédiens de Bruxelles l'autorisation de jouer. Voir l'article du Dr. J. M. Lappenberg dans *Zeitschrift für Hambürgische Geschichte,* t. I, 1841, p. 140.
2. Cf. Lyonnet, *Dictionnaire,* à l'article «Floridor» et dans la *Revue du Seizième Siècle,* 1923, l'article de M. Maurice Cauchie, *Les origines de Floridor.*

Eh bien! il y jouait la comédie; la tentative mal réussie de quelques actrices et acteurs français[1] en 1629, semble avoir dissuadé, pour plusieurs années, d'autres troupes françaises d'aller jouer en Angleterre[2]. Mais au printemps de 1635, une compagnie de comédiens arriva de France à Londres sous la protection spéciale de la Reine[3]. Ils jouèrent devant elle le 15 février et, recommandés par Sa Majesté au Roi ils donnèrent une représentation au «Cockpit» de Whitehall, le 17 février; ils jouaient une pièce, que Sir H. Herbert dans un manuscrit appelle *Melise,* avec beaucoup de succès. C'était sans doute la *Mélite* de Corneille. Sir H. Herbert, après avoir raconté que le roi s'était tellement amusé, qu'il ordonna aux comédiens français de jouer, pendant les deux jours de prédication, au Théâtre de Drury Lane où les comédiens de la Reine se produisaient ordinairement, ajoute: «Ils avaient l'avantage de jouer les jours de prédication devant la cour; le lundi de Pâques, 4 avril 1635, ils donnèrent le *Trompeur puni* (c'est ainsi que Sir Herbert intitule la pièce) avec plus d'approbation que l'autre (*Mélite* probablement). Le 16 avril au soir ils jouèrent *Alcimédon* avec succès. Le 10 mai 1635, on paya une somme de 30 livres à Monsieur Josias Floridor pour lui et ses camarades parce qu'ils avaient joué trois pièces au théâtre (le Cockpit) de Whitehall.

Les représentations des Français furent menées avec tant d'entrain qu' en moins d'un mois, on eut préparé un nouveau théâtre pour eux à Drury-Lane et le 5 mai 1635 l'autorisation fut accordée à *Josias d'Aunay* et *Hurfriis de Lan* (c'est ainsi que Sir Herbert nomme les sieurs Floridor et Hugues de Lan) de jouer là, aussi longtemps qu'ils voudraient. Il semble même, que le roi ait consenti à céder une partie de son manège afin qu'on la changeât en

---

1. J. Payne Collier. *The History of English Dramatic Poetry to the time of Shakespeare, and Annals of the Stage to the Restauration.* London, 1831, in-8°, t. II, p. 22. C'était la première fois qu'en Angleterre on vit des femmes sur la scène (du théâtre de Blackfriars) Ce fut un «four».

Voir Prynne, *Histrio-mastix or Players Scourge,* 1633, p. 414, note en marge:

«Some French women, or monsters rather in Michaelmas term 1629 attempted to act a French play at the play house in Blackfriars, an impudent, shamefull, unwomanlike, graceless, if not more than whorish attempt».

2. John Payn Collier, *The History,* t. II, p. 65.

3. Nous ne trouvons dans le livre de Collier aucune indication qui appuie l'assertion de Lacour qui dans son ouvrage *Les Premières Actrices françaises* (Paris, Librairie Française, 1921, in-8°) dit que cette troupe ne comptait pas de femmes parmi ses membres, *op. cit.,* p. 41, n. 1 et Appendice I, p. 223).

théâtre[1]. Combien de temps FLORIDOR et ses camarades sont-ils restés en Angleterre? On ne sait pas exactement le jour de leur départ, mais, en décembre de 1635, ils jouaient encore devant la cour[2]. Un registre du Grand Chambellan mentionne une «rétribution de 10 livres donnée à Josias Floridor pour lui et ses camarades, pour une tragédie jouée par eux devant Sa Majesté en décembre dernier»[3].

Le succès de la troupe française excita les comédiens espagnols de «John Navarro» à donner une représentation à la cour, le 23 décembre 1635.

En 1638, les deux troupes de PHILANDRE et de FLORIDOR se rencontrèrent, d'après Samuel Chappuzeau[4] à Saumur.

MARGUERITE BALORÉ au moment de son mariage avec JOSIAS SOULAS, appartenait à la troupe du Marais, où son mari passa sans doute, avant d'entrer en 1643 à l'Hôtel de Bourgogne, pour tenir les premiers emplois tragiques et comiques. Le 9 janvier 1644, Marguerite de l'Empérière, la femme de Corneille, tient sur les fonts baptismaux un fils de FLORIDOR, Gédéon de Soulas; le 11 octobre 1649, Pierre Corneille lui-même est parrain d'un autre fils du comédien. De mœurs régulières, d'une probité à toute épreuve, dit Lyonnet, FLORIDOR, orateur de la troupe, était universellement estimé. Louis XIV lui-même, faisait beaucoup de cas des qualités personnelles et du talent du comédien et lui accorda diverses grâces. Cela est prouvé par un document curieux que nous avons trouvé aux Archives Nationales. Le 30 novembre 1663, JOSIAS DE SOULAS, dit FLORIDOR, l'un des comédiens ordinaires du roi, et PHILIPPE QUINAULT, l'un des valets de chambre, présentent un placet à Louis

---

1. The Lord Chamberlain's Office: 18 April 1635. His Majesty has commended me to signify his royal pleasure that the French comedians (having agreed with M. Le Febvre) may erect a stage, scaffolds and seats, and all other accommodations, which shall be convenient, and act and present interludes and stage-plays at this house during his Majesty's pleasure without any disturbance, hindrance or interruption. And this shall be to them, and Mons. Le Febvre and to all others a sufficient discharge. (d'après Collier, *op. cit.)*

2. Msc. du Sir H. Herbert: «Le (sic) pastorale de Florimene fust représenté devant le Roy et la Reyne, le prince Charles, et le Prince Palatin, le 21 décembre, — jour de St. Thomas — par les filles Françoise de la Reyne, et firent très bien dans la grande sale de Whitehall, aux dépens de la Reyne». (d'après Collier, *op. cit.)*

3. The Office Book of the Hon. Chamberlain, the Earl of Pembroke and Montgomery: «a warrant was issued for 10 l. to Josias Floridor, for himself and the rest of the French players for a tragedy by them acted before his Majesty in December last. (d'après Collier, *op. cit)*

4. S. Chappuzeau, *Le Théâtre françois,* (Edit. Monval).

SAUMUR,
TEL QUE FLORIDOR ET PHILANDRE L'ONT VU EN 1638.

XIV, pour obtenir le privilège des messageries de Sarlot et Cahors[1]. Le Conseil d'Etat donne un avis favorable à Sa Majesté[2]. Le 28 juin 1664, le roi concède par des lettres, aux Sieurs FLORIDOR et QUINAULT un privilège pour l'établissement de messageries royales de Paris à Cahors et Sarlot, aller et retour[3] et au mois de juillet ces lettres sont enregistrées au greffe civil du Châtelet[4].

FLORIDOR, atteint d'une grave maladie, renonça à sa profession le 30 juillet 1671. Le 14 août suivant il fut inhumé à St.-Sauveur, sa paroisse.

Il se peut que FLORIDOR ait joué à Utrecht. Le 4 juin 1649, des comédiens français adressèrent une requête[5] aux Magistrats de cette ville, que les troupes étrangères visitaient assez souvent[6]. Par respect pour Son Altesse, qui avait intercédé pour eux, on leur accorda l'autorisation de jouer quelques comédies et tragédies morales, à condition de donner d'avance une représentation devant «les Messieurs» afin qu'ils examinent la pièce; défense leur fut faite de jouer des farces obscènes ou scandaleuses; il ne leur serait pas permis non plus d'«agir» le dimanche[7].

Quelques jours après, les Magistrats arrêtèrent qu'il serait seulement permis aux comédiens, de jouer pendant la journée et non pas le soir ou la nuit[8]. Cette troupe était celle du prince d'Orange qui comptait ANTHOINE COSSART et PHILANDRE parmi ses acteurs[9].

L'année suivante, 1650, au mois de juillet, la bande des comédiens français demanda encore l'autorisation de jouer à Utrecht, cette fois pendant la foire. Cette fois aussi, le prince d'Orange l'aide de son mieux. Afin de décider les Magistrats à accorder la permission sollicitée par les acteurs, il leur adressa une lettre de recommandation;

1. Archives Nationales, Paris. Y. 17. Inventaire analytique des livres de couleur et bannières, No. 4010, fo. 1. Placet du 30 avril 1663.
2. Ibidem. Avis du 24 avril 1664. fo. 1.
3. Ibidem. 4011. Lettre de Louis XIV de Fontainebleau, du 28 juin 1664.
4. Ibidem. 4012. Ordonnance de Pierre Séguier, prévôt de Paris, pour l'enregistrement, 12 juillet 1664 (fo. 2).
5. Archives municipales, Utrecht. Notulen van de Vroedschap, 4 juin 1649.
6. En 1613 et en 1620 il y avait à Utrecht une troupe de comédiens anglais sous John «Grim» (Green); en 1619, également une troupe anglaise; en 1630, une compagnie de comédiens anglais donnait des représentations pendant la foire (Cf. van Sorgen, *De Tooneelspeelkunst te Utrecht,* pp. 78, 17, 79.
7. Archives municipales, Utrecht. Notulen van de Vroedschap, 4 juin 1649.
8. Archives municipales, Utrecht. Ibidem, 18 juin 1649.
9. Voir p. 73, n. 5.

cependant c'était en vain; les autorités répondirent par un refus[1].

Nous avons vu que les ambassadeurs étrangers qui devaient avoir une entrevue avec le prince Guillaume II, se plaignaient du peu d'application qu'il avait aux affaires d'Etat, de sorte qu'ils étaient obligés de lui en parler au jeu de paume ou à la comédie[2]. Pour expliquer cet enthousiasme pour le spectacle français, il semble qu'on ne doive pas seulement penser à son goût pour l'art dramatique. S'il préférait la comédie française au théâtre national c'est qu'il s'était, dit-on, épris d'une actrice française.

On se rappelera que dès le début du Stathoudérat de Guillaume II, c'est à dire dès 1647, on put constater une grande divergence entre les conceptions des Etats de Hollande, la principale province de la République, et le jeune prince, au sujet du rôle que celui-ci devait jouer. Il était belliqueux et ambitieux et aurait voulu reprendre les armes contre l'Espagne, son pouvoir en temps de guerre étant plus grand. Au contraire la province de Hollande (la ville d'Amsterdam en premier lieu), voulait la paix, surtout pour faire prospérer le commerce. Dans les relations avec l'Angleterre également, le prince et la Hollande étaient des antagonistes.

Le conflit entre les deux partis éclata à propos du licenciement des troupes devenues superflues par la paix de Westphalie (1648). Dans cette affaire les Etats de Hollande voulaient aller beaucoup plus loin que le prince d'Orange, le Conseil d'Etat et les Etats Généraux. Ces derniers envoyèrent aux différentes villes de Hollande une mission pour les persuader de ne pas pousser plus loin le licenciement des soldats qui étaient sous leurs ordres. Cette mission n'eut aucun résultat, bien que le prince lui-même se fût placé à sa tête. C'est ce qui amena le Stathouder à essayer de briser de force l'opposition de la Hollande. Il fit emprisonner six personnes importantes et voulut en même temps s'emparer de vives forces de la ville d'Amsterdam, entreprise qui ne réussit pas. Le petit roman curieux, dont, malgré toutes les recherches, l'auteur est resté inconnu et qui a paru sous le titre de *Mémoires de Hollande*[3], donne,

1. Archives municipales, Utrecht. Notulen van de Vroedschap, 15 juillet 1650.
2. Voir p. 75.
3. *Mémoires de Hollande,* 4e éd. Paris, Techner, 1856, in-8°, pp. 17—18. Le problème de l'auteur des *Mémoires de Hollande* n'a pas encore trouvé sa solution. Parmi les historiens aux Pays-Bas, il y a deux opinions. M. Blok croit que l'auteur est Dubuisson-Aubenay. Le Prof. R. Fruin rejette cette attribution, mais n'en donne pas d'autre. (V. *R. Fruin's Verspreide Geschriften,* VIII, den Haag, 1903, pp. 22—41). M. A. Waddington partage l'opinion de M. Blok.

à côté des raisons générales et politiques qu'avait le prince Guillaume de n'aimer guère l'ingrate ville d'Amsterdam, une autre d'ordre sentimental. D'après les *Mémoires* on avait eu dans cette ville d'Amsterdam l'insolence de se moquer publiquement dans une pièce de théâtre des relations amoureuses du Prince-Stathouder avec une comédienne française nommée La Barre. Guillaume II aurait rendu un bourgmestre d'Amsterdam, le Sieur Bicker, responsable de l'assez méchante pièce, qu'on avait représentée avant qu'il fût magistrat. Il nous a été impossible de découvrir le titre de la comédie en question. Mais ce passage des *Mémoires de Hollande* nous confirme dans l'opinion que ce petit roman doit avoir été écrit par un auteur qui a été témoin des événements dont il parle. En effet, il y avait en ce moment à La Haye une troupe de comédiens français, qui comptait parmi ses acteurs deux La Barre et si vraiment l'impétueux Stathouder a aimé la femme d'un des deux, ce doit être de la femme de Pierre de la Barre qu'il s'est épris. Nous écartons ici la femme de Louis Chabanceau[1], dit de la Barre, qui s'appelle Louise Guérin. Ce couple de comédiens de S. A. le prince d'Orange, «considérant l'incertitude et l'instabilité de cette vie, et que la mort nous surprend mainte fois lorsque moins on y

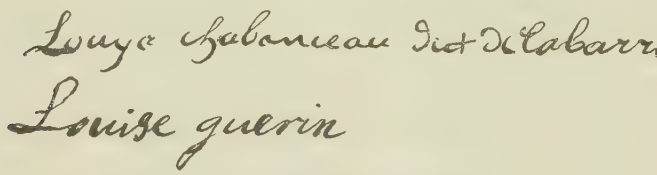

Signatures de Louis Chabanceau de la Barre et Louise Guérin 29 novembre 1650.

pense», ont jugé à propos de disposer de leurs biens par un testament passé par devant notaire, le 29 novembre 1650. Or, le codicille dont il s'agit ici est conçu en termes si affectueux qu'il serait absolument injuste de croire à une infidélité de la part de Louise Guérin envers son mari[2]. On y lit entre autres: «..... attendu que tout ce qu'ils ont, ils l'ont acquis conjointement pendant leur mariage, en considération de cela, et pour l'affection qu'ils se

1. Ce *Louis de la Barre* était peut-être le La Barre que le mucisien Clément rencontre à Hambourg en 1675, en compagnie de *Belleville* et de *Richemont*. Voir *Relation d'un voyage de Brême, en vers burlesques*, Leyde, 1676, in-12°.
2. Archives municipales, La Haye, Archives notariales. (Notaire M. Beeckman) Dossier No. 262, testament du 29 novembre 1650.

portent réciproquement l'un à l'autre, ils ont instituez héritier le dernier vivant d'entre eux .....». Plus loin les testateurs renchérissent encore en disant qu'après la mort leurs biens retourneront aux enfants «qu'ils ont eus par ensemble dans leur mariage, se confiant entierement l'un à l'autre ..... et pour cet effect, ils ne désirent point que le dernier vivant soit obligé de rendre aucun conte, ny de faire aucun inventaire»[1]. Nous nous croyons autorisé par les clauses et les termes de ce testament, à dire qu'il est impossible de penser à la femme de LOUIS DE LA BARRE, s'il s'agit de trouver le nom de la comédienne qui a inspiré de l'affection à Guillaume II.

Pour d'autres raisons nous estimons devoir écarter dans cette aventure amoureuse une cantatrice française célèbre, ANNE DE LA BARRE, étant en ceci d'accord avec feu M. J. A. Worp, qui dans son édition de la correspondance de Constantin Huygens[2] exprime son doute sur l'assertion que ANNE DE LA BARRE aurait été aimée du Stathouder, M. Worp fonde son opinion sur le fait que rien ne prouve que la cantatrice ait visité notre pays avant 1653, donc avant la mort du prince d'Orange. En effet, de la correspondance de Constantin Huygens ressort, que ce n'est qu'entre le 10 et le 30 janvier 1653 que Mademoiselle LA BARRE est arrivée à La Haye. Le 10 novembre 1652, la princesse Béatrix de Cusance, «Dame de Bersel et autres lieux», écrit d'Anvers au poète hollandais: «Nous jouissons ici des merveilles de l'aymable La Barre»[3]. En disant ceci, elle cite Huygens lui-même, qui a consacré à l'artiste quelques poésies françaises[4]. Une autre lettre adressée au poète et datée d'Anvers du

---

1. Il est encore stipulé que, si *Louise Guérin* meurt avant son mari, leurs biens reviendront, au cas où les enfants qu'ils ont eus, seraient morts avant eux, à la fille de *Louise Guérin,* Jeanne de la Fonts et après sa mort à ses frères et sœurs; ou bien, que si *Louis de la Barre* venait à mourir avant sa femme, sans laisser d'enfants, leurs biens reviendraient aux enfants de son frère Charles Chabanceau de la Barre. *Louise Guérin* lègue 500 £ de 20 sols pièce au R. P. Caesar de Bonaventure, Religieux Carme déchaussé.

2. Worp, *De Briefwisseling van Const. Huygens,* t. V, (1649—1663) p. XVII, note.

3. Ibidem, t. V. p. 156. La princesse tient, le 14 mai 1656, avec Louis de Bourbon, prince de Condé, sur les fonts baptismaux le fils de *Jehan Mouschingre* et Demoiselle *Angélique de Meunier.*

4. *Anne de la Barre* épousa assez tard un Sr. Coquerel; ses talents, son esprit et sa beauté lui valurent la plus grande réputation. Loret et Robinet exaltent sa bonté, sa sagesse, ses mérites de cantatrice, Cf. *Le Moliériste,* IXe année, pp. 161—168, article de M. E. Thoinan et C. Huygens, *Gedichten,* Ed. Worp, t. V, pp. 35—37; pp. 39—40.

Huygens lui dédie le 26 janvier 1653 un poème de 84 vers intitulé *A Mad.le de la Barre, sur les menaces de son départ,* qui commence ainsi:

Bel oiseau passager, dont le diuin ramage
Reduit la liberte d'Hollande en esclauage,
Esclauage amoureux de tes gazouillemens,

12 janvier 1653, dit[1]: «La divine Amarante va nous quitter; vous la recevrez sans doute si bien à La Haye que le climat ne nuira pas à sa voix. Je me fais jalouse en songeant à toute l'amabilité que vous allez lui témoigner». Le 30 janvier 1653, ANNE DE LA BARRE se trouve à La Haye. A cette date Huygens écrit à la duchesse de Lorraine: «..... J'use du mieux que je puis de la grâce qu'il a pleu à V.A. me faire naître en nous envoyant la divine Amaranthe qui est admirée et chérie icy selon son mérite[2]. La Reine de Bohème et sa royale niepce ne se peuvent saouler de sa présence et pour la première fois Madame la Princesse Mère en a eu sa part chez la Reine, où ceste illustre fille eut une audience fort solennelle et où véritablement elle réussit à merveille. Elle loge aussi proche de ma maison qu'elle fut à Anvers de l'Hôtel de V.A., de sorte que nous avons moyen de la veoir souvent pour aultant que mes occupations me le permettent. Je tascheray de la persuader à attendre la

---

Estimes tu si peu nos applaudissemens?
A peine te void on paroistre en nos campagnes;
Et tu cerches desjà la routte des montagnes,
Et tu chantes desjà ta retraitte hors des Bois
Que tu viens d'animer de l'esclat de ta voix;
Et tu nous fais haïr ce que le monde adore,
Cet Astre nouveau-né que transporte l'Aurore
Du point de l'Orient dans la minuict du Nord; etc.

Puis le 18 février 1653, il adresse un *Adieu à Mad.le de la Barre:*

Ton Page et ton Flambeau t'attendent à la porte;
Debout, belle Phillis, la glace n'est pas morte,
Mais elle va mourant, et, comme en pasmoison,
Se fond deuant tes pieds; et le Cijgne et l'Oison
Commencent à flotter sur ce Crijstal de roche
D'ou le puissant raijon que ton bel œil descoche
Tire de l'argent vif, desjà tout glorieux,
Desjà le digne object de l'enuie des Dieux,
Qui voudroijent devenir Fontaines et Riuières,
Et Cijgnes et Taureaux, pour seruir de lictières
A si belle voiture et si riche fardeau
Que tu vas exposer à la merci de l'eau, etc.

En 1661, Huygens dit *Aux Sieurs de Beaubrun, peintres, pour le portraict de Mad.le la Barre:*

Parmi tant de beautez il n'en manque plus qu'une,
Que sans nommer, Messieurs, vous pourez retenir:
Que vos noms seulement vous fassent souuenir,
Quil faut que les Beaux bruns peignent la belle Brune.

Fontainebleau. 16 Nou.
Gedichten, t. VII, p. 2.

1. Worp. *De Briefwisseling van Const. Huygens,* t. V, p. 164.

2. La célèbre jeune fille était à La Haye accompagnée de sa mère et de son frère Joseph, fils aîné de *Pierre (I) Chabanceau, Sr. de la Barre,* épinette d'Anne d'Autriche. Sur Joseph de la Barre, Huygens écrit à M. A. de Wicquefort que la science en musique du jeune frère, qui accompagne l'agréable chanteuse, lui est encore plus chère que le chant de la sœur. Worp, *Briefwisseling,* t. V, p. 170. Lettre du 12 février 1653.

saison plus adoucie pour le grand voyage qui lui reste .....». C'est que l'aimable cantatrice avait été invitée par la reine Christine de Suède, que M. Roujon[1] qualifie d'ogresse du Nord et dévoratrice des génies, irrité qu'il est de ce que ce «Caliban en jupons» a attiré Descartes à sa cour où il mourut. Le 10 février 1653, Huygens, en envoyant des vers élogieux sur Mlle DE LA BARRE à Claude Saumaise, qui se trouvait aussi à la cour de la reine Christine, écrit qu'ANNE DE LA BARRE attend, à La Haye, le renouveau pour faire le voyage en Suède, voyage qui donne beaucoup d'inquiétude au père de la jeune fille — organiste du roi et «grand homme dans son mestier» — qui a prié le poète de «modérer un peu la précipitation qui pourrait emporter ceste fille et sa mère et son frère ..... pour se haster de satisfaire aux curiosités de la Reine»[2]. Le 25 février 1654 la famille DE LA BARRE se trouvait toujours en Suède[3], et avant de rentrer en France, après l'abdication de la reine Christine, elle enchantait la cour du roi de Danemark par sa voix merveilleuse. Vu les dates de toutes ces lettres il est sûr qu'ANNE DE LA BARRE pas plus que LOUISE GUÉRIN n'a été l'objet des assiduités du prince d'Orange, mais que c'était la femme de PIERRE DE LA BARRE.

Le 26 octobre 1650, le stathouder Guillaume II, n'ayant que 24 ans, descendit au tombeau, mort de la petite vérole; quelques semaines après son fils Guillaume, qui ne devait lui succéder dans le stathoudérat qu'à l'âge de vingt-deux ans, naquit. C'est pourquoi nous ne rencontrerons plus, en Hollande, une troupe de comédiens, se disant au prince d'Orange, que beaucoup plus tard, vers 1680[4]. Mais la compagnie, qui, à la mort du prince, portait ce titre, l'a gardé jusqu'en 1655. Privés de leur protecteur et admirateur, les «comédiens de Son Altesse d'illustre mémoire» s'adressèrent aux Etats Généraux des Provinces-Unies pour obtenir un passeport, afin de pouvoir se transporter avec leurs bagages à Bruxelles sans

---

1. H. Roujon, *Dames d'autrefois*, Paris, Hachette, 1912, in-8°, p. 63.
2. Worp, *De Briefwisseling van Constantijn Huygens*, t. V. p. 167, lettre du 10 février 1653.
3. Huygens, après s'être plaint auprès du Sieur de la Barre, père, que ses enfants ne lui écrivent pas (1er décembre 1653) reçoit une lettre de Joseph, dont il le remercie le 25 février 1654.
4. Sur Mlle *de la Barre* cf. encore Th. Gérold, *L'Art du Chant en France au XVII*e *siècle*, Strasbourg, 1921, pp. 126—9. Sur l'origine du nom de La Barre cf. le même ouvrage, p. 149.
5. V. Livre I. Ch. V.

payer de droits[1]. Le 24 novembre ce sauf-conduit leur fut délivré[2] et au mois de décembre 1650 «les Comediens ayant esté en compagnie pour feu son Alteze d'Orange» louent le Jeu de Paume du Gracht[3]. Le bail est signé par BEAULIEU, GUÉRIN et PHILANDRE. La troupe payera treize florins par jour aussi longtemps qu'elle jouera. Au mois de juillet 1651, les comédiens du prince d'Orange sont à Gand[4]. Ils adressent une requête aux échevins de la Keure, où il est dit qu'ils sont au nombre de 20, tant acteurs qu'actrices, sans compter les serviteurs[5]. La supplique nous apprend que la «chambre des comédiens» (comediantencaemere) de l'hôtel de ville à Gand contenait deux espèces de places, des places assises à trois escalins (fr. 1.65) et des places debout à 1 escalin (fr. 0.55). Outre l'autorisation des échevins de la Keure il fallait celle du grand-bailli. Elle leur fut accordée par le grand-bailli de Guernoval. Pendant le séjour de la troupe à Gand, il y eut un banquet des échevins de la Keure et des échevins van Ghedeele ou des Barchons, le 3 août 1651, dans l'auberge de St.-Laurent. Pendant ce repas qui ne dura pas moins de cinq heures (de 2 hs à 7 hs) les comédiens jouèrent une ou deux pièces sur une estrade au fond de la salle. L'hôtellerie de St.-Laurent était située dans la rue aux Vaches. Le lendemain la troupe reçut une gratification d'une livre et douze escalins[6].

La même troupe est de retour à Bruxelles au mois de décembre

---

1. Chappuzeau dit: «Depuis la mort du dernier prince d'Orange qui entretenoit une troupe de comédiens françois, elle n'eut pas grande satisfaction en cette partie des Pays-Bas où il commandoit et elle trouva mieux son conte à Bruxelle auprès de la cour».
2. Archives de l'Etat, La Haye. Resolutiën van de Staten Generaal, No. 75, fo. 588, Résolution du 24 novembre 1650.
3. Archives Générales du Royaume, Bruxelles. N. G. B. Liasse 1942 (notaire de Beerthe) acte du 19 décembre, 1650. Voir H. Liebrecht, *op. cit.*, p. 49.
4. P. Claeys, *Histoire du théâtre à Gand,* Gand, J. Vuylsteke, 1892, 3 volumes in-8°, t. II, p. 19.
5. Voici le texte de leur requête: An myne heeren Schepenen van der Keure, Supplierende vertooghen reverentelick *de commedianten van den Prince van Oraignen in ghetale van twintich, soo acteurs als actricen* sonder heurlieder dienaers ordinaire, dat sy binnen dese steden ghecomen synde omme te vertooghen heurlieden actien; dan alsoo tselve niet en vermach te geschieden, sonder 't consent van U.Ed. biddende de selve believe ghedient te syn tselve consent te verleenen ende eenswechs te prefigieren dathende heure om de eerste actie an UEd. verthoond te worden ende deselve ghesien, ghetauxeerd synd te worden wat elcken spectateur sal hebben te gheven ende namelick of men niet en behoorde te gheven ghelyck men ghegeven heeft tot Antwerpe ende Brussel, teweten die an de eerste poort staen eene permissie schellynck ende de gene daerbinnen willende sitten noch twee permissie schellynghen, maeckende tsamen dry permissie schellynghen.
6. P. Claeys, *op. cit.*, pp. 20—21.

1651; elle loue de nouveau le tripot, à douze florins par jour cette fois[1]. C'est GERMAIN CLAIRIN, dit VILLABÉ, qui signe le bail, «se faisant fort» pour ses compagnons. Quelques jours auparavant, ils avaient passé contrat avec François Drion, charpentier, qui devait construire leur scène[2] et le 13 décembre les propriétaires du jeu de paume sur le Wolfsgracht, le Sieur Nyversele et sa sœur, leur avaient donné l'autorisation de dresser là leur théâtre[3]. Le contrat de Drion porte les signatures de TOUSSAINT LE RICHE, SIEUR DE HAUTEFEUILLE et de NICOLAS DUFRAINE, *ambedeux comédiens de S. A. le Prince d'Orange*. Le charpentier construira un théâtre avec un petit théâtre au-dessus. Il fera trois trappes à la scène, puis un parquet «remply de sièges» un plancher au-dessous des loges, tout autour; ensuite un «emphytheatre» avec des bancs; ils fournira tout ce qu'il faut au décorateur et mettra une barrière devant la porte, le tout pour 350 florins, dont 150 florins au comptant et le reste un mois après le commencement des représentations.

Les comédiens du prince d'Orange sont de nouveau à Bruxelles en 1652; le 13 avril, ils louent le théâtre de la Montagne Sainte-Elisabeth[4], pour trois ans. Le même jour, ils paient au propriétaire 600 florins, ayant déjà payé auparavant 800 florins.

Mais ils semblent s'être pris de querelle avec le propriétaire Jean van der Elst. Du moins le 27 novembre 1652[5], ils chargent le charpentier Jacques Puttaert de construire à un endroit à désigner par eux, un théâtre de trente-cinq pieds de largeur et trente-deux pieds de profondeur, à sept pieds de hauteur de derrière et cinq pieds et demi sur le devant, avec loges, amphithéâtre, parquet, le tout pour 825 florins. Cette fois-ci, VILLABÉ et JEAN MATTHIEU DE PHILANDRE représentent la compagnie devant le notaire, tandis que fin décembre CHARLES GUÉRIN, HAUTEFEUILLE et PIERRE DE LA BARRE constituent procureur dans le procès que la troupe doit soutenir contre Jean van der Elst[6]. Ils allaient donc quitter Bruxelles: ils se rendirent à La Haye où, le 14 juin 1653,

---

1. Archives Générales du Royaume, Bruxelles. N. G. B. Liasse 1942, acte du 14 décembre 1651.
2. Ibidem, contrat du 9 décembre 1651.
3. Ibidem, acte du 13 décembre 1651
4. Ibidem, bail par devant le notaire J. Finet, passé le 13 avril, et cité dans un acte du 30 avril 1655 (notaire De Beerthe, Liasse 1947).
5. Ibidem, Liasse 1943 (notaire de Beerthe), acte du 27 novembre 1652. Tous ces actes cités par M. Liebrecht, *op. cit.*, pp. 49—50.
6. Archives Générales du Royaume, Bruxelles. N. G. B. Liasse 1943 (notaire de Beerthe), acte du 31 décembre 1652.

ANTHOINE COSSART prêtait de l'argent à PHILANDRE[1]. Sur ces entrefaites, le propriétaire du théâtre de la Montagne Sainte-Elisabeth, perdit son procès, dut en payer les frais et se vit obligé d'accepter les conditions des comédiens, qui louèrent la salle à partir de la Saint-Jean (1653). Le bail porte les noms de CHARLES GUÉRIN PIERRE MARCOUREAU DE BEAULIEU, TOUSSAINT LE RICHE et JEAN MATTÉE.

En septembre 1653, la troupe alla de nouveau chercher fortune ailleurs. Elle se dirigea vers Lille et de là elle se rendit à Valenciennes[2]. C'était sur les ordres de Son Altesse Impériale que les comédiens se transportaient dans cette ville, «pour représenter 8 à 10 actions devant sa cousine la Princesse de Condé». La lettre, datée de Tournai du 20 novembre, portait aussi que le Conseil particulier de la ville devait désigner une place pour y faire un théâtre. On donna aux comédiens *(qui estoient ceulx du Prince d'Orange)* la Chambre Saint-George, et on dépensa 117 livres 4 sols pour faire ériger une scène. «...La première action (fut) faicte le 29 dudit mois (de novembre) et la deuz. le 15 du mois de décembre esquelles comparut journellement la princesse de Condé, Madame Marcin et autres. Au soir dudit 15 lesdits comédiens firent une comédie à la cour de la Princesse de Condé». La comédie se jouait donc pendant le jour. Une fois la salle de Saint-George au-dessus de la Halle aménagée en théâtre, d'autres comédiens ont succédé à ceux du prince d'Orange. Au commencement de novembre de cette année 1653, un des comédiens du prince d'Orange, qui portait ce titre déjà en 1639, vint à mourir à Bruxelles dans la maison de son confrère LA BARRE. C'était ANTHOINE COSSART, que nous avons suivi dans ses pérégrinations[3]. La requête que ses confrères après sa mort adressèrent au Gouverneur Général[4], montre que la troupe de PHILANDRE ne s'était pas établie aux Pays-Bas espagnols avant 1650[5].

---

1. Liebrecht, *op. cit.*, p. 51.
2. L. Lefebvre, *Histoire du Théâtre de Lille*, t. I, p. 143. Cf. G. A. J. H.(écart) *Recherches historiques, bibliographiques, critiques et littéraires sur le Théâtre de Valenciennes*, Paris, Hécart, 1816, in-8°, p. 44.
3. Voir Livre I Chapitre I.
4. Ibidem.
5. Archives Générales du Royaume, Bruxelles N. G. B., Liasse No. 186.

CHAPITRE II

Les Comédiens de la Reine de Suède. (1655—1660)

Le bail conclu en 1652 entre Jean van der Elst et les Comédiens du prince d'Orange, pour une période de trois ans, ayant expiré en 1655, ils déléguèrent trois d'entre eux, Beaulieu, Guérin et Matthée, qui se rendirent à Etterbeek où se trouvait alité le maître brasseur, propriétaire du Théâtre de la Montagne Sainte-Elisabeth. Les comédiens renouvelèrent le bail pour trois ans[1]. Cette fois, ils s'intitulèrent «Comédiens de la Reine de Suède», ayant eu depuis quelque temps l'honneur de jouer devant la reine Christine, qui habitait Bruxelles à cette époque. Au mois de février 1654, la reine de Suède avait exprimé dans une assemblée solennelle des

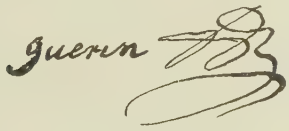

Charles Guérin
3 octobre 1657

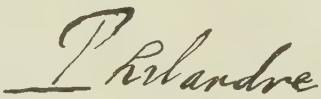

Philandre
3 octobre 1657

Sénateurs du Royaume son intention d'abdiquer et de remettre la couronne au prince Charles-Gustave. Au mois de juin suivant, son abdication devint un fait[2]. La reine ne resta plus longtemps dans son pays: elle débarqua au Danemark, monta à cheval et se dirigea vers Hambourg, où elle arriva le 10 juillet. Elle se faisait accompagner dans son voyage de quatre gentilshommes et de quelques valets, faisant l'office de femmes de chambre[3]. «On croirait — dit

1. Archives Générales du Royaume, Bruxelles. N. G. B. (notaire De Beerthe) Liasse 1947, bail du 30 avril 1655.
2. Arckenholtz, *Mémoires concernant Christine, Reine de Suède,* Amsterdam et Leipzig, MDCCLI, p. 410.
3. Arvède Barine, *Christine de Suède,* dans la R. D. D. M., 1888, 15 octobre.

Arvède Barine — assister à la tournée d'un cirque ambulant. Christine donnait ça et là une représentation. Elle improvisait pour ces occasions une suite royale, ramassée on ne sait où, revêtait un costume de gala et entrait solennellement dans une ville, recevant les honneurs dus à son rang avec une fierté qui charmait la foule[1]. Possédant plusieurs langues, la Sémiramis du Nord répondait avec à propos aux harangues officielles qu'on lui adressait dans les différents pays et parlait aux savants étrangers en confrère. De temps en temps elle interrompait la pièce sérieuse pour jouer un intermède comique de sa fantaisie. Un ambassadeur anglais rapporte avec horreur, qu'elle faisait un jour «diverses grimaces à la multitude qui la suivait pour la voir»[2]; ou bien, avec une adresse de clown, elle changeait d'habits dans son carrosse même. La Grande Mademoiselle constate qu'elle jurait Dieu, se couchait dans sa chaise, jetait ses jambes d'un côte et de l'autre, les passait sous les bras de sa chaise. «Elle faisait des postures que je n'ai jamais vu faire qu'à Trivelin et à Jodelet, qui sont deux bouffons», continue d'autre part Mademoiselle d'Orléans[3]. La reine Christine partit de Hambourg vers la fin de juillet. Le représentant de la France en Hollande, M. Chanut, signale son passage par le pays à M. de Brienne dans une lettre du 6 août 1654: «... la Reine de Suède a pris le chemin d'Anvers sans se destourner pour voir les villes de cet estat». Elle passa incognito par Deventer, Amersfoort et Utrecht. «D'Utrek, continue l'envoyé, elle est allée à Gorcum où elle a passé la Meuse», et il ajoute pudiquement avec un horreur mal dissimulée: «elle estait en habit d'homme à ce que rapportent ceux qui l'ont veue»[4]. Elle arriva à Anvers le 12 août, et fit au mois de décembre son entrée à Bruxelles. Elle y trouva le prince de Condé qui, révolté contre son roi, s'était retiré dans l'«auberge des Princes en exil»[5], où il était sinon le serviteur du moins l'allié du roi d'Espagne. Leurs relations n'étaient pas très amicales. Condé eut l'idée d'aller au-devant d'elle à Anvers, mais «estant à my chemin — dit le prince[6] — je reçois une lettre de M. Viole, ... que la reine estoit

1. Arvède Barine, article précité.
2. Collection of the State Papers of John Thurloe Esq. Secretary of Council of the State. London, 7 volumes, 1742.
3. H. Roujon, *Dames d'Autrefois*, p. 67.
4. Paris. Affaires Etrangères; Hollande, No. 54, fo. 209 vo.
5. D'après le titre du livre de M. E. Gossart: *L'auberge des Princes en Exil*. Bruxelles, Weissenbruch, 1905, in-8°.
6. Duc d'Aumale, *Histoire des Princes de Condé*, Paris, Michel Lévy Frères, 1864, in-8°, t. VI, pp. 698 etc.

résolue de me recevoir hors de sa chambre, de ne pas me faire assoir parce qu'elle ne vouloit pas me donner de fauteuil, qu'elle me donneroit de l'altesse et me reconduiroit hors de son anti-chambre». Alors le prince envoya demander à Christine si elle trouvait bon qu'il la «surprît» à la comédie pour lui éviter la peine de venir le recevoir dans la rue; le carrosse de Condé se trouvant dans la cour près de la salle où jouaient les comédiens, elle éviterait ainsi de le conduire hors de sa maison. Elle lui permit de la voir dans la foule de sa suite. Le soir, perdu parmi les gentilshommes qui l'entouraient, il la rencontra à la comédie, puis il retourna à Bruxelles. La reine elle-même atteste le peu d'intelligence, qu'il y avait entre eux deux: elle écrit à son amie, la Baronne Sparre: «Je suis bien avec tout le monde à Bruxelles, excepté avec le prince de Condé, que je ne vois qu'à la comédie ou au cours». Après la cérémonie secrète de son abjuration du protestantisme (Christine, dit Arvède Barine, changea de religion de l'air dont elle changeait d'habit, pour ébahir la foule) il n'y eut sorte d'agrément que la cour de Bruxelles ne tâchât de lui procurer. Les bals, les tournois, les promenades, les parties de chasse, les comédies se succédaient rapidement[1]. Pendant six semaines elle fut l'hôtesse du Gouverneur Général, l'Archiduc Léopold-Guillaume, qui, quoique très dévot, n'était pas ennemi du plaisir, pourvu qu'il fût décent. L'Archiduc aimait la comédie, recevait au palais, dans la Galerie des Empereurs, où il avait fait construire une scène, des comédiens de campagne hollandais, anglais ou français. A partir de 1651, il invite volontiers la compagnie française de PHILANDRE[2]. Cette année-là et l'année suivante, 1652, l'Archiduc leur fait donner à plusieurs reprises une subvention. Léopold-Guillaume n'était pas seulement un fervent du théâtre, il aimait autant la musique et avait attaché à sa maison une Chapelle Royale sous la direction de Charles Caullier et une Musique de Chambre, dirigée par Giuseppe Zamponi. En 1647 et 1648, il appela à la Cour quelques artistes italiens, entre autres le maître de ballet Giambattista Balbi[3]. En 1750, à l'occasion du second mariage de Philippe IV avec Marie-Anne d'Autriche on exécuta à Bruxelles un opéra-ballet composé par ZAMPONI, sur un livret du

1. Arckenholtz, *op. cit.*, p. 473.
2. *Philandre*, on le sait, est, d'après l'hypothèse très vraisembable de M. Chardon, le prototype de *Léandre*, un des acteurs de la troupe du *Roman Comique*. V. Chardon, *La Troupe du Roman Comique dévoilée et les Comédiens de Campagne au XVIIe siècle*, Le Mans, 1876, in-8°, p. 166.
3. H. Liebrecht, *op. cit.*, pp. 19—24.

poète italien Ascanio Amalthio, qui séjournait alors aux Pays-Bas, tandis que BALBI en réglait le «ballet à entrées». Jean-Baptiste Angelini «ingeniero de perspecti», inventait pour une nouvelle scène dans la grande salle du Palais, les machines pour les trucs qui devaient éblouir les spectateurs[1]. Le titre de l'œuvre était: *Ulisse all'Isola di Circe.* Le succès dépassa l'attente; on ne regretta pas les frais qui avaient été considérables, tous ceux qui avaient collaboré à la représentation, au nombre de quatre cents cinquante, s'étant surpassés. Il importe de constater que les comédiens de PHILANDRE, qui formaient la troupe du prince d'Orange, n'ont pu prêter leur concours à ce beau spectacle. Le 24 février 1650, lors de la fameuse première d'*Ulisse,* ils étaient encore tranquillement à La Haye, où ils émerveillaient le jeune Guillaume II. Ce n'est qu'au mois de décembre 1650, après la mort prématurée du Stathouder, qu'ils louent le «Tripau» ou jeu de paume du Gracht dans la résidence de l'Archiduc[2].

Au chapitre précédent nous avons déjà suivi les comédiens dans leurs pérégrinations aux Pays-Bas espagnols et aux Provinces-Unies, jusqu'au moment où ils changent de titre et se mettent sous la protection de la reine Christine. Ils prennent pour la première fois le titre de *Comédiens de la Reine de Suède* dans deux actes datés du 14 avril 1655. La troupe se composait, entre autres, de PHILANDRE, TOUSSAINT LE RICHE, ANNE DE LA CHAPPE, sa femme, CHARLES GUÉRIN et deux autres que nous croyons être DENIS LAVOY et PIERRE DE LA BARRE[3].

Christine, pendant les premières semaines de son séjour à Bruxelles, était logée au Palais Archiducal, dont elle occupait les meilleurs appartements. L'Archiduc lui-même s'était retiré dans les chambres des dames d'honneur de la Cour. Au mois de février, elle se transporta à l'Hôtel d'Egmont. Avant qu'elle quittât son palais, Léopold-Guillaume voulut offrir à Christine une fête splendide. La reine, ayant entendu parler de l'éclatante représentation d'*Ulisse* en 1650, avait exprimé le désir de voir cet opéra-ballet, et l'Archiduc, heureux de pouvoir faire plaisir à son hôtesse royale, fit préparer une reprise brillante de l'œuvre. La représentation eut lieu le 4 février 1655, «en présence de Sa Majesté, le Prince de Condé y assistant avec S.A.S. et tous les cavalliers et les dames de

1. H. Liebrecht, *op. cit.,* p. 19.
2. Ibidem, p. 49.
3. Ibidem, p. 52.

la Cour parées fort richement. En sorte qu'une si belle et illustre assistance augmenta infiniment l'éclat et la pompe du spectacle, et que par ce moien, l'agrément et l'admiration qu'il causa, surpassa de beaucoup tout ce qui en réussit, il y a quelques années qu'il fut représenté pour la première fois». Le spectacle plut beaucoup à la reine. Elle en demanda une deuxième représentation: il semble même qu'on ait donné cette pièce cinq fois en quelques jours.

On ne trouve aucune indication sur les interprêtes d'*Ulisse all' Isola di Circe*. Le texte des *Relations véritables* que nous venons de citer d'après Liebrecht, parlant des «personnages et acteurs ..... qui ont refait leurs équipages», nous fait présumer que ce furent, pour la plus grande partie, les mêmes exécutants que ceux de la première représentation. Dans ce cas on doit écarter les comédiens du prince d'Orange, sous la direction de PHILANDRE, ceux-ci n'ayant pas collaboré au spectacle du 24 février 1650. Nous ne sommes pas de l'avis de l'auteur de *l'Histoire du Théâtre français à Bruxelles,* où il dit que tout nous porte à croire que ce furent ces comédiens-là. Et si Chardon, dans une phrase des *Anténors Modernes*[2], «Par une espèce de galanterie qui cachait peut-être une nouvelle intrigue politique, Mazarin, malgré la guerre, fit partir de Paris une troupe de comédiens pour divertir Christine à Bruxelles«, voit la preuve que c'était celle de PHILANDRE, nous y trouvons au contraire une confirmation de la supposition, que nous avons émise plus haut. Comme les comédiens de PHILANDRE se trouvaient depuis 1650 — ou même plus tôt — aux Pays-Bas, Mazarin ne pouvait pas les y diriger, en les faisant partir de Paris en 1655. Il semble beaucoup plus probable, que l'astucieux cardinal avait ordonnée à ses acteurs et chanteurs italiens de Paris, qui en partie avaient étudié et exécuté l'œuvre cinq ans auparavant, d'aller régaler la reine Christine, d'autant plus que ce procédé diplomatique était assez dans les habitudes de Mazarin[3].

La reine Christine n'étant arrivée que le 23 décembre 1654 à Bruxelles, il est d'ailleurs invraisemblable que les comédiens du prince d'Orange, qui, en outre, avaient leurs propres représentations à organiser, eussent pu étudier et répéter l'opéra-ballet en beaucoup

---

1. *Relations véritables,* citées d'après Liebrecht, *op. cit.,* p. 22.
2. H. Chardon, *Nouveaux documents sur les Comédiens de Campagne,* Paris, Champion, 1905, in-8°, t. II, p. 41.
Les Anténors Modernes, Paris, 1806, 3 volumes, in-8°, t. I, p. 141.
3. H. Prunières, *L'Opéra Italien avant Lulli,* Paris, Champion, 1913, in-8°, p. 55.

moins de six semaines. Du reste, on n'apprend nulle part qu'ils savaient l'italien et le chant. Il se peut qu'ils aient collaboré comme figurants ou dans quelques rôles secondaires à côté des Italiens, comme on l'avait vu le 14 avril 1654 à Paris, lors de l'exécution des *Nozze di Peleo e di Theti,* où les Français ne tinrent que des rôles secondaires[1].

Les anciens comédiens du prince d'Orange auront sans doute mérité le titre de «Comédiens de la Reine de Suède», en jouant leur propre répertoire de tragédies et de comédies françaises. Ils en avaient l'occasion: trois fois par semaine, le dimanche, le mardi et le jeudi, ils se produisaient sur la Montagne Sainte-Elisabeth, sans compter les représentations que l'Archiduc leur faisait donner dans son palais.

La présence à Bruxelles de la troupe de PHILANDRE en 1656 est seulement prouvée par une note sur les registres des baptêmes de la paroisse Sainte-Gudule. Le 14 mai fut baptisé le fils de JEHAN MOUSCHINGRE et Demoiselle ANGÉLIQUE DE MANÉE (sic), tenu sur les fonts baptismaux par le prince de Condé et Béatrix de Cusance[2].

PHILANDRE n'était pas un mari fidèle. Au mois d'avril de l'année 1657, une ancienne servante, Marthe Boisseau, demeurant alors rue Tireboudin, paroisse Saint-Sauveur, lui intenta un procès. A plusieurs reprises, tant à La Haye qu'à Bruxelles, le comédien avait trompé sa femme avec la jeune fille et celle-ci avait donné le jour à Paris à «Jeanne-Françoise Monseingre, fille dudit FILLANDRE». La petite avait, au mois de décembre 1657, dix-sept mois; le commerce coupable entre le comédien et sa servante datait donc déjà du mois d'octobre 1655 et avant. Pour se faire représenter au procès, PHILANDRE constitua son procureur le Sieur Noël Viot, marchand à Paris[3]. Vers la fin de 1657, Marthe Boisseau se déclara satisfaite par le payement de 30 livres et se désista de sa poursuite[4].

Au mois d'octobre 1657, la troupe des Comédiens de la Reine de Suède, était à La Haye, où elle se trouvait encore en février 1658. Sans doute le départ de l'Archiduc Léopold-Guillaume, que Don Juan d'Autriche remplaça en 1656, leur enlevant son appui,

---

1. Prunières, *op. cit.,* p. 163.
2. H. Liebrecht, *op. cit.,* p. 53.
3. Archives Générales du Royaume, Bruxelles, N. G. B. Liasse 1948 (notaire De Beerthe) acte du 28 avril 1657.
4. H. Chardon, *La Troupe du Roman Comique dévoilée et les Comédiens de campagne au XVIIe siècle,* p. 166.

obligea les comédiens à quitter les Pays-Bas espagnols et à reprendre la route de la Hollande, en passant par Bruges. Deux jeunes gens, les Sieurs Villiers, étant de passage dans cette ville pendant leur voyage à Paris, entrèrent un jour de décembre 1656 dans la comédie française où fut jouée la *Mort de Pompée* «par la mesme troupe, qui avait esté a fû Monsieur le Prince d'Orange». Il y avait un public nombreux et distingué. Les voyageurs ne nous disent pas l'impression que le spectacle fit sur eux; c'est que dans la salle, «il y avait quelques femmes assez bien faites, qui faisoient monstre de cette blancheur flamande, qui est tant prisée par les estrangers»[1].

Ces mêmes jeunes gens nous apprennent, que la bande des comédiens de feu S. A. le prince d'Orange avait obtenu la permission de la Cour de Hollande de divertir tout cet hiver de 1657 le beau monde de La Haye. M. de Thou, le ministre de France auprès des Etats Généraux, qui du reste visitait quelquefois aussi le théâtre hollandais, saisit cette occasion pour faire sentir à l'ambassadeur d'Espagne la supériorité de son pays. Ayant appris qu'on préparait un théâtre pour la compagnie qui jouait l'hiver à Bruxelles, il se réserva une loge proche de celle de la reine de Bohème, qui était à droite, vis-à-vis de laquelle se trouvait celle de Mme la Princesse Royale; c'était auprès de celle-ci que l'ambassadeur d'Espagne pourrait prendre sa loge; M. de Thou ajoute en jubilant: «ainsi les petits enfants seront sçavants, comme partout nous sommes en possession de la main droitte, et que nous la sçavons prendre et maintenir»[2].

La reine de Bohème, en effet, allait sans doute souvent à la comédie française. Un Anglais voyageant en Hollande, arrivé à La Haye, y assista à une représentation de la comédie française et y vit la reine et tout le beau monde de la ville: il dit que les acteurs étaient les comédiens du prince de Condé; en vérité, PHILANDRE était attaché au service de ce dernier pendant quelques années[3].

---

1. *Journal d'un voyage à Paris en 1657—1658* publié par A. P. Faugère, Paris, 1862. (nouvelle édition avec la coll. de M. L. Marillier), Paris, 1899, in-8°, p. 13.
2. Paris, Affaires Etrangères; Hollande No. 58, fo. 12: lettre du 2 octobre 1657. V. *Journal d'un voyage:* p. 485.
3. Chardon, *La Troupe du Roman Comique dévoilée.* Le voyageur anglais était John Reresby. Son livre s'appelle: *The memoirs and travels of John Reresby,* Londres 1813, in-8°, pp. 144—145. Il fit le voyage en 1656.

Sur les étrangers qui ont visité la Hollande nous avons consulté avec fruit le livre de M. J. N. Jacobsen Jensen: *Reizigers te Amsterdam;* Amsterdam, S. n. d'éd. 1919, in-8°.

Les représentations de PHILANDRE ont vraisemblablement commencé le 11 octobre 1657; GUÉRIN et PHILANDRE, qui, cette fois-ci, se nomment seulement comédiens français, signent le premier octobre à La Haye un contrat avec Hendrik van Erp pour la construction d'un théâtre «bien fort en pierre dans la Pickerie de Son Altesse»[1]. Le charpentier livrera «tous planches, bois, cloux». Les comédiens lui payeront 400 livres en tout, deux cents livres après la cinquième et le reste après la dixième représentation, si le théâtre est achevé le 11 octobre, sinon le Sieur van Erp ne recevra que trois cents livres. En revanche les comédiens devront payer cent francs en sus s'ils ne sont pas exacts dans le règlement de la note. La procuration que JAN MOUSCHAIN dict PHILANDRE, *commedien de la Reine de Swede* donna à sa femme «Angelicque de May (sic) présentement à La Haye» pour traiter avec GUÉRIN et BEAULIEU *et autres ses camarades comédiens à La Haye* prouve qu'ils ont cru utile de ne pas retourner à Bruxelles où se trouvait momentanément leur chef[2].

Après 1658, nous ne trouvons plus aucune trace de PHILANDRE[3] et de ses camarades, ni à La Haye, ni à Bruxelles.

---

1. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire H. van Alen) Dossier No. 299, fo. 218.
2. Archives Générales du Royaume, Bruxelles, N. G. B. Liasse 1949 (notaire De Beerthe) acte du 18 février 1658.
3. Malgré nos recherches nous n'avons pu trouver trace de *Jeanne Olivier Bourguignon,* la fille adoptive de *Philandre,* dans les archives des Pays-Bas. V. Chardon, *La Troupe du Roman Comique dévoilée,* p. 53.

CHAPITRE III

Les Comédiens de Mademoiselle d'Orléans. (1660—1667)

Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier, aimait passionnément le théâtre. Il n'y avait là rien d'étonnant: son père Gaston d'Orléans aussi en était un fervent et de bonne heure déjà, il donnait à sa fille le plaisir de la comédie. En 1637 — elle avait alors 10 ans — lorsqu'elle allait voir à Blois et à Tours Monsieur, qui venait de rentrer en France, celui-ci y fit venir des comédiens et — dit la Grande Mademoiselle dans ses *Mémoires*[1] — «nous avions la comédie presque tous les jours». L'année suivante, elle passa l'hiver à Paris; elle allait aux assemblées que Mme la comtesse de Soissons faisait faire à l'Hôtel de Brissac deux fois la semaine et là encore le divertissement ordinaire était la Comédie[2].

En 1639, Mademoiselle assistait à ce même divertissement, que la comtesse de Soissons faisait donner cette fois à l'Hôtel de Créqui[3]. A chaque page presque des *Mémoires* de Mlle de Montpensier on trouve mention faite de représentations théâtrales dans les grands hôtels seigneuriaux ou à la cour. En 1643, Gaston d'Orléans prit, d'une façon passagère, sous sa protection l'*Illustre Théâtre* sans cependant en pouvoir empêcher la chute[4]. En 1646, nous trouvons à Lyon une compagnie d'acteurs, se disant comédiens de Son Altesse Royale, dont les registres de la Charité de Lyon mentionnent la présence. Ils y étaient déjà en 1644: le 1 février de cette année Jeanne de Ronserré, femme du comédien Abraham Mitallat[5].

1. Mlle de Montpensier, *Mémoires,* 1746, in-12°, t. I, pp. 22—35.
2. Ibidem, p. 40.
3. Ibidem, p. 48.
4. Chardon, *La Troupe du Roman Comique dévoilée,* p. 146.
5. Ibidem, p. 149.

Abraham Mitallat, Sieur de la Source, était originaire de Metz. En 1634 il avait épousé à Sens, Jeanne de Ronserré, fille du Sieur de Bellefontaine.

et LOUIS DE RUFFIN, dit LA FONTAINE, qui en 1649 portent le titre de *comédiens de Gaston, duc d'Orléans,* assistent au baptême du fils du comédien, TOUSSAINT LE REBE (Riche), SIEUR DE HAUTEFEUILLE et d'ANNE DE LA CHAPPE dans l'église Sainte-Croix[1]. Sur divers actes signés les 21 et 22 mars 1649 à Lyon on voit figurer à côté des deux noms d'acteurs que nous venons de citer ceux de FRANÇOIS HENRIEL, dit LA BARRE, HUGUES DE LAN, GEORGES PINEL, dit LA COUTURE et REMY BROUTIÈRE, dit DES ROSIERS. Ils semblent y être encore au mois de décembre 1649[2].

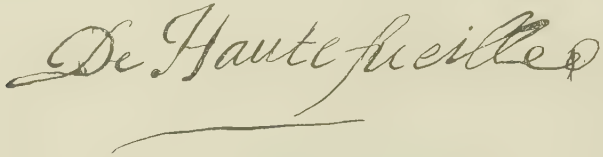

Toussaint le Riche, Sieur de Hautefeuille
12 octobre 1648

C'est ainsi qu'on rencontre à Lyon, le 7 décembre 1649, FR. LA BARRE, mari de MICHELLE DU TRASAY, DES ROSIERS et DESFONTAINES qui assistent au baptême d'une fille de SEQUIER DE CORCETEUS et de sa femme CATHERINE PRUNIER, comédiens de S. A. R.[3].

Au mois de février 1650 MITALLAT se trouvait encore à Lyon où il avait procès avec deux repasseuses au sujet d'une «dentelle de points de Flandre» qu'il avait toutes les peines du monde à dégager de leurs mains[4].

La Fronde avait été fatale à Gaston et à sa fille. Monsieur, obligé de quitter Paris, s'était retiré en octobre 1652 dans ses terres d'Orléans[5]. Pour se consoler de sa disgrâce et tromper l'ennui

1. Le parrain était *Jean Jacques de Gorla.*
2. H. Chardon, *La Troupe du Roman Comique dévoilée,* p. 148.
3. Ibidem, p. 148.
4. C. Brouchoud, *Les Origines du Théâtre de Lyon,* Lyon, 1865, in-8°, p. 57.

De cette même année 1650, date un acte passé par devant le notaire Thomazet à Lyon, qui montre comment comédiens et forains vivaient quelquefois en commun et concouraient aux spectacles de la foire. Ce sont *Abraham Mitallat* et *Pierre de la Court,* natif de Paris, qui s'associent par ce contrat pour montrer «une machine de carte peinte, composée de plusieurs changements avec tous les assortiments et choses nécessaires, et dépendant de ladite machine, ainsi qu'elle a esté vue et monstrée depuys peu, tant en cette ville de Lyon qu'en d'autres lieux». *De la Court* avait acheté cet appareil à *Ph. Millot le père* et *Ph. Millot le fils,* graveurs en métaux à Dijon, dont l'un était, comme *Mitallat,* plus tard un des directeurs de la troupe des comédiens de Mlle d'Orléans. Cf. Brouchoud, *op. cit.,* p. 30 n.

5. H. Chardon, *op. cit.,* p. 146.

de son exil il se donnait là encore le plaisir de la comédie. Mademoiselle, étant allée l'y voir, y trouva des comédiens: «c'était une très bonne troupe qui avait été tout l'hiver de devant à Poitiers avec la cour et l'avait suivie à Saumur (nov. 1651 à février 1652); elle avait eu beaucoup d'approbation de toute la cour; je les fis jouer un soir à mon logis où S. A. R. vint»[1].

Mademoiselle elle-même s'était vue obligée de fuir l'orage après la Fronde et de se retirer à Saint-Fargeau. Elle y arriva au commencement de novembre 1652.

A cette époque le château de Fargeau, inhabité depuis longtemps n'était plus qu'un immense nid à rats, presque une ruine; les fenêtres étaient éventrées, les portes absentes, les plafonds étayées. «Mademoiselle campa dans un grenier — nous raconte Arvède Barine — tandis que l'on réparait l'appartement au-dessous, et en fut réduite à emprunter un lit». «Pour bonheur pour moi, écrit-elle, le bailli de Saint-Fargeau était marié depuis peu; ainsi il avait un lit neuf»[2].

Cependant la grande préoccupation de Mademoiselle était d'installer un théâtre dans son château délabré, où les ouvriers n'étaient pas encore venus à bout de lui arranger une chambre à coucher. «A mon arrivée à Saint-Fargeau — lisons-nous dans ses *Mémoires* — je ne songeai qu'à faire accommoder un théâtre en diligence». Il fut prêt en février 1653 et inauguré aussitôt par une troupe ambulante, engagée pour la saison. La salle était commode, mais très froide. La cour de Saint-Fargeau y descendait de ses galetas tout emmitouflée, les dames coiffées de bonnets de fourrures. Mademoiselle était parfaitement contente: «J'écoutais la comédie avec plus de plaisir que je n'avais jamais fait; ce théâtre était bien éclairé et bien décoré»[3].

Le carême mit fin à ce plaisir de la comédie, mais dans ses voyages habituels pendant l'été, sur les bords de la Loire, Mademoiselle retrouva la troupe qu'elle avait entretenue pendant l'hiver de 1653 à 1654 à son château. «Les comédiens que j'avais eus tout l'hiver à Saint-Fargeau se rencontrèrent à Tours .....»[4]. En allant à Blois, en octobre 1654, Mademoiselle vit là aussi une troupe de comédiens, qui a tout l'air d'être celle qui jouait l'hiver à son château et pendant l'été parcourait les bords de la Loire. Le 1 janvier

1. Mlle de Montpensier, *Mémoires* II. Cf. Chardon, *op. cit.*, pp. 146—147.
2. Arvède Barine, *Louis XIV et la Grande Mademoiselle*, Paris, Hachette, 1905, in-16, ch. I, pp. 4—6.
3. Arvède Barine, *Louis XIV et la Grande Mademoiselle*, p. 19.
4. Chardon, *La Troupe du Roman Comique dévoilée*, p. 147.

1655, ils étaient chez elle. Cela fait trois hivers de suite, 1653, 1654 et 1655, qu'ils jouent à Saint-Fargeau. En avril 1655, ils étaient à Dijon. Dans les registres de la Mairie de cette ville on voit qu'à cette époque la chambre de ville accorde aux «comédiens ordinaires de Son Altesse Mgr. le duc d'Orléans et de Mademoiselle, souveraine de Dombes», la permission de représenter. Cela prouve que la même troupe s'était placée sous la protection de Mademoiselle et de son père simultanément[1].

Après avoir donné la plupart de ces détails, Chardon dans sa *Troupe du Roman Comique dévoilée* continue: «Le retour de Mademoiselle à la Cour (1656) laisse un instant dans l'ombre ses comédiens et ceux de son père; on ne les retrouve à Lyon qu'à la fin de 1658»[2].

Ici nous sommes en état de compléter l'historique de la troupe des «Comédiens de Mademoiselle d'Orléans» grâce aux recherches de M. Félix Rousseau[3]. Bien que le moment fût des plus mal choisis, puisque depuis 1635 l'Espagne et la France étaient en guerre, ils entreprirent durant l'été de 1656 une tournée dans les Pays-Bas espagnols. Grâce à un passeport obtenu du prince de Chimay, gouverneur du duché de Luxembourg, ils séjournèrent cinq semaines dans cette province sans être inquiétés. Mais à Namur où ils arrivèrent fin juillet munis d'un passeport du comte de Saint-Amour, il n'en fut pas de même. Ils avaient déjà fait apposer les affiches «ès lieux publiques», lorsque les commissaires de cette cour pour vérifier leurs papiers les firent arrêter et traiter comme prisonniers de guerre, vu qu'ils n'avaient pas une autorisation royale, et que les gouverneurs en temps de guerre n'avaient pas le droit de délivrer des passeports. L'intervention du jeune duc d'Enghien, qui avait suivi dans l'exil son père, le prince de Condé, les sauva. Le jeune prince fit savoir au Conseil que le prince de Condé et Mademoiselle «qui tenait le parti d'Espagne» ne manqueraient pas d'être très irrités, si l'on molestait les comédiens. Le Conseil embarrassé écrivit au Conseil privé à Bruxelles; celui-ci en référa au Gouverneur Général des Pays-Bas, don Juan d'Autriche, qui ordonna, par égard pour le prince de Condé, de cesser les poursuites, et leur délivra peu après un sauf-conduit leur permettant d'«aller, venir et séjourner dans les villes des pays de par deça». Les comédiens

1. Chardon, *La Troupe du Roman Comique dévoilée,* p. 148.
2. Ibidem, p. 150.
3. F. Rousseau, *Documents pour l'Histoire du Théâtre Français en Belgique* dans la *Revue Belge d'Histoire,* Louvain, 1914, t. I.

séjournèrent aux Pays-Bas durant près de deux ans car le sauf-conduit fut renouvelé le 2 janvier 1657[1].

On les retrouve à Lyon en 1658, où au mois de novembre la Cour était arrivée. Le jeune Louis XIV avait entrepris ce voyage pour y rencontrer la princesse de Savoie qu'on lui avait destinée comme épouse. Inutile de dire que la cour eut le plaisir de la comédie. Il y avait même à cette époque deux troupes de comédiens à Lyon. Mademoiselle en dit: «l'une était très-bonne. Ils affichèrent les comédiens de Mademoiselle et avec raison. Ils avaient joué trois hivers de suite à Saint-Fargeau ... Quelquefois le roi allait à la comédie. J'y allais aussi assez souvent avec Monsieur. Nous étions tous dans une tribune où l'on entrait par chez M. le Maréchal de Villeroy»[2].

Parmi les acteurs se trouvait DORIMOND, le comédien poète, dont on représentait alors à Lyon *le Festin de Pierre ou le Fils criminel,* où lui-même joua le rôle de Don Juan. Nous connaissons d'autres comédiens de la troupe par les documents tirés des registres des paroisses de la ville. En 1659, le 14 avril, baptême d'un enfant de HUGUES DE LAN, comédien de Mademoiselle et de sa femme MARGUERITE PRUNIER; parrain: ABRAHAM MITALLAT, en 1649 figurant à Lyon parmi les comédiens de S. A. R.; marraine Mlle FRANÇOISE DE LAN[3]. Au mois de mai ou juin ils allèrent à Chambéry; avec l'autorisation du duc de Savoie ils prirent le titre de «Comédiens de S. A. R. de Savoie». De Chambéry ils passèrent à Turin à la cour du duc de Savoie, le frére de l'Electrice Adelaïde de Bavière. Celle-ci, étant l'amie de Mademoiselle, les avait certainement recommandés au duc[4].

Après son séjour à Turin (octobre 1659—mai 1660) la troupe remonta vers le Nord. Ayant repris son ancien titre, elle obtint le 28 mai 1660 des magistrats de Dijon l'autorisation de jouer, à condition de ne pas commencer le spectacle après cinq heures du soir, afin qu'il fût terminé avant la nuit[5].

Le 26 juin des comédiens de Mademoiselle d'Orléans sont à Gand[6]. Ils y jouent pendant plusieurs mois de façon plus ou moins

---

1. H. Liebrecht, *op. cit.,* p. 58.
2. Chardon, *La Troupe du Roman Comique dévoilée,* p. 150. V. *Mémoires de Mlle de Montpensier,* t. IV, pp. 139; 175.
3. Chardon, *op. cit.,* pp. 151—152.
4. V. Samuel Chappuzeau, *Le Théâtre françois,* (Edition Fournier), p. 110. Cf. Trautmann, *Französische Schauspieler am bayrischen Hofe,* dans *Jahrbuch Münchener Geschichte,* Jahrgang II.
5. Chardon, *op. cit.,* p. 152.
6. P. Claeys, *Histoire du Théâtre à Gand,* t. II, pp. 24—28.

régulière. Puis ils montent plus haut encore et se dirigent vers La Haye. Le 30 octobre 1660 l'un d'entre eux, DU CHÂTEAU, signe dans cette ville au nom de ses compagnons, les *comédiens français de la duchesse d'Orléans,* un bail. Ils louent la salle du Jeu de Paume de Gilles du Lee, situé sur le Buitenhof, où ils ont l'intention de jouer tous les jours pendant quatre semaines. Ils promettent de payer fl. 7.10 par jour; pendant la construction et la démolition du théâtre ils ne payeront que 5 fl. journellement[1].

Le même jour, DU CHÂTEAU fit un contrat par devant notaire avec le charpentier Hendrik v. Erp. Outre la scène, celui-ci devait construire au parterre 15 banquettes; en haut il ferait 7 loges; tout cela devait être achevé le 8 novembre. On ne démolirait ces constructions que six semaines après cette date. Les comédiens payeraient au charpentier 312 florins 10 sols en deux termes égaux, l'un au début des représentations, l'autre quinze jours après[2].

La troupe sut attirer le beau monde de La Haye. On en trouve la preuve dans une lettre de Christian Huygens à son frère Constantin qui se trouvait alors à Madrid. Il écrit à la date du 16 décembre 1660: «La comédie continue toujours, la famille de Aerssen ne manque jamais; y ont de places retenues pour elles»[3].

Après leur séjour à La Haye, les comédiens de la duchesse d'Orléans retournent en France et se dirigent vers Paris. Dans la *Gazette* de Loret du 1 janvier 1661 on lit:

> «Une troupe toute nouvelle
> Qui se dit à Mademoiselle,
> Qu'on attendait de longue main,
> Joue au faubourg Saint-Germain».

DORIMOND qui se trouvait à la tête de la troupe établit son théâtre rue des Quatre-Vents. Il l'ouvrit le 7 décembre 1660, par la représentation de deux pièces de sa main: *Le Festin de Pierre* et *L'Amant de sa femme*[4].

Le moment pour se produire à Paris était mal choisi. Ses concurrents à l'Hôtel de Bourgogne et au Marais ainsi que certains spectacles forains, comme la fameuse épinette des Raisin, avaient beaucoup plus de succès. DORIMOND dut déguerpir après la foire. Les comédiens de Mademoiselle, qui formaient une vraie troupe

---

1. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire W. Guldemont), Dossier No. 605, acte du 30 oct. 1660, fo. 36.
2. Ibidem, fo. 38, acte du 30 oct. 1660.
3. *De Hofstad,* 1911, No. du 11 novembre, p. 2.
4. Chardon, *La Troupe du Roman Comique dévoilée,* pp. 153—154.

de campagne, rebroussèrent chemin et, à la mi-février 1661, leurs représentations attirent à Bruxelles, pendant le Carnaval, un public nombreux. Ils jouent au Théâtre de la Montagne Sainte-Elisabeth. Cependant Bruxelles n'est que leur base d'opération qu'ils quittent souvent soit pour aller jouer en province[1] (ils sont à Gand le 7 août 1661)[2] soit pour pousser jusqu'en Hollande (mai 1662)[3].

Pendant cette période, ils se transportent à Bruxelles, après une querelle avec leur propriétaire, du Théâtre de la Montagne Sainte-Elisabeth au Jeu de Paume du Gracht. C'est le maître charpentier Etienne Mees qu'ils chargent de leur construire une scène à trois étages qui devra comporter la machinerie «pour jouer la pièce de la machine de la *Toyson d'Or* et aultres». Quelques actes notariés parlent encore de l'*Andromède* de Corneille et de la *Descente d'Orphée aux Enfers* que M. Liebrecht suppose être la pièce de Chapotton, reprise au Marais en 1662 avec les décors de Denys Buffequin[4].

Sur ces entrefaites, La Haye avait eu, deux ans de suite, pendant la foire, au mois de mai, la visite d'une autre troupe d'acteurs français celle de Denis Lavoy, qui se dit «comédien de l'Illustrissime Electeur de Cologne»[5]. Pour la première fois elle s'était montrée à La

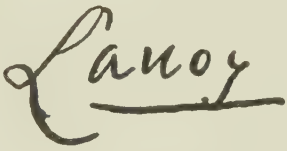

Denis Lavoy
21 avril 1660

Haye en 1660 pendant la foire. Le 21 avril de cette année Lavoy passa par devant notaire un bail pour louer le Jeu de Paume sur le Buitenhof. Son intention était d'y jouer tous les jours pendant un mois, à partir du 1 mai, moyennant un loyer de 7 fl. 10 sols par jour. Cependant pendant la construction du théâtre — jusqu'au 1 mai — et également pendant la démolition, Lavoy devait payer 5 fl. par jour. Le 21 avril de l'année suivante il chargea par contrat le maître charpentier Hendrik van Erp, de construire un *tiatrum*

1. Liebrecht, *op. cit.*, p. 56—69.
2. Claeys, *op. cit.*, t. II, pp. 22—23.
3. Archives municipales, La Haye, Archives notariales, (notaire W. Rietraet) Dossier No. 178, fo. 563, procuration du 1 mai 1662.
4. H. Liebrecht, *op. cit.*, p. 61.
5. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire W. Rietraet) Dossier No. 178, acte du 21 avril 1660.

dans le Jeu de Paume sur le Buitenhof comme il l'avait fait l'année précédente[1].

LAVOY promit de lui payer 345 flor. car. Il avait l'intention de jouer pendant 6 semaines à partir du 1 mai suivant. Au cas qu'il prolongeât son séjour à La Haye, il payerait une somme de 6 rixdales par semaine. On convint que le payement aurait lieu trois semaines aprés l'achèvement du travail.

Le 20 mai 1662, nous retrouvons le même DENIS LAVOY avec un acteur ALCIDOR à Bruxelles où ils passent un bail; ils se nomment dans ces documents *comédiens du roy d'Angleterre*[2]; aux mois de février et de mars 1663, LAVOY signe un acte de société à Gand avec CLAUDE JANNEQUIN dit ROCHEFORT, JEAN DE SURLIS, JEAN PILLAY, dit DE LILLE, et JACQUES TROCHE[3].

Pendant l'année 1662 les comédiens de Mademoiselle appellent de nouveau notre attention. Etant à Bruxelles, ils font un contrat avec Pierre Wauters, maître bâtelier, par lequel ils conviennent que ce dernier transportera leurs hardes et bagages ainsi que toutes les personnes: hommes, femmes, valets, servantes, enfants, moyennant la somme de 150 florins, sur laquelle somme le bâtelier reconnaît avoir reçu 40 patacons. Le contrat date du 1 avril; on voulait partir pour La Haye la semaine suivante[4].

Ils y étaient le 14 avril: ce jour-là deux des comédiens comparurent par devant notaire et passèrent un contrat avec Hendrik van Erp, maître charpentier, pour faire un *tiatrum* soit dans la Piquerie (le Manège), soit dans le Jeu de Paume sur le Buitenhof, ainsi qu'il avait fait pour le Sieur LAVOY, le 25 avril 1661; il devait y avoir 18 banquettes au lieu de 16[5]. Ils lui payeraient 345 florins; la troupe pourrait se servir de la salle pendant 6 semaines, s'ils voulaient continuer leurs représentations après la date fixée, ils devraient payer 6 rixdales[6] en tout.

Pendant leur séjour à La Haye, ils ne perdent pas de vue leurs

---

1. Archives municipales, La Haye. Archives notariales (notaire W. Rietraet) Dossier No. 178, acte du 21 avril 1661.
2. F. Faber, *Histoire du Théâtre français en Belgique*, t. IV, p. 230.
3. P. Claeys, *Histoire du Théâtre à Gand*, t. II, pp. 26—27. M. Liebrecht a lu: Jean *Pellan*, dit *de Lille*.
4. Archives Générales du Royaume, Bruxelles, notaire Janssen, acte du 1er avril 1662.
5. H. Liebrecht, *op. cit.*, p. 64 dit: les comédiens de Mlle d'Orléans firent construire un théâtre ..... assez vaste pour contenir 108 bancs.
6. Archives municipales, La Haye. Archives notariales, [Notaire W. Rietraet] Dossier No. 178, fo. 555, contrat du 14 avril 1662.

Philipe Millot

PHILIPPE MILLOT
dans le rôle de Don Juan.
(d'après le dessin de Ch. Dauphin, gravé par J. Jac. Tourneysen.)

intérêts à Bruxelles. Le premier mai 1661, les comédiens DU PIN[1], DORIMOND, LA SOURCE, MILLOT, DE LOUIS et JOLIMONT constituent leur procureur général et spécial M. Bigot, maître chirurgien à Bruxelles, qu'ils chargent particulièrement du soin de passer un bail avec le sieur Martin van den Nesse, maître brasseur, pour louer la salle où ils jouent ordinairement, moyennant une somme de 920 patacons, pour la période allant de la Toussaint de l'année 1662 jusqu'à la Pentecôte 1663[2].

---

1. Pendant nos recherches à la Bibliotheque Nationale nous avons trouvé un curieux document du XVIIe siècle qui donne un nouveau témoignage de l'hostilité de l'Eglise envers le Théâtre. C'est la copie d'une lettre que le prêtre L. Marcel, curé de Saint-Jacques du haut pas, adresse à Dlle *Louise Jacob,* la femme de *Joseph Du Pin,* et la réponse de celle-ci.

Le prête écrit: «Je ne scaurais ne vous faire pas connoistre la profonde douleur que ie sent devant dieu, et au fond de mon ame, de la surprise qu'on me fit avanthier, en me cachant vostre profession, Mademoiselle, lors que vous vinstes en nostre paroise presenter un enfant et le tenir au St. Baptesme. J'avouë que vostre air et vostre aiustement m'en disoient quelque chose mais que la peur de tomber en de faux soupçons et une certaine attention que vous parroissiez avoir à tout ce qui se faisoit m'empecherent de vous parler. Je ne voulu pas hasarder de me méprendre à un dehors que le dereglement du siècle a rendu presque semblables en toutes les femmes. L'eglise qui excommunie celles qui comme vous montent sur le théatre, et y font des personnages si estranges et qui les prive comme tres indignes de la participation du corps de Jesus Christ, et a tous les biens de ses veritables enfans nous a donné des regles pour ne recevoir pas a estre parrains les personnes de vostre estat ...» Puis, après une citation en latin, «que vous fairez expliquer s'il vous plaist», le prêtre finit: «Je n'aimeroys assurement pas de faire insulte ny dépit, je voudrais seulement qu'une telle occasion vous fist penser a vous et ie souhaitte qu'il plaise a dieu de vous ouvrir les yeux, Mlle., et de vous faire voir dans la condamnation que l'eglise fait de vostre metier et de vos personnes l'image de celle que dieu en faira luy mesme irrevocablement si vous ne quittez et ne vous convertissez».

Et la comédienne, la fine mouche, de répondre:

«Comme l'interest de dieu vous a fait parler trouvez bon Monsieur qu'il me fasse répondre et que ie vous dise que ie suis faschée pour l'amour de vous d'estre obligée de croire que vous ne le servez qu'a demy: si ce zele eut esté antier vous vous seriez donné la peine de m'en venir convaincre chez moy et quoy que vous croyez que ie suis si fort attachée au demon vous ne deviez rien craindre, la grâce qui est si forte chez vous, vous auroit tenu lieu d'estole et d'eau beniste pour le chasser. Car que pretendez vous faire par vostre escrit, vous ne servez ny dieu ny vostre ressentiment vous ne servez poin dieu parce que cet escrit moitié françois, moitié latin qu ie n'entend poin n'est pas assez persuasif pour me convertir, ny votre ressentiment car l'enfant n'en est pas moins batisé, i avois cru iusques icy qu'il n'est reçû dans l'eglise de Dieu que des gens dont la moderation les faisoit peser murement tout ce qu'ils faisoient mais pour un pasteur qui avez tant de troupeau à conduire, vous allez un peu bien viste ... iay vecu iusques icy avec assez d'erreur pour ne pas voir celle de ma profession. peut ettre estes vous né pour me la faire reconnoistre et ce zele si chrestien ne doit pas se demantir en ce rencontre .....». Elle signe: «celle qui malgré vostre mechante opinion renonce au diable et non pas à la qualité de vostre tres humble servante Louise Jacob du Pin, (Bibl. Nat. M. 18385, fo. 103—105).

2. Archives municipales, La Haye. Archives notariales (notaire W. Rietraet) Dossier No. 178, fo. 563, acte du 1 mai, 1662.

Mais les comédiens de Mademoiselle ne restent pas à La Haye jusqu'à l'automne.

Le Consistoire de l'Eglise réformée exerce son influence sur la Cour de Hollande et le 26 mai le vénérable collège apprend à sa grande joie que la Cour a suspendu les comédies[1]. Au mois de mai 1662, pendant le séjour des comédiens de Mademoiselle d'Orléans en Hollande, la troupe de DENIS LAVOY jouait à Bruxelles. Elle s'appelait tantôt *Comédiens du Roy d'Angleterre,* tantôt *Comédiens du Sérénissime Prince de Liège* et comptait parmi ses membres,

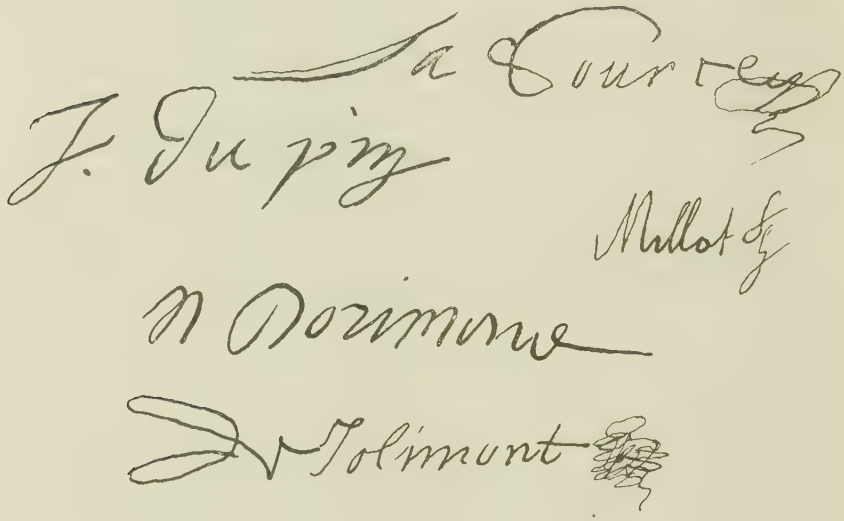

Signatures de Jos du Pin, Abr. Mitallat, Sieur de la Source, Ph. Milloi, N. Dormond et N. Jolimont 1 mai 1661.

outre les acteurs qui s'étaient associés à Gand, ROSIDOR, l'acteur-poète, et sa femme CHARLOTTE MESLIER, ainsi qu'un transfuge des comédiens de Mlle d'Orléans, JEAN PALLET DE BELLEFLEUR, qui rejoignit ses anciens camarades peu de temps après pour les beaux yeux de JEANNE FRANÇOISE DE LAN[2]. Le 7 août 1662, le fondé de pouvoir des comédiens de Mademoiselle à Bruxelles, Pierre Bigot, loue pour eux le Théâtre de la Montagne Sainte-Elisabeth pour une période allant du quatorzième jour après la Toussaint jusqu'au trentième jour après Pâques 1663, moyennant 220 patacons, dont 100 payables d'avance et le reste quatorze jours après Noël[3].

1. Archives municipales, La Haye, Notulen van den Kerkeraad, Année 1662, fo. 217.
2. H. Liebrecht, *op. cit.*, p. 65, note 5.
3. Faber, *op. cit.*, t. IV, p. 233.

Toutefois, un des principaux acteurs de la troupe est encore à La Haye le 20 novembre, ce que prouve une déclaration faite ce jour-là par devant notaire, à propos de la molestation de la servante de M. DE LA SOURSSE, *frans commediant,* par deux femmes dans la rue. M. DE LA SOURCE, qui n'est autre évidemment que le Sieur ABRAHAM MITALLAT, logeait alors à «la Ville de Metz»[1].

D'autres comédiens français s'adressent sur ces entrefaites aux autorités de La Haye, afin d'obtenir l'autorisation de jouer. La réponse affirmative de la Cour de Hollande met encore le Consistoire de l'Eglise réformée en émoi. Il envoie des délégués pour témoigner l'affliction du collège et pour demander qu'on licencie les comédiens le plus tôt possible[2]. Malgré toutes les résistances de l'Eglise, il y avait de nouveau dans la première moitié du mois de mai 1663 des comédiens français à La Haye. Dans les archives judiciaires de la Cour de Hollande nous lisons la relation d'une querelle, dans la résidence des Pays-Bas, entre un Hollandais Gayner et un acteur français du nom de LA PIERRE qui, aidé d'une trentaine de ses compatriotes, blessa son adversaire, le mit en fuite, puis s'évada lui-même au milieu de la bagarre et ne se montra plus[3]. Etait-il un des comédiens de Mademoiselle? Nous n'avons trouvé son nom dans aucun document.

Au mois de novembre 1663, une fâcheuse nouvelle concernant l'arrivée de comédiens, troubla de nouveau le Consistoire de La Haye. Dans leur réunion du 9 novembre, ayant appris qu'une troupe de comédiens français et une autre composée d'acteurs hollandais, avaient obtenu de la Cour de Hollande la permission de représenter, ils envoyèrent aux autorités des délégués, chargés de faire de leur mieux pour obtenir la suspension des représentations, en alléguant que, par-ci par-là, des épidémies éclataient et que l'Eglise de Dieu était amèrement affligée[4].

Cependant les comédiens avaient fait des préparatifs pour pouvoir commencer leur spectacle. Le cinq novembre, ils passèrent un contrat avec Hendrik van Erp, charpentier, pour la construction d'un *theatrum* dans la Piquerie ou au Jeu de Paume sur le Buitenhof,

---

1. Archives municipales, La Haye. Archives notariales (notaire Warmenhuysen), acte du 20 novembre 1662.
2. Archives municipales, La Haye. Notulen van den Kerkeraad. 3 novembre 1662, fo. 217.
3. Archives de l'Etat, La Haye. Crimineele Papieren van het Hof, Année 1663.
4. Archives municipales, La Haye. Notulen van den Kerkeraad 1663, 3 novembre et 7 décembre.

comprenant une salle de 35 pieds de long avec 16 bancs dans le parterre et un espace de 12 pieds pour les spectateurs qui resteraient debout; puis sept loges non recouvertes. Le charpentier devait fermer le Jeu de Paume de tous côtes comme autrefois. Il devait être prêt le lundi suivant. Il pourrait commencer le 7 au matin et «Messieurs les commediens» susdits promirent de payer la somme de 330 fl. pour le Jeu de Paume ou 346 fl. pour la Piquerie[1], la première moitié après avoir joué 10 jours et le reste 10 jours avant leur départ. Pour la démolition on accordait deux jours à van Erp. Le contrat était signé: DE LA GRANIÈRE et CHAMPNOUVEAU. Deux jours après, le choix de l'emplacement du théâtre avait eu lieu: le 7

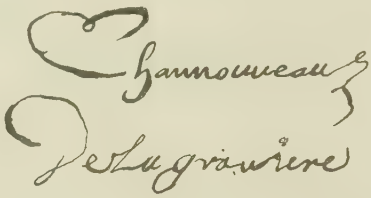

Signatures de Champnouveau et De la Granière
5 novembre 1663

novembre 1663, les comédiens passèrent un bail avec le propriétaire du Jeu de Paume sur le Buitenhof. Les représentants de la troupe JEAN GODART, SIEUR DE CHAMPNOUVEAU et DE LA GRANIÈRE, promirent que la compagnie payerait 9 florins par jour[2].

Malgré les remontrances du Consistoire et bien que le 7 décembre les délégués pussent communiquer aux frères qu'on pouvait espérer la cessation du spectacle[3], les comédiens de Mademoiselle ont trouvé un bon accueil auprès de leur public à La Haye. Si bien que Son Altesse le prince d'Orange et de Nassau, après avoir délibéré avec Son Altesse la princesse douairière d'Orange, sa mère, sous son approbation aussi bien que sous celle de Sa Majesté le roi de la Grande Bretagne, et de l'Illustre électeur de Brandebourg, ses tuteurs, leur fit verser à deux reprises une subvention de *f* 400.— pris sur sa cassette[4]. Etait-ce pour les consoler de s'être vus obligés d'interrompre leur spectacle? Ce qui est sûr c'est qu'au

1. V. Introduction, Ch. IV: *Les Comédiens de Campagne.*
2. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire A. Ennis) Dossier No. 514; acte du 7 novembre 1663.
3. Archives municipales La Haye. Notulen van den Kerkeraad, 7 décembre 1663.
4. Archives de l'Etat La Haye. Ordonnantieboeken, Nassausche Domeinen No. 139, 5 juin et 27 décembre 1663.

mois de décembre les comédiens de Mademoiselle avaient envoyé JEAN PALLET dit BELLEFLEUR en Angleterre pour préparer une tournée qui n'eut cependant pas lieu[1].

Sans doute la troupe retourna bientôt à Bruxelles où le 16 janvier JEAN PALLET déclara par devant notaire que ses compagnons lui avaient remboursé les frais de son voyage en Angleterre[2]. Un des acteurs, JEAN LAMBERT, dit DU CHÂTEAU, n'avait pas suivi la troupe. Il était resté à La Haye où il s'était associé, le 24 décembre 1663 avec PIERRE RESONNIER, dit MONBRISON, pour faire ensemble des *machines* et des *changements de théâtre* (décors) *pour les présenter dans la comédie*. Ils partageraient les profits et convinrent de faire jouer leurs enfants au théâtre. Leur association devait durer 3 ans; le dédit serait de 200 fl. Le Sieur DU CHÂTEAU promit de faire une avance de 250 £, dont 100 francs au comptant, et le reste dans deux mois et demi jusqu'au remboursement intégral, il toucherait les deux tiers des profits[3].

Afin de pouvoir jouer pendant la kermesse au mois de mars de l'année 1664, les associés engagèrent un charpentier par un contrat notarié à construire pour eux une baraque «à l'endroit ordinaire» longue de 45 pieds et large de 25 pieds, haute de 10 pieds sur une longueur de 24 pieds et de 20 pieds sur une longueur de 21 pieds, avec une scène, des bancs etc. Ils payeraient au charpentier 210 florins en lui remettant régulièrement les recettes jusqu'au complet payement de la somme totale[4].

Pendant la deuxième quinzaine de mars les comédiens de Mademoiselle avaient de nouveau quitté Bruxelles pour faire une tournée d'été dans les Pays-Bas. Un contrat du 22 avril 1664 avec Ary Janssen Rotteveel, charpentier à La Haye, prouve qu'ils ont joué dans cette ville vers la fin d'avril et pendant le mois de mai.[5] Le charpentier leur avait construit un théâtre au Jeu de Paume du Buitenhof, long de 30 ou 32 pieds, moyennant une somme de 210 florins. Pour les comédiens le contrat fut signé par N. JOLIMONT, LA SOURCE et LOUIS DROUIN, dit DE LOUIS, *Comédien*. La présence de JEAN PALLET, dit BELLEFLEUR, est démontrée par la déclaration

1. H. Liebrecht, *op. cit.*, p. 67.
2. Faber, *op. cit.*, t. IV, p. 232.
3. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire W. Guldemont) Dossier No. 605, fo. 541, acte du 24 décembre 1663.
4. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire J. Beeckman) Dossier No. 457, fo. 218, acte du 26 mars 1664.
5. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire J. Beeckman) Dossier No. 457, acte du 22 avril 1664.

d'un certain Louis Auvray qui par devant notaire reconnaît devoir à ce comédien une somme de 66 patacons 5 sols la pièce, monnaie de Hollande, ce qui fait 60 sols de France, ainsi qu'il avait reconnu le 10 mai en faveur de LOUIS DROUIN une dette de 100 écus[1].

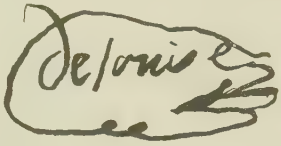

Louis Drouin, dit de Louis, Comédien.
22 avril 1664.

Au commencement de juin, ils sont à Anvers où ils passent le 3 et le 23 juin plusieurs actes notariés[2]. Le public de La Haye avait sans doute été très content des spectacles des comédiens de Mademoiselle. Le 8 juin le jeune prince d'Orange leur fait donner encore une somme de 400 fl.[3]. En août nous les retrouvons à Gand, où le 20 de ce mois la troupe de «la damoiselle d'Orléans» donna sa première représentation dans la nouvelle salle de spectacle que la confrérie des archers de Saint-Sébastien avait fait aménager dans son local de la place d'Armes. Les compagnons d'ABRAHAM MITALLAT, SIEUR DE LA SOURCE, n'y ont pas fait de brillantes affaires, puisque le tiers de la recette totale des représentations données du 20 au 26 août, versé dans le trésor du bureau de bienfaisance de la ville de Gand n'était que de 3 Livres[4].

Sur ce que les associés JEAN LAMBERT, dit DU CHÂTEAU, et PIERRE RESONNIER, dit MONBRISON, ont fait depuis la fin de mars de l'année 1664 les documents manquent. Une déclaration par devant notaire du 8 novembre de cette année prouve que les deux compagnons ne s'entendaient pas trop bien et à la requête du Sieur RESONNIER, deux témoins attestèrent avoir entendu dire par JEAN DU CHÂTEAU qu'il avait l'intention de quitter son associé ce qu'il fit en effet[5].

Pendant l'hiver 1664—1665, les comédiens de Mademoiselle sont à Bruxelles où au mois de mars ils remboursent à Adrien de

1. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire J. Beeckman) Dossier No. 457, déclarations du 10 et du 12 mai 1664.
2. H. Liebrecht, *op. cit.*, p. 67.
3. Archives de l'Etat, La Haye, Ordonnantiehoeken, Nassausche Domeinen No. 740, 8 juin, 1664.
4. P. Claeys, *op. cit.*, t. II, pp. 24—28.
5. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire J. Beeckman) Dossier No. 457, acte du 8 novembre 1664.

Marsenne, Sieur de Belleville, fondé de pouvoir du Sieur Louis Aubert marchand à Anvers, une somme de 240 florins que celui-ci leur a prêtée[1]. Le lendemain, 10 mars 1644, le susdit Sieur Adrien de Marsenne prête à ABRAHAM MITALLAT la somme de 46 florins[2].

Une procuration donnée à sa femme, ETIENNETTE DE SURLIS par GUILLAUME MARCOUREAU, dit BRÉCOURT, par devant le notaire Janssens à Bruxelles nous autorise à présumer qu'à ce moment, cet acteur avait des rapports avec la troupe de Mademoiselle d'Orléans, surtout parce que LOUIS DROUIN, dit DE LOUIS, est un des témoins[3].

D'après une affirmation de Chardon (que M. Liebrecht reprend) les comédiens de Mademoiselle auraient joué à La Haye au mois de mai 1665[4]. Cependant, le contrat du 22 avril, qu'il cite pour le prouver, ne date pas de cette année: c'est celui que nous venons de résumer comme datant du 22 avril 1664. Pour la dernière fois on les signale à Bruxelles en septembre 1666. JOSEPH DUPIN, SIEUR DE LANDAS, loue pour eux l'habituel Théâtre de la Montagne Sainte-Elisabeth jusqu'à Pâques 1667[5]. Cependant, vers le 10 janvier de cette année, ils arrivèrent à Dijon venant de Metz. Le maire et la chambre de ville leur refusèrent la permission de représenter. Ils se pourvurent devant le Parlement, qui le 29 janvier leur permit de dresser un théâtre. Le maire protesta. Le premier président du Parlement de Bourgogne relata l'affaire au prince de Condé, gouverneur de la province, qui fit savoir au maire qu'il désirait voir ce différend se terminer à l'amiable, et au mois de mai les comédiens de Mademoiselle obtinrent la permission de représenter à Dijon[6].

Peu de temps après la troupe doit s'être dispersée: PHILIPPE MILLOT[7] et quelques-uns de ses camarades s'en étaient allés on ne sait où: après 1667 on perd leurs traces pendant quelques années[8]. Ce n'est qu'en 1671 que MILLOT reparaît, cette

1. Archives Générales du Royaume, Bruxelles, N. G. B. Liasse 1639.
2. Ibidem
3. Archives Générales du Royaume, Bruxelles, N. G. B., Liasse 1639, acte du 27 mars, 1665.
4. H. Liebrecht, *op. cit.*, p. 68.
H. Chardon, *Nouveau Documents sur Molière et les Comédiens de Campagne,* t. II, p. 85.
5. H. Liebrecht, *op. cit.*, p. 68.
6. H. Chardon, *La Troupe du Roman Comique dévoilée,* pp. 156—158.
7. M. H. Liebrecht dit que *Millot* et ses compagnons vont vivre à Munich entre les années 1667 en 1671. Mais Trautmann (op. cit.) les signale depuis 1671 seulement à Munich.
8. c-à-d de 1667 à 1671.

fois sous le titre de *Comédien de l'Electeur de Bavière.* C'était Mademoiselle d'Orléans qui l'avait recommandé auprès de son amie Adelaïde, l'Electrice de Bavière. Au mois de juin 1671, la troupe de MILLOT[1] fait sa joyeuse entrée à la cour de Munich, cour où les éléments français ne manquaient pas, comme la duchesse Mauritia-Fébronia de la Tour d'Auvergne, la belle-sœur d'Adelaïde, le marquis de Beauveau, le précepteur de Max-Emanuel, et les familles de la Pérouse, Créange, Haraucourt, St. Maurice. Le 19 juin déjà, MILLOT reçoit 120 florins pour trois comédies. Entre le 19 juin et 26 juillet on ne donnait pas moins de treize représentations. Le 20 novembre 1671, le trésorier de l'Electeur note un paiement aux comédiens français de 2400 florins. Parmi les comédiens de la troupe Chappuzeau nomme: Les demoiselles DE LAN, MILLO..... et il finit son article par ces mots: «et je puis icy faire l'éloge des princes en ce qui regarde leur bon goust pour la comédie et les comédiens». Les quittances, délivrées au trésorier de l'Electeur mentionnent outre MILLOT, Mademoiselle MILLOT et DE LAN et Mademoiselle de LAN (sans doute les enfants de Mlle MILLOT issus de son premier mariage), JACQUES POLANDE, DUPLESSIZ, CADEROUSSE et JACQUES DES ESSARS. D'abord la troupe recevait 40 florins par représentation. Après le mois de mai 1672, l'Electeur lui donna une somme annuelle de 1300 fl. Ce n'était pas trop et nombre de suppliques des «pauvres estrangers», comme dit CADEROUSSE, lui furent adressées, Pour récompenser mieux les comédiens, on les chargeait alors de fonctions à la cour. C'est ainsi que, le 15 décembre 1671, un décret de l'Electeur fit de MILLOT le *Ritter Stuben Portier,* avec un salaire de *f* 400.—. DES ESSARS disparaît du tableau de la troupe pour réapparaître en 1675 à Turin. La mort d'Adelaïde de Savoie, le 18 mars 1676, enleva à la troupe de l'Electeur sa plus solide protection.

Vers la fin de 1676 on prive MILLOT de sa fonction de *Ritter Stuben Portier* et on congédie sa troupe, qui, pendant ses six années de travail à la cour de Bavière, avait complètement supplanté le théâtre allemand. Le départ de PHILIPPE MILLOT et ses huit comédiens fut retardé jusqu'à l'été de 1677, parce qu'on ne lui payait pas les frais de voyage[2].

---

1. *Philippe Millot* était natif de Dijon. D'abord graveur de métaux, il s'associa à la troupe de l'Illustre Théâtre (1 juillet 1644). En 1659, il épouse la veuve de *Hugues de Lan, Marguerite Prunier,* à Chambéry (8 sept.).

2. Voir pour ce séjour de *Millot* à Munich et la curieuse correspondance pour obtenir le payement de ses frais de voyage; Trautmann, *op. cit.,* pp. 211—226.

Abraham Mitallat, Sieur de la Source n'avait pas suivi ses camarades, lorsqu'ils se rendirent auprès de Ferdinand-Maria et Adelaïde de Savoie. Dans un acte notarial passé à Bruxelles au mois d'août 1668[1] et dans un contrat passé à La Haye au mois de novembre 1668[2] il s'intitule *Comédien de la Reine de France*. Il ouvre donc un nouveau chapitre de cette histoire des comédiens français en Hollande.

---

1. Archives Générales du Royaume, Bruxelles, N. G. B. Liasse 1639, acte du 9 août 1688.
2. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire S. Favon). Dossier No. 729, acte du 10 novembre 1668.

CHAPITRE IV

Les Comédiens de la Reine de France.
(1668—1678).

Comme nous venons de le voir, Abraham Mitallat, Sieur de la Source, avait faussé compagnie à son vieux camarade, Philippe Millot, et s'était mis à la tête d'une nouvelle troupe de campagne, qui s'était placée sous le vocable de la Reine de France. C'est ainsi que le 9 août 1668, il passe pardevant notaire à Bruxelles un bail avec Martin van den Nesse, maître brasseur, pour louer la salle de la Montagne Sainte-Elisabeth, bail valable de la date de passation à la Pentecôte de l'année 1669[1].

Cependant, au mois d'octobre 1668, les comédiens de la reine de France adressèrent une requête à la Cour de Hollande pour obtenir la permission de donner des représentations à La Haye. Mais ces autorités ayant appris que le Consistoire de l'Eglise

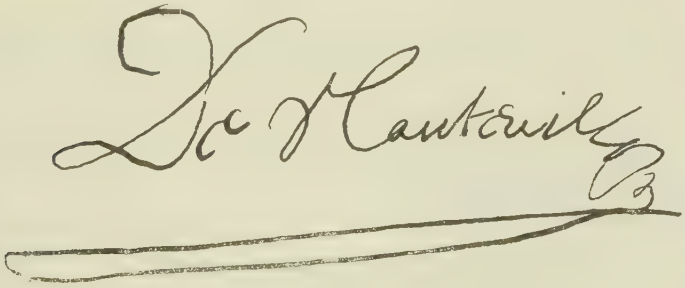

Denis de Nanteuil.
10 novembre 1668.

réformée avait l'intention d'envoyer des délégués pour prier la Cour de Hollande de refuser son contentement, on résolut d'ajourner la décision sur la requête des comédiens. L'entrevue ayant eu lieu le 26 novembre, la Cour résolut, le trente, de permettre les représentations jusqu'à Noël, à condition que la troupe ne jouât ni pièces

1. Archives Générales du Royaume, Bruxelles, N. G. B., Liasse 1639.

scandaleuses, ni farces et que l'on fît relâche les dimanches et les jours où il y avait prêche. Les comédiens étaient en outre obligés de demander double prix d'entrée.

Deux des acteurs, ABRAHAM MITALLAT et DENIS CLERSELIER, SIEUR DE NANTEUIL, se trouvaient à La Haye le 10 novembre 1668, et engagèrent par contrat le Sieur Ary Rotteveel, marchand de bois, à faire un théâtre dans la Piquerie[1]. La longueur en devait être de 37 à 38 pieds. Rotteveel aurait à construire deux bancs de chaque côté et des pièces commodes derrière la scène pour les acteurs, dans la salle 18 bancs avec une barrière derrière; 9 loges avec leurs galeries et leurs escaliers et deux bancs dans chaque loge.

Les comédiens payeraient 360 florins à 20 sols en deux termes égaux, à la première représentation et huit jours avant leur départ.

Le 15 mars 1669, les comédiens de la reine de France, rentrés depuis quelques semaines à Bruxelles, renouvellent, avant de commencer leur tournée d'été, leur contrat d'association. Ce document nous apprend la composition de la troupe. Nous y rencontrons, outre MITALLAT et CLERSELIER, JEAN THOMAS, SIEUR DE LA MAITRIE, BERNARDE BOISVERT, sa femme, et la Demoiselle GILLETTE LOISEAU, veuve RENÉ BOISVERT. Ils se promettent de rester ensemble jusqu'au carême suivant (1670). Le dédit serait de 100 livres. DE NANTEUIL ferait les annonces et partagerait avec le premier acteur tous les premiers et seconds rôles d'amoureux.

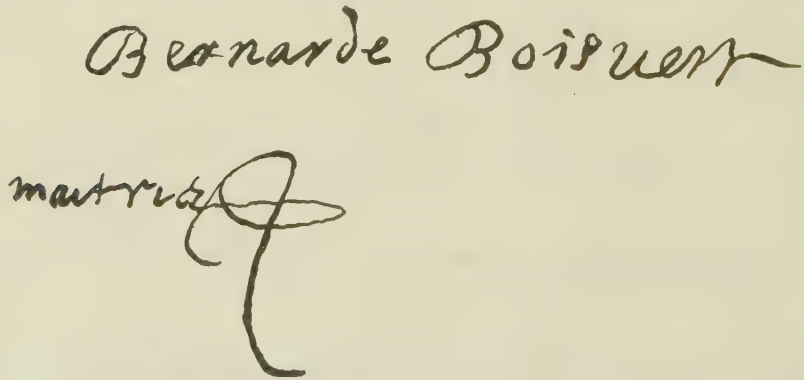

Signatures de Jean Thomas, Sieur de la Maitrie et Bernarde Boisvert. 15 mars 1669.

La Demoiselle DE LA MAITRIE partagerait les premiers et les seconds rôles d'amoureuses avec la première actrice, qu'on jugeait néces-

1. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire S. Favon). Dossier No. 729, acte du 10 novembre 1668.

saire; La Demoiselle LOISEAU se chargerait des quatrièmes rôles. Le Sieur DE LA SOURCE se réservait les pères et les quatrièmes rôles. On chargea le Sieur DE NANTEUIL et la Demoiselle DE LA MAITRIE

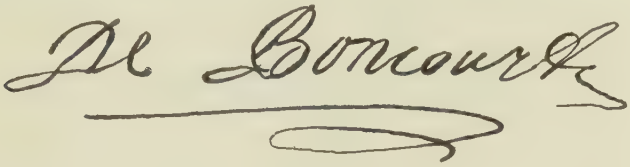

Jean Hillaret de Boncourt
15 mars 1669

du soin de choisir les comédiens manquants Trois jours après ils partirent, les autres compagnons s'adjoignent le Sieur JEAN HILLARET, SIEUR DE BONCOURT, à condition qu'il puisse se séparer d'eux quand bon lui semblerait, en leur laissant toutefois les deux tiers des décors qu'il avait offerts gracieusement[1].

Le 13 juin 1669 la troupe est à Lille où ils constituent leur

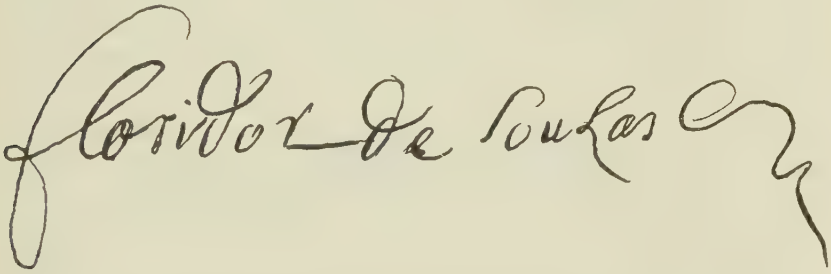

Charles de Soulas, Sieur de Floridor.
9 novembre 1669.

procureur le Sieur JACQUES DU BOIS à Bruxelles, qui, le 15 juin, loue pour eux le Théâtre de la Montagne Sainte-Elisabeth pour la période allant de la Toussaint 1669 à la Pentecôte 1670. La compagnie est augmentée de quelques comédiens: le Sieur JOLIMONT, comme MITALLAT, un transfuge des comédiens de Mademoiselle; puis CHARLES GUÉRIN, VINCENT DU BOURG, CHARLES DE SOULAS, SIEUR DE FLORIDOR, avec sa femme, MARGUERITE GUÉRIN; LOUIS DE CHALUS, SIEUR DE RAINCY et sa femme JEANNE DE BEAUVAIS.

Les comédiens de la reine de France semblent avoir résilié le susdit bail. C'est que le 9 novembre 1669 — au moment donc où ils devaient jouer à Bruxelles — ils se trouvent encore à La Haye.

---

1. Archives Générales du Royaume, Bruxelles, N. G. B., Liasse 1639, acte du 15 mars 1669.

Il semble que la plupart des compagnons n'aient pas eu l'intention de retourner à Bruxelles. Ils signent un contrat avec JEAN GUILLEMOYS DU CHESNAY, SIEUR DE ROSIDOR[1]. Celui-ci avait été chargé par un ordre du roi de Danemark, Frédéric III, de former

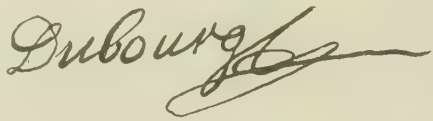

Du Bourg
13 juin 1669

une troupe de comédiens français pour jouer dans la résidence, Copenhague. Les acteurs devaient se rendre dans cette ville par voie de terre aux frais du Sieur ROSIDOR, qui ferait passer leurs bagages par voie de mer. Les contractants recevraient quatre cents écus chacun. Celui qui au bout d'un an, à compter de l'ouverture de la comédie, voudrait retourner en France, recevrait 50 écus. Au cas qu'on fût appelé autre part qu'à Copenhague, la résidence ordinaire de la troupe, le Sieur ROSIDOR fournirait voiture et nourriture pour l'aller et le retour. Les comédiens devaient partir la semaine sui-

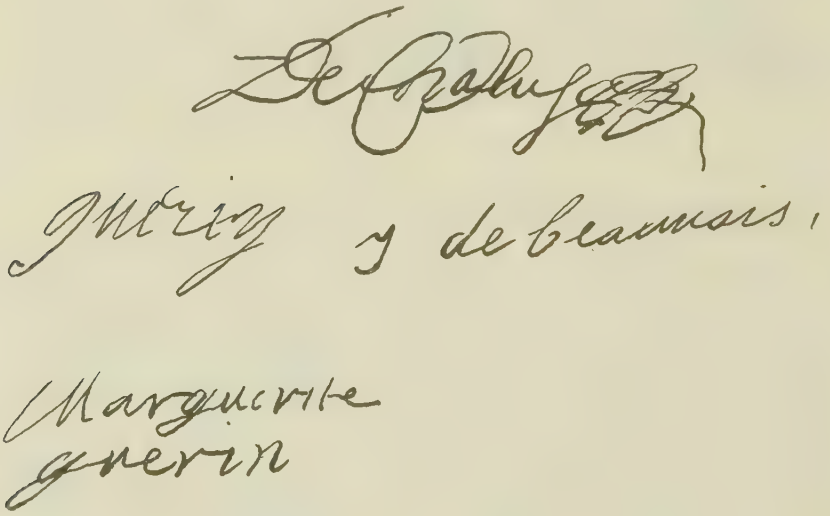

Signatures de Louis de Chalus, Sieur de Raincy, Charles Guérin, Marguerite Guérin, Jeanne de Beauvais.
9 novembre 1669.

vante. Depuis ce moment-là, il n'est plus question d'ABRAHAM MITALLAT en Hollande.

1. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire S. Favon). Dossier No. 729, acte du 9 novembre 1669.

Le sept novembre, le Sieur Martin van den Nesse, s'apercevant que les comédiens de Mademoiselle, n'arrivant toujours pas à Bruxelles, n'ont pas l'intention de satisfaire aux obligations du contrat, qu'en leur nom le Sieur DU BOIS a signé, fait rédiger une procuration laissée en blanc afin de les poursuivre par toutes voies licites.

Le 19 novembre toutefois, ils n'étaient pas encore partis: ils comparurent devant la Cour de Hollande. Quatre jours plus tard ABRAHAM MITALLAT, SIEUR DE LA SOURCE, et les siens, constituent un mandataire pour régler leurs affaires à Bruxelles, ils restent toujours à La Haye.

Sur ces entrefaites Martin van den Nesse choisit comme son procureur dans l'affaire des comédiens son beau-frère, André van der Elst, celui-ci se rend à La Haye où, le premier décembre, il chargea le Notaire Johan de Vos, de le représenter devant la Cour de Hollande, afin d'obtenir des comédiens le payement du loyer de la maison du brasseur[1].

Nous avons le témoignage d'un critique judicieux sur la qualité des acteurs. C'est celui de Saint-Evremond.

Dans une lettre du 25 novembre 1669[2], écrite de La Haye on lit ce curieux passage: «Nous avons ici des comédiens assez bons pour les tragédies, à la réserve d'une femme très bonne comédienne pour tout; ils ont joué le Tartuffe, qui m'a extrêmement plu par les caractères; et comme je conserverai toujours une sorte d'idées des choses de France, celle d'un faux dévot si bien peint a fait sur moi toute l'impression qu'elle devait faire».

Malgré toutes les tribulations, la troupe de ROSIDOR arriva le 3 décembre 1669 à Copenhague[3]. Leur arrivée dans la résidence du roi Frédéric III fut un événement important dans l'histoire des divertissements de la cour danoise. Jusqu'en ce moment le Danemark avait quelques fois eu la visite de comédiens étrangers; de

---

1. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire Corn. Hartman), Dossier No. 191, acte du 21 décembre 1669.
2. Revue d'Histoire Litteraire, octobre/décembre 1922, p. 399—400, Article de M. Chaponière.
Les Premières Années d'Exil de St. Evremond, Lettre au crayon de La Haye 1669.
3. Nous avons tiré les détails suivants du livre de M. Eiler Nyström: *Den Danske Komedies Oprindelse om Skuepladsen og Holberg,* Copenhague et Christiania, Gyldendalske Boghandel, 1918, in-8°, pp. 32—51. Nous tenons à exprimer ici toute notre reconnaissance à M. R. C. Boer, Professeur de la Faculté des Lettres à l'Université d'Amsterdam, du secours qu'il nous a prêté en cette occasion.

troupes anglaises sous Frédéric II et Christian IV, plus tard de troupes allemandes et hollandaises. Mais c'étaient des bandes ambulantes; la capitale du Danemark était une étape commode pour monter plus haut vers le nord. Toutefois, la cour danoise montrait, surtout du temps de Sophie-Amélie un goût prononcé pour le théâtre. Néanmoins on ne trouve pas de troupes fixes à Copenhague, sauf pendant une courte période sous le règne de Frédéric III.

La cour s'amusait ordinairement par des joutes et des carroussels, mais il y avait encore des *Wirtschaften* et des mascarades, souvent organisés à la campagne. Regnard raconte dans la relation de son voyage dans le Danemark, que le roi lui-même quelquefois remplissait dans ces divertissements le rôle de charbonnier[1]. Ces *virschats,* comme le poète les nomme, lui étaient parfaitement inconnus comme amusements de la cour. Parfois on invitait des paysans du village hollandais (dans l'île d'Amager) à venir montrer au château leurs curieux amusements du carnaval, à moins que la cour ne préférât se rendre à Amager, sous toutes sortes de déguisements. Des saltimbanques et des prestidigitateurs de toutes espèces trouvaient un bon accueil à la cour. Léonore-Christine dans ses *Ytringer i Jammersmindet* raconte comment de sa haute prison, elle savait jeter à la dérobée un regard sur quelques danseurs de corde qui faisaient leurs exercices dans le jardin du château et comment elle laissait habilement sa surveillante monter avant elle, sachant par expérience, que les danseurs ne faisaient pas leurs meilleurs tours au commencement de leurs représentations.

On raffolait à la cour danoise de ballets, dansés parfois par des hommes et des femmes du grand monde et des membres de la famille royale.

Du temps de Frédéric III, les ballets alternaient souvent avec des mascarades, des représentations mythologiques ou pastorales, arrangées par Sophie-Amélie qui aimait le faste, et tenait son rôle dans les divertissements. La combinaison du ballet avec des exécutions de musique vocale et instrumentale, firent naître le goût de l'opéra. Le premier drame musical représenté au Danemark doit avoir été le *Geschichte Arions* de Lauremberg, composé à l'occasion de l'inauguration du dauphin en 1655, le futur Christian V, et *Il Cadmo* de Caspar Förster. L'opéra-ballet surtout entra en faveur à la cour: c'étaient des œuvres composées par les maîtres de la

1. *Voyage de Regnard en Flandre* etc. Edition A. de Marsy, Paris, 1874, in-8°, p. 54.

chapelle royale. Parmi les meilleurs artistes qui les exécutaient, on cite la cantatrice DE LA BARRE, aux environs de 1655, qui, après son séjour en Suède, s'arrêta quelque temps à Copenhague[1]. Cependant, en dehors de la cour, cette espèce d'œuvres dramatiques semble encore parfaitement inconnue au Danemark vers la fin de 1670.

Les représentations des comédiens français sont beaucoup plus importantes pour l'histoire du théâtre dans ce pays. Il y a lieu de s'étonner que la cour danoise fût desservie par une troupe française et non par une compagnie allemande, bien que l'allemand se rapproche beaucoup plus du danois, la langue du pays, que le français. Il ne faut pas oublier que les cours royales de l'Europe rivalisaient pour engager des Français, afin qu'un peu de l'éclat de Versailles se reflétât sur elles; en outre la reine avait un faible très prononcé pour les modes françaises et la magnificence de la cour de France. Aussi y a-t-il lieu de croire, que l'influence de Sophie-Amélie fut décisive dans la faveur dont les troupes françaises jouissaient à Copenhague. Un document tiré des archives de Copenhague de l'année 1669 prouve qu'une somme de 5.000 rixdales était destinée à être payée «quand les comédiens français mandés à notre service seraient arrivés». Peu de temps après, le 23 août, on rédigea un brevet pour le directeur de la troupe[2]. C'est un document unique, car aucune troupe ultérieure, ni de comédiens français, ni d'acteurs danois ne sera munie d'un brevet pareil. La troupe n'était pas encore arrivée et on ne savait pas au juste qui en était le directeur, car son prénom était laissé en blanc. L'auteur de l'intéressant ouvrage cité, *Den Danske Komedies Oprindelse,* M. Eiler Nyström, suppose que les comédiens devaient venir de Paris. Nous savons qu'ils se trouvaient en Hollande. Le chef de la troupe, JEAN GUILLEMOYS DU CHESNAY, dit ROSIDOR, reçut l'ordre de réunir le plus vite possible une troupe complète des meilleurs acteurs français qu'on pût trouver et de les introduire dans le pays: «il en aura la direction absolue, tant pour les payer (sic) que pour congédier ceux qui n'ont pas de talent et pour les remplacer par d'autres; il devra jouer trois fois par semaine, nous lui procurerons une salle qu'il pourra disposer et aménager à son gré. Au cas que l'idée nous vînt de lui ordonner de jouer autre part, lui et ses sujets seront

1. C'était l'artiste dont nous avons parlé au Chap. I, du Livre I.
2. Archives de Copenhague, Rentekammerets Ekspeditionsprot; 1669, No. 815. Bestallingsprot.,1669—70, fo. 8, d'après Nyström, *Den Danske Komedies Oprindelse,* p. 35.

défrayés jusqu'à leur arrivée à l'endroit désigné; après ils devront pourvoir à leurs besoins. ROSIDOR devra se procurer à ses propres frais les habits nécessaires; il devra jouer convenablement avec ses gens, s'efforcer de perfectionner de plus en plus ses représentations et se comporter comme il sied à un comédien sincère et honnête ...».

Nous ne partageons pas l'étonnement de M. Nyström, constatant que six jours seulement après leur arrivée, ils débutent déjà à Copenhague. Nous savons que deux ou trois semaines auparavant

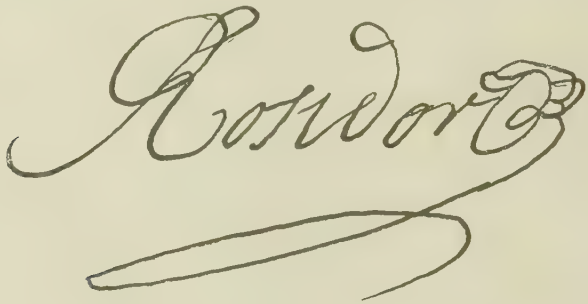

Jean Guillemoys du Chesnay, Sieur de Rosidor.
9 novembre 1669.

ils jouaient à La Haye, ils n'avaient donc plus besoin de répéter. Malheureusement on ne trouve aucune indication sur la pièce représentée à l'ouverture du spectacle, ni sur le répertoire entier. Le roi accorda différentes faveurs à ROSIDOR; entre autres il était exempt de la censure.

La troupe n'eut pas le temps de prendre pied à Copenhague: au mois de février 1670, le roi mourut et quelques jours après, leur congé leur fut annoncé. Une troupe de comédiens était un luxe par trop coûteux. On avait promis à ROSIDOR une somme de 5.000 rixdales par an et maintenant on se défaisait de lui, en lui payant la moitié. Pendant la dizaine d'années qui suivit, la cour de Danemark n'eut plus de troupe française. ROSIDOR semble s'être rendu en Allemagne, puis en Italie. Un curieux document lève un coin du voile qui nous cache la vie des acteurs français à l'étranger. C'est une déclaration faite en 1679 par devant notaire par LOUIS BIJARD, âgé de 55 ans, et DENIS DE NANTEUIL, âgé de 29 ans, à la requête de Claude Le Pêcheur, perruquier à La Haye[1]. Il y avait dix ans environ — donc en 1669 — le premier déposant, étant

1. Archives municipales, La Haye, Archives notariales, (notaire M. v. Lievendael). Dossier No. 853, acte du 29 janvier 1679.

au Danemark dans la ville de Copenhague y avait vu à plusieurs reprises la femme du perruquier, Marianne Vole, en compagnie d'une «certaine personne qu'elle nommait ROSIDOR». Elle vivait sans doute dans une grande intimité avec le comédien, car BIJARD l'avait plusieurs fois entendue dire: «Rentrons, mon cher mari», à quoi ledit ROSIDOR répondait en disant: «Je suis avec de bons amis; je ne tarderai pas à rentrer». Puis le déposant avait entendu de la bouche de la femme, aussi bien que de celle de l'acteur, qu'ils allaient partir pour la Perse (!). Cependant ils n'étaient pas allés si loin, car le second déposant, DENIS DE NANTEUIL[1], déclare pour sa part, qu'il y a 9 ans, donc en 1670, étant dans la ville de Celle, en Allemagne, il y avait connu ROSIDOR, qui était au service du Duc de Celle[2]. DE NANTEUIL ajouta que le comédien était marié; sa femme s'appelait Mlle MERLE (ce serait une erreur du scribe car nous savons qu'elle se nommait CHARLOTTE MESLIER)[3] et demeurait à Paris. Il avait appris de diverses personnes en Allemagne que la femme du perruquier, Marianne Vole, avec ROSIDOR s'étaient rendus à Venise.

Pendant nos recherches nous avons trouvé un extrait des Registres du Parlement de Paris, qui regarde également le Sieur ROSIDOR. On sait que l'acteur était en même temps dramaturge. On cite de lui de 1662 une tragédie en 5 actes en vers, intitulée: *La Mort du Grand Cyrus ou La Vengeance de Tomiris.* C'est une pièce assez étrange: au moment où Tomiris appelle ses soldats, «on fait tomber une toile où est représentée une armée en bataille qui passe sur un pont». C'est vraiment une mise en scène on ne peut plus primitive. Un manuscript que Faber signale dans la bibliothéque de M. de Jonghe, Bruxelles, splendide volume d'une écriture magnifique imitant l'impression, avec initiales, majuscules et armoiries en or et couleur, dédié par l'auteur au Comte de Colmenar, contient une comédie: *Les Divertissements du Temps ou la Magie de Mascarille*[5]. La pièce semble être assez crue par endroits. L'extrait des Registres

---

1. Archives municipales, La Haye, acte précité.
2. *Le Moliériste,* X, 1889, p. 75. *Denis de Nanteuil* était sucessivement comédien de la Reine, Comédien de LL. AA. SS les ducs de Brunswick et Lunebourg, et de l'Electeur d'Hanovre, comédien de la Troupe royale à Thionville (1682), puis comédien du Roi, comédien du Dauphin (1686—1687). En 1693—1694, il joue à Strasbourg et à Metz dans une Troupe Royale. En 1698 il forme une nouvelle troupe avec les *Roselis* et les *Chaumont.*
3. H. Liebrecht, *op. cit.,* p. 62.
4. (Liège) chez Guillaume-Henri Streel, 1662, in-4°, pp. 58.
5. Faber, *op. cit.,* t. IV.

du Parlement de Paris que nous venons de nommer, prouve que ROSIDOR pratiquait aussi le genre satirique. En octobre 1668, on affichait à tous les carrefours de Paris que les Comédiens du Marais, jouant dans la rue du Temple, devaient représenter une farce intitulée *La Critique des Satyres de Monsieur Boileau.* Il s'agissait, cela se comprend, d'une satire contre Nicolas Despréaux dit Boileau, «avocat en la Cour». Le poète, froissé de se voir ridiculiser sur la scène, adressa en toute diligence une requête au Parlement de Paris, afin d'obtenir l'interdiction de la pièce. Comme la farce fut jugée diffamatoire, le Parlement fit signifier aux Comédiens du Marais, et à tous autres, la défense de la représenter. L'arrêt signifié dit que la satire «seroit d'une dangereuse conséquence, n'estant pas permis à des Farceurs et Comediens de nommer les personnes connuës & inconnuës sur les Theatres»[1].

La troupe des comédiens de la reine de France ayant quitté La Haye à la fin de 1669, une autre compagnie voulut s'y établir. Elle arriva au mois de janvier 1671 et se composait de JACQUES POUMIER, SIEUR DE FONTENEUIL, JEAN CHANTRELLE, SIEUR DU BOCCAGE, et JEAN BAPTISTE POHU, SIEUR DE PRÉFLEURY qui, dans ce but, passèrent un bail avec Pierre van Gool, maître du Jeu de Paume pour y jouer «quelques comédies». Ils payeraient dix florins par

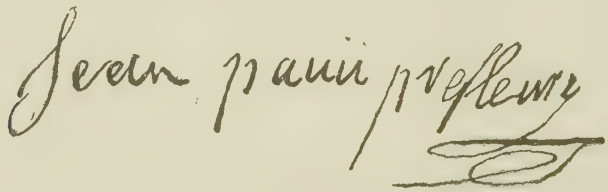

Jean Baptiste Pohu de Préfleury
7 janvier 1671

jour à partir du jour de la construction jusqu'à la démolition de leur théâtre[2]. Sans doute JEAN DE HILLARET DE BONCOURT était parmi eux[3]. C'est probablement la même troupe, qui, dès le mois de juillet 1670, parut à Bruxelles. Alors elle se composait, outre les acteurs susnommés et leurs femmes, des comédiens suivants: PIERRE BENARD, SIEUR DE BONŒIL, LAURENT DE MANJOT et leurs

1. Bibliothèque Nationale, Paris, Manuscript FF. 1667.
2. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire Z. v. d. Heyden), Dossier No. 781, contrat du 7 janvier 1671.
3. Ceci est demontré par un acte de 1707 (archives notariales, La Haye; notaire P. de Rogissart, Dossier No. 1571, acte du 22 juin) qui ne donne pas une haute idée de la moralité de la famille *Boncourt:* il y est dit que *de Boncourt* tirait des profits du déshonneur de ses deux filles.

femmes et GUILLAUME SAVOYEN, SIEUR DE LIANCOURT[1]. La compagnie devait jouer au Théâtre de la Montagne Sainte-Elisabeth depuis la Saint-Rémy jusqu'au carême suivant. Mais, ayant obtenu le droit de subroger une autre troupe dans leurs droits et devoirs, ils se font remplacer dès le 7 octobre 1670, par le Sieur JEAN SIMONIN, dit CHEVALIER, et ses camarades.

En octobre de l'année 1671 une nouvelle troupe de comédiens se montrait à La Haye. C'étaient les *comedianten van mijnheer den franschen dolphijn* (les comédiens de M. le Dauphin de France). JACQUES DUBOIS signa pour ses confrères et lui un bail avec le maître du Jeu de Paume du Buitenhof, le Sieur Pierre van Gool[2].

Les acteurs se proposaient de jouer quelques comédies l'automne et l'hiver suivant. Le loyer devait être de 10 florins car. par jour.

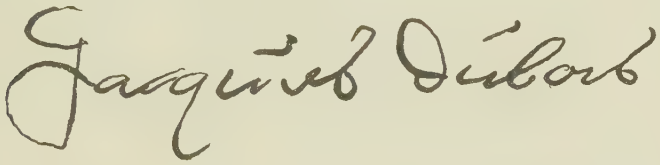

Jacques Dubois.
21 octobre 1671.

C'était la même troupe dont une actrice, *Catherine Bidaut* signait à Bruxelles, le 11 juillet 1671, avec Martin van den Nesse, un contrat de location de son théâtre, contrat partant de la Toussaint suivante[3]. Le 28 juillet la plus grande partie de la troupe arrive à Bruxelles. C'est celle des comédiens-enfants d'*Edme Raisin,* devenue depuis la troupe de Mgr. le Dauphin.

Tout renseignement sur leurs représentations à La Haye manque. Le 9 mars 1672 les acteurs renouvellent à Bruxelles leur contrat d'association «pour faire la comédie ensemble à commencer d'aujourd'hui jusqu'au jour des Cendres 1673». Les signataires sont alors MARGUERITE SIRET, veuve RAISIN, «se faisant fort pour ses enfants JACQUES, JEAN, CATO et BABET RAISIN», JEAN DE VILLIERS, CHARLES SAVOYEN, SIEUR DE CLERMONT, GUILLAUME SAVOYEN, SIEUR DE LIANCOURT, LOUIS MORDAN et la demoiselle J. SIRET.

On se rappelera l'histoire de la troupe de comédiens-enfants réunie par l'organiste RAISIN et de son épinette magique.

1. Archives Générales du Royaume, Bruxelles, N. G. B., Liasse 55, acte du 23 juillet 1670.
2. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire Z. v. d. Heyden), Dossier No. 781, contrat du 21 octobre 1671.
3. Nous empruntons ces détails à l'*Histoire du théâtre français à Bruxelles,* de M. Liebrecht, pp. 73—74.

Jean de Villiers était le fils de Claude Deschamps, dit de Villiers, fameux par son inimitié contre Molière, auteur de la *Vengeance des Marquis,* réplique à l'*Impromptu de Versailles.*

Probablement la troupe était encore à Bruxelles en novembre 1672.

A partir de 1672 jusqu'en 1676, les comédiens français ne se montrent plus en Hollande. C'est que la guerre que Louis XIV avait déclarée au pays et qui était désastreuse pour les Hollandais, avait causé un abattement général parmi la nation. Par conséquent les autorités, croyant utile d'interdire les spectacles en général, se montrèrent fort peu bienveillantes en particulier pour les acteurs français. Le Consistoire de l'Eglise réformée saisit naturellement avec empressement cette occasion de contrarier les troupes de comédiens et de maintenir les Magistrats dans leur attitude austère.

Mais en 1676 les médiateurs du Congrès de la Paix à Nimègue, voulant procurer aux diplomates qui devaient mettre fin aux hostilités un délassement après le travail ardu de tous les jours, demandèrent aux Etats Généraux des passeports pour une troupe de comédiens mandée de France.

Après un refus provisoire les Etats Généraux finirent cependant par acquiescer à une demande réitérée et permirent aux comédiens étrangers de passer la frontière. C'était vraisemblablement la même troupe qui en 1675 jouait à Bruxelles, et, s'intitulant alors «Comédiens de la reine de France», avait donné ses représentations sous la direction de Denis de Nanteuil au Jeu de Paume du Gracht. En même temps une autre compagnie, celle de «S. A. Monsieur le Duc d'Hanovre» sous la direction de Scipion Clavel occupait alors à Bruxelles la salle habituelle de la Montagne Sainte-Elisabeth[1]. Parmi les comédiens du congrès de Nimègue se trouvaient Du Boccage et Richard Desmares[2]. Ils avaient loué le 17 juin 1676, le «Vieux Magasin» sur le Marienburg. Après une entrevue avec les Sieurs Verheyden et Hœufft, conseillers préposés à cette affaire, on fit évacuer le bâtiment, besogne à laquelle s'occupèrent les ouvriers municipaux du 19 au 24 juin. Le 12 juillet, les comédiens y jouaient déjà, mais ce jour-là, on devait encore réparer le toit de tuiles, «où s'habillent les François». La troupe devait payer tous les quinze jours 16 rixdales de loyer, mais les affaires marchant trop mal, on leur accorda, le 10 août, une réduc-

1. H. Liebrecht, *op. cit.*, p. 75.
2. Les actes notariés parlent de Desmarets; l'acteur signe *Desmares.*

tion; ils n'auraient à payer que deux ducatons par représentation, dont 5 florins reviendraient à la ville et le reste aux pauvres.

D'après le *Schultboeck* de Pieter Bruyns ils payèrent le 19 juillet fl. 40.— et le 10 août encore fl. 40.—, ce qui fait *f* 80.— en tout. Depuis le 10 août 1676 jusqu'au 20 janvier 1677, ils donnèrent selon les notices de Pieter Bruyns, 33 représentations pour lesquelles ils devaient payer fl. 207:18.— à la ville de Nimègue. La municipalité avait acheté du bois à brûler pour fl. 165.—. Restait pour les pauvres de la ville fl. 42.18.—. Le 20 janvier 1677 une faillite semblait inévitable. Du moins le 19 janvier la ville acheta tout le mobilier du théâtre, entre autres les bancs du théâtre et six «maisons» [loges] et les paya fl. 250.—.—. La troupe allait partir pour Maestricht, sans avoir tout à fait réglé les achats qu'elle avait faits chez un marchand de bois. Il restait fl. 218.— à payer, de sorte que, déduction faite de cette dette, il ne fut payé à la troupe que *f* 32.— pour lesquels les Sieurs Du Boccage et Desmares signèrent une quittance[1].

Le 6 novembre 1678, on démolit les dernières rangées de bancs

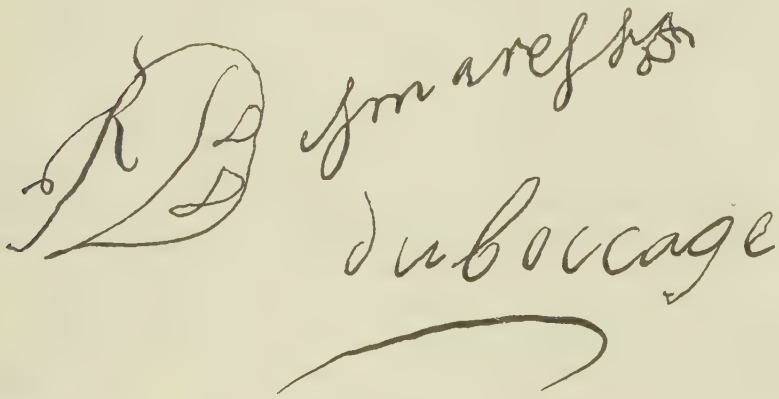

Signatures de R. Desmares et Du Boccage. novembre 1677.

pour pouvoir remiser une pompe à incendie au «Vieux Magasin», et au mois de juillet 1680 on démolit tout à fait la *Franse Commedie* (Comédie Française).

A Amsterdam, on avait fermé le Théâtre National en 1672, après le 8 juin, à cause de la guerre avec la France. Le danger menaçant

1. Archives municipales, Nimègue, Schultboeck van Pieter Bruyns. V. H. D. J. van Schevichaven, *Penschetsen uit Nijmegen's verleden,* Nimègue, Ten Hoet, 1898, in-8°, pp. 166—172.

y avait arrêté toute activité; le commerce languissait, on fermait les magasins, les tribunaux avaient suspendu leurs sessions, on avait donné congé aux écoliers. Le 12 juin les Français avaient passé le Rhin, et le 23 occupé Utrecht; l'heure n'était pas à la comédie. Cependant on a lieu de s'étonner que le théâtre soit resté fermé pendant plus de cinq ans; ce n'est que le 25 novembre 1677 qu'il rouvrit ses portes.

La situtation précaire des Provinces-Unies n'avait pourtant pas duré aussi longtemps. Il est probable que le Consistoire de l'Eglise réformée avait réussi à retarder la réouverture de la scène. Il va de soi que, si pendant cette période de cinq ans le théâtre hollandais n'a pas donné de représentations, les comédiens français n'ont pu moins encore obtenir la permission de se montrer à Amsterdam. Cependant, la paix de Nimègue conclue en 1678, les affaires de théâtre reprirent leur cours habituel, tant à Amsterdam qu'à La Haye.

Si nous avons cité la troupe de JEAN DU BOCCAGE dans ce chapitre qui traite des *Comédiens de la reine de France,* c'est que dans un contrat du 26 novembre 1678, daté de La Haye, DU BOCCAGE s'intitule *Comédien de Sa Majesté la reine de France.* Pour une somme de 300 livres, le charpentier Pierre van Reussen promet dans ce document de construire un théâtre dans le Manège à La Haye. La salle serait de 37 pieds de long sur 30 pieds de large: il y aurait un amphithéâtre de 4 bancs, puis 8 loges, quatre de chaque côté, avec deux bancs; quatorze bancs avec un marchepied et une barrière au parterre; deux bancs sur le théâtre même, de 4 planches, et enfin la charpente pour y étendre la tapisserie[1] On ne devait démolir le théâtre qu'à la mi-carême de 1679[2].

Aucun renseignement ne nous est resté sur les faits et gestes de cette troupe dans la résidence du Stathouder vers la fin de l'année 1678.

Il semble s'être produit à cette époque une scission dans la troupe. Du moins le 24 novembre de la même année 1678, DENIS DE NANTEUIL, chef de la compagnie des comédiens de la reine de France, s'entendit avec Hendrick van den Rijm, «charpentier de son stil» pour la construction d'une scène au Jeu de Paume à Bruxelles[3]. Il y avait dans la capitale des Pays-Bas espagnols en même temps

1. Sans doute la tapisserie qui forme le fond de la scène
2. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire S. Favon). Dossier No. 732, acte du 26 novembre 1678.
3. Archives Générales du Royaume, Bruxelles, N. G. B., Liasse 226, acte du 24 novembre 1678.

une autre troupe de comédiens, celle du «Duc d'Hanovre» sous SCIPION CLAVEL. Ces acteurs se disent dans deux actes du 17 janvier 1681 *comédiens de S. A. le Prince de Parme*. Ces actes sont signés, comme témoins, par deux membres de la troupe: JACQUES VALLIOT et DENIS DE NANTEUIL. La compagnie des *comédiens de la reine de France* a donc cessé d'exister; nous ne la retrouvons plus ni aux Pays-Bas espagnols, ni en Hollande. Dans ce dernier pays le titre de la troupe des *comédiens du prince d'Orange* revit. Il nous faut donc ouvrir un nouveau chapitre.

CHAPITRE V

Les Comédiens du Prince d'Orange.
(1678—1683).

Nous avons vu que sous le stathoudérat des prédécesseurs de Guillaume III, la vie de cour portait un caractére nettement français, particulièrement sous Frédéric-Henri et Guillaume II.

Sous Guillaume III (1672—1702) il se produisit un changement à ce point de vue. Evidemment la cour continua à avoir un caractère international, mais les principaux emplois étaient entre les mains de Hollandais. Le français cependant, restait, comme presque partout ailleurs, la langue de la cour. Mais le prince lui-même était Hollandais jusqu'aux bout des ongles, il préférait parler et écrire le hollandais. Son français porte même sensiblement les marques de sa nationalité[1]. Ceci tenait, incontestablement, à son éducation, que le Grand-Pensionnaire Jean de Witt avait conduite pendant les dernières années de la minorité du prince.

Ce n'est pas que le Pensionnaire Jean de Witt et son frère Corneille de Witt n'aimassent pas le français.

Jean de Witt a probablement traduit en hollandais la tragédie d'*Horace*[2] et la tradition veut que Corneille de Witt, au moment où la populace vint l'arracher de la prison pour l'assassiner quelques heures après, était en train de lire dans un tome des œuvres de Molière, qu'on montre encore au musée de La Haye.

La raison pour laquelle Jean de Witt conduisit l'éducation princière dans un sens anti-français était de nature politique. Le Grand-Pensionnaire ne voulait pas un rapprochement trop étroit entre la France et les Provinces-Unies.

Etant donné le caractère bien national du prince Guillaume III,

1. P. L. Muller, *Onze Gouden Eeuw*, Leyde, Sijthoff, 2 volumes in-8°, s.d., t. III, p. 282.
2. Voir J. Bauwens, *L'Influence de Corneille en Hollande*. Thèse, 1922, in-8°, pp. 86—107.

on s'étonne un peu que, comme ses prédécesseurs, le Stathouder ait efficacement soutenu les comédiens français de son argent, surtout parce qu'il semble en général s'être intéressé peu au théâtre[1].

La venue des comédiens français à La Haye fut salué avec contentement par les gens distingués. Le 10 novembre, Susanne Huygens écrit à son frère Christian, le célèbre physicien, qui était en ce moment à Paris: «on nous a fait espérer des commediens François, le temps nous apprend ce qui en sera». Et le 15 décembre 1678, Ph. Doublet écrit au même: «... on a passé l'hijver jusques icij assez joijeussement, et d'oresnauant aurons trois comedies differentes, scavoir, les Flammans, qui est la Trouppe du Sieur Battiste qui est très belle et complette, et meilleure que je n'en aij jamais veu encore en notre langue, tant pour les acteurs et actrices qu'en magnifiques habits de touttes les façons. Les François qui commenceront la semaine prochaine leur Theatre estant desia prest au maneige de S.A. op 't Buijtenhoff et puis des Italiens qui ont jouë une fois et retourneront d'Amsterdam (ou il jouent sur le grand Theâtre) toutes les fois qu'il plaira a S.A. de les mander...»[2]. Les comédiens hollandais, sous Jean-Baptiste van Fornenberg, craignaient beaucoup la concurrence des Français. Ayant obtenu,

---

1. D'après Macaulay, il ne s'est jamais montré au théâtre pendant son séjour en Angleterre: «he never once, during his whole reign, showed himself at the theatre».

Th. B. Macaulay, *History of England,* Londres, Longman—Green, t. II, p. 420.

Gourville dans ses *Mémoires* [Collection des Mémoires] p. 481, raconte concernant l'année 1681: «Après la conversation, lorsque je voulus prendre congé de M. le prince d'Orange, il me demanda si je n'irois pas à la comedie, et que là il me diroit adieu. Quand il y arriva, il demanda si je n'étois pas là: il me fit avertir de m'approcher de lui, et étant derrière ceux qui vouloient entendre la comédie il me dit qu'il aimoit mieux m'entretenir en se promenant que d'entendre les comediens».

Mais Macaulay semble aller trop loin en disant que les représentations dramatiques fatiguaient le prince et qu'il était heureux de pouvoir tourner le dos à la scène et parler affaires: «Dramatic performances tired him; and he was glad to turn away from the stage and to talk about public affairs». Macaulay, *op. cit.,* t. II, p. 420.

Nous empruntons ces détails à la thèse récente de Mlle H. E. Heimans, *Het karakter van Willem III, Koning-Stadhouder, Proeve eener Psychografie,* Amsterdam, H. J. Paris, 1925, in-8°.

2. Christian Huygens, *Œuvres,* La Haye, Nijhoff, 1899, in-4°, t. VIII, Correspondance, 1676—1684, les Nos. 2147—2152—2157.

Voici l'adresse de la lettre du 10 novembre 1678:

A monsieur
Monsieur Huygens de Zuylichem
demeurant a la Rue Vivienne
a la Bibliotheque du Roy
A Paris.

le 10 octobre, des Bourgmestres de La Haye, contre payement de fl. 200.— aux pauvres, la permission de jouer, ils promirent, le 29 novembre, de verser une autre somme de fl. 200.— dans la caisse des pauvres, pourvu que leurs concurrents français ne leur nuisent pas.

Dans la correspondance de Susanne Huygens, on lit que la présence des comédiens français était vraiment fort désavantageuse pour les acteurs hollandais. Elle écrit le 12 janvier 1679 à Christian Huygens: «nous avons icij une troupe de Comediens François depuis peu qui est assé bonne et qui donne grand *divertissement aux Dames et au Galans, pandant les soirées longues de l'hijver. Jean Batist en a une grande Jalousie et quoij qu'il fasse pourtant* «soo hebben de Fransse de Bovensang»[1], *et il vient fort peu de Monde chez luij.*

Le 16 février 1679, les deux troupes luttent encore; Susanne Huygens à Christian Huygens: «..... la Commedie va tousjours tant Flamende que Françoise»[2].

Au mois de mars 1679 les affaires des Français, qui de temps en temps reprenaient les représentations, ne marchaient pas trop bien. Susanne écrit (23 mars): «Les commediens jouent encore quelquefois mais astheur (sic!) qu'il commence à faire Beautemps, la Promenade est plus agreable; aussij la Trouppe Francoyse est diminuée de deux acteurs, l'un est allé cherché parti ailleurs, et L'autre est allé chercher en France quelque bon Acteurs pour ogmenter la Troupe qui en avait bien besoin»[3].

Un document des archives du notaire S. Favon atteste la vérité des bruits que Susanne a recueillis[4]. L'acteur qu'on avait envoyé en mission à Paris était ANTHOINE LE FEBVRE Fils, qui par l'acte dont nous venons de parler recevait la charge d'engager deux acteurs et une actrice *suivant l'ordre et le bon plaisir de S. A. le Prince d'Orange auquel ils appartiennent.* Bien que les signataires du document, les Sieurs ANTHOINE LE FEBVRE Père, PHILIPPE COUBEL, JEAN CHANTRELLE, SIEUR DU BOCCAGE, et DOMINIQUE LONGCHAMP ne se nomment pas *Comédiens de Son Altesse* les termes du contrat nous autorisent à les grouper dans un nouveau chapitre sur la troupe du prince d'Orange.

---

1. «Les Français l'emportent».
2. V. Christian Huygens, *Œuvres,* t. VIII, Lettre No. 2162.
3. Ibidem, Lettre No. 2166.
4. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire S. Favon). Dossier No. 732, acte du 8 mars 1679.

D'après le contrat cité le jeune Le Febvre avait aussi le droit de choisir les gens qu'il trouverait à propos d'engager comme joueurs d'instruments et musiciens (c'est-à-dire chanteurs). M. Anthoine Le Febvre Père profita de cette occasion pour donner sa procuration à son fils, qui assumait la tâche de recouvrer les sommes prêtées par lui au Sieur Laurens de Manjot et Anne Barbe sa femme, de Françoise Petit, la veuve du Sieur de Beauchamp, de son fils Henri Beauchamp, de Jean de Lost,

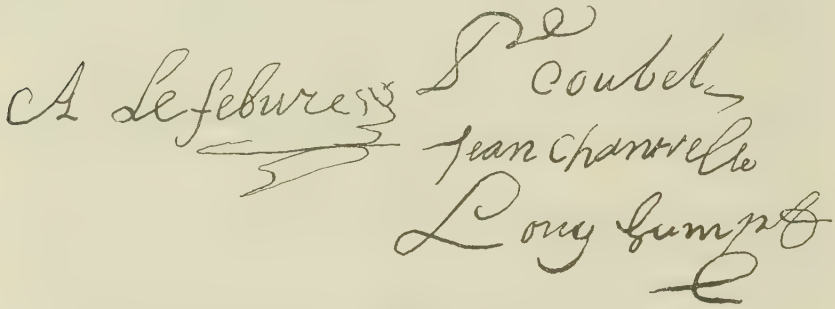

Signatures d'Anthoine Le Febvre, Ph. Coubel, Jean Chantrelle et Dom. Longchamp. 8 mars 1679.

Sieur de Champvallon, de Jean Barrié, dit Fonpré, et de Mlle Marcoureau femme du Sieur de Beaulieu[1].

Pendant l'année 1679, on avait même à Amsterdam, ainsi qu'à La Haye, une troupe de comédiens français, qui jouait au Théâtre National. En même temps une troupe hollandaise alternait avec elle, c'est ce qui donna lieu au vénérable Consistoire de faire entendre quelques mots de protestation. Dans sa réunion du 8 juin, il se plaignait que de cette façon, il ne se passât pas de jour sans qu'on se livrât à ces vanités. On résolut d'envoyer quelques frères aux Magistrats pour les persuader de rentrer dans la bonne voie; puis on s'informerait des pièces jouées par les troupes et on dissuaderait les membres de l'Eglise d'assister aux spectacles.

Il est vrai que ceux-ci n'allaient pas sans scandales. Le 26 juin 1679, pendant une représentation des Français, une querelle entre le portier des comédiens français, Gilles Pigoue, et un des spectacteurs François Velters dégénéra en une vraie bataille. Du moins un autre portier du Théâtre, Jean Fransen, déclara-t-il par devant Henrick Roeter, Officier Chef de la Police, que vers la fin de la représentation, étant à son poste devant le Théâtre, il avait entendu

1. C'est évidemment *Estiennette de Surlis,* femme de *Guillaume Marcoureau* dit *de Beaulieu.*

un grand tapage; une foule de spectateurs sortirent brusquement parmi lesquels les Sieurs Velters et Bontemantel «étant fort perplexes et altérés» et ayant l'épée nue à la main. Le Sieur Velters voulut entrer sans payer sa place et ayant été repoussé par le portier Pigoue, il avait blessé celui-ci. Le 25 août, le portier, alité, donne procuration afin qu'un autre poursuive son affaire devant MM. les Commissaires des Affaires Matrimoniales[1].

Quelques jours après les Bourgmestres d'Amsterdam interdisent aux comédiens étrangers en général de jouer pendant la kermesse d'automne.

Sur ces entrefaites, à La Haye le spectacle français avait continué. C'est encore Susanne Huygens qui par une lettre à Christian nous apprend qu'on a «tousjours la Commedie Françoise»[2]. Elle n'est pas très contente de la troupe, elle dit même qu'«elle est assez piètre, mais on promest *une rescreutte de bons acteurs*». Au mois de mars 1680, JEAN CHANTRELLE, SIEUR DU BOCCAGE, et sa femme, font encore partie de la compagnie[3]. On peut douter de la présence de RICHARD DESMARES, qui vers la fin de décembre 1679 était si malade qu'il croyait nécessaire de faire son testament[4]. Le pauvre homme n'avait pas beaucoup à léguer: il laissait à son confrère LEFEBVRE 6 livres 5 sols, au SIEUR DU BOCCAGE 68 livres, tandis qu'à GILE, au SIEUR VILER [Villiers?] et au SIEUR DE BEAUTEMPS il léguait des sommes plus ou moins élevées. En tout, sa fortune ne montait qu'à 104 livres 2 sols.

L'année suivante, en effet, la troupe du prince d'Orange, ressuscitée, avait fait *une rescreutte de bons acteurs*.

On n'a qu'à feuilleter le protocole du Notaire A. Ennis, pour constater dans un bail du 3 décembre[5] que le grand comédien GUILLAUME MARCQUREAU, SIEUR DE BRÉCOURT, dont Louis XIV

---

1. Dr. J. F. M. Sterck, *Uit het Amsterdamsche Tooneelleven op het einde der XVIIe eeuw*, dans: *Handelingen van de Maatschappij der Nederlandsche Letterkunde*, 1912—1913, pp. 34—35, du tirage à part.
Procuration de *Gilles Pigoue* du 25 août 1679. Archives municipales, Amsterdam, Archives notariales (notaire J. Hellerus) Dossier No. 2504.
Cf. J. A. Worp, *Varia uit de Amsterdamsche tooneelwereld in de 17de eeuw*, dans *Oud-Holland*, 1904, p. 47.
2. Chr. Huygens, *Œuvres*, t. VIII, No. 2215, lettre du 1 février 1680.
3. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire S. Favon). Dossier No. 733, acte du 11 mars 1680.
4. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire S. Favon). Dossier No. 732, acte du 18 décembre 1679.
5. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire A. Ennis). Dossier No. 539, acte du 3 décembre 1681.

a pu dire «qu'il ferait rire des pierres», se trouvait dans la compagnie et en était même le maître en 1681.

Le même bail nous révèle la présence à La Haye d'un autre comédien FRANÇOIS DU PÉRIER, «au lieu de GUILLAUME BRÉCOURT, *maître de la comédie de Son Altesse*» et il y est question d'une maison au côté sud du Buitenhof, où il y avait comme enseigne la «Bible de Liesvelt», et dans la salle comme pièce de cheminée un grand tableau de la famille d'Orange. Le loyer serait de 250 florins pour un terme de six mois.

Si BRÉCOURT se trouvait pour la deuxième ou troisième fois en Hollande, cette fois-ci ce n'était pas de son gré.

Il y a lieu de croire que GUILLAUME MARCOUREAU, jouant sous le nom de théâtre de BRÉCOURT, a fait son premier séjour comme acteur en Hollande en 1673. Dans un livre assez rare, qui, depuis l'année 1673 jusqu'à 1780, donne une historique très fidèle du théâtre à Maestricht, on trouve le tableau d'une troupe qui entre 1673 et 1678 joua dans cette ville laquelle, depuis le 2 juillet 1673, était sous la domination de Louis XIV[1].

On peut y relever le nom de *Brécourt*, nom qu'à un autre endroit l'auteur écrit *Brécour*.

Lemazurier, dans sa *Galerie historique*, place en 1663 un autre séjour de notre comédien qui, grand bretteur comme il était, aurait eu le malheur de tuer un cocher sur la route de Fontainebleau, ce qui l'aurait forcé à quitter la France pour la Hollande[2]. Lyonnet dans son *Dictionnaire des Comédiens français* hésite à admettre le fait sans discussion et dit qu'en tout cas il faudrait placer cet événement au moins onze ans plus tard pour qu'il fût vraisemblable[3]. Lyonnet

1. Bernard, *Tableau du spectacle français ou Annales théâtrales de la ville de Mastrigt*, Maestricht, J. F. van Gulpen, 1781, in-8° de 290 pp. Nous ne parlerons qu'incidemment de Maestricht et son théâtre. Prise par le prince Fréderic-Henri en 1632, lorsque l'état de Hollande et la société hollandaise s'étaient déjà formés, la ville avec les «pays d'Overmaze» ont été cédés aux Provinces-Unies en 1648, lors de la paix de Westphalie. Cependant, ce territoire ne faisant pas un tout avec les Pays-Bas, mais formant une *enclave* dans le territoire espagnol (depuis 1713, autrichien), Maestricht ne doit pas avoir eu beaucoup de contact avec le reste de la Hollande. En revanche les relations avec les Pays-Bas méridionaux ont été assez étroites. Aussi Faber dans son *Histoire du Théâtre français en Belgique* parle-t-il souvent du théâtre français à Maestricht, comme si la ville appartenait aux Pays-Bas espagnols ou autrichiens.

Nous tenons à exprimer notre reconnaissance à M. le Professeur H. Brugmans de la Faculté des Lettres à l'Université d'Amsterdam, qui a eu la bienveillance de nous exposer la situation de Maestricht dans ses rapports avec la Hollande.

2. Lemazurier, *Galerie historique*.
3. H. Lyonnet, *Dictionnaire*, t. I, p. 233.

pense ici à l'indication concernant le nommé BRÉCOURT se trouvant à Maestricht en 1673 ou 1674, selon le livre de Bernard. Un peu plus loin, dans son article sur le fameux acteur, M. Lyonnet émet l'hypothèse que la fuite de BRÉCOURT en Hollande et l'engagement dans la troupe du prince d'Orange pourraient avoir eu lieu à l'époque où la troupe de l'Hôtel de Bourgogne et celle du Palais-Royal sont réunies par ordre du roi, puisque à ce moment-là son nom manque à l'appel[1]. On s'étonne un peu de ne pas voir M. Lyonnet, qui a lu tant de choses sur les comédiens français, citer les documents reproduits dans les *Archives de la Bastille* de Ravaisson où divers diplomates font à leurs souverains ou à des fonctionnaires de haut rang le récit de l'enlèvement manqué d'un sujet français réfugié en Hollande, affaire que BRÉCOURT avait cru

François du Périer
3 décembre 1681.

pouvoir mener à bonne fin[2]. On s'étonne d'autant plus de cette lacune que M. Lyonnet aurait pu trouver des renseignements sur cette affaire dans *le Moliériste* où M. Monval, grâce aux indications de M. H. Chardon, pouvait dès 1879 insérer un extrait des *Mémoires du Marquis de Sourches,* relatif à l'année 1681 et concernant notre comédien[3]. GUILLAUME MARCOUREAU, SIEUR DE BRÉCOURT, naquit à Paris où il fut baptisé à l'église Saint-Gervais, le 10 février 1638. Marié le 18 décembre 1659 à Saint-Gervais à sa camarade ETIENNETTE DE SURLIS, il quitta la troupe du Marais en 1662 pour passer dans celle de Molière. En mars 1664, il quitta le Théâtre du Palais-Royal pour l'Hôtel de Bourgogne, où il avait fait engager aussi sa femme. Il jouait les paysans et les rois. Auteur dramatique à ses heures, il fit jouer à l'Hôtel de Bourgogne son *Jaloux Invisible,* trois actes en vers (15 août 1666); la *Noce du village,* un acte en vers (1666); l'*Infante Salicoque ou les héros de Roman* (1667); l'*Ombre de Molière,* comédie en un acte en prose (mars 1674). On perd sa trace de 1674 à 1678. Ici se place peut-être un séjour aux Pays-Bas où son père PIERRE MARCOUREAU, SIEUR DE BEAULIEU,

1. Lyonnet, t. I, p. 234.
2. F. Ravaisson, *Archives de la Bastille,* t. VII, pp. 59—61.
3. *Le Moliériste,* VIII, 1879, pp. 145—146.

avait aussi joué autrefois[1]. Dans le livre de Bernard, cité plus haut[2], il est dit, qu'après la prise de Maestricht par Louis le Grand en personne, cette ville reçut pour la première fois une troupe de comédiens français sous la direction du Sieur Du Mont. La troupe était assez complète. Il y avait des acteurs et des actrices, des chanteurs et des cantatrices, des danseurs et des danseuses, ce qui s'explique par le plaisir que le roi trouvait aux comédies mêlées d'intermèdes chantés et dansés. Aux dépens de la ville on construisit une salle en planches sur le grand marché entre l'Hôtel de Ville et la rue de Bois-le-Duc. C'était un théâtre en forme de rectangle, entrée du côté de l'Hôtel de Ville. La scène était ovale. Il n'y avait point de loges, derrière l'orchestre se trouvaient des bancs pour les spectateurs payants; le reste formait le parterre. L'intérieur était orné de peintures. La direction était entre les mains d'un officier de l'Etat-Major, qui s'appelait le Baron de Lémergelle. La première représentation eut lieu le 25 août, *Héraclius* de Corneille, suivi d'un ballet et d'un divertissement vocal et musical. On y donnait régulièrement quatre représentations par semaine. Il était impossible d'en fixer les dates d'avance à cause du mouvement des troupes françaises. On annonçait les représentations au son des trompettes de la garnison. Outre les pièces de Corneille, on y jouait des pièces de Raimond Poisson, de Montfleury, de Boursault, de Hauteroche et d'autres auteurs. Bernard donne le tableau de la troupe. Les acteurs étaient les Sieurs Du Mont, La Vallée, De Querci, Clainval, Dalcourt, Quévremont, Vincent, Brouin, La Feinte et Brécourt; Mlles Du Mont, Briamont mère, Gourdin, Poirsson [Poisson?], Bretan mère, Janon, De Barville, D'Aubermont, Allain. Parmi les chanteurs figurent les Sieurs: Du Pont, Clainval, Dalcourt, Vincent, Brécour (sic), La Vallée, et les Dlles La Vallée, De Chaumont, D'Arras, Bretan fille, Bellemont, Allain, Janon; puis l'auteur cite les danseurs et figurants. Au mois de décembre le Maréchal Duc de Luxembourg arriva dans la ville de Maestricht et y séjourna quelque temps. Pour se distraire des fatigues et des ennuis de la guerre, il fréquentait avec la plupart de ses officiers le spectacle de la ville. Le duc de Luxembourg avait déjà montré qu'il aimait beaucoup le théâtre pendant son séjour à Utrecht en 1672. Dès que cette ville avait capitulé et avait ouvert ses portes pour recevoir Louis XIV et ses soldats, les ecclésiastiques, qui accom-

1. Livre I, Chapitre I. V. Lyonnet, t. I, p. 233.
2. Bernard, *Tableau*, année 1673.

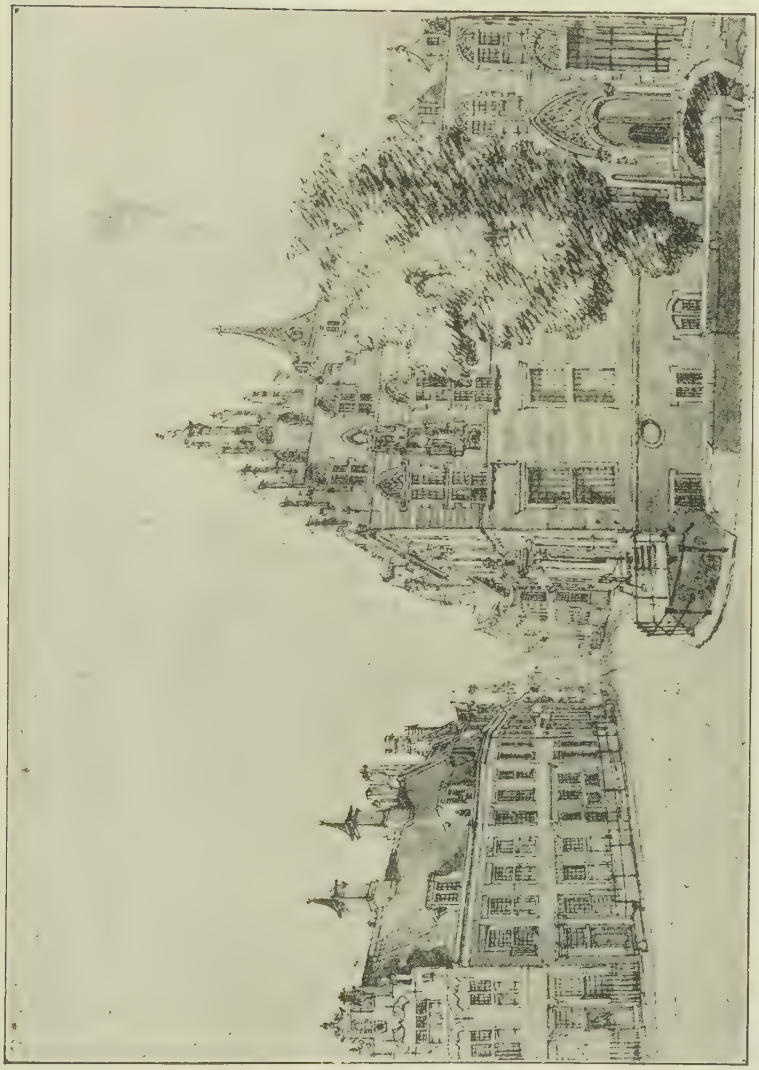

Paushuize [Maison du pape] à Utrecht.
(d'après un dessin de J. de Beyer, 18e s)

pagnaient le roi, avaient occupé une grande maison ayant appartenu au pape Adrien VI et dont le dernier propriétaire Johan van Bempden avait fui à l'arrivée des Français. Cet hôtel portait le nom de Paushuize (maison du Pape)[1]. Après le départ du Cardinal de Bouillon et de sa suite, le duc de Luxembourg y établit sa résidence et pendant quelque temps le nom de Paushuize fut sur toutes les lèvres. D'abord parce que de là partaient les réquisitions continuelles de vivres et d'argent, puis à cause des fêtes brillantes et des repas somptueux, que le duc y donnait et qui aboutissaient le plus souvent à des orgies. Cependant le duc ne négligeait pas les distractions de plus noble nature. C'est ainsi qu'une troupe de comédiens italiens y donnait des représentations[2].

Au mois de mai de l'année 1674, les troupes françaises campaient encore près de la ville de Maestricht sous les ordres du Maréchal Marquis de Bellefond, qui se rendait souvent à la ville, où le Gouverneur le régalait et l'accompagnait ensuite à la comédie[3]. Ces illustres visites présentaient naturellement de grands avantages pour la compagnie des comédiens. Le 14 juin 1675, Louis XIV fit son entrée dans la ville. Le Baron de Lémergelle s'était flatté de voir le spectacle honoré de la présence du roi. Il fit donc préparer une représentation du *Cinna* de Corneille parce qu'une scène analogue à celle de la tragédie avait eu lieu entre le roi et l'un des courtisans. Les Bourgmestres de la ville ordonnèrent de substituer pour cette visite solennelle, aux bancs, des fauteuils magnifiques, mais ils en furent pour leurs frais, car à leur grande déception, Louis XIV ne jugea pas à propos de s'y rendre[4].

Au mois de juillet de l'année 1675, la garnison ayant été augmentée, c'étaient autant d'abonnements nouveaux. En même temps la ville comptait beaucoup d'étrangers. Le Général Colvo, successeur en 1676 du Comte d'Estrades, et grand amateur de spectacle, fit venir de France plusieurs bons acteurs pour en remplacer quelques autres congédiés. C'étaient entre autres les Sieurs Duchène, de Riaucourt, Vilmar, Quivry, Mlles Berton et Sure. La comédie dut faire relâche au mois de mars, le prince d'Orange assiégeant Maestricht[5]. L'année 1677 ne fut pas propice aux pauvres cabotins.

---

1. G. A. Evers, *Paushuize te Utrecht,* dans *Het huis Oud en Nieuw, Amsterdam,* Cuypers, 1915.
2. V. Introduction, Chap. IV. Les comédiens de Campagne
3. Bernard, *Tableau,* p. 67.
4. Ibidem.
5. Bernard, *Tableau,* p. 68.

La garnison se trouva réduite et les abonnements diminuèrent dans la même proportion. Plusieurs comédiens se virent obligés de chercher fortune ailleurs, de sorte que ceux qui restaient ne pouvaient donner que de petites pièces. Est-ce que BRÉCOURT aussi avait dû quitter Maestricht ou est-ce qu'il n'y était déjà plus. Impossible de le dire, mais ce qui est sûr, c'est qu'en 1678 il doit avoir été de retour en France. On dit que, se trouvant un jour à la chasse du roi à Fontainebleau, il fut attaqué par un sanglier qui l'atteignit à la botte. A force de sang froid et non sans peine il parvint à lui enfoncer son épée à travers le corps. Le roi, qui assistait à cette scène, le félicita et raconta le soir cet événement. Il était donc en faveur; hélas! deux ou trois ans après il eut une deuxième fois la malchance d'allonger un autre coup d'estoc sur la route de Fontainebleau, mais à un cocher qui en mourut. Le roi, qui lui avait déjà pardonné à deux reprises, lorsqu'il avait autrefois tué deux hommes en deux rencontres différentes à Paris, fut cette fois-ci inexorable pour le comédien et BRÉCOURT dut quitter la France. D'abord il alla à Rome, puis à Venise; ensuite étant venu en Hollande il *se donna au prince d'Orange* qui le fit chef de la troupe des comédiens[1]. Ennuyé d'être toujours éloigné de son pays, il cherchait le moyen de rentrer en faveur auprès du Roi; un jour l'occasion s'en présenta. Il y avait en Hollande à ce moment-là un Français réfugié, Sardan, que le gouvernement français cherchait depuis longtemps. Il avait été convaincu d'avoir volé la recette des tailles du Puy et s'était trouvé compromis dans les affaires de Mme de Brinvillier et de Penautier. Depuis son arrivée aux Pays-Bas il s'était employé à susciter des ennemis à la France et à intriguer dans toutes les négociations qui pouvaient être désavantageuses à sa patrie. Successivement à la solde de l'Espagne et de la Hollande, il avait pris part à la conspiration du chevalier de Rohan, ainsi qu'a toutes les entreprises des ennemis[2].

C'est ainsi que le 21 avril 1674 il fit sous le nom de Mirande un traité avec Guillaume III; la République enverrait une flotte de soixante vaisseaux portant une armée de 10.000 soldats, afin d'essayer un atterrissage sur les côtes de France[3]. Les provinces

1. *Le Moliériste*, VIII, p. 145—146. H. Chardon, *Nouveaux documents*, t. I, pp. 409—410.
2. F. Ravaisson, *Archives de la Bastille*, Paris, Durand & Pedone-Lauriel, 1874, in-8°, t. VII, pp. 59—61 note.
3. Nous devons les détails suivants à M. F. de Witt Huberts de La Haye, qui a fait une étude spéciale de l'affaire Sardan. Nous le remercions vivement de sa bienveillance.

mécontentes, le Languedoc, le Dauphiné, la Provence et la Guyenne, devaient fournir au moins 12000 soldats qui devaient être prêts au plus tard le quinze juillet suivant. Le traité ne devait, après ratification, entrer en vigueur que quand le corps d'armée français aurait commencé les opérations, en outre le roi d'Espagne devait également être gagné à l'alliance et on devait essayer d'engager aussi l'empereur à y entrer.

Sardan tenta de pénétrer en Espagne par Ostende, sous toutes sortes de noms, entre autres celui de marquis Dauphin, et celui de comte de Foncenade; ce ne fut que le 23 juillet qu'il réussit à y entrer, cette fois-ci sous le titre de Comte de Sardan de Raulo, pour y conclure un traité par lequel l'Espagne, sous toutes sortes de réserves, mettrait de l'argent à la disposition des révoltés.

Ce ne fut que le premier mars 1675 que Sardan quitta l'Espagne. Il se rendit en Italie, puis il passa de nouveau en Espagne, mais l'insurrection en France ne se fit pas.

En 1676 Sardan surgit à Amsterdam et se fit inscrire comme bourgeois de cette ville sous le nom de Jean-François de Paule, Comte de Sardan, Vicomte de la Houssaye, du Languedoc.

Pendant quelques années on n'a plus de ses nouvelles, jusqu'à ce qu'au commencement de l'année 1681 D'Avaux demande son extradition, qu'on lui refuse[1].

Alors Louis XIV résolut de le faire enlever à main armée.

Il semble qu'un nommé[2] Le Beau natif de Sane (Sens?), ait été chargé de cette affaire; il montra à D'Avaux une lettre du roi, adressée à tous les ministres de France en Allemagne, pour qu'ils lui prêtassent le plus de secours possible dans ses recherches concernant Sardan, qu'on croyait alors se trouver en Allemagne, et particulièrement dans la ville de Brême. Le Beau était aussi porteur d'une lettre adressée aux Messieurs de Brême pour qu'on lui livrât le criminel. Celui-ci cependant était allé à pied à Groningue. Le comte d'Avaux envoya dans cette ville au sieur de Saint-Didier, un de ses gens muni d'une lettre aux Bourgmestres de Groningue, avec ordre cependant de ne pas la présenter avant d'avoir consulté Monsieur Altinga sur le succès probable de sa démarche. Après quelques

1. Paris, Affaires Etrangères, Hollande, No. 127, fo. 204, Lettre du Cte d'Avaux du 8 mai 1681, reçue à Paris le 12 mai suivant.

2. Le Beau, qu'on trouve dans les documents aussi sous le nom Du Bois se disait intendant des écuries du comte Nagel, qui devait arriver bientôt après à Amsterdam; Sijpesteyn l'appelle Seigneur de Blavières et le dit sous-intendant des écuries du prince d'Orange.

recherches il apparut que Sardan, depuis quelques jours déjà, se trouvait à Amsterdam. C'est pourquoi le ministre de France écrivit une lettre au Bailli de cette ville, avec beaucoup de précautions cependant, parce qu'il craignait de trouver beaucoup moins d'appui auprès des Bourgmestres d'Amsterdam que de ceux de Groningue. Le Bailli de la capitale de la Hollande, Monsieur Boreel, promit tout ce qui dépendait de son ministère, mais pria Monsieur de Saint-Didier de pressentir les deux premiers Bourgmestres Messieurs Odijk et van Beuningen. Ce dernier ne montrait pas beaucoup de chaleur dans cette affaire. Selon lui il fallait s'adresser aux Etats Généraux. Alors le comte d'Avaux cessa ses recherches, surtout après avoir appris qu'un certain Français, qu'il présumait être Sardan, fréquentait le pensionnaire Fagel et avait eu pendant la guerre de longues conférences avec ce fonctionnaire et le prince d'Orange. Le mystérieux Français semblait être l'auteur d'un livre intitulé *Le Quiproquo*[1]. Du reste il en avait écrit d'autres encore. C'est ce dont le ministre était informé par quelqu'un qui connaissait Monsieur Sardan de près[2]. Celui-ci avait mis au jour le tome I des *Réflexions politiques ou l'Estat présent des affaires d'Allemagne*. Il en avait composé deux autres tomes, dont le dernier surtout était pernicieux selon le dénonciateur, qui, étant un prêtre défroqué, avait entièrement gagné la confiance de Sardan. Il savait que le réfugié qu'on cherchait, avait été du complot du chevalier de Rohan, qu'il avait vécu pendant quelque temps en Angleterre, d'où il avait dû se retirer; qu'il n'avait guère trouvé plus de sûreté en Allemagne, que M. van Beuningen était son ami et son protecteur, et que, détail important, il avait eu de longues conférences à Amsterdam avec un de ses amis, Monsieur de Soligny, qui, depuis une semaine, était parti pour Paris. Ce Soligny était un gentilhomme du pays du Maine[3]. La protection du Bourgmestre d'Amsterdam, Monsieur van Beuningen, était très efficace, de sorte que par sa lettre au roi, datée de La Haye, le 22 mai 1681[4], le ministre de France déclarait n'avoir pu faciliter à Le Beau l'exécution des ordres de Sa Majesté, surtout parce qu'en 1676 environ Sardan s'était fait inscrire comme bourgeois d'Amsterdam sous le titre de Comte de Saint-Paul. C'est

---

1. Paris, Affaires Etrangères, Hollande, No. 127, pp. 204 etc.
2. Ibidem, No. 127, Lettre du Cte d'Avaux au Roi, datée de La Haye du 24 août 1681, reçue à Paris le 30 de ce mois.
3. Paris, Affaires Etrangères, Hollande, Lettre du 24 août 1681.
4. Paris, Affaires Etrangères, Hollande, No. 127, fo. 213 etc.

ainsi que, même si les Magistrats d'Amsterdam avaient accordé l'autorisation de l'arrêter, ni eux ni même les Etats de Hollande, n'auraient pu le livrer au gouvernement français. Cependant le roi de France, tenant beaucoup à ce qu'on s'emparât de ce criminel sujet, ordonna au comte d'Avaux de s'entendre avec Le Beau pour faire sortir le nommé Paul Sardan de la République[1], ce que le ministre s'empressa de faire. C'est alors que BRÉCOURT entre en scène comme *deus ex machina,* sans toutefois pouvoir amener le dénouement tant désiré. Il était tout indiqué pour ce rôle parce que, ayant fait antérieurement des séjours prolongés en Hollande, il parlait assez bien le hollandais. Nous en trouvons la preuve dans la relation d'une rencontre avec le comédien que Charles Lemaître, un Janséniste qui faisait une excursion en Hollande, nous a laissé dans son récit de voyage[2]. Nous ne pouvons nous empêcher de relater ici cette rencontre du mois de juillet 1681 que M. Fierville, à bon droit, nomme une véritable comédie en deux actes que BRÉCOURT aurait dû prendre comme saynette sous le titre du «Janséniste dupé».

La rencontre se fit le 8 juillet 1681 à «Nordeich» [ce qui est probablement «Noorddijk», au passage de l'Escaut dans la Flandre Zélandaise en face de Zuid-Beveland]. Monsieur Lemaître et un ami, se trouvant près de Noorddijk dans une barque, qui devait les transporter en Hollande, en compagnie de deux autres voyageurs, et ne pouvant se décider s'ils iraient à Dordrecht ou à Rotterdam pour y coucher, résolurent de se rendre dans cette dernière ville, surtout à cause des instances d'un de leurs compagnons de voyage, qui se disait gentilhomme du prince d'Orange, *savait aussi bien le hollandais que le français* (ce qui ne serait pas d'un petit secours pour eux) et leur donnait parole de leur trouver logement à n'importe quelle heure. Le soi-disant gentilhomme les entretenait en route de la beauté du pays; il vantait la propreté des maisons, la sûreté des chemins, la bonté des habitants qui ne se lassaient pourtant pas de rançonner les passants en exigeant le péage à de nombreuses barrières. Cependant, en parlant le hollandais, leur compagnon leur faisait gagner du temps et les gardait des exactions que les gardiens de péage faisaient subir aux étrangers. Après avoir

1. Lettre du Roi, du 29 mai 1681 à laquelle D'Avaux répond par sa lettre du 5 juin. Paris, Affaires Etrangères, Hollande, No. 127, p. 227.
2. Voir dans la *Revue de Géographie,* t. XXIV, Paris, in-8°, pp. 43—45, ce recit publié par M. Charles Fierville sous le titre *Un Janséniste en Flandre et en Hollande.*

assisté dans un village à une scène de taverne à la Teniers, le prétendu gentilhomme fit remarquer à Monsieur Lemaître et son ami des croix blanches sur les murailles de certaines maisons par lesquelles les catholiques avaient le courage de se distinguer des calvinistes. Ces observations mirent des questions de religion sur le tapis. Il se trouva que l'obligeant gentilhomme du prince d'Orange, était un catholique fervent, venant ce jour-là même de Bréda, d'où l'on avait chassé les Jésuites et où il n'avait même pu entendre la messe le dimanche précédent. Il raconta à ses compagnons qu'il discutait souvent contre les hérétiques, ce qui les incita à promettre qu'ils lui enverraient quelques livres dont il pourrait se servir, tels que *De la Perpétuité de la Foy* ou *Du Renversement de la morale de J. C. par les Calvinistes* et autres. Ils l'engagèrent à traduire en hollandais ces livres, ce qu'il se chargea de faire. A une heure de la nuit on arriva au bord de la Meuse. On réveilla assez difficilement le passeur, qui les transporta à l'autre bord et leur recommanda de ne pas faire de bruit pour ne pas se rendre suspects auprès des bourgeois qui étaient en faction. Les trois voyageurs traversèrent la ville de Rotterdam pour aller à une petite hôtellerie. Le lendemain ils partirent ensemble pour Delft, où le gentilhomme se sépara d'eux, ayant reçu l'ordre, dit-il, de se rendre à La Haye, où il devait se trouver le jour suivant. Huit jours après, les deux Jansénistes le rencontrèrent de nouveau dans cette ville, à l'hôtellerie où il était descendu, sans doute à la «Bible de Liesvelt». Ils l'invitèrent à souper avec eux, mais les affaires importantes qu'il avait ce soir-là et le lendemain ne le lui permettaient pas. Les affaires qui l'occupaient si fort, étaient les préparatifs d'une comédie qu'on allait représenter par ordre du prince d'Orange devant la comtesse de Soissons qui était alors à La Haye. Ce prétendu gentilhomme, qui était un véritable comédien *...disposoit le luminaire pour la comedie du lendemain, lequel devoit estre tout de cire blanche au lieu qu'ordinairement on n'emploioit pour le théâtre que de la chandelle.* En repassant par Rotterdam et en s'informant auprès de la maîtresse de l'hôtellerie où il était encore descendu cette fois, Monsieur Lemaître apprit à son effarement que le soi-disant gentilhomme du prince d'Orange n'avait d'autre qualité dans la maison du Stathouder que celle de comédien. On voit d'ici la piteuse mine des deux Jansénistes. «Quand nous eusmes appris cette belle histoire — écrit Monsieur Lemaître dans son récit de voyage — nous ne voulusmes plus songer à exécuter la promesse que nous avions faite à cet homme travesty à qui nous

L'Hôtellerie du «Carrosse doré» à Amsterdam
(Au-dessus du premier étage on voit encore l'enseigne sculptée)

nous étions engagés à faire présent du *livre de la Morale de J. Ch. corrompuë par les Calvinistes* afin qu'il le traduisent (sic) en flamand»[1].

Vers la fin de novembre 1681, l'enlèvement de Sardan n'avait pas encore pu être mené à bonne fin. Cependant BRÉCOURT qui avait eu vent de l'affaire, y voyant le moyen de se concilier l'indulgence du roi au sujet de son assassinat, s'était mis en relation avec Le Beau et avait demandé à Louvois de mettre à sa disposition un officier et quelques dragons. On plaça sous ses ordres un lieutenant des dragons, La Garigue, et dix hommes de la garnison d'Ypres, qui, s'étant embarqués à Dunkerque dans une frégate, arrivèrent à la Brielle vers le 25 novembre 1681. Sur ces entrefaites Le Beau avait acheté des armes, cinq ou six chenapans et huit chevaux dont quatre de selle et quatre de trait; il en avait vendu un à BRÉCOURT. Il s'était aussi procuré deux chariots dont un à double fond, où il cachait, le 25 novembre, sur une couche de foin, les chenapans, de la poudre, des balles et deux mousquets. Le lendemain, mercredi 26, il avait donné ordre à son domestique de se rendre à Amsterdam en compagnie d'un autre domestique, qui conduisait le deuxième chariot. Ce jour-là ils purent atteindre le village de Hillegom où ils couchèrent la nuit pour continuer leur route le lendemain. Arrivés à Amsterdam à 9 heures du matin, ils descendirent avec leur attelage à l'auberge du «Cerf Rouge» dans la rue de Leyde, où ils retrouvèrent à leur étonnement le Sieur BRÉCOURT et deux autres personnes, lesquels avaient couché au «Carrosse doré». Le domestique de Le Beau avait reçu ordre d'appeler son maître «écuyer». Dans l'auberge du «Cerf Rouge» se trouvaient encore huit on neuf Français, ne sachant pas le hollandais, et ayant l'air de soldats, les dragons d'Ypres sans doute. Le domestique Van der Maas avait remarqué dans l'hôtellerie du «Carrosse doré» une malle remplie de dix ou douze bayonnettes, onze ou douze grenades à main et autant de pistolets, que BRÉCOURT distribua vendredi matin, le 28 novembre, aux soldats, ordonnant à son domestique et à son compagnon de retourner à La Haye. Le 27 novembre, le comédien était allé voir Sardan et s'était entendu avec lui pour dîner chez lui le samedi 29 novembre, afin de faire son coup et de saisir son hôte au moment où celui-ci le reconduirait.

---

1. Ch. Lemaître, *Un Janséniste en Flandre,* p. 45.
2. Tous ces détails empruntés aux Archives de l'Etat à La Haye; Crimineele papieren van het Hof van Holland, No. 5330, (1681), et No. 5531 (1682).

Cependant, le lendemain, un des dragons ayant déserté, BRÉCOURT et Le Beau craignant de voir échouer leurs projets, s'avisèrent d'un autre stratagème. Ils placèrent les dragons autour de la maison de Sardan pour l'enlever au moment où il devait rentrer de la Bourse chez lui. Mais il prit un autre chemin et cette entreprise encore ne réussit pas. Alors Le Beau ordonna aux soldats de quitter la ville de suite. L'affaire avait échoué! Lorsque les domestiques avec leurs chariots enfilèrent la route de Harlem, ils trouvèrent hors des portes d'Amsterdam les dragons, attendant les Sieurs BRÉCOURT et Le Beau qui arrivèrent bientôt à cheval. On alla ensuite à Harlem sans s'arrêter dans cette ville. Au-delà de Harlem BRÉCOURT et ses compagnons devancèrent les dragons et les chariots à Zandvoort — village de pêcheurs sur la côte de la mer du Nord — où les autres les suivirent. On passa le reste de la journée dans cette bourgade en attendant que la mer se fût retirée pour pouvoir circuler sur la grève. On partit de Zandvoort à la levée de la lune, BRÉCOURT dormant au fond d'un des chariots, et on arriva le lendemain matin à Katwijk, près Leyde, puis à neuf heures à Schéveningue, En quittant Katwijk, BRÉCOURT, entrant dans l'eau avec son chariot, jeta les grenades à main et peu de temps après il ordonna aux dragons de jeter leurs dagues à la mer. Le reste des armes, les mousquets, une bayonnette, les épées, tout fut enseveli dans le sable des dunes. Traversant Schéveningue, on alla à Ter Heyde où l'on arriva le soir. Là BRÉCOURT et les autres se séparèrent des deux valets, pour aller à La Haye où ils devaient vendre chevaux et voitures.
Les Français se rendirent à Maassluis, d'où l'un des chefs de l'entreprise passa à la Brielle, pour voir si la frégate qui avait amené les soldats de Dunkerque, y était encore. Par suite du gros temps, le navire n'avait pas pu se tenir à l'ancre et s'était réfugié à Texel.

N'ayant donc pas trouvé la frégate à La Brielle, BRÉCOURT et Le Beau avec leurs complices retournèrent de Maassluis à Rotterdam. Ils y laissèrent les dragons sous les ordres de La Garigue dans une hôtellerie et partirent eux-mêmes dans une barque pour Anvers. BRÉCOURT alla à Bruxelles où il se réfugia dans les quartiers de l'armée française. Cependant, conformément aux ordres du prince d'Orange, Guillaume III, l'officier de justice de Rotterdam faisait des recherches dans cette ville et découvrait à l'auberge dite «Doelen van Overschie»[1], La Garigue et ses dragons dans une

1. Archives l'Etat, La Haye. Crimineele papieren van het Hof van Holland, No. 5330. Rapport de l'Officier de Justice de Rotterdam, le Sr. J. van Zuylen van Nyevelt, à la Cour de Hollande.

chambre sous les combles. On les surprit. Ils furent ligotés trois par trois et amenés en prison. De là on les dirigea le lendemain sur La Haye, où ils furent emprisonnés, interrogés et condamnés par la sentence du 13 décembre 1681: La Garigue à avoir la tête tranchée et les autres, ignorants du fait et forcés d'obéir, à un exil perpétuel. Immédiatement l'ambassadeur de France s'adressa au nom de son souverain et avec beaucoup d'insistance aux Etats Généraux pour réclamer la remise des prisonniers. Cependant on avait ébruité que ce n'était pas l'enlèvement de Sardan, mais celui du prince d'Orange, que les conspirateurs auraient eu mission d'effectuer, lorsqu'ils passeraient près d'une maison de plaisance située à une demi-lieue de La Haye dans les dunes. Guillaume saisit avec empressement cette occasion de discréditer la France. Il disait qu'il n'y aurait plus de sûreté pour sa personne ni pour qui que ce soit de l'Etat, si le délit restait impuni et il protestait qu'il souffrirait plutôt d'être jeté dans le feu[1].

Deux jours après on n'avait pas exécuté la sentence; un des Etats, s'étant, disait-on, interposé pour demander grâce, on avait fait suspendre l'exécution. Selon les bruits qui couraient D'Avaux aurait dit confidentiellement aux députés des Etats qu'il ne savait ce qui pourrait arriver aux sujets des Provinces, résidant en France, si on violait le respect dû à un officier, reconnu par Sa Majesté; on lui aurait répondu que si des gens de bien et des innocents devaient souffrir pour une cause aussi légitime, il pourrait arriver aussi quelque inconvénient à l'ambassadeur de France, car les Etats ne pourraient répondre de l'excitation du peuple. Foscarini, ambassadeur du Doge de Venise, rapportant l'affaire à son souverain, raconte que le pauvre La Garigue eut la peur tout entière[2]. Au moment où l'on allait exécuter la sentence capitale, D'Avaux avait obtenu la grâce du lieutenant des dragons, mais la cour de France était mécontente néanmoins et de la condamnation et de la grâce; de l'une parce qu'elle prétendait que le prince d'Orange l'avait sollicitée, de l'autre parce qu'il voulait montrer par là qu'il pouvait être agréable à Sa Majesté. On fit monter La Garigue sur l'échafaud, où était aussi un criminel couvert de drap noir: le bourreau lui banda les yeux et comme il n'attendait plus que le coup mortel, on

---

1. Ravaisson, *Archives de la Bastille*, t. VII, p. 62, Lettre du Marquis de la Fuente, Ambassadeur, au Roi d'Espagne, 15 déc. 1681.
2. Ravaisson, *Archives de la Bastille*, t. VII, p. 63, Lettre de Foscarini au doge de Venise, 17 décembre 1681.

lui annonça qu'il était grâcié[1]. Il reçut, à ce qu'on dit, une gratification de 500 écus, maigre compensation pour tant d'angoisses. Le roi témoigna à D'Avaux son contentement de ce qu'il avait prévénu ses ordres par les instances que le ministre avait faites en faveur du commandant des dragons[2].

BRÉCOURT, sur ces entrefaites, était rentré en France[3]. Il obtint son pardon au sujet du meurtre commis. Qui plus est, le 8 janvier 1682, LA GRANGE dans son *Registre* pouvait insérer cette note: «Cejourd'hui, Monsieur DE BRÉCOURT a été mis dans la compagnie par ordre du roi sur le pied de demi-part»[4]. L'explication de cette réintégration en janvier et non à Pâques est fournie par l'histoire que nous venons de raconter.

L'ancien directeur avait dû quitter La Haye un peu à la hâte, le temps lui avait même manqué de régler ses affaires avant de rentrer en France. Ainsi ses anciens camarades JEAN DE SURLIS, tant pour lui-même que pour sa femme, FRANÇOIS DU PÉRIER pour lui et sa femme (MADELEINE JANNEQUIN), GENEVIÈVE JANNEQUIN, CHARLES DE LA HAYE, SIEUR DE ROMAINVILLE et PAUL MERLE, dit DE LA SALLE[5], *comédiens de Mgr. le prince d'Orange,* se virent obligés en 1683 de constituer un procureur général en la personne de ACHILLE VARLET, SIEUR DE VERNEUIL[6], *comédien de la Troupe du*

Geneviève Jannequin.
25 février 1683

Roy très Chrestien, demeurant à Paris, pour agir en leur nom contre GUILLAUME MARCOUREAU, SIEUR DE BRÉCOURT *un des comédiens de la trouppe royalle du roi de France* pour obtenir de lui le payement de 280 livres à chacun d'eux.

Sardan, autrement dit le Comte de Saint-Paul, n'a plus longtemps joui de sa liberté conservée. Monsieur Foscarini mande vers le

1. Foscarini au Doge, *Archives,* t. VII, p. 70, Lettre du 24 décembre 1681.
2. Paris, Affaires Etrangères, Hollande, No. 128, Lettre du Roi au comte d'Avaux écrite de Saint-Germain, le 18 décembre 1681.
3. Ravaisson, *Archives de la Bastille,* t. VII, p. 71, Lettre de H. Saville à Sir Jenkins (State paper off.).
4. Lyonnet, t. I, p. 234.
5. Il était en mars 1679 comédien de Mgr. le Dauphin; mort à Mons le 17 avril 1694.
6. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire L. Fabri). Dossier No. 810, procuration du 25 février 1683.

milieu de l'année 1682 qu'il est mort à Amsterdam et que l'on soupçonne que le poison a hâté la fin de sa vie. L'ambassadeur écrit en même temps qu'on lui attribuait deux petits ouvrages fort applaudis, mais opposés aux intérêts de la France, *La Suisse rentrée dans ses vrais intérêts* et *Les Conséquences de l'acquisition de Casal et de Strasbourg*[1].

BRÉCOURT parti, c'est DU PÉRIER qui devint, nous l'avons vu, directeur de la Troupe de Son Altesse. Il s'appelait FRANÇOIS DU MOURIEZ DU PÉRIER et était descendant d'une ancienne famille noble de Provence, à laquelle du temps de Malherbe appartenait ce François Du Périer, à qui le poète dédia ses célèbres *Stances*. Claude du Périer avait épousé Anne du Mouriez ou Mouriés, de là Du Mouriez. François naquit à Aix vers 1650 probablement[2]. Un auteur français, Crosnier, qui se fit éditeur d'une espèce de «Muse historique» intitulée *Le Mercure Burlesque,* qui relate la chronique scandaleuse d'Amsterdam et d'autres villes des Pays-Bas, nous raconte, que «dans sa plus jeune carrière» il «fut un laquais de Molière». Crosnier semble avoir eu une dent contre lui. Irrité par le refus des comédiens de BRÉCOURT, de jouer sa comédie mêlée de musique et de danses, intitulée *L'ombre de son Rival,* il les égratigne dans l'*Epître dédicatoire,* dont il fait l'introduction de la première édition de sa pièce[3]. Il y dit:

Je mépriseray la critique
De ces esprits intéressez
Dont tous les talens ramassez
Ne vont qu'à *réciter* un Poème dramatique
Comme des peroquets qu'on aurait dressez
Et qui, par la terreur panique
De se voir ici traversez
S'acharnent par politique
Contre cet ouvrage comique

Après le depart de BRÉCOURT, Crosnier dirige ses traits particulièrement contre DU PÉRIER.

C'est ainsi que dans le premier numéro du *Mercure Burlesque,* il raconte la mésaventure de DU PÉRIER, comédien de La Haye, qui a été surpris par un amant jaloux, pendant qu'il faisait la cour à une femme mariée. L'amant furieux a su lui soutirer quelque argent en le menaçant de le mener au «Spinus» (Le Spinhuis était une prison de femmes où les prisonnières étaient forcées de filer).

1. Ravaisson, *Archives de la Bastille,* t. VII, p. 105.
2. Monval, *Le Laquais de Molière,* Paris, 1887, in-8°, p. 30.
3. J. Crosnier, *L'Ombre de son rival,* La Haye, Gérard Rammezijn, 1681.

Le comédien surpris, se voit obligé de lui verser l'argent qu'il avait gagné en huit jours au jeu de la bassette. Il semble d'après Crosnier, que Du Périer exerçât des métiers peu avouables et fût à un moment donné gargotier, et peu honnête, car on l'accusait de se servir de cartes fausses. Comme comédien Crosnier ne l'estime pas beaucoup. Son *Mercure* du 11 mars écrit de La Haye:

Depuis huit jours la comédie
Que l'on jouait à l'étourdie
Est forte de deux bons acteurs:
Et sans Du Périer et La Salle
Qui rebutent les auditeurs,
La troupe seroit sans égale,
Parce que surtout la Fonpré
Habile au suprême degré
Charme les yeux et les oreilles
Ses compagnes sont aux abois
De ce que dans tous ses emplois
Chacun dit qu'elle fait merveilles.

Il n'est pas étonnant d'ailleurs, que le rédacteur du *Mercure* revienne à tout moment à la charge. Après avoir raconté l'aventure de Du Périer avec l'amant jaloux, le comédien ne fait autre chose que d'aviser aux moyens de se venger.

Le *Mercure Burlesque* du 19 février dit que chaque soir des gens armés sont postés devant la porte de Crosnier pour lui faire expier sa hardiesse. Au mois de mai encore,

Du Périer, ce comédien
Qui d'âme et de corps ne vaut rien
Le lundy de la Caramesse[1]
Qu'à La Haye on fait tous les ans
Dans cette saison du Printemps
Voulant faire à Mercure pièce
Encore bien que jusqu'icy
Il ait d'un esprit adoucy
Caché la plus part de ses vices.
Donna 50 Ducatons
A 20 ou 30 grands Fripons
Qu'il avait pris pour ses complices;

Ces spadassins ne réussirent pas cependant à «arracher sa Burlesque vie».

Ce coup manqué dans l'instant même
Du Périer, la face blême,
Protesta dessus son Baptême
Que, par force ou stratagème
Il en resterait le vainqueur

1. La kermesse au mois de mai.

Et mit pour cet effet en armes
Tant au bateau, Leyde, Voorbourg[2],
Que dans le Bois[3] trente gendarmes
Qui toutefois ont fait un four.

Le *Mercure* du 13 mai révèle que Du Périer lui-même

Qui dans sa plus jeune carrière
Fut un laquais de Molière
Dont le métier et l'esprit
Est par le Mercure décrit
Dans son *Epouse fugitive,*

a reçu des coups de bâton, faute de payer 100 écus, qu'il avait promis en surplus à ses complices. Dans la suite il les a payés et alors certain garde

A dit à ce comédien:
Si tu veux que je le poignarde
J'iray jusques dans Amsterdam
Le tuer, fût-il sur le Dam.

Pendant l'été comme tous les ans, la troupe a disparu pour quelque temps. Nous la trouvons à Lille au mois d'août. Les comédiens de Mgr. le prince d'Orange y donnèrent une représentation pour le public «lorsque l'on fist les resioussances pour la naissance de Mgr. le Duc de Bourgogne» et il fut résolu, la loi assemblée et sur la proposition du mayeur, de leur en accorder la somme de 100 écus[3].

Ce n'est que le 5 novembre 1682, que le *Mercure Burlesque* annonce qu'

Afin de divertir la Cour
Les Comédiens sont de retour
Ce qui pourra bien à Mercure
Qui s'est à présent adoucy
Fournir quelque bonne aventure
Dans quelques semaines d'icy.

Puis il n'est plus question de Du Périer, que M. Monval présume avoir passé dans une autre troupe de campagne.

L'Epouse Fugitive dont il est question plus haut, a pour sous-titre *Histoire galante nouvelle et véritable, par le Sieur Crosnier* et est précédée d'une épître dédicatoire en vers et en prose à Mlle de Kermis. A la page 21, on lit l'*Histoire de Climène* racontée par elle-même et où Crosnier trouve l'occasion de dévoiler l'âme

1. Voorburg, village près La Haye.
2. Le Bois, c-à-d. le Bois de La Haye.
3. Archives municipales de Lille, Registre aux Résolutions, No. 10, fo. 146, Résolution du 28 août communiquée par M. L. Lefebvre, dans son *Histoire du Théâtre de Lille,* t. I, p. 148.

basse et intéressée de Du Périer, auquel il prodigue les noms de «parjure» et de «traître». Voici en résumé le début de l'*Histoire*. Ariste, amoureux de la mère de Climène, veut l'enlever et pour mettre à exécution ce dessein, il jette les jeux sur «un appellé Du Périer», dont la naissance incertaine «le rendoit comme certain — dit Climène — qu'il s'employeroit volontiers à rendre ma mère compagne de l'impureté de celle dont il avait reçu le jour, et qui par les lumières qu'il avoit reçues, étant au service du comédien Molière, dont il avoit porté les livrées, et duquel il avoit depuis embrassé la profession s'estoit rendu le plus habile en son siècle pour conduire une entreprise amoureuse». Il arrive à s'introduire chez la belle sous prétexte d'apprendre à danser. Un jour il attire sa proie dans un bal de la rue du Mail et l'enlève au profit d'Ariste; dans le reste du récit, Crosnier ne parle plus de Du Périer[1].

M. G. Monval se trompe cependant s'il croit que peu de temps après, le 5 novembre 1682, François du Périer aurait quitté La Haye. Il y était encore en avril et même au mois d'octobre 1683. Les ordonnances du prince d'Orange prouvent que le comédien se trouvait encore à la tête de sa troupe pendant la période du 1er janvier jusqu'au 30 septembre de cette année-là.

Son Altesse le prince d'Orange lui fait verser le 10 avril une somme de 1250 fl. comme appointements de ses comédiens pour le premier trimestre de cette année, tandis que le 31 octobre l'illustre protecteur de la troupe ordonna le payement de 2.500 fl. pour six mois d'appointements du 1 avril au 30 septembre 1683[2].

L'acteur semble avoir quitté la Hollande pour former une compagnie qu'il voulait emmener à Bruxelles. Dans ce but il adressa une requête au Gouverneur Général des Pays-Bas, Don Francisco Antonio, qui accorda un privilège exclusif pour pouvoir donner des représentations dans toute l'étendue du pays. Cependant il est peu probable qu'il ait mis son projet à exécution[3].

Le 29 mars 1685, le comédien assiste à l'enterrement de Brécourt, le 6 avril il entre dans la troupe de Roselis, tandis que l'année suivante, il est reçu au théâtre Guénégaud, après la mort de Rosimond. Il quitte la scène en juillet 1705, et reçoit sa retraite

1. C'est Monval, *Le Laquais de Molière*, qui nous a fourni tous ces détails.
2. Archives de l'Etat, La Haye, Ordonnantieboeken, Nassausche Domeinen, année 1683.
3. H. Liebrecht, *op. cit.*, p. 82.

le 19 octobre. Du Périer, homme d'affaires, qui avait vu en Hollande les pompes à incendie, demanda en 1699 au roi le privilège de «faire construire et fabriquer une pompe à éteindre le feu pour par lui ou par ceux qui auront droit de luy, vendre, débiter ou louer ladite machine, dans toutes les villes, bourgs et autres, pendant le tems et espace de 30 années entières et consécutives». L'année suivante Du Périer fut chargé d'établir, de garder et d'entretenir les pompes du roi. Le 23 février 1716, le roi, en nommant le Sieur Du Périer directeur général, assure à perpétuité l'entretien des pompes qu'on avait négligées faute d'argent depuis 1708. Se sentant vieux, le directeur général fit en 1719 recevoir son fils aîné à la survivance de son emploi. Le 21 juin 1723 l'ex-laquais de Molière, devenu un homme riche et honoré, mourut à l'Hôtel des pompes, rue Mazarine. Son fils Antoine-François épousa Sophie-Eléonore-Ernestine Pâtissier de Châteauneuf, fille, petite-fille et sœur de comédiens de campagne. Leur fils, Charles-François, né en 1739 qui devint le Général Dumouriez, le vainqueur de Jemappes et le héros de Valmy, passa en 1793 à la tête des soldats français, appelés par les démocrates hollandais — les Bataves — les frontières de la Hollande pour y apporter la liberté, la fraternité et l'égalité, tant désirées. Curieuse coïncidence: le brave général ayant pour grands-pères deux comédiens (Châteauneuf et Du Périer), que cependant il s'est bien gardé de nommer dans ses *Mémoires,* a remporté des victoires dans ce même pays, où plus d'un siècle auparavant le grand-père-comédien avait admiré l'ingénieuse invention de Jan van der Heyden qui devait être la source de sa fortune.

Au sujet de la compagnie des comédiens qui a dû succéder à celle de Du Périer et ses camarades, manque tout document de valeur. Dans le livre des payements du prince d'Orange de l'année 1685[1] on rencontre une indication qui prouve qu'il doit y avoir eu une troupe à La Haye, mais aucun des comédiens n'y est nommé. Il y est seulement dit que le prince a ordonné à son trésorier de payer *f* 1000:0:0 aux comédiens français.

Ils se disent, nous l'avons vu, «à Monseigneur le prince d'Orange» c'est-à-dire à son service. En effet il les a soutenus le mieux possible. Le prolongement de leur séjour prouve que leur jeu avait attiré beaucoup de public et surtout un public d'élite. Il est permis d'affirmer qu'en général, à cette époque-là, on préférait le spectacle français aux représentations du théâtre hollandais.

1. Archives de l'Etat, La Haye, Ordonnantieboeken Nassausche Domeinen. 19 avril 1685.

Nous en trouvons des indices dans un recueil renfermant une espèce de Mémoires Rimés de la main d'un homme de qualité, le Sieur Droste, qui avait des relations assez étroites avec la cour du Stathouder. Il avait même le droit d'entrer au théâtre sans payer, étant inscrit sur le rôle de la cour[1], et il accompagnait souvent le comte d'Avaux, quand celui-ci le soir allait se distraire au théâtre français[1]. M. Liebrecht dans son ouvrage précédemment cité, constate qu'après 1682 les «comédiens de campagne» ne reviennent plus avec autant d'assiduité à Bruxelles et explique ce fait par la circonstance, que les Sieurs Petrucchi et Farisseau ouvrent en janvier 1682 leur opéra du Quai-au-Foin. La nouveauté relative du genre devait attirer les spectateurs qui n'étaient pas assez nombreux pour deux théâtres. Le théâtre régulier d'ailleurs s'établit un peu partout et chassa les troupes ambulantes. En outre — M. Liebrecht nous le rappelle — les années 1680 à 1683 furent très troublées aux Pays-Bas par les campagnes militaires. Mais, sitôt la paix entre la France et l'Espagne signée, voici que les comédiens français

---

1. Coenraet Droste, *Overblijfsels van Geheugchenis, der bisonderste voorvallen in het leeven van den Heere C. Droste.* La Haye, Robertis Viejou, 1728, in-4°, et Leyde, Brill, 1879, 2 vol. pet. in-4° (Edition de R. Fruin).

Vs. 4963—4965. (après le 12 déc. 1683).

Het Fransche Speeltooneel mogt ik voor niet aenschouwen,
Alwaer ik door de poort kon ingaan sonder gelt,
Omdat ik op den lijst was van het Hof gesteld.
(Je pouvais assister au spectacle français sans payer
Parce que j'étais mis sur le «rôle» de la cour.)

Droste, *op. cit.*, vs. 6900—6903.

D'Avaux heeft naderhant beleeftheyt my gedaen,
En ik heb als voorheen weer met hem omgegaen:
Wanneer hij savonts sogt 't geselschap van de Vrouwen,
Of tot verpoosing kwam het Frans tooneel aenschouwen.
(D'Avaux m'a traité plus tard poliment
Et je l'ai fréquenté comme autrefois
Quand le soir il cherchait la compagnie des femmes
Ou qu'il assistait au spectacle français pour se distraire.)

Droste dit encore (vs. 4070—4071).

Ook heb ik haer geleydt in Fransche schouwtooneelen
Of Duytschen, als men sou een van mijn stucken speelen.
(Je les ai conduites aussi [les dames] au spectacle français
Ou au spectacle néerlandais quand on jouait une de mes pièces.)

Au mois d'octobre 1680, le Sieur Droste se rendit à Paris. Après quinze jours de voyage en voiture il y arriva et descendit chez M. Starrenberg, l'envoyé des Pays-Bas. Il y vit un opéra, «spectacle, dit-il, jusqu'ici seulement connu en Italie. On y parle, s'aime, se querelle et se bat tout en chantant. C'est Lully qui a établi l'opéra aux frais du roi; il y a gagné beaucoup d'argent et il a appris au peuple à aimer le chant; les costumes sont magnifiques, les voix étaient belles, les danseurs habiles: ils ont les pieds légers. Les machines et la musique peuvent charmer les yeux et les oreilles, mais l'invraisemblance est cause qu'on n'est pas touché. J'aime mieux — ajoute le Sieur Droste — la tragédie solennelle où jouait alors la *Chammelé* avec *Baron*».

reviennent à Bruxelles. C'est la troupe se disant «au prince d'Orange», qui en février 1685, joue dans la capitale des Pays-Bas et bien que loin de La Haye, les comédiens reconnaissent encore l'autorité de leur illustre protecteur. Ils admettent dans leur compagnie la Dlle RICHARD, à condition toutefois «qu'au regard de son employ il sera réglé selon la volonté de sa ditte Altezze Royale Monseigneur le Prince d'Orange»[1].

Quelques jours auparavant, ils avaient engagé dans leur troupe comme décorateur et machiniste Andréas Giponi[2].

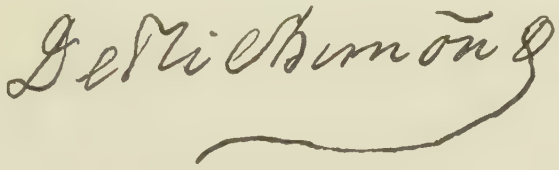

De Richemont
18 février 1685

Le contrat de la Demoiselle RICHARD, que nous venons de citer, nous présente outre la signature de DENIS LAVOY (?), que M. Liebrecht a cru devoir lire Denis Lenoyer[3], celles de GERMAIN LE RICHE, CHARLES DE LA HAYE, dit ROMAINVILLE, JEAN DE SURLIS, DE FONPRÉ, CHASTEAUVERD, DE ROSELIS et DE RICHEMONT.

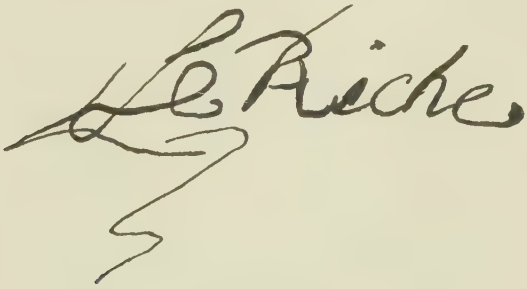

Germain Le Riche
18 février 1685

A la date du 19 février 1685, on trouve encore dans les minutes du notaire H. de Bruyn, un document concernant JEAN-BAPTISTE LAVOY, qui avait blessé à La Haye Thérèse Clara, hors de danger au moment de la passation de l'acte et qui se déclara satisfaite du dédommagement que le Sieur LAVOY père lui avait donné[4].

1. Archives Générales du Royaume, Bruxelles, N. G. B., Liasse 260, acte du 27 février 1685.
2. Ibidem, acte du 18 février 1685.
3. Ibidem, acte du 19 février 1685.
4. Ibidem, acte du 19 février 1685.

CHAPITRE VI

L' Opéra d' Amsterdam et l' «Académie en Misique» de La Haye. (1683)

Pendant la dernière période du séjour de François du Périer à La Haye, la comédie française se vit menacée d'une concurrence redoutable par l'installation du premier opéra français à La Haye. C'est un fait curieux que la résidence du Prince-Stathouder, La Haye, et la capitale des Pays-Bas, Amsterdam, ont vu presque en même temps éclore une «académie en musique».

Paris avait vu s'ouvrir en 1671, le premier théâtre exclusivement destiné aux représentations d'opéra; à Hambourg, par les soins d'un amateur éclairé de l'art dramatique, le Sieur Gérard Schott, le premier opéra avait été érigé en 1678[1].

Depuis longtemps déjà la musique et le chant n'étaient pas inconnus sur la scène d'Amsterdam. On chantait avec accompagnement d'instruments de musique les chœurs de plusieurs tragédies du grand poète national Joost van den Vondel[2]. Depuis 1633 on représentait de temps en temps des farces, où les acteurs ne parlaient pas, mais chantaient leurs rôles sur des airs connus. Dans la «Chambre de Musique» de Knol, disparu depuis longtemps déjà, on avait jadis exécuté des comédies musicales qui méritaient presque le nom d'opéras. Un poète hollandais, Dirk Buysero avait écrit le premier texte d'opéra hollandais, mis en musique par Charles Hacquard de Bruges, que le Congrès de la Paix de 1675-78 avait amené à Nimègue avec beaucoup d'autres musiciens étrangers[3]. Les circonstances étaient donc propices à l'établissement d'un opéra à Amsterdam. On avait rouvert le Théâtre National le 25 novembre 1677 par une soirée musicale qui fait penser à un opéra. Voici ce qu'en dit le compte-rendu des réunions du Consistoire: Jeudi soir

1. Voir Livre II, Ch. I
2. Worp, *Geschiedenis van den Amsterdamschen Schouwburg*, p. 154.
3. Huygens écrivait à D'Estrades: «la mer de belle harmonie où je vois que vous nagez à Nimègue» (10 janvier 1677).

des personnes en habit de comédiens ont exécuté de la musique avec ouverture des rideaux, changement de décors où se faisait aussi la représentation d'un Jupiter descendant du ciel». Et plus loin: «le journal vient d'annoncer, ce que prouvent les affiches publiques, que demain 29 crt, on doit encore jouer de la musique de l'opéra d'*Isis*». L'homme qui a osé risquer sa renommée et son argent pour l'établissement d'un opéra permanent, c'était Dirk Strijker, Amsterdamois d'origine, qui ayant été élevé en Italie, où son père Jacob Strijker était consul des Provinces-Unies à Venise, se nommait par préférence Theodoro Strijker. Après une année de préparation et après des tribulations sans fin, l'impresario tenace eut la joie d'ouvrir son spectacle, probablement le 31 décembre 1680, par *Le Fatiche d'Ercole per Deianira,* joués cinq ou six ans auparavant avec beaucoup de succès à Venise et qui, à Amsterdam également, plurent tant qu'on les représenta pendant des semaines[1]. Une autre pièce du répertoire était *Helena rapita da Paride.* C'est sans doute cet opéra que Jean-François Regnard a vu lors de son voyage aux Pays-Bas au mois de mai 1681[2].

Le monde distingué de La Haye se rendit à Amsterdam pour assister au spectacle et même le Stathouder Guillaume III et son épouse entreprirent, le 7 février 1681, le voyage d'Amsterdam dans ce but. On trouve une critique curieuse des représentations dans une lettre de Ph. Doublet à Constantin Huygens, le fils du poète. Il écrit: «Puisque vous souhaitez d'être informé touchant notre opéra d'Amsterdam, je vous dirai en peu de mots que, *sunt bona, sunt quaedam mediocria,* pourtant l'autre hémistiche de *sunt mala plura,* n'y a point de reste». La mise en scène était excellente; cependant Doublet parle d'«un certain cheval Pégase qui ne traverse pas l'air d'assez bonne grâce», il trouve aussi à redire aux ballets, «à quoi les Italiens ne sont pas propres et qui ne sont pas de leur génie». Pour les costumes, plusieurs spectateurs se scandalisaient des toilettes des dames, «qui choquent la vue ici et autre petite chose, qui

---

1. Worp, *Geschiedenis van den Amsterdamschen Schouwburg,* p. 154.
2. Regnard, *op. cit.,* p. 41: «Nous connumes M. de Resvic (Rijswijk) ... Il nous fit voir Mlle Horma, sa maîtresse ... Nous les vîmes ensemble à l'opéra de l'*Enlèvement d'Hélène.* Nous aprimes à la Comédie que tout l'argent qu'il donne allait aux pauvres et que la ville entretenait les comédiens à qui elle donne une certaine pension». En effet Strijker avait fait un contrat avec les Régents des Hospices, lequel contrat lui permettait de jouer dans une salle près du Canal de Leyde et de celui des Empereurs à condition de payer 200 florins par semaine. [Archives de l'Orphelinat, (Portefeuille, Docts de la Régence) Archives Municipales, Amsterdam].

ne sont pas essentielles, mais pour le reste c'est une affaire à voir et à entendre». Le jugement de Doublet était donc assez favorable. Le poète Huygens, qui aimait extrêment la musique, fit même en hiver une excursion à Amsterdam avec sa famille, malgré ses 85 ans, pour assister aux représentations de l'opéra du 25 et du 27 février. Néanmoins le public était trop peu nombreux. Theodoro Strijker ne gagnait même pas assez pour payer les taxes dues à l'Orphelinat et à l'Hospice des Vieillards. C'est pourquoi, se rendant aux instances des Régents (Conseillers d'administration) de ces institutions les Bourgmestres d'Amsterdam retirèrent la permission accordée antérieurement au Sieur Strijker. C'était au mois de janvier 1682 et voilà la troupe de l'opéra jetée à la rue sans ressources au beau milieu de la saison théâtrale. Malgré toutes les prières de l'entrepreneur de spectacles, les Magistrats maintinrent ce qu'ils avaient décidé, par une résolution ultérieure du 29 mars 1682. L'année suivante Theodoro Strijker transmit son *Magnificq theater* — c'est ainsi que les Bourgmestres avaient appelé la salle en 1680 — à la ville d'Amsterdam. Cependant il s'était adressé aux Magistrats de Harlem. Les Bourgmestres de cette ville lui accordèrent pendant une période de 8 ans le droit exclusif de faire représenter l'«opéra en musique» ainsi que des comédies françaises et hollandaises[1]. Les Magistrats se réservaient seulement le droit de laisser jouer pendant la kermesse de la Saint-Jean, qui durait quinze jours, des comédies hollandaises ou françaises par d'autres troupes en même temps. Monsieur Strijker était obligé de faire cesser immédiatement les représentations de comédies françaises ou hollandaises dès qu'il ferait cesser celles de l'opéra. Il pourrait jouer quatre fois par semaine et aurait la disposition de la Cruyspoort (Porte de la Croix) avec la maison et le terrain adjacents. Il devrait faire exécuter la construction du théâtre et de la scène à ses propres frais, mais il serait libre de se faire payer par les spectateurs ce qu'il voudrait, réserve faite de la faculté par les Bourgmestres de fixer le prix d'entrée pour certaines personnes à 2 ou 3 sous. Le 30 mai Strijker n'avait pas encore pu achever les préparatifs de son opéra en musique. C'est pourquoi il demanda et obtint la permission de faire représenter pendant la kermesse la comédie en français ou hollandais dans une autre salle appelée Glashuys[2].

1. Archives municipales, Harlem, Memoriael E. 229, résolution du 21 avril 1682.
2. Archives municipales, Harlem, Memoriael E. 229, fo. 83, résolution du 30 mai 1682.

En outre les Bourgmestres de Harlem, tenant fidèlement la parole donnée autrefois, le 9 juin 1682, permirent aux comédiens d'Amsterdam, à ceux de La Haye et à des danseurs de corde et autres baladins, de jouer pendant la kermesse; le 4 juillet de cette année ils leur ordonnèrent de ne pas continuer leurs représentations, tandis que le 22 novembre 1682 il répondirent par un refus aux requêtes des acteurs de la comédie de La Haye et du Théâtre National d'Amsterdam, bien que ces gens promissent quelques «édifiantes comédies ou tragédies». Après le départ de la troupe des «opéristes» italiens de Theodoro Strijker, deux acteurs d'une compagnie de comédiens français se présentèrent devant les Bourgmestres d'Amsterdam pour demander l'autorisation de jouer sur la scène du Théâtre National. Auparavant, la troupe avait signé un contrat d'association par devant notaire. C'était d'une part DENIS LAVOY pour lui-même et pour ses compagnons, le SIEUR DE BONCOURT et HENRY BEAUCHAMP qui, le 14 mai, étant encore au service de Mgr. le Duc d'Hanovre, l'avaient constitué leur procureur par un acte

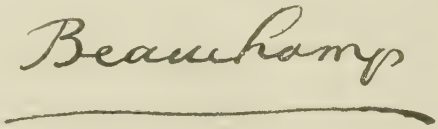

Beauchamp
14 mai 1683

fait à Celle. D'autre part c'était le comédien JEAN DE FONPRÉ qui signait pour lui et pour sa femme. Ils avaient l'intention de commencer «leurs exercices en compagnie» le 1er novembre 1683 et de continuer leurs représentations jusqu'au 1 mars de l'année 1685[1]. Cependant ils se trouvaient déjà réunis à Amsterdam au mois de juin 1683. Le 26 de ce mois, les Bourgmestres d'Amsterdam après avoir consulté les Régents du Théâtre National, leur accordèrent la permission de jouer des pièces françaises dans cette salle[2]. C'était une chose assez remarquable que ce consentement, car ordinairement les Régents du Théâtre, ressemblant en ceci aux Maîtres de

1. Archives municipales, Amsterdam, Archives notariales (notaire D. d'Amour). Dossier No. 2161, acte d'association entre *Lavoy, De Boncourt* et *Beauchamp* d'une part et *Jean de Fonpré* et sa femme de l'autre. Même dossier, 20 juillet 1683, *Henry Beauchamp,* mari et tuteur de sa femme *Sophie Rebecca,* donne procuration à Jean la Garenier, domestique du Duc de Brunswick et Lunebourg, pour défendre sa cause à Celle, au sujet de leur mariage.
2. Archives municipales, Amsterdam, Groot Memoriael, 7a. fo. 89, résolution du 26 juin 1683.

l'Hôtel de Bourgogne, étant fort jaloux de leurs recettes, refusaient leur autorisation. Mais cette fois-ci, croyant plus avantageux de ne pas décliner la demande, ils y acquiescèrent. Toutefois la présence de comédiens étrangers semble avoir produit des désagréments, car le 2 septembre de cette année 1683 les Bourgmestres résolurent de ne plus permettre à des comédiens étrangers de jouer, soit sur la scène du Théâtre National, soit autre part et qu'à l'avenir pareille chose serait absolument interdite[1]. Etait-ce sous l'influence des Réformés qu'on avait pris cette résolution rigoureuse? Le 2 septembre, le Consistoire réuni manifesta l'intention de faire une remontrance au Magistrat, vu qu'on représentait la comédie même pendant l'office divin. Le 9 septembre, ayant appris que les comédiens allaient partir, le Consistoire résolut d'attendre pour voir comment les choses tourneraient.

Si l'opéra d'Amsterdam n'avait qu'une existence éphémère, celui de La Haye ne se montra pas plus viable. C'était encore le prince d'Orange qui s'intéressait à cette entreprise. Son Altesse avait donné la permission de représenter un opéra en musique à un musicien, le Sieur AUGUSTIN FLEURY[2]. Celui-ci s'associa avec un de ses confrères, le Sieur CHARLES MARTINELLI; ils convinrent que les revenus aussi bien que les dépenses seraient partagés également entre les deux. D'ailleurs FLEURY et MARTINELLI n'étaient pas les premiers directeurs de l'opéra de La Haye. Un acte du mois de juin 1682 nous apprend qu'à cette époque parmi les «maîtres de l'opéra» il y avait un certain BALTHAZAR CHRESTIEN, jeune homme de 22 ou 23 ans; il déclare dans l'acte cité, que, le 5 mai de cette année-là, un des buralistes de l'opéra, MICHEL GÉDEAU, a été empêché d'exercer ses fonctions par trois musiciens de la bande, les frères CHARLES et GUILLAUME MARTINELLI et ETIENNE RAMBOTRE; ils l'ont «force battu et arraché les cheveux hors de sa tête», de sorte qu'il n'a pu percevoir l'argent des spectateurs[3]: délit grave, intolérable surtout parce que ce jour-là Son Altesse et Mme la Princesse étaient dans la salle. Au moment où MARTINELLI s'associait avec FLEURY, il y avait déjà un an, que les Bourgmestres de La Haye avaient accordé l'autorisation de jouer l'opéra dans

---

1. Archives municipales, Amsterdam, Resolutieboek, 1649—1698, fo. 238, résolution du 2 septembre 1683.
2. Archives municipales, La Haye, Archives notariales, (notaire S. Favon). Dossier No. 734, acte du 18 mai 1683.
3. Archives municipales, La Haye, Archives notariales, (Notaire L. Fabri). Dossier No. 809, acte du 27 juin 1682.

le Jeu de Paume de Pierre van Gool au coin du Casuariestraat[1] à la *bande françoise de musiciens et d'opéristes*. Outre BALTHAZAR CHRESTIEN, que nous venons de nommer, elle avait à cette époque, vers la mi-août, comme directeur un nommé FRANÇOIS CAILLAULT. Du moins un certain PHILIPPE ROSSETTES signe avec celui-ci un contrat où il est dit que le premier comparant, — ROSSETTES — cède les habits et autres dépendances, servant alors à l'opéra, au second comparant contre une somme de 1500 livres à 20 sous pièce.

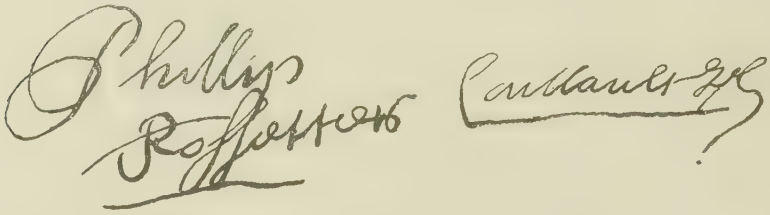

Signatures de Philippe Rossettes et de François Caillault 16 août 1682.

Après le payement des *théâtres et cabanes* et des frais journaliers ils partageraient également les profits des représentations. Dès que la somme de 1500 livres serait payée, les habits et les autres accessoires deviendraient la propriété de CAILLAULT[2].

Il semble que le Sieur FLEURY, qui s'était associé avec le Sieur MARTINELLI, se soit retiré après quelques mois. Du moins vers la fin de l'année 1683, c'est CHARLES MARTINELLI seul qui prend des mesures pour s'assurer l'autorisation d'établir à La Haye un opéra français d'une façon plus durable que jusque-là. Il s'adresse dans cette intention d'abord au Magistrat de La Haye — qui remet sa requête à la Cour de Hollande — afin d'obtenir le droit de monter un spectacle français pour une période de trois ans, à l'exclusion de tout autre directeur. S'il demande une autorisation pour une période, dont la durée était si peu usuelle, c'est que — explique-t-il — sa troupe compterait au moins trente personnes, tant acteurs que musiciens et que, vu ces circonstances, les difficultés pécuniaires seraient étrangement augmentées. La Cour de Hollande, flattée d'avoir été consultée, lui donne son approbation par sa résolution du 19 novembre 1683[3], les Echevins de La Haye acquiescèrent à la

1. Archives municipales, La Haye, Appointementen van Burgemeesteren, 1676—1688, 21 avril 1682.
2. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire S. Favon). Dossier No. 733, acte du 16 août 1682.
3. Archives de l'Etat, La Haye, Resolutiën van het Hof: Résolution du 19 novembre 1683.

requête par leur arrêt du 24 novembre, tout en y rattachant cette condition que le directeur sera tenu à mettre à leur disposition un banc ou une loge d'au moins 4 places[1].

Malheureusement tout renseignement sur la gestion de l'opéra de MARTINELLI nous fait défaut. Vu le manque de documents, on est tenté de croire que l'opéra de La Haye n'a pas même subsisté pendant la période de trois ans accordée à MARTINELLI. Cette supposition semble d'autant plus fondée que la procuration du 25 février 1683, que nous avons citée plus haut, nous rappelle la présence d'une troupe de comédiens à La Haye vers ce même temps, présence que, grâce aux actes notariés, on peut constater encore pendant deux ans[2].

---

1. Archives municipales, La Haye, Appointementen van Schepenen No. 66. Résolution du 24 novembre 1683.
2. Livre I, Chap V.

CHAPITRE VII

L'Opéra de Buiksloot près Amsterdam. (1686)

Nous avons vu qu'après une vie éphémère l'opéra de Theodoro Strijker avait disparu[1]. Il semblait que le Théâtre National fût, pour tout de bon, délivré de la concurrence de l'Académie de musique. Mais voilà que celle-ci renaissait au-delà de l'Y à Buiksloot, un petit village près d'Amsterdam. Dans les archives de l'Eglise réformée d'Edam, on trouve mentionné en effet dans les actes de la «Classe d'Edam», qu'on a érigé à Buiksloot une certaine maison où quelques Italiens devaient représenter le soi-disant opéra; la vénérable «Classe» charge trois pasteurs de veiller à cette affaire[2]. Aussi positivement que les pasteurs parlent d'un opéra italien, aussi positivement un autre contemporain l'appelle un opéra hollandais. C'est David Lingelbach qui publie, en 1686, l'opéra intitulé: *Liefde van Amintas en Amarilles* (L'amour d'Amintas et d'Amarilles) avec cette note: «représenté à l'opéra néerlandais de Buiksloot» *(vertoont op de Nederduytsche opera tot Buiksloot)*. Pourquoi avait-on établi ce spectacle à Buiksloot et non pas à Amsterdam? C'est que, comme toujours, le Théâtre National s'opposait à cette infraction de ses droits. On choisissait alors un terrain, tout près d'Amsterdam, mais hors de la juridiction de cette ville, soit à Buiksloot, soit à l'Overtoomsche Weg, soit à Zeeburg. On était assez près de la capitale pour attirer les amateurs et l'entrepreneur n'avait rien à payer ni à l'Orphelinat, ni à l'Hospice des Vieillards[3]. On prolongea les représentations même jusqu'à l'automne de l'année 1687. A cette époque un voyageur français, François de Jaucourt, note dans

---

1. Livre I, Chapitre VI.
2. H. J. Westerling, *De Oudste Amsterdamsche Opera te Buiksloot van 1686,* dans *De Gids,* 1919.
3. H. J. Westerling, Article précité.

ses *Memoires*[1]: «nous vismes le lendemain les digues de Medemblik[2] ... Le Margrave partit de là avec son yacht et moy je vins en carosse tout près d'Amsterdam, où l'on joua l'opéra d'*Atis*[3] et où j'eus la curiosité d'aller dans l'Eglise des Coaquers». Le directeur de cette entreprise était David Lingelbach[4], qui loua en 1687 avec J. Koenerding le Théâtre National d'Amsterdam; du 26 février au 16 septembre de l'année 1687, ils n'avaient donné que 19 fois une pièce de théâtre contre 50 fois un opéra. On avait joué 19 fois l'*Amadis* de Lulli, 20 fois le *Cadmus*, 11 fois l'*Atys* du même compositeur, dans une traduction perdue. En cette même année 1687, il doit y avoir eu une troupe d'«opéristes» français à La Haye, qui de temps en temps donnait des représentations à Amsterdam. C'était sans doute la même compagnie qui l'année suivante — 1688 — se rendant à la prière des directeurs du Théâtre National, les Sieurs Lingelbach et Koenerding, se transporta neuf fois à Amsterdam. Nous trouvons trace de leurs représentations dans cette dernière ville en 1687, dans la relation du voyage d'étude qu'un architecte norvégien, Nicodemus Tessin, faisait en 1687 à travers le Danemark, l'Allemagne, la Hollande, la France et l'Italie[5]. Il dit avoir vu à Amsterdam représenter l'opéra de *Cadmus* en français, représentation qui selon lui, n'était pas à dédaigner. Plusieurs voix étaient assez belles. Les machines étaient fort mauvaises et le théâtre beaucoup plus petit que celui de Hambourg (dont Tessin donne les dimensions à un autre endroit de son itinéraire: 70 aunes de long sur 29 aunes de large; la scène ayant une longueur de 35 aunes)[6]. En revanche il dit que plusieurs décors étaient très bien peints. Un autre voyageur — François-Maximilien Misson (mort en 1722), homme de lettres français, étant en 1687 à Amsterdam, a également publié ses impressions sur l'opéra français qu'il avait vu représenter dans cette

---

1. C. Droste, *Overblijfsels van Geheugchenis,* (Edition Fruin II, p. 452).
2. Petite ville morte sur le Zuiderzée.
3. *Atys, Amadis* et *Cadmus* de *Lulli.*
4. Il était nourri dans le sérail ayant été le barbier des acteurs: le 10 septembre 1681 on lui paie *f* 34:13:— pour les barbes qu'il a faites.
5. Nicodemus Tessin, D. Y. S., *Studieresor i Danmark, Tyskland, Holland, Frankrike och Italie: anteckningen bref och ritningar utgifna af Oswald Siren,* gr. in-4°, Stockholm, s. d., (1914) p. 73.
6. Voici le texte: «Dass Rathhaus undt Spinnhaus habe ich auch gesehen: die Oper von *Cadmus,* hab ich auch sehen in Französisch repraesentiren wahr eben nicht zu verachten, ettliche Stimmen gingen wohl hin. Die Machinen wahr sehr schlecht, der Theater auch viel kleiner alls in Hamburg aber ettliche Decorationen wahren recht gut gemahlt».

ville. Il relate entre autres un fait curieux[1]: «nous venons de voir un opéra français où il n'y avait ni machines, ni habits riches, ni bons acteurs. Ce que nous avons trouvé là de plus plaisant, c'est une grosse fille qui joue un rôle d'homme et qui prononce si bien ce qu'elle chante, qu'on la croirait française; cependant c'est une pure routine, elle n'entend un mot de français. On dit qu'elle a esté Tambour pendant 5 ou 6 ans dans les troupes de Hollande». Est-ce que la fantaisie joue des tours au Sieur Misson ou lui en a-t-on fait accroire? Aucun document ne nous renseigne sur ce phénomène. Au mois de mars 1688 les locataires du Théâtre National, voyant l'assiduité avec laquelle le public d'Amsterdam assiste aux représentations des «opéristes» de La Haye, prie la troupe de signer un engagement avec eux[2]. Elle se compose des acteurs suivants: ANTHOYNE DES BROSSES, GIRAUD DES BROSSES, son fils et MARIE sa fille, LION LA FLEUR, LA MOTTE et DU GUET, qui s'engagent pour 9 mois, à partir du 20 mai 1688 jusqu'au 20 février de l'année 1689. DES BROSSES père, recevra 30 patagons par mois et 30 autres pour la composition de ballets. Il paraît qu'en 1682 il était encore maître à danser à Paris. Il lui faudra enseigner à danser aux danseurs et aux danseuses du ballet. Sa fille recevra 18 patagons par mois, son emploi n'est pas déterminé par le contrat. GIRAUD DES BROSSES et les autres recevront chacun 16 patagons. Les directeurs fourniront les habits, les acteurs se procureront des gants, des bas de soie, des souliers, des rubans et des perruques, ils «recognoistront une personne destinée pour régler toutes choses tant pour régler la musique que pour régler le théâtre». Pendant les mois de juillet, d'août et de septembre, la compagnie exécuta à plusieurs reprises au Théâtre National *l'opéra de Bacchus, l'opéra français d'Andromache, l'opéra de Perse* et *l'opéra de Proserpine*[3]. C'est ainsi qu'on trouve ces œuvres notées dans le livre de comptes du Théâtre National d'Amsterdam et dans le répertoire du Théâtre, composé par M. J. A. Worp, dont une copie se trouve à Leyde. L'opéra de *Bacchus,* c'était certainement *Les Fêtes de l'Amour et de Bacchus* (1672) de Quinault, musique de Lulli: l'opéra de *Perse,* sans doute le *Persée* (1682), également de Quinault et Lulli;

---

1. Misson, *Nouveau Voyage d'Italie,* 5e édition, Utrecht, G. v. d. Water et J. v. Poolsum, 1722, 4 volumes, in-12°, t. II, pp. 28—36, lettre III d'Amsterdam du 20 octobre 1687.
2. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire S. Favon). Dossier No. 736, déclaration du 13 avril 1688.
3. Worp, *Geschiedenis van den Amsterdamschen Schouwburg,* p. 154.

l'opéra de *Proserpine*, celui des mêmes auteurs (1680); quant à l'opéra d'*Andromache*, ce titre doit être une erreur[1]. Les *opéristes* se transportant de La Haye à Amsterdam, semblent ne pas avoir amené avec eux leurs musiciens. Ceux-ci au mois de septembre 1688 donnent procuration pour réclamer à leur nom des «opéristes, ayant représenté ici à La Haye et étant présentement à Amsterdam», le payement de 97 fl. 10 sols[2].

---

1. Le livre de comptes du Théâtre National d'Amsterdam [Archives municipales, Amsterdam, A. B. W., No. 433.] donne pour l'année 1688 de curieuses indications sur les représentations de comédiens italiens et des comédiens français dont il est question ici:

Ontvangh [Recette] Année 1688.

22 mart, «door de Iteljaane gespeelt» [joué par les Italiens]	fl.	353: 8:—
24 dito, «door de Itaaljaane gespeelt»	„	419:12:—
25 dito, «door deselve». [par les mêmes]	„	226:12:—
27 dito, «door deselven»	„	322: 8:—
30 dito, «door deselven gespeelt»	„	387: 4:—
31 dito, «door d'Itaaljane gespeelt»	„	125:—:—
3 april, «door deselven gespeelt»	„	201:16:—
5 dito,« door deselven»	„	202:16:—
7 dito, «door deselve»	„	212: 2:—
22 dito, «door de Itaaljane gespeelt»	„	158: 6:—
pour 10 représentations	fl.	2609: 4:—

Ontvang [Recette] Année 1688.

5 julie, «de opera van bachus» [l'opéra de Bacchus]	fl.	358: 1:—
6 dito, «'t selven» [le même]	„	174: 3:—
8 dito, «'t selven»	„	190: 7:—
10 dito, «'t selven»	„	174: 9:—
13 dito, «'t selven»	„	149:17:—
15 dito, «'t selven»	„	113:12:—
17 dito, «'t selven»	„	130: 7:—
20 dito, «de Franse opera van andromache» [L'opéra français d'Andromaque]	„	260: 8:—
24 dito, «'t selven» [le même]	„	276: 3:—
27 dito, «'t selven»	„	221:19:—
29 dito, «'t selven»	„	136:19:—
31 dito, «'t selven»	„	154:16:—
3 augusty, «'t selve»	„	160: 5:—
5 dito, «'t selve»	„	89:10:—
14 dito, «'t selven»	„	259: 1:—
17 dito, «'t selve»	„	164:15:—
21 auguste, «de opera van perse» [l'opéra de Persée]	„	197: 9:—
24 dito, «'t selven»	„	163: 7:—
31 dito, «'t selven»	„	178: 6:—
2 september, «de opera van perse»	„	179:17:—
4 dito, «'t selven»	„	155:17:—
7 dito, «'t selven»	„	174: 6:—
14 dito, «'t selven»	„	288: 6:—
15 dito, «de opera van proserpijn» [l'opéra de Proserpine]	„	222:18:—
17 dito, «'t selven»	„	152:14:—
18 dito, «'t selven»	„	151:10:—
pour 26 représentations	fl.	4879:12:—

2. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire S. Favon). Dossier No. 736, acte du 2 septembre 1688.

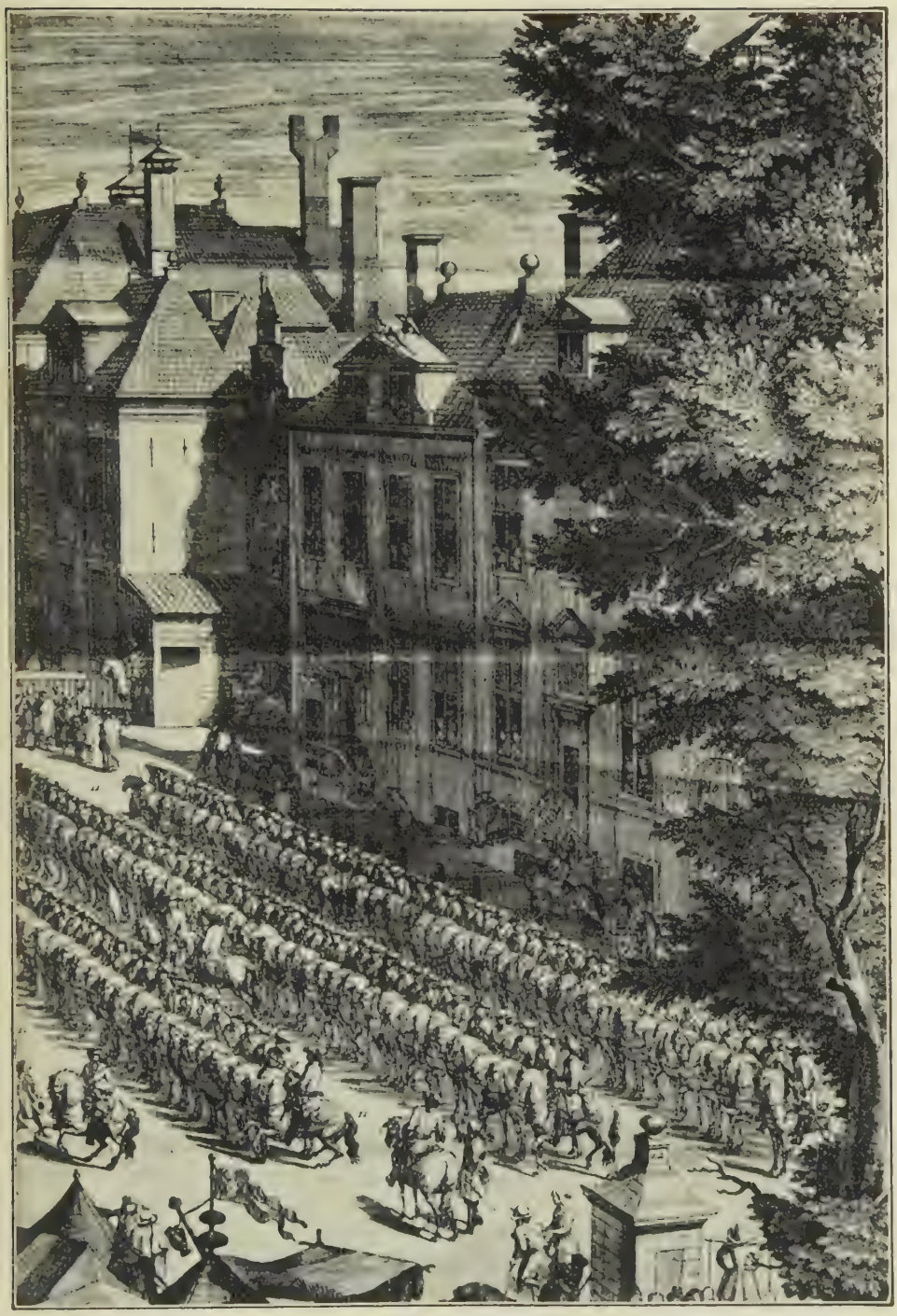

La Kermesse de La Haye au «Buitenhof» en 1687

Le chiffre 10, près des arbres, indique l'entrée de la Comédie française.

(Fragment d'une gravure de D. Marot.)

Après cela le 13 avril 1688, deux membres de la troupe qui, en ce moment, se trouvaient encore à La Haye, ANTHOINE DES BROSSES et ANTHOINE DE LA GARILLE, déclarent à la requête du musicien de l'opéra, VICTOR-AMADÉE CHEVALIER, que le Sieur Guillaume Charpentier, dict le Chevalier de Tournelle, par une lettre du mois

Signatures d' Anthoine des Brosses et d' Anthoine de la Garille
13 avril 1688

d'octobre 1687, a demandé au «Sieur requérant» de vouloir se transporter de Bruxelles à La Haye, lui promettant que du 28 octobre au 28 décembre il lui donnerait 40 patagons comme don gratuit, pour subsister[1]. Les deux témoins «à cet instrument requis» s'appelaient THOMAS SABLONNIÈRES et LÉON CADILHAN, qui tous deux appartenaient à la troupe. Le lendemain LÉON CADILHAN et un autre artiste, CHRISTOFFLE LA FLEUR, déclarent que ce même chevalier de Tournelle avait promis 30 patagons pour les musiciens

Signatures de Thomas Sablonnières, de Léon Cadilhan et de Christoffle la Fleur
14 avril 1688

qu'il avait engagés à Bruxelles. Dans quel rapport le Chevalier de Tournelle était-il avec les «opéristes»? Nous l'ignorons. Comme leurs camarades allaient partir pour Amsterdam, les Sieurs ANTHOINE DE LA GARILLE et THOMAS SABLONNIÈRES, s'associèrent avec d'autres acteurs pour former une nouvelle troupe à La Haye.

1. Archives municipales, La Haye, Archives notariales, (notaire E. v. d. Pijll). Dossier No. 893, acte du 13 avril 1688.

La compagnie ainsi réformée et alors composée, outre les deux «opéristes» déjà nommés, de LOUIS HENDELINE, GÉRARD DE LA PORTE, BERNARD DOMMAILLE, JACQUES-FRANÇOIS LOCHON et d'autres, louèrent le Jeu de Paume de Pierre van Gool et chargèrent son fils, Bartholomé van Gool, d'y construire, avant le 10 mai 1688, un théâtre pour y jouer l'opéra. Cette salle devait être longue de

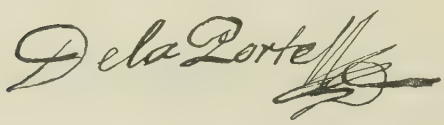

Gérard de la Porte
8 mai 1688

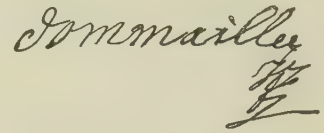

Bernard Dommaille
8 mai 1688

28 pieds et large de 25 pieds avec 12 bancs séparés du reste du théâtre par une balustrade, le tout moyennant une somme de 100 florins à payer dans 15 jours. Pour faire fermer de planches les parois des deux côtés, les acteurs promettaient de payer encore 10 ducatons d'argent[1]. Le bail avec le propriétaire du Jeu de Paume du Casuariestraat renferme les conditions suivantes: les comédiens joueront pendant quelques jours, (depuis le 10 mai jusqu'au 22 du même mois) et promettent de payer deux ducatons d'argent pour chaque représentation et un ducaton pour chaque jour de relâche[2].

1. Archives municipales, La Haye, Archives notariales, (notaire S. Favon). Dossier No. 736, contrat du 8 mai 1688.
2. Archives municipales, La Haye, Archives notariales, (notaire S. Favon). Dossier No. 736, bail du 8 mai 1688.

GUILLAUME III,
(1650—1702)
Roi d'Angleterre de 1689 à 1702.

CHAPITRE VIII

Les Comédiens de Sa Majesté Britannique (1689—1702)

Le 13 février 1689, le Prince-Stathouder Guillaume III, ayant chassé son beau-père Jacques II, lui avait succédé comme roi d'Angleterre. Ce changement de titre de leur protecteur n'avait d'autres conséquences pour les comédiens que la modification de la dénomination sous laquelle ils se présentaient au public hollandais. Désormais on les trouve sous le titre de comédiens de Sa Majesté Britannique, Mais la protection du roi leur restait assurée.

Dans le livre des payements[1] de la Maison du prince d'Orange de l'année 1691, on trouve une ordonnance pour le payement de 597 florins 9 sous aux ouvriers qui avaient travaillé au service de Sa Majesté à la Comédie Française à La Haye.

Pendant les années suivantes les rumeurs de la venue des troupes de comédiens français émurent à plusieurs reprises le vénérable Consistoire de La Haye. C'est ainsi que, jugeant qu'en ces tristes temps il aurait été parfaitement inconvenant de permettre aux comédiens de jouer, il délégua, le 31 décembre 1694, plusieurs de ses membres, qui se rendirent auprès des Messieurs de la Cour pour exposer les scrupules de l'Eglise réformée[2]. Le Président de la Cour répondit qu'il ne savait rien[3], mais qu'il était disposé à interdire les

1. Archives de l'Etat, La Haye, Ordonnantieboeken van de Nassausche Domeinen, No. 741, fo. 267.
2. *De Hofstad,* année 1912: numéro du 27 avril, p. 3.
3. Ibidem. En 1695, le Comte Palatin avec sa famille se rendirent en Hollande. A La Haye ils visitèrent la comédie française. Coenraet Droste dit dans l'ouvrage cité: *Overblijfsels van Geheugchenis* (vs. 4338—4343):

De Palsgraef, nae verloop van jaren, toen in 't leven,
Heeft uyt nieuwsgirigheyt nae Hollant sig begeven,
En kwam ook in den Haeg, met syn Gemaelin,
Vrouw-Moeder, en veel stoet, gevolgt van 't hof-gesin.
Terwyl sy met malkaer de Fransche schouwburg saegen
En schepten, nae 't scheen, in 't speelen groot behaegen,
Heb ik hem daer gesien .....

représentations. De plus la délégation s'adressa au Pensionnaire Heynsius pour le prier de vouloir interdire et punir cet ouvrage du diable si inconvenant et si inopportun. Le Pensionnaire promit son concours. Le 4 novembre de la même année, 1695, nouvelle alarme; on apprit qu'on avait désigné un emplacement à la comédie française. La députation du Consistoire, s'étant informée de la véracité de ces bruits, apprit de la bouche du greffier Schuylenburgh, que l'établissement de la comédie avait été sollicité par quelques ministres de pays étrangers au Congrès de la Paix. Sa Majesté ne s'était pas montrée encline à accorder son consentement, toutefois on avait déblayé le terrain en question. Avant d'admettre une troupe de comédiens on devait attendre que Sa Majesté délivrât des lettres de permission. Quelques jours après, le Consistoire, apprenant que la comédie va être ouverte, juge inutile de protester, on ne fera que recommander aux membres de l'Eglise de s'abstenir de la fréquentation de cette école de perdition[1].

Au mois de mars 1696, ayant appris que Sa Majesté le roi d'Angleterre allait arriver, le Consistoire discuta si l'on s'adresserait au roi pourqu'il abolît désormais le théâtre[2]. D'ailleurs, on avait parfois quelque raison d'en vouloir aux comédiens français qui dans leur turbulence se laissaient aller de temps en temps à des vandalismes. Au mois d'octobre 1696, le procureur général communique à la Cour de Hollande, que quelques personnes qu'on disait comédiens français, avaient brisé des réverbères[3].

Il n'est pas étonnant qu'on ait protesté contre la préférence dont jouissaient à La Haye les troupes françaises. Pour éviter d'être accusés de partialité les Bourgmestres accordent à des comédiens hollandais l'autorisation de jouer au cas où ils admettraient des acteurs français. Ceux-là auraient à commencer leur spectacle à la même heure et aux mêmes jours que ceux-ci et devraient verser un tiers des recettes à la caisse des pauvres de l'Eglise réformée.

(Le Comte Palatin [Jean Guillaume de Paltz-Neuburg, 1698—1716.] d'alors, quelques ans après,

S'est rendu en Hollande, par curiosité,
Et vint aussi à La Haye, avec son épouse,
Sa mère et une suite nombreuse;
Pendant qu'ils assistaient ensemble au spectacle français,
Où ils semblaient se plaire beaucoup,
Je l'ai vu là .....).

1. *De Hofstad, 1912,* numéro du 27 avril, p. 3.
2. Archives municipales, La Haye. Notulen van den Kerkeraad, année 1696, fo. 219, 2 mars 1696.
3. Archives de l'Etat, La Haye, Resolutiën van het Hof, Résolution du 19 octobre 1696.

Le Consistoire résolut de protester contre cette permission accordée aux Hollandais; les Français avaient l'avantage d'être soutenus

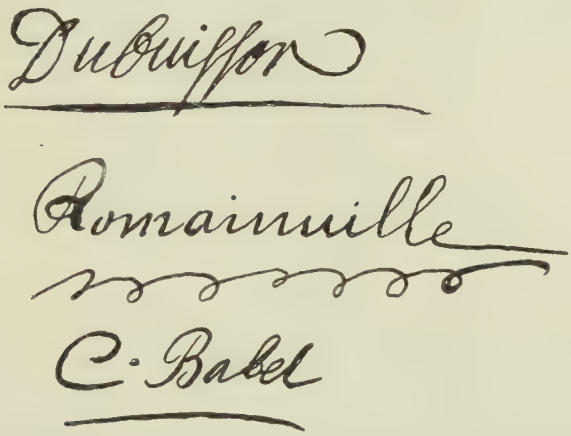

Signatures de Jacques Dubuisson, Charles de la Haye, dit De Romainville et Charles Babel.
7 août 1697

par les ambassadeurs étrangers. Mais ses délégués rapportent que leurs objections n'ont pas eu de succès[1].

Nous connaissons quelques-uns des comédiens qui formaient en 1697 la troupe de Sa Majesté Britannique[2]. Les principaux acteurs étaient JEAN DE SURLIS, CHARLES DE LA HAYE, dit DE ROMAINVILLE, GAÉTAN DE ROMAGNESY, JACQUES DU BUISSON, JEAN PRÉFLEURY et CHARLES D'ANGEVILLE. Ils reçurent dans leur compagnie le Sieur CHARLES BABEL en qualité de musicien pour jouer du basson, moyennant la somme de 21 sols par jour, c'est-à-dire sur le même pied que les autres *symphonistes*. Le contrat expirerait le jour des Cendres de l'année 1698. Le dédit serait de 200 florins.

Outre JACQUES DU BUISSON, la compagnie comptait parmi ses membres sa sœur MARIE DU BUISSON, qui était la femme de JEAN

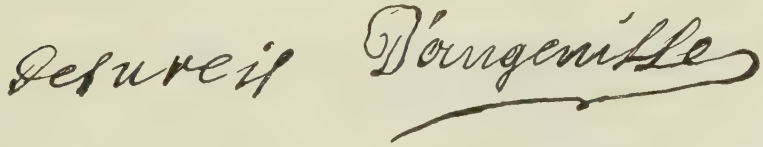

Jean de Surlis
7 août 1697

Charles d' Angeville
7 août 1697

POHUT DE PRÉFLEURY. Malheureusement les époux ne s'entendaient

1. Archives municipales, La Haye, Notulen van den Kerkeraad, 1697, fo. 219.
2. Archives municipales, La Haye. Archives notariales (notaire S. Favon). Dossier No. 744, acte du 7 août 1697.

pas trop bien. C'est pourquoi ils résolurent de divorcer. Quant aux deux enfants nés de leur mariage chacun des époux en prendrait un «pour les élever en bonne éducation et en la crainte de Dieu». Le cadet qui était en nourrice, Dominique-François Pohut, resterait à la charge du père, tandis que la mère garderait l'aîné Jean-François[1]. Cependant en 1701 on retrouve MARIANNE DU BUISSON

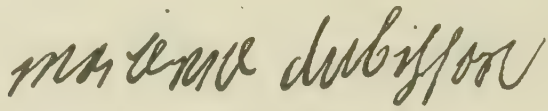

Marianne Dubuisson
29 novembre 1697

comme femme de PRÉFLEURY, dans un contrat d'association. Les époux semblent donc s'être réconciliés.

La femme de CHARLES D'ANGEVILLE était sans doute une actrice de mérite. Sa Majesté Britannique lui fit verser une somme de 25 pistoles[2].

En 1700, outre le Sieur JACQUES DU BUISSON et MARIANNE DU BUISSON, la troupe du Roi-Stathouder ne comptait plus aucun comédien de celle de 1696[3]. GAÉTAN DE ROMAGNESY avait passé à Bruxelles où il mourut le 26 octobre 1700. Sa femme, au contraire, MARIANNE RICHARD, jouait à ce moment-là à La Haye. JEAN DE SURLIS[4] faisait partie de la troupe qui se composait, outre les BUISSON, des Sieurs NICOLAS DU MAJOT, LOUIS DU PERLIS, FRANÇOIS DE VALOIS (une reconnaissance du 12 février 1701 le nomme F. VALOIS BOYVAL)[5] et des Dlles MARIANNE RICHARD, JEANNE CHAMBLY, JEANNE NANON, sa fille, et MARGUERITE FLORENCE Les comédiens engagent le Sieur ANTHOINE DES BROSSES, maître

---

1. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire S. Favon), Dossier No. 744, acte du 29 novembre 1697.
2. Archives de l'Etat, La Haye, Ordonnantieboeken, No. 743, année 1698, mars.
3. Archives municipales, La Haye, Archives notariales, (notaire S. Favon). Dossier No. 748, 5 mars 1700.
4. Ibidem, Dossier No. 749, Déclaration d'Elisabeth Staets du 26 juillet 1701. Le 7 février 1707, *Jean de Surlis* est à Mons où il passe un contrat d'association par devant le notaire P. A. Henrichant [Registre des années 1706/1707, fol. 183 etc.] avec les Sieurs *De Villedieu* et sa femme, Mademoiselle *De Surlis*, les Srs. *Dery, Lefebvre, Ribou, Prévost* père, *Prévost* fils, *Louisette Prévost*, les Demoiselles *Babet* et *Charlotte de Romainville*. Ils joueront pendant un an à commencer le lundi de Quasimodo, 1707, jusqu'au mercredi des Cendres 1708.
Cf. F. Rousseau, Article cité dans la *Revue Belge d'Histoire*, I. 1914.
5. Archives municipales, La Haye, Archives notariales, (notaire S. Favon). Dossier No. 749, acte du 12 février 1701.

à danser, pour le terme d'un an (du 3 mars 1700 au 3 mars 1701), moyennant 50 sols d'appointements par jour.

En 1701, outre MARIANNE RICHARD, veuve DE ROMAGNESY, et MARIANNE DU BUISSON, femme de JEAN PRÉFLEURY, aucun de ces

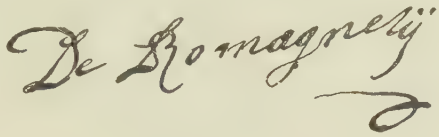

Gaëtan de Romagnesy
7 août 1697

comédiens ne figure sur le tableau de la troupe. Un contrat d'association nous renseigne sur la composition de la compagnie[1]. JEAN PRÉFLEURY s'engage à jouer les rois et les rôles attachés à l'emploi des rois, les paysans et dans le comique les docteurs. GEORGE DU ROCHER partagera les premiers et les seconds rôles dans le sérieux avec un acteur qu'on a l'intention de chercher à Paris, JACQUES LA ROQUE partagera les premiers et les seconds rôles comiques et jouera les troisièmes et les quatrièmes rôles dans le sérieux, JEAN-BAPTISTE DE LORME DE CHÂTEAUVERD se charge des troisièmes et des quatrièmes rôles dans le sérieux en partage avec DU ROCHER et dans le comique de tout ce que la troupe jugera à propos de lui faire jouer. La demoiselle MARIANNE RICHARD s'engage à jouer les reines et les mères, les six premiers rôles dans le sérieux; dans le comique elle prendra les rôles des femmes et les ridicules. MARIANNE DU BUISSON (femme PRÉFLEURY) jouera les cinquièmes rôles dans le sérieux et les tantes et les vieilles dans le comique. MARIE DES ESSARS (femme DU ROCHER) partagera avec une actrice qu'on ira chercher à Paris les premiers et les seconds rôles dans le sérieux et les servantes dans le comique, tandis que MARIE LONGUEIL (femme LA ROQUE) prendra les troisièmes

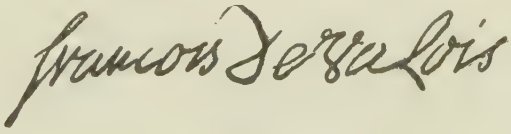

François de Valois
12 février 1701

et les quatrièmes rôles dans le sérieux et dans le comique les secondes amoureuses et les autres rôles que la troupe jugera à propos de lui faire jouer. GEORGE DU ROCHER touchera tous les jours

1. Archives municipales, La Haye, Archives notariales, (notaire S. Favon). Dossier No. 749, contrat du 13 février 1701.

de représentation 30 sols, monnaie de France, s'il fait danser sa fille MARIANNE DU ROCHER. Egalement MARIANNE RICHARD recevra 15 sols toutes les fois que son fils ANTHOINE DE ROMAGNESY jouera les petits rôles. MARIE DE LAGE, veuve FLORIDOR, s'engage comme buraliste moyennant un demi écu neuf, argent de France, d'appointements par jour, et JEAN-BAPTISTE DE RY se charge de chanter et de jouer moyennant 500 £, argent de France, d'appointements par an. Le contrat se fait pour la période entre le 13 février 1701 et le mercredi des Cendres de l'année 1702.

L'Eglise réformée ne se lassait pas de lutter contre le théâtre. Il est vrai que quelquefois les comédiens poussaient trop loin leur indépendance, d'après l'opinion de ces temps-là. C'est ainsi que le Consistoire se vit obligé de protester auprès des Messieurs de la Cour et du Magistrat contre l'insolence des Français, qui jouaient le mercredi soir pendant le prêche. Le Conseiller Van Schuylenburg promit de mander les comédiens et d'écrire à ce sujet une lettre à Sa Majesté[1]. D'ailleurs la diaconie de l'Eglise réformée ne répugnait pas à tirer profit de ces inventions du diable qu'étaient les comédies et les kermesses. C'est ainsi qu'elle avait trouvé un moyen ingénieux de percevoir sa quote-part des recettes des théâtres et des baraques de la kermesse de 1699. La Cour de Hollande, donnant suite à sa requête, lui permit de poster un homme devant chaque théâtre ou baraque pour recueillir l'argent dû par les spectateurs.

Dans sa lutte avec l'Eglise, le théâtre avait cependant un soutien efficace en la personne de Sa Majesté. De temps en temps il allait au théâtre et récompensait alors les comédiens par une subvention[2]. C'est ainsi qu'en 1698 il donna à sa troupe 100 souverains d'or, soit 1570 florins, parce qu'il avait assisté à quelques représentations. En 1699, ses comédiens reçurent 1000 florins. Et le 4 novembre de la même année le roi fit faire à ses dépens quelques réparations à la salle[3].

Au commencement du XVIIIe siècle se produit un changement remarquable dans la gestion des théâtres français en Hollande.

Le XVIIe siècle avait été l'âge d'or des comédiens de campagne qui, parcourant toute la France sur le chariot de Thespis, s'aventurent souvent sur les routes du Nord.

---

1. Archives municipales, La Haye, Notulen van den Kerkeraad, 1699, 2 janvier et 8 février.
2. Cf. Morren, *Het huis Honselaersdijk* dans *Je Maintiendrai*, t. II, p. 286.
3. Archives de l'Etat, La Haye Ordonnantieboeken van de Nassausche Domeinen, No. 744, fo. 14vo.

Or, dès de début du XVIIIe siècle on ne voyait plus paraître «la charrette attelée de quatre bœufs fort maigres et pleine de coffres, de malles et de gros paquets de toiles peintes, qui faisaient comme une pyramide au haut de laquelle paraissait une demoiselle habillée moitié ville, moitié campagne»[1], le Roman Comique touche à sa fin; dans les premières années du siècle nouveau on n'entend plus que de faibles échos de la vie tumultueuse des comédiens de campagne; c'est un acte par lequel la «Demoiselle MARIANNE RICHARD, *comédienne de la troupe de comédiens français de Sa Majesté Britannique,* veuve du feu Sr. GAÉTAN DE ROMAGNESY, *vivant*

Marianne Richard
13 février 1701

comédien dans ladite troupe» renonce à la modeste succession de son mari, décédé à Bruxelles le 26 octobre 1700. C'est l'«Estat d'inventaire» du dit ROMAGNESY énumérant de vieux habits à boutons d'or (faux), une vieille perruque, une paire de bas de soie (vieille) etc. ... lesquelles hardes ont été vendues 30 frc. par le Sr. CORBET, symphoniste de l'Opéra de Bruxelles, pour faire enterrer ledit Sr. DE ROMAGNESY[2]. C'est une reconnaissance de FRANÇOIS VALOIS DE BOYVAL, comédien de S. M. Britannique.

Puis plus rien. Rideau! Les troupes de campagne aux Pays-Bas ont vécu.

Ce n'est pas que les gens de théâtre au XVIIIe siècle ne fassent plus de dettes, ne signent plus de reconnaissances! Loin de là! Nous trouverons maintes variations brodées sur ce thème éternel. Mais désormais il s'agira moins d'acteurs empruntant de l'argent pour s'acheter un justaucorps à la romaine ou une perruque, que d'entrepreneurs de théâtres plus ou moins permanents, ayant besoin d'argent pour faire subsister leurs établissements.

---

1. *Roman Comique,* Livre I, Chapitre I.
2. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire S. Favon). Dossier No. 748, acte du 9 novembre 1700.

CONCLUSION.

Nous avons suivi les comédiens de campagne français dans leurs pérégrinations à travers les Pays-Bas pendant tout le dix-septième siècle.

Au début, ils eurent à lutter contre la concurrence de leurs confrères anglais. Ceux-ci, traversant la Hollande pour se rendre dans les pays environnants, ont exercé une influence assez sensible sur le répertoire des théâtres hollandais. Pour les représentations des Français cette influence ne peut se démontrer que dans quelques cas: l'engoûment des auteurs du *Nil Volentibus Arduum* pour le répertoire français doit provenir de la lecture des pièces beaucoup plus que des représentations aux Pays-Bas, car à Amsterdam, où le «Nil» était établi, on a vu rarement des comédiens français. Cela tient au monopole que s'attribuait le Théâtre National d'Amsterdam. Ce théâtre, ressource importante des Hospices d'Amsterdam, était soutenu par le Magistrat, qui par ses «résolutions» empêchait les comédiens étrangers de jouer dans la ville. Ce fait explique encore comment dans l'histoire du théâtre français en Hollande l'importance d'Amsterdam est de beaucoup inférieure à celle de La Haye. Cette dernière ville, qui au dix-septième siècle n'était qu'un grand village, était beaucoup plus accueilllante pour les pauvres histrions, conséquence du caractère particulier de La Haye, centre de vie cosmopolite fréquenté dans la première moitié du dix-septième siècle par nombre de jeunes gens français et anglais venus pour se ranger sous les bannières des princes d'Orange et par les ambassadeurs des pays étrangers pourvus souvent d'une suite quasi royale. La Haye, étant la résidence des Stathouders et de la famille royale de Bohème, ne comptait pas moins de deux cours princières dont les membres s'intéressaient beaucoup à l'art dramatique français ou à ses serviteurs et tendaient à rehausser l'éclat de leurs maisons par ce divertissement à la mode.

Il faut reconnaître que les comédiens français ambulants qui visitaient la Hollande, méritaient souvent la peine d'être vus. Ce n'était pas toujours le rebut des acteurs français qui fréquentaient

les riches Pays-Bas. Il y en eut et des plus grands, qui montèrent sur les tréteaux soit du Jeu de Paume du Buitenhof (ou dans la seconde moitié du siècle du Casuariestraat) soit de la Piquerie de Son Altesse. C'étaient un VALLERAN LE CONTE, un FLORIDOR, un BRÉCOURT, un MITALLAT, un PHILANDRE, nous en passons et des meilleurs. Ce dernier mérite plus particulièrement notre attention. Malheureusement la rareté des documents se rapportant à son séjour en Hollande ne nous permet pas de confirmer l'hypothèse assez vraisemblable de M. Chardon qui considère PHILANDRE comme le prototype du *Léandre* du *Roman Comique*.

Concernant les comédiens qui se sont montrés en Hollande pendant la période de 1634 à 1641 nous avons peu de renseignements. Est-ce que PHILANDRE se trouvait parmi les comédiens qui en 1638 illustraient les noces du Sieur de Brederode? Aucune source ne le nomme. Il y avait alors bien en Hollande les deux DE LA BARRE, qui en 1650 étaient dans sa troupe.

Avidement les comédiens français s'emparaient d'un nom princier pour leur servir d'enseigne; impudemment ils changeaient de titre si cela leur semblait avantageux.

Il faut reconnaître que les pauvres acteurs avaient quelquefois besoin de protection morale aussi bien que financière. Dans ce pays de rigides calvinistes ils furent traqués avec acharnement par l'Eglise. Naturellement les consistoires et les ministres protestants n'en voulaient pas seulement aux Français; ils avaient toute représentation en horreur et les spectacles forains aussi bien que les spectacles réguliers furent également l'objet de leurs réprobations. Souvent le Clergé savait en imposer aux Magistrats municipaux et hors de la juridiction de la Cour de Hollande les représentations, à l'exception de celles de la foire, sont rares aux dix-septième siècle. Les comédiens de campagne jouent ordinairement au Buitenhof. La Cour de Hollande autorisait leurs représentations quelquefois sous l'influence des Stathouders qui, avides de plaisirs ou désireux de briller, laissaient se perdre dans le vent la grave voix du Clergé.

Les comédiens ambulants promenaient leur titre de comédiens du prince d'Orange ou de Sa Majesté Britannique dans leur pays d'origine ou dans les pays environnants: c'était un titre d'honneur qui, au dix-septième siècle, avait tant d'éclat que Scarron le cite comme quelque chose de très connu, à côté de celui de comédiens du duc d'Epernon. On trouve la troupe du prince d'Orange à Paris où elle essuie les aménités des comédiens royaux, on la rencontre à

Rouen, à Nantes, à Narbonne même. Mais toujours ils reviennent aux Pays-Bas malgré les difficultés multiples qu'on leur suscite un peu partout, et dont Rigal fait mention.

Dans l'éternelle lutte que se livrent à La Haye, la Cour et la Ville, les comédiens servent de souffre-douleur. D'autre part les Magistrats de La Haye et d'autres villes leur interdisent de jouer pendant les quinzaines de Pâques ou de Noël et les jours de prière ou de prédication. Ils saisissent toutes les occasions de leur faire faire relâche: maladie de princesses, deuil princier, menace de guerre, moisson manquée. Puis les créanciers sont sans cesse à leurs trousses, les autorités municipales exigent des billets de faveur ou des représentations privées; les caisses des pauvres demandent une partie des recettes. Mais malgré tout, gaîment, ils parcourent la Hollande, apportant partout la bonne parole française, émouvant aux larmes les princesses aussi bien que les bourgeoises aisées, en récitant les beaux vers d'un Corneille et d'un Racine, arrachant à ces graves figures de magistrats ou de négociants un sourire ou même un éclat de rire par les chefs-d'œuvre d'un Molière, prêchant partout — mais non pas toujours d'exemple — l'évangile de la bonté et de la beauté, qui est l'évangile de la France, celui de l'Humanité.

LIVRE II

LES COMÉDIENS FRANÇAIS EN HOLLANDE AU XVIIIe SIÈCLE

INTRODUCTION.

La fin du *Roman Comique* était venue. Les dernières dizaines d'années du XVIIe siècle sont témoins de l'éclosion d'une fleur exotique sur le sol de Hollande: l'opéra. Presque partout en même temps dans les pays cultivés de l'Europe, ce nouveau genre dramatique, venu d'Italie[1], transplanté en France par Mazarin, qui y vit même un instrument politique[2], accueilli ensuite avec enthousiasme dans toutes les cours de l'Europe et puis par le public des théâtres, prend rang aux côtés de la tragédie et de la comédie. Aux Pays-Bas par une coïncidence curieuse, le commencement d'un nouveau siècle est en même temps le début d'une ère nouvelle dans l'histoire du théâtre français. Si le dix-septième siècle est celui des comédiens de campagne, nous assistons après l'année 1700 à l'établissement du premier théâtre français permanent en Hollande. Ce nouvel état de choses s'explique en partie par l'avènement du nouveau genre de spectacle, qui, avec un tout autre caractère, comporte une organisation spéciale.

Bien que la question de l'organisation des troupes de campagne ne soit pas encore connue dans tous ses détails, on peut dire qu'elles n'ont pas eu de directeurs proprement dits. Les actes notariés du XVIIe siècle sont ordinairement signés par un, deux ou plusieurs acteurs, «se faisant forts» pour les autres. C'est une espèce de Comédie Française avec ses sociétaires et ses pensionnaires, qu'une troupe de campagne d'alors. La compagnie composée seulement de quelques acteurs, les pièces n'exigeant pas de décors spéciaux, et n'étant que rarement entrecoupées de ballets ou d'intermèdes de musique ou de danse, l'entreprise ne comprenait ni un grand personnel artistique, ni un important magasin d'accessoires et de décors. Comment les maigres bœufs d'un Destin auraient-ils pu transporter de ville en ville une installation aussi vaste que celle d'une *académie de musique*. L'opéra au contraire comporte un grand

1. H. Prunières, *L'Opéra Italien en France, avant Lulli*, chapitre I, pp. 1—14.
2. Ibidem, p. 43 etc.

nombre d'acteurs, de danseurs et de musiciens, beaucoup de décors, souvent très coûteux. Il lui faut un entrepreneur qui, en possession d'une autorisation valable pour plusieurs années, indépendamment des variations dans le tableau de la troupe, reste le chef responsable de son établissement pendant la durée de sa gestion, afin qu'on puisse former un répertoire fixe, qui assure le remboursement des grosses sommes engagées.

Nous avons déjà constaté l'apparition assez éphémère de l'opéra vers la fin du XVIIe siècle sur la scène du théâtre hollandais et du théâtre français en Hollande. Nous avons vu Theodoro Strijker échouer dans ses efforts de formation d'un opéra à Amsterdam; puis l'opéra de Buiksloot naître et expirer en peu de temps; enfin, à La Haye l'académie de musique de CHARLES MARTINELLI vivre difficilement. Ce n'est qu'au début du XVIIIe siècle qu'on peut vraiment parler d'un théâtre permanent dans cette dernière ville. On choisit, pour y établir la nouvelle entreprise, la salle qui pendant les dernières dizaines d'années du siècle précédent avait déjà servi de comédie française, après que le Jeu de Paume et la Piquerie de Son Altesse avaient été affectés à d'autres emplois: c'était le Jeu de Paume appartenant à la famille Van Gool et situé dans le Casuariestraat[1]. Plus tard nous verrons un opéra, à côté du théâtre du Casuariestraat, s'établir pour une quinzaine d'années dans une maison du Voorhout, puis disparaître à jamais.

Jusqu'à la fin du siècle le théâtre du Casuariestraat resta alors le seul théâtre français à La Haye.

Vers le milieu du XVIIIe siècle, s'établit aussi une comédie française à Amsterdam; d'abord près de la ville, puis dans la ville elle-même. Contrairement à ce que nous avons vu se produire au sujet des représentations françaises à Amsterdam au siècle précédent, le théâtre français de cette ville vit, vers la fin du XVIIIe siècle, indépendamment de la comédie française de La Haye. C'est une organisation en soi, ayant ses propres directeurs, sa propre troupe et un théâtre à elle.

Nous terminerons notre histoire du théâtre français en Hollande au XVIIIe siècle par l'année 1793, au moment où Dumouriez entre avec ses troupes aux Pays-Bas, la guerre entraînant la fermeture des théâtres.

Ils ne se rouvrent qu'en 1795 et les changements de gouvernement

1. La rue qui coupe le Casuariestraat s'appelle encore Schouwburgstraat: «rue du Théâtre».

amène alors un changement dans l'organisation du spectacle français que nous étudierons plus tard.

Comme dans le premier livre de cet ouvrage, nous n'avons ici parlé qu'incidemment du théâtre français à Maestricht, pour les raisons que nous avons déjà exposées. Nous ne faisons d'exception que pour l'année 1778, le séjour de Fabre d'Eglantine à Maestricht à cette époque, nous permettant de publier des documents inédits.

CHAPITRE I

Louis Deseschaliers et son Théâtre du Casuariestraat à la Haye.

(1700—1713)

Le 26 octobre 1700, Messieurs le Bailli et les Bourgmestres de La Haye, accordent, sous l'approbation des Echevins, à M. Schott, «sénateur et premier juge de la ville de Hambourg, l'autorisation de faire ici à La Haye pendant une période de 3 ans des représentations du genre qu'on nomme opéra, à la condition expresse de donner pour chacune 2 sous par spectateur aux pauvres de la ville»[1].

Ici commence un nouveau chapitre de l'histoire du Théâtre français en Hollande, un drame aux péripéties tragi-comiques.

Que diable M. le sénateur et premier juge de la ville de Hambourg allait-il faire dans cette galère?

Né à Hambourg le 16 avril 1641, licencié en droit en 1665, M. Schott se fit connaître comme un amateur fervent des sciences et des arts. En 1677, il réalisa un projet qu'il avait formé depuis longtemps, celui de donner un opéra à sa ville natale. Il n'était pas seulement grand amateur de musique, mais il avait aussi des dispositions remarquables pour la mécanique.

Cela le rendait particulièrement apte à prendre la direction d'un opéra[2]. C'est ainsi que M. Schott pouvait faire construire d'après ses indications toutes sortes de décors, de machines et de changements.

Regnard, voyageant en Allemagne, assista en 1681 à quelques représentations données à l'Opéra du Marché aux Oies à Hambourg. Il en dit ceci: «Les opéras n'y sont pas mal représentés:

---

1. Archives municipales, La Haye. Résolutiën van Baljuw, Burgemeesters en Schepenen, 1700. Résolution du 26 octobre 1700.
2. J. F. Schütze, *Hambürger Theater Geschichte*, Hamburg, 1794, in-8°, pp. 131 etc.

j'y ai trouvé celui d'*Alceste* très beau»[1]. Ce qui frappait les contemporains, c'était la magnificence de l'édifice et le grand nombre et la beauté des décors et des machines dans certains opéras: on cite par exemple le Capitole de Rome; puis le Temple de Salomon et le Tabernacle du Seigneur (des Juifs) qu'on voyait dans le grand opéra en 2 journées: *Die Zerstörung der Stadt Jerusalem,* construits avec beaucoup d'exactitude scientifique d'après les descriptions de l'Ancien Testament et auxquels on avait travaillé pendant 6 ans sour la direction de M. Schott[2].

Un poète contemporain, enthousiasmé par la vue de l'opéra s'écria:

«Hier denk ich, edler Schott, Zier deiner Vaterstadt,
Was deine Fähigkeit alhier gestiftet hat
Ahnt keine Seele nach, es ist fast ohn' Exempel
Ein kahler Mopsus höhnt das was er nicht versteht».

(Barthold Feind)[3]

Depuis la fondation de l'opéra jusqu'à la mort de son fondateur (1702), celui-ci a dirigé l'établissement avec des intervalles plus ou moins longs pendant lesquels il cédait la direction à d'autres personnes. Durant les années 1696 et 1697 les artistes de Hambourg donnèrent à l'occasion de l'«Umschlag»[4] des représentations à Kiel. M. Schott doit même avoir été pendant quelque temps directeur de l'Opéra à Kiel; cependant l'historien du Théâtre de Kiel, M. Wolfgang Gersdorf, n'en parle pas dans son ouvrage *Geschichte des Theaters in Kiel unter den Herzogen Holstein Gottorp bis 1773*[5].

Ayant obtenu par une requête, rédigée en français, l'autorisation d'établir un opéra à La Haye, M. Gérard Schott, sexagénaire et occupant des fonctions importantes dans sa ville natale, devait s'assurer le concours d'un homme de théâtre. Il en trouva un dans la personne de Jean-Jacques Quesnot de la Chesnée dont M.M.

---

1. Regnard, *Voyage,* Edit. A. de Marsy, p. 45.
2. Cf. *Allgemeine Deutsche Biographie,* Bd. 32, Leipzig, 1891.
3. Cf. *Zeitschrift des Vereins für Hambürger Geschichte,* Bd. 3, Heft 1, Hamburg, 1851, in-8°.
   «Ici je pense, noble Schott, ornement de votre ville natale,
   Ce que votre habileté a établi ici
   Personne ne saurait l'imiter, c'est presque sans pareil.
   Un misérable grognon blâme ce qu'il ne comprend pas».
4. «Umschlag», une espèce de foire.
5. Wolfgang Gersdorf, *Geschichte des Theaters in Kiel unter den Herzogen Holstein Gottorp bis 1773,* Kiel, 1911, Fasc. 27/28 des *Mittheilungen der Gesellschaft für Kieler Stadtgeschichte,* in-8°.

Haag dans *La France Protestante*[1] nous donnent une biographie, incomplète autant que celle de la *Biographie Universelle*[2].

QUESNOT était le fils d'un juge de Clarensac. Après la révocation de l'Edit de Nantes il se retira dans le Brandebourg et il

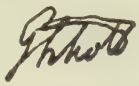

G. Schott
4 octobre 1701

établit à Berlin avec le secours de l'Electeur une fabrique de galons, qui paraît ne pas avoir prospéré. Il transporta son industrie au Danemark. A la mort de son beau-père, il revint en France, en 1688, pour recueillir sa succession, mais un collatéral qui s'en était déjà emparé, le dénonça. Il fut arrêté sous l'accusation de n'être venu dans le Dauphiné que pour embaucher des ouvriers nouveaux-convertis et les faire passer au Danemark. On le retint pendant

Jean-Jacques Quesnot de la Chesnée.
31 mai 1701.

plusieurs mois dans les prisons de l'évêché de Grenoble; toutefois on finit par le remettre en liberté sur les pressantes réclamations de l'Ambassadeur de Danemark. QUESNOT se hâta de retourner dans sa patrie d'adoption. Selon M. M. Haag, sa femme se nommait Marie Roux. Cependant dans des actes notariés de 1708 on trouve Anne Quesnot nommée comme sa veuve. Il doit donc avoir convolé en secondes noces. Dans une requête qu'il adresse à Leurs Hautes Puissances, Jean-Jacques s'affuble du titre pompeux d'Intendant des Plaisirs du Roi de Prusse. Jusqu'ici nous n'avons pas trouvé de détails sur cette intendance. M. J. J. Olivier au tome II de ses *Comédiens français dans les cours d'Allemagne au XVIII ième siècle* commence l'historique de ces comédiens à la cour de Prusse

1. Haag, *La France Protestante,* 1ière édition, t. VIII, pp. 339—340.
2. Michaud, *Biographie Universelle,* Paris-Leipzig, s.d., t. 34, p. 637.

par l'intendance de Du Rocher, le successeur de Quesnot auprès de Sa Majesté prussienne[1].

En faisant des préparatifs pour l'établissement de l'opéra français à La Haye, il fait la connaissance de Louis Deseschaliers et de sa femme, ce qui devient la cause de bien des tribulations pour notre réfugié, tribulations dont nous pouvons suivre le cours, pas à pas, parce que Jean-Jacques a publié une relation minutieuse de tous

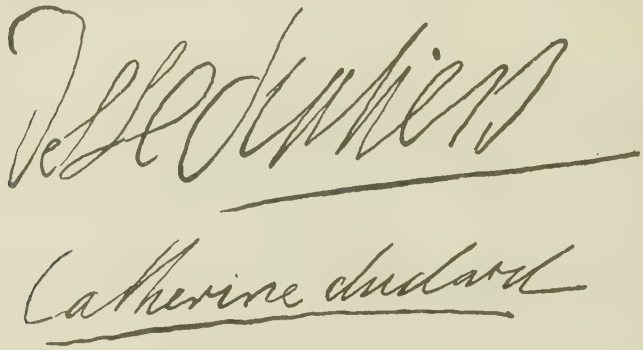

Signatures de Louis Deseschaliers et de Catherine Dudard.
23 juillet 1703.

ses déboires et de tous ses démêlés avec le digne couple. En 1706 il paraît un libelle intitulé *L'Opéra de La Haye, histoire instructive et galante*[2]. Ce n'est qu'une accusation ininterrompue contre Louis Deseschaliers et contre sa femme Catherine Dudard. Ce qui est curieux, c'est qu'on peut contrôler toutes les assertions de Quesnot au moyen des documents que nous avons pu tirer des archives municipales de La Haye et d'Amsterdam. Il en résulte que, quoiqu'il s'exprime souvent d'une façon crue, il n'allègue que des faits réels. Mais tâchons de reconstituer d'abord la biographie du couple Deseschaliers jusqu'au moment, où, acculés à la misère, ils se jettent aux genoux de Jean-Jacques.

M. J. Noury[3] dépouillant les registres paroissiaux de l'Eglise St.

---

1. Le Sieur *George Guillaume du Rocher* s'engage en 1729 avec sa femme dans la troupe du Sieur *Missoly*, directeur de théâtre au Havre-de-grâce pour y jouer les rôles des Rois, des Raisonneurs, des Pères et des Oncles, tandis que sa femme devait s'occuper du bureau.
Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire S. Favon). Dossier No. 2177, acte du 3 janvier 1729.

2. *L'Opéra de La Haye, histoire instructive et galante*, Cologne, chez les héritiers de Pierre le Sincère (Maximilien Graet, Gand) 1706, in-12° de 287 pages.

3. J. Noury, *Les Comédiens à Rouen au XVIIe siècle, d'après les registres paroissiaux de St. Eloi*, Rouen, 1893, in-8° de 41 pages.

Eloy à Rouen trouva un jour entre deux pages un billet jauni, crasseux, plié en huit, ainsi libellé:

«Nous sousinon LOUIS DESECHALJER et CATHERINE DUDAR, promaiton à Monsieur le curée de St.-Eloy de renoncer à la profession de quomédien et d'aqueteur de l'Opéra».

(signé) C. Dudard. Deseschaliers.

Fait ce 11 d'octobre (1689).

N. Noury se disant que, si les comédiens renonçaient à leur profession, c'était souvent sur le tard, lorsqu'ils voyaient la camarde sur leurs talons, tandis qu'il en était d'autres que diverses considérations, surtout les efforts de l'Eglise au moment de leur mariage, décidaient à dire adieu à leur art, se demanda quelle était la solution de ce problème. De nouvelles recherches lui permirent d'épingler ce curieux document au certificat de mariage des deux parties susdites:

«Le 25 novembre 1689 furent mariés par M. Ambroise Eugran, prestre, vicaire de cette paroisse, LOUIS DESESCHALIERS, fils de défunt Guillaume et de LOUISE GUÉRIN âgé de 26 ans, suivant l'extrait de baptistère, signé du curé de St. Pierre de Mortelliers, diocèse de la Rochelle, avec le certificat de la mort de son père, et sa mère d'une part, le dit DES ESCHALIERS demeurant en la paroisse St. Vincent et CATHERINE DUDARD, fille de Pierre Dudard et de Anne Destouches, âgée de 23 ans, suivant qui nous est apparu par l'extrait de baptême signé de M. le curé de Saint-Roc (sic) de la ville de Paris avec le consentement des père et mère, passé par devant etc. ..... lesquelles dittes parties ont promis de ne faire à l'avenir aucune fonction d'operation et à monter sur le théâtre et le tout à jouer ... etc. ... et ont signé Jacques Pereire, C. Dudar, Deseschaliers etc. ...».

On se demande si LOUISE GUÉRIN était la femme de LOUIS CHABANCEAU, dit DE LA BARRE, qui en 1650 signait avec son mari un testament[1]. M. G. Monval rejette une conjecture de M. Noury qui se demande si Anne Destouches était une tante de l'auteur du *Glorieux*[2].

Reste à savoir, ajoute M. Noury, si, le mariage consommé, les parties contractantes ne regrettèrent pas cette renonciation et ne coururent pas ailleurs continuer leur profession de «quomédiens».

Nous pouvons renseigner M. Noury: ils sont, sans aucun doute, le lendemain, remontés sur la scène de Rouen à la barbe de M. le Curé lui-même. C'est le Sr. QUESNOT qui nous l'affirme en racon-

---

1. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire M. Beeckman), Dossier No. 262, acte du 29 novembre 1650.
2. *Revue d'Art Dramatique,* 1893, février.

tant dans les grandes lignes la vie du couple DESESCHALIERS, jusqu'à leur arrivée à La Haye.

DESESCHALIERS, dit-il, est un échappé de la mandille, un malheureux musicien, sa femme est la fille d'un misérable charpentier. Ils se trouvèrent à l'Opéra de Rouen où l'un avait 200 livres de France pour chanter dans les chœurs, l'autre 150 pour danser. N'ayant pas le sou pour s'acheter des habits, ni pour payer le Curé et faire les frais de la noce, ils résolurent de tenir le mariage secret[1]. Mais M. PEREYRA, qui était le maître de l'Opéra, eut pitié de leur misère; il offrit de faire faire une quête à leur profit parmi les acteurs et quelques amateurs de l'Opéra, ce qu'ils acceptèrent de grand cœur; ils ne furent pas plus tôt en état de remuer qu'ils tâchèrent de ruiner leur bienfaiteur: celui-ci les chassa de son opéra. Ils furent obligés d'aller à Lille, où ils furent reçus sur le même pied qu'à Rouen. Bien que n'étant pas belle, CATHERINE DUDARD ne manqua pas de soupirants. Elle sut faire un si bon usage de ses faveurs qu'un nommé M. de Ville qui était capitaine des Gardes de M. le Maréchal de Boufflers et qui possédait toute la faveur de ce Gouverneur de la Province de Flandre, fut prêt à tout entreprendre pour lui faire plaisir. Avec un si bon appui elle se rendit maîtresse de l'Opéra de Lille avec habits et décors, bref de tout ce qui appartenait à ceux qui, avec beaucoup de peine et des frais considérables, avaient su établir cette Académie de Musique. Elle empruntait de tous côtés: si on lui faisait des procès, elle gagnait et corrompait les juges. QUESNOT DE LA CHESNÉE — en homme de théâtre — nous donne dans une scène rimée entre la DUDARD, un mauvais Juge et un Créancier, une image peu édifiante des manigances de la première. Ordinairement les créanciers en étaient pour leur courte honte. Un moment ils crurent avoir gain de cause. Le bruit des forfaits de CATHERINE DUDARD et de son «batteur de mesure» — c'est ainsi que QUESNOT dans son indignation désigne souvent le mari — alla jusqu'aux oreilles du roi: une lettre de cachet fit fermer l'Opéra et jeta le couple DESESCHALIERS dans une grande confusion. Cependant M. de Ville, se servant de tout son crédit et de tout le pouvoir de son maître, sut détourner l'orage et arrêter les poursuites des créanciers. Sur ces entrefaites Catherine fit acheter sous main, presque pour rien, les effets de l'Opéra saisis, pour les revendre après bien cher au roi de Pologne.

Chassés de Lille, Louis le Timbalier (autre sobriquet par lequel

1. *L'Opéra de La Haye,* p. 6.

QUESNOT désigne son ennemi pour avoir tenu cet emploi dans un orchestre) et sa femme se rendirent à Tournai avec leur troupe, qui se composait d'une dizaine de sujets à part égale, parmi lesquels les Sieurs DESBROSSES, DU MESSY et sa femme, BOUILLET, BOUTENQUOIS, DE LA MOTTE[1]. La DUDARD, «femme savante s'il en fut jamais dans l'art de bien assaisonner le plaisir d'un Opéra», sut gagner la faveur du Gouverneur de Tournai, M. Montrevel, en lui offrant les charmes de la jeune et belle JOLY. Le père de l'enfant, pour se venger de l'infâme couple DESESCHALIERS, a inséré plusieurs poésies très crues, qu'on ne saurait citer ici, dans ses *Gazettes Burlesques,* vendues et distribuées vers 1699 par Louis et Henri van Dole. QUESNOT en entrelarde son libelle. Pour contenter les créanciers lillois, qui protestent contre l'échange des opéras entre Lille et Tournai (la troupe de Tournai, suivant les ordres de Boufflers, remplace celle de Lille) on fait, le 31 janvier 1696, une convention par devant le procureur de la ville pour les satisfaire, mais elle ne fut pas respectée.

Le 25 février 1698, par devant Me Ferret, DESESCHALIERS «maître de l'Opéra de Lille», passe un contrat avec plusieurs comédiens du Roi qui s'engagent à jouer à Lille[2]. Il a su persuader au Maréchal de Boufflers que le théâtre était fort à l'étroit dans le local qu'on lui avait assigné, en mars 1695, «du côté du siège de la bourgeterie» à l'Hôtel de Ville. Le maréchal décida qu'on transférerait l'Opéra dans l'aile gauche de l'Hôtel de Ville du côté du Conclave où il était précédemment installé. Un poète lillois s'étonne, dans une strophe véhémente, (4 avril 1699)

«..... qu'un si grand homme,
S'il en est de Paris à Rome,
Serve d'ombre et prête la main
A l'opprobre du genre humain».

---

1. Voir aussi L. Lefebvre, *Histoire du Théâtre de Lille,* t. I, pp. 154—155.
2. Archives du Département de Lille, Dépôt des Minutes du Tabellion, Répertoire de Me Ferret, communiqué par M. L. Lefebvre dans son *Histoire du Théâtre de Lille,* t. I, p. 158.

Le Sieur Coenraet Droste doit les y avoir vus. Le 16 avril 1698, il était à Gand où M. Odijk, nommé ambassadeur des Provinces-Unies à Paris, le rejoignit. Ils partirent ensemble de Gand et trois jours après ils arrivèrent à Lille:

«Wij hebben ons gespan vandaer soo voortgeslaegen,
Dat wij tot Rijssel nog de Fransche Schouwburg saegen
Eer wij den derden nagt ons leyden daer te rust».
(Nous avons tant poussé nos chevaux
Que nous avons vu à Lille la comédie française
Avant que nous nous couchassions la troisième nuit)
[Overblijfsels van Geheugchenis].

Le dit «opprobre» ne s'émeut pas de ces invectives poétiques et continue les représentations, reprises à Lille jusqu'à fin juin 1699; à cette date il acquitte encore deux mois de location du théâtre en payant 74 florins. Puis il quitte Lille.

Nous retrouvons CATHERINE DUDARD au Camp de Compiègne, puis à Mons où elle fit son entrée — selon QUESNOT — avec quelques filles qui lui étaient restées du débris de l'opéra de Lille et de Tournai. Par de belles paroles elle engagea plusieurs bourgeois de Mons à lui prêter de l'argent pour faire venir les acteurs qui lui manquaient. Ils arrivèrent enfin, mais la DUDARD n'était pas à même de leur donner des habits. Les gens de Mons, rebutés par son manège de Lille et de Tournai, se tenaient sur leurs gardes. A la faveur de la garnison à laquelle le Gouverneur donna un abonnement, en reconnaissance de quelque plaisir que nous ignorons mais dont nous supposons la nature, elle trouva cependant assez d'argent pour habiller le devant de ses acteurs qui, après avoir chanté, doivent s'en retourner derrière les coulisses à reculons, (ô, Harpagon!). Cet équipage grotesque n'empêche pas les DESESCHALIERS de gagner beaucoup d'argent. Bientôt ils se trouvent pressés par les créanciers qui veulent les faire arrêter à cause du mauvais usage qu'ils ont fait des deniers de l'Opéra, mais ils décampent sans tambour ni trompette. Ils allèrent à Paris; CATHERINE vendit, comme elle avait fait autrefois, de petits chiens et des chats, son mari vivait comme il pouvait. Sur ces entrefaites, le fameux MEZZETIN arriva à Paris pour trouver des artistes pour l'Opéra de Pologne: il fit la connaissance de DESESCHALIERS et, après avoir contracté ensemble, ils jouèrent à qui volerait le mieux l'auguste monarque qui leur faisait fournir de l'argent, pour conduire des «sujets» à Varsovie[1]. Arrivés à la cour du roi de

1. La troupe passait par la Hollande pour aller en Pologne. Suivant les ordres de son monarque, le ministre de Pologne auprès de Sa Majesté Britannique, Son Excellence W. A. von Gersdorffer, s'adressa le 9 septembre 1699 à L.L. HH. PP., les Etats Généraux, pour les prier de vouloir délivrer un passeport à la troupe française de comédiens, composée en tout de 30 personnes, qui quelques années auparavant avaient représenté la comédie à La Haye. (*Jean de Surlis* et ses camarades évidemment). Ils devaient aller en deux yachts ou dans un autre navire d'Amsterdam à Hambourg et emportaient quatre-vingts ballots et malles de bagage: décors et habits, et une petite malle renfermant quelques costumes taillés qu'on n'avait pas encore pu achever. (Archives de l'Etat, La Haye, Staten Generaal, No. 6590).

Le même jour les Etats Généraux délivrèrent le passeport demandé sans toutefois se rendre entièrement à la prière du ministre qui avait demandé franchise de droits de douane.

(Archives de l'Etat, La Haye; Resolutiën Staten Generaal, No. 159, fo. 247 vo.).

Pologne[1], les époux DESESCHALIERS ne se firent pas faute de recommencer leurs tours accoutumés. Ils opérèrent si bien qu'ils reçurent l'ordre de sortir incessamment des Etats de Sa Majesté[2].

Voilà que, l'oreille basse, le mari n'ayant — dit QUESNOT dans sa langue imagée — qu'un petit rouleau de papier pour battre la mesure, la femme, déposant tous les jours ses hardes au «Lombar» pour subsister, les époux DESESCHALIERS, accompagnés de la Demoiselle MARIE-THÉRÈSE CHARPENTIER, chanteuse dans les chœurs de l'Opéra de Paris, reviennent de Varsovie et font la connaissance de JEAN-JACQUES QUESNOT DE LA CHESNÉE.

Un acte notarié[3] nous donne de curieux détails sur le séjour des trois artistes en Pologne et leur voyage à La Haye. Ils ont vécu six mois à Varsovie: la Demoiselle CHARPENTIER a dû payer pour sa pension aux DESESCHALIERS pendant cette période la somme de fl. 225.—. Le voyage de Varsovie à La Haye a coûté, à eux trois, fl. 930.—.

Marie Thérèse Charpentier
23 juillet 1703

Hic incipit — pour Jean-Jacques — *vita nova,* une vie rendue insupportable par les tracasseries, les médisances, les machinations de Louis le Timbalier et de son épouse.

---

1. Archives de l'Etat, La Haye. Staten Generaal No. 6591. Missive de l'ambassadeur D. van Domburg aux Etats Généraux; 12 mai 1700: «... Le roi de Pologne revenu le 1er courant de Pillau à Varsovie avait passé trois jours en dévotion et le soir il avait assisté au spectacle français».

Missive du 3 novembre 1700: «... Comme le Théâtre des Comédiens français n'était pas encore prêt, le roi de Pologne avait fait aménager dans ce but la Chambre des Sénateurs».

Missive du 10 novembre 1700: «... Même aux jours des Saints on avait travaillé au Théâtre des «Opéristes» de sorte que le roi ainsi que les sénateurs avaient déjà pu assister à une représentation d'essai».

Missive du 29 décembre 1700: «... c'est pourquoi on démontait le theatrum des comédiens érigé dans la Chambre des Sénateurs». (après les jours saints un senatus consilium devait se tenir).

2. C'était au mois de mai à peu près.

D'ailleurs, quelques mois après leur départ — au mois d'août 1701 — le roi de Pologne congédia ses comédiens français: Missive du 24 août 1701: «A Varsovie il ne se passait rien d'extraordinaire sinon que le roi de Pologne avait congédié ses grands mousquetaires et ses comédiens et allait partir pour Marienbourg afin d'y passer en revue les troupes saxonnes revenues de Lyfland».

3. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire L. Fabri). Dossier No. 1107, acte du 23 juillet 1703.

QUESNOT, détenteur du privilège de faire représenter l'opéra, reçoit des offres de service de plusieurs artistes. Pour conduire l'orchestre, il a l'intention de choisir le Sr. VALETTE, honnête homme et très habile. Mais LOUIS DESESCHALIERS se présente, rampant devant lui comme un chien battu, et le persuade de lui confier la direction de l'orchestre pour sept ou huit cents florins par an, ou toute la direction de l'opéra pour douze cents florins. Mû par un élan de bonté qu'il ne s'explique pas plus tard, Jean-Jacques accepte; il fait mieux, il se l'associe avec un demi-tiers.

Le contrat passé par devant le notaire S. Favon à La Haye nous détaille les conditions. QUESNOT, tant pour lui que «se faisant fort pour le Sr. Gérard Schott, s'oblige à fournir le théâtre de Kiel avec ses décors, ses changements de scène et les habits des acteurs ou opéristes, danseurs et danseuses, pour commencer l'opéra d'*Armide*[1], le premier d'octobre prochain». Le Sr. DE LA CHESNÉE fournira également les habits (qui sont entre les mains du Sr. Schott) pour les trois opéras suivants: *Thésée, l'Europe galante* et un autre de monsieur Lulli, qu'on préférera. S'il y a quelque chose à compléter ou à transformer on le prendra sur la recette. Les décors, les habits etc., ... resteront la propriété du Sr. Schott, à moins qu'on ne les lui achète. On remboursera ce que QUESNOT a avancé jusqu'à la somme de 60 louis d'or ainsi que ce que les autres comparants ont avancé. Suit une clause curieuse:

«De plus, bien loin d'appuyer aucun acteur ou actrice au préjudice de l'autre, ni d'autoriser aucune subordination entre eux, il est arrêté pour toujours pour le bien et l'avantage de la communauté de bannir toutes les brigues directes ou indirectes et de congédier les sujets qui auront l'esprit turbulent, brouillon ou séditieux, quelque mérite qu'ils aient d'ailleurs»[2].

La société se fait pour trois ans, à partir du 1 octobre 1701.

Il y aura trois parts égales. Les Sieurs Schott et DE LA CHESNÉE auront chacun un tiers. QUESNOT avait promis un demi-tiers à DESESCHALIERS, mais — explique-t-il dans une «Récapitulation»[3] — dès que CATHERINE DUDARD eut appris cela, elle fut le trouver avec la CHARPENTIER pour le prier de lui accorder la même chose, ce qu'il fit et ce qu'on trouve stipulé dans le contrat. «La femme et le mari — s'écrie-t-il d'un ton pathétique — qui se voyaient, il n'y avait que vingt-quatre heures, plongés dans la plus affreuse misère,

1. *Armide,* Opéra de Lulli.
2. Archives municipales, La Haye, Archives notariales, (notaire S. Favon). Dossier No. 749, acte du 31 mai 1701.
3. *L'Opéra de La Haye,* pp. 168 etc.

se virent par ma généreuse bonté maîtres d'un tiers de l'opéra».

DESESCHALIERS promet de faire le voyage de Paris, de Rouen et de Bruxelles, pour choisir les plus excellents «sujets» trouvables au meilleur prix et de les conduire à La Haye avec toute l'économie possible. De plus il s'engage à conduire les opéras, à en faire faire les répétitions, à battre la mesure et à se trouver à toutes les représentations.

Le Sr. DE LA CHESNÉE promet de fournir un receveur fidèle. DESESCHALIERS choisira un contrôleur. Pour ce qui est de l'avance de 500 écus, argent de France, que la Demoiselle DESESCHALIERS promet de faire, on la lui remboursera deux mois après l'ouverture avec une gratification de 50 écus. Le Sr. DE LA CHESNÉE s'engage à une pareille avance aux mêmes conditions en cas de besoin.

L'administration réglée, il s'agit de trouver une salle propre à être transformée en théâtre. Très souvent, nous le savons, les troupes ambulantes qui poussaient jusqu'à La Haye, choisissaient ou se voyaient assignés comme salle de théâtre soit le Jeu de Paume du Buitenhof, soit une scène aménagée dans le Manège du Prince, autrement dit la Piquerie. En 1671, 1682 et 1688, on trouve indiqué dans les actes notariés le Jeu de Paume de Pierre van Gool situé au côté est du Casuariestraat. C'est sur ce tripot, appartenant en 1701 à Johanna van Rode, la veuve de P. van Gool, que QUESNOT et ses consorts jettent leur dévolu. Le Sr. DESESCHALIERS étant en voyage pour engager des acteurs pour l'Opéra, ce fut sa femme qui, munie d'une procuration passée le 9 février 1699 par devant Me Pierre Rolland, notaire à Lille, signa avec QUESNOT le bail[1]. Le loyer, jusqu'au mois de mai 1702, serait de 250 florins dont 100 florins à payer après la passation du bail, le reste trois mois après la première représentation. L'établissement comportait le Jeu de Paume avec hangar, deux maisonnettes et un petit jardin, les deux maisonnettes habitées par un chapelier et un menuisier pour deux années (1 mai 1702—30 avril 1704) contre un loyer de 700 florins. La propriétaire s'engage à conserver la maison en bon état, à l'expiration du bail, les locataires l'abandonneront telle quelle selon les usances de la ville. Sur ces entrefaites M. Schott, se faisant vieux, incommodé par la maladie et sentant approcher sa fin — (il mourut en 1702) — veut se débarrasser de tous les soucis de l'Opéra de La Haye. C'est pourquoi le 30 juillet 1701, par devant un notaire

1. Archives municipales, La Haye, Archives notariales, (notaire S. Favon), Dossier No. 749, acte du 6 juin 1701.

de Hambourg, il cède le tiers qu'il a dans la recette dudit Opéra, au Sr. QUESNOT moyennant la somme de mille écus tous les ans, tant que durera le contrat avec DESESCHALIERS (payables 250 livres tous les mois). Au cas que l'Opéra pût jouer à Londres ou à Amsterdam, M. Schott en retirerait tous les ans 2.000 écus. Les avances versées par lui devaient être remboursées avant tout[1].

Un autre document nous montre que le lot des costumes du théâtre de Kiel que le Sr. Schott s'était engagé à fournir pour l'opéra d'*Armide* n'a pas répondu à l'attente. Dame Catherine ayant procuration de son mari, s'entendit avec le Sr. Guillaume Birrochon sur la livraison de tous les habits, tant brodés que non brodés, devant servir à la représentation du premier opéra. On lui paiera 200 florins, monnaie de Hollande, par semaine jusqu'au plein et entier payement du prix des habits, lequel le Sr. Birrochon s'engage à communiquer dès la livraison. Au cas qu'on reçoive l'abonnement (de la cour du Prince) qui se monte à 12.000 livres, on lui versera une somme de 2.000 livres.

Le 30 de ce mois de septembre 1701, la Demoiselle DESESCHALIERS emprunte à M. Elie Hébrard, maître chirurgien à Amsterdam, la somme de 2.000 florins de Hollande, qui sont dépensés pour faire venir les acteurs nécessaires à l'opéra que son mari, qualifié de «directeur de l'académie royale de musique à Lille, en Flandre», fonde à La Haye[2].

En réalité — nous assure JEAN-JACQUES QUESNOT dans son *Opéra de La Haye*[3] — il s'agissait pour elle, de délivrer son mari, qui était en ce moment prisonnier à Paris où il était allé faire la recrue de l'opéra. Il avait été emprisonné sur l'accusation de plusieurs acteurs qu'il avait trompés. Elle promet de rembourser la somme dans les trois mois au plus tard et autorise ledit Sieur Hébrard à placer un homme de confiance dans le bureau des recettes. En même temps elle reconnaît un emprunt de 500 rixdales fait au Sr. Hébrard par son associé QUESNOT, que le chirurgien pourrait prendre également sur la recette. Pour la plus grande sûreté du Sr. Hébrard, la Demoiselle MARIE-THÉRÈSE CHARPENTIER, jeune fille majeure, se constitue caution pour le remboursement des 2.000 florins.

---

1. Voir la copie conforme à l'original Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire S. Favon), Dossier No. 749, 28 novembre 1701.
2. Archives municipales, Amsterdam, Archives notariales, (notaire H. de Wilde), 30 septembre 1701.
3. *Op. cit.*, pp. 171—172.

Il va de soi que Dame Catherine n'avait pas laissé passer sous silence le manquement à la clause du contrat avec le Sr. Schott, laquelle clause parlait des costumes à livrer pour les quatre opéras que l'on était convenu de jouer. Pour cela elle avait la langue trop bien pendue. On comprend qu'elle n'eût pas cessé de harceler son associé: son attitude vis-à-vis de son bienfaiteur avait changé en peu de temps. Humble et rampante à son retour de Pologne, elle n'avait pas tardé à redresser la tête et bien vite elle avait repris le ton impérieux et mordant qui lui était coutumier. Il est clair, que le couple DESESCHALIERS voulait se défaire de son associé.

Aussi le Sr. QUESNOT se vit-il obligé d'adresser requête sur requête aux autorités de La Haye. Dans un «Factum pour le Sr. Quesnot de la Chesnée, intéressé pour 2/3 dans l'établissement de l'Opéra — contre le Sr. L. Deseschaliers, intéressé pour l'autre troisième»[1], il se défend de son mieux contre ses associés qui lui ont même attribué le dessein de vouloir mettre le feu à l'opéra et qui l'accusent d'avoir monté une cabale lors d'une représentation. Il pénètre très bien leurs intentions de lui ôter la direction et sa part des recettes. Par contre il exige: 1°. que la recette soit versée entre les mains d'une personne nommée par les autorités afin d'être partagée selon les contrats, 2°. que ses parties soient obligées de produire un compte exact de l'administration et que les DESESCHALIERS et leur instrument, M. Vilain, dont le nom, selon QUESNOT, n'augure rien de bon, soient contraints à y prêter serment, 3°. que tous les accords passés sans sa participation, soient déclarés nuls et frauduleux, 4°. que DESESCHALIERS soit con-

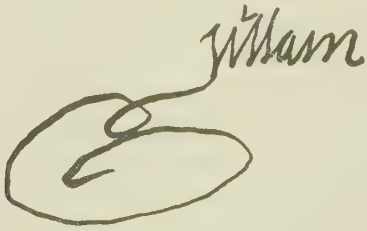

Vilain

damné à réparer la flétrissure faite par lui à la réputation de M. Schott ayant abusé du nom et du crédit de celui-ci pour tromper des acteurs (DESESCHALIERS a su attirer à La Haye par ce stratagème Mlle DIARD, actrice de grand mérite, à qui il avait promis les

1. *L'Opéra de La Haye,* pp. 71—92.

premiers rôles. Une fois à La Haye, il lui fit acroire que l'actrice chargée du premier rôle était une Allemande, maîtresse de M. Schott), 5°. que le nommé Vilain, qui dit qu'il est l'espion de M. de Boufflers, soit cité devant Monsieur le Grand Bailli, depuis 18 mois Jean-Jacques n'ayant eu aucun commerce avec la France, 6° que le Sr. DESESCHALIERS ne puisse sans son consentement arrêter ni congédier aucune personne attachée au service de l'Opéra, 7°. que lui, Jean-Jacques, jouisse, en qualité de premier et seul maître de l'Opéra, tel qu'il était avant l'association, du droit d'affermer la permission de vendre ce qui se vend ordinairement dans la salle et qu'il soit autorisé à expulser «les gardeurs de places et de loges» et les vendeurs que Mademoiselle DESESCHALIERS y a établis à son préjudice et qu'on lui restitue ce qu'on lui a détourné de cette façon, 8°. qu'on lui rende compte de la dépense faite en chandelles, du profit des bouts de chandelles, dont la moitié lui revient, ainsi que du bois brûlé ou enlevé à son insu, 9°. qu'il soit autorisé à prendre dix pistoles chaque semaine sur la recette, jusqu'au remboursement de 60 pistoles avancées, etc. .....

On le voit: c'est la guerre ouverte.

Les protocoles du notaire Favon nous donnent des échantillons curieux des misères que M. le Directeur QUESNOT et Mme la Directrice se font dans la suite, car DE LA CHESNÉE ne le cédait en rien à son associée.

C'est ainsi que «deux symphonistes» déclarent par devant notaire que le 20 et le 26 octobre 1701, pendant une discussion au sujet de chandelles, le Sr. QUESNOT «profférant plusieurs sales et exécrables paroles, même en jurant et blasphémant le nom de Dieu»[1] disait ladite Demoiselle DESESCHALIERS, être la servante de l'opéra. Il menaça même de mettre le feu au susdit opéra, si ladite Demoiselle continuait à le chagriner. Dans le même acte G. Birrochon et sa femme Marie de Vesme, déclarent avoir entendu au début de novembre la même menace de la bouche de QUESNOT qui était «fort en collère». Quelques jours plus tard — déclare la femme Birrochon dans un autre acte[2] — du temps que son mari travaillait aux habits qui ont servi à l'opéra d'*Armide* — la Demoiselle DESESCHALIERS s'est plainte à elle du Sr. QUESNOT, qui l'a appelée banqueroutière (elle qui peut produire toutes les quittances de ses

1. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire S. Favon), Dossier No. 749, acte du 13 décembre 1701.
2. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire S. Favon), Dossier No. 750, acte du 11 février 1702.

créanciers). Elle a ajouté que De la Chesnée était un fripon, un espion de la France. De cette insinuation ainsi que de l'accusation d'être un athée, Quesnot se défend dans une lettre dont il fait suivre son *Façtum*. On l'a supposé être l'amant de Mlle Guyart à qui il a donné quelques louanges: c'est que cette actrice a l'âme trop grande pour s'abaisser jusqu'à faire la cour aux Deseschaliers. C'est pourquoi ceux-ci ont pris l'artiste en aversion, tandis que Mlle Duplessis et M. et Mme de Lille pour cette raison n'étaient pas non plus dans les bonnes grâces du dangereux couple.

De guerre lasse, De la Chesnée, pour leur fermer la bouche, au sujet des habits et des décors manquants, cède au digne couple le tiers que M. Schott avait dans l'opéra. L'acte de transmission nous apprend en même temps le contenu d'une lettre du 4 octobre 1701[1], où M. Schott consent à une réduction de 800 écus sur le prix des habits etc. ....., s'élevant à 2.000 écus. Louis Deseschaliers s'engage à payer le Sr. Birrochon et à envoyer les 1200 écus au Sr. Gérard Schott. Les effets resteront la propriété des Deseschaliers. S'il faut augmenter pour d'autres opéras le nombre des habits ou les modifier, cela se fera aux frais de l'association.

La lettre du 4 octobre 1701 que nous avons retrouvée aux archives de La Haye, révèle la façon insidieuse dont la Demoiselle Deseschaliers savait gagner la confiance des gens. Jean-Jacques a sans doute dans une lettre antérieure prévenu M. Schott, pour le mettre en garde contre les menées de Catherine Dudard. Dans sa lettre du 4 octobre, le sénateur de Hambourg se montre tout rassuré. Mme Deseschaliers lui a fait une déclaration la plus obligeante du monde. S'il ne voulait pas s'embarrasser de toute l'affaire de l'opéra, ou s'il voulait un annuel ou vendre les effets qu'il avait envoyés à prix juste et raisonnable, son mari et elle se feraient un plaisir de le satisfaire, mais ils seraient plus contents, s'il s'associait avec eux et s'il signait le contrat. Les bons apôtres!

Non entièrement satisfaits du succès de leurs intrigues, sentant leur position consolidée, parce qu'ils possèdent les deux tiers de l'opéra, les époux Deseschaliers se mettent à l'œuvre pour la conquête du tiers resté entre les mains de leur associé.

Un jour, c'est au commencement de janvier 1702, Birrochon et sa femme vont voir Deseschaliers pour lui demander son approbation au cas que Quesnot — qui en a exprimé l'intention —

1. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire S. Favon), Dossier No. 749, acte du 17 novembre 1701.

veuille leur abandonner réellement le dernier tiers. L'accueil que le directeur fait au brodeur et à sa femme prouve la forte tension qu'il y a dans les relations des associés. DESESCHALIERS se met en colère et répond «avec de très furieux serments»: «Vous êtes l'ami de LA CHESNÉE dites lui de ma part qu'il ne se présente pas devant mes yeux, car s'il s'y présente je veux que le diable m'emporte, si je ne lui perce mon épée au travers du corps». On comprend que QUESNOT dans son *Factum* précité, demande la permission de porter des armes à feu; on lui a assuré que quatre spadassins l'épient[1]. Vers la fin du mois de janvier 1702, pendant une répétition de l'*Atys,* CATHERINE DUDARD étant dans sa loge avec Marie Vesme (Dlle Birrochon) raconte avoir appris que, dans le temps, QUESNOT a dû s'évader de Strasbourg pour éviter la hart, à quoi la Dlle Birrochon répond, lui conseillant de vivre en paix avec son associé, parce qu'autrement les affaires de l'opéra n'iraient pas bien. On le voit, tous les potins doivent servir à contraindre celui qui avec M. Schott avait pris l'initiative de l'opéra, à se retirer et à laisser le champ libre à l'ancien timbalier et à sa mégère.

Un procès-verbal du 13 février 1702[2], dressé par devant deux Echevins de La Haye, fixe le montant des dettes de l'opéra: 16.388 florins, dont fl. 11.134.10 reviennent au brodeur Birrochon pour les costumes (fl. 7.634.10 pour *Armide;* fl. 3.500 pour *Atys*) et fl. 1000.— au chirurgien Hébrard, pour «une partie de son arriéré assez considérable».

Les associés ne toucheront rien du gain; c'est Birrochon qui percevra tout et qui, dans ce but, pourra placer un «collecteur» à l'entrée de la salle à raison de 25 sous par jour: les associés auront le droit d'engager un ou plusieurs contrôleurs. On fera tous les soirs le compte, et on paiera chaque semaine du montant des recettes, d'abord les acteurs, les danseurs et les musiciens, puis fl. 37.50 au couple DESESCHALIERS et fl. 10.— à QUESNOT, enfin les dépenses nécessaires à la subsistance de l'opéra: on répartira le reste parmi les créanciers à condition que, si le payement des dettes n'était pas achevé avant le 1 mai 1702, on augmenterait la somme à rembourser au Sr. Elie Hébrard à fl. 2.300. Si le directeur DESESCHALIERS a besoin d'argent comptant pour la gestion de l'opéra, et que le Sr. Birrochon ne veuille pas le lui accorder, le différend sera soumis à deux arbitres.

---

1. *L'Opéra de La Haye,* pp. 71—92.
2. Archives municipales, La Haye, Rechterlijk Archief, Verbalen No. 313.

L'acte du 15 mars 1702[1] passé entre JEAN-JACQUES DE LA CHESNÉE qui habite en ce moment Amsterdam (avait-il quitté La Haye, parce-qu'il craignait l'épée de son co-directeur?) et Elie Hébrard, nous apprend d'abord que QUESNOT ne possède plus qu'un demi-tiers dans l'opéra de La Haye: par un contrat sous seing privé passé le 30 août 1701, il a cédé l'autre demi-tiers au chirurgien et déclare, dans l'acte en question vouloir lui céder non seulement le demi-tiers restant mais aussi les sommes avancées, se montant à 2.400 fl. En revanche le Sr. Hébrard renonce à ses créances et promet de payer le demi-tiers, 1600 livres monnaie de Hollande, en quatre termes égaux, le premier desquels après passation de cet acte en argent comptant, les trois autres en promesses, dont le 17 mai 1702 QUESNOT transfère l'une, payable au 15 décembre suivant, au nom de François de la Crose demeurant à La Haye.[2]

Voilà donc le but que les époux DESESCHALIERS ont poursuivi, atteint: ils ont su écarter leur bienfaiteur! Maintenant il s'agit de consolider l'établissement. C'est pourquoi LOUIS DESESCHALIERS demande la prorogation de la concession donnée à M. Schott laquelle devait expirer le 26 octobre 1703. Les Magistrats de La Haye la lui accordent, en excluant toute autre concession, pour une période de 6 ans, à partir du 26 octobre 1703, à condition qu'il paie tous les samedis la somme de 20 fl. au bénéfice des pauvres des églises réformées[3]. Sur ces entrefaites on est insensiblement arrivé à la date où le spectacle français avait coutume de fermer ses portes pour reprendre ses représentations en automne. Un acte passé par devant le notaire H. de Wilde à Amsterdam[4], qui atteste qu'un des acteurs de l'opéra est tombé malade, nous donne heureusement les noms de quelques artistes, qui ont signé l'acte à la requête du Sr. DESESCHALIERS. Ce sont: MM. ANTOINE DE LA PIERRE, CHARLES BACHICHE, JEAN-BAPTISTE LAMBERT et Mlle RÉGINE-ELISABETH DE QUESNOY. L'acteur qui leur a faussé compagnie, s'appelle CHARLES-CORNEILLE DE LA MARTINIÈRE; il était malade depuis le 25 février et avait été remplacé par un nommé Sr. DU CHÂTEAUFORT, qui devait jouer jusqu'à la clôture annuelle. Sans

1. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire S. Favon), Dossier No. 750, acte du 15 mars 1702.
2. Ibidem, acte du 17 mai 1702.
3. Archives municipales, La Haye, Appointementen van Burgemeesteren, No. 198, fo. 117.
4. Archives municipales, Amsterdam, Archives notariales (notaire H. de Wilde), Dossier 6475, No. 179, acte du 1 juin 1702.

doute Mlle MARIE-THÉRÈSE CHARPENTIER figurait aussi sur le tableau de la troupe.

Un contrat passé par devant notaire[1] nous révèle le nom du maître à danser de la troupe, le Sr. PIERRE DE LA MONTAGNE, bourgeois de Paris. Il s'engage pour un an (8 octobre 1701—8 octobre 1702) à composer tous les ballets de l'opéra contre une rétribution de 1200 livres argent de France. En outre les directeurs de l'opéra promettent de retenir une somme de 300 livres sur les appointements des danseurs et des danseuses pour des leçons de danse. Le Sr. DE LA MONTAGNE s'engage en outre à danser toutes les entrées aux quatre représentations données par semaine.

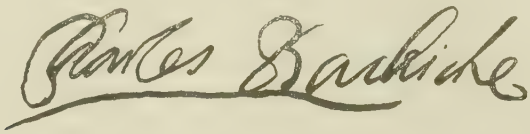

Charles Bachiche
1 juin 1702

Nous regrettons de ne pouvoir pas donner le répertoire de l'opéra, nous savons seulement que les opéras d'*Armide* et d'*Atys* ont été représentés et probablement *Thésée* et *l'Europe Galante*[2]. C'est qu'il n'existe pas encore à cette époque de journaux dramatiques et que les gazettes ne renferment jamais d'indications concernant les spectacles.

Avant de laisser jouir le directeur de l'opéra et sa femme d'un repos bien nécessaire et bien mérité, après tant de brigues, d'intrigues et d'émotions, nous voulons citer un acte qui nous semble bien alarmant pour les pauvres créanciers de Dame Catherine. Le 3 mai 1702, elle déclare[3] avoir vendu et transmis tous ses biens meubles à Mlle MARIE-THÉRÈSE CHARPENTIER, qui les a payés 700 frs. Cependant, elle a encore les meubles et les effets entre ses mains: son amie Marie-Thérèse les lui a prêtés, mais Catherine

---

1. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire S. Favon), Dossier No. 749, acte du 5 novembre 1701.

2. *Armide,* opéra de Quinault et Lulli; première représentation 15 février 1686.

Atys, opéra de Quinault et Lulli; première représentation 10 janvier 1676.

Thésée, opéra de Quinault et Lulli; première représentation à Saint-Germain-en-Laye, devant Louis XIV, le 11 janvier 1675.

L'Europe Galante, opéra de La Motte et Campra, représenté pour la première fois le 24 octobre 1697.

On disait qu'*Atys* était l'opéra du Roi, *Armide* l'opéra des Dames.

3. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire S. Favon), Dossier 750, acte du 3 mai 1702.

promet de les conserver en bon état et de les restituer à son amie à la première demande. JEAN-JACQUES QUESNOT, expulsé de la direction de l'Opéra de La Haye, n'a pu oublier ses succès d'impresario pendant son intendance des spectacles du roi de Prusse. Il semble avoir dirigé, après sa déconfiture dans la résidence, un «concert de voix» à Amsterdam, où il demeurait depuis quelque temps. C'est ce que nous prouve une résolution des Magistrats de Harlem, qui le 21 juin 1702 lui accordent l'autorisation de faire donner des concerts pendant la kermesse[1].

Un acte passé par devant notaire, nous montre que l'ancien Intendant du roi de Prusse a même monté des spectacles en Allemagne. Malgré son séjour aux Pays-Bas, il semble ne pas avoir abandonné entièrement une rigueur toute tudesque dans les rapports avec ses artistes, laquelle il paraît avoir empruntée à Sa Majesté prussienne. Dans l'acte susdit, une actrice, MANON SUAR, se plaint de JEAN-JACQUES QUESNOT, qui, l'année précédente (1702), étant sur le point de partir pour Hambourg avec quelques acteurs et, voyant que la Demoiselle Manon ne voulait partir avec lui, avant qu'il lui eût payé les appointements qu'il lui devait, s'était saisi de la malle de l'actrice, laquelle renfermait ses hardes. Il avait scié le cadenas pour inventorier les effets qu'il faisait passer pour la garde-robe de sa femme; ensuite il avait mis le coffre en gage pour la somme de 40 francs. C'était M. Elie Hébrard, la Providence de tout ce qui s'appelait directeur de spectacle, acteur ou actrice, qui avait dégagé le coffre précieux[2].

La mort de Sa Majesté Britannique, Guillaume III, le 19 mars 1702, donna lieu au Magistrat de la Haye d'ordonner la clôture de l'opéra.

La réouverture de l'«académie en musique» devait se faire en l'automne de cette même année. Le 29 septembre 1702, le pasteur Van Vliet de l'Eglise réformée fit savoir aux membres du Consistoire qu'un Ancien de l'Eglise Wallonne l'avait prévenu de ce qu'on devait reprendre sous peu les représentations de l'opéra. La vénérable assemblée s'émut outre mesure et résolut d'envoyer une députation à la Noble Cour de Hollande et au Magistrat de La Haye (composé des Bourgmestres et Echevins)[3]. Ainsi fut fait.

1. Archives municipales, Harlem, Memoriael, E. 247, fo. 79.
2. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire P. van Binckhorst), Dossier No. 1466, acte du 9 mai 1703.
3. Archives municipales, La Haye, Notulen van den Kerkeraad, 20 septembre 1702, voir *De Hofstad*, 15 Juni 1912.

Malencontreuse résolution qui allait raviver la lutte éternelle entre les deux puissances qui se disputaient sans trêve la primauté à La Haye: la Cour de Hollande et le Magistrat.

Délégués par le Consistoire navré, les pasteurs Vollenhove et Oosterland comparaissent, le 3 octobre 1702, devant les Bourgmestres, pour les prier de ne pas permettre ni tolérer la reprise des représentations de l'opéra, «vu les circonstances actuelles si difficiles et les jours de prière fixés». L'idée désastreuse leur vient d'ajouter qu'ils se sont adressés également au nom de leurs commettants à la Cour de Hollande, laquelle leur a répondu avoir l'intention d'entrer en pourparlers avec les Messieurs de La Haye, après quoi les Messieurs de La Haye, susceptibles comme ils sont, promettent de vouloir réfléchir et délibérer mûrement sur l'autorisation réclamée. Mais ils expriment leur étonnement de voir les Messieurs de la Cour impliqués dans une affaire qui est de leur seule compétence. En même temps les Messieurs de La Haye déclinent résolument, mais avec une révérence élégante, l'honneur d'une conférence au sujet de l'opéra avec les Messieurs de la Cour. Ils dépêchent le pensionnaire Van den Hoeck au pasteur Vollenhove pour lui dire au nom des Magistrats qu'on avait résolu de ne pas donner provisoirement à l'opéra la permission de jouer, mais que désormais les Messieurs de La Haye ne toléreraient pas que des députations du Consistoire fussent envoyées à ce sujet aux Messieurs de la Cour, en soutenant qu'eux seuls avaient le droit de refuser ou d'accorder la permission[1].

Irrités parce que les Messieurs de La Haye avaient refusé de s'entendre avec eux, les Messieurs de la Cour de Hollande s'adressent à Leurs Hautes Puissances, les Etats de Hollande et de West-Frise, au sujet des représentations de l'opéra au théâtre du Casuariestraat. Ils disent qu'ils soumettent le différend au jugement de LL.HH.PP. tout en sachant qu'ils ont le droit d'arranger l'affaire sans le concours de MM. les Bourgmestres – parce qu'ils ne veulent pas entrer en contestation avec les Messieurs de La Haye. Dans leur réunion du 18 octobre 1702, LL.HH.PP. décident d'envoyer cette missive aux Magistrats de La Haye pour demander leur avis: sur ces entrefaites aucun préparatif ne pourrait être fait pour les représentations. Les Magistrats de La Haye, regrettant que les Messieurs de la Cour se soient complus à incommoder LL.HH.PP.

1. Archives municipales, La Haye, Resolutiën van Burgemeesters en Schepenen, No. 163, fo. 124, Résolution du 3 octobre 1702.

d'une plainte à ce sujet, disent que de mémoire d'homme, les Messieurs de La Haye ont accordé (sans que la Noble Cour de Hollande s'en soit jamais mêlée) aux comédiens, aux joueurs de marionnettes et à semblables gens de théâtre la permission de représenter, si cela se faisait ailleurs qu'au Buitenhof. Exception était faite pour l'admission de danseurs de corde et d'autres au Voorhout pendant la kermesse, pour lesquels spectacles on s'entendait avec la Cour; aussi les Bourgmestres et Echevins avaient-ils, plus d'une année avant cette date, accordé la permission de représenter l'opéra, permission qui prit fin au décès de Sa Majesté Britannique d'Illustre Mémoire. Depuis ce grand deuil on n'accorde plus la permission de jouer: seulement les acteurs avaient demandé à pouvoir répéter leurs rôles, ce que les Magistrats n'avaient pas voulu refuser. Cependant les Messieurs de La Haye croient, «sauf correction révérente», devoir émettre l'opinion que le Consistoire doit s'adresser dans un cas pareil, pour autant qu'il ne s'agit pas du Binnenhof ou du Buitenhof, à Messieurs les Bourgmestres et Echevins. Ils allèguent l'exemple de leurs prédécesseurs d'il y a plus de cinquante ans, qui ont permis de jouer la comédie à JEAN-BAPTISTE VAN FORNENBERG[1], sans que la Cour leur ait contesté ce droit.

Quelques jours après, LL.HH.PP. firent mander aux Bourgmestres et Echevins de La Haye qu'elle laisseraient désormais l'autorité sur les spectacles aux Messieurs de La Haye qui, cette querelle vidée, permirent la reprise des représentations de l'opéra.

La réouverture du spectacle se fit le 24 novembre suivant (1702).

Dès que DESESCHALIERS a recommencé à exploiter l'opéra, les créanciers relèvent la tête: en leur nom Guillaume Birrochon et Maria Verhagen comme procuratrice de son mari Abraham van de Putten, font rédiger un contrat avec MM. DESESCHALIERS et Hébrard[2]. Le document, daté du 17 janvier 1703, nous rappelle celui du 13 février 1702[3]. Le Sr. Birrochon, chargé de faire la recette, retiendra 50 fl. à chaque représentation pour les distribuer parmi les créanciers qui recevront également ce qui reste de la recette, déduction faite des frais d'exploitation et des remboursements à la Dlle DUDARD et à M. Elie Hébrard. Il se trouva que, depuis le 24 novembre 1702, on avait donné huit représentations: on devait

1. Archives municipales, La Haye, No. 163, to. 128, Résolution du 4 novembre 1702.
2. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire S. Favon), Dossier No. 751, acte du 17 janvier 1703.
3. Voir plus haut

verser d'un coup à Birrochon quatre cents florins. Nous comprenons parfaitement que les contractants d'une et d'autre part stipulent dans la dernière clause que «le présent contrat et accommodement fait pour terminer tous les différends qui estoient entre les comparants, sera et demeurera stable». Illusion! Ce fut le brave chirurgien Elie Hébrard qui rompit la douce harmonie. Le 8 février 1703, BASTIEN GIRRAY, machiniste de l'Opéra, s'étant rendu auprès de la directrice de l'Opéra pour lui montrer les dessins d'une nouvelle mise en scène, était témoin d'un spectacle émouvant. Quelques instants auparavant, après le dîner, vers quatre heures, M. Hébrard, vêtu de noir, la perruque sur la tête, était entré dans la maison directoriale pour exiger sa part de la recette de l'Opéra, sur quoi la Demoiselle Catherine lui avait dit que les représentations n'avaient pas rapporté assez d'argent. Hébrard, s'emportant, avait répondu, qu'il se saisirait des deniers de l'Opéra et que «si les acteurs branlaient, il les ferait mettre tous en prison». C'est à ce moment que GIRRAY entra. Le Sr. Elie Hébrard réitéra devant lui sa menace. Le machiniste lui fit une repartie brusque, après quoi le chirurgien tira son épée et se mit à poursuivre ledit GIRRAY. Une rixe s'engagea dont la cornette de dentelle de Dame Catherine et l'épée du Sr. Elie firent les frais. Quelques personnes, le Sr. DESESCHALIERS, Chr. Furet, Mr. Simon-Martin de Maisy, gentilhomme de Monseigneur le prince d'Auvergne que nous présumons être un adorateur et protecteur de la Demoiselle DESESCHALIERS, JEAN DELAYET, sur les cris de Dame Catherine accoururent, virent le

Mademoiselle Guyart
10 mars 1703

spectacle navrant et essayèrent de s'emparer de l'épée du chirurgien, laquelle se brisa. Sur quoi le Sr. Hébrard sortit en jurant et en frappant les pavés du tronçon de son estoc[1]. Le 8 mars suivant Pierre Willink, peintre, confirme les déclarations par devant le notaire Favon.

Quelque temps après, Me Samuel Favon, à la requête de LOUIS DESESCHALIERS, fait faire une signification à M. Elie Hébrard en sa

1. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire S. Favon), Dossier No. 751, acte du 8 février 1703.

demeure à Amsterdam (28 février 1703). C'est qu'en 1702 les artistes de l'Opéra de La Haye avaient donné des concerts à Amsterdam. A cette occasion le brave chirurgien avait obtenu de quelques-uns d'entre eux, c'est-à-dire du Sr. HERMET et de la Dlle GUYART, celle-ci actrice, celui-là maître de ballet, divers billets. Pour les payer on a retenu sur leurs appointements la somme de 700 livres en déduction de leur dette. Et voilà que le Sr. HERMET et la Dlle GUYART refusent de paraître sur la scène tant qu'on ne leur aurait pas remis les billets. Le directeur de l'Opéra permit à son associé de prendre sur la recette ce qui pourrait manquer encore aux sommes avancées. De l'autre côté le Sr. DESESCHALIERS réclame des dommages-intérêts, en cas que, par suite d'un refus de Hébrard, on soit obligé d'arrêter les représentations. Le 2 mars 1703 M. Hébrard répond.

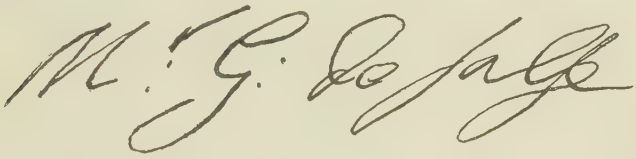

Gérard de Salse
16 mars 1703

Quinze jours après, le 16 mars, l'honnête tabellion Me S. Favon voit de nouveau comparaître devant lui un de ses meilleurs clients, LOUIS DESESCHALIERS, directeur de l'Opéra, pour donner procuration à Carel van Belle en son propre nom et en celui de Mlle GERMAINE CONNET DE GUYART dans le procès contre les frères l'Honoré[1]. DESESCHALIERS est accompagné de quelques acteurs, actrices et «symphonistes» à savoir: GÉRARD DE SALSE, LOUIS-DANIEL DE BEAULIEU, MATHURIN POUHANAN, CHARLES BACHICHE, ANTOINE HANUS, MARIE OLIVIER, JEAN DELAYET, MARIE-THÉRÈSE CHARPENTIER et CLAUDE FLORIOR. On ne trouve pas parmi ces

Marie Olivier
16 mars 1703

noms d'acteurs et d'actrices celui de Mlle MILSANS, qui appartenait pourtant à la troupe. C'est que la comédienne était tombée malade. Après une maladie de presque un an, la pauvre demoiselle mourut

1. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire S. Favon), Dossier No. 751, acte du 16 mars 1703.

en 1704 et fut enterrée au cimetière d'Eyckenduynen. C'est ce que déclarent le 18 juin 1709 par devant notaire, Mlle Elisabeth Patin, Mrs. Mathurin Joarno, PHILIPPE BEAUJEAN et ISAAC BERNARDEAU[1]. Les deux derniers déposants ont assisté à l'enterrement (c'étaient des confrères de la défunte sans doute). BEAUJEAN l'a connue à Paris, et est venu avec elle en Hollande. Monsieur Joseph de Liège, maître chirurgien à La Haye, ajoute qu'il a également connu Mlle MILSANS et qu'il a même disséqué son corps pour examiner la cause de sa mort. Il a fait cela par ordre de la Demoiselle DESESCHALIERS. Le motif de cette lugubre opération nous échappe.

A sa requête ils font la déclaration qui suit: En 1702, du temps que les intéressés de l'Opéra donnaient à Amsterdam les concerts

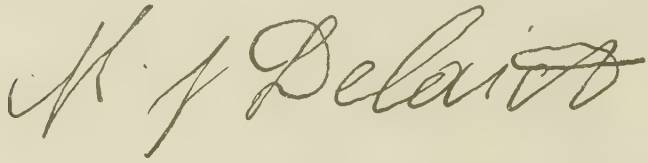

Jean Delayet
16 mars 1703

dont nous venons de parler, la Demoiselle GUYART a été absente pendant trois semaines, ce qui a nui beaucoup aux dits intéressés. Pour réparer tant soit peu ces préjudices et ceux causés par la mort de Sa Majesté Britannique ils ont tous abandonné un mois de leurs appointements. A quoi bon cette déclaration? C'est que M. Hébrard ne cesse pas de harceler DESESCHALIERS pour recouvrer son argent: la déclaration en main, le directeur pourrait alléguer comme excuse l'état pitoyable des finances de son académie de musique. Ne voyant pas d'issue, le chirurgien dupé s'adresse aux Magistrats de La Haye et, après beaucoup de pourparlers, on arrive à rédiger une convention pour le remboursement de la somme due de 2500 florins[2]. Maître Elie Hébrard recevrait sur la caisse de l'Opéra 600 florins. On lui remettrait également une assignation de 300 florins à la charge du Comte d'Albemarle. Puis il devait recevoir au bout de trois semaines 175 florins, au bout de trois autres semaines on lui donnerait également 175 florins et en remboursement des 1250 florins restants il toucherait fl. 150.— par mois.

---

1. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire H. F. van Aken), Dossier No. 1584, déclaration du 18 juin 1709.
2. Archives Municipales, La Haye, Rechterlijk Archief, No. 313, Verbalen, 1er avril 1703.

Les créanciers se suivent et ne se ressemblent pas. Voilà que le 23 juillet 1703, le couple DESESCHALIERS fait rédiger une obligation où ils reconnaissent devoir à leur amie MARIE-THÉRÈSE CHARPENTIER la somme de 3609 fl. 2 sous, monnaie de Hollande, déduction faite de 1325 fl. (225 fl. pour 6 mois de pension à Varsovie, frais de voyage de Varsovie à La Haye: fl. 310.— et fl. 790.— pour 19 mois de pension à La Haye), reste 2284 florins 2 sous, à payer 6 mois après: ils engagent dans ce but tous les effets de l'Opéra, surtout parce que la plus grande partie de la somme avait été employée pour mettre l'Opéra sur pied et pour le faire subsister[1].

Le 1 août 1703, les DESESCHALIERS déclarent avoir examiné et trouvé exact un compte de diverses sommes que leur avait avancées ou prêtées, M. François Henriques à La Haye. Le montant en était de 914 florins 17 sous[2].

Comme les créanciers auraient pu douter de l'exactitude et de la probité de l'homme préposé à la recette, celui-ci, Daniel Tourteaux, fait déclarer, par le Sr. Guillaume Birrochon, et Mlle Marie Verhage, femme d'Abraham van de Putten, qu'ils ont toujours reçu, ainsi que les autres créanciers de l'Opéra, les sommes leur allouées par les Magistrats et celles leur revenant en vertu des contrats[3]. Le même jour une déclaration pareille est faite par quelques acteurs, actrices, danseurs et autres membres de la troupe à savoir: les Sieurs GÉRARD DE SALSE, JEAN DELAYET, CHARLES LE MERCIER, HYACINTHE RIBOU, CHARLES BACHICHE, PHILIPPE BEAUJEAN, CAMILLE VAN KESSEL, HEINRICH BOCK, CLAUDE VOILJE, JEAN JANSSEN, BASTIEN GIRRAY (machiniste), Mlle MARIE ROCHOIS et autres.

QUESNOT DE LA CHESNÉE, ne pouvant pas encore renoncer à sa vocation d'organisateur de spectacles, demande à Messieurs les Bourgmestres et Echevins de La Haye l'autorisation d'engager une troupe de comédiens français pour jouer, non pas des opéras, mais des pièces de théâtre, sans que pareille permission soit accordée à une autre troupe. Par résolution du 29 avril 1704, on la lui donna,

---

1. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire F. Fabri), Dossier No. 1107, acte du 23 juillet 1703.
2. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire F. Fabri), Dossier No. 1107, déclaration du 1er août 1703.
3. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire S. Favon), Dossier No. 752, déclaration du 2 février 1704.

à condition qu'il paie 10 florins par mois aux pauvres de l'Eglise réformée[1].

Dans sa requête du 25 avril QUESNOT avait demandé de pouvoir verser aux pauvres fl. 100.— seulement, vu qu'il ne pourrait pas avoir pour ses représentations un théâtre gratis, faveur dont tous les comédiens français avaient joui du vivant de feu le Roi d'Angleterre de glorieuse mémoire. Il serait donc obligé de louer un théâtre, ce qui coûterait une somme considérable. Il demande en outre une autorisation de jouer pour une période de 12 ans, avec le droit de pouvoir remplacer tous les ans les artistes qui auraient le malheur de ne pas plaire au public[2].

Jean-Jacques dépense le peu de biens qui lui reste, pour mettre sa comédie sur pied, il emprunte à droite et à gauche des sommes considérables. Avec beaucoup de difficultés il engage à l'étranger des comédiens pour lesquels il demande des passeports de Leurs Hautes Puissances. Dans la requête en question, il se dit encore Intendant des Plaisirs du Roi de Prusse. Il dit avoir fait faire un théâtre aussi beau que possible, mais il n'a ici que peu d'artistes; les autres au nombre de 8 ou 10 acteurs et actrices avec leurs familles, leurs domestiques et leur bagages, sont encore en Flandre: il demande à être exempté des droits, «ce qu'obtenant le suppliant et toutes les personnes susdites feront des vœux ardents pour la prospérité de l'Etat et de Vos Hautes Puissances»[3].

Pour faire subsister sa troupe pendant trois mois de l'été, il passa avec ses acteurs à Londres. Malheureusement il se voit forcé — par les vents contraires, à ce qu'il dit — de rester trois semaines de plus qu'il n'en avait l'intention en Angleterre. Sur ces entrefaites, ses ennemis ne restèrent pas oisifs. Pendant un premier voyage que QUESNOT avait fait en Angleterre, DESESCHALIERS avait obtenu de pouvoir jouer après les opéras de petites pièces comiques, mais seulement jusqu'à l'arrivée des artistes engagés pour la comédie. Au retour de son dernier voyage d'Angleterre Jean-Jacques voit, à sa grande surprise, toutes les gazettes publier que DESESCHALIERS avait obtenu l'autorisation de faire jouer des pièces en cinq actes. Le directeur de l'Opéra faisait en outre tous ses efforts pour débaucher les acteurs de son adversaire. De là, requête sur requête de la part du pauvre QUESNOT frustré, aux Bourgmestres et

1. Archives municipales, La Haye, Resolutiën van Baljuw, Burgemeesteren en Schepenen, No. 163, fo. 146. Résolution du 29 avril 1704.
2. Voir *L'Opéra de La Haye,* pp. 149—55.
3. Voir *L'Opéra de La Haye,* pp. 151, s.s.

Echevins et à Leurs Hautes Puissances. Il expose ses droits, il démontre la scéleratesse et l'ingratitude des DESESCHALIERS, qui lui doivent tout et ne visent que sa ruine. Il demande une audience à M. le Bailli, mais M. le Bailli, le matois, gagné par les charmes de CATHERINE DUDARD ou par ses créanciers, fait semblant de ne savoir parler que le «flamand», de sorte que leur conversation rappelle celle de Thibault Agnelet et Guillaume le Drapier[1].

Il est clair que la Dlle DESESCHALIERS a dit vrai en se vantant d'avoir tous les Magistrats de La Haye dans sa manche. QUESNOT s'évertuait inutilement à prouver qu'un opéra est tout autre chose qu'une comédie: il avait beau joindre à une de ses requêtes un supplément de deux articles dans lesquels il promettait 1°. de payer d'avance fl. 300.— aux pauvres pendant trois années successives ou 2000 fl. par an, s'il obtient le privilège pour toute sa vie; 2°. que pendant trois années la troupe de comédiens n'achèterait rien que d'argent comptant. Rien n'y fit, le 24 mars 1705 ceux de l'opéra recoivent de Messieurs les Bailli, Bourgmestres et Echevins l'autorisation de jouer également des comédies. Pis encore: pour mettre fin aux requêtes et plaintes réciproques des deux concurrents, les Magistrats, tout en enlevant à Jean-Jacques le privilège accordé, donnent à DESESCHALIERS le droit de représenter l'opéra et la comédie[2]. Voilà QUESNOT DE LA CHESNÉE battu sur toute la ligne.

Les documents trouvés ne nous permettent pas de nous prononcer sur les acteurs qui auraient formé la troupe de QUESNOT ni sur ceux qui faisaient partie de celle de DESESCHALIERS. Ce qui est probable, c'est que SCIPION CLAVEL et son épouse MARIE SIMONIN, puis le Sr. GERMAIN LE RICHE, la Dlle MARIE TROCHE DE ROSIDOR, la Dlle DE VASY, qui reconnaissent par devant notaire[3] devoir à Moïse du Pré, Md Tailleur à La Haye, la somme de 1900 livres pour façon et fourniture d'habits, ont joué d'abord sous la direction de QUESNOT. Ces artistes et HENRI, JEAN, THÉRÈSE CLAVEL et ELISABETH DU LOCQ passent un contrat avec Joseph Charel, marchand à Liège qui a obtenu du Commandant de Maestricht, M. de Soutelande, l'autorisation de faire jouer la comédie dans cette ville.

---

1. Voir *L'Opéra de La Haye,* pp. 160, s.s.
2. Archives municipales, La Haye, Resolutiën van Baljuw, Burgemeesteren en Schepenen, No. 163, fo. 162, Résolution du 20 juin 1705.
3. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire S. Favon), Dossier No. 753, acte du 26 mars 1705.

Il a également une permission de jouer pour Aix-la-Chapelle et Liège[1].

Cependant le Sr. CHRISTOFLE POILBOIS DE RICHEMONT et JEAN POISSON avec sa femme MARIANNE DE TOUCHEMARIE, qui passent contrat avec DESESCHALIERS, auraient pu être les artistes débauchés par le directeur de l'Opéra, dont parle Jean-Jacques. Par devant notaire le Sr. DE RICHEMONT s'engageait pour une année, à dater du 20 avril, à jouer les rois dans les tragédies et tous les comiques sérieux, à manteau ou autres, pour 1200 livres, monnaie de France. Il fournirait les habits à la romaine, les souliers, les gants, les plumes: le dédit serait de 50 pistoles; l'acteur s'obligeait à entrer dans la demi-paie depuis le 15 mai jusqu'au 15 octobre[2].

Par devant notaire, JEAN POISSON et sa femme s'engagent envers DESESCHALIERS à jouer la comédie dans l'Opéra pendant huit mois et demi depuis le 1 juillet 1705 au 15 mars 1706 pour 850 livres chacun, monnaie de France (soit 1380 florins monnaie de Hollande pour les deux)[3].

Le Sr. POISSON jouera les rôles sérieux dans les autres pièces: il fournira les habits nécessaires, sa femme s'engage aux mêmes conditions. Si le directeur veut les garder, depuis le 15 mars suivant jusqu'à Pâques, ils s'y engagent pour 160 florins par mois. Ils promettent de ne pas jouer dans une autre troupe pendant une année après l'expiration du contrat, sous peine d'une amende de 1500 fl. de Hollande. POISSON pourra faire un voyage d'un mois (du 15 août au 15 septembre) pour régler ses affaires.

Il peut être utile de publier également le contrat par lequel la Dlle MARIE ROCHOIS, actrice de l'Opéra, se rengage pour 6 mois (novembre 1704—avril 1705)[4]. Elle promet de chanter tous les troisièmes rôles, les appointements devaient être tous les mois de 66 livres, monnaie de Hollande. Au cas que Mlle DIARD ne rentrât point à l'Opéra ou que les deuxièmes rôles fussent à remplir, le directeur en chargerait Mlle ROCHOIS avec une rétribution de 1000 livres de Hollande.

Il semble que Mlle ROCHOIS ait été une très jolie actrice, car ses

---

1. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire S. Favon), Dossier No. 753, acte du 16 avril 1705.
2. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire F. Fabri), Dossier No. 1108, acte du 8 avril 1705.
3. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire Pierre de Rogissart), Dossier No. 1570, acte du 2 juin 1705.
4. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire S. Favon), Dossier No. 752, contrat du 3 novembre 1704.

FRONTISPICE DES «MÉMOIRES ANECDOTES».

1739.

grâces avaient attiré l'attention d'un homme puissamment riche, qui s'intéressait beaucoup à l'art dramatique et plus encore à ses prêtresses, et que nous rencontrerons souvent encore dans l'histoire des comédiens français en Hollande.

C'était un juif portugais, nommé François Lopes de Liz ou du Liz, qui avait épousé Esther Henriques, la fille de M. François Henriques dont nous venons de parler; sa sœur était devenue la femme du Sr. Pinto, celui qu'on surnommait à La Haye le beau Pinto[1]. Ils avaient tous les deux apporté en mariage une somme de 500.000 florins.

M. François du Liz n'était pas, à ce qu'il semble un homme très aimable, pas plus de figure que de caractère. C'est ce que nous assure l'auteur anonyme d'un pamphlet virulent, intitulé *Mémoires Anecdotes pour servir à l'histoire de M. Duliz*[2]. Il dit que M. Du

---

1. Voir J. S. Wijler, *Isaac de Pinto, sa vie et ses mœurs,* Apeldoorn, Dixon, 1923, in-8°.

2. *Mémoires Anecdotes pour servir à l'histoire de M. Duliz. Et la suite de ses avantures, après la catastrophe de celle de Mademoiselle Pélissier, Actrice de l'Opéra de Paris.*

A Londres chez Samuel Harding, M.D.CC XXXIX, in-8°.

Le frontispice, reproduit ici, représente une pièce où une dame (Mlle *Pélissier*) est assise dans un fauteuil près d'une console. Sur cette console se trouvent toutes sortes de choses précieuses qu'un chérubin lui montre, tandis qu'un autre petit ange est à ses genoux et lui offre de riches étoffes. Un Monsieur (Du Liz) s'avance et lui présente des lis. Elle fait un geste de refus, dont on trouve l'explication dans le quatrain sous la gravure.

«Je ne veux point du Lys
Il me faut des Byoux et des Diamans de Prix
De l'Or de l'Argent des Habits, et de belles Dentelles
Des Meubles manifiques, et de riche Vaisselle».

Il existe des *Mémoires Anecdotes* une traduction en allemand qui porte comme titre: *Des reichen Holländischen Juden Franz Düliz geheime seltsame begebenheiten und sehr merkwürdige Geschichte, wie sie von einer die Wahrheit liebenden Feder aufgesetzet, und nunmehro ihrer Lesenswürdigkeit halber, nebst einer lebhaften Vorstellung von dem Sieg des Eigennützes, zum Druk sind befördert worden. Mit Ihr Königl. Majestät von Corsica u. allergnädigst darüber ertheilter Freijheit. Bastia, Verlegts Francesco Giovanni Ottaviano. Hofbuchhändler,* 1739.

Le frontispice, que nous reproduisons, représente une dame qui tient une feuille de musique de la main droite et de la main gauche montre un gibet au fond. Elle dit: *Nicht so hoch* [Pas si haut]. Le gentilhomme, qui s'avance, dit *Höher* [Plus haut].

Au fond un paysage montagneux avec un château. A gauche une roue au-dessus de laquelle une cage; à droite un échafaud avec un gibet au bout duquel une cage où l'on voit enfermé un homme.

Sous la gravure se lit:

Der Süss hängt hier und Dülitz dort
So find die Wollüst ihren Ort.
[Le Süss pend ici et là Dulitz
Ainsi la Volupté trouve sa place].

La préface du livre explique ce distique. On y compare Duliz, qui scandalisait le monde par ses prodigalités et ses aventures amoureuses à certain juif de Stuttgart, Joseph Süss Oppenheimer, condamné à une peine infamante pour avoir ruiné plusieurs personnes par sa vie de débauche.

Liz était toujours vindicatif, plein d'ostentation, et inconstant[1]: c'est ainsi qu'il ne garda pas longtemps la foi conjugale et qu'il laissa tomber les regards sur une jeune actrice de l'opéra de La Haye, qui n'était autre que Mlle ROCHOIS[2].

Comme la conquête de cette demoiselle était moins facile qu'il n'avait cru, il eut recours à la DESESCHALIERS qui, nous l'avons vu, était très habile dans les intrigues d'amour. Gagnée par ses présents, elle promit de ne rien négliger pour le faire parvenir à ses fins. Mais Mlle ROCHOIS, veuve de M. Tauzin et mère de deux filles, refusa de se rendre aux propositions du juif, préférant l'indigence à une fortune acquise par le vice. Cette réponse mortifia la DESESCHALIERS; cependant pour ne point rompre avec elle, elle feignit de se rendre à sa façon de penser. Peu de temps après CATHERINE DUDARD arrangea un repas près de Leidschendam où elle invita Mlle ROCHOIS avec quelques-unes de ses actrices et où M. Du Liz devait se trouver comme par hasard. Mais Mlle ROCHOIS fit un si mauvais accueil à ses avances qu'il résolut de quitter La Haye pour quelque temps espérant se distraire à Amsterdam en se privant de la vue de l'actrice. La résistance de la belle veuve toutefois augmenta en lui le désir de vaincre, il retourna à La Haye, plus épris que jamais. Ayant appris de la bouche de Mlle DESESCHALIERS le déplorable état des affaires de Mlle ROCHOIS, il envoya à l'actrice de beaux cadeaux et une bourse avec deux cents ducats, mais elle lui renvoya tout, en le priant instamment de la laisser en paix. Cependant quelque temps après, quand on commençait à mal payer à l'opéra, au moment où Mlle ROCHOIS avait un arriéré de deux mois et formait le projet de chercher un meilleur emploi à Lyon ou à Marseille, une danseuse de l'opéra, la ROGER, qui avait promis à M. Du Liz de lui prêter concours, sut la persuader à ne plus rebuter l'amant empressé: elle céda[3].

JEAN-JACQUES QUESNOT DE LA CHESNÉE ne se laissa pas supplanter par ses adversaires sans avoir brûlé sa dernière cartouche. Dans la seconde partie de son *Opéra de La Haye*, il dresse la liste des sommes que le couple DESESCHALIERS aurait volées et détournées. Il commence par les deux caisses d'habits qu'il avait apportées de Hambourg et dont DESESCHALIERS avait su s'emparer assez adroitement. QUESNOT avait de belles plumes toutes neuves

1. *Mémoires Anecdotes*, p. 2.
2. *Mémoires Anecdotes*, p. 3.
3. Ibidem, pp. 4—17.

pour les coiffures, qu'il remit à CATHERINE DUDARD pour les distribuer aux acteurs. Elle les distribua, en effet, mais ce fut à beaux deniers comptants: elle retira de la vente la somme de fl. 600.—. La seconde fois que la Dlle DESESCHALIERS lui déroba de l'argent, ce fut à l'arrivée des acteurs pendant les premières répétitions. Tout le monde voulait voir: on prenait un ducaton à la porte. Elle en avait retiré selon le témoignage du Sr. Vilain un bénéfice de 1000 florins. Messieurs les Echevins accordèrent dans le temps au mari et à la femme fl. 37.50 par semaine, soit 1800 florins par an, ce qui donne fl. 7200 pour les quatre années écoulées. Depuis le 31 mars 1703 le Sr. Noblet ne distribuait plus de liqueurs à l'opéra et la DESESCHALIERS devait lui payer 6 florins par représentation, ce qui faisait du 31 mars 1703 jusqu'au 12 novembre 1705 (320 représentations) 320 $\times$ 6 = fl. 1920. Elle profitait de 15 à 18 florins par représentation sur les chandelles et les frais quotidiens. Sur le pied de 15 fl. par représentation, cela faisait pour 434 représentations depuis le commencement de l'opéra, une somme de fl. 5786. Les DESESCHALIERS s'étaient encore approprié le profit des livres vendus au théâtre ce qui montait à la somme à peu près de fl. 2000. Le total était de 18.516 fl. Il fallait ajouter — selon QUESNOT — un article très important. La plus haute recette depuis que l'opéra avait joué se montait à 616 florins.

Or, si la salle était au complet, elle rapportait au delà de 1000 florins. Souvent on avait dû renvoyer des spectateurs, la salle étant comble. Les DESESCHALIERS avaient su donc détourner 400 ou 500 florins par représentation.

Jean-Jacques se plaignit plusieurs fois auprès du Magistrat, de trouver au moment du règlement le quart ou le tiers en moins de ce qui lui était dû, mais ses associés avaient des protecteurs trop puissants. Le Sr. Hébrard avait éprouvé la même chose et leur avait même intenté un procès. Les recettes de chaque jour et les profits des concerts d'Amsterdam dépassaient sans doute 90.000 florins. La friponne — dit QUESNOT dans son opuscule — a su s'approprier de cette façon 22.500 florins. Puis on avait encore les abonnements et les subventions, évalués à une autre somme de 90.000 fl. Les débours n'allaient pas à 100.000 florins, QUESNOT accuse ainsi le couple DESESCHALIERS d'avoir volé 80.000 florins au moins qu'ils auraient envoyés en France, pays ennemi. Aussi le directeur et sa femme avaient-ils plusieurs fois l'intention de tirer leur épingle du jeu, mais François Henriques et Judas Seignor

leur avaient souvent conseillé de rester, le premier parce que l'Opéra faisait bouillir sa marmite, l'autre parce qu'il voulait réellement conserver des divertissements tel que l'opéra et la comédie, qui étaient nécessaires dans une ville comme La Haye.

Malgré tout, DESESCHALIERS et CATHERINE DUDARD ne continuaient pas moins à promettre monts et merveilles à leurs créanciers.

Au mois d'octobre, ils s'entendent[1] avec M. Elie Hébrard pour vider leur querelle qui menaçait de s'éterniser. Ils lui payeraient 7000 livres, monnaie de Hollande, payables tous les ans par 1000 livres au moins, à partir du mois de novembre suivant, en échange le brave chirurgien promet d'annuler toutes les obligations à la charge du Sr. DESESCHALIERS, spécialement celle de 2000 livres contractée par devant le notaire H. de Wilde à Amsterdam, et pour le paiement de laquelle la Dlle MARIE-THÉRÈSE CHARPENTIER s'était constituée caution.

Le 1 novembre 1706, Denis Thomas, maître boulanger, et Elisabeth Baufray, sa femme, reconnaissaient avoir reçu de M. Diego Lopez d'Almeyda la somme de 631 livres, monnaie de Hollande, que le Sr. et la Dlle DESESCHALIERS leur devaient pour la fourniture de pain et de charbon[2].

Jean-Jacques semble n'avoir rien oublié ni rien appris. C'est ce que prouve un contrat dans les Archives Notariales d'Amsterdam[3]. Il convient avec Mme Veuve Henri Dooldorp, née Jeanne Heussen, de louer une maison de campagne et un jardin, situés sur le terrain de l'Overtoom, pour y ériger un théâtre d'opéra et de comédie pour la période de cinq années consécutives à partir du 1 mars 1706, à raison de 300 florins par an. Ce contrat n'ayant pas eu de suite, il est inutile d'en parler davantage.

Le 3 août 1707, les Bourgmestres de Rotterdam permirent à QUESNOT de faire représenter au Jeu de Paume les lundi, vendredi et samedi la *Bataille de Ramélie* et celle de *Hoogstet*. C'est que QUESNOT était poète et compositeur à ses heures[4].

---

1. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire S. Favon), Dossier No. 753, acte du 25 octobre 1705.
2. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire P. Rogissart), Dossier No. 1570, acte du 1 novembre 1706.
3. Archives municipales, Amsterdam, Archives notariales (notaire H. de Wilde), Dossier No. 6489, contrat du 9 février 1709.
4. Haverkorn van Rijsewijk, *De Oude Rotterdamsche Schouwburg*, Rotterdam, Van Hengel & Eeltjens, 1882, in-8°, pp. 9—10.

Mademoiselle Rochois
dans le rôle d'Armide

La Bataille de Hoogstet a paru sans nom de lieu ni d'imprimeur. *La Bataille de Ramélie* a paru à Gand[1].

Jean-Jacques avait dû soumettre d'abord la partition aux Bourgmestres pour la censure[2]. La mise en scène de cet opéra avec des tromblons et de la musique militaire coûtait sans doute beaucoup de peine, car le 20 janvier 1708 les Bourgmestres en vrais Bourgmestres hollandais qui se mêlent de tout, se crurent obligés de réprimander l'Intendant de la Musique du Roi de Prusse, parce qu'il avait fait exécuter des morceaux de musique italienne et autres pendant l'entr'acte, jusqu'à ce qu'on eût préparé la *Bataille de Hoogstet*. Un acte du 13 mars 1708[3], nous donne le nom de quelques musiciens et actrices que LA CHESNÉE avait logés à ses dépens chez un aubergiste à Rotterdam, en attendant que les Bourgmestres de la ville eussent accordé l'autorisation de représenter l'Opéra. C'étaient les Demoiselles AGNÈS DU CHARGE et ROSSIGNOL et les Srs. CÉSAR THIDOR, GEORGE MARCHAND et CLAUDE SOL. A la fin, l'aubergiste les avertit qu'il ne voulait plus les entretenir aux dépens de QUESNOT, qui peut-être ne payait pas trop exactement le logement. LA CHESNÉE leur recommandait de ne pas s'engager dans la troupe de DESESCHALIERS. Au cas que les Bourgmestres de Rotterdam ne voulussent pas lui accorder la permission demandée, il était sûr de l'obtenir pour le Carré à Delfshaven.

Deux déclarations faites à Amsterdam, par JEAN-JACQUES QUESNOT et sa femme, Anne Quesnot de la Chesnée, concernant un nommé Jean Doulson, n'intéressant pas notre sujet, ne sont relevées que pour montrer que les Quesnot habitaient encore Amsterdam à cette date. Le 29 août, Jean-Jacques, sur le point d'aller à l'étranger, constitue sa femme Anne Quesnot sa procuratrice[4].

Un acte passé par devant notaire le 15 juin 1709 nous montre que Jean-Jacques est mort avant cette date[5].

Son séjour aux Pays-Bas n'a pas profité au brave réfugié. Après

---

1. *La Bataille de Hoogstet, tragédie-opéra en 3 actes, ornée d'entrées de Ballets et de Changements de Théâtre* [Rotterdam], 1707, in-12°.
La Bataille de Ramélie ou les glorieuses conquêtes des alliez, pastorale historique en 3 actes et en vers, Gand, Chez l'Héritier de Max Graet, 1706, in-8° de 45 pages avec portrait de Marlborough.
2. P. Haverkorn van Rijsewijk, *De Oude Rotterdamsche Schouwburg,* pp. 9—10.
3. Archives municipales, La Haye, Rechterlijk Archief, No. 650, Wettelijke Acten, 13 mars 1708.
4. Archives municipales, Amsterdam, Archives notariales (notaire H. de Wilde), Dossier No. 6488, procuration du 29 août 1708.
5. Archives municipales, Amsterdam, Archives notariales (notaire H. de Wilde), Dossier No. 6489, acte du 15 juin 1709.

des années de déboires et de luttes sans trêve contre des adversaires d'une probité douteuse, il meurt, laissant sa veuve et ses enfants dans des conditions misérables.

Le 21 mars 1705, les Srs. Pierre-Nicolas Noblet et David Noblet passent un acte concernant les affaires du Jeu de Paume que le premier comparant avait dans le Casuariestraat à La Haye[1]. C'est à ce Jeu de Paume, que LOUIS DESESCHALIERS transféra son opéra. Le 16 mars 1708, il s'entendit avec le Sr. Abraham van de Putten[2] qui accepta de construire une scène et de placer des loges, des bancs, un plafond et tout ce qui était nécessaire pour l'opéra. Il promit de démolir également la scène, les loges, les bancs et le reste qui se trouvaient à ce moment au Jeu de Paume de la Veuve van Gool. Les DESESCHALIERS paieraient la première année une somme de 400 florins à partir du 1 août suivant, les autres années une somme de 500 florins. Ils prélèveraient cet argent sur la recette et autorisaient la Dlle Marie de Vesme, la femme de Guillaume de Birrochon, qui était la receveuse de l'opéra, à remettre les sommes indiquées au Sr. van de Putten.

Le 3 août 1708, le directeur et la directrice de l'opéra louèrent par devant notaire[3] le Jeu de Paume de Noblet avec une cuisine, une cour, deux grandes chambres en bas, trois chambres en haut, et un grenier pour un délai de dix années consécutives à partir du 1 mai 1709 et à finir le dernier août 1718, pour la somme de 750 livres par an. Pendant les six mois d'été (mai-novembre) ils paieraient cinq francs par représentation. Les DESESCHALIERS pourraient renoncer à la location du Jeu de Paume tous les deux ans. En quittant la salle ils devaient remettre les murailles et la charpente dans l'état dans lequel ils les avaient trouvées.

Les finances restaient le côté faible de l'entreprise. Aux mois de mai, juin, juillet et août 1709, l'atelier du maître tailleur Isaac Brueys était encombré d'habits pour danseurs et danseuses, acteurs et actrices, d'après la déclaration des maîtres tailleurs Charles Courbois et Alexandre Grandjeu et du garçon tailleur Louis Garin[4]. Il y avait bien vingt-deux costumes qu'on devait raccommoder en

1. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire P. de Rogissart), Dossier No. 1570, acte du 21 mars 1705.
2. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire S. Favon), Dossier No. 756, acte du 16 mars 1708.
3. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire S. Favon), Dossier No. 756, bail du 3 août 1708.
4. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire S. Favon), Dossier No. 766, déclaration du 11 octobre 1713.

y mettant des franges, des galons, et, aux jupes de femmes, des volants neufs et des falbalas. Le travail n'avançait guère. C'est qu'on attendait cent francs, promis par DESESCHALIERS pour acheter quelques fournitures dont le Sr. Brueys avait besoin. C'était seulement le 20 août que le directeur avait déterré quelque part les cent francs. Alors il fallut travailler en toute diligence sous le fouet du Sr. DESESCHALIERS, qui était venu voir à plusieurs reprises avec le Sr. TOUVENELLE et d'autres acteurs, si l'on était prêt et qui avait menacé le tailleur de lui faire payer des dommages-intérêts si l'on devait remettre la première représentation, faute de costumes. Le jour convenu, le 20 septembre, tout était prêt et remis à la direction de l'opéra, excepté un habit de velours rouge que Mlle DESESCHALIERS avait donné à Louis Garin pour en découdre les franges et que celui-ci n'avait pas voulu rendre avant d'être payé.

Sur la qualité des spectacles qu'on offrait l'année suivante aux habitants de La Haye nous trouvons de curieux renseignements, dans un ouvrage bien connu du voyageur Von Uffenbach. Au tome III des *Merkwürdige Reisen*[1] l'auteur dit:

«Den 5. December (1710) gingen wir in etliche Buchladen und Abends um halb fünf Uhr in die Opera den *Telemach* vorstellen zu sehen. Wir musten uns wundern als wir sahen, dass das Theater klein, das Orchester übel bestellt, die Acteurs, Vorstellung und alles gar schlecht war, denn wir hatten uns eingebildet dass an einem solchem vornehmen Orte, wo so viele vornehme Leute und Ministers sich jederzeit aufhalten, auch die Opera viel besser sein müsse. Die beste Sänger waren Mad. ARMAND, so die Eucharis, Mr. POUSSIN, so den Telemach und Mr. DUN, so den Neptun vorstellte. Es war übrigens die Opera so schlecht, dass wir froh waren, als sie aus war. Die Französische Comödie gefiel uns alhier viel besser».

Et d'une représentation du 15 décembre 1710 Uffenbach dit:

---

1. Zacharias Conrad van Uffenbach, *Merkwürdige Reisen durch Niedersacksen, Holland und Engelland,* (mit Kupfern), Ulm et Memmingen, 1753—1754, 3 vol. in-8°, t. III, pp. 362 etc.

Voici la traduction du texte: «Le 5 décembre nous entrâmes dans plusieurs librairies et le soir à 4 heures et demie nous allâmes à l'Opéra pour voir représenter *le Télémaque.* Nous nous étonnâmes en voyant que le Théâtre était petit, que l'orchestre était mal placé, que les acteurs, la représentation et tout était mauvais, car nous nous étions imaginé que dans une ville si distinguée, où demeurent tant de gens distingués et de Ministres, l'Opéra devait être beaucoup meilleur. Les meilleurs acteurs étaient Mad. ARMAND qui jouait le rôle d'Eucharis, POUSSIN qui était Télémaque et M. DUN qui jouait le rôle de Neptune. Du reste l'Opéra était si mauvais que nous étions contents de le voir finir. La comédie française nous plut beaucoup mieux».

Telemach, c'était sans doute le *Télémaque, ou les Fragmens des modernes,* opéra, représenté pour la première fois le 11 novembre 1704; texte de Danchet, musique de Campra.

«Abends sahen wir die Opera von *Phaéton,* davon die Maschinen und Vorstellungen noch ziemlich, das andere alles aber sehr schlechte war»[1].

Sur l'histoire de l'opéra à La Haye entre le mois de décembre de l'année 1710 et celui de l'année 1711 les documents nous font presque absolument défaut. Pour faire suite à ce que nous avons dit concernant les rapports entre Mlle ROCHOIS et M. François du Liz, nous réclamons l'attention du lecteur pour un document de l'année 1710 qui prouve que, dans cette année, du Liz avait remis à sa maîtresse, MARIE ROCHOIS veuve Ant. Tauzin une obligation à la charge de la République s'élevant à fl. 2000.—.

Une nouvelle période très intéressante de l'histoire du théâtre français en Hollande commence vers la fin de l'année 1711 pour finir apres la clôture du Congrès d'Utrecht de 1713.

L'année 1712 s'annonçait joyeuse pour la bonne ville d'Utrecht qui avait été choisie par les plénipotentiaires des Hautes Puissances pour y élaborer les propositions de paix, devant mettre fin à la guerre de la succession d'Espagne.

Les derniers succès du Maréchal de Villars avaient mis fin à l'indécision des Alliés; ils étaient prêts à discuter les offres du roi Louis XIV, de peur, peut-être, qu'une fortune croissante de ses armes ne vînt aggraver les conditions de paix.

Aussi les ministres chargés de représenter leurs gouvernements, avaient été désignés, et amenant avec eux une suite nombreuse, tant pour augmenter leur faste qu'afin de parer aux visites qu'on ne manquerait pas d'échanger, s'étaient établis dans les demeures dignes de leur rang que les Bourgmestres leur avaient assurées.

Le Magistrat d'Utrecht ne s'était pas occupé que de les loger: il avait eu souci aussi de leurs plaisirs.

Saurait-on reprocher aux représentants des Hautes Puissances de vouloir se délasser après les graves discussions sur des questions épineuses? Aussi les distractions ne leur firent-elles pas défaut. D'abord les problèmes d'étiquette. Bien que, sur l'avis de Monsieur Nicolas du Bled, marquis d'Uxelles, maréchal de France, dans la salle du conseil de la Maison de Ville où devaient se tenir les réunions, le miroir et la cheminée eussent été masqués de façon qu'ils ne pussent marquer une place d'honneur; bien que, dans une réunion préliminaire, ces Messieurs eussent promulgué un règlement

---

1. Uffenbach, *Merkwürdige Reisen,* t. III, p. 365.
«Le soir nous vîmes l'opéra de Phaéton, dont les machines et les changements étaient passables, mais dont le reste était très mauvais».

où le rôle des valets était strictement tracé, Monsieur le Comte de Rechteren, délégué des Etats pour la province de Gueldre, trouva moyen de se brouiller pour une question de préséance avec Monsieur Ménager, conseiller et secrétaire du roi: ce fut une vraie tragi-comédie qui fit laisser en suspens, pendant un mois tout entier, la question d'un trône et qui se termina par le rappel de Monsieur de Rechteren.

Mais la ville d'Utrecht offrait aux hauts dignitaires des amusements d'un ordre plus artistique.

Le 7 décembre 1711, le directeur de l'opéra LOUIS DESESCHALIERS, par l'intermédiaire du procureur C. van Belle, fait prier les Bourgmestres de La Haye de lui permettre de demander aux Magistrats d'Utrecht de donner des représentations dans cette ville pendant le Congrès. On l'y autorise, à condition qu'il donne une représentation à La Haye tous les huit jours et que, le Congrès fini, il y revienne avec sa troupe[1].

Le 4 janvier 1712, le Magistrat d'Utrecht autorise les Bourgmestres et les Commissaires préposés aux affaires du Congrès à s'entendre avec les directeurs de l'opéra et d'une ou de plusieurs troupes de comédiens sur les conditions d'admission et sur la part de recettes à céder aux pauvres.

Les négociations avaient abouti, puisque DESESCHALIERS, le 13 janvier 1712, donna procuration au machiniste de l'opéra De Bruyn, pour s'entendre avec un charpentier ou un maçon en vue de la construction d'un théâtre.

Ce jour-là même, le couple DESESCHALIERS empruntait pour la susdite construction la somme de 500 francs à M. Juda Pereyra, un juif s'intéressant au théâtre et particulièrement aux actrices, et une somme de 900 frs. à M. Diego Lopes d'Almeyda, dont acte par devant le notaire Favon. Donnant suite à l'autorisation du 4 janvier Messieurs les Préposés aux affaires du Congrès proposent d'accorder à DESESCHALIERS la permission de représenter l'opéra et la comédie française et italienne, à condition de payer 100 fl. par semaine à la Chambre des Aumôniers ou 20 fl. pour chaque représentation. En même temps le Magistrat d'Utrecht permet à Jacob van Rijndorp de produire des comédies néerlandaises, à condition de payer une redevance de 2200 fl. jusqu'au 27 septembre suivant[2].

---

1. Archives municipales, La Haye, Resolutiën Kleine Wet, No. 164, rood.
2. Archives municipales, Utrecht, Notulen van de Vroedschap, No. 121, 29 mars 1712.

Pour ces représentations on construisit sur la place Sainte-Marie deux théâtres dont le plus grand était destiné aux acteurs de DESESCHALIERS. C'est ce que nous apprend l'auteur d'un libelle intitulé *Histoire amoureuse et badine du congrès et de la ville d'Utrecht*[1].

L'auteur anonyme ajoute: «l'Opéra François a roulé pendant quelque temps, mais il est à la fin tombé»[2].

La véracité de cette assertion est confirmée par un passage des Procès-verbaux du Magistrat[3] en date du 23 mai 1712. Vu les mauvaises recettes et le nombre insignifiant des spectateurs on réduit la taxe à payer à la Chambre des Aumôniers à 10 fl. pour chaque représentation (jusqu'à des temps meilleurs), à condition cependant, que le directeur paie les taxes arriérées. Le registre des Comptes de la Chambre des Aumôniers de 1712[4] dit qu'on a touché la somme de 1870 florins comme taxes de l'opéra et de la comédie française à 10 fl. par représentation. La troupe a donc donné près de 200 représentations jusqu'à la fin de l'année 1712. A quoi attribuer le peu d'importance de ces recettes? Premièrement à la qualité inférieure des artistes. Puis, la gestion du Sr. DESESCHALIERS doit avoir eu ses défauts. Louis le Timbalier semble encore avoir fait des siennes. Freschot dans son *Histoire amoureuse et badine* dit: «Depuis plusieurs mois on ne joue plus, par la mauvaise œconomie du Chef de cette Troupe qui, à ce qu'on prétend, profitait largement des sommes qu'on tirait de la représentation des pièces, et en distribuait de forts petits profits aux Acteurs, qui s'en plaignent continuellement, et qui à la fin le tirèrent en justice et plaidèrent leur cause devant les Magistrats»[5].

Cette assertion est confirmée aussi par un passage des Procès-Verbaux[6] — 5 décembre 1713 — qui dit que Messieurs les Préposés aux Affaires du Congrès, pour mettre fin aux querelles des comédiens français entre eux, conseillaient au Magistrat de destituer

---

1. Le titre complet de ce pamphlet est:
Histoire amoureuse et badine du Congrès et de la ville d'Utrecht en plusieurs lettres écrites par le domestique d'un des Plénipotentiaires à un de ses amis, Liège, chez Jacob le Doux, 292 pp., in-12°, avec frontispice. L'auteur en est un nommé C. Freschot.
2. *Histoire amoureuse et badine,* p. 12.
3. Archives municipales, Utrecht, Notulen van de Vroedschap, No. 121, fo. 114 Vo.
4. Archives municipales, Utrecht, Rekeningen van de Aalmoezeniers-kamer, 1712.
5. *Histoire amoureuse et badine,* p. 12.
6. Archives municipales, Utrecht, Notulen van de Vroedschap, No. 121, fo. 29 Vo.

Louis Deseschaliers de sa direction et de confier ses fonctions à M. Prin, ce qui fut fait. Il faut observer que depuis quelque temps M. Deseschaliers ne remplissait plus ses fonctions à Utrecht. Au mois d'octobre 1712, il avait par devant Me S. Favon donné procuration à sa femme, la Dlle Catherine Dudard, pour tout ce qui concernait le service du théâtre dans cette ville[1].

Le 26 février 1713, Deseschaliers transfère à M. Eustache Dudard ses droits sur la baraque qu'il a fait construire sur la Mariaplaats (place Sainte-Marie), ainsi que tous les décors et tous les costumes, en ce moment entre les mains de sa femme ou de quelques acteurs français ou italiens, et la somme de 5 fl. que les comédiens susdits se sont engagés à payer à chaque représentation à sa femme Catherine Dudard, tant qu'ils continueront à jouer à Utrecht[2]. Il rompit donc tout lien avec la comédie française dans cette ville.

Cependant Louis Deseschaliers n'avait pas eu à se plaindre des Magistrats. Ils avaient permis aux comédiens néerlandais de Jacob van Rijndorp de jouer, mais ils avaient refusé cette permission à d'autres entreprises qui auraient pu nuire aux théâtres agréés.

C'est ainsi qu'ils rejettent la requête de la Veuve de Hendrick van Gevel d'Amsterdam qui demande l'autorisation de faire pendant six mois «des exercices très curieux dans l'art de sauter, de voltiger et de danser sur la corde» et qui offre de payer pour les pauvres 200 fl. et promet de terminer chaque représentation avant le commencement de l'opéra et de la comédie pour ne pas leur faire préjudice.

Quant à la qualité inférieure des artistes, l'auteur de l'*Histoire amoureuse et badine* dit: «Peut-être aussi que le peu d'applaudissements que remportaient ces Acteurs était cause du peu de récolte qu'on faisait aux représentations, qui, à la vérité, n'étaient point trop courues, quoiqu'une partie des Plénipotentiaires se fût abonnée et payât régulièrement sa quote-part aussi bien pour l'Opéra que pour la Comédie Française, bien qu'ils s'y trouvassent rarement».

Madame Du Noyer dit dans ses *Lettres historiques et galantes*[3]:

---

1. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire S. Favon), Dossier No. 764, procuration du 29 octobre 1712.
2. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire S. Favon), Dossier No. 765, acte du 26 février 1713.
3. *Lettres historiques et galantes de deux Dames de condition dont l'une était à Paris et l'autre en Province,* par Mme de C ***. A Cologne, chez Pierre Marteau, MDCCXII, 6 vol. in-16°, t. V, p. 249.

«... le séjour d'Utrecht est fort agréable ... Il y a Comédie et Opéra, moins bons qu'à Paris à la vérité, mais les Actrices sont assez jolies et fort sujettes à fournir des scènes réjouissantes au Public». Par cette remarque sur les Actrices, Mme Du Noyer veut dire plus peut-être qu'elle n'en a l'air. L'auteur de l'*Histoire amoureuse et badine* renchérit encore sur elle et met à nu la condition abjecte de ces pauvres femmes dévergondées, en disant avec un sarcasme qui nous déchire le cœur: «Les Actrices de l'un et de l'autre Théâtre (l'Opéra et la Comédie), selon le privilège de celles de leur profession, ne manquaient point de bonne volonté tant envers le public que le particulier, si l'agrément manquait à quelques-unes pour plaire par la voix»[1]. Dans les lignes suivantes le Sr. Freschot met le doigt sur la tare hideuse de la vie des actrices françaises dans les Pays-Bas. «Vous savez que pour attirer l'eau au moulin cette sorte de gens a besoin d'une complaisance à tout faire et à tout souffrir, ses chalands s'échauffant alors à paraître aux pièces, où elles jouent et à y conduire leurs amis afin que l'actrice ait le plaisir de se voir applaudie. Un mérite sert pour l'autre, et si la voix n'est pas ce qui plaît davantage sur le Théâtre, l'action du tête-à-tête fait passer l'actrice pour bonne et excellente.». Si le couple DESESCHALIERS n'a su engager de bons serviteurs de Thalie, il doit avoir eu la main heureuse pour choisir de bonnes prêtresses de Vénus. L'auteur de l'*Histoire amoureuse et badine* prétend même que des jeunes filles, sœurs des actrices, attiraient des spectateurs derrière les coulisses, de sorte que les autorités publiques furent obligées de défendre l'accès de la scène à toutes les personnes qui n'appartenaient point à la troupe[2]. Vraiment DESESCHALIERS et sa femme méritent bien les imprécations crues de leur ancien associé JEAN-JACQUES QUESNOT DE LA CHESNÉE, qui dans quelques vers insérés dans son *Opéra de La Haye* reproche à CATHERINE DUDARD d'exceller dans un genre d'opéra qu'il nomme le Théâtre de Couchette[3]. Il faut reconnaître qu'à en croire l'auteur de l'*Histoire amoureuse et badine*[4] le remplacement du couple DESESCHALIERS par le Sr. PRIN et sa femme n'a guère amélioré la moralité de la troupe. Le nouveau directeur était, à ce qu'il semble, un mari complaisant et la Demoiselle PRIN, après avoir été à La Haye la maîtresse d'un ambassadeur, se voyant supplantée à Utrecht, où l'am-

1. *Histoire amoureuse et badine,* pp. 13—15.
2. *Histoire amoureuse et badine,* p. 15.
3. *L'Opéra de La Haye,* pp. 10 etc.
4. *Histoire amoureuse et badine,* pp. 16—19.

bassadeur était un des principaux tenants du Congrès, par Mlle Rosidor, une de ses compagnes de théâtre, qui, à La Haye, avait été pendant neuf ans la maîtresse du Sieur Juda Pereyra, sut engager divers particuliers à la «régaler», afin de gagner en détail ce que son amant infidèle lui fournissait en gros. Il est à regretter que le Sr. Freschot dans son opuscule, intéressant peut-être pour l'histoire des mœurs, ne nous ait pas fourni de plus amples détails qui pussent intéresser l'historien du théâtre. Il nous dit seulement que Prin, qui joue le personnage d'Arlequin dans la Comédie, est un des plus habiles acteurs qui récitent sous le masque, et dont le personnage est le plus réjouissant. Son succès s'explique en partie par cette circonstance que, dans la représentation des pièces, mettant en scène des maris cocus, il fait l'aveu le plus ingénu des infidélités de sa femme dont le mérite officieux plaît à plusieurs, et ceci ne témoigne pas de beaucoup de délicatesse[1].

La Demoiselle Prin, que la *Véritable Clef*[2] nomme Colombine, semble avoir été une femme jeune, gaie, sachant suppléer à ce qui pouvait lui manquer du côté de la beauté par des manières très aisées, libres même, ce qui explique qu'elle avait accès dans les plus belles et les plus hautes compagnies. L'auteur de l'*Histoire amoureuse et badine* prétend qu'elle avait surtout des rapports des plus intimes avec Madame la Duchesse de Saint-Pierre qui avait à se plaindre de son mari. Le Sr. Prin, pour se consoler des infidélités de sa femme, s'était lié avec une nouvelle compagne et ayant trouvé moyen de rassembler quelques milliers de francs, provenant des revenus de la Comédie, un jour — pour s'épargner la peine de les partager entre ses confrères de théâtre — s'évada avec cette femme, en sauvant la caisse.

L'Histoire amoureuse et badine a incité un autre anonyme à publier un libelle qui porte comme titre: *Lettre écrite par un Gascon à un Religieux de ses amis en France*[3]. Le Gascon y parle du Sieur Prin[4]; il lui reconnaît de l'esprit, et le trouve bien pris dans sa

1. *Histoire amoureuse et badine,* p. 17.
2. *Véritable Clef, par laquelle on peut avoir l'intelligence parfaite de l'Histoire amoureuse et badine du Congrès d'Utrecht,* 12 pages, in-12°. A Cologne, chez Pierre Marteau, MDCCXIV.
3. *Lettre écrite par un Gascon à un Religieux de ses amis en France pour servir de véritable clef et de critique à l'Histoire amoureuse et badine,* A Brunswic, chez Henry le Sincerre, à l'enseigne du Masque, 1714, 48 pages, in-12°, p. 36.
4. *L'Observateur des Spectacles,* t. II, pp. 200—202 signale la présence de *Prin,* sa femme et sa fille à Turin en 1762 où il est directeur du Théâtre français.

petite taille. Mlle PRIN, dit-il, est d'une gaîté surprenante et d'une vivacité pareille: le bon mot et la repartie juste ne lui coûtent guère; c'est une femme qui a été fort agréable et qui l'est encore passablement. Au moment de la publication de la *Lettre* elle était en Brabant. En partant, elle n'a pas pris autant de précautions que son mari. Elle devait plus de 50 pistoles à Utrecht et aurait bien souhaité déloger sans payer, mais comme elle avait fait porter ses malles chez un Envoyé, fort épris d'elle, ses créanciers découvrirent la ruse et se saisirent des coffres. M. l'Envoyé fut obligé de payer les dettes, après quoi les malles furent rendues. En troisième lieu le Gascon parle de Mlle ROSIDOR, favorite d'un Plénipotentiaire: elle n'est plus ni belle, ni jeune; elle a l'humeur très douce et très égale. Malheureusement après la mort subite de Juda Pereyra, elle se trouva fort dépourvue.

Notons encore, pour compléter ces extraits de la chronique scandaleuse de la troupe de comédiens français, que le Duc d'Ossone protégeait Mlle MAUGIS, danseuse à l'Opéra de Paris, ce qui excitait l'envie de toutes les autres comédiennes.

Et maintenant, détournons les regards de ce tableau de corruption et recueillons les quelques détails sur le répertoire, épars dans l'*Histoire amoureuse et badine.*

Le 23 juillet 1712 (c'était donc sous la direction de LOUIS DESESCHALIERS) on donne la première représentation d'une comédie intitulée *La Kermesse ou Foire d'Utrecht* que l'auteur M. R(obert) dédie «aux Vénérables Bourguemaîtres et Sénateurs d'Utrecht»[1]. Dans la dédicace il s'excuse de ce que sa pièce n'est qu'une critique et une censure perpétuelles et de ce qu'elle renferme des défauts, dus à la hâte qu'il a mise à la faire. Voici le sujet de la comédie dont les plaisanteries ne sont pas des plus délicates. Cinthio ayant voyagé avec une jeune fille qui s'était dite parente d'un colonel, est tombé amoureux d'elle. Arlequin qui n'a pas le sou, lui promet d'essayer de retrouver la jeune fille dont on ne connaît pas le nom. M. de la Griffe, un financier, est également amoureux d'Isabelle (c'est le nom de la jeune fille) et veut l'épouser. Mais la belle demande à pouvoir réfléchir sur sa proposition. Colombine reproche à Isabelle son hésitation. Celle-ci lui avoue qu'elle aime un autre homme avec qui elle a fait le voyage de Flandre à Utrecht, mais dont elle ne peut donner qu'un signalement très vague. Colombine lui propose d'aller

1. *La Kermesse ou Foire d'Utrecht,* par M. R., à Amsterdam, chez H. Schelte, 64 pages, in-12°, s.d., (1714).

se promener souvent à la foire pour retrouver le compagnon de voyage. Arlequin et Colombine, qui tous les deux cherchent l'un Isabelle, l'autre Cinthio, se rencontrent. Ils vont consulter Scaramouche le valet de M. de la Griffe. Scaramouche leur conseille d'établir à la foire une boutique de curiosités: ceux qu'on cherche y viendront sans doute. Ils ne tombent pas aussitôt d'accord sur la marchandise à vendre. Scaramouche leur conseille de vendre du Brandevin et des gaufres, marchandises qui attirent tout l'argent de la foire. Scaramouche, en attendant qu'ils disposent leurs baraques, va voir M. de la Griffe. Le financier est au désespoir: Isabelle lui a montré une indifférence extrême: il doit avoir un rival. Scaramouche s'offre à le tirer d'embarras. Il lui expose l'idée de la baraque où Isabelle viendra sans doute, mais M. de la Griffe la croit trop sage, la foire étant l'écueil de la vertu des filles. Voilà que tout à coup Mlles Lolot, Rosière, Safouin, Bistoque, Guinguette et Trognon, filles d'opéra, qui savent obtenir de M. de la Griffe des cadeaux, en vente dans la boutique d'Arlequin, et Scaramouche, arrivent et apportent le texte de couplets plus ou moins lestes que les actrices lisent à haute voix. Cinthio entre et rencontre son rival qui se retire, effrayé par les menaces de Cinthio. Isabelle arrive et reconnaît son amant. M. de la Griffe est fâché, mais Isabelle promet de révéler son choix après que tous auront fait le tour de la foire. Des chansons exécutées par les filles de l'opéra terminent la pièce.

Cette pièce, malgré quelques allusions à l'opéra, doit avoir semblé assez insipide aux spectateurs. En revanche une autre dont la première représentation eut lieu le 20 mars 1713 (donc sous la direction du Sr. PRIN) les a sans doute prodigieusement amusés et a fait salle comble. Pour comprendre ce succès, que le contenu de la pièce ne justifie nullement, il nous faut remonter de plusieurs années en arrière.

Depuis 1703 vivait à La Haye avec ses deux filles une dame assez turbulente, Mme Du Noyer. Anne-Marguerite Petit, était née à Nîmes probablement en 1668. Après une jeunesse très mouvementée, elle avait épousé M. Du Noyer et s'était faite catholique. Elle en avait eu deux filles et un fils mais sa vie conjugale n'avait pas été heureuse. S'étant brouillée avec son mari elle redevint protestante, se réfugia avec ses filles, âgées de 11 et de 9 ans, aux Pays-Bas, d'où elle passa en Angleterre, pour revenir en Hollande et s'établir à La Haye, dans des conditions très misérables. Une de ses filles écrit:

Nous avions, ma sœur et moi, un bedstée [lit-armoire]. Ma mère occupait un mauvais lit de camp. Un miroir, six chaises en paille, deux tables en bois blanc, un coffre, voilà tout.

Pour gagner sa vie et celle de ses filles, elle faisait en toute occasion des poésies qu'elle dédiait à de grands personnages, surtout aux ambassadeurs étrangers. En outre elle écrivait pour une espèce de gazette, la *Quintessence des nouvelles historiques, critiques, politiques, morales et galantes,* des articles où elle épanchait toutes ses rancunes contre ses ennemis, qui, en peu de temps, furent nombreux à La Haye. Après la mort du rédacteur de la *Quintessence* elle lui succéda. En outre elle fonda en 1708 elle-même un journal, les *Lettres Historiques et Galantes* supposées écrites par deux dames, comme s'il y avait eu un rédacteur en France et un autre en Hollande. Mais il n'y en avait qu'un, c'était Mme Du Noyer répondant à Mme Du Noyer. Elle n'épargnait dans ces lettres, quelquefois peu délicates, ni ses ennemis, ni ses amis, ni elle-même, ni la réputation de ses filles. Après un mariage malheureux, l'aînée se fit catholique et se retira en 1714 dans un couvent à Paris. Mme Du Noyer était restée à La Haye avec sa cadette Olympe, plus connue sous le nom de Pimpette, et elle avait su faire de si bonnes affaires qu'elle avait pu acheter trois maisons dans le Korte Houtstraat, dont elle habitait l'une[1].

L'aventure d'Olympe avec Voltaire est connue. Lorsque, en 1713, le jeune François-Marie Arouet arriva aux Pays-Bas, comme page dans la suite de l'ambassadeur de France, le Marquis de Châteauneuf, il ne tarda pas à attirer l'attention des habitants de La Haye par son esprit et ses aventures galantes. Madame Du Noyer, toujours à l'affût de nouveautés, désira faire la connaissance du spirituel page. Il lui fut presenté et devint bientôt l'ami de la maison. Quelque temps après, le jeune Arouet au cœur inflammable s'éprit follement de la jolie Pimpette, aux yeux bleus, à la taille élancée, coquette et primesautière. Il fit toutes sortes de folies et forma même le projet d'enlever Olympe, lorsque Madame Du Noyer résolut de mettre fin à cette liaison entre sa fille et le page. Elle commença par interdire sa maison à Arouet, et par surveiller avec la plus grande sévérité la conduite de Pimpette, qui désormais fut gardée fort étroitement. Précaution inutile! Les jeunes gens surent entretenir une correspondance des plus animées. Elle fut

1. P. Valkhoff et J. Fransen, *Voltaire en Hollande,* dans la *Revue de Hollande,* Leyde, 1915, No. 6. pp. 736—742. F. Allizé, *Voltaire à La Haye en 1713* dans la *Revue de Paris, 1922,* t. VI. pp. 321—343.

découverte par la «mère barbare», «mère ridicule et coquine infâme», comme l'appelle l'amant de Pimpette. Madame Du Noyer alla porter plainte auprès de Châteauneuf et celui-ci, voulant être agréable à l'auteur de la *Quintessence* et du *Mercure Galant,* écrivit au vieil Arouet une lettre cinglante lui communiquant qu'il renverrait son fils à Paris dans quelques jours. «Car je n'espère plus rien de votre fils; le voilà deux fois fou, amoureux et poète». La mère, «plus gazetière que mère de famille», communiqua au public tous les détails de cette histoire d'amour en publiant quatorze lettres, écrites par Arouet à Olympe, de novembre 1713 à février 1714. Elle les reproduit intégralement à l'exception de certains passages ou épithètes désagréables pour elle, tout en en laissant d'autres, qui ne sont guère tendres pourtant. Voltaire parti, Olympe s'est, paraît-il, assez vite consolée.

L'aventure avec Arouet n'avait pas été la première amourette d'Olympe. Quelques années auparavant — Olympe avait alors seize ans — Madame Du Noyer avait découvert un homme aussi intéressant pour elle que le jeune Voltaire[2].

Un jour dans le magasin d'un Français établi à La Haye, elle fit la rencontre d'un homme, fameux à cette époque. C'était Jean Cavallier, à ce moment colonel, l'ancien chef des Camisards. Mme Du Noyer lui fit beaucoup de compliments, l'invita à venir la voir le lendemain et c'est ainsi que Cavallier fit la connaissance de Pimpette. Mme Du Noyer crut avoir trouvé en lui le gendre de ses rêves. Elle l'invitait souvent à dîner et le comblait de cadeaux. Un jour même, Cavallier consentit à signer une promesse de mariage. Cependant il différait toujours l'accomplissement de sa promesse. M. Du Noyer, qui, à l'exemple de sa femme, a écrit des *Mémoires,* dit de Cavallier: «Il a su en homme d'esprit profiter de l'enthousiasme pour son mérite et sa réputation. Il a fait deux ans le passionné et il ne s'est jamais déterminé. Tant que la vache a eu beau pied, il a voulu toujours s'empimpétiser». Pour se débarrasser d'Olympe, il se maria — profitant d'un voyage en Angleterre de Mme Du Noyer et de sa fille — avec une dame hollandaise âgée, qui avait payé ses dettes. Retour immédiat de Mme

---

1. P. Valkhoff et J. Fransen, *Voltaire en Hollande.* Extrait de la *Revue de Hollande,* 1915, pp. 5—8.
2. Voir: C. A. van Sijpesteyn, *Holland in vroegere tijden,* Chapitre *Madame Du Noyer et ses filles,* La Haye, Van Stockum & Zoon, 1888, in-8° et C. A. van Sijpesteyn, *Voltaire, St. Germain, Cagliostro, Mirabeau in Nederland,* La Haye, Van Stockum & Zoon, 1896, in-8°.

Du Noyer, qui dans la *Quintessence* jeta feu et flamme contre le colonel perfide, sans ménager sa fille. Elle causait tant d'embarras à son adversaire qu'il se vit obligé de passer avec sa femme en Angleterre, où elle lui envoya un jour une lettre portant l'adresse suivante: «A Monsieur *Cavallier* ci-devant Mitron (il était autrefois garçon boulanger), puis Chef des Camisards, ensuite Colonel et à présent le plus grand maraud de la terre, à Londres». L'histoire ne dit pas si la lettre est arrivée à destination. Toujours importuné par Mme Du Noyer, Cavallier lors d'un séjour à La Haye, conçut avec quelques amis un projet de vengeance. Il s'était présenté chez lui pour se faire officier dans son régiment, un jeune homme catholique, Barillet, natif de Bruxelles où il avait été autrefois laquais de l'ambassadeur de France.

Depuis quelques mois un cousin de Mme Du Noyer, le Chevalier du Pô de Villette, avait su s'introduire chez elle. Elle le choyait, le comblait de toutes les façons. Mais l'ingrat trahit sa bienfaitrice et pactisa avec Cavallier. On affubla Barillet d'habits magnifiques, on lui attacha un soi-disant gouverneur, un officier allemand en retraite, et bientôt l'on vit se promener dans les rues de La Haye le jeune Jean-Adolphe-Louis de Winterfeldt, fils unique du puissant et riche comte de Winterfeldt. On l'introduisit chez Mme Du Noyer, qui reçut le prétendu comte à bras ouverts. Celui-ci ne tarda pas à tomber amoureux de la belle Pimpette et l'épousa peu de temps après. Mme Du Noyer était-elle heureuse de voir sa fille comtesse! Mais la joie fut de courte durée. Une semaine après le mariage, le jeune couple avec la belle-mère firent un petit voyage à Bruxelles. Dans un bal public dans la Halle au Blé, on reconnut l'ancien laquais Barillet et, tête basse, ils furent obligés de regagner La Haye où Cavallier et du Pô avaient déjà répandu le bruit de l'affaire Barillet-Winterfeldt. Partout on accablait Mme Du Noyer d'épigrammes et d'invectives. La rédactrice de la *Quintessence*, qui avait eu l'insolence de raconter l'aventure dans ses Gazettes, ne pouvait se montrer sans que les gamins la poursuivissent et lui criassent son nouveau sobriquet d'Alikruk[1]. (On l'avait autrefois surnommé Girgoule, d'un nom de champignon; dans les *Vendanges de*

---

1. c.-a.-d. Bigorneau. Mme Du Noyer était laide: «Elle est affreuse et donne l'idée d'une boule parfaite. Elle a le teint couleur de jambon de mayence bien fumé», dit un contemporain.

Suresnes de Dancourt[1], on la retrouve sous le nom de Mme Thomasso). «La petitesse et la difformité de sa taille avaient donné lieu au public de la surnommer par un sobriquet du nom de ce petit animal baveux enfermé dans sa coquille»[2].

Le Sr FRESCHOT, qui semblait avoir une dent contre Mme Du Noyer, trouva dans cette histoire matière à une comédie en trois actes, intitulée: *Le Mariage Précipité*[3].

La scène est à Pantin-le-Vieil. Nous retrouvons sous des noms déguisés Mme Du Noyer (Mme Kurkila, anagramme de «Alikruk»), Etepnip (autrement dite Pimpette), Mitronet (Jean Cavallier, ancien garçon boulanger), Barillet, épouseur précipité, faux comte de Waverfelt (Winterfeldt), le chevalier Plumevieille (Chevalier du Pô) etc. Le bruit de cette comédie alarma beaucoup celle qui en était le personnage principal. Pendant quelque temps la crainte de quelques comédiennes et d'une partie des comédiens de se voir houspillés de la belle façon dans la *Quintessence* fit ajourner la représentation du *Mariage précipité*. Mais l'empressement du public à assister à ce beau spectacle l'emporta sur les obstacles et la résolution fut prise de jouer la pièce. Lorsque le bruit en parvint à ses oreilles, Mme Du Noyer se rendit de La Haye, où elle était, à Utrecht; elle se fit conduire chez M. le maréchal d'Uxelles, mais trouva la porte close: on lui défendit l'accès de son hôtel. Des visites chez M. Ménager et autres personnes de qualité, eurent le même résultat négatif. Elle envoya alors des placets à Mgr. le comte de Passioné, ministre du Saint Père, et à Mme la duchesse de St. Pierre. Elle alla même se jeter aux genoux de celle-ci, qui envoya chercher l'Arlequin de la comédie, le Sr. PRIN. Mme Du Noyer se jeta à ses genoux aussi et le supplia très humblement de ne point jouer la comédie tant attendue, lui rappelant les éloges qu'elle avait faits de son épouse et de lui dans sa *Quintessence*. Lorsque le comédien dit qu'il n'y pouvait rien, qu'il n'avait pas, par reconnaissance, voulu jouer le premier rôle, lui destiné, mais que l'argent attirait ses camarades, elle le menaça en disant: «Attendez-vous

---

1. *Les Vendanges de Suresnes,* comédie en 1 a. et en prose, de Dancourt avec un Divertissement dont la musique est de Gilliers, représentée pour la première fois au Théâtre Français, le 15 octobre 1695; elle eut un succès très brillant.
2. *Histoire amoureuse et badine,* p. 245. Uffenbach qui la rencontre chez le libraire de Voys à La Haye, la décrit comme une vieille, petite femme noire, laide mais bavarde et agréable. (eine alte, kleine, schwarze und hässliche aber schwazhafte und artige Frau), *Merkwürdige Reisen,* III, p. 267.
3. *Le Mariage Précipité,* comédie en 3a., en appendice aux *Lettres historiques et galantes,* Londres, 1757, in-8°, t. VII, p. 193.

tous sans exception à être rudement *quintessenciés*» et lui tourna le dos. Malgré son expérience, elle était si persuadée de son crédit imaginaire, qu'elle ne put jamais se mettre dans la tête que la pièce serait exécutée le lendemain. On jouait ce jour-là le *Malade Imaginaire;* elle vint à la comédie: son entrée attira les yeux de tous les spectateurs. A la fin de la pièce on vint annoncer pour le lendemain le *Mariage Précipité.* Ce fut une grande joie, et un applaudissement général[1]. Les démarches, les bassesses et les menaces de Mme Du Noyer avaient été inutiles. On joua le 20 mars 1713 le *Mariage Précipité.* «Jamais spectacle ne fut plus complet ni plus applaudi», dit M. Du Noyer dans ses *Mémoires* auxquels nous empruntons les détails de cette histoire[2].

Les comédiens avaient fait précéder la pièce d'un prologue comique. Les artistes de la comédie hollandaise à La Haye, dès qu'ils l'eurent entre les mains, traduisirent la pièce et la jouèrent quelques jours même avant la représentation d'Utrecht. Ce fut un succès fou: «on a dû ouvrir les portes de la salle de spectacle à deux battants pour faire voir à ceux qui attendaient dehors qu'il était impossible de laisser entrer personne»[3].

La dernière scène nous représente Mitronet et son valet Scaramouche avec le Capitaine (de Lannoy) et d'autres qu'elle avait ridiculisés dans la *Quintessence,* donnant une bonne raclée à Mme Alikruk. La pièce finit ainsi: «Si Mme Kurkila était une fois aussi bien houspillée d'effet, comme elle le vient d'être en effigie, elle cesserait bientôt ses Pasquinades».

Tout le monde ne parlait que de la nouvelle comédie et de son héroïne et, le jour de son départ, un grand nombre d'enfants accompagna Mme Du Noyer jusqu'au coche en criant: «Adieu, bon voyage, Madame Alikruk».

Dans la *Relation des fêtes que S. E. Monseigneur le Comte de Tarouca a données au sujet des naissances des deux Princes de Portugal et de plusieurs autres fêtes aussi données par sadte. Exc.,* que Nicolas Chevalier a publiée en 1714 à Utrecht, nous trouvons d'autres indications concernant le répertoire. Disons d'abord deux mots de l'auteur.

Nicolas Chevalier, ministre protestant, né dans la Flandre française, se réfugia en Hollande à la révocation de l'Edit de Nantes

---

1. *Histoire amoureuse et badine.*
2. On trouve ces *Mémoires* ajoutés comme tome VII aux *Lettres Historiques et Galantes,* Edition de Londres, 1757.
3. *Histoire amoureuse et badine.*

La salle de fête de l'Hôtel du comte de Tarouca pendant les représentations du 9 janvier et du 13 février 1713.

et établit, dit-on, une imprimerie à Utrecht. Il se fit connaître comme archéologue, était rédacteur de la Gazette d'Utrecht et établit à Utrecht un «Rariteitenkamer», ou Cabinet de Curiosités[1]. Parmi ses publications on trouve outre la *Relation,* citée ci-dessus, une *Relation des fêtes données par le duc d'Ossone en 1713 pour la naissance du prince Ferdinand de Castille,* mais cet opuscule ne renfermant aucune mention sur le théâtre, nous n'en parlerons pas.

La *Relation des fêtes données par mgr. de Tarouca* est un ouvrage curieux, illustré de quelques planches, dont deux sont reproduites par nous[2].

Le 19 octobre de l'année 1712, était né l'Infant de Portugal, nommé Prince du Brésil. Le comte de Tarouca, ministre plénipotentiaire du Royaume, fit part de l'heureux événement à tous les personnages de distinction se trouvant à Utrecht. Il voulut célébrer la naissance du petit futur souverain par des fêtes brillantes. C'est pourquoi il fit construire dans le jardin de son hôtel une salle de cent pieds sur trente-deux, qui fut achevée au mois de janvier 1713. La salle était richement décorée, brillamment éclairée par des centaines de bougies et ornée d'un grand nombre d'orangers portant leurs propres fruits. Son Excellence y donna le 9 janvier 1713 un repas somptueux, qui dura de deux à cinq heures. Après que Leurs Excellences les Plénipotentiaires eurent dîné, elles eurent le divertissement de la comédie[3]. La représentation de gala se donnait dans une grande salle sur le devant de l'hôtel du comte de Tarouca aménagée pour cette occasion. On l'avait ornée d'une magnifique tapisserie de Raphaël comme toile de fond pour masquer les coulisses. Devant la scène on avait mis, en guise de rideaux, des draperies de damas avec de grands falbalas, attachés en festons, le tout richement brodé. On y joua: *La Femme Juge et Partie*[4]

1. Archives municipales, Utrecht, Notulen van de Vroedschap, 1712, fo. 23vo, 21 novembre: Nicolas Chevalier, Cabinet de curiosités. Déménage de l'Eglise Grégorienne parce qu'il y a danger d'incendie.
(«Nicolas Chevalier, Rariteitenkamer verhuyst uit het Gregoriuskerkie alsoo daer pericul van brand aff is te vreesen»).

2. La *Relation* est très rare. Nous en devons la communication à M. Auguste Rondel, de Marseille, qui a mis, avec une extrême bienveillance, sa riche bibliothèque théâtrale à notre disposition, ce dont nous le remercions de tout cœur.

3. Le Comte de Tarouca était un grand amateur du théâtre. A l'occasion d'une visite du prince Emanuel de Portugal à La Haye, le ministre de Portugal fit construire une scène dans son hôtel, pour y faire représenter l'opéra. Après la représentation il y eut un bal où le jeune Prince invita tour à tour toutes les dames à danser avec lui. C'est Coenraet Droste qui nous le raconte dans ses *Overblyfsels van Geheugchenis.*

4. *La Femme Juge et Partie,* comédie en 5 a. en vers de Montfleury, jouée pour la première fois le 2 mars 1669, sur le Théâtre de l'Hôtel de Bourgogne.

suivie de la pièce de l'*Etourdi,* «qui est très divertissante» dit Chevalier. «Les Acteurs, animés par un si grand nombre de Seigneurs y firent merveille et l'on peut dire qu'ils n'ont jamais mieux joué. Quoique cette représentation ne dût avoir lieu que devant les Ministres, plusieurs dames distinguées, sans être invitées, y assistèrent. Elles furent somptueusement régalées».

L'auteur de l'*Histoire amoureuse et badine* dit que la représentation de la *Femme Juge et Partie* donna lieu à de vives discussions. Le rôle de «la Femme» en question fut tenu par Mlle Rosidor, qu'on savait être la favorite du comte. On ne trouva donc rien de surprenant à ce qu'il eût choisi une pièce où l'art de cette habile comédienne eût l'occasion de se faire admirer. Mais les spéculatifs crurent que sous ce choix il y avait quelque mystère caché et qu'on visait la reine d'Angleterre. Cette dernière s'étant mise la première d'accord avec les Français, avait pressé les Alliés, par l'entremise de ses plénipotentiaires, de s'accommoder avec eux et par là elle avait semblé faire la Femme, Juge et Partie dans le procès des Alliés avec la France. Parmi les 5 ou 6 libelles auxquels l'*Histoire amoureuse et badine* a donné naissance, l'opuscule intitulé *Entretiens des barques de Hollande*[1] a ceci de curieux qu'il est censé reproduire une conversation entre un Portugais, un Espagnol, un Allemand, un Français et deux dames, l'une de Bruxelles, l'autre de Liège, se trouvant ensemble dans le «roef»[2] d'un coche d'eau allant de La Haye à Leyde. L'Allemand[3] trouve que l'application que fait l'*Histoire amoureuse et badine* cloche: on ne peut pas dire que la reine d'Angleterre soit juge là où elle n'est que médiatrice, du consentement de tous les Alliés. Le Portugais ajoute que la pièce a été choisie plutôt qu'une autre tant parce que Mlle Rosidor y jouait son rôle en perfection, que parce que cette pièce de toutes les comédies était celle qui convenait le mieux pour une représentation sur une scène assez petite, vu le peu d'acteurs dont on avait besoin pour la jouer. Mme Du Noyer[4] dit qu'on était très content de la manière dont la pièce fut exécutée; selon elle l'autre pièce

---

1. c.-à.-d. *Hollandsche Schuitpraatjes.* Le titre complet est: *Entretiens des barques de Hollande pour servir de Réfutation et de Clef à l'Histoire amoureuse et badine du congrès de la ville d'Utrecht,* Utrecht, chez Jacques le Ferme, in-8°, 1714.
2. c.-à.-d. la cabine
3. *Entretiens des barques de Hollande,* p. 44
4. *Lettres historiques et galantes,* t. VI de l'édition de 1713, Cologne, Pierre Marteau. Elle ajoute: «*Colombine* surtout fit merveille dans le rôle de Cléopâtre et eut des applaudissements infinis», pp. 453—454.

était un divertissement italien très réjouissant intitulé *Arlequin étourdi.*

Le lendemain 10 janvier, il y eut un bal magnifique. «Il fut servi, dit Chevalier[1], à toute l'assemblée quantité de liqueurs, froides et chaudes. Madame Alikruk qui s'était postée dans un endroit fort avantageux en but elle seule presque autant que le reste de l'assemblée. Les Pages étaient obligés de passer devant elle pour porter des rafraîchissements aux dames, elle eut soin chaque fois qu'ils passèrent, de se faire payer le droit de péage». Le troisième jour il y eut chez le second plénipotentiaire de Portugal, Don Louis da Cunha, un bal magnifique suivi d'une mascarade. Le lundi, 13 février 1713, Son Excellence le comte de Tarouca célébra la fête des Rois d'une façon magnifique. Cette fête royale commença par la tragédie de *Rodogune.* «Tous les acteurs firent aussi bien que le demande une pièce de cette beauté. La tragédie fut suivie d'une petite comédie, qui, faute de titre particulier, pourrait être appelée une *Fantaisie Italienne*, ornée de musique et de danses. Ces deux pièces furent jouées dans la grande salle construite dans le jardin pour la fête de la naissance du prince du Brésil. Un tiers de cette salle servait de scène pour les comédiens. Cette scène était terminée par de grands miroirs et de chaque côté il y avait des coulisses et les décors requis pour la représentation de la tragédie et de la comédie. Le reste de la salle était richement orné par une belle tenture de tapisserie de haute lisse, des bancs et des sophas cramoisis. La salle était éclairée par une prodigieuse quantité de bougies; à droite et à gauche de la scène il y avait de haut en bas des glaces qui multipliaient le tout au centuple».

Après le départ de la plupart des plénipotentiaires, les comédiens français n'ont plus un public assez nombreux: quelquefois même ils ne peuvent pas couvrir leurs frais. C'est ce que prouve un acte par lequel le Sr. Jean Gaudard, habitant de La Haye, donne procuration au Sieur Abel de Coole à Utrecht, pour recevoir de l'acteur PRIN la somme de 117 florins qui restait à payer pour la livraison de provisions de bouche[2].

C'est pourquoi, alléguant que depuis leur arrivée à Utrecht, ils ont versé une somme de 3000 florins à la caisse des pauvres, ils prient le Magistrat de leur permettre de représenter sans aucune rétribution[3].

1. *Relation des Fêtes*
2. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire S. Favon), Dossier No. 765, procuration du 26 avril 1713.
3. Archives municipales, Utrecht. Secretaris, No. 943, 7 août 1713.

Les beaux jours des comédiens français étaient donc passés et ils devaient prendre le parti de retourner à La Haye. La Cour de Hollande leur donna le 5 octobre la permission de jouer[1]. Le 7 décembre 1713, CLAUDE-GABRIEL DU TREMBLAY, dit DULACQ, comédien de la troupe des *comédiens français du Congrès d'Utrecht*, «se faisant fort» aussi pour ses confrères, passa un contrat avec M. Joseph d'Arrodondo qui lui louait un terrain sur le «Princessegraft» près du Bois de La Haye d'une largeur d'environ 70 pieds pour y faire bâtir un théâtre[2]. Le loyer devait être de 260 florins jusqu'au 7 décembre 1714. Les comédiens accordaient à Joseph d'Arrodondo et à sa famille une entrée gratuite dans le parterre. Ils avaient chargé le Sr. Augustin Hogensteyn, maître charpentier, de la construction d'un théâtre avant le 14 décembre 1713. Un acte, passé le 5 janvier 1714[3], prouve que ce jour-là le théâtre sur le Nieuwe Uitleg n'était pas encore achevé. Les comédiens enjoignirent le charpentier à être prêt le jeudi suivant, ce qu'il promit. Les pauvres comédiens jouaient de malheur. Dans la nuit du 26 au 27 février une tempête renverse leur baraque et le Magistrat leur refuse la permission de faire reconstruire le théâtre. Cependant, sollicité par plusieurs personnes de distinction de reprendre les spectacles (entre autres par M. Du Liz qui, pour lui faciliter l'entreprise, lui prêta de l'argent) GUILLAUME BIRROCHON, le fils, s'était associé avec Abraham van de Putten et le 23 novembre 1713, ils avaient obtenu la permission provisoire de faire seuls représenter à La Haye des comédies et des tragédies[4].

La compagnie des comédiens français du Congrès d'Utrecht avait vécu. Une nouvelle période du théâtre français à La Haye commence.

Mademoiselle ROSIDOR, que nous avons trouvée plus haut et qui «n'était plus ni jeune ni belle», était la femme de CLAUDE ROSIDOR,

---

1. Archives de l'Etat, La Haye, Resolutiën van het Hof van Holland, 1713, Résolution du 5 octobre 1713.
Le 23 novembre 1713, Frédéric-Guillaume van Gent, Heer van Oldersom obtient l'autorisation de faire jouer une comédie française; on lui loue un terrain sur le Nieuwe Uitleg, (No. 1) au nord de la Fonderie, pour y faire construire une baraque en bois devant servir de théâtre.
Archives de l'Etat, La Haye, Rekenkamer. No. 26, fo. 247vo.
2. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire S. Favon), Dossier No. 766, contrat du 7 décembre 1713.
3. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire S. Favon), Dossier No. 767, acte du 5 janvier 1714.
4. Archives municipales, La Haye, Appointementen van Burgemeesteren, No. 198, fo. 197; Résolution du 23 novembre 1713.

qui en 1690 avec sa femme et son beau-père TROCHE faisait partie de la troupe des comédiens de Mgr. le Dauphin, où il jouait les premiers rôles.

Claude était le fils de JEAN GUILLEMOYS DU CHESNAY, SIEUR DE ROSIDOR, que nous avons rencontré en 1669 à La Haye, parmi les comédiens de Mademoiselle d'Orléans.

Claude ne fut guère que comédien de campagne. Enorgueilli par le succès qu'il avait remporté en 1690 à Rouen, il crut pouvoir affronter le public de la Comédie Française.

Il débuta le 9 novembre et le 11 novembre 1691 pour se voir refusé. Dépité, il regagna la province. En 1698, il est à Aix-la-Chapelle, d'où il part pour Metz[1].

En 1699, Charles XII, roi de Suède, l'attache à son service.

Ici nous donnerons quelques détails sur l'organisation des spectacles français à la cour de Stockholm[2].

C'était le surintendant Nicodemus Tessin, que nous trouvons en 1687 à Amsterdam, qui en avait pris l'initiative «pour distraire le roi et ses sujets et pour donner de l'éclat et de l'animation à la cour», à ce qu'il dit. Le roi, qui aimait le théâtre, applaudit à ses projets, parce qu'il attendait en l'été de 1699 des hôtes distingués, le duc de Holstein et le prince de Wolfenbüttel avec leurs épouses.

L'agent de Suède à Paris, Daniel Cronström, engagea des négociations avec les troupes de théâtre à Dunkerque, Saint-Omer, Strasbourg, Bordeaux, La Haye, Metz, Lyon, Tours, Nantes et Rouen. A la fin ce fut celle de Metz qui eut la préférence. Elle se composait de sept acteurs: CLAUDE GUILLEMOYS DE ROSIDOR, le chef, FRANÇOIS TOUBELLE, premier comique et arlequin, CHARLES GOURLIN DE ROSELIS, BELLEVILLE DE FOY, PIERRE DUCHEMIN, TROCHE DE ROSIDOR et LOUIS PELLETIER; de six actrices: Mme et Mlle ROSIDOR, Mlle MARGUERITE AUBERT, aussi cantatrice, Mme GILLETTE DUCHEMIN et Mme CATHERINE TOUBELLE; de quatre chanteurs, les Sieurs DESPAS, HENRI DELAMOTTE, CHANTREAU et MARIAU et Mlle MARIANNE AUBERT; de cinq danseurs et une danseuse, puis de cinq violonistes et un hautbois; enfin la troupe avait un décorateur.

---

1. Cf. R. Pick, *Aus Aachens Vergangenheit,* Aix-la-Chapelle, 1895, in-8°, p. 454.

2. Nous avons trouvé ces renseignements sur le théâtre français en Suède dans F. A. Dahlgren, *Förteckning öfver Svenska Skådespel uppförda på Stockholms Theatrar* (1737—1863) *och Kongl. Theatrarnes Personal* (1773—1863), Stockholm, Norstedt & Söner, 1866, in-8°, pp. 11—20.

Mlle A. Zethræus a eu la bienveillance de traduire le texte suédois, ce dont nous la remercions vivement.

Le contrat, qui serait valable pendant deux ans à partir du 22 août 1699, stipulait des gages de 28000 £ et 2800 £ de frais de voyage. Si le roi voulait congédier la troupe avant terme, il payerait trois mois d'appointements, si Sa Majesté voulait faire cesser le contrat d'acteurs qui ne lui plaisaient pas, il pourrait le faire en dédommageant les acteurs congédiés. Deux fois par semaine la troupe devait jouer devant le roi et la maison royale sans pouvoir demander de rétribution, les autres jours elle pourrait jouer au *Bollhuset* pour sa propre compte. Il serait défendu aux danseurs de corde, aux joueurs de marionnettes, aux comédiens italiens, allemands et hollandais de jouer à Stockholm.

Dans la grande salle du palais royal ROSIDOR ouvrit son spectacle, le 20 novembre 1699, par le *Joueur* de Regnard qui eut beaucoup de succès.

Un mois auparavant, le 23 octobre, les comédiens de ROSIDOR avaient déjà joué devant la reine-mère Eléonore: on avait transformé une alcôve de la vaste chambre à coucher de la reine en scène. Voilà une description de la représentation de la main de Tessin:

«Le rideau qui enfermait l'alcôve fut tiré, et l'on commençait par une ouverture d'opéra qui fut jouée de la chapelle du roi et des gagistes de la troupe des comédiens; sur quoi Mlle Aubert avec deux autres musiciens firent quelques récits d'opéra, assez allégoriques à ce jour-là. Après cela la comédie du *Mariage forcé* (par Molière) fut représentée, toute entremêlée des entrées et d'autres agréments, ce qui finissait avec quelques autres récits d'opéra. — La troupe fit parfaitement bien, que tout le monde en fut surpris, d'autant plus que pas un seul encore pour la première fois fut aucunement décontenancé de jouer dans une chambre, où tout les entourait et où il n'y avait d'autre séparation pour eux que celle de deux écrans, qu'on avait placés de deux côtés au-devant de l'alcôve. Mr. Toubelle, le comique est merveilleux, Mr. et Mlle Rosidor promettent beaucoup, Mlle de la Marre a parfaitement bien dansé et Mlle Aubert avec celui qui chante la basse (Chantreau) ont très bien réussi, quoique leurs rôles paraissaient plutôt demander le secours du théâtre que tout autre; enfin ils ont eu un applaudissement général. Le roi et S. A. R. la duchesse d'Holstein ne font que me presser tous les jours pour les voir jouer sur le théâtre, où l'on travaille presque sans cesse».

On jouait à Stockholm les pièces de Corneille, de Racine, de Molière, de Dancourt et d'autres. Le jour d'une représentation le roi, qui s'intéressait beaucoup à son spectacle français, se faisait lire la pièce[1].

---

1. Cf. pour le répertoire de la troupe de *Rosidor* à Stockholm, l'article de M. Wieselgren dans *Jahrbuch der Schwed. Litterat. Gesellschaft,* Upsala, 1912.

Mais la guerre mit fin à ces amusements et appela Charles sur un autre théâtre.

La salle que les acteurs avaient fait aménager au *Bollhuset* fut ouverte en février 1700.

Pour améliorer la troupe le roi fit venir quelques nouveaux comédiens, *af mysken reputation* (de grande réputation), comme dit Tessin, notamment SÉVIGNY[1] avec sa femme et deux fils, Mlle RENAULT, cantatrice, tous de Bruxelles, et CH. L. VERSIGNY de Copenhague. Au contraire quelques-uns des anciens membres de la troupe furent renvoyés, entre autres ROSELIS et sa fille, fort médiocres dans leurs rôles et *högelin malpropra i habiten* (extrêmement mal vêtus) et TROCHE DE ROSIDOR, qui «ne savait dire deux mots», ainsi que PELLETIER, qui menait une vie douteuse et «n'était bon à rien»[2].

Malgré tout, les représentations au *Bollhuset* n'avaient pas le succès financier attendu et les créanciers de la troupe voulurent mettre la main sur les recettes.

Après le départ du roi Charles XII pour la guerre, la reine-mère ne voulait plus permettre les représentations à la cour. Pour sauver les intérêts des comédiens Nicodemus Tessin pria le roi de vouloir recommander que pendant son absence la reine-mère et L. L. A. A. la duchesse de Holstein et la princesse Ulrica-Eléonora vinssent une fois par semaine assister à une représentation au *Bollhuset* pour exciter le peuple à s'y rendre, comme elles le faisaient lorsqu'il y avait des comédiens hollandais ou des joueurs de marionnettes. Le roi n'approuva pas cette proposition, les acteurs se virent donc obligés de donner plus d'attraction à leur spectacle par des mascarades et des bals, qui cependant donnaient lieu à des désordres fâcheux.

Parmi la troupe il y avait aussi des membres qui menaient une vie dissolue. C'est pourquoi par une lettre, datée de Livonie le 19 mai 1701, le roi ordonna de faire un tri consciencieux parmi les acteurs. Mme TOUBELLE, qui était la plus débauchée, et Mme DE LA MARE, qui se distinguait par sa beauté et son art de danser, mais plus encore par ses allures choquantes, furent renvoyées avec quelques autres comédiens et remplacées par d'autres comme MARIANNE ROSIDOR, fille de TROCHE DE ROSIDOR, le Sr. LA TAVERNE etc.

---

1. Sur l'acteur *Sévigny*, cf. J. J. Olivier, *Les Comédiens français dans les cours d'Allemagne*, IIe série, pp. 14—15.
2. Dahlgren, *Förteckning*, p. 15.

Les nouvelles réjouissantes arrivées du théâtre de la guerre eurent comme conséquence que les représentations à la cour furent reprises et la reine-mère et leurs Altesses y prirent un intérêt plus grand; on avait placé les fauteuils plus près de la scène, de sorte qu'on pouvait suivre plus facilement le dialogue; en outre Sa Majesté la reine-mère lisait les pièces qu'on allait représenter, traduites en allemand, avant d'assister au spectacle; Leurs Altesses les lisaient en français et les comprenaient. Il arrivait aussi beaucoup de spectateurs de la ville qui avaient leur entrée gratuite jusqu'à concurrence des places libres. Au *Bollhuset* cependant, où il fallait payer son entrée, il y avait toujours un public très restreint; les comédiens n'y jouèrent pas plus de trois fois dans le cours de cette année 1701.

L'intérêt toujours croissant de la cour pour les représentations françaises donna lieu à Charles XII, qui était au quartier général de Kowno en Lithuanie, de renouveler le contrat des comédiens le 28 mars 1702. Toubelle, célèbre comique et arlequin, donne sa démission; Jacques de la Roque lui succède. Mais de nouveau des scandales éclatent et cette fois-ci c'est Rosidor lui-même qui en particulier s'en rend coupable. Tessin dit: «C'est un bon acteur, mais en même temps le plus grand boutefeu que j'aie vu de ma vie. Il m'a causé plus d'ennuis que tous les autres acteurs ensemble. Il n'y a pas d'extravagance dont il ne soit capable, toute la ville le connaît comme un homme débauché. Plus d'une fois il a tiré l'épée devant ses camarades et les a blessés près du palais; dans la maison de S. A., près du *Bollhuset* et même dans le palais royal en la présence de la reine-mère et de L. L. A. A. il s'est plus d'une fois mal conduit». Son confrère Versigny dit de Rosidor: «Il est un crocodile qui pleure afin de pouvoir dévorer avec plus de facilité ceux qui sont assez bons pour se laisser attendrir à ses fausses larmes; un caméléon qui prend dans un instant toutes sortes de couleurs différentes; un homme qui sacrifie également l'honneur, l'amitié et la confiance, que l'on peut avoir pour lui, à son interêt et à son plaisir». Mais à cause de ses talents de comédien, Rosidor resta attaché à la troupe; cependant il fut destitué comme directeur. On confia la direction à De Sévigny dont l'honnêteté pouvait servir d'exemple aux autres.

Au mois d'avril 1703, à l'expiration du contrat, le roi n'avait pas encore pris de décision au sujet du renouvellement des engagements. C'est pourquoi Tessin se vit obligé de renvoyer la troupe.

Une partie des comédiens s'en alla. Seuls SÉVIGNY avec sa famille, DUCHEMIN et sa femme, ROSIDOR, DE LA ROQUE et CHANTREAU demeurent. Au mois de septembre, le roi donna ordre de ne pas engager les quelques acteurs restés, à cause des lacunes dans la troupe; cependant les comédiens qui n'avaient pas quitté le pays toucheraient les mêmes appointements qu'autrefois. Ils continuèrent leur spectacle et de temps en temps ils eurent un public assez nombreux. Il semble curieux que, malgré le petit nombre des acteurs, le roi ordonne le 26 avril 1704 de faire une convention précise avec la compagnie pour une période de deux ans, jusqu'au 8 avril 1706. On ne rencontre plus aucun renseignement sur les faits et gestes de la troupe, sauf quelques indications au sujet du payement des gages. ROSIDOR, SÉVIGNY et DUCHEMIN cherchent leur fortune à Paris où le dernier joue avec succès les rôles à manteau.

La troupe des acteurs français avait fait à Stockholm une si mauvaise impression, dit Tessin, que longtemps après on n'admit plus dans le pays de comédiens étrangers.

Le 17 décembre 1708, le bourgmestre et le conseil municipal de Hambourg mirent l'Hôtel de ville à la disposition du «comédien suédois» ROSIDOR[1].

Le 22 décembre la duchesse-mère de Holstein mourut à Stockholm et ce décès interrompit tous les amusements à Hambourg. Le 10 janvier 1709, les comédiens recouvrèrent la somme d'argent qu'ils avaient dû déposer en garantie.

En 1718, nous trouvons CLAUDE ROSIDOR à Prague[2]. Le 7 janvier de cette année, «Cornelius Bonn, Laloss, Antoine Giemi, Annou, Rouphil et Rosidor» [il faut lire CORNEILLE BON, LA LAUZE, ANTOINE GIEMI, LANOUE, ROMAINVILLE et ROSIDOR] demandèrent l'autorisation de jouer leurs comédies à l'occasion du carnaval. Ils alléguèrent comme recommandation qu'ils avaient joué à Vienne et dans tout le Saint Empire Romain devant nombre de princes et d'électeurs, et ils assurèrent que leurs *actiones* ne provoquaient aucun scandale et étaient modestes de sorte que ni Dieu ni le prochain n'étaient offensés. Ils obtinrent l'autorisation de jouer. Cependant on ne peut pas dire beaucoup de bien de leurs faits et gestes. Le 17 février 1718, on prévient le Stathouder

---

1. Cf. W. Gersdorf, *op. cit.*, pp. 152 etc.
2. Cf. O. Teubner, *Geschichte des Prager Theaters*, Prague, 1883, in-8°, t. I, pp. 106—107.

de la vieille ville que le chef de la police s'est vu obligé de faire arrêter *provisoris modo et periculis partis le* CLAUDIUM ROSIDOR, *comœdianten von hiesiger Frantzösischer Banda* (comédien de la bande de comédiens français actuelle) avec le comédien CORNEILLE BON, parce que le premier a donné à l'autre un coup d'épée dangereux au ventre et à la main gauche, de sorte qu'il ne peut plus se servir de sa main. ROSIDOR dut payer 50 écus à son adversaire.

Au commencement du 18e siècle un troupe d'acteurs sous ROSIDOR doit avoir joué en Mecklembourg-Schwerin, ainsi que le prouve une requête en français non datée de la part des comédiens[1]. Ayant quitté, disent-ils «chacun son établissement qu'ils avaient en Hollande» et comme «ils ont souffert les incommodités les plus rigoureuses» pendant le voyage en Meckembourg, ils s'étaient flattés d'un engagement durable, mais on les congédiait après quatre hivers de service en leur faisant des difficultés sur le payement des cinq ou six cents écus qu'on leur devait. «Le Comedien ROSIDOR dont la part seule se montait à plus de deux cents écus a été payé fort regulierement, et comme ils l'ont egalé ou même surpassé dans leur empressement à satisfaire la cour, ils esperent qu'ils ne seront pas traittez moins favorablement que le dit comedien».

Après cette digression que nous nous sommes permise pour prouver qu'à cette époque on rencontre les acteurs français dans presque tous les pays de l'Europe occidentale, nous allons reprendre l'histoire des comédiens français en Hollande.

---

1. V. H. W. Bärensprung, *Versuch einer Geschichte des Theaters in Mecklenburg—Schwerin,* Schwerin, 1837, in-8°, p. 35.

CHAPITRE II

La Comédie Française du Casuariestraat et l'Opéra du Voorhout. (1714—1735)

Nous trouvons la dernière trace de LOUIS DESESCHALIERS dans un arrêt du Tribunal de La Haye[1], datant du 10 février 1714. Il s'agit de la faillite de l'ancien directeur de l'opéra. Le Tribunal autorise le liquidateur Carel van Belle à accepter l'offre des Sieurs GUILLAUME BIRROCHON et Abraham van de Putten qui veulent payer 3000 fl. les décors, les costumes et la charpente, qu'on avait taxés 1781 fl.

Le spectacle français à La Haye semble dans ce temps-là avoir fait une concurrence redoutable au théâtre hollandais. Le directeur des «Théâtres Néerlandais de La Haye et de Leyde», le Sr. JACOB VAN

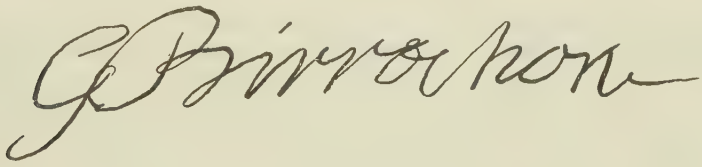

G. Birrochon.
8 juin 1716

RIJNDORP, recommandant à quelques-uns de ses «sujets» de se conformer à leurs contrats, dit qu'il leur adresse cette recommandation afin de pouvoir soutenir la concurrence avec l'Opéra et la Comédie française.[2]

Cependant, le vénérable Consistoire de l'Eglise réformée, le pasteur Troye en tête, s'acharnait contre la comédie française. Dans la réunion du 2 mars 1714[3], reconnaissant l'action de la clémence divine dans le fait que la baraque, montée sur le Nieuwe Uitleg, n'a

1. Archives municipales, La Haye, Rechterlijk Archief, No. 336, Appointementen, 10 février 1714.
2. Kossmann, *Nieuwe Bijdragen,* p. 21.
3. *De Hofstad,* 1912, 13 juillet.

été renversée par la tempête qu'après la sortie des spectateurs, on se demandait s'il ne faudrait pas s'adresser aux autorités compétentes pour les prier de ne pas permettre la reconstruction de cette bâtisse ni l'affectation d'une autre à «des vanités pareilles». Le 29 mars suivant, la délégation envoyée aux Magistrats rapporte que provisoirement les Messieurs de la Cour ont défendu de relever le Théâtre[1]. Encouragée par ce succès, la vénérable réunion discute la proposition d'un de ses membres, de protester contre les représentations d'une troupe de danseurs de corde français sur le Plein, de l'Opéra du Casuariestraat, de la Comédie Hollandaise du Buitenhof et contre les requêtes éventuelles des comédiens français concernant la reconstruction de leur theâtre[2]. Nous ne lisons nulle part que les autorités de La Haye aient cru devoir se rendre à ces suggestions. Au contraire elles autorisèrent le Sr. JACOB VAN RIJNDORP, directeur des comédiens néerlandais, à reprendre ses représentations à l'occasion de la kermesse[3]. Cependant, elles refusèrent la même autorisation aux comédiens français et malgré les instances survenues de divers côtés elles maintenaient leur interdiction. C'est ainsi qu'au mois de septembre 1714, le Sr. Damianus Braams, propriétaire d'un théâtre au Denneweg à La Haye, se plaint que, malgré son monopole, les comédiens néerlandais jouent au Buitenhof. Il demande la permission de louer sa salle à une compagnie de comédiens français qui se sont présentés chez lui, mais on lui refuse cette permission.

N'ayant aucune preuve du contraire nous avons lieu de présumer que le Sr. G. BIRROCHON, directeur de l'Opéra dans le Casuariestraat, a joui sans obstacle du privilège qui lui avait été accordé le 22 novembre 1713.

Parmi ses comédiens se trouvait Madame ROCHOIS qui, après le congrès d'Utrecht, s'était de nouveau établie à La Haye. En outre une cantatrice de l'Opéra d'Anvers vint avec six de ses camarades augmenter la troupe de La Haye. Les débuts de l'Opéra furent donc heureux. Cependant on ne peut pas dire que le Sieur BIRROCHON

---

1. Archives de l'Etat, La Haye, Resolutiën van het Hof, No. 288, 6 mars 1714.
«Vu les conjonctures dangereuses où se trouve la patrie par les épidémies, la vie chère et la guerre dans l'empire germanique, la Cour défend aux Français de relever leur baraque et aux comédiens néerlandais sur le Buitenhof de continuer leurs représentations».
2. Archives municipales, La Haye, Notulen van den Kerkeraad, 1714, 1 juin.
3. Archives de l'Etat, La Haye, Resolutiën van het Hof, No. 288, Résolution du 25 mars 1714.

ait toujours été sur un lit de roses. M. Boot, un homme très riche,

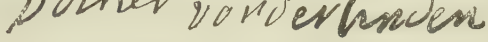

Catherine Poirier van der Linden.
20 juillet 1717.

qui prit la Demoiselle VAN DER LINDEN sous sa protection, engagea le Sieur DE VILLIERS[1], qui avait beaucoup d'ascendant sur le Sieur BIRROCHON, à faire donner les plus beaux rôles à sa protégée au préjudice de Madame ROCHOIS, ce qu'il fit. Monsieur Du Liz en fut très fâché et obligea sa maîtresse à quitter l'opéra en jurant qu'il nuirait à l'entrepreneur autant qu'il le pourrait.

L'année suivante, en 1716, la même Demoiselle POIRIER VAN DER LINDEN causait beaucoup d'ennuis à son directeur. Comme elle avait dit le 22 mai qu'elle ne jouerait pas le lendemain, mettant le Sieur BIRROCHON dans l'obligation de fermer l'opéra ce jour-là, il lui fit signifier[2] qu'il protestait contre sa décision et qu'il la rendait responsable de tous les dépens, dommages et intérêts que

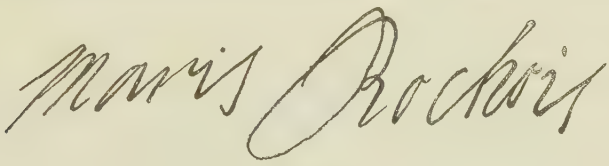

Marie Rochois
3 novembre 1704.

provoquait cette décision. L'actrice ne s'en inquiéta nullement et lorsque, le 8 juin, BIRROCHON lui fit réclamer la clef de sa loge et exigea qu'elle en enlevât ses hardes, elle répondit qu'elle se considérait comme faisant partie de l'opéra jusqu'au 17 du mois, et que, par conséquent, elle refusait de se rendre à sa réclamation[3]. BIRROCHON fit réitérer sa demande le lendemain et comme l'actrice répondait encore par un refus[4], il fit ouvrir la loge par un serrurier et apposer les scellés.

Cette même année 1716, le samedi 12 septembre, le Sr.

---

1. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire S. Favon), Dossier No. 769, acte du 15 février 1715.
Le Sieurs *de Villiers* donne procuration afin d'obtenir payement du Sr. *L'Abbé,* ci-devant directeur de l'Opéra d'Anvers. Desforges, l'auteur des *Mémoires Anecdotes,* dont nous parlerons plus loin, écrit *Baude,* mais nous croyons devoir penser dans cette affaire à M. Adrien Boot, qui à plusieurs reprises prête de l'argent aux acteurs.
2. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire S. Favon), Dossier No. 772, acte du 23 mai 1716.
3. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire S. Favon), Dossier No. 772, acte du 8 juin 1716.
4. Même acte.

BIRROCHON avait maille à partir avec un nommé Clément, page du comte de Tarouca, qui était fâché, de ce qu'on lui refusait l'accès des loges et de la scène. Le 15 septembre, même bagarre, cette fois avec deux pages, les nommés Clément et Matus[1]. Seule l'intervention de divers gagistes de l'opéra avait pu sauver le directeur du danger de mort qui le menaça un moment.

Pour comble de lâcheté les pages, mis en fuite, rapportèrent à leur maître l'affaire sous un jour si désavantageux pour le Sieur BIRROCHON, que le comte de Tarouca s'abstint de paraître au spectacle et attira dans son hôtel les gens distingués, les jours de représentation.

Malgré ses démêlés avec M. GUILLAUME BIRROCHON[2], la Demoiselle CATHERINE POIRIER VAN DER LINDEN se trouve encore dans la troupe au mois de juillet 1717. Le vingt de ce mois elle signe avec les Sieurs JOSEPH CAMOT, FRANÇOIS DE VILLIERS, CHARLES BACHICHE et les Demoiselles ANNE-CATHERINE LE BLANC veuve Hubert Simon et MARGUERITE BAILLON, femme de JOSEPH CAMOT,

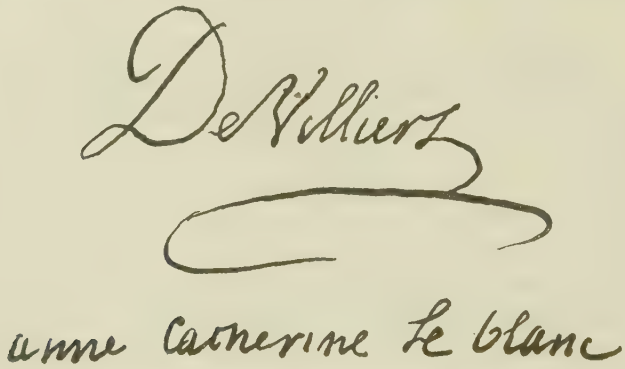

François de Villiers et Anne-Catherine Le Blanc.
20 juillet 1717.

à la requête de BIRROCHON une déclaration où ils constatent que le Sieur DE MAURE, dont l'engagement n'a pas été renouvelé, a été remplacé par le Sieur CATALDE de l'Opéra d'Anvers[3].

Le Sieur DE VILLIERS s'était épris de Catin, la fille cadette de Madame ROCHOIS, et se proposait de l'épouser, mais Monsieur Du Liz, ennemi de l'acteur, jeta feu et flammes et sut persuader la mère d'ordonner à sa fille de rompre ses fiançailles. M. DE

1. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire S. Favon), Dossier No. 773, acte du 17 septembre 1716.
2. Voir page précédente, note 4.
3. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire S. Favon), Dossier No. 2145, acte du 20 juillet 1717.

VILLIERS, courroucé, pour se venger, se donnait le plaisir d'effrayer M. Du Liz toutes les fois qu'il le rencontrait dans la rue. Il allait à sa rencontre, le chapeau enfoncé sur sa tête et le fixant avec des yeux terribles. Alors M. Du Liz, ne pouvant supporter ses regards, lui tournait le dos; il se rangeait humblement du côté des maisons, où le Sr. DE VILLIERS le pressait de si près qu'il lui laissait à peine l'espace de passer.

Au mois de mars 1718, le vingt-cinq, les Bourgmestres de La Haye, répondant à la requête de BIRROCHON, l'autorisent à faire jouer pendant trois ans des tragédies et des comédies françaises

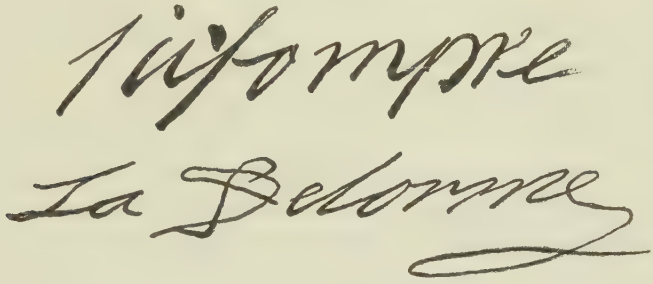

Mlles Fonpré et Delorme
27 avril 1718.

et ils excluent toute autre troupe de cette autorisation[1]. Accablé de dettes et par conséquent ne pouvant pas faire usage de cette permission, GUILLAUME BIRROCHON a dû se mettre en relation avec une troupe de comédiens qui à ce moment-là se trouvait à Bruxelles[2]. C'est ce que prouve un acte passé par devant notaire, le 27 avril 1718, acte par lequel Mlle MARIE POILBOIS, veuve de M. JEAN DE FONPRÉ[3], le Sr. JEAN DE LORME et sa femme MARIE-

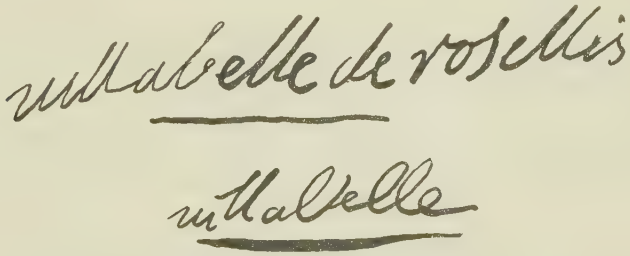

Simon Villabelle et Mlle Villabelle-de Roselis.
27 avril 1718.

1. Archives municipales, La Haye, Appointementen van Burgemeesteren, No. 199, Résolution du 25 mars 1718.
2. Voir l'acte cité note 3 et H. Liebrecht, *Histoire du Théâtre Français à Bruxelles,* p. 132.
3. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire S. Favon), Dossier No. 2147, acte du 27 avril 1718.

JEANNE DE FONPRÉ, le Sr. LOUIS DE VERNEUIL et sa femme, MARIE-LOUISE CHABOT, le Sr. SIMON VILLABELLE et sa femme ROSE ROSELI, Mlle ANTHOINETTE TOURNEVILLE, le Sr. LOUIS BENOIST DU BOURG et le Sr. JEAN-BAPTISTE DE FONPRÉ prennent l'engagement de restituer en deux ans à un créancier, dont le nom provi-

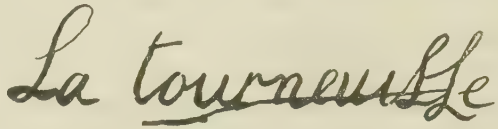

Mlle Anthoinette Tourneville.
27 avril 1717.

soirement est laissé en blanc, la somme de 5000 livres argent, monnaie de Hollande.

Sur la recette de chaque représentation ils verseront 300 florins entre les mains de BIRROCHON. MARIE POILBOIS, veuve JEAN DE FONPRÉ, engage pour assurer la restitution, une obligation de 19.875 livres monnaie de France que lui a signée M. Le Sage de Valenciennes, le 1er juillet 1708, obligation qui se trouve jointe à une lettre du 15 avril du Sieur Le Sage et à un acte passé par la veuve FONPRÉ par devant le notaire Lion à Bruxelles[1].

On eut bien des difficultés à surmonter. C'est que le comte de Tarouca, qui sans doute gardait rancune aux comédiens du Casuariestraat, avait fait bâtir une salle où furent représentés les opéras de *Phaéton,* d'*Atys* et de *Calixte*[2] devant l'Infant Dom Emanuel de Portugal, qui venait d'arriver à La Haye. Les principaux acteurs et actrices s'engagèrent à M. le ministre plénipotentiaire. Pendant cinq mois tous les gens de qualité assistèrent régulièrement à ces représentations où pendant les entr'actes on leur servait des rafraîchissements.

Seul le marquis de Beretti-Landi, ambassadeur d'Espagne, protégeait la comédie du Casuariestraat, pour les beaux yeux de Mademoiselle DE LA MOTTE qu'il aimait. Au départ du prince pour la cour de Vienne, les acteurs congédiés demandèrent par l'inter-

Mlle De la Motte
1718.

1. Lettre de *Le Sage* du 15 avril, écrite de Valenciennes. Acte du 16 avril, passé par devant le notaire Lion: procuration donnée par Mlle Veuve *Fonpré* au Sieur *Le Sage.*

2. *Phaéton* et *Atys,* opéras de Quinault et Lulli. *Calixte,* [Calisto], Opéra de Cavalli.

médiaire de la maîtresse d'un conseiller, un privilège que la Cour de Hollande leur accorda.

La plupart des comédiens se trouvant hors d'état de faire des avances, les Sieurs DE VILLIERS et FRANCISQUE se chargèrent des frais de l'entreprise, à condition qu'on leur cédât le privilège. Après quelques difficultés le Sr. DE VILLIERS s'en désista en faveur du Sr. FRANCISQUE.

Le nouveau directeur loua à la propriétaire d'un immeuble situé au côté nord du Voorhout, pour une période de 6 ans à dater du premier mai 1719, la maison que venait de quitter le bourgmestre Isebrant, avec l'écurie et la remise y appartenant[1], à raison de 1000 florins par an. Le locataire avait l'autorisation de démolir l'écurie, la chapelle et une partie de la salle à manger pour construire l'opéra, à condition que les matériaux revinssent à la propriétaire. Les réparations et l'entretien de l'opéra devaient être à la charge du locataire qui, à l'expiration du bail, ne serait pas obligé de remettre la maison dans son état antérieur.

Le Sr. FRANCISQUE fit construire un théâtre qu'il décora d'une façon parfaite. Il sut obtenir la faveur du Sieur Du Liz à condition de ne point engager le Sieur DE VILLIERS. Monsieur Du Liz lui donna 300 florins pour payer les frais de voyage du Sr. GRANET, qui devait remplacer cet acteur et il devint en quelque sorte le directeur. Il choisissait les opéras à représenter et distribuait les rôles. Si quelqu'un avait le malheur de déplaire au protecteur, FRANCISQUE était obligé de le congédier. Quelque temps après Monsieur Du Liz, dont sur les entrefaites la fortune avait été triplée par la mort de sa sœur et de son beau-frère, séduisit Catin, la fille de Madame ROCHOIS. Celle-ci en fut très courroucée; pour apaiser la colère de son «petit oiseau», le misérable lui acheta une maison de 20.000 florins, la propriété d'un réfugié poitevin; pour les embellissements il dépensa encore 10.000 florins. Cependant Madame ROCHOIS était partie pour Paris et celui que Monsieur Du Liz avait dépêché pour la persuader de revenir à La Haye —

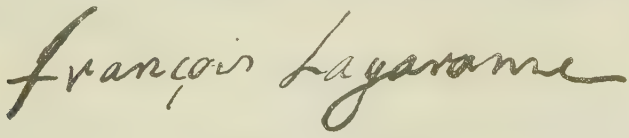

François La Garonne.
1 mars 1719.

un certain Dudar, peut-être Eustache, le frère de Dame Catherine

1. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire J. Sijthoff), Dossier No. 2001, bail du 23 février 1719.

— devait se donner toutes les peines du monde avant d'y réussir.

Les comédiens du théâtre du Casuariestraat ne se laissèrent pas décourager. Au contraire, pour augmenter l'attraction de leur spectacle, ils engagèrent de nouveaux artistes. D'abord, ils s'assurèrent le concours, 1° du Sieur JACQUES DUMESNIL, pour chanter et jouer les rôles, dans quelque pièce que ce pût être, soit française ou italienne; les costumes lui seraient fournis par les comédiens de la troupe[1], 2°. du Sieur FRANÇOIS DE LA GARONNE et de sa femme MARTHE FARRAGUET, pour les rôles de Scaramouche et de

Marthe Farraguet.
1 mars 1719.

Colombine du théâtre italien, les costumes à fournir par eux-mêmes; 3°. du Sr. AUGUSTIN BABRON et de sa femme LOUISE COUVRECHEF, pour les rôles d'Arlequin et d'Isabelle du théâtre italien, aux mêmes conditions. Dans les cas où les demoiselles DE LA GARONNE et BABRON seraient chargées d'autres rôles, la troupe leur fournirait les costumes. Le contrat comprend la période du

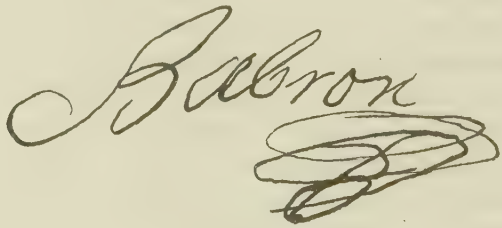

Augustin Babron.
1 mars 1719

7 mars 1719 jusqu'au mardi gras de l'année 1720. Les appointements seraient de 30 fl. par mois, monnaie de Hollande, pour

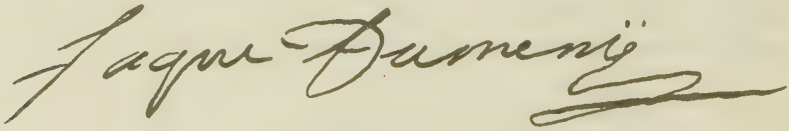

Jacques Dumesnil.
1 mars 1719.

le Sieur DUMESNIL, le Sieur et la Demoiselle BABRON et le Sieur et la Demoiselle DE LA GARONNE. Pour frais de voyage ils touche-

1. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire S. Favon), Dossier No. 2150, contrat du 1 mars 1719.

raient chacun une pistole. Le dédit serait de 500 francs. Le 19 avril 1719, la compagnie des comédiens du Casuariestraat engage le Sr. CLAUDE SOL[1] pour danser et chanter dans tous les divertissements de musique, les pièces d'agrément, les opéras ou les actes et scènes desdits opéras ainsi que pour jouer tous les rôles du répertoire français ou italien. La compagnie devait fournir les costumes, les appointements seraient de 38 francs par mois à partir du 17 avril 1719. Le contrat devait expirer le mardi gras de 1720. Le même jour on avait déjà engagé comme acteurs le Sieur FRANÇOIS-JACQUES DE VILLIERS et sa sœur, la Demoiselle HENRIETTE DE VILLIERS, le premier pour chanter dans les opéras ou actes d'opéras

Henriette de Villiers.
19 avril 1719.

et dans les cantates, la deuxième pour chanter et danser les divertissements de musique et de danse, dans les pièces d'agrément et dans les pièces de théâtre du répertoire[2]. Le Sieur DE VILLIERS devait recevoir ses costumes du magasin de la compagnie, la Demoiselle DE VILLIERS devait fournir elle-même les siens à l'exception des costumes pour les tragédies.

Le 24 avril 1719 la compagnie des comédiens rehausse encore l'éclat de son spectacle en engageant les frères GILLE et GUILLAUME ROBERT et Monsieur JEAN MARTIN, respectivement pour diriger l'orchestre, pour jouer du violon et pour jouer du clavecin: les répétitions se feront deux fois par semaine, les appointements seront de 35 sols par représentation pour le Sieur GILLE ROBERT,

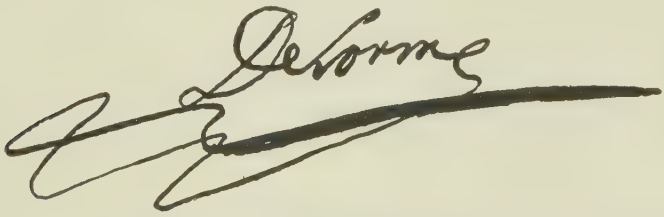

Jean-Baptiste de Lorme.
13 février 1701.

1. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire S. Favon), Dossier No. 2151, contrat du 19 avril 1719.
2. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire S. Favon), Dossier No. 2151, contrat du 19 avril 1719.

de 25 sols pour son frère et de 35 sols pour le Sr. MARTIN également par représentation; le dédit sera de 100 fr.[1].

Ainsi constituée d'un nombre assez considérable d'acteurs, la compagnie de comédiens du Casuariestraat crut pouvoir tenir tête à la concurrence du nouveau spectacle du Voorhout. Cependant au mois d'avril 1720, des difficultés surgirent; JEAN FRANCISQUE, directeur de l'opéra du Voorhout, avait réussi à débaucher deux acteurs du Casuariestraat, JEAN-BAPTISTE DE LORME et JEANNE-MARIE DE FONPRÉ. Le 25 avril, à la requête de la compagnie du Casuariestraat, le notaire S. Favon avait fait une signification verbale au dit DE LORME, mais la réponse de celui-ci n'ayant pu satisfaire les comédiens, ils firent de nouveau exhorter le transfuge à remplir ses obligations[2]. Du fait d'avoir versé une somme de 100 écus, il semble qu'il se soit cru libre de rompre ses engagements, mais ses compagnons, furieux de le voir jouer sur la scène du Voorhout, obtinrent des magistrats de La Haye l'interdiction, pour lui et sa femme, de jouer dans n'importe quel théâtre de la ville y compris le Voorhout[3]. Ce même jour 3 mai 1720, quelques comédiens du Casuariestraat, LOUIS-FRANÇOIS-JOSEPH DE VERNEUIL, MARIE POILBOIS, veuve JEAN-BAPTISTE DE FONPRÉ, SIMON VILLABELLE et sa femme ROSE VILLABELLE, MARIE-ANTOINETTE TOURNE-

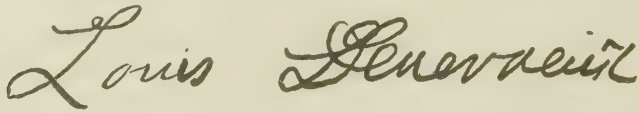

Louis de Verneuil.
3 mai 1729.

VILLE et BENOIST DU BOURG, nommèrent un procureur qui devait agir au nom de la compagnie, contre les camarades défaillants, afin de les empêcher de quitter la troupe avant l'expiration de la concession de 3 ans, accordée en 1718[4]. Malgré tout, les affiches annoncèrent au public de La Haye que, le dimanche, 11 mai, suivant, les transfuges devaient jouer au Voorhout. Aussi le 16 mai, à la requête de la compagnie du Casuariestraat, le Tribunal les condamna

1. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire S. Favon), Dossier No. 2154, acte du 24 avril 1719.
2. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire S. Favon), Dossier No. 2155, acte du 25 avril 1720.
3. Archives municipales, La Haye, Rechterlijk Archief; Appointementen, No. 336, 3 mai 1720.
4. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire S. Favon), Dossier No. 2155, acte du 3 mai 1720.

à une amende de 17 livres pour chaque représentation et à un dédommagement à leurs anciens camarades[1].

Il semble que la compagnie des comédiens du Casuariestraat soit restée encore quelques mois à La Haye. Elle y est du moins au mois de septembre 1720. Le 17 septembre, les compagnons comparurent devant le notaire S. Favon fils, pour s'engager à une caution constituée par le montant des abonnements qui seraient pris par les ambassadeurs et les plénipotentiaires du congrès de Cambrai, où la troupe devait se rendre[2]. Ils ont quitté la Hollande pour ne plus y revenir.

A Cambrai ils jouèrent, entre autres pièces, l'*Œdipe* de Voltaire en l'honneur de l'auteur. Au mois de juillet 1722, Voltaire passa par cette ville où, dit-il, «à ce moment tous les ambassadeurs et tous les cuisiniers de l'Europe s'étaient donné rendez-vous»[3].

On ne retrouve plus les noms de ces comédiens que dans un acte du 12 décembre 1721 où le procureur des acteurs, Nicolas Massy[4], déclare avoir reçu des mains de Charles van Belle l'obligation de CHARLES LE SAGE en même temps que l'acte et la lettre s'y rapportant[5]. Les compagnons se trouvaient alors à Lille, vers la fin de 1721. Bien que ses concurrents eussent disparu depuis quelques semaines, l'Académie de musique, autrement dite l'Opéra au Voorhout, n'avait pas prospéré. Les acteurs mécontents de la gestion de FRANCISQUE le contraignirent même à leur abandonner la direction. C'est ce qui appert d'un acte notarié où il est dit que le Sieur JEAN FRANCISQUE, *ci-devant maître de l'Académie de Musique,* avait déclaré devant une assemblée de ses créanciers que le succès de l'opéra n'avait pas répondu à ses espérances[6].

Il leur abandonna tous les décors et accessoires de l'opéra pour se libérer de toutes ses dettes envers eux.

FRANCISQUE leur annonça en même temps que plusieurs particu-

1. Archives municipales, La Haye, Rechterlijk Archief, No. 336; Appointementen, fo. 98, Résolution du 16 mai 1720.
2. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire S. Favon), Dossier No. 2156, acte du 17 septembre 1720.
3. Voir Valkhoff et Fransen, *Voltaire en Hollande,* dans la *Revue de Hollande,* 1915.
Voltaire écrit au mois de juillet 1722 au cardinal Dubois: «Pour messieurs les ambassadeurs d'Espagne, l'un entend deux messes par jour, l'autre dirige la troupe des comédiens». [V. *Œuvres de Voltaire,* éd. Beuchot, Paris, Lefèvre, 1830, in-8°, t. LI, p. 75]. Etait-ce le marquis de Beretti-Landi, qui s'intéressait à Mlle *De la Motte?*
4. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire S. Favon), Dossier No. 2157, acte du 12 décembre 1721.
5. Voir acte du 27 avril 1718, p. 256.
6. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire P. Reynard), Dossier No. 2348, acte du 1 novembre 1720.

liers, s'intéressant à l'Académie de musique, voulaient prêter de l'argent pour la remettre sur pied. Ils avaient nommé directeurs les Sieurs JEAN SÉRANCOUR et PIERRE DROUET.

M. Du Liz fit à l'Académie les avances nécessaires pour les costumes de l'*Europe Galante,* que l'on mit à la scène avec succès.

Mme FRANCISQUE, désespérée de ne plus avoir la gestion de la caisse, avertit ses créanciers qui firent saisir tout, un jour de représentation. Madame la directrice feignit un vrai désespoir jusqu'à tomber plusieurs fois en faiblesse, mais les acteurs ne furent pas dupes; indignés de sa fourberie, ils voulurent se retirer, mais les créanciers, assurant qu'ils seraient exactement payés, surent les persuader de continuer leurs représentations. Cependant, comme on leur manqua de parole, tout cessa en moins d'un mois. FRANCISQUE et sa femme, accablés de dettes, eurent recours à Du Liz qui put obtenir du comte de Tarouca un sauf-conduit pour une proscrite française, Mademoiselle DUJARDIN, originaire de Lille, qui devait relever l'opéra de La Haye.

Elle fit une convention par devant notaire avec JEAN FRANCISQUE[1]. Par ce contrat MARIANNE DUJARDIN déclare louer la maison située au côté nord du Voorhout où on représentait alors l'opéra, pour une durée d'une, deux ou trois ans, elle loue aussi les décors, meubles, costumes, musique et autres, avec faculté de représenter l'opéra et la comédie et le droit de choisir ses acteurs.

Elle devait payer 2500 fl. par an, à partir du 3 mars 1721 jusqu'au 2 mars 1722, à raison de 208 fl. 6 sols par mois. Les décors resteraient confiés au Sieur FRANCISQUE, à moins que Mlle DUJARDIN ne donnât des représentations dans d'autres villes. Elle pour-

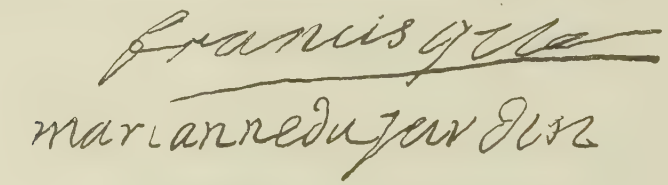

Jean Francisque et Marianne Du Jardin.
7 août 1721.

1. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire J. Sijthoff), Dossier No. 2002, fo. 184, acte du 7 août 1721.

En 1718, à la réunion des Etats de Bretagne, une troupe d'opéra sous Mlle *Marianne Dujardin* loua le Jeu de Paume à Rennes pour y jouer. Cependant, le Parlement par ses arrêts des 14 en 15 janvier, interdit les représentations. Un autre arrêt, du 11 février, permit «quant à présent à ladite *Dujardin* de représenter l'opéra dans cette ville». Cf. F. Saulnier, *Les Comédiens à Rennes,* dans *Bull. et Mém. de la Soc. Archéol. du Dépt. d'Ille-et-Vilaine,* Rennes 1880, in-8°, pp. 259—270.

rait alors emporter une partie de ce matériel à condition de le rendre en bon état. Le Sieur FRANCISQUE ou une autre personne le représentant, devait l'accompagner dans ce voyage aux frais de la direction. On lui avait prêté 1080 fl. pour le voyage à La Haye.

Elle se rendit à La Haye avec ses principaux «opéristes» et y aurait gagné gros sans la mauvaise conduite de son prétendu mari, le Sieur NICOLAS DESFONTAINES. Au bout de sept ou huit mois, elle fut arrêtée prisonnière.

Cependant les comédiens du Casuariestraat, partis pour Cambrai, avaient eu des successeurs. Nous connaissons les noms de quelques-uns d'entre eux, parce qu'ils ont signé un contrat pour rengager les Sieurs GILLE ROBERT et JEAN MARTIN, le premier pour diriger l'orchestre moyennant un salaire de 12 fl par semaine, le dernier pour jouer du clavecin à raison de 3 pistoles par mois. L'engagement devait expirer le 26 janvier 1723. Les comédiens en question étaient PIERRE DESFORGES, FRANÇOIS MAILLART et MICHEL et FRANÇOIS GUYOT. Ils s'appelaient *entrepreneurs et directeurs de la Comédie Française et Italienne*[1].

Après avoir existé pendant quelques années l'un à côté de l'autre, les deux théâtres français de La Haye se fondirent en un seul, qui occupait la salle du Casuariestraat. C'est ce que nous montre un

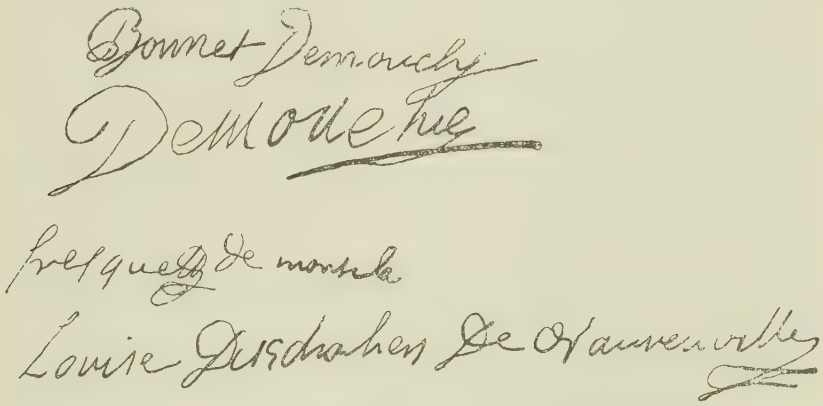

Signatures de Bonnet de Mouchy et sa femme, Fresquet de Montglat, Louise Deseschaliers de Vaurenville.
9 septembre 1722.

acte[2], par lequel le directeur de la comédie française, M. FRESQUET DE MONGLAT, cède au directeur et aux directrices de l'opéra du Voorhout, Monsieur NICOLAS DE MOUCHY et sa femme LOUISE

1. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire S. Favon), Dossier No. 2159, acte du 28 janvier 1722.
2. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire S. Favon), Dossier No. 2161, acte du 9 septembre 1722.

DIMANCHE[1] et la Dlle LOUISE DESESCHALIERS DE VAURENVILLE, tous les droits de location qu'il a sur le théâtre du Casuariestraat qu'il a loué au Sieur Dirk Dijckerhoff et à Mlle Marianne de Vesme, veuve BIRROCHON.

Les nouveaux locataires veulent y faire représenter des opéras et des comédies. Ils prendront à leur charge tous les acteurs et actrices et tous les gagistes que le dit MONGLAT avait engagés par écrit et qu'il devait payer jusqu'au 9 septembre. Les nouveaux directeur et directrices du théâtre du Casuariestraat prendront tous les costumes, souliers, bas, masques, livrets et autres et l'ancien directeur s'engage à jouer les troisièmes rôles dans les opéras et, en cas de besoin, les seconds en doublure, ainsi que les rôles de père à manteau ou sans manteau. Ses appointements seront calculés jusqu'au 15 octobre suivant, à raison de 800 florins de Hollande par an et à partir de cette date à raison de 70 florins par mois, payables toutes les semaines. La nouvelle direction s'obligeait à ne céder l'opéra qu'à condition que le Sr. DE MONGLAT y restât attaché.

Le bail fait le 11 septembre suivant entre la nouvelle direction et Monsieur Théodore Dijckerhoff, Marianne de Vesme et Nicolas Massy, le gendre de la veuve BIRROCHON, «se faisant forts aussi pour GUILLAUME BIRROCHON, fils» confirme le changement de locataire[2]. Le bail était contracté pour six mois jusqu'au 11 mars 1723 et renouvelable par six mois. Les locataires devaient payer 12 florins par représentation, jusqu'au 1 octobre 1722, et ,après cette date, 14 florins par représentation, promettant de jouer au moins trois fois par semaine, l'hiver, et deux fois, l'été. Le payement du loyer serait suspendu pendant la semaine sainte et celle de Pâques, durant lesquelles les prescriptions du Magistrat interdisaient toute représentation.

Les représentations qu'ils donneraient en sus du nombre fixé, seraient payées de la même manière. La direction aurait les bénéfices de la vente des liqueurs et du café, par contre les propriétaires auraient droit à des billets de faveur pour eux et leurs familles.

Le 26 septembre les directeurs de l'opéra engagent par contrat le Sieur PHILIPPE CRÉTÉ pour jouer en chef à l'opéra les basses-

1. Le 2 octobre 1721, le directeur de l'opéra de Bruxelles, le Sieur *Meeus*, loua le Grand Théâtre de cette ville à Mlle *Louise Dimanche*, qui avait été danseuse dans une troupe de comédiens en 1715. Ce bail fut rompu de commun accord le 22 du même mois, à la demande de la Cour, pour être consenti à *Thomas-Louis Bourgeois*, (voir plus loin). Cf. H. Liebrecht, *Histoire du Théâtre Français à Bruxelles*, p. 145.

2. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire S. Favon), Dossier No. 2161, acte du 11 septembre 1722.

tailles, à raison de 75 florins par mois, et la Demoiselle JEANNE ROUSSEAU pour les seconds rôles en chef et les premiers en doublure, en cas de besoin; les appointements de cette dernière devaient être de 60 florins par mois. Le dédit serait de 500 florins.

Le Sieur GILLE ROBERT passa aussi dans la troupe du Casuariestraat pour diriger l'orchestre et jouer «le dessus de violon», premier violon, à raison de 8 pistoles par mois. Le contrat serait valable pendant un an jusqu'au 10 septembre 1723[1].

Malgré toutes les peines que la direction de l'opéra du Casuariestraat s'était données, les représentations n'eurent pas le suffrage d'un spectateur délicat comme Voltaire, qui se trouvait à La Haye, au mois d'octobre 1722 avec la comtesse de Rupelmonde,

> «Une beauté qu'on nomme Rupelmonde
> Avec qui les amours et moi
> Nous courons depuis peu le monde»[2].

Ce n'est plus le page à peu près inconnu, qu'il avait été, lors de son premier séjour à La Haye en 1713. C'est déjà l'auteur d'*Œdipe* qui a écrit en outre une *Ligue,* pour laquelle il va chercher un éditeur en Hollande, sans réussir cependant à la faire imprimer.

Voltaire joignait à La Haye l'utile à l'agréable. Il monte à cheval tous les jours, joue à la paume, boit du vin de Tokay et se porte si bien qu'il en est étonné[3]. C'est à La Haye, qu'il écrit la remarquable lettre à Madame de Bernières, lettre qui annonce par l'éloge de la liberté, de la simplicité et de l'activité qu'il voit régner en Hollande, les audacieuses *Lettres sur les Anglais* qu'il devait publier plus tard. «Il n'y a rien de plus agréable, y dit-il, que La Haye, quand le soleil daigne s'y montrer. On ne voit ici que des prairies, des canaux et des arbres verts; c'est un paradis terrestre depuis La Haye jusqu'à Amsterdam. J'ai vu avec respect cette ville qui est le magasin de l'univers. Il y avait plus de mille vaisseaux dans le port. De cinq cent mille hommes qui habitent Amsterdam, il n'y en a pas un d'oisif, pas un pauvre, pas un petit-maître, pas un insolent. Nous rencontrâmes le Pensionnaire à pied, sans laquais, au milieu de la populace.

«On ne voit là personne qui ait de cour à faire. On ne se met point en haie pour voir passer un prince. On ne connaît que le travail et la modestie. Il y a à La Haye plus de magnificence et plus

1. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire S. Favon), Dossier No. 2161, actes du 16 septembre 1722 et du 26 septembre 1722.
2. Lettre de Cambrai de l'année 1722, au cardinal Dubois, *Œuvres de Voltaire,* Edition Beuchot, t. LI, pp. 74—75.
3. Lettre de Voltaire à Thieriot du 2 octobre 1722.

de société par le concours des ambassadeurs. J'y passe ma vie entre le travail et le plaisir et je vis ainsi à la hollandaise et à la française. *Nous avons ici un Opéra détestable;* mais en revanche je vois des ministres calvinistes, des arméniens, des sociniens, des rabbins et des anabaptistes qui parlent tous à merveille et qui, en vérité, ont tous raison»[1].

Le 1 mars 1723, l'opéra existe encore, un acte notarié de cette date parlant d'une bagarre ayant eu lieu vendredi, le 26 février, à 7½ h. du soir au théâtre. Dans l'acte nous lisons, parmi d'autres, les noms de PHILIPPE CRÉTÉ, l'acteur engagé le 26 septembre 1722, et du Sieur DACIER et de la Dlle DACIER, vraisemblablement aussi acteurs de la troupe. Nous y trouvons en outre nommés Mademoiselle DUJARDIN, JEAN FRANCISQUE et CHARLES RICCIOTTI autrement dit BACHICHE, PIERRE CAVION que nous retrouverons comme directeur, et quelques gagistes de l'opéra[2].

Mademoiselle DUJARDIN quitta La Haye et se rendit à Bruxelles en 1724. Dans cette dernière ville elle fit de son mieux pour donner des représentations brillantes. On cite en novembre 1724 une reprise de *Roland*[3] dont la première à Bruxelles avait eu lieu trois ans auparavant, et en janvier 1725, une reprise d'*Alceste*, de Quinault et Lulli. Puis elle alla vers le commencement de mars à Anvers, et revint à Bruxelles en 1726. La saison 1726—1727 fut brillante. Parmi ses acteurs elle avait CRÉTÉ, le comédien qui était déjà à Bruxelles en 1715 et que nous avons rencontré à La Haye en 1722.

Les relations de Mlle DUJARDIN avec JEAN FRANCISQUE ne furent pas toujours des meilleures. Pendant son séjour à La Haye elle avait fait un contrat avec FRANCISQUE, et le Sieur NICOLAS DES FONTAINES s'était porté caution pour elle. Et voilà qu'en 1724, étant à Bruxelles, NICOLAS DES FONTAINES fut appréhendé au corps à la requête de FRANCISQUE. Sans action préalable devant le tribunal, celui-ci voulait extorquer par un arrêt impérieux, quelques sommes qu'il n'aurait pas obtenues, s'il s'était adressé à un tribunal. Craignant que FRANCISQUE ne méditât d'autres violences et voulant être à l'abri de ces surprises, parce qu'elle allait jouer à Anvers, elle pria l'Empereur

---

1. *Œuvres de Voltaire,* (édition Beuchot) t. LI, p. 82.
2. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire P. Reynard), Dossier No. 2348, acte du 1 mars 1723.
3. *Roland,* opéra de Quinault et Lulli, exécuté pour le Roi à Versailles, le 8 janvier 1685.

en son conseil privé, d'accorder à elle et au Sr. DES FONTAINES sauf-conduit ou sûreté de corps[1].

Pendant l'année 1725 l'opéra est sous la direction de PIERRE CAVION, demeurant à Bruxelles, et de THOMAS-LOUIS BOURGEOIS, comme il appert d'une procuration donnée par le premier à son co-directeur, afin que celui-ci puisse agir contre BACHICHE, également directeur, et contre JEAN FRANCISQUE, intitulé «acteur», et DU SAUTOY, également acteur[2].

En ce qui concerne l'année 1726, les renseignements manquent absolument. Pour l'année 1727 nous avons des indications concernant une compagnie de comédiens français et italiens[3]. Cette troupe, parmi laquelle nous trouvons les noms de Messieurs ROBERT EUBENS, PIERRE MARCELLI, MARC-ANTHOINE LA LAUZE,

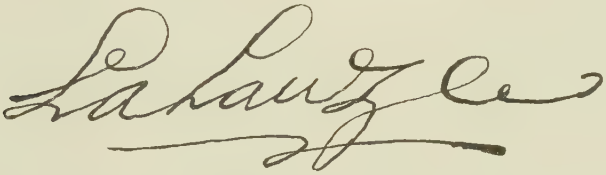

Marc-Anthoine La Lauze.
10 mai 1727.

FRANÇOIS TESTE, JEAN-FÉLIX LE DUC, GUILBERT BORGNE, CRÉPIN BOULANGER et PHILIPPE CAVALLIERI, ainsi que celui de Mlle FRANÇOISE CHAUMONT, loua à Monsieur Bernardus Ketelaar, bourgeois de La Haye, une baraque de 70 pieds sur 30 avec une galerie autour, deux rangées de bancs sur la galerie, quatre bancs contre la façade et deux bancs sous la galerie. Sur la scène trois bancs et deux loges, une de chaque côté et deux loges derrière la scène, à l'usage des acteurs.

Cette baraque devait servir dans les kermesses de Leyde, Delft, Harlem, Utrecht, Gouda, Rotterdam et Amsterdam. Pour cette dernière kermesse le propriétaire devait mettre à la disposition des acteurs, sa grande baraque dont LA LAUZE s'était déjà servi

---

1. H. Liebrecht, *Histoire du Théâtre Français à Bruxelles,* p. 147, et F. Faber, *Histoire du Théâtre Français en Belgique,* t. IV, p. 234.
2. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire J. den Daelder), Dossier No. 2107, acte du 26 avril 1725.
3. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire C. van Dansioo), Dossier No. 1424, acte du 10 mai 1727.

depuis quelques années pour ses représentations à Amsterdam[1].

Pour le loyer et les frais de démontage, de transport et de remontage on devait payer au Sieur Ketelaar le quart des revenus, défalcation faite des frais. En outre on devait lui payer 100 florins pendant la kermesse de Leyde.

C'est à ces artistes forains que fait allusion sans doute la requête qu'adressa aux autorités de Delft en 1729 MARIE VAN RIJNDORP, la fille du fameux comédien JACOB VAN RIJNDORP, elle-même actrice des «Théâtres Hollandais de Leyde et de La Haye»[2].

Cette requête avait pour but d'obtenir l'autorisation de donner des représentations à Delft entre le 17 et le 25 juin et à Delftshaven du 11 juillet au 30 septembre. Elle pria le magistrat d'ordonner «comme cela se fait ordinairement» qu'on ne devait pas admettre des danseurs de corde, mêlés à des comédiens français ou italiens.

Aux mois d'août et de septembre 1727, une troupe de comédiens français donna des représentations au Théâtre National d'Amsterdam. On représenta, le 12 août, l'*Iphigénie* de Racine et le 9 septembre les *Folies Amoureuses* de Regnard. Il s'agissait sans doute des comédiens que nous venons de citer. Leurs représentations à Amsterdam sur la scène du Théâtre National causèrent

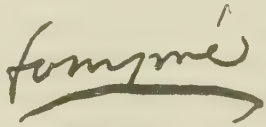

Jean de Fonpré.
1729.

beaucoup d'émoi et donnèrent naissance à des satires violentes, car les acteurs hollandais se crurent lésés dans leurs intérêts. On en voulait surtout à Jacob Voordaagh, un des «Régents» du Théâtre. On reprochait aux Régents, dans des strophes véhémentes, de faire

---

1. Le 13 juin 1725, *Pierre de Brocq*, Mlle *de Graaff, Gerard Harvey, Jacobus Hill, Pierre Marcelli, Daniel de Graaff, Jenois du Pon, Valentin de Graaff* et *Jean-Baptiste Gallois* «comédiens français» avaient loué une baraque dans le même but.
Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire C. van Dansioo), Dossier No. 1423, acte du 13 juin 1725.
Autre acte signé par *Jacques Renard, Roger Gilliam* et *Jenois du Pon*, du 8 avril 1726.
2. E. F. Kossmann, *Nieuwe Bijdragen*, p. 76.

du théâtre une maison publique et de négliger leur devoir envers les pauvres[1].

En 1729, nous retrouvons à La Haye comme directeurs du Théâtre Français des acteurs que depuis quelque temps nous avions perdus de vue. C'étaient LOUIS DE VERNEUIL et JEAN DE FONPRÉ, qui avaient rempli ces mêmes fonctions directoriales en 1720, et PIERRE DESFORGES, que nous avons trouvé parmi les directeurs et entrepreneurs de la comédie française et italienne et que nous retrouverons plus tard. Au mois de décembre de l'année 1729, ils s'adressèrent aux autorités de Leyde[2]. Ayant appris que les acteurs hollandais des «Théâtres de Leyde et de La Haye», autrefois sous la direction de JACOB VAN RIJNDORP, (mort en 1720), s'étaient séparés, de sorte qu'ils ne pourraient plus jouer ni à Leyde ni à La Haye, ils s'étaient rendus chez la veuve du Sr. VAN RIJNDORP pour passer un bail avec elle. Ils voulaient jouer dans son théâtre des tragédies et des comédies françaises pendant les trois premiers mois de 1730. Ils offraient de payer d'avance 75 florins pour les pauvres et 225 florins en plus, s'ils pouvaient continuer leurs

---

1. Bibliothèque de l'Université d'Amsterdam, *Verzameling Gedichten Van, Voor en Tegen den Amsteldamschen Schouwburg,* msc.
No. 19, Recueil de poésies intitulé: *Op het Speelen der Franssen op den Amsterdamschen Schouwburg, in het jaar 1727.* (Sur les représentations des Français au Théâtre d'Amsterdam en 1727).
En voici deux couplets avec leur traduction:

1. «Wie zendt ons deesen hoop van muggen op den hals?
't Is Voordaag; opperhoofd der kreuplen Poëeten
Die somtijds is als dol van fransche drift bezeeten:
Hoe komt die schurk Regent, zo eereloos en vals».
(Qui nous envoie cet essaim de mouches?
C'est Voordaag, le chef des poètes boiteux,
Qui est quelquefois comme fou, possédé d'enthousiasme pour tout ce qui est français:
Comment est-il possible que ce fripon si infâme, si faux, soit Régent du Théâtre).

2. «Dus wordt den minderen 't brood ontnomen door de honden
Verlieft op Hollands gelt, haar geld en broodt verslonden;
't Jaar twee en zeventig is nu al in 't vergeten!
Wijl Amstels Schouwburg van de Franschen wordt bezeeten;
O schand! o spijt! o hoon! voor Nederduitsche spraek;
Die haar heeft hier gebracht, die wensch ik op de kaak».
(C'est ainsi que les chiens enlèvent le pain aux pauvres,
Les chiens, amoureux de l'argent hollandais, dévorent leur argent et leur pain
On a déjà oublié l'an soixante-douze (1672)!
Car le théâtre d'Amsterdam est occupé par les Français.
O honte! ô regret! ô injure à la langue néerlandaise;
Celui qui les a amenés ici, je souhaite le voir mis au pilori)
etc.
Les autres couplets ne se prêtent pas à la publication.

2. Archives municipales, Leyde, Geregtsdagboeken, U.U.U.U., 1729, requête du 15 décembre 1729.

représentations. Ils promettaient de se conduire en toute modestie, sans causer le moindre désordre, et de jouer seulement aux jours fixés pour le théâtre néerlandais. Dans une apostille du 15 décembre les Messieurs de Leyde accordèrent la permission sollicitée.

D'après une feuille théâtrale hebdomadaire, l'*Observateur des Spectacles* de 1763, on avait, aux environs de 1731, de nouveau deux spectacles français à La Haye, une comédie française sous la direction de NICOLAS HUAU et un opéra dont PIERRE DESFORGES était le directeur.

La présence simultanée à La Haye de la comédie au Casuariestraat et de l'opéra au Voorhout, créa naturellement une concurrence exempte parfois de générosité. Le théâtre fut même aux environs de 1730 pendant quelque temps un *casus belli* qui divisa toute La Haye en deux camps, celui des *Voorhoutiens* et celui des *Casuaristes*. C'est du moins ce que nous assure l'auteur du *Hollandsche Spectator,* Justus van Effen[1]. Dans un de ses articles, il nous fait spirituellement la description de cette guerre civile qu'il compare pompeusement à celle entre César et Pompée et qui nous rappelle de loin les querelles entre les *Gluckistes* et les *Piccinistes*. Il faut

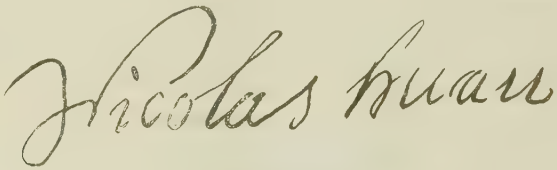

Nicolas Huau.
1731.

reconnaître qu'outre le *Hollandsche Spectator* aucune autre source ne nous parle de ces disputes avant l'*Observateur des Spectacles* de 1763, dont nous venons de parler.

Selon Van Effen la division se propageait même dans les familles, où Monsieur allait à la Comédie, tandis que Madame se rendait à l'Opéra, ainsi que, dans quelques familles, la femme se rénd à la messe tandis que le mari assiste au sermon du pasteur. «La première question qu'on se pose dans une société — dit Van Effen — est celle-ci: «Avez-vous été hier au Casuariestraat ou au Voorhout? y avait-il beaucoup de monde?» et la réponse cause de la joie à l'un et du chagrin à l'autre. Les beaux esprits sont acharnés à la lutte, on examine les mérites des deux troupes et

1. J. van Effen, *Hollandsche Spectator,* (2e éd.), Amsterdam, 1756, XIIe *Vertoog* du 5 novembre 1731, t. I, pp. 121—133.
2. Justus van Effen, *Hollandsche Spectator,* CIVe *Vertoog,* du 24 octobre 1732, t. II, 2, pp, 497—509.

Planche XVII.

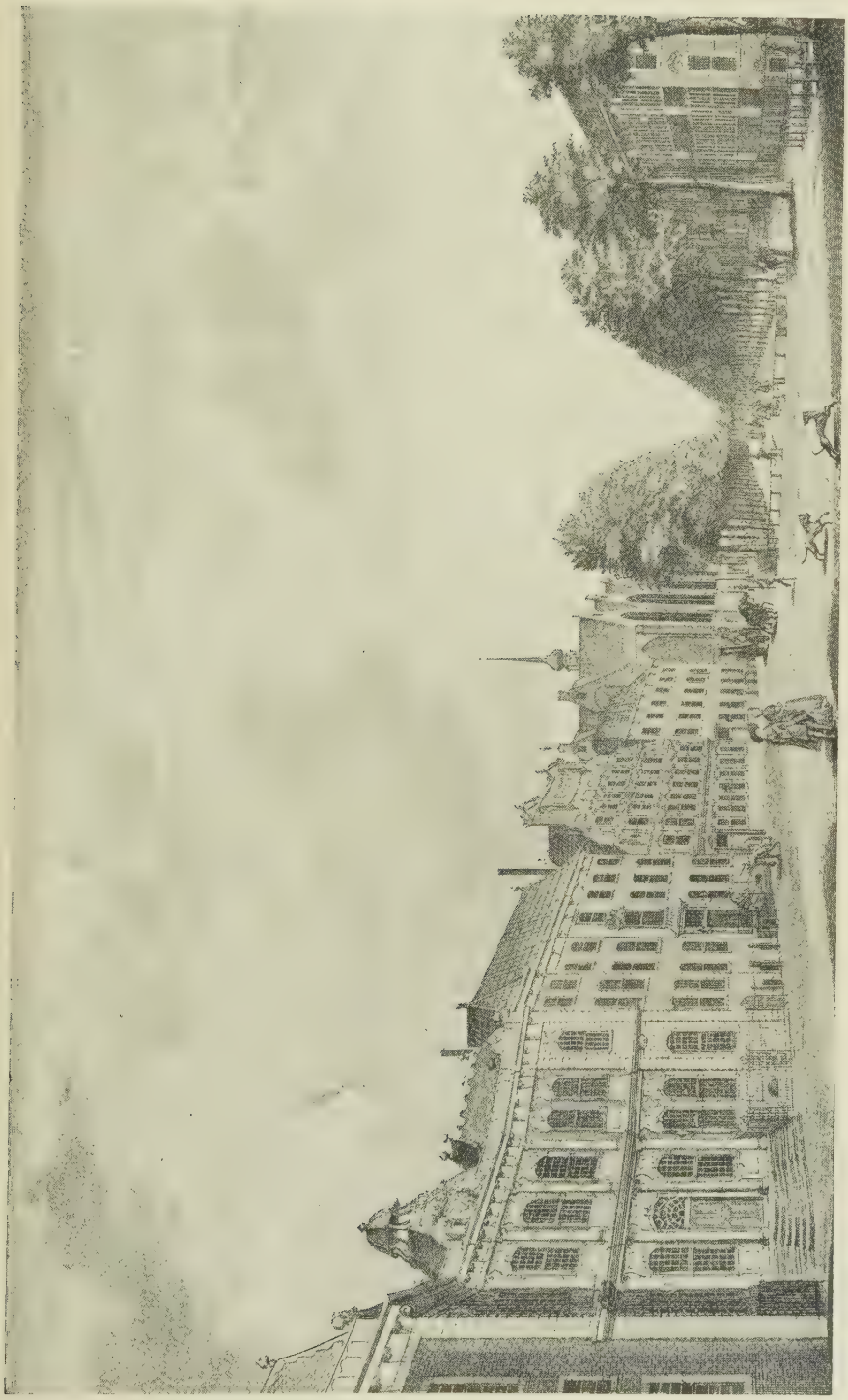

Le Voorhout
1750

on met en balance les talents des acteurs et des actrices. Les plus assidues sont les Dames qui se servent de tous les attraits que la nature leur a donnés ou qu'elles ont empruntés à l'art pour renforcer le parti qu'elles ont pris sous la protection de leurs charmes».

Le *Spectator* ajoute que longtemps la guerre comique était restée indécise, mais qu'à la fin la troupe du Voorhout l'emporta.

Dans sa lettre du 24 octobre 1732, «Hilarides» s'adressant au «Spectator» dit que la guerre entre les Voorhoutiens et les Casuaristes est finie. «Depuis quelques mois, lui annonce-t-il, nous avons ici une assez bonne troupe de comédiens français. Ils ont attiré, même pendant l'été, pas mal de spectateurs, quoiqu'ils ne jouent que fort rarement des nouveautés, soit par paresse, soit parce qu'ils s'imaginent que ça suffit pour les Hollandais lourdauds..... Mais un danger les menace. Avant la fin de l'année nous aurons ici un opéra excellent qu'on devra à un de nos plus fameux, de nos plus riches, de nos plus sensés et de nos plus modestes concitoyens».

Hilarides raille ici, on le comprendra, M. Du Liz; nous allons voir le résultat de ses tentatives pour ressusciter l'opéra.

Depuis quelque temps nous avons perdu de vue le mécène François du Liz. Après la mort de son père, sa richesse s'était encore accrue. Au printemps de l'année 1726, il alla faire un voyage en France. Il fit faire de grands préparatifs, et se mit en route avec l'appareil d'un ambassadeur. Arrivé à Paris, il ne tarda pas à se livrer aux deux passions qui le tenaient toujours, la musique et les femmes. Il fit la connaissance de plusieurs musiciens parmi lesquels Couperin. Le compositeur lui fit présent de ses œuvres.

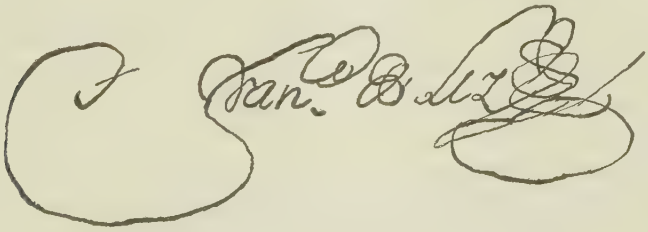

François du Liz.
1733.

Avec sa fille il enchantait M. Du Liz par les morceaux qu'ils exécutaient sur le clavecin. Messieurs Forcroi et Marais régalaient le Hollandais richissime de leurs airs de viole[1].

Pendant une de ses promenades, Du Liz rencontra une jeune fille dont la beauté le ravit. Il en tomba éperdument amoureux et sut

1. E. Biema, *Episoden uit het Leven van Fr. Lopez de Liz,* dans *Die Haghe,* 1914—1915.

se mettre en relation avec le père de la demoiselle, M. Langelé, ancien marchand de dentelles. Celui-ci vivait de ses rentes avec sa famille, composée de sa femme, de sa fille et d'un fils, conseiller au Châtelet, dont Du Liz fit aussi la connaissance. Alors ce ne furent que collations, spectacles et parties de plaisir dont le Hollandais fit tous les frais. Mais lorsque l'Israélite se hasarda à déclarer sa passion à la belle Michelle-Thérèse Langelé, elle lui rappela qu'il était marié et qu'en outre, il perdait de vue la différence de leurs religions. Lui de son côté allégua que sa femme était condamnée par les médecins et qu'après sa mort il était résolu à se faire catholique et à s'établir en France. Malgré la froideur de la jeune fille après cet entretien, Du Liz continua de lui faire une cour assidue; il proposa à la famille d'acheter au nom de Michelle une terre de 7 à 800 mille livres et il fit des cadeaux magnifiques de pierreries et d'habits à la charmante jeune fille[1]. Sur ces entrefaites, il parcourut, avec un de ses parents, M. Del Sotto, une grande partie de la France, mais peu de temps après, ses affaires le rappelèrent en Hollande. Il assura la famille Langelé de son amitié sincère et les pria de ne rien négliger pour l'acquisition de la terre qu'il avait promise. Accompagné de M. le conseiller du Châtelet, il partit pour La Haye. Après avoir été défrayé pendant un mois par M. Du Liz, M. Langelé fils retourna à Paris, émerveillé de son séjour. Ayant trouvé une belle terre, les Langelé annoncèrent, quelque temps après, cette bonne nouvelle au généreux amant, mais sa réponse fut une déception cruelle. Il écrivit qu'il se voyait obligé de faire d'autres arrangements et invita la belle Michelle à s'établir à La Haye, lui promettant une belle maison, un équipage et un train de vie royal. Pleine d'indignation Mme Langelé répondit à la place de sa fille par un refus catégorique et on rompit avec le richard. Celui-ci cependant ne se laissa pas rebuter par ces avatars. Comme c'était son habitude, il fit réclamer les présents qu'il avait offerts à la jeune fille. Il y eut un procès dans lequel le perruquier Henri Dardon, qui réglait aussi les obscures affaires d'argent de Marie Rochois, était son procureur. Par l'entremise du Baron de Fonseca, ambassadeur d'Espagne près la cour de Versailles, à qui Du Liz céda sa créance de 4000 fl., M. Langelé fut condamné à restituer le déboursé et à payer les frais du procès ce qui causa la ruine totale de la famille[2].

1. *Mémoires Anecdotes,* pp. 42—64.
2. *Mémoires Anecdotes,* p. 69. Nous empruntons les détails suivants aux *Mémoires Anecdotes* et à l'article de M. E. Biema, *Episoden uit het Leven van Fr. Lopez de Liz,* pp. 163—225.

En 1729, s'ennuyant à La Haye, Du Liz eut l'idée d'aller faire un second séjour à Paris[1]. Il passa par devant notaire un acte, par lequel il donna procuration générale à sa femme Esther du Liz-Henriques pendant son absence. Il résolut de paraître à Paris avec plus d'éclat que celui d'un souverain. Le bruit courait qu'il aurait plusieurs conférences avec les ministres et qu'il était destiné à occuper, avant peu, la place de Samuel Bernard. Cependant les aspirations de Monsieur Du Liz ne visaient pas un but si élevé; il ne se préoccupait que de se divertir. Comme le théâtre et ses prêtresses l'attiraient le plus, il loua une place aux balcons de l'opéra où quelques grands seigneurs cependant, ne le virent pas d'un bon œil et lui témoignèrent même ouvertement leur mépris. Il s'en plaignit auprès d'un ministre et ses détracteurs furent invités à ne plus le déranger. Comme il parut de bon ton à Monsieur Du Liz de pouvoir se vanter de relations amoureuses avec une étoile de théâtre, il fit faire des démarches auprès de Mademoiselle SALLÉ; mais elle chassa l'intermédiaire de Du Liz avec menace de le faire étriller de la belle façon, s'il osait jamais s'adresser à elle pour pareille chose. Du Liz, jugeant que c'était peine perdue, tourna ses vues du côté de Mademoiselle PÉLISSIER, espérant qu'elle serait plus traitable. MARGUERITE PÉLISSIER, de son propre nom MARIE-JEANNE CASTELLÉNO était née en 1707 et mourut à Paris le 21 mars 1749[2]. Elle avait un talent extraordinaire et, pendant quinze ans, elle brilla comme une étoile de première grandeur sur la scène parisienne, admirée et adulée. Un de ses meilleurs rôles fut celui de *Thisbé* dans l'opéra de *Pyrame et Thisbé* de Rebel et Francœur, dont la première avait eu lieu le 17 octobre 1726. Elle s'engagea à l'Opéra en 1722. En 1741 elle prit sa retraite.

Le peintre H. Drouais a reproduit ses traits et I. Daullé a fait une gravure en cuivre d'après ce portrait, sous lequel un poète inconnu mit ces vers:

Par un art délicat, par un jeu patétique
Pélissier vous donnez à la scène lyrique
Du Théâtre François tous les charmes divers:
Sans vous les Opéra ne sont que des concerts.

Il fallut bien des négociations à Du Liz pour venir à bout de l'actrice: elle voulait vendre cher ses faveurs[3]. Malgré l'entremise de Mme des Tort, la sœur du comte de Nocé, l'affaire échoua au

1. *Mémoires Anecdotes,* pp. 81—82.
2. De la Borde, *Essai sur la musique ancienne et moderne,* Paris 1780. Cf. l'article de M. Biema, dans *Die Haghe,* p. 191.
3. *Mémoires anecdotes,* pp. 82—92.

début, à cause de la somme considérable qu'exigeait la demoiselle. Elle prétendait avoir quelques scrupules à l'égard d'un juif, à quoi l'amoureux Hollandais répondit qu'il n'avait pas cru qu'il s'agît d'une affaire de religion. Il se retira brusquement, mais, comme il y avait de l'argent à gagner, les négociations furent bientôt reprises. Le mari de Mademoiselle PÉLISSIER écrivit à Du Liz que sa femme était à son service, pour une somme de 15.000 fr. pour elle et 10.000 fr. pour lui. M. BERNARD PÉLISSIER était directeur de l'opéra de Rouen, dont les affaires marchaient mal. Il espérait par l'argent de Monsieur Du Liz rétablir sa fortune. Le mécène cependant, après avoir fait la cour à l'actrice pendant quelque temps, voulut se défaire du mari, à l'influence duquel il attribuait la froideur apparente de sa maîtresse[1]. Enfin elle céda à ses instances et on résolut d'envoyer le Sieur PÉLISSIER, la bourse convenablement remplie, surveiller les embellissements qu'on était en train de faire à une maison de campagne que Monsieur Du Liz avait offerte à sa belle. Ainsi fut fait, et dès ce moment le Hollandais prodigua à l'actrice l'or, les bijoux et les habits les plus magnifiques.

Le 20 mars 1730, la célèbre comédienne ADRIENNE LECOUVREUR mourait, laissant une garderobe de plus de 40.000 écus. La PÉLISSIER en parla à Monsieur Du Liz. Celui-ci, heureux de pouvoir se montrer généreux pour elle, lui acheta les habits de théâtre 80.000 livres. Pendant quelque temps, l'actrice qui les mettait alternativement les uns après les autres, attira à l'opéra un monde infini par la seule curiosité de les voir. Etait-ce par hasard ou à dessein qu'on mit à ce moment-là l'opéra d'*Ulysse*[2] au répertoire?

Ce qui est sûr c'est que chaque fois que l'actrice prononçait timidement le nom d'*Ulysse* cela donnait lieu à des scènes plaisantes parmi le public. A peine osait-elle laisser sortir ce nom de sa bouche, que des gens à l'affût lui criaient tout haut: «Prononcez ferme Du Liz, Du Liz». Cela fut suivi de rires immodérés et d'applaudissements, aussi bien des balcons, des loges et de l'amphithéâtre, que du parterre.

Cependant, le moment approchait où monsieur Du Liz devait retourner en Hollande. Un jour, il proposa à Mlle PÉLISSIER de le suivre dans son pays; il lui promit une pension annuelle de 12.000

1. *Mémoires Anecdotes,* p. 107.
2. *Mémoires Anecdotes,* p. 110.
C'était une œuvre italienne de Giovanni Porta sur un texte de Domenico Lulli, représentée pour la première fois au Teatro Sant Angiolo à Venise en 1725.

florins. Il mettrait sur pied un opéra à La Haye, pour lequel il engagerait les meilleurs acteurs et dont elle serait la directrice. Mademoiselle PÉLISSIER, alléchée par ses propositions, consentit à le suivre et son adorateur, ravi de la voir se conformer à sa volonté, lui acheta aux Galeries du Louvre pour trente mille écus de vaisselle d'argent. Il jouissait sans trouble d'une vraie félicité et ne se possédait pas de joie. Mais comme il n'est de la condition des hommes d'être constamment heureux, notre héros éprouva une désillusion au moment où il s'y attendait le moins.

Un jour un de ses laquais lui communiqua que sa maîtresse le trompait avec un musicien, nommé FRANCŒUR[1]. Pendant les absences de Monsieur Du Liz, on l'introduisait dans une chambre, où il restait enfermé avec Mademoiselle PÉLISSIER, pendant des heures entières. Ce FRANÇOIS FRANCŒUR, qui finissait sa carrière comme Surintendant de la Musique du Roi, était né le 28 septembre 1698. En 1710 il était devenu violoniste dans l'orchestre de l'opéra. Il s'était lié d'amitié avec REBEL, qui pendant des années fut son collaborateur, pour différents ouvrages, surtout pour les opéras. Plus tard, il avait fait partie de la Musique de chambre du roi. Après vingt ans de service il avait acheté l'emploi d'un des vingt-quatre violonistes du roi et, en 1735, il se fit Compositeur de la Chambre. Le roi le nomma, ainsi que son ami REBEL, inspecteur de l'Académie Royale de la Musique dont il devint directeur en 1751. Il mourut fort âgé à Paris en 1787; depuis 1760 il avait porté le titre de Surintendant de la Musique du Roi[2].

Du Liz n'était pas homme à se laisser tromper impunément, mais il voulut d'abord se convaincre de la vérité des affirmations du domestique. Il alla voir sa belle et celle-ci sut le rassurer en disant que FRANCŒUR venait régulièrement lui montrer ses rôles. En revanche, elle exigea de Du Liz qu'il congédiât le domestique qui l'avait accusée. On prit à sa place un nommé Joinville qui avait été à Monsieur le duc de Luxembourg. Depuis lors, les deux amants vivaient, confits en douceur.

Monsieur Du Liz possédait pour 40.000 écus de pierreries que Mademoiselle PÉLISSIER le pria un jour de lui prêter pour quelque temps, afin de faire crever de jalousie ses camarades envieuses. Son amant le lui accorda avec plaisir et les applaudissements que ces pierreries soulevèrent dans le public, flattèrent la vanité du propriétaire. Peu de temps après, Du Liz trouva un jour sa maîtresse

1. *Mémoires Anecdotes*, p. 113.
2. Cf. l'article de M. Biema dans *Die Haghe*, pp. 192—193.
3. *Mémoires Anecdotes*, p. 123.

en pleurs et lorsqu'il s'informa de la cause de sa tristesse, elle lui avoua après quelque hésitation qu'elle avait appris que son amant avait l'habitude de retirer de gré ou de force aux jolies femmes, honorées de ses assiduités, tout ce qu'elles tenaient de sa libéralité. Nous venons de voir qu'en fait le chevalier galant avait appliqué ce procédé sur Mademoiselle Langelé. Toutefois il affirma à la PÉLISSIER que c'était une grossière calomnie et pour rassurer sa bien-aimée il lui remit après quelques moments un billet où il déclarait, «ne rien prétendre des habits, argenterie, meubles, pierreries, bijoux, en général de toutes les choses que Mademoiselle tenait de lui, sans qu'elles pussent être réclamées». L'actrice lui sauta au cou. Mais la paix ne fut pas de longue durée.

Du Liz, un jour, entendit une conversation entre FRANCŒUR et la femme de chambre de Mademoiselle PÉLISSIER qui lui donnait la certitude que la comédienne le trompait. Il ne lui dit rien, mais alla à l'instant décommander la vaisselle d'argent destinée à sa maîtresse. Il ne reparut plus chez elle de quatre ou cinq jours; sur ces entrefaites il fit réclamer les pierreries qu'il lui avait données. Elle refusa de les lui rendre. Sans hésiter Du Liz porta plainte chez le lieutenant-général de police Hérault. Appelée devant ce magistrat, Mademoiselle PÉLISSIER exhiba la déclaration dont il a été question plus haut et M. Hérault se vit obligé de la laisser partir. Un avocat conseilla alors à M. Du Liz d'intenter un procès à la comédienne, s'il pouvait compter sur la protection d'un homme puissant. Le Hollandais dupé s'adressa au ministre d'Espagne, M. de Fonseca, qui l'avait servi utilement auprès de la famille Langelé, mais cette fois-ci l'ambassadeur fit sentir poliment à l'intempérant Israélite que, si par faiblesse on pouvait se laisser séduire aux artifices d'une femme, il n'était pas pardonnable de donner une seconde fois dans le même piège.

Toutes ces considérations ne purent détourner notre homme de son procès. Comme sa présence était nécessaire en Hollande, il mit son affaire entre les mains de l'avocat Fr. Granet[1] qui intenta un procès, au Châtelet. Pour donner plus de force à sa réclamation et pour jouer le désintéressé, il fit don de sa créance aux Sœurs et pénitentes Filles du Bon Pasteur, ayant leur domicile dans le couvent de la rue Cherche-Midi.

Soutenue par la protection de puissants amis, Mademoiselle PÉLISSIER gagna la cause, ce qui causa un chagrin mortel à son

1. Cf. l'article de M. Biema, dans *Die Haghe*, p. 195. Procuration passée par devant le notaire Fortier à Paris le 26 juin 1730.

Frontispice du Pamphlet :

«Des reichen Holländischen Juden Franz Düliz Geheime Seltsame Begebenheiten und sehr merkwürdige Geschichten».

1739.

ancien amant. Ce procès donna l'occasion à des auteurs anonymes, de composer une comédie intitulée *Le Triomphe de l'Intérêt,* où Du Liz porte le nom de Jacquin et Mlle PÉLISSIER celui de Fanchon[1].

La première de la comédie eut lieu au Théâtre Italien le 8 novembre 1730. M. Du Liz, brûlant du désir de punir son ingrate maîtresse en même temps que le Sieur FRANCŒUR, qu'il accusait d'être la cause de tous les mauvais procédés qu'elle avait eus pour lui, envoya son domestique Joinville comme exécuteur de sa vengeance. Celui-ci retourna à Paris, muni d'argent. Il devait chercher des complices pour tuer FRANCŒUR et jeter du vitriol au visage de l'actrice.

Arrivé à Paris, Joinville y fit bonne chère de l'argent de son maître. Puis se rendant aux instances de Du Liz, il s'assura le concours de deux soldats aux Gardes. Ils épièrent le Sieur FRANCŒUR, mais les soldats s'y prirent de manière que le pauvre musicien eut le temps de se sauver et en fut quitte pour la peur[2]. Quelques jours après, les deux Gardes avertirent FRANCŒUR de ce qui se tramait contre lui; le musicien porta plainte et on saisit Joinville et le mit en prison. On instruisit son procès; atteint et convaincu, Joinville fut condamné par sentence du Châtelet à être pendu, ainsi que son maître, en place de Grève. Le Procureur du Roi fit appel à minima et par arrêt du Parlement[3] Monsieur Du Liz et son valet furent condamnés à être rompus vifs en la même place de Grève, ce qui se fit réellement en la personne du domestique, tandis que le maître fut pendu en effigie.

Après sa déconvenue à Paris, le Sieur Du Liz, bien qu'il fût déjà grand-père, continua à chercher sa principale distraction dans les aventures galantes. Pour le consoler ses agents lui amenèrent de Paris une jeune beauté, nommée Mlle Herni. Accompagnée de sa mère, elle arriva à La Haye. Voyant que la jeune fille montrait du dégoût pour lui, Du Liz crut nécessaire d'éloigner la mère. Cependant il n'y réussit pas, et peu de temps après, les deux Françaises quittaient la Hollande et se rendaient en France. Du Liz leur intenta

1. *Mémoires Anecdotes,* p. 136.
Derrière les *Mémoires* on trouve quelquefois relié *Le Triomphe de l'Intérêt,* comédie en 10 scènes de Boissy.
2. *Mémoires Anecdotes,* p. 164.
3. *Mémoires Anecdotes,* pp. 165—170.
Les aventures amoureuses de M. Du Liz ont inspiré beaucoup de poètes de son temps à composer des couplets satiriques dont la plupart ne se prêtent pas à être reproduits dans cet ouvrage. On en trouve plusieurs dans le *Recueil Clairambault-Maurepas, Chansonnier historique du XVIIIe siècle,* publié par E. Raunié, Paris, 1881—1882, t. V en VI.
Cf. aussi Bibl. Nat. F.F. 12632, *Recueil de Chansons, Vaudevilles, Sonnets, Epigrammes, Epitaphes et autres vers,* depuis 1729 à 1731. Vol. XVII, fo. 50, 51, 52, 163, 164 etc.

un procès, d'après sa coutume, pour recouvrer les sommes qu'elles lui avaient coûtées, mais il en fut pour ses frais.

Au cours de ces vicissitudes amoureuses, Du Liz était resté l'amateur fervent du théâtre, qu'il avait toujours été. Aux environs de 1732, la comédie française à La Haye était sous la direction de DESFORGES, la même personne qui figurait dans un contrat de 1729[1]: parmi les spectateurs se trouvait assez régulièrement Monsieur François Du Liz, jusqu'à ce que, un soir, il se trouva choqué d'une chanson, où il crut voir une allusion désobligeante dans le couplet suivant:

Quand un vieillard s'échappe
D'être amoureux sur ses vieux ans,
Il faut qu'il mette la nappe,
Et qu'on boive à ses dépens.

Le Sieur DESFORGES s'efforça de lui prouver par de bonnes raisons, que cela ne le concernait nullement. En vain. Sans vouloir écouter, Monsieur Du Liz jura la perte du directeur et rêva aux moyens de l'accabler.

Rien ne lui parut mieux que de lui débaucher ses deux principaux comédiens, le Sr. DUMIRAIL et Mlle LE GRAND[2]. Celle-ci, il faut le dire à son honneur, hésita un peu sur le parti qu'elle devait prendre; elle n'avait qu'à se louer de son directeur. Cependant, éblouie par les promesses du vieillard, elle se rendit à ce qu'il souhaitait. Peu de jours après, Monsieur Du Liz gagna le Sieur DUMIRAIL, en lui assurant le double de ses appointements.

CHARLOTTE LE GRAND était la fille de MARC-ANTOINE LE GRAND, acteur de la Comédie Française et auteur du *Roi de Cocagne* que Lessing regardait comme le chef-d'œuvre de la scène française[3], d'après ce que dit Funck-Brentano dans *La Bastille des Comédiens*.

Son père la fit débuter en 1725 sur le Théâtre Français, où elle joua avec beaucoup de succès dans ses pièces. A la Foire Saint-Germain de 1731, elle entra à l'Opéra Comique. Elle y débuta, le 12 février, d'une façon brillante dans *Lucile*, opéra comique en un

1. Voir plus haut, p. 269
2. *Mémoires Anecdotes*, p. 179.
3. *Marc-Antoine Le Grand*, comédien du roi, débuta le 12 mars 1694. C'était un homme d'esprit, entendant bien le théâtre. Au défaut des autres il représentait les Rois; dans le comique il jouait les rôles de Paysans et ceux à manteau; il était très utile à sa troupe, surtout par les nouveautés qu'il lui fournissait.

Cf. Funck Brentano, *La Bastille des Comédiens. Le For l'Evêque*, Paris, Hachette, 1915, in-8°, p. 162 et De Léris, *Dictionnaire portatif des Théâtres*, Paris, Jombert, 1763, in-8°, IIe partie, pp. 619—620.

acte, et dans le principal rôle dans l'*Esclavage de Psyché,* opéra comique en trois actes, tous les deux de Panard et Fagan. Outre ces rôles, elle joua encore le 3 mars 1731, celui d'*Isabelle,* déguisée en Arlequin, dans *Isabelle Arlequin,* opéra comique en un acte, de Panard, Pontau et Fagan[1].

M. Du Liz ne se contenta pas de priver le théâtre français d'une de ses meilleures actrices; il la combla de tant de magnificences qu'elle lui permit de lui faire la cour. Cependant, l'idée vint au mécène d'établir lui-même un opéra à La Haye. Il chargea un musicien français, JACQUES NAUDET, qui le fréquentait, d'engager des acteurs à Paris, en lui promettant une gratification de 20.000 francs s'il pouvait y réussir en six semaines. En 1732, NAUDET avait pris en location à JEAN FRANCISQUE le théâtre du Voorhout avec ses dépendances pour une période de cinq ans, à partir du 1er novembre 1732, moyennant une somme de 1500 florins.

NAUDET accepta avec joie la commission dont le chargeait M. Du Liz. Arrivé à Paris, il ne réussit cependant pas à trouver ce qu'il cherchait. Pour ne pas perdre la récompense promise, il se détermina à engager ce qu'il put déterrer d'actrices et de danseuses dans un des quartiers les plus malfamés de Paris[2]. Ensuite, non content d'avoir apporté si peu de soin dans le choix de ses artistes, il se rendit à Strasbourg où il débaucha quatre acteurs parmi lesquels le Sr. FONTENAY, et les Dlles DUMAGNI et DE LESCALLE. DUMIRAIL, étant pour des affaires à Paris, se chargea de conduire à La Haye les actrices et les danseuses de la rue Froidmanteau, NAUDET ayant fait partir de Strasbourg les quatre autres, retourna à Paris et après avoir touché chez un banquier les vingt mille livres, il repartit pour La Haye où il présenta son mémoire de frais à M. Du Liz, qui le trouva exorbitant, refusa de payer, mais fut obligé de se rendre. NAUDET quitta le pays et résilia le bail qu'il avait passé avec JEAN FRANCISQUE.

Après son départ, Monsieur Du Liz chargea DUMIRAIL de l'administration de l'opéra et un musicien de montrer les chœurs aux demoiselles[3]. Il fallut plus de deux mois avant de pouvoir

1. E. Campardon, *Les Spectacles de la Foire, Paris,* Berger-Levrault, 1877, 2 vol. in-8°, t. II, p. 54.
«La petite Legrand» avait, aux environs de 1727, des relations assez intimes avec *François-Armand Huguet,* dit *Armand,* comédien français. Un enfant leur fut né. Le 16 décembre 1727, le lieutenant général de police Hérault fit écrouer l'acteur au For l'Evêque, parce que, la *Le Grand* ayant disparu avec son enfant, *Armand* ne savait lui dire où elle était.
Cf. Funck Brentano, *La Bastille des Comédiens,* pp. 159—161.
2. *Mémoires Anecdotes,* p. 190.
3. *Mémoires Anecdotes,* p. 190.

commencer les répétitions; DUMIRAIL, rebuté de l'ignorance des acteurs, ne savait comment s'y prendre. Aussi fut-il ravi de recevoir de M. Du Liz une invitation à se démettre de son emploi en faveur du Sieur FOUILLARD, le mari de CHARLOTTE LE GRAND, qui avait su s'insinuer dans les bonnes grâces du richard.

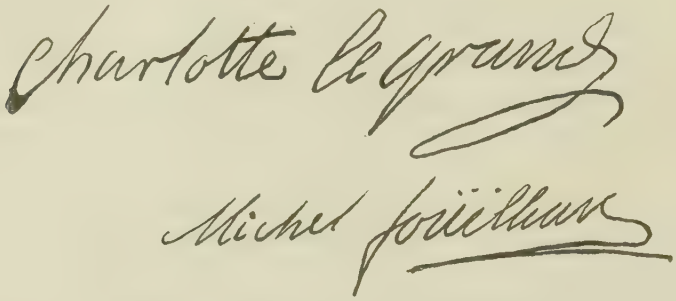

Signatures de Charlotte Le Grand et Michel Fouillard.
14 septembre 1733.

D'après le contrat FOUILLARD devait avoir la direction de l'opéra pour un an, à compter du premier janvier 1733. Il pouvait faire les engagements avec les acteurs et les autres personnes nécessaires sous l'approbation du Sr. Du Liz. Celui-ci devait payer au directeur 100 fl. par mois. FOUILLARD ne devait avoir aucun droit aux accessoires de l'opéra et était obligé de donner un mémoire à Du Liz concernant les costumes. Le mécène devait payer les comédiens et les autres personnes par l'intermédiaire de FOUILLARD, qui devait remettre chaque mois à Du Liz les quittances des comédiens et des employés. C'est ainsi qu'une déclaration signée par un grand nombre d'acteurs et d'employés témoigne de l'exactitude de FOUILLARD quant au payement[1]. Nous y trouvons les noms suivants: F. DUMENIL, DE FONTENAY, BOUZON et HENRIETTE BOUZON, BELHOMME, LEVASSEUR, CATHERINE DE HAY, DELESCALLE, JOLLY, DE MOUCHY, RONAT, ROLLET, DECHAMBRE, COUVAU, COURCELLES, GAYE, GALLE, etc[2].

On continua les répétitions, et sur ces entrefaites Du Liz demanda

1. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire J. Sijthoff), Dossier No. 2016, fo. 139, déclaration du 23 mai 1733.

2. Du reste il aurait été dangereux pour Du Liz de ne pas payer selon ses engagements. Une déclaration par devant notaire d'une servante du Sr. et de la Dlle *Descal* (sic) nous le montre. Au mois de mai 1733, la jeune fille étant dans la chambre de ses maîtres où la Dlle *Descal* était encore au lit, avait assisté à une conversation entre l'acteur, sa femme et un musicien, *Du Rocher,* qui tous avaient proféré de terribles menaces au cas que Du Liz ne payât pas.

Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire J. de Cœur), Dossier No. 1850, déclaration du 18 juin 1733.

à la Cour de Hollande la permission d'ouvrir son théâtre. Il est facile de s'imaginer sa fureur lorsqu'elle lui fut refusée assez dédaigneusement. Irrité, il organisa un concert gratuit, pour braver les Magistrats à qui cela était parfaitement indifférent. Les comédiens dont il n'avait plus besoin acceptèrent de rompre leur contrat, moyennant une rétribution; cependant il fut obligé d'en garder quelques-uns qui refusèrent. Le refus de la Cour avait froissé d'autant plus Monsieur Du Liz que la Cour permit à JEAN FRANCISQUE le 4 mai 1733, de rouvrir l'opéra. Cependant cette résolution causa beaucoup d'émotion parmi les différentes puissances qui partageaient et se disputaient le gouvernement à La Haye.

Le 16 avril 1733, les Messieurs de La Haye avaient délégué le Secrétaire Ten Hove au greffier de la Cour de Hollande pour régler différentes affaires[1]. Le greffier Thierry saisit cette occasion pour lui demander si les Magistrats de La Haye avaient l'intention d'admettre les représentations de l'opéra et de la comédie, à quoi le secrétaire avait répondu que les directeurs n'avaient pas encore adressé de requête aux Messieurs de La Haye.

Dans la réunion de la Cour du lendemain[2] on avait lu la requête de JEAN FRANCISQUE, qui demandait à pouvoir donner des représentations d'opéra ou de comédie à partir de mai ou de juin. La Cour avait résolu de s'entendre sur la réponse à donner, avec les Messieurs de La Haye. Le 20 avril[3] on prit la résolution d'inviter les autorités de cette ville à une conférence et de leur faire savoir que la Cour proposait d'autoriser les représentations. Dans cette conférence[4] le Bourgmestre Assendelft avait communiqué que le bruit avait couru d'abord que les deux troupes qui avaient jusque-là joué simultanément, avaient l'intention de se réunir, mais que plus tard les comédiens avaient refusé cette jonction. Le Bourgmestre avait ajouté que les Messieurs de La Haye, ayant reçu une requête de la Comédie du Casuariestraat — située dans leur juridiction — n'avaient pas encore délibéré sur cette demande. Lasse des tergiversations des Magistrats de La Haye, la Cour de Hollande dans sa réunion du 4 mai, accorda à JEAN FRANCISQUE l'autorisation sollicitée pour l'opéra du Voorhout, à condition qu'il donnerait

1. Archives municipales, La Haye, Resolutiën van Baljuw, Burgemeesteren en Schepenen, No. 165, fo. 127.
2. Archives de l'Etat, La Haye, Resolutiën van het Hof van Holland. No. 292, 17 avril 1733.
3. Ibidem, 20 avril 1733
4. Archives municipales, La Haye, Resolutiën van Baljuw, Burgemeesteren en Schepenen, No. 165, fo. 127.

fl. 800.— aux pauvres[1]. D'autres autorités se mêlèrent alors de la question. Le 6 mai le Sieur De Boetzelaar, président du collège des Conseillers députés, parlant toutefois de son chef et non au nom du Conseil, alla voir le président de la Cour, Monsieur Fagel, et le pria de faire retirer la permission accordée[2].

Le lendemain le Pensionnaire fit également connaître au président de la Cour, M. Fagel[3], son mécontentement de la résolution qui venait d'être prise. Le pauvre FRANCISQUE n'en fut pas quitte pour si peu. Messeigneurs les Conseillers députés le firent mander le même jour, 7 mai. Monsieur Boetzelaar lui demanda en plein collège, si c'était lui qui était l'entrepreneur de l'opéra et, sur sa réponse affirmative, ajouta: «Nous vous le défendons absolument au nom des Députés de cette province sous peine de leur plus grande indignation contre vous et votre troupe; nous ne voulons pas de pareils spectacles». JEAN FRANCISQUE rapporta à la Cour de Hollande ce que lui avait dit Monsieur Boetzelaar[4]. Alors la Cour demanda et obtint une conférence avec les Conseillers députés laquelle n'aboutit à rien[5]. FRANCISQUE, fort de la permission accordée par la Cour, fit donner, le 12 mai, une espèce de représentation. Les Conseillers députés, froissés de voir méconnaître leur autorité par la Cour, firent à nouveau mander le directeur de l'opéra, qui dit que l'on n'avait donné sur son théâtre qu'une espèce de petit concert, à la sollicitation de quelques ministres de cours étrangères, où il n'y avait que quelques personnes surtout pour entendre une voix qu'ils étaient curieux d'entendre et qui n'avait eu qu'un accompagnement de deux violons et d'une basse. Le seigneur De Boetzelaar réitéra sa défense[6]. FRANCISQUE ayant rapporté les paroles du président à la Cour, celle-ci en appela en alléguant l'exemple des représentations théâtrales données à Amsterdam et à Leyde. Les Conseillers députés répondirent qu'il y avait une grande différence entre ces villes, qui avaient leurs propres privilèges et La Haye qui appartenait à la province[7]. L'affaire en resta là. Au mois de juillet le Pensionnaire déclara que les Conseillers députés ne persistaient pas dans leur défense de faire jouer l'opéra pour contrarier la Cour,

1. Archives de l'Etat, La Haye, Resolutiën van het Hof van Holland, No. 292, 4 mai 1733.
2. Ibidem, 6 mai 1733
3. Ibidem, 7 mai 1733.
4. Ibidem, 7 mai 1733.
5. Ibidem, 7 mai 1733.
6. Ibidem, 13 mai 1733.
7. Ibidem, 13 mai 1733.

mais seulement à cause des dégâts causés par le taret, donc dans l'intérêt public[1]. Un des membres de la Cour de Hollande proposa alors de ne maintenir le *Statu quo* que pendant quelque temps et de faire solliciter plus tard à nouveau l'autorisation de jouer. Mais le Pensionnaire ne se déclara pas sur ce point.

Comme le 25 juin 1733 l'interdiction n'était pas encore levée, FRANCISQUE convint avec SÉRANCOUR que celui-ci, autorisé par la déclaration de NAUDET du 4 décembre 1732, devait entrer dans tous les droits dudit NAUDET et désormais devait être considéré comme le locataire du théâtre moyennant un loyer de 750 florins[2].

Au mois d'octobre 1733, une troupe de comédiens français jouait au Grand Théâtre de Bruxelles sous la direction d'un certain FRANCISQUE. On serait tenté de croire que c'était JEAN FRANCISQUE qui, de guerre lasse, après sa défaite à La Haye aurait formé une troupe pour aller jouer aux Pays-Bas autrichiens. Aussi M. Liebrecht identifie ce FRANCISQUE avec le FRANÇOIS MOILIN dit FRANCISQUE, qui signe le bail du 3 avril 1733 avec J-B. Meeus, propriétaire du Grand Théâtre de Bruxelles[3]. Pour nous, nous serions plutôt tenté de le considérer comme un des membres de la famille de FRANÇOIS MOILIN, dit FRANCISQUE, qui, ainsi que M. Liebrecht le dit, tenaient à ses côtés les principaux rôles. D'abord, il y a la différence de nom. Pourquoi le FRANCISQUE, qui depuis 1719 à La Haye est appelé JEAN FRANCISQUE et qui met ce prénom sur les actes qu'il signe, se nommerait-il à Bruxelles FRANÇOIS MOILIN, dit FRANCISQUE en toutes lettres. Puis, si en réalité, le FRANCISQUE de Bruxelles «courait depuis 1723 les provinces et les grandes villes de l'étranger»[4] ce ne peut pas être JEAN FRANCISQUE, qui en 1719 déjà louait la salle du Voorhout. Ensuite, si en effet ce dernier était le grand comédien dont parle l'auteur de l'*Histoire du Théâtre français à Bruxelles,* on ne s'explique pas comment, pendant quatorze ans, il a pu supporter les traitements humiliants, que lui infligeaient les autorités de La Haye[5].

Et le fait que le JEAN FRANCISQUE de La Haye avait toujours les créanciers à ses trousses, ne s'accorde pas bien avec la grosse fortune que le directeur du théâtre de la Foire Saint-Germain avait

1. Archives de l'Etat, La Haye, Resolutiën van het Hof van Holland, No. 292, 8 juillet 1733.
2. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire P. Reynard), Dossier No. 2352, contrat du 25 juin 1733.
3. H. Liebrecht, *Histoire du Théâtre français à Bruxelles,* p. 147.
4. H. Liebrecht, *op. cit.,* pp. 165—166.
5. H. Liebrecht, *Histoire du Théâtre Français à Bruxelles,* pp. 164—165.

amassée pendant ses pérégrinations. Pour toutes ces raisons nous croyons qu'il faut voir dans le JEAN FRANCISQUE de La Haye, un parent de FRANÇOIS MOILIN, dit FRANCISQUE[1].

Dépité par l'obstination des autorités, qui naturellement ne permettaient pas non plus à M. Du Liz de faire donner des représentations, celui-ci d'accord avec FOUILLARD annula la convention du 14 février, par un acte passé par devant notaire le 2 septembre 1733. Ce n'est pas qu'il se désintéressât tout à fait du couple FOUILLARD-LE GRAND. Au contraire: il promit de payer les appointements de FOUILLARD jusqu'à la fin de l'année 1733[2].

Il fit plus encore. Le 11 août 1733, il prit en faveur de CHARLOTTE LE GRAND des dispositions pour lui assurer une rente viagère de 2400 livres tournois[3]. Ce bienfait incita MICHEL FOUILLARD et sa femme à faire un testament[4]. De plus en plus grisé par les faveurs de l'habile actrice, Monsieur François Du Liz lui fit, le 30 décembre de la même année, par testament, une rente viagère annuelle de 1500 florins de Hollande à partir du 1 janvier de l'année 1734[5]. Il fit cela «en considération et récompense des services considérables, à lui rendu par la Demoiselle CHARLOTTE LE GRAND et que la Demoiselle CHARLOTTE LE GRAND a quitté sa vocation en France pour lui rendre les services». En revanche la petite délurée fut obligée de rester à La Haye, jusqu'au dernier décembre de 1739. Assistée de M. Charles-Samson Milon, dont nous ne nous expliquons pas bien le rôle dans cette affaire, Mademoiselle LE GRAND déclara qu'elle renonçait à réclamer toute autre récompense ou dédommagement.

Ce même 30 décembre 1733, François Du Liz fit au Sieur Charles-Samson de Milon, sans doute son complice dans ses aventures amoureuses, une rente viagère de 400 livres jusqu'à la mort de Du Liz, et, après sa mort, une donation de 1000 livres tournois.

Le lendemain 31 décembre, CHARLOTTE LE GRAND s'empressa d'annuler le testament qu'elle avait fait avec son mari au mois de septembre 1733,pour constituer son héritier universel l'enfant

---

1. On n'a qu'à comparer la signature de *Jean Francisque* dans ce livre et celle de *Francisque Moilin* dans le livre de M. Liebrecht, p. 164.
2. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire J. Sijthoff), Dossier No. 2017, contrat du 2 septembre 1733.
3. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire J. Sijthoff), Dossier No. 2017, acte du 11 août 1733.
4. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire J. Sijthoff), Dossier No. 2017, testament du 14 septembre 1733.
5. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire P. Reynard), Dossier No. 2352, testament du 30 décembre 1733.

ou les enfants qu'elle laisserait après sa mort. M. Charles-Samson de Milon devait être l'exécuteur testamentaire et le tuteur de ses enfants mineurs[1].

Pour le moment FOUILLARD semblait être tout à fait évincé. Mais il considérait toujours CHARLOTTE LE GRAND comme sa femme. Apprenant cela, M. Du Liz, furieux, révoqua ses dispositions testamentaires[2]. Fou de jalousie, il sut peu de temps après obtenir leur divorce. FOUILLARD qui, sans doute, parfois, n'avait pas craint le scandale, promit de laisser l'actrice «en repos et tranquillité sans lui incommoder en aucune manière soit dans la rue, dans sa maison, ni ailleurs»[3]. Le vieil Israélite avait gagné FOUILLARD au moyen d'une forte somme d'argent, mais, trompé par lui, le mari divorcé sut persuader à sa femme d'emballer ses hardes dans quelques malles, envoyées en partie à Bruxelles et en partie à Lille, et de partir avec lui pour Bruxelles[4].

Monsieur Du Liz apprenant cette fuite[5], fit saisir les malles sur quoi la LE GRAND lui intenta un procès pour obtenir la mainlevée. Ses tentatives furent infructueuses. Elle nomma un procureur pour se charger de son affaire devant le Souverain Conseil de Brabant à Bruxelles et partit pour Paris, où elle fut obligée de s'engager à l'Opéra Comique pour gagner sa vie. Elle y joua les rôles d'*Angélique* et d'*Hortense* dans le second et dans le troisième acte de la *France Galante,* opéra comique en 3 actes de Boissy, et celui de *Bélise* dans l'*Académie Bourgeoise,* opéra comique en 1 acte de Panard, dont la reprise eut lieu le 3 février 1735, puis, le 7 mars 1735, le rôle d'*Isabelle* à la reprise d'*Isabelle Arlequin*[6] et, sous le travesti d'*Arlequin,* elle attira tout Paris[7]. Elle y resta deux ans.

---

1. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire P. Reynard), Dossier No. 2352, testament du 31 décembre 1733.
2. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire J. Sijthoff), Dossier No. 2018, déclarations du 2 avril et du 29 avril 1734.
3. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire J. Sijthoff), Dossier No. 2018, acte du 5 mai 1734.
4. *Mémoires Anecdotes,* p. 198.
5. Le couple *Fouillard* s'était enfui le 24 août 1734. Voir: Déclaration de M. Joseph del Sotto, sa femme et sa fille par devant le notaire Favon, La Haye, Dossier No. 2894, acte du 8 février 1735. Même déclaration du 9 février par une couturière Eléonore Martin. La *Le Grand* avait fait enlever, environ 6 semaines avant sa fuite, de sa chambre à coucher dans la maison du Sieur Du Liz un coffre de bois des Indes renfermant quantité d'habits tant de théâtre que de ville «à fleurs d'argent et soye» tous à l'usage d'une femme. La fuite avait donc été préparée depuis quelque temps.
6. Campardon, *Les Spectacles de la Foire,* t. II, p 54.
7. *Mémoires Anecdotes,* p. 199.

Cependant, les feux de l'amour s'éteignant difficilement dans le cœur de Du Liz, il fit agir auprès de CHARLOTTE LE GRAND afin d'obtenir son retour en Hollande. Elle finit par y consentir, moyennant la mainlevée de la saisie de ses malles et une compensation de 20.000 livres. A la fin de la Foire Saint-Germain de 1735, elle quitta l'Opéra Comique, pour se rendre à La Haye, où Du Liz la reçut avec joie et la combla de présents[1]. Au mois de juin 1740 elle mourut à Amsterdam[2].

Le Sieur DESFORGES, directeur de la comédie française dans le Casuariestraat, à qui Monsieur Du Liz avait enlevé deux de ses meilleurs acteurs, le Sieur DUMIRAIL et la Demoiselle LE GRAND, s'était trouvé dans la nécessité d'abandonner la partie et de chercher fortune ailleurs. Il se rendit à Hanovre[3].

Pendant l'année 1734 il n'y eut donc ni opéra ni comédie à La Haye. A Utrecht au contraire, on signale en cette année une troupe française sous la direction d'un certain J. JENOIS et de Mademoiselle ANNA VAN RIJNDORP, qu'on trouve aussi comme directrice d'une compagnie de comédiens hollandais[4]. Ils ouvrirent leur spectacle par deux pièces intitulées *La Fille à la Mode* et *La Baguette de Vulcain*[5]. Nous tirons ces renseignements d'une lettre d'un étudiant à Utrecht, qui regrette de ne pas avoir assez d'argent pour aller voir,

---

1. *Mémoires Anecdotes,* p. 205.

2. Campardon, *Les Spectacles de la Foire,* t. II, p. 54.
Dans une lettre à sa femme, datée de Bruxelles, du 22 août 1738, Piron parle de notre héroïne. Cf. *Revue d'Histoire Littéraire de la France,* de l'année 1923. Fascicule 4 (octobre-décembre). La *Bibliographie des ouvrages relatifs à l'amour, aux femmes et au mariage,* par J. Gay [Lille, 1899] fait mention du *Serail de Delys, ou Parodie de la tragédie d'Alcibiade,* comédie en vers, Cologne, P. Marteau, 1735, in-8°, 15 p. [Soleinne No. 3843]. «Cette pièce en vers et en 1 acte, très obscène et très rare est une imitation d'un livre italien des plus rares, l'*Alcibiade fanciullo,* d'innombrables fautes d'impression s'y trouvent. Delys était un juif fort riche qui scandalisait alors Paris».

3. *Mémoires Anecdotes,* p. 181.

4. Ce nom Jenois doit être une erreur du scribe; on retrouve le directeur sous le nom de Chênes Disinois en 1737 à La Haye; on l'autorise à jouer la comédie italienne et à représenter d'autres divertissements (Kossmann, *Nieuwe Bijdragen,* p. 84). Appointementen van het College Schout, Burgemeesteren en Schepenen. Archives municipales, La Haye, Résolution du 29 avril 1737. *Anna van Rijndorp* était veuve et sœur de comédiens. La famille *van Rijndorp* a joué un rôle important dans l'histoire théâtrale d'Utrecht.

5. *La Fille à la Mode,* comédie en 3 a., en prose, par Barbier, jouée à Lyon en 1707. *La Baguette de Vulcain,* comédie en 1 a., en prose et en vers, de Dufrény, repr. en 1693.

comme ses camarades, «les excellents acteurs français et italiens» qui ont érigé leur baraque sur la place appelée *Vreeburg*[1].

En 1735, les héritiers de M. Hendrik van der Spijk, propriétaire de la maison au côté nord du Voorhout, où, depuis 1719, l'opéra français avait été établi, la vendirent, et désormais La Haye ne compte plus qu'un seul Théâtre français, celui du *Casuariestraat*[2].

---

1. Justus van Effen, *Hollandsche Spectator,* 2e ed. 1756, t. V, 2e partie, p. 557. Le «Hollandsche Spectator» est une suite d'articles de huit pages que van Effen appelle «vertoogen» (discours). C'est une imitation des œuvres de Steele et d'Addison. Voir J. J. B. Elzinga, *Les mots français et les gallicismes dans le Hollandsche Spectator de Justus van Effen,* Amsterdam, 1923, et W. Zuydam, *Justus van Effen,* Gouda, 1922.
2. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire J. Wijnands), Dossier No. 2517, contrat du 4 mars 1735.

CHAPITRE III

Nicolas Huau,
Directeur de la Comédie Française du Casuariestraat.
(1735—1750)

Pendant l'année 1735, les autorités maintinrent également l'interdiction des spectacles. Johannes Thesingh demanda à plusieurs reprises soit aux Magistrats de La Haye soit à la Cour de Hollande, l'autorisation de faire jouer des opéras ou des comédies sur son théâtre du *Casuariestraat*. Mais toujours on lui donnait une réponse négative; les autorités alléguaient comme motifs de leur refus la situation précaire du pays causée par les menaces de guerre et par le taret qui menaçait les digues du pays[1].

Cependant devant la persévérance de M. Thesingh la résistance des autorités se brisa. Au mois de mai de l'année 1736, le propriétaire du théâtre obtint l'autorisation, sollicitée avec tant de ténacité[2]. Il s'agissait alors d'entrer en relation avec une troupe de comédiens. C'était sans doute Nicolas Huau et ses camarades qui le 23 juillet de la même année 1736, donnèrent la première représentation. Huau venait de quitter la direction du Grand Théâtre de Bruxelles, où le 23 juin Pierre-Antoine Gourgaud, dit Dugazon, lui avait succédé. Il aura donc saisi avec satisfaction cette occasion de se produire sur la scène de La Haye. Nous avons sur le théâtre et la première représentation de la troupe, des renseignements assez curieux. Un voyageur français parcourant la Hollande, a laissé une relation manuscrite de son voyage[3]. L'acteur

---

1. Archives municipales, La Haye, Resolutiën van Baljuw, Burgemeesteren en Schepenen, 1735, fol. 171, Résolution du 22 septembre 1735.
Archives de l'Etat, La Haye, Resolutiën van het Hof, No. 293, Résolution du 27 septembre 1735.
En effet les autorités avaient raison de s'alarmer de la destruction partielle des digues par les tarets en 1734.
2. Requête de Thesing du 1 mai 1736. Archives de l'Etat, La Haye, Resolutiën van het Hof, No. 294, 1 mai 1736.
3. Voir: E. Biema, *Een reis door Holland in 1736,* dans *Oud-Holland,* 1910, p. 82.

anonyme dit que «le spectacle était superbe par la quantité des personnes des deux sexes, dont les loges étaient ornées». Notre voyageur fut ravi du coup d'œil qu'offrait la salle. Il y avait plusieurs ambassadeurs; au souvenir du grand nombre de dames qui remplissaient la salle, il s'écrie: «Il faut avouer que le sang est beau à La Haye». La propreté de la salle le frappait. Comme les loges n'étaient séparées du parterre que par une rampe à hauteur d'appui, le voyageur pouvait tranquillement contempler le public. Ce même auteur nous apprend qu'en 1736 les concerts de Monsieur Du Liz formaient une des attractions de La Haye. Il dit: «... nous ne nous y arrêtâmes pas beaucoup à cause du concert qui se donnait ce jour-là chez Monsieur Vlisse»[1].

Après sa déconvenue avec l'opéra, le mécène semble s'être rabattu sur ces concerts. Dans le jardin de sa maison (aujourd'hui Korte Voorhout No. 7), il y a encore, (transformée en maison), la salle de concert que notre Français décrit ainsi: «(M. Du Liz) a fait de deux chambres un salon, qu'il a élevé en dôme parce que les étages étaient trop bas. Du reste il est d'une belle architecture et doré superbement». Le voyageur nous apprend aussi que le concert se composait de vingt personnes parmi lesquelles il y avait des actrices à qui le mécène donnait jusqu'à trois mille francs, alors que le moindre des pensionnaires en gagnait 1000[2].

Les descriptions élogieuses des concerts sont nombreuses dans les livres du temps. Dans son livre *Le Hollandois,* De la Barre de Beaumarchais insiste longuement sur leur éclat[3]. Il dit que les personnes les plus illustres, les ministres des Provinces-Unies, ceux des puissances étrangères, des voyageurs de marque y assistaient. Il convient de rappeler ici que même le prince d'Orange y venait quelquefois. Lorsque le prince fut rentré à La Haye après son mariage avec la princesse Anne d'Angleterre, M. Du Liz donna une fête en son honneur. Il y eut une comédie avec musique et danse, et un banquet suivi d'un bal. De la Barre de Beaumarchais raconte qu'on recevait les visiteurs de marque dans une salle superbement illuminée et meublée. La musique était placée dans une chambre toute brillante, c'est là que les personnes de moindre condition

---

1. E. Biema, article cité dans *Oud-Holland,* 1910, p. 83.
2. Ibidem, p. 84.
3. De la Barre de Beaumarchais, *Le Hollandois ou lettres sur la Hollande,* t. X des *Lettres Sérieuses et Badines,* La Haye, Van Duren, 1740, Lettre XLIV, p. 325—326.

étaient admises. Des laquais «faits au tour et habillés du meilleur air», servaient des rafraîchissements.

L'auteur des *Lettres sur la Hollande* résume ensuite brièvement l'histoire du théâtre français depuis 1730 environ. Il n'est pas tendre pour les Hollandais. Voici la fin de sa lettre: «J'ignore à présent quel est l'état du Théâtre François en Hollande (il écrit ceci en 1738). Mais peut-être le devinerois-je bien. Le Hollandois communément n'est pas touché de la plaisanterie délicate de Molière, et du tragique noble mais simple de Corneille. Quel peut être le sort d'acteurs qui ne sauroient rien représenter de meilleur que les pièces de ces grands Hommes, et qui souvent même les représentent fort médiocrement?»[1]. Dans son jugement sur les comédiens hollandais le Sieur de la Barre de Beaumarchais est plus impitoyable encore[2].

Après avoir joué pendant quelques mois sur le théâtre du Casuariestraat le Sieur HUAU s'engagea avec le Sieur Thesingh pour s'assurer l'entreprise de la Comédie française pour la saison suivante. Il loua le théâtre à l'exception du café, qui restait, comme c'était la coutume, au propriétaire. Le bail se fit pour un an à partir du 6 mars 1737 avec promesse de prolongation, et le loyer fut fixé à trois sous par spectateur; le propriétaire était autorisé à mettre un contrôleur à la porte du spectacle. Il devait fournir les costumes et les décors; par contre il se réservait des droits sur le second balcon. Si le directeur voulait aller jouer à Leyde ou ailleurs, il devait payer une amende de 25 florins par soirée, exception faite pour les quinzaines de Pâques et de Noël pendant lesquelles toute représentation était interdite. Si le Sieur HUAU allait jouer hors de La Haye pendant plus de quatre semaines consécutives, le bail devait être annulé de ce fait[3].

Quelques années auparavant HUAU était à Bruxelles, également en qualité de directeur. Sa troupe y joua deux ans de suite, du 28 novembre 1734 au commencement de 1736[4].

Sur les faits et gestes de HUAU pendant la saison 1736—1737,

---

1. De la Barre de Beaumarchais, *op. cit.*, Lettre XLIV, p. 321.
2. Ibidem, Lettre XLIV.
3. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire S. Favon), Dossier No. 2896, bail du 3 octobre 1736.
4. H. Liebrecht, *op. cit.*, pp. 166—167. Le 11 février 1736, Huau joue la *Princesse d'Elide* dans une version nouvelle «continuée en vers par le Sieur D. K.». H. Liebrecht, *op. cit.*, p. 166, note 2.

En 1733, le 7 mars, les magistrats d'Aix-la-Chapelle donnèrent à Huau et ses compagnons l'autorisation de jouer leurs comédies.

Archives d'Aix-la-Chapelle; Erlaubnisschein der Vogtmajorie.

aucun renseignement ne nous est parvenu[1]. Il y a lieu de croire que son public était content du jeu de ses artistes, car, en 1738, il revient au Casuariestraat où sa place pendant la saison précédente avait été occupée par une troupe sous la direction de CHARLES LE SAGE et Mlle JULIE LE GRAND.

Ceux-ci, ayant obtenu des Bourgmestres de La Haye, l'autorisation de jouer à partir de la Quasimodo de l'année 1738[2], s'engagèrent envers Monsieur Thesingh par un bail[3]. Le propriétaire leur céda son théâtre pour une durée d'un an pour y jouer «comédies, tragédies et autres pièces françaises». Les conditions furent en grande partie les mêmes que celles du contrat de HUAU. Seulement, le public s'étant plaint de n'avoir presque pas vu danser l'année précédente, il fut stipulé qu'on devait danser soit entre les pièces, soit avant la fin du spectacle, toutes les fois que les pièces ne réclamaient pas de danses.

Si on devait représenter une pièce en trois actes ou trois danses, les comédiens seraient obligés de jouer une petite pièce après.

Le Sieur LE SAGE et la Demoiselle JULIE LE GRAND ne désirant plus le privilège de la comédie française, NICOLAS HUAU s'adressa au mois d'octobre 1738, aux Magistrats de La Haye, pour obtenir à nouveau

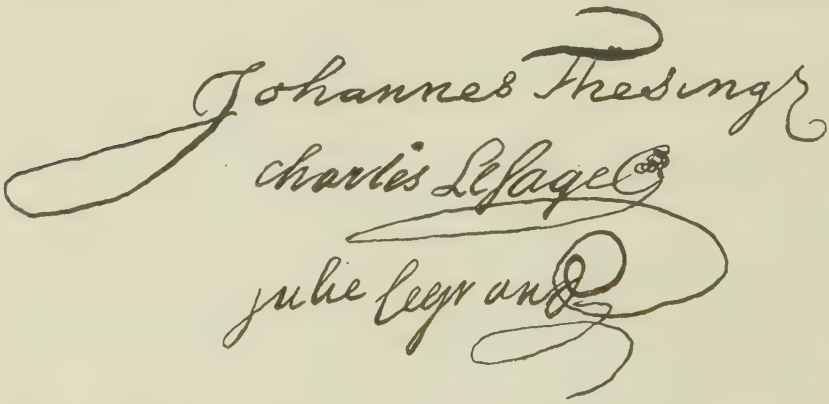

Signatures de Johan Thesingh, Charles Le Sage et Julie Le Grand. 1737.

1. Il y a lieu de croire que c'était la troupe de Huau qui obtint, le 17 juin 1737, l'autorisation de jouer à Utrecht pendant la kermesse en même temps qu'une troupe de danseurs de corde. Les comédiens devaient payer *f* 300.—. Voir: W. G. F. A. van Sorgen, *De Tooneelspeelkunst te Utrecht en de Utrechtsche Schouwburg*, p. 82.
2. Archives municipales, La Haye, Resolutiën van Baljuw, Burgemeesteren en Schepenen, No. 201, Résolution du 21 juillet 1737.
3. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire C. van Dansioo), Dossier No. 1428, acte du 1er octobre 1737.

l'autorisation de jouer[1]. Le 31 octobre 1738, il obtint le privilège de la comédie française; il s'entendit, le 19 decembre 1738[2], avec le propriétaire du théâtre du Casuariestraat, le Sieur Thesingh, pour la location du théâtre comprenant la salle, les machines, les décors et accessoires. Il se proposait de jouer des comédies et des tragédies et d'autres pièces françaises et italiennes, mais, quant au répertoire, sous l'approbation du propriétaire. En cas d'interdiction des représentations les contractants seraient libérés de leurs obligations. Le Sieur Thesingh devait fournir les habits et les décors de théâtre d'après un inventaire. Le propriétaire se réservait dans la salle le balcon du second rang et recevrait trois sous par spectateur. La taxe des pauvres et les autres charges devaient être payées par les locataires. Le propriétaire devait faire éclairer la salle au moyen de chandelles et payerait l'éclairage à bougies à l'occasion de la visite éventuelle de la Princesse d'Orange ou d'une tête couronnée; le locataire lui rembourserait de ce chef quatre florins par représentation. Les autres chandelles, celles par exemple pour les loges des comédiens, ainsi que les lanternes des portes seraient à la charge du locataire; celui-ci payerait aussi le chauffage depuis le 1 novembre, aussi longtemps que le voudrait le Sieur Thesingh. Ce dernier aurait le droit de choisir un receveur au bureau de la comédie, deux ouvriers pour manœuvrer les décors et les machines, le tout à la charge du locataire. Le nombre des représentations serait de trois ou quatre par semaine, excepté les quinzaines et autres fêtes. Si le directeur HUAU y manquait, il devait payer au Sieur Thesing 25 florins, argent de Hollande. En cas de cessation pendant quatre semaines successives, le bail serait annulé. S'il n'y avait pas de danse dans les pièces, le directeur s'engageait néanmoins à faire exécuter des danses, soit à la fin de la comédie, soit entre les deux pièces; sinon il devait payer un ducaton aux pauvres. Il y aurait toujours une petite pièce après la grande, même si dans celle-ci il y avait des intermèdes et des danses. On ne ferait aucun changement au théâtre sans le consentement du propriétaire.

L'année suivante HUAU renouvela ce bail qui devait entrer en vigueur huit jours après Pâques 1740, jusqu'à huit jours après Pâques de l'année 1741[3].

---

1. Requête de Nicolas Huau, Archives municipales, La Haye, Resolutiën van Baljuw, Burgemeesteren en Schepenen, No. 105, 31 october 1738.
2. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire C. van Dansioo), Dossier No. 1428, acte du 19 décembre 1738,
3. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire C. van Dansioo), Dossier No. 1428, acte du 19 février 1740.

Peu de temps après, au mois d'avril recommence l'éternelle querelle entre les trois puissances qui se disputaient toujours le pouvoir de s'immiscer dans les affaires du théâtre: le Consistoire de l'Eglise réformée, qui tâchait de faire enrayer les représentations de toute espèce pendant la kermesse; les Messieurs de la Cour et les Messieurs de La Haye, qui, jaloux de leur pouvoir, les uns des autres, essayaient avec force révérences d'éluder les instances du Consistoire, parce que la kermesse était avantageuse pour les habitants. Comme ces longs débats ne concernent que le spectacle en général pendant la période de la kermesse et ne nuisent pas au Théâtre français, nous les passerons sous silence[1].
Une résolution des Magistrats de La Haye du 30 mai 1740[2] a plus d'importance pour notre sujet, celle qui fut prise lorsque les Messieurs de La Haye chargent le Bailli, le Baron de Wassenaer, de se renseigner sur les affaires de la comédie française du Casuariestraat, tant en ce qui concernait les créanciers que les acteurs. Les affaires ne marchaient sans doute pas très bien à en croire les rumeurs d'alors. Le 3 juin 1740[3] le Bailli rapporta aux Bourgmestres que l'entrepreneur de la comédie s'était plaint à lui et lui avait déclaré ne plus pouvoir jouer pendant quelques mois parce que quatre des meilleurs acteurs étaient partis pour Hanovre, pour y jouer la comédie pendant le séjour du roi de la Grande-Bretagne; tandis que quelques autres acteurs avaient l'intention de suivre cet exemple. C'est pourquoi le directeur HUAU pria les autorités de La Haye de fermer le théâtre, promettant de faire tous ses efforts pour satisfaire ses créanciers, à quoi le propriétaire ne voulait pas s'opposer, déclarant être payé par l'entrepreneur.

Les Magistrats de La Haye acquiscèrent à cette demande. C'est ainsi qu'un certain nombre de comédiens se virent tout à coup renvoyés. Ceci explique une lettre de M. de Raesfeld, ambassadeur du Roi de Prusse à La Haye et adressée à son souverain, datée du 26 juillet 1740[4]. Le Roi de Prusse, bien que son deuil fût loin d'être terminé, s'occupait, depuis le commencement de ce mois-là de mettre

---

1. Archives de l'Etat, La Haye, Resolutiën van het Hof, No. 296, Résolutions du 6 en du 25 avril 1740.
Archives municipales, La Haye, Resolutiën van Baljuw, Burgemeesteren en Schepenen, No. 166, Résolutions du 11 en du 16 avril, du 16 et du 27 mai 1740.
2. Ibidem, fo. 63.
3. Ibidem, fo. 64
4. J. J. Olivier, *Les Comédiens français dans les Cours d'Allemagne*, IIe Série, p. 28.

à exécution son projet de former une troupe française en Prusse. M. de Raesfeld lui écrivit:

«Comme tout le monde dit, que pour attirer des Etrangers à sa Cour Votre Majesté a résolu d'établir une comédie à Berlin, une certaine Mme BERNO m'est venue voir pour me prier de la recommander très humblement à V. M., c'est une personne qui a joué ici le premier rôle tant dans le sérieux que dans le comique avec applaudissements et dont la conduite a toujours été sans reproche. Si V. M. l'ordonne, elle se rendra à Berlin pour y être employée et je ne doute pas, qu'elle ne donnât de la satisfaction aux spectateurs. J'attendrai les ordres de V. M. là-dessus».

Cependant il semble que le roi ne se soit pas décidé très vite; du moins, au mois de février 1741, la Dlle MARIE DE BARNAUD, fille majeure et première actrice à La Haye, déclare-t-elle par devant notaire devoir au Sieur Jean Delis, maître boulanger, la somme de

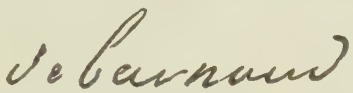

Marie de Barnaud
19 février 1741

fl. 445. 14 sols, pour nourriture, logement, livraison de pain et argent prêté à différentes époques[1]. Etait-elle sur son départ? On serait tenté de le croire.

Toutefois Monsieur Thesing, regrettant sans doute que sa salle de spectacle ne lui profitât pas, avait fait venir des comédiens d'Amsterdam, sans demander l'autorisation des Magistrats. Le 17 juillet, on dépêcha quelqu'un au nom des Bailli et Bourgmestres pour lui interdire de faire jouer et pour faire cesser les représentations ce jour-là même. On fit aussi prévenir deux des principaux acteurs. Le Sieur Thesingh se rendit immédiatement à l'Hôtel de Ville où il s'excusa, disant qu'il croyait avoir le droit de faire jouer dans la maison qui était sa propriété, et pour laquelle il avait payé les impôts; qu'il invitait ses amis à assister aux représentations sans rétribution aucune et que pour toutes ces raisons il ne voudrait faire cesser le spectacle sans avoir consulté là-dessus quelques personnalités. A quoi on lui répondit que les Magistrats sauraient bien faire exécuter leur résolution.

Nous ne savons pas l'issue de ces discussions. Cependant le Sieur

---

1. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire J. de Cœur), Dossier No. 1851, acte du 19 février 1741.
2. Archives municipales, La Haye, Resolutiën van Baljuw, Burgemeesteren en Schepenen, No. 166, fo. 74, Résolution du 17 juillet 1741.

Thesingh, l'année suivante, fut assez prudent pour demander l'autorisation de faire jouer des comédies convenables et on la lui accorda[1].

Cela explique le bail du 19 février 1743 par lequel Thesingh loua son Théâtre du Casuariestraat au Sieur PIERRE FIERVILLE[2] pour un an, à dater du 25 février 1743 jusqu'au 25 février de l'année 1744, afin d'y faire jouer le répertoire français et italien, aux mêmes conditions presque que celles du bail du 19 février 1740. Le remboursement pour les chandelles serait de 5 florins 5 sols pour chaque représentation. Le Sieur Thesingh choisirait comme receveur le Sieur Huyberts, maître tailleur, puis un machiniste et deux ouvriers. Le propriétaire aurait des billets gratuits pour une ou deux personnes au parterre, au second rang ou à l'amphithéâtre, l'entrepreneur pour huit personnes au second rang ou au troisième. Après une pièce de trois actes et trois danses le directeur devait faire suivre une petite pièce[3].

Le Consistoire, toujours aux écoutes, ayant appris l'arrivée prochaine d'une nouvelle troupe s'adressa le 25 février aux Magistrats afin d'obtenir l'interdiction, alléguant, comme motif de sa requête, la situation dangereuse du pays et la prédication de la Passion qui avait commencé. Mais le Bailli répondit aux ministres protestants qu'on avait donné la permission d'ouvrir le spectacle à la prière des ambassadeurs étrangers et que les Magistrats en ceci avaient suivi les anciennes coutumes. Cependant on ne permettrait les représentations que pour quatorze jours, le théâtre serait fermé ensuite jusqu'après Pâques.

Le 12 mars de la même année, FIERVILLE s'associa avec JACQUES LE FAUCHEUX pour l'entreprise de la comédie[4].

Le 30 juin 1743 le second directeur passa un contrat par devant notaire avec le Sieur JEAN-BAPTISTE PRIN et sa femme[5]. Le Sieur

1. Archives municipales, La Haye, Resolutiën van Baljuw, Burgemeesteren en Schepenen, Résolution du 30 novembre 1742.
2. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire L. Bijlandt), Dossier No. 2243, No. 13, contrat du 19 février 1743.
3. *Pierre Guichot, dit Fierville,* naquit à Dijon le 29 mars 1671. Il doit avoir débuté á la Comédie Française à l'âge respectable de 62 ans, le 18 mai 1733, où il fut reçu au commencement de 1734. Congédié le 18 janvier 1741 avec une pension de 500 livres, il retourna en province et étant à Gand, en 1742, composa un ballet-divertissement en l'honneur de l'impératrice Marie-Thérèse. Il est à la cour de Bayreuth de 1747 à 1759, à Turin en 1761. *Fierville* mourut à Munich le 27 février 1777, à 106 ans.
4. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire L. Bijlandt), Dossier No. 2243, No. 14, acte du 12 mars 1743.
5. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire L. Bijlandt), Dossier No. 2243, No. 47, acte du 30 juin 1743.

Prin aurait une cinquième part dans l'entreprise à compter depuis le 29 juin jusqu'au dimanche des Rameaux 1744. Le comédien devait jouer les premiers et les seconds rôles. Il n'aurait pas à payer les frais de voyage de la troupe avant la date indiquée, et il serait de moitié dans les profits d'une représentation de bénéfice. Mme Prin moyennant des appointements sur le pied de 1700 florins, devait jouer les premiers rôles tragiques et les premières amoureuses.

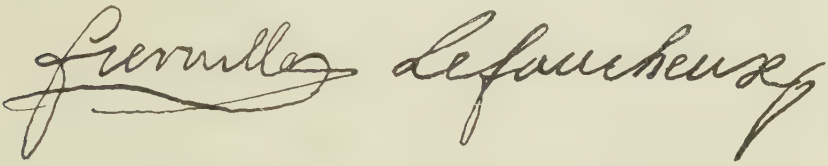

Signatures de Pierre Fierville et Jacques Le Faucheux.
12 mars 1743.

Mais ce contrat fut annulé le 25 juillet de la même année[1].

Sur les représentations de Fierville et sa troupe nous avons le témoignage d'un connaisseur, Voltaire, que nous retrouvons en Hollande en 1743. Il avait dû subir une grave insulte de la part de l'Académie, qui lui avait préféré, à l'instigation de la cour, un brave ecclésiastique, l'abbé de Luynes, frère du duc. L'auteur irrité accable d'épigrammes mordantes ses ennemis, surtout Boyer, ancien évêque de Mirepoix, l'*âne évêque* de Mirepoix, comme Voltaire et Frédéric étaient accoutumés de le nommer[2].

La situation de Voltaire devenant intenable à Paris, ses amis influents eurent l'idée de lui confier une mission qui lui fournirait

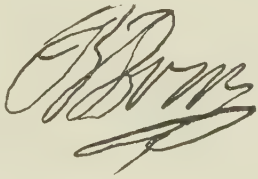

Jean-Baptiste Prin
30 juin 1746.

l'occasion de se rendre utile pendant un exil devenu nécessaire. Il s'agissait de faire une enquête sur les véritables intentions de

1. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire L. Bijlandt), même contrat.
2. Nous empruntons les détails suivants à l'article précité, *Voltaire en Hollande*, de P. Valkhoff et J. Fransen, *Revue de Hollande*, 1916, pp. 1091—1095.

Frédéric qui préoccupaient toute l'Europe. On espérait que le roi de Prusse s'épanchant dans le sein d'un philosophe ami qui parlerait mal de Louis XV et de ses ministres, lui confierait si la France pourrait compter sur l'amitié efficace du puissant souverain.

Voltaire accepta, et se rendit d'abord à La Haye, sans doute pour tâter le terrain par l'intermédiaire de son ami le jeune comte de Podewils, ministre de Prusse. C'est aussi chez celui-ci, à la Vieille-Cour[1], qu'il s'installa, comme trois ans auparavant.

> Sous vos magnifiques lambris,
> Très dorés autrefois, maintenant très pourris,
> Emblême et monument des grandeurs de ce monde,
> O mon maître, je vous écris,
> Navré d'une douleur profonde.

La douleur profonde provient de ce qu'il est à la «Vieille-Cour», et non pas à la cour nouvelle où fleurissent les arts. Il lui tarde de partir pour Berlin, et attend avec impatience le *Vorspann* de Sa Majesté. Mais la fièvre quarte dont il souffrait et l'expédition de Frédéric en Silésie devaient retarder le départ de Voltaire. En attendant il ne fut pas inactif.

Le rôle qu'il joua à La Haye fut sans contredit un peu louche. En apparence victime du gouvernement, pauvre exilé qui n'avait qu'à se plaindre de sa patrie, il recevait des confidences que l'agent diplomatique transmettait fidèlement à d'Argenson, ministre de la guerre, et à Amelot, ministre des affaires étrangères.

En outre, la liaison de Podewils avec la femme d'un des membres des Etats Généraux fut pour lui un heureux hasard. «Le jeune comte de Podewils, amoureux et aimé de la femme d'un des principaux membres de l'Etat, attrapait par les bontés de cette dame des copies de toutes les résolutions secrètes de leurs hautes puissances très malintentionnées contre nous. J'envoyais ces copies à la cour; et mon service était très agréable»[2]. C'est ainsi qu'il envoie aux ministres français des états concernant les forces militaires de la Hollande et les dépenses de la guerre, la communication que le roi de Prusse fait négocier secrètement à Amsterdam un emprunt de quatre cent mille florins à trois et demi pour cent, des copies

---

1. La Vieille Cour, le *Oude Hof*, le palais actuel de la Reine des Pays-Bas au Noordeinde, dont après la mort de Guillaume III en 1702, Frédéric I, roi de Prusse, était devenu propriétaire et où s'était installé le ministre de Prusse.
2. *Mémoires pour servir à la vie de M. de Voltaire écrits par lui-même*, composés en 1759.

de diverses dépêches adressées à La Haye par les agents politiques des Provinces-Unies auprès des Cours étrangères. L'ambassadeur de France à La Haye, le marquis de Fénelon, l'aimable *Fanfan,* à qui son oncle, l'illustre prélat, avait envoyé jadis des lettres charmantes, et son secrétaire, l'abbé de La Ville, ne virent pas sans quelque ombrage l'arrivée et les démarches du nouveau missionnaire. Ils avaient réussi à faire de la Hollande une non-valeur dans les comptes de l'Angleterre, suivant l'expression de La Ville, et ils avaient peut-être peur que Voltaire, qui passait pour un frondeur en exil, ne détruisît par ses attaques contre le gouvernement français, l'œuvre qu'ils avaient si intelligemment édifiée.

Comme toujours Voltaire se plaisait beaucoup à La Haye. Le 5 juillet déjà il écrit à d'Argental[1]: «Je ne vous déplairai pas en vous disant qu'il y a ici une comédie assez passable. PRIN et FIERVILLE en sont les principaux acteurs. Il y a une BERCAVILLE[2] qui vaut mieux, sans comparaison, que toutes les soubrettes qu'on a essayées et qui est plus effrontée elle seule que toutes les autres ensemble». Et le 8 août il écrit à d'Argenson[3]: «Il y a ici des hommes très estimables; La Haye est un séjour délicieux l'été, et la liberté y rend les hivers moins rudes. J'aime à voir les maîtres de l'Etat simples citoyens. Il y a des partis, et il faut bien qu'il y en ait dans une république; mais l'esprit de parti n'ôte rien à l'amour de la patrie, et je vois de grands hommes opposés à de grands hommes». Il voit avec admiration un des principaux membres de l'Etat marcher à pied sans domestiques, habiter une maison faite pour ces consuls romains qui faisaient cuire leurs légumes, dépenser à peine deux mille florins par an pour sa personne, et en donner plus de vingt mille à des familles indigentes. Il aime à habiter La Haye. «C'est le pays des nouvelles et des livres; c'est proprement la ville des ambassadeurs; leur société est toujours très utile à qui veut s'instruire. On les voit tous en un jour. On sort, on rentre chez soi; chaque rue est une promenade; on peut se montrer, se retirer, tant qu'on veut. C'est Fontainebleau, et point de cour à faire»[4].

Il se rend parfaitement compte des véritables sentiments des Néerlandais d'alors à l'égard de la France. «Il paraît que nous ne sommes

1. *Œuvres de Voltaire,* édit. Beuchot, t. LIV, p. 550
2. Nous rencontrons *Prin* en 1713 à Utrecht. *Bercaville* et Mlle *Bercaville* étaient dans la troupe de *D'Hannetaire* à Bruxelles en 1745 et dans la troupe de *Favart* dans la même ville en 1746.
3. *Œuvres de Voltaire,* édit. Beuchot, t. LIX, p. 563.
4. Ibidem, p. 564.

pas extrêmement bien voulus dans les pays étrangers», dit-il dans une lettre au duc de Richelieu; et il continue: «quand je dis nous, je dis notre puissance, car on aime les particuliers, en haïssant la France ... On nous traite comme nous traitons les jésuites; on dit du mal du corps, et on est fort aise de vivre avec les membres; on nous prie à souper, et on chante pouille à notre ministère; on joue publiquement ,par permission du magistrat, une comédie intitulée *la Présomption punie*[1], dans laquelle la reine de Hongrie est représentée sous le nom de *Mimi;* le cardinal de Fleury, sous celui d'un vieux bailli impuissant qui, ne pouvant coucher avec Mimi, veut lui ôter toute la succession de son père; le prince Charles, sous le nom de *Charlot,* chasse le bailli et ses consorts; et voilà la *Présomption punie.* On va voir à dix lieues cette mauvaise bouffonnerie, qui se joue à Amsterdam. J'aime encore mieux cette farce que la tragédie de Dettingen, cèla ne casse ni bras ni têtes»[2].

Au point de vue de l'art dramatique, la petite comédie n'a aucune valeur. Elle ne mérite notre intérêt qu'au point de vue politique. La France y est terriblement malmenée dans la personne du vieux bailli, à travers duquel l'auteur vise le cardinal de Fleury, et les ennemis de la France ont dû applaudir frénétiquement la scène où le protecteur de Mademoiselle Mimi, le Procureur fiscal, qui a déjà été l'ami de son père et qui représente probablement l'Angleterre, destitue le mauvais tuteur de ses fonctions. «Sur ce qui nous a été rapporté et prouvé de la conduite turbulente, séditieuse et inique que notre grand Bailli de Frenac tenait non seulement dans l'étendue de notre Baillage, mais encore dans les Pays voisins, nous le dégradons et démettons de la dite charge de Bailli, confisquons tous ses biens au profit de ceux qu'il a ruinés, ou voulu ruiner, etc.».

Vers la fin les paysans chantent:

Allons, vieillard en enfance,
Allons donc, décampe donc.
Ciel, que deviendrait la France
Si ton bail était plus long!

---

1. *La Présomption punie,* comédie traduite de l'allemand du baron de ***, représentée pour la première fois sur le Théâtre du Prince de ***, le 2 février 1743. A Prague chez Frederick Gretz et se trouve à La Haye chez Laurent Berkoske le fils dans le VlaemeStraat ou NieuweStraat, 1743. Une traduction en néerlandais en parut la même année sous le titre de: *De Gestrafte vermetelheid.*
2. *Œuvres de Voltaire,* édit. Beuchot, t. LIV, pp. 565—566.

Guillaum IV.
1711—1751.

Allons vieillard en enfance.
Allons donc, décampe donc.

Selon l'abbé de La Ville l'auteur de la comédie satirique était un médecin de La Haye, «qui vivait en particularité» avec Voltaire.

Las de toutes les difficultés qu'il rencontrait pour aboutir à un accord avec les entrepreneurs du spectacle, le Sieur Johannes Thesingh abandonna par devant notaire la direction et l'administration de son théâtre au Sieur Huybert Huyberts, que nous venons de nommer plus haut[1]. Pour une période de cinq ans allant jusqu'au trente avril 1749, le Sieur Huyberts aurait à payer au Sieur Thesingh 2300 fl. par an, si les recettes étaient suffisantes. Après ces 5 années le nouvel administrateur aurait encore une option de cinq ans.

Un entrepreneur de spectacle en Hollande avait toujours à compter avec la religion. C'est ainsi que, à cause du jour de prière les Magistrats ordonnèrent que la comédie serait fermée le 25 février 1744, et jusqu'à nouvel ordre. Une résolution ultérieure défendit de rouvrir le spectacle avant la fin de Pâques, tandis que le 7 avril on permit aux comédiens d'ouvrir le théâtre le 13[2]. L'arrangement avec Huybert Huyberts, fait le 20 décembre 1743, subit une modification le 19 février 1745[3]. C'est alors que le Sieur Thesingh lui loue le théâtre du côté nord du Casuariestraat contre un loyer de 2000 florins par an, mais en cas d'interdiction pour un an ou de cessation pour toujours, le Sieur Huyberts n'aurait à payer que 200 fl.

Au mois de juin 1746, le Sieur Huyberts se rendit sur la prière du Sieur Thesingh, demeurant alors à Amsterdam, en cette ville, avec divers costumes de théâtre, qu'il vendit en partie aux Régents du théâtre d'Amsterdam, en partie au fripier Levy.

Cinq ans plus tard, en 1751, Thesingh importuné sans doute par Huyberts se crut obligé de déclarer par devant notaire que son locataire, à l'occasion de la vente des costumes en question, n'avait réclamé aucun dédommagement en cas que les habits vendus dussent servir, et que lui, Thesingh, n'avait pas non plus promis de payer 4 florins par semaine comme loyer des costumes vendus, si la comédie venait à jouer[4].

---

1. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire J. J. v. d. Burgh), Dossier No. 2988, acte du 20 décembre 1743.
2. Archives municipales, La Haye, Resolutiën van Baljuw, Burgemeesteren en Schepenen No. 202, fo. 29, Résolution du 7 avril 1744.
3. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire J. J. v. de Burgh), Dossier No. 2987, contrat du 20 décembre 1743. Ibidem Dossier No. 2988, contrat du 19 février 1745.
4. Archives municipales, Amsterdam, Archives notariales (notaire Ph. Pot), Dossier No. 10149, No. 85, acte du 8 juin 1751.

Le 14 juillet 1746 Johannes Thesingh cédait à Mr. Huyberts ses meubles pour fl. 1664.18[1].

Le Sieur Huyberts, pour profiter de son contrat, loua diverses pièces de la maison à des particuliers, par exemple quatre chambres pour 400 florins, éclairage compris, au Sieur Bontemps[2].

Vers la fin de l'année 1749, Huybert Huyberts s'adressa aux Magistrats de La Haye; se disant «propriétaire de l'immeuble situé dans le Casuariestraat, ayant autrefois servi de comédie» il sollicita la permission d'y faire jouer par une troupe de comédiens français sous la direction de Sieur HÉBERT.

Les Messieurs de La Haye accordèrent le consentement demandé. par leur résolution du 18 novembre 1749[3] et dès le lendemain les Sieurs Huyberts et HÉBERT s'entendirent sur les conditions du bail.

Le propriétaire fournirait le théâtre de décors et de machines ainsi que les loges où s'habillent les acteurs et tout ce qui appartenait audit théâtre, contre une rétribution de 3 sols par spectateur et par représentation. L'entrepreneur recevrait le reste des recettes, déduction faite des droits des pauvres.

La femme de Huyberts tiendrait le bureau, moyennant un payement de 30 sols par jour. En outre le Sieur Huyberts aurait le profit des chaufferettes et du café. Le bail commencerait le jour de la première représentation pour finir à Pâques de l'année 1750[4]. Sans doute pour couvrir ses frais, le Sieur Huyberts organisait de temps en temps des bals au théâtre pour une centaine de couples.

Malgré toutes les peines qu'il se donnait, l'entrepreneur ne réussit pas à joindre les deux bouts.

Il dut abandonner la direction du théâtre sans avoir pu régler toutes ses dettes. Le Sieur Huyberts se montrait disposé à se porter garant auprès des créanciers. C'est ainsi que le 20 décembre 1751, il se constitua caution pour l'ancien entrepreneur pour une somme de fl. 120: 18 sols due à un charpentier et pour une somme de 232 fl. 45 sols due à un perruquier[5].

---

1. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire L. Bijlandt), Dossier No. 2246, contrat du 14 juillet 1746.
2. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire L. Bijlandt), Dossier No. 2246, contrat du 1 août 1746.
3. Archives municipales, La Haye, Resolutiën van Baljuw, Burgemeesteren en Schepenen No. 167, fo. 65.
4. La troupe de *Hébert* joua pendant 6 semaines à Utrecht depuis le 6 juillet 1750.
5. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire P. Sauveplanne) Dossier No. 3226, acte du 20 décembre 1751.

CHAPITRE IV

Les Comédiens Français de la Princesse d'Orange et de Nassau à La Haye.

(1750—1760)

Pendant les dernières semaines de 1751 et le commencement de 1752 la troupe de LL. AA. RR. joue à Bruxelles au théâtre de Saint-Sébastien[1]. Il y avait là les Sieurs Ribou[2], Quinault, de Vos,

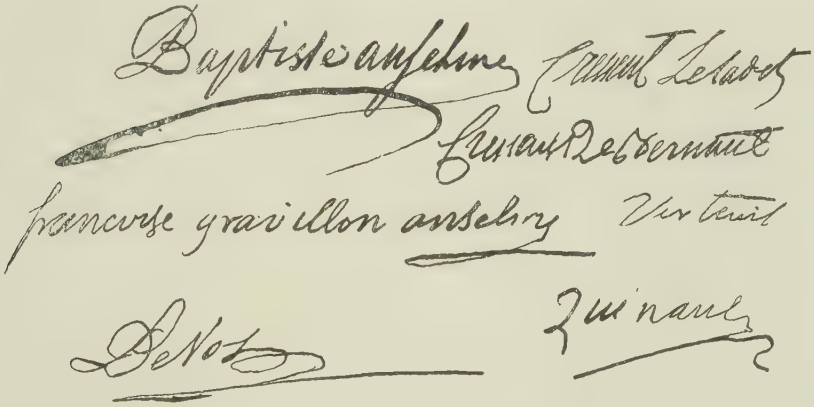

Signatures de Baptiste Anselme, Françoise Gravillon Anselme, Cressant de Bernard, Cressant Cadet, Verteuil, Quinault, de Vos.
2 mai 1752.

---

1. Voir P. Claeys *Histoire du Théâtre à Gand,* Gand, Vuylsteke, 1892, 3 vol. in-8°, p. 117. Le 14 juin 1751, les Magistrats d'Utrecht autorisèrent une troupe française sous *Le Clair* et la troupe néerlandaise des «Théâtres de la Haye et de Leyde» à jouer pendant la kermesse, moyennant payement de fl. 350.—. Les Français eurent du succès: on leur permit de revenir à Utrecht, mais le 6 décembre 1751 les Magistrats retirèrent leur autorisation à cause du deuil sur la mort du Stathouder, deuil pris par les Magistrats et «tous les honnêtes gens».

Voir: Van Sorgen, *op. cit.*, pp. 83—84. On restitue les fl. 175.— versés pour la Chambre des Aumôniers.

2. *Nicolas Ribou,* né à Paris, vers 1720, débuta à la Comédie Française, le 6 novembre 1747 et fut reçu le 14 janvier. Assez mauvais sujet, joueur effronté, *Ribou,* chercha querelle à son camarade *Rosely* et l'atteignit à la poitrine. *Ribou,* forcé de quitter la France à la suite de cet événement, fut comédien à Vienne, où il mourut.

(Lyonnet, *Dictionnaire des Comédiens,* t. II, p. 559).

JULIEN, CORBIN, BRAULT, DESJARDINS, RESTIER et CHANFLEUR et comme actrices Mmes BAPTISTE, BERNARDY, Mlle BEAUPRÉ. Ils avaient débuté au mois de novembre 1751 et jouèrent jusqu'au samedi des Rameaux 1752.

Rentrée à La Haye la troupe passa, le 2 mai 1752, un bail par devant notaire avec le Sieur Huybert Huyberts[1], signé par le Sieur BAPTISTE ANSELME et sa femme FRANÇOISE GRAVILLON, par Mme MARIE ARMAND, épouse séparée du Sieur VERTEUIL; puis par les Sieurs FRANÇOIS CRESSANT DE BERNARD et LOUIS CRESSANT cadet, NOËL-ANTOINE DEVOS et FRANÇOIS QUINAULT. Ils louèrent le théâtre du Casuariestraat depuis le 2 mai 1752 jusqu'à la veille des Rameaux 1753, aux conditions suivantes: ils devaient payer trois sous par représentation et par personne, les loges abonnées comptées pour 6 personnes et les jours de cour, le mardi et le vendredi, à raison de 25 personnes. Il serait défendu aux acteurs de rien changer aux décors et aux machines.

La renommée du talent des acteurs s'était répandue aussi à Rotterdam. Il existait dans cette dernière ville une corporation de marchands de vin, qui vers le milieu du XVIIIe siècle se mit à offrir à ses membres des divertissements plus nobles que ceux offerts jusque-là. C'est ainsi qu'en 1752 elle invita les comédiens français de S. A. Royale la Princesse d'Orange et de Nassau (la Princesse Anne d'Angleterre, veuve du Prince Guillaume IV) à donner des représentations[2]. La corporation arrangea avec l'entrepreneur Monsieur CRESSANT les représentations qui avaient lieu pendant deux jours successifs. Un article sur le Livre des Comptes de la corporation nous fait savoir, que leurs appointements pour ces deux jours étaient de 525 florins.

Les comédiens avaient envoyé en avant leur machiniste pour arranger la scène. On lui paya pour ces 4 jours fl. 26 : 5.

La corporation avait fait construire le théâtre dans le Manège du Stadsdoelen ce qui avec le démontage coûta fl. 212. Les comédiens ayant apporté leurs propres décors, on leur paya fl. 21 tandis que le

---

1. Archives municipales, La Haye, Archives notariales, (notaire S. Favon), Dossier No. 2914, contrat du 2 mai 1752.

2. F. A. O. Obreen. *Archief voor Nederlandsche Kunstgeschiedenis*. Rotterdam, van Hengel & Eeltjens, 1880—1881, in-4°, t. III, pp. 233—234. Extrait des Comptes de la Corporation des Marchands de Vin. Avant de partir pour la Belgique les comédiens avaient formé une troupe sous la protection de LL.AA. et aux ordres de M. Bigot, Général Major et Chambellan.

Ils s'engageaient à partir de la Quasimodo 1752 jusqu'au samedi, veille des Rameaux. Voilà les emplois des différents acteurs et actrices:

Anne d'Angleterre, épouse de Guillaume IV.
1709—1759.

transport en avait coûté 24. L'éclairage exigeait fl. 6:—:—. Pour le déjeuner, le café, le thé et les consommations des acteurs on eut à payer fl. 27 : 4 :—, tandis que les menus frais s'élevaient à fl. 117 : 19 : pour louer des danseurs le maître de danse, F. van den Sluys, avait payé en frais de voyage, consommations, pourboires etc. la somme de fl. 24.13.—. Le succès des comédiens explique qu'en 1753 ils donnèrent une représentation du *Turcaret* comédie en 5 actes de Lesage, suivie de deux divertissements de chant et de danse. On avait érigé dans ce but une baraque près de l'Oostpoort; le spectacle commença à 6 heures; les spectateurs payaient au premier rang fl. 3, à l'amphithéâtre fl. 1.10 sous, à la galerie fl. 1 et pour les places debout du parterre 12 sous[1].

Dans cette troupe régnait une assez grande discipline. Grâce à l'intervention du Général Bigot, Grand Chambellan de la Cour, les «entrepreneurs associés de la troupe de S.A.R. Mme la princesse d'Orange et de Nassau» avaient dressé un nouveau contrat par devant notaire, le 15 février de l'année 1753[2]. C'étaient MARIANNE ARMAND DE VERTEUIL, MARIE PRÉVOST, FRANÇOISE GRAVILLON ANSELME, Monsieur FRANÇOIS QUINAULT, Monsieur ANTOINE DE VOS, Monsieur PHILIPPE DES ESSARS. Ils promettaient de tenir leurs engagements; aucun d'entre eux ne pourrait donner une entrée permanente au spectacle, ni faire un abonnement sans l'avoir communiqué au Général Bigot. Tous les mois, à un jour fixé par celui-ci, on rendrait des comptes généraux, on ne pourrait faire de dépenses

---

le Sr. *Ribou,* premiers rôles dans la tragédie et dans la comédie en partage avec le Sieur *Cressant;* les amoureux de caractère devaient être de l'emploi du Sieur *Fligny.*

Mlle *Ribou,* les soubrettes en chef. Le couple *Ribou* devaient avoir deux parts dans les profits; ils pouvaient prendre un congé d'un mois pour vaquer à leurs affaires.

le Sr. *Fligny,* les rois en chef, les amoureux de caractère; une part.

Mlle *Baptiste,* les reines, les mères, les caractères en chef et les mères troisième rôle dans la tragédie; elle devait chanter dans les pièces.

le Sr. *Baptiste,* devait conduire l'orchestre.

Mlle *Verteuil,* premiers rôles forts des reines, les amoureuses de caractère, les Silvia, le tout en chef; une part.

le Sr. *Cressant,* seconds rôles en chef; jeunes premiers seul; une part.

le Sr. *Devos,* les ballets en chef; il devait danser le pas seul, le pas de les Silvia, le tout en chef; une part.

le Sr. *Quinault,* les comiques brillants en partage, les paysans en chef, les premiers et seconds rôles au besoin.

Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire Godefroy Trouille), Dossier No. 2746, acte du 4—6 novembre 1751.

1. P. Haverkorn van Rijsewijk, *De Oude Rotterdamsche Schouwburg,* p. 10.

2. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire G. Trouille), Dossier No. 2749, acte du 15 février 1753.

extraordinaires, ni passer aucun acte d'importance, sans le consentement de tous les acteurs. La caisse serait entre les mains du concierge Huyberts, qui payerait tous les mercredis les salaires des gagistes et des ouvriers et de quinzaine en quinzaine, ou de mois en mois les appointements des comédiens. On confierait à un d'entre eux le soin de tenir un registre et de percevoir les abonnements. Le Sieur François Quinault aurait la police du théâtre et la surveillance du machiniste et des garçons. Le Sieur Antoine De Vos aurait soin de régler les comptes tous les soirs avec le Sieur Huyberts. Tous les lundis ou dimanches il y aurait une réunion des associés pour discuter les intérêts du théâtre; on ferait un registre des délibérations et en guise de récompense on payerait un jeton de 3 livres à ceux des acteurs qui assisteraient à la réunion. Une organisation vraiment toute moderne!

Mme Verteuil s'engageait à tenir l'emploi des reines, des rôles forts en partage et les grandes coquettes et les soubrettes; elle prêterait ses talents pour l'utilité et les Silvia à corset dans l'Italien. Mme Anselme prendrait sur elle les rôles de caractère, les reines, les mères, elle chanterait dans l'opéra comique. Le Sieur Quinault se chargerait des premiers comiques en chef et les rôles dépendant de cet emploi dans l'opéra comique, de faire tous les divertissements de danse et de prêter ses talents pour l'utilité. Le Sieur De Vos s'engageait comme maître de ballet à faire tous les ballets-pantomimes et les utilités. Le Sieur des Essars tiendrait le premier emploi tant comique que tragique, abandonnant cependant les jeunes premiers et les petits maîtres. Le dédit serait de 100 ducats.

Tous leurs talents et tous leurs engagements n'empêchaient pas les comédiens de faire des dettes, pour lesquelles ils trouvaient en Jacob Mozes un bailleur de fonds bénévole. Le 3 avril des Essars, Baptiste Anselme, Madame Marie Samiat, veuve F. Belmond reconnaissent lui devoir 350 florins; le 1 août 1753 Fr. Ph. des Essars se voit de nouveau obligé de lui emprunter 300 florins[1]

Les associés, croyant avoir établi leur entreprise sur de solides bases par le contrat que nous venons de résumer, passent bientôt un bail avec le Sieur Huyberts, pour la période comprise entre le 30 mars 1753 et la veille des Rameaux 1754. Ils se proposent de jouer quatre fois par semaine et payeront trois sous par représentation et par spectateur, pris sur la recette, avant tous les autres frais. Ainsi

1. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire S. Favon), Dossier No. 2915, acte du 3 avril 1753.

le contrat entier rappelle le bail de 1752/1753. L'épouse du Sieur Huyberts tiendrait le bureau à raison de 45 fl. par mois à l'exception des quinzaines d'interdiction. En cas que pendant les quinzaines les comédiens allassent jouer ailleurs, ils payeraient à Huyberts 25 fl. pour chaque jour de représentation, qu'ils resteraient sans jouer après lesdites quinzaines[1].

Le 4 mai, ils se plaignent auprès du Président du Conseil de la Cour, se croyant frustrés dans leurs intérêts parce que l'entrepreneur de la comédie hollandaise se sert d'un maître de danse français; celui-ci intervient et l'entrepreneur du théâtre hollandais se voit obligé de renvoyer son maître de ballet[2].

Pour la période du 22 avril 1754 jusqu'à la veille des Rameaux de 1755, le Sieur Huybert Huyberts loua son théâtre du Casuariestraat (que lui-même tenait du Sieur Thesing) au Sieur CHARLES PICQ[3] à peu près aux mêmes conditions que celles des précédents baux[4]. Cependant il y a de légères différences; le Sieur PICQ pourra par exemple retrancher la représentation du lundi ou du samedi et pour un jour de représentation retranché il ne payera que fl.12.—10 sous. La femme de Huyberts tiendra le bureau à raison de 38 fl. par mois et aura l'usage de la chambre dite foyer à côté de la loge de S. A. R. qui sera à la disposition de la cour le mardi et le vendredi. Les affaires du nouveau directeur n'ont sans doute pas trop bien marché. Un acte notarié du 23 mars 1755[5] prouve par exemple, que le Sieur PICQ avait dû emprunter à M. Charles Guidel au mois de juillet 1754 une somme de 40 ducats, que l'entrepreneur de la comédie française n'avait pu rembourser. Aussi sa direction ne fut pas de longue durée. Au mois d'août 1754 un acte notarié, dont nous allons parler à propos du Théâtre français d'Amsterdam, nomme comme entrepreneurs associés de la troupe des comédiens au service de S. A. R. Mme la Princesse Douairière, les Sieurs PIERRE HUGUET, dit ARMAND et PIERRE ALPHONSE D'ARMEL[6]. Malheureuse-

---

1. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire S. Favon), Dossier No. 2915, acte du 1er mai 1753.
2. Archives de l'Etat, La Haye, Resolutiën van het Hof van Holland, No. 30, Résolutions du 4 et du 14 mai 1753.
3. Le 23 juin 1754 les autorités d'Utrecht autorisèrent *Charles Picq* à jouer dans la ville avec sa troupe.
4. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire S. Favon), Dossier No. 2915, bail du 22 novembre 1753.
5. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire S. Favon), Dossier No. 2917, acte du 23 mars 1755.
6. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire S. Favon), Dossier No. 2916, acte du 24 août 1754.

ment il semble que sous cette direction le théâtre français du Casuariestraat ne prospérât pas non plus. Le 28 septembre 1754, les deux directeurs se lient pieds et poings par un contrat passé par devant notaire en faveur de Liefman Calmer, négociant[1]. Le Sieur Calmer acquiert le droit de recevoir tous les deniers, et tous les soirs il lui sera remis une note de la recette. Il recevra également tous les abonnements tant à La Haye que dans les villes de province où les comédiens pourraient aller jouer. Pour la recette journalière le Sieur Liefman entretiendra un buraliste à ses propres frais. Sur la recette il payera tous les gages et appointements; si la recette n'est pas suffisante le Sieur Liefman devra avancer jusqu'à trois mille florins par an, sans intérêt. Il fournira tous les trois ou six mois un compte courant des recettes et dépenses et on lui remboursera annuellement 600 florins; en outre, on met à la disposition du Sieur Calmer la maison contiguë à la comédie occupée alors par Huybert Huyberts; il pourra l'habiter ou la louer à l'exception de la pièce dite foyer où l'on entre en descendant de la loge de S. A. R. et qui reste exclusivement à l'usage de la cour, les mardi et vendredi. Puis on exclut également la chambre à coucher de la fille du Sieur Huyberts et les appartements loués à «MM. de la nation judaïque portugaise», ainsi que le café de la comédie. Ce contrat sera valable depuis le lundi de Quasimodo 1755 et pour une période indéterminée. Ledit document nous montre que le Sieur Huyberts avait quitté ou allait quitter la comédie française. En effet un bail passé par devant notaire désigne comme locataire après le mois d'août 1754[2] S. E. le Lieutenant Général Douwe Sirtema Baron de Grovestin, intendant en chef des écuries de S. A. R., Mme la princesse Douairière d'Orange. Le renouvellement du bail du 17 novembre 1755[3] confirme le baron de Grovestin dans cette qualité de locataire pour une période allant du 1 mai 1756 au 30 avril 1757. Il y a lieu de croire que le Baron de Grovestin était le prête-nom de la Princesse d'Orange, qui, aimant beaucoup le théâtre et s'intéressant surtout à la comédie française, en voulait de cette façon assurer le maintien. Le locataire promit de payer 3000 florins par an en cas que la comédie jouât, et en cas de relâche une somme de 1000 florins. Si, la troupe française faisant relâche, il y avait quelque autre représentation, soit

1. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire S. Favon), Dossier No. 2916, acte du 28 septembre 1754.
2. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire L. Bijlandt), Dossier No. 2253, bail du 3 août 1754.
3. Ibidem, Dossier No. 2254, bail du 17 novembre 1755.

une comédie, soit un opéra ou concert, le locataire payerait aux héritiers de J. Thesingh, propriétaires de la salle, la moitié des profits.

Ainsi consolidée dans son organisation, la compagnie des comédiens français pouvait faire des efforts pour s'assurer des acteurs propres à rehausser l'éclat de leurs spectacles. C'est ainsi que «les entrepreneurs en société de la troupe des comédiens au service de S. A. R., Mme la Princesse Douairière d'Orange et de Nassau», les Sieurs PIERRE HUGUET, dit ARMAND et PIERRE-ALPHONSE

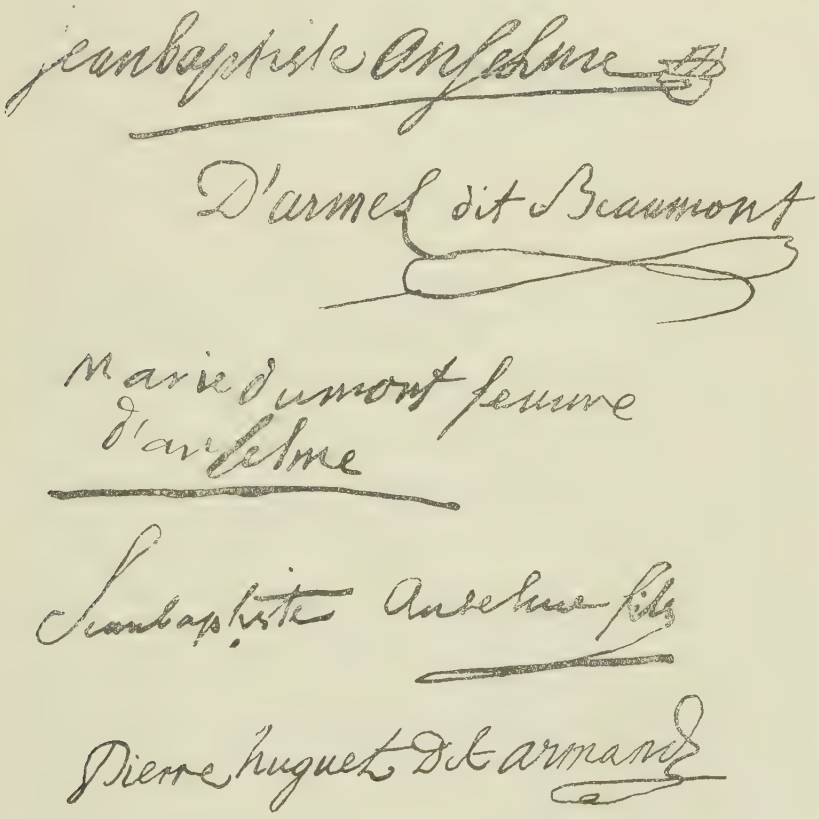

Signatures de Jean Baptiste Anselme, D' Armel, dit Beaumont, Marie Dumont, Jean Baptiste Anselme fils et Pierre Huguet, dit Armand.

24 août 1754.

D'ARMEL, dit BEAUMONT, engagèrent au mois d'août 1754[1] le jeune JACQUES ANSELME BAPTISTE, la Demoiselle DUMONT, dite PRÉVOST,

1. Le 24 août 1754; voir plus haut.

son épouse[1] et leur frère mineur JEAN BAPTISTE ANSELME. Mademoiselle ANSELME BAPTISTE jouerait en chef ou en partage les premiers rôles dans le tragique aussi bien que dans le comique; les rôles travestis, en chef; dans l'opéra le premier emploi en chef ou en partage, dans l'Italien toutes les *Silvia,* en chef ou en partage. Le Sieur ANSELME BAPTISTE ferait les jeunes seconds rôles tragiques et les jeunes amoureux dans les comédies françaises et italiennes, tels que le charmant Olinde, Azor etc., et autres seconds; de plus il s'engageait à jouer du violoncelle dans l'orchestre, mais seulement

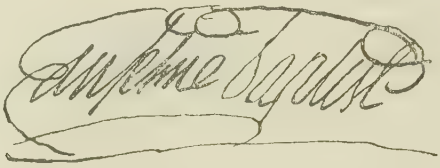

Anselme Baptiste
24 août 1754.

dans les opéras, en des circonstances difficiles et non pas dans les ballets ou les opéras comiques ordinaires. Leur frère JEAN BAPTISTE ANSELME figurerait dans tous les ballets et jouerait quelques petits rôles. Ils fourniraient eux-mêmes les costumes et les accessoires exigés par leurs emplois. Les Sieur et Dame ANSELME BAPTISTE toucheraient ensemble 300 florins par an, si la troupe restait en Hollande et 4000 livres argent de France si par quelque événement inattendu, elle était obligée de quitter le pays. En outre, ils auraient le profit d'une représentation à leur bénéfice tel jour qu'ils le jugeraient à propos, à l'exception d'un jour de représentation réservé à la Cour. Pour leur frère ils recevraient 600 fl. par an dans le pays et 200 fl. en sus pour des représentations ailleurs. Pour se transporter dans les villes voisines les comédiens recevraient un florin par jour, à moins que la troupe ne s'établît pour plus d'un mois dans une ville. Le payement se ferait chaque mois et le contrat serait valable depuis le lundi de Quasimodo 1755 jusqu'au samedi veille des Rameaux 1756. Le dédit serait de 1200 florins[2].

Les relations de la Comédie française à La Haye avec le Sieur

1. Ils se sont mariés le 10 février 1754. Archives municipales, La Haye, Trouwboeken, année 1754; *Jacques Anselme Baptiste* est né à La Haye, *Marie Du Mont* est née à Bordeaux.

2. Le 9 juin 1755, les directeurs de la Comédie française de «Son Altesse Royale la Princesse Douairière d'Orange et de Nassau» furent autorisés par les Magistrats d'Utrecht à jouer dans cette ville.
Voir: Van Sorgen, *De Tooneelspeelkunst te Utrecht,* p. 85.

Calmer Liefman, que le contrat déjà cité du 28 septembre 1754[1] avait fixées, ne furent pas de longue durée; du moins un nouveau contrat, fait en 1755 avec un autre négociant, Rutgerus van Laak, remplaça-t-il le premier[2].

Le 20 juin 1755, un bail détermine les relations de la troupe des comédiens au service de L.L.A.A.R.R. représentée par PIERRE HUGUET, dit ARMAND, et PIERRE-ALPHONSE D'ARMEL, dit BEAUMONT, comme locataires, avec Son Excellence Messire Douwe van Sirtema, Baron de Grovestin[3]. Les comédiens payeront pour la période s'étendant du premier mai 1755 au 1 avril 1756, un loyer de 3000 florins par mois. Pendant le mois où tombe la kermesse de Rotterdam, ils payeront 1000 florins et puis 300 florins par mois jusqu'à concurrence des 3000 florins.

Le Baron de Grovestin aura le droit de préférence pour choisir, en payant, telle loge qu'il voudrait. Il prendra soin des réparations, les comédiens promettant de remettre à la fin de la location, tout en état.

Or les comédiens français quittèrent La Haye pendant l'été et pour couvrir leurs frais ils avaient par contrat[4] sous-loué le théâtre à l'entrepreneur de l'opéra italien d'Amsterdam, le Sieur Francisco Ferrari. Mais voilà que le Sieur Ferrari arrivant le 26 août avec sa compagnie d'Amsterdam à grands frais au théâtre du Casuariestraat, pour y jouer pendant 15 jours, vit à sa stupéfaction que les directeurs du théâtre français avaient enlevé les principaux meubles et décors, indispensables à l'exécution des opéras. Force lui fut de se servir en attendant de la tente de la comédie hollandaise. Cependant il protesta par acte notarié, réclamant tous dommages et intérêts[5]. Le 1 septembre 1755, le propriétaire de la tente située au Voorhout, François Groenevelt, demanda et obtint de la Cour de Hollande la permission de louer son théâtre à Ferrari pour y jouer pendait les quatre semaines d'absence des comédiens français[6]. Le Sieur Ferrari, refusant de payer aux pauvres deux ducats par représentation, les diacres de l'Eglise réformée réussirent à obtenir

1. Voir p. 308.
2. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire S. Favon), Dossier No. 2917, contrat du 14 avril 1755.
3. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire S. Favon), Dossier No. 2917, bail du 20 juin 1755.
4. Ibidem, contrat du 22 avril 1755.
5. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire P. Sauveplanne), Dossier No. 3327, déclaration du 27 août 1755.
6. Archives de l'Etat, La Haye, Resolutiën van het Hof van Holland, No. 188, fo. 224. Résolution du 1 septembre 1755.

de la Cour de Hollande un arrêt l'y obligeant[1]. D'ailleurs, l'opéra italien eut sans doute beaucoup de succès, car le 17 septembre 1755, le directeur Ferrari s'adressa à la Cour afin d'obtenir l'autorisation de représenter pendant les mois d'octobre, novembre et décembre. La Cour envoya des délégués à S.A.R. pour lui soumettre la requête du directeur de l'opéra italien en faisant savoir au Prince Guillaume V que, d'après l'opinion de la Cour, les comédiens français et italiens auraient à s'entendre[2]. Les Italiens ont certainement joué à La Haye pendant les derniers mois de l'année 1755. Le 16 janvier 1756, Ferrari adresse une nouvelle requête à la Cour en vue de lui permettre de donner des représentations les jeudis soirs après le prêche[3]. Cette fois encore on dépêcha des commissaires à Son Altesse Royale pour lui communiquer que la Cour est d'avis que cette prière devait être déclinée. S. A. R. étant d'accord avec la Cour, on se hâta de répondre au Sieur Ferrari par un refus[4].

Même, le 20 février 1756, la Cour n'hésite pas à faire savoir à S.A.R. qu'elle lui propose de faire cesser tous les spectacles publics, en considération de la situation difficile et misérable du pays. Ceci concernait les spectacles hollandais aussi bien que les français et les italiens[5].

Dans la réunion de la Cour du 23 février 1756, les commissaires envoyés à S.A.R. rendent compte du résultat de leur mission[6]. S.A.R. était d'accord avec la Cour, pour suspendre les représentations publiques, mais elle croyait difficile de faire cesser les spectacles tout de suite. Elle voulait faire entendre aux comédiens français, qu'ils auraient à ne pas prolonger leurs représentations au-delà du 1 mars. La Cour s'empressa de répondre qu'elle se reposait sur S.A. pour prendre à ce propos les dispositions nécessaires. C'est ainsi que la troupe de comédiens français au service de S.A.R. se dispersa. Le directeur PIERRE-ARMAND HUGUET par exemple partit pour Stockholm vers la fin du mois de mars 1756[7].

---

1. Archives de l'Etat, La Haye, Resolutiën van het Hof van Holland, No. 309. Résolution du 5 septembre 1755.
2. Ibidem, Résolution du 18 septembre 1755.
3. Archives de l'Etat, La Haye, Resolutiën van het Hof van Holland, No. 310. Résolution du 16 janvier 1756.
4. Ibidem, Résolution du 20 janvier 1756.
5. Ibidem, Résolution du 20 février 1756.
6. Ibidem, Résolution du 23 février 1756.
7. Il constitue son procureur le notaire C. de Bruyn. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire P. Sauveplanne), Dossier No. 3327, procuration du 22 mars 1755.

Sur la vie de la troupe après 1755, les documents manquent presque complètement. Ce que nous avons trouvé ne concerne que des menus faits sans importance. C'est un acte du 27 avril 1757 par lequel le Sieur JOSEPH LEVÈQUES et la Demoiselle MARIE-ANNE DU CASTEL, sa femme, donnent leur procuration au Sieur L'ANGLAIS, concierge de la comédie italienne à Paris[1]. C'est une obligation du Sieur LOUIS DU ROSIER qui nous montre sa présence dans la troupe des comédiens français[2].

C'est encore une procuration[3] que le «ci-devant directeur» de la comédie, JEAN BAPTISTE ANSELME, donne pour faire réclamer une somme de 600 livres qu'il avait avancée au Sieur BONIOLI et à sa femme, comme frais de voyage. Ce couple d'artistes avait signé un engagement avec BAPTISTE ANSELME[4]; ils devaient débuter à La Haye à la Quasimodo 1758, mais ils ne parurent pas.

C'est un protêt de fl. 100.— à M. ROSIER, acteur de la comédie française[5].

C'est, pour finir, l'inventaire des biens qu'une actrice la Demoiselle MARIE-CLAUDE GUÉANT, dite DANCOURT, avait laisses[6]. Elle était morte le 29 février de l'année 1759. Et nous voilà arrivés à l'année 1760, qui ouvre une période plus importante de l'histoire des comédiens français en Hollande, celle de la gestion des Demoiselles BAPTISTE ANSELME.

---

1. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire S. Favon), Dossier No. 2919, bail du 27 avril 1757.
2. Ibidem, (notaire J. Monbrun), Dossier No. 3078, obligation du 13 mai 1758.
3. Ibidem, (notaire S. Favon), Dossier No. 2922, procuration du 29 mai 1760.
4. Contrat du 4 novembre 1757, d'après la procuration citée.
5. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire C. Schaeff), Dossier No. 3099, document du 15 janvier 1759.
6. Ibidem, (notaire S. Favon), Dossier No. 2922, inventaire du 24 mars 1760.

CHAPITRE V

Les Demoiselles Baptiste Mère et fille Directrices de la Comédie Française de la Haye.

(1760—1780)

Après la fermeture du théâtre français du Casuariestraat, pendant l'été de l'année 1760, l'Italien Girulamo d'Angieli et ses compagnons adressèrent, comme l'année précédente, une requête aux Bourgmestres de La Haye au fait d'obtenir pour une période, allant de Pâques 1761 à Pâques 1762, l'autorisation de donner sur la scène du théâtre français des pièces de théâtre françaises[1]. Le jour même, le 27 juin 1760, les autorités de La Haye accordèrent l'autorisation sollicitée. Mais un mois plus tard, le Sieur Girulamo d'Angieli, s'étant sur ces entrefaites adressé aux propriétaires du théâtre et ayant appris que les comédiens français qui y avaient joué la saison précédente, avaient renouvelé leur bail, pria les Magistrats de lui assigner une autre salle pour y représenter la comédie française et l'opéra italien. Cependant les Bourgmestres de La Haye s'y refusèrent et révoquèrent leur résolution du 27 juin[2].

C'est qu'en effet, quinze jours auparavant, le Sieur Dirk van Veersen d'Amsterdam, représentant les héritiers du feu Sieur Johannes Thesing d'une part, et Mme Françoise Gravillon, épouse du Sieur Jean Baptiste Anselme, et Mlle Rosette Baptiste sa fille, d'autre part, avaient passé un nouveau bail[3] pour une période de deux ans, à dater du 1 mai de l'année 1761, moyennant un loyer annuel de 3.000 florins payable par trimestre. Pour assurer ce payement, les directrices de la troupe française promirent de réserver tous les ans la somme de 3.000 florins sur le prix de

1. Archives municipales, La Haye, Resolutiën van Baljuw, Burgemeesteren en Schepenen, No. 179, fo. 73. Résolution du 27 juin 1760.
2. Ibidem, Résolution du 28 juillet 1760.
3. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire L. Bijlandt), Dossier No. 3384, bail du 14 juillet 1760

l'abonnement de S. A. le Prince d'Orange et de Nassau et, en outre, de verser aux héritiers de Thesing la moitié des recettes perçues les jours des représentations extraordinaires. Par contre, le représentant des propriétaires s'engagea à faire construire deux nouveaux balcons dont les frais seraient probablement de 200 florins. Les directrices promirent de payer 100 florins après l'achèvement des balcons. C'était Jacques-Jean Comte de Wassenaer, Seigneur d'Obdam, qui, s'intéressant beaucoup à Mlle Rosette, se portait garant pour Mesdames les Directrices. Assurées du prolongement du bail, celles-ci adressèrent une requête aux Magistrats de La Haye pour obtenir une nouvelle autorisation à représenter, l'ancienne étant sur le point d'expirer[1].

Il va de soi que cette nouvelle permission ne leur fut pas refusée, vu la haute protection dont elles pouvaient se vanter.

Parmi la troupe française il y avait entre autres une Demoiselle ADELAÏDE qui causait beaucoup de trouble à BAPTISTE mère. Celle-ci lui fait même une signification pour lui interdire l'entrée de sa maison et de son théâtre «tant à cause des troubles et désunion qu'elle a déjà causés dans la troupe à la tête de laquelle je me trouve que des maltraitements et malversations attroces qu'elle a déjà réellement comises dont les suites funestes ne peuvent entraîner après soy que des pertes et des malheurs»[2].

Nous sommes parfaitement renseignés sur les faits et gestes des troupes françaises qui ont joué à La Haye et à Amsterdam vers la fin de 1761 jusqu'au mois de juin de l'année 1762. C'est qu'il a paru pendant cette période une revue dramatique, intitulée *L'Observateur des Spectacles*[3], rédigée par le Sieur Fr. de Chevrier, un auteur qui s'était déjà fait une certaine réputation dans la République des Lettres. Il était natif de Nancy. Après avoir suivi les cours du collège il prit les armes; plus tard il se rendit à Paris où il s'acquit quelque notoriété comme comédien et auteur dramatique. Son *Retour du Goût,* pièce à tiroirs et l'*Epouse Suivante* furent applaudis[4]. Il était rédacteur et auteur

---

1. Archives municipales, La Haye, Varia, Requête du 3 octobre 1760.
2. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire S. Favon), Dossier No. 2923, signification du 25 septembre 1761.
3. *L'Observateur des Spectacles ou Anecdotes Théâtrales, ouvrage périodique,* par M. de Chevrier, La Haye, MDCCLXII, 2 vol., in-12°.
Voir un article de M. J. de Witte van Citters dans le *Nederlandsche Spectator, 1868,* pp. 170—173.
4. Fréron dit de l'*Epouse suivante* (Duchêne, Année littéraire, 1756, I, p. 232):
«Sujet trivial, morale fastidieuse, froides plaisanteries, scènes hachées,

Planche XXI.

L'HIMEN
ET
L'AMOUR RECONCILIEZ,
COMEDIE

MÊLÉE DE CHANTS ET DE DANSES;

Faite à l'occaſion du

MARIAGE DE L. A. S.

Monſeigneur le Prince de NASSAU WEILBURG,
& Madame la Princeſſe CAROLINE.

Célébré à la Haye le 5 Mars 1760.

A LA HAYE,
Chez H. CONSTAPEL, Libraire.
MDCCLX.

TITRE DE «L'HIMEN ET L'AMOUR RÉCONCILIEZ».
1760.

en même temps du *Colporteur,* feuille pleine de méchanceté. *L'Observateur des Spectacles* aussi fourmille de sarcasmes et de jugements remplis de partialité. A l'âge de 40 ans, Chevrier mourut subitement à Rotterdam d'une indigestion. Un anonyme a complété le dernier tome de l'*Observateur* de Chevrier, qui comprend les mois d'avril, mai et juin de l'année 1762. Au commencement de l'année 1763, la feuille paraît de nouveau, cette fois chez le libraire H. Constapel à Amsterdam, sous une rédaction anonyme. Nous n'avons trouvé que treize cahiers de l'*Observateur* de 1763, comprenant les mois de janvier, février et mars. Après le 29 mars 1763, l'*Observateur* disparaît, pour ne plus ressusciter qu'en 1780.

Les renseignements que nous trouvons sur le jeu des acteurs des siècles passés sont fort rares, de sorte que nous nous croyons autorisé à nous étendre un peu sur ceux que donne l'*Observateur.*

Le 7 décembre 1761, on joua l'*Amphitryon* pour les débuts du Sieur Des Roses qui se produisit dans le rôle de Sosie d'une façon très naturelle. Le lendemain la troupe donna la comédie des *Mœurs du Temps* de M. Saurin de l'Académie française. Le vendredi, onze décembre, reprise de la *Fausse Coquette,* comédie mêlée d'ariettes, en deux actes et en vers de M. Gaubier[2]. *L'Observateur* attribue le succès surtout au compositeur et à l'actrice qui faisait Rosette; *Spartacus,* la tragédie de Saurin qu'on joua le 12 décembre, n'eut pas de succès. Le 19 décembre, on reprit les *Mœurs du Temps* précédées d'*Œdipe* et le 22, avant la troisième représentation des *Mœurs du Temps* on donna l'*Irrésolu* de Destouches. Le Sieur De Relly se montrait dans le rôle du Chevalier très bon comique ayant beaucoup d'aisance et de vérité dans son jeu. Le 29 décembre la salle était comble[3]. La représentation était au bénéfice de la jeune actrice Rosette Baptiste qu'on aimait beaucoup et qui avait annoncé le spectacle cinq jours auparavant dans un compliment au public. On joua ce soir-là *Démocrite prétendu fou,* comédie

---

dialogue traînant, diction commune, tels sont les petits deffauts qui m'ont frappé dans l'*Epouse suivante,* com. en 1 acte en prose». De la *Fête Parisienne* de Chevrier le critique n'est pas plus content. Il termine sa critique ainsi: «La pièce termine par un vaudeville dont le dernier couplet finit ainsi: «Le public est toujours content Quand on écrit à l'honneur de la France».

«Je souhaiterais pour M. de Chevrier que cet axiome fût vrai».

Voir: Bibl. Nat., Nouv. Acq. Fr,, No. 6667, fo. 729-731.

1. *Observateur des Spectacles,* t. I, pp. 47—48.
2. *Observateur des Spectacles,* t. I, pp. 91—93.
3. *Observateur des Spectacles,* t. I, pp. 129—139.

d'Autreau et le *Soldat magicien,* opéra comique de Philidor, deux nouveautés pour La Haye. Malheureusement, les deux pièces ne plurent pas beaucoup et Rosette n'eut pas l'occasion de briller. On admirait beaucoup dans le *Soldat magicien* le Crispin joué par Mlle MOUCHE. Chevrier conseille cependant à la jolie actrice de mettre dans son jeu plus de décence et moins de ricanement et moins de «cet air avantageux» qui ne convient pas même aux talents sublimes.

On le voit, Chevrier ne se refuse pas à dire leurs vérités aux comédiens de La Haye. Mais où il est tout à fait à son aise, c'est quand il peut adresser quelques méchancetés à un acteur qu'il avait connu autrefois. Etant à Bruxelles, Chevrier, alors rédacteur du *Gazetin de Bruxelles* avait fait mention d'une piece de circonstance composée en l'honneur du Prince Charles de Lorraine. Le texte était d'un acteur COMPAIN DES PIERRIÈRES et la musique de VITZTHUMB. Chevrier dit de cet *Eloge de la vertu ou le tribut des cœurs:* «Les lettres de Bruxelles de ce matin me recommandent un *galimatias,* prétendu lyrique, qu'un chanteur nommé COMPAIN a composé à l'honneur d'un grand prince. Ceux qui me demandent justice sur cette pièce, ignorent que le rimailleur avouant son incapacité, se met, en se jugeant lui-même, à l'abri de mes coups; d'ailleurs COMPAIN a de bonnes mœurs, et ce titre, si rare dans le Sanhédrin comique où il vit, nous engage à lui faire grâce, et à ne juger son ouvrage rimé que par le motif qui l'a amené à demander de l'argent en vers».

On comprend par de pareilles aménités que les rapports entre Chevrier et COMPAIN fussent plutôt tendus.

Madame BAPTISTE, désireuse d'avoir dans sa troupe des acteurs de mérite et ayant appris par une lettre que le comédien COMPAIN lui avait adressée, qu'il ne serait pas fâché de venir en Hollande, lui écrivit pour lui demander s'il jouait décemment dans les opéras et s'il ferait au besoin les confidents ou d'autres petits rôles. Froissé par cette lettre, COMPAIN qui signe «COMPAIN DES PIERRIÈRES, Premier Acteur, chantant aux Spectacles et dans les Concerts nobles, et Bourgeois de Bruxelles», reprocha dans sa réponse à Mme BAPTISTE d'avoir une médiocre opinion de la capacité des acteurs de Bruxelles. Elle pourrait en juger d'après les mérites du Sieur MARIGNAN qu'elle avait eu dans son théâtre, le carême précédent, et qui jouait à Bruxelles les Arlequins. COMPAIN croirait se dégrader en jouant les confidents ou les utilités; les confidents ne brillent jamais lorsqu'ils se trouvent sur la scène avec leurs maîtres. «Jaloux d'exceller dans la partie du chant, je me suis

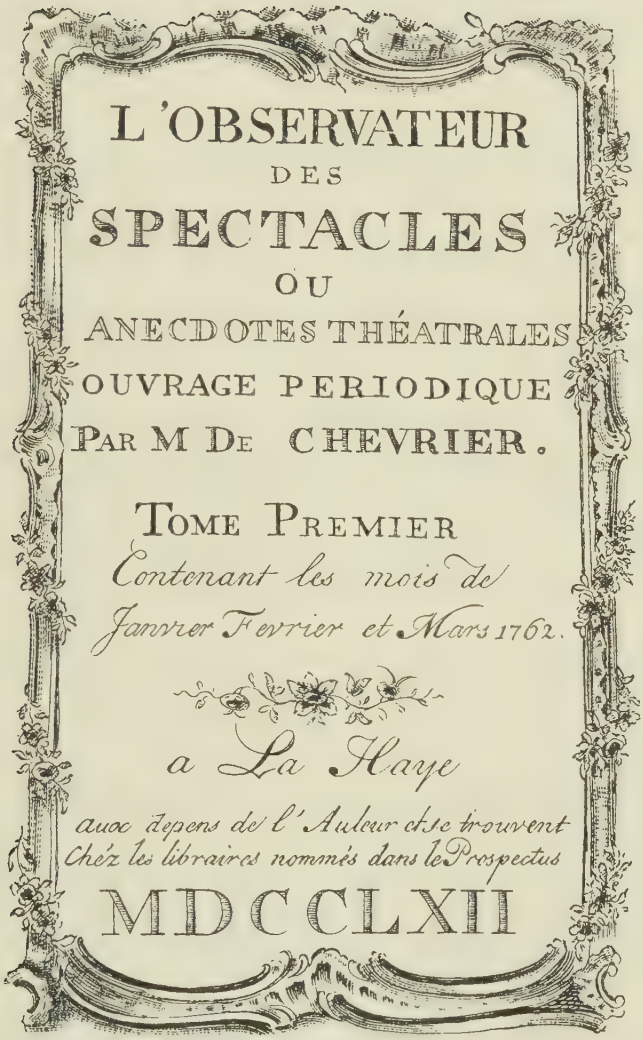
L'OBSERVATEUR
DES
SPECTACLES
OU
ANECDOTES THÉATRALES
OUVRAGE PERIODIQUE
PAR M DE CHEVRIER.
TOME PREMIER
Contenant les mois de
Janvier Fevrier et Mars 1762.
a La Haye
aux depens de l'Auteur et se trouvent
chez les libraires nommés dans le Prospectus
MDCCLXII

TITRE DE «L'OBSERVATEUR DES SPECTACLES».
1762.

imposé, dit-il, de n'en point embrasser d'autres qui eussent vraisemblablement retardé mon avancement, et la réputation satisfaisante que je me suis acquise depuis quelques années me dédommage plus que suffisamment de ce que je pourrais retirer de la Comédie en y jouant les confidents et les utilités que je trouve au-dessous de moi»[1].

Mme BAPTISTE lui avait aussi demandé son repertoire. COMPAIN veut bien le lui communiquer; ce n'est pas qu'il pense entrer dans la troupe de La Haye où seulement pourraient l'attirer l'appât du gain. Il ne vise qu'à donner à sa correspondante une idée plus exacte des mérites des acteurs de Bruxelles. Il dit:

«*Primo* j'ai chanté les premiers rôles de haute-contre dans cinquante-deux opéras français pendant les années que j'ai été premier acteur de l'Opéra de Bordeaux; *secondo* il n'en est pas un que j'ignore des opéras bouffons; je les joue tous même *mieux que décemment* et comme je puis me flatter d'avoir reçu les leçons d'un très habile homme depuis que je suis en cette ville (et il parlait ici d'HANNETAIRE sans doute) et chez qui je me suis mis en pension pour être plus à portée de recevoir ses conseils, j'ose vous protester que je suis autant en état que tous autres de mêler dans mes airs de ces tournures italiennes qui ne servent pas peu à relever le mérite du chant, avec cette différence que je ne fais usage des agrémens que sur les syllabes qui en sont susceptibles, et que je ne les mets pas à toutes sauces comme beaucoup d'autres».

Mme BAPTISTE prit l'affaire assez philosophiquement. Elle répondit laconiquement trois semaines après, lui disant qu'il avait mal lu sa lettre ou l'avait mal comprise.

«Je ne désestime pas, observa-t-elle, les acteurs du théâtre que vos talents décorent et que votre intéressante figure embellit au fond des gloires, où faisant le double personnage d'auteur et d'acteur, vous enchantez le public, ainsi que j'en ai jugé par ces vers que je tire d'une mauvaise brochure qu'on appelle l'*Ennui* ou l'*Année Littéraire,* je ne sais trop lequel des deux. Au No. 31, page 141, on trouve:

«Vers sur le Sieur Compain, acteur de Bruxelles, représentant Apollon dans le *Tribut des cœurs,* mauvaise pièce, en l'honneur d'un bon prince:

Qui descend de l'Olympe? Est-ce donc Apollon?
Non, c'est le froid Compain avec son grand Menton.
D'où naît de ces bergers la subite frayeur?
Ils tremblent à la voix du Dieu Criailleur.

Vous voyez, Monsieur, avec quel empressement je saisis l'occasion de rapporter un trait qui intéresse votre gloire, ce que je dis ici n'est pas un persiflage, on ne chante plus aujourd'hui, on crie au feu, et le plus grand piailleur est le plus applaudi»[2].

---

1. *Observateur des Spectacles,* t. I, pp. 80—82.
2. *Observateur des Spectacles,* t. I, pp. 124—128.

Mme BAPTISTE, en continuant, dit que Monsieur MARIGNAN a plu au public et qu'elle l'aurait prié de venir, si elle n'avait pas engagé un autre Arlequin. Elle n'est pas d'accord avec Monsieur COMPAIN sur l'importance des confidents sur la scène; elle joue elle-même les confidentes et elle reconnaît, dans quelques phrases ironiques, avoir eu tort, en répondant à sa première lettre, de lui proposer les utilités dans les deux genres. Si un jour elle est assez heureuse de succéder à MM. REBEL et FRANCŒUR, les directeurs de l'Opéra de Paris, elle saisira avec transport l'occasion de mériter du public en lui présentant dans M. COMPAIN DES PIERRIÈRES une haute-contre capable de faire oublier les THÉVENARD et les JELIOTTE. Et elle signe «BATISTE sans nom de terre et sans autre qualification que celle de Directrice du Spectacle».

Du reste, quoiqu'en disent et le partial Chevrier, qui eut du fil à retordre avec lui pendant son séjour à Bruxelles, et Mme BAPTISTE, il semble que COMPAIN ait été un artiste de mérite, puisque D'HANNETAIRE, lui-même excellent comédien, l'avait rattaché à sa troupe[1].

Le samedi, deux janvier, on devait procéder à la clôture du théâtre. Tous les trois mois les Etats Généraux suspendaient les spectacles pendant une quinzaine consacrée aux prières publiques.

On devait jouer ce jour-là la tragédie de *Pyrrhus* de Crébillon; cependant Mademoiselle DANGÉ étant atteinte d'une petite vérole aqueuse, on dut changer de programme en jouant *Momus fabuliste*[2], pièce inconnue à La Haye, dans laquelle le Sieur TABARI rendait fort bien le rôle difficile de Momus, tandis que le Sieur D'ALAINVILLE jouait avec beaucoup de finesse le rôle d'un officier qui se moque d'un poète.

La fuite de l'acteur comique GOURVILLE avec une jeune fille juive, que Chevrier se délecte à raconter dans son *Observateur*, causa un grand vide au théâtre. On remplaça le fugitif par le Sieur TABARI, tandis que le Sieur DES ROSES fut chargé des Arlequins dans une comédie *Arlequin Hulla* de Crébillon fils, Romagnesi et Dominique, laquelle pièce avec *Esope à la Cour*[3], formait le program-

---

1. Voir H. Liebrecht, *Le Théâtre Français à Bruxelles*, Chapitre: De Favart à D'Hannetaire, pp. 179—216.

Le 21 mars, 1768, *Compain des Pierrières*, «un des directeurs perpétuels et brevetés du spectacle de Bruxelles», est à La Haye et donne procuration pour convoquer les créanciers dans sa faillite, examiner les comptes et payer le montant. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire A. Osmont), Dossier No, 3675, acte du 21 mars 1768.

JEAN-FRANÇOIS BAPTISTE signe comme témoin.

2. *Momus fabuliste, ou les Noces de Vulcain*, comédie en 1 acte, en prose, avec un divertissement, de Fuzelier.

3. *Esope à la Cour*, comédie en 5 a., en vers, par Boursault.

me de réouverture du spectacle, le 18 janvier. Un prologue intitulé le *Répertoire,* du Sieur Gaubier, l'auteur de la *Fausse Coquette,* en forma l'introduction. Nous le reproduisons en partie[1].

Mme Baptiste

Allons il faut promptement voir
Ce qu'on pourra jouer ce soir.
(On rit, on cause, on fait du bruit)
Messieurs, écoutez-moi, Mesdames, je vous prie;
Bon Dieu, quel train! ah! quel chien de métier!
Je m'égosille à force de crier.
Silence donc, ou bien je quitte la partie.

D'Alainville

Hein, de quoi s'agit-il? que dites-vous? parlez.

Mme Baptiste

Que pourrons-nous donner? c'est ce qui m'embarrasse.

D'Alainville

Tout ce que vous voudrez.

Mme Baptiste

Mais proposez, de grâce,
Vous-même quelque pièce.

De Relly

Ordonnez, décidez.

Mme Baptiste

Je m'en rapporte à vous.

De Relly

Non, comme Directrice,
C'est à vous de choisir.

Mme Baptiste

Notre première actrice,
Malade, nous oblige à reculer *Pirrhus*
Vous le voiez vous-même.

De Relly

Eh bien, n'en parlons plus.

D'Alainville

A la bonne heure, il faut mettre autre chose.
Madame, en vers ainsi qu'en prose,
Nous sommes prêts à tout.

---

1. *Observateur des Spectacles,* t. I, pp. 172—195.

Mme BAPTISTE

A merveille, en ce cas,
Jouons *Zaïre.*

Mlle ROSETTE

Oh! ce rôle me tue,
Et puis .....

Mme BAPTISTE

Mettons *Oreste.*

D'ALAINVILLE

Ah! je ne le fais pas.

Mme BAPTISTE

Sémiramis.

D'ALAINVILLE

Bon! pièce rebattue.

Mme BAPTISTE

Si nous remettons *Spartacus.*

DE RELLY

ironiquement

Ah! l'excellente tragédie!
Voilà le vrai moien de faire des écus.

Mme BAPTISTE

C'est bien là de Relly? toujours de l'ironie?

Mlle VERTEUIL

Allons, parlez raison une fois dans la vie.

DE RELLY

Soit, en ce cas jouons un peu l'*Ecossaise.*

Mlle VERTEUIL

Fi donc.

DE RELLY

Eh mais, *Fréport* est drôle.

Mlle VERTEUIL

Mais moi, j'y déteste mon rôle.
Et l'ai jetté depuis longtemps au feu.

D'ALAINVILLE

Il n'est pas si mauvais.

Mlle VERTEUIL

C'est mon antipathie.

Mme Baptiste

Cependant dites-vous, vous êtes prêts à tout.
Oh pour le coup, je suis à bout.

D'Alainville

Eh bien! mettez trois opéra bouffons.

Mme Baptiste

Ecoutez donc, j'aurois quelques raisons
De suivre cet avis, & mon livre de compte
Vous prouvera que ce n'est point un conte,
Si je vous dis que certains opéras
M'ont tiré souvent d'embarras,
Et valu plus d'argent que quelques tragédies.

D'Alainville

Oh! je n'en doute pas, quoi, verra-t-on toujours,
Ces insipides facéties
Faire courir la Ville & les Fauxbourgs?
Ce mauvais gout m'émeut la bile,
Et j'enrage complettement,
En voiant préférer souvent,
Une mauvaise rapsodie
Aux chefs-d'œuvre du vrai genie.

Mlle Rosette

Je pense comme vous, mais ces émotions
Qu'excite le tableau des grandes passions,
Ne doivent point être fréquentes:
Et leurs secousses violentes,
Coûtent à l'âme trop d'efforts.
Pour ne pas en user à la fin les ressorts.
Ces ressorts sont nos sens, l'âme est sous leur empire.
On en fait ce qu'on veut, mais en le caressant,
Et c'est l'art de toucher les cordes d'une lire,
Qui fait valoir tout l'instrument.

D'Alainville

Comment Rosette? oh! oh! de la Métaphisique.

Mlle Rosette

Moi, point du tout, j'ai voulu seulement,
Défendre la pauvre Musique,
Que vous voulez proscrire impitoiablement.
Et puis peut-on toujours jouer des Tragédies?
Je les admire, mais encor .....

D'Alainville

N'avons-nous pas de bonnes Comédies.
La bonne Comédie est sans doute un trésor,

Et je mettrai toujours à côté de *Mérope,*
Sans balancer l'Auteur du *Misantrope.*
Le Théâtre est l'école & le tableau des mœurs,
Et n'en déplaise à bien des modernes Auteurs .....

Mme BAPTISTE

Ah! Monsieur, épargnez les Pères du Théâtre.

D'ALAINVILLE

Ma foi, ces pères-là font de méchants enfants.
Ce n'est pas qu'envers eux la nature marâtre,
Leur ait à tous refusé des talents,
Mais il en est qui, sans génie,
De leur plume obscène & flétrie,
Font défiller le fiel & la méchanceté.
Ou plus sage, ou plus sot, un autre nous ennuie,
Et ne se sentant pas monté,
Pour craionner l'âme de *Cornélie*
S'amuse à dépouiller les tréteaux d'Italie.
Aussi tout est à présent Rigaudon,
Roulade, point d'orgue, Ariette,
Et morbleu l'on trouve tout bon
Jusques à la *Fausse Coquette.*

Mme BAPTISTE

Epigramme inutile au sujet que l'on traite.
Laissons cela; pour moi, je vous dis clairement,
Pour donner des ducats, il faut que je les gagne.
Continuez à faire le plaisant,
Mais lorsque vous viendrez demander de l'argent,
Chacun son tour, je battrai la campagne.
(On entend une cornemuse)

DE RELLY

Quelle est cette Musique?

Mlle VERTEUIL

Ah! c'est un ours qui danse.

Mlle SOPHIE

Faisons le entrer, il faut le voir.

TABARI et VERTEUIL arrivent, habillés en montagnards, avec une fausse barbe, tenant un ours à une chaîne.

Mme BAPTISTE s'impatiente, après quoi TABARI dit à son ours:

Ecoutez-moi Jacquot, très attentivement.
Sur le champ offrez à Madame
Un objet utile & plaisant
Dont l'aspect imprévu puisse égayer son âme

Et de rire nous mettre en train,
Allons, partez.
(La peau d'ours tombe & laisse voir Arlequin)

TOUS

Un Arlequin.

TABARI & VERTEUIL
ôtant leurs barbes

Et l'Ours est notre camarade.

Mme BAPTISTE
VERTEUIL & TABARI.

Mlle VERTEUIL

La bonne Pasquinade!

Mme BAPTISTE
montrant Arlequin

Est-ce une bonne emplette.

TABARI

Il n'est pas excellent,
Mais il prendra toujours, plein d'ardeur & de zèle,
Le goût du Public pour modèle,
Et si d'abord on daigne être indulgent,
De DES ROSES, je crois que l'on sera content.

Mlle ROSETTE

Quoi, c'est DES ROSES?

DES ROSES

Oui, fort à Votre Service.

Mlle ROSETTE

Vous êtes donc à tout?

DES ROSES

Je suis grâce au Destin,
Un tant soit peu Michel Morin,
Mais surtout je me rends justice,
Je n'ai point de prétention,
Désirer ardemment d'être utile & de plaire,
Est toute mon ambition.

Mlle ROSETTE

Vous y réussirez j'espère.

Mme BAPTISTE

Voulez-vous débuter ce soir?

DES ROSES

Comme on voudra.

Mme BAPTISTE

Dans quoi?

DES ROSES

Dans *Arlequin Hulla*

Mme BAPTISTE

Le voulez-vous, Messieurs, il faut qu'on le seconde.

TOUS

Soit.

Mme BAPTISTE

Dans ce cas, laissons pour aujourd'hui
La Tragédie en paix, y consentez-vous?

D'ALAINVILLE

Oui.

Mme BAPTISTE

Bon, *Esope à la cour,* est su de tout le monde.
Pour grande pièce, on le joûra,
Tout de cette façon fort bien s'arrangera,
A présent reprenons un peu le *Répertoire.*

D'ALAINVILLE

regarde sa montre

Oh, palsembleu Madame, il est temps de dîner,
Deux heures & demie!

DE RELLY

Il faut nous en aller.

Mme BAPTISTE

Mais .....

D'ALAINVILLE

Oh mais, mais, à demain la grimoire.

Mme BAPTISTE

Promettez-moi du moins plus de tranquillité,
D'exactitude & plus de bonne volonté.

D'ALAINVILLE

Ah! nous ferons toujours tout ce qui peut vous plaire.

... ...

Dans le troisième «cahier» de son *Observateur,* Chevrier donne le tableau de quelques troupes. Nous reproduisons ici celui de la

troupe de La Haye avec l'appréciation de son auteur sur les acteurs[1]:

ACTEURS.

Les Sieurs D'ALAINVILLE, acteur qui a été reçu à Paris et qui est beaucoup supérieur dans la Tragédie au Sieur BELLECOUR, et selon moi, à ... je n'ose achever dans la crainte que le peuple enthousiaste ne m'accuse de commettre un blasphème dramatique; joue les premiers amoureux dans les deux genres.

RELLY, représente les seconds rôles et chante dans les opéras bouffons.

DU TILLEUL, les Rois dans le Tragique, les rôles à Manteau, les Financiers et les Paysans.

LAUVILLE, les Tirans dans la Tragédie, les Pères et les Raisonneurs dans la Comédie.

GOURVILLE ... il est parti sans prendre congé, mais il a payé toutes ses dettes.

TABARI, joue en chef aujourd'hui les Comiques et les Arlequins.

VERTEUIL, représente les Comiques en second et les Niais.

LAVILLE, représente les Comiques et d'autres petits rôles.

DESCHAMPS, joue quelques rôles de charge dans la comédie et chante les Tuteurs, les pères et les rôles gais dans les pièces de chant.

DES ROSES, quelques Comiques.

ACTRICES.

Mlles DANCÉ, les premiers rôles dans les deux genres.

VERTEUIL, les Reines dans les Tragédies, les Soubrettes dans les comédies.

BAPTISTE, Directrice du Spectacle, fait les rôles de Confidente dans la Tragédie et ceux de caractère dans le Comique.

BAPTISTE (ROSETTE), les premiers rôles dans le chant et quelques seconds rôles dans les deux genres, c'est après Mlle DE NESLE le meilleur sujet dans ce genre qui soit ailleurs qu'à Paris; encore doit-on dire pour ne point afficher de partialité que Mlle BAPTISTE chante beaucoup mieux que Mlle DE NESLE, mais qu'elle ne joue pas si bien qu'elle.

HUAU, joue les secondes amoureuses, sa figure intéressante donne aux connaisseurs l'envie de la former, je lui demande la préférence.

---

1. *Observateur des Spectacles*, t. I, p. 157.
Les comédiens de la troupe française de La Haye formèrent en 1761 une loge de Francs-Maçons sous le titre de l'*Egalité des Frères*. En 1768, cette loge s'assimila à celle des *Cœurs Unis*. Nous devons ce détail intéressant à M. W. N. Arntzenius, archiviste aux Archives municipales de La Haye qui pendant toutes nos recherches nous a témoigné la plus grande bienveillance.

MOUCHE, joue les secondes Soubrettes et chante les seconds rôles dans les opéras-comiques.

Le mardi, 19 janvier, on joua l'*Avare,* où le Sieur DU TILLEUL tenait le rôle principal d'une façon éclatante, tandis que la petite VERTEUIL étonnait par une finesse et une intelligence au-dessus de son âge dans le rôle d'Elise.

La tragédie de *Pyrrhus* ne plaisait pas beaucoup. Dans la tragédie de *Zaïre,* le Sieur D'ALAINVILLE surtout excellait; ce qui plaisait en premier lieu, c'est la façon dont il lisait la lettre interceptée. Dans le cinquième acte, voulant imiter LE KAIN, il risquait un mouvement qui avait du succès, parce que c'était une nouveauté, mais que le rédacteur de l'*Observateur* critiqua[1].

Voici ce dont il s'agit:

Orosmane ayant fait venir Nérestan, un peu après qu'il vient de poignarder la fille de Lusignan, dit au héros français:

Regarde, elle est ici

NÉRESTAN

Que dis-tu? quelle erreur.

OROSMANE

Regarde-la, te dis-je.

Le Sieur d'ALAINVILLE prononçant ces derniers mots, fit un mouvement des deux bras qui jeta pour ainsi dire Nérestan sur le cadavre de Zaïre.

Le 13 février, on donna *Polyeucte;* le Sieur RELLY joua le rôle de Sévère avec vérité[2].

La Demoiselle CAMÉLI, venue de Bruxelles pour remplacer Mlle DANGÉ, malade, était, selon Chevrier, une actrice dont la taille n'était pas élégante, mais qui avait une belle figure et une voix agréable; elle jouait la comédie avec plus de gaîté que Mlle DANGÉ et dans la tragédie, sans être plus capable que Mlle DANGÉ, elle avait le geste plus noble; elle avait aussi plus d'expression et de vérité. Elle joua admirablement Zaïre, parce qu'elle avait toutes les dispositions à jouer les rôles doux et anodins; elle joua aussi très bien Alzire, mais laissa à désirer dans les endroits forts.

Vers la fin de février les sages Magistrats suspendirent pendant une semaine tous les spectacles.

---

1. *Observateur des Spectacles,* t. I, pp. 241—242.
2. *Observateur des Spectacles,* t. I, p. 244.

Le 1er mars pour célébrer l'anniversaire de S.A.R. Mme la Princesse de Nassau-Weilbourg, les comédiens donnèrent une représentation de *La* ****, comédie de Boissy et de la *Fête d'Amour* de Favart et Chevalier[1]. Pour La Haye c'étaient des nouveautés. Le Sieur RELLY rendit joliment le rôle de Marton, la Dlle SOPHIE joua fort bien la revendeuse à la toilette, rôle qui ne convenait ni à son âge, ni à son caractère. La *Fête d'Amour ou Lucas et Colinette*, comédie de Mme Favart, fit grand plaisir surtout par le jeu de RELLY et de Dlle ROSETTE, excellente de naïveté dans le rôle de Colinette.

Mell CAMÉLI débuta le 5 mars par le rôle d'Alzire qu'elle joua mal. Le lendemain elle se montra dans la *Mélanide*, comédie de Nivelle de la Chaussée, et interpréta l'amoureuse dans l'*Epreuve* de Marivaux; depuis elle fit les premiers rôles dans le *Contretemps* de De la Grange, et dans l'*Amant Auteur et Valet*, comédie en un acte, en prose de Cérou. Dans la comédie noble, cette actrice avait le geste beau, la figure intéressante, les yeux expressifs; elle était faible dans les morceaux qui exigent la force et mettait quelquefois de la force où il n'en fallait pas. Pour célébrer l'anniversaire de S.A.R. le Prince-Stathouder héréditaire des Provinces-Unies, les comédiens donnèrent le lundi, 8 mars, *Britannicus*. Chevrier loua Mlle BAPTISTE d'avoir conformé son costume à la description des deux vers suivants:

..... dans le simple appareil
D'une beauté qu'on vient d'arracher au sommeil.

«Les perles dans les cheveux seulement, étaient de trop; cette jeune Princesse accablée de chagrin ne pouvait pas se livrer à l'afféterie que nos modernes Julie étalent sur la scène», dit l'*Observateur*.

Après la tragédie on donna la *Réunion des Amants*, pièce en un acte de Marivaux, qui n'avait pas eu de succès au Théâtre Français. Elle ne déplut pas à cause du jeu des petits VERTEUIL.

Dans le *Contretemps* et l'*Amant Auteur et Valet*, la Dlle CAMÉLI mettait beaucoup de finesse et soignait très bien le jeu muet[2]. Le Sieur D'ALAINVILLE jouait avec vérité et TABARI était un gai Frontin.

Le samedi, 13 mars, on revit la Dlle CAMÉLI dans l'*Hypermnestre*,

---

1. *Observateur des Spectacles*, t. I, p. 289. Louis de Boissy, *La* ****, comédie, La Haye, B. Gibert, 1739, in-12°.
2. *Observateur des Spectacles*, t. I, pp. 338—344.

tragédie de M. Le Mierre; elle y plut; «elle est la GAUSSIN des provinces et elle ne doit pas sortir de ce genre», selon les mots de l'*Observateur*. Après la tragédie un ballet dans lequel le fils du Sieur DESCHAMPS, élève du Sieur SAINT LÉGER, débuta avec succès.

Pour le bénéfice de Mlle CAMÉLI on donna le jeudi, 18 mars, l'*Homme Singulier* de Destouches et les *Ensorcelés ou Jeannot et Jeannette*[1].

Dans le second cahier de l'*Observateur*, M. Chevrier constate que la Dlle CAMÉLI avait plus de succès dans le comique que dans le tragique. Le jeudi 25 mars, elle eut sa représentation de bénéfice avant de repartir pour Bruxelles. On joua l'*Homme Singulier* devant une salle brillante. M. CAMÉLI faisait le rôle du Singulier, qu'il aurait dû varier un peu. Le Sieur RELLY était très bien dans la scène où il feint de la singularité pour «subjuguer» le héros de la pièce. Après cette comédie, les *Ensorcelés*, où la Dlle CAMÉLI, jouait le rôle de Jeannot avec sa voix douce qui est faite pour le chant sans prétention. Le 30 mars on donna le *Père de Famille* de Diderot.

Sur ces entrefaites les engagements allaient expirer, Pâques étant venue. Le 1er avril Mme CAMÉLI repassa le «Moerdijk» pour regagner Bruxelles, chargée de triomphes et de «867 florins 15 sols», comme le fait remarquer Chevrier[2]. Le samedi, 3 avril, on ferma le spectacle par la tragédie d'*Œdipe*, dans laquelle D'ALAINVILLE se distingua. A la fin de la représentation il prononça le compliment habituel et la troupe se dispersa. Mlle VERTEUIL alla à Paris pour une année, ayant l'intention de contracter un engagement dans une cour d'Allemagne.

Mlle MOUCHE devait aller à Dusseldorf où son père et sa mère deviendraient en même temps buralistes du théâtre.

La Demoiselle ADELAÏDE alla à Dunkerque. La Demoiselle LANGLOIS aussi partit; les Demoiselles HUAU restèrent à La Haye. Quant aux acteurs, le Sieur DE RELLY devait aller à la cour Palatine, le Sieur VERTEUIL à Mannheim, le Sieur TABARI alla jouer les premiers rôles en doublure et les Arlequins à Dunkerque, le Sieur DESCHAMPS tantôt applaudi, tantôt hué, alla à Metz[3].

Voilà donc toute la troupe de La Haye éparpillée.

Le Théâtre Français de La Haye rouvrit ses portes le lundi 19 avril et le spectacle reprit par le compliment d'usage du Sieur

1. *Observateur des Spectateurs*, t. II, p. 44.
2. *Observateur des Spectacles*, t. II, pp. 66—69.
3. *Observateur des Spectacles*, t. II, pp. 68—69.

Mlle Rosette Baptiste
dans le rôle de Jeannette dans les «Ensorcelés».

D'ALAINVILLE, suivi de la *Sémiramis* de Voltaire[1]. Parmi les nouvelles recrues de la troupe on remarquait les Demoiselles GOURVILLE et CHANVALLON, celle-ci venant de Metz, celle-là de Gand. La première joua, le dix-neuf, le rôle de Sémiramis et le vingt celui de Mélanide La Demoiselle CHANVALLON remplissait le rôle d'Azéma; beaucoup de feu dans plusieurs morceaux, une intelligence continue lui valurent les suffrages du public. Comme petite pièce on donna ce soir là l'opéra bouffe *Blaise le Savetier* de Sedaine et Philidor. Il y avait dans cet opéra deux débutants. Le Sieur DUGUÉ, dans le rôle du Savetier, montra beaucoup de précision dans la voix, de vérité dans l'expression et de gaîté dans le jeu. Il remporta un succès suivi et mérité dans les *Troqueurs,* la *Bohémienne*[2] et deux ou trois autres opéras. Sa figure et sa voix firent oublier la tristesse et l'ennui que le Sieur DESCHAMPS «de piteuse mémoire», dit l'*Observateur,* avait causés.

Le Sieur DU TILLEUL fils, jouant le rôle du Prince, développa une voix sonore et de l'intelligence. Le vendredi 23 avril, on représenta la comédie de *Démocrite* où la Dlle ANTONI, ayant fait pendant plusieurs années les délices des Lyonnais, débuta dans le rôle de Cléanthis. Son jeu fut une surprise pour ceux qui avaient cru impossible de remplacer la Dlle VERTEUIL; ils trouvèrent en elle une actrice de beaucoup supérieure, un jeu naturel, décent, tandis que la Dlle VERTEUIL mettait partout une familiarité déplacée ou une dureté peu convenable. Dans la suite, la Dlle ANTONI remporta de nouveaux succès dans les *Folies Amoureuses* et dans l'*Epreuve réciproque*[3].

Parmi les nouveaux acteurs nous rencontrons le Sieur BROCHARD, que nous retrouverons plus tard comme directeur de théâtre; dès son début dans le rôle de Strabon dans la comédie de *Démocrite* il fit oublier le Sieur GOURVILLE. Dans le Mascarille de l'*Etourdi* il développa tous ses talents et il sut y montrer toute la gaîté nécessaire sans tomber dans ces charges si familières aux meilleurs comiques. Il joua ensuite du même ton naturel, avec la même vérité dans le jeu muet, les rôles de Frontin de l'*Epreuve,* de Crispin dans les *Folies Amoureuses,* d'Hector dans le *Joueur.*

---

1. *Observateur des Spectacles,* t. II, pp. 107—113.
2. *Les Troqueurs,* intermède en musique en un acte, de Vadé avec la musique de Dauvergne.
La Bohémienne, parodie en un acte, de Mouston.
3. *Observateur des Spectacles,* t. II, pp. 109—113.
L'Epreuve réciproque, comédie attribuée à De la Font, ou par Le Grand, Alain et Thierry; il y en a deux portant ce titre, représentées toutes les deux en 1711.

Le Sieur GRENIER remplaçait le Sieur DE RELLY; dans le rôle d'Oreste d'*Andromaque* il avait conservé, dit l'*Observateur,* le ton de l'ancienne déclamation qui fit fortune jusqu'au règne de BARON et de la LECOUVREUR, dans celui de Séide dans *Mahomet* il montrait du feu tout en négligeant certains endroits.

Quant aux autres rôles du chef-d'œuvre de Racine, parlant de la Dlle GOURVILLE, qui remplissait le rôle d'Hermione, l'*Observateur* lui recommande de rectifier la prononciation de ses finales qu'elle chante, et à dire le dernier hémistiche du vers avec la même flexibilité de voix qu'elle prononce le premier; il se tient assuré que cette actrice, «qui est toujours mise avec goût et d'une figure théâtrale», ramènera sur elle les suffrages du public, que son jeu dans *Sémiramis* et dans *Mélanide* avait déplu. La Dlle CHANVALLON faisait Andromaque. Chevrier dit du Sieur D'ALAINVILLE, qui tenait le rôle de Pyrrhus — le plus difficile de tout le théâtre français — qu'il avait joué avec supériorité. Le Sieur JOUBERT et sa charmante femme, qui devaient rester à La Haye jusqu'au mois d'août, continuaient à plaire au public. La Dlle BAPTISTE faisait les délices des opéras bouffes.

Le vendredi, 7 mai, on donna l'opéra bouffe de *Ninette à la Cour,* dont les paroles sont de l'Abbé Voisenon à qui M. Favart a servi de prête-nom[1]. La Dlle BAPTISTE s'y surpassa, le Sieur DU GUÉ joua le rôle de Colas avec une vérité ingénue, qui fit autant de plaisir que son chant, la Dlle PARIS, jeune actrice, à la figure très-agréable, débuta par le rôle ingrat de la Princesse; elle avait la voix sonore; le Sieur DU TILLEUL fils, remplit avec succès le rôle du Roi. Il y avait trois ballets: les *Chasseurs* où le Sieur PITROT étala un aplomb fixe, des attitudes nobles et variées et un beau développement des bras; la Dlle JOUBERT plaisait également; les autres ballets étaient le *Vieillard rajeuni* et le *Tailleur,* ce dernier dans le genre grotesque où le Sieur PITROT rappelait des figures de Callot.

Les comédiens de La Haye avaient aussi tiré de l'oubli la tragédie d'*Aristomène* de Marmontel, laquelle à sa première en 1749 avait eu quelque succès, grâce à Mlle CLAIRON. A La Haye, cette pièce parut froide malgré la vivacité du jeu de D'ALAINVILLE. La Dlle

---

1. *Observateur des Spectacles,* t. II, pp. 129—140.
Ninette à la Cour ou le Caprice amoureux, com. en 3 actes, en vers libres, mêlée d'ariettes italiennes. (Leris, *Dictionnaire portatif, historique et littéraire des Théâtres,* Paris Jombert, 1753).

GOURVILLE, qui semblait se corriger de ses vices de prononciation, était Léonide. ROSETTE BAPTISTE, pour remplir un vide, joua le Leuxis; «l'illusion aurait été entière si les grâces de son sexe ne l'auraient (sic) trahie», dit l'*Observateur*. L'*Oracle*, comédie de Saint-Foix, suivit l'*Aristomène*. Le lundi, 10 mai, on donna le *Jaloux Désabusé* de Campistron, le mercredi, douze, par extraordinaire et à cause de la kermesse le *Mercure Galant* de Boursault, et l'opéra bouffe *On ne s'avise jamais de tout*, conte de La Fontaine mis en action par Sedaine avec la musique de Monsigny.

La Dlle LAURENT jouait le rôle de Margarita avec beaucoup d'intelligence, sa voix agréable était cependant trop faible dans les duos et les trios. Les Sieurs DU TILLEUL et DU GUÉ remplissaient avec distinction les rôles d'Amant et de Médium. La Demoiselle BAPTISTE se surpassait.

Le *Jeu de l'Amour et du Hasard*, probablement par manque d'unité dans la troupe, fit une mauvaise impression. *Venise sauvée*, tragédie de La Place, fit plaisir bien que la versification en fût sans coloris et que les caractères des personnages de la conjuration ne fussent pas assez nobles. Le *Soldat Magicien*, opéra comique qui était tombé à plat, l'hiver précédent, par le jeu des acteurs LAMARE et DESCHAMPS, alla aux nues par le talent des Sieurs DU GUÉ et DU TILLEUL. La Dlle BAPTISTE y jouait on ne peut plus gaîment le Crispin. Les *Amants Trompés*, opéra comique d'Anseaume et Marcouville, aussi réussirent beaucoup.

L'*Observateur* exprima l'espoir que la façon excellente dont on montait les opéras bouffes ne ferait pas négliger la bonne comédie qui est de tous les temps et de tous les pays. La tragédie de *Dom Carlos* du Marquis de Ximénès, jouée le 29 mai, fut annoncée par une courte harangue prononcée par le Sieur GRENIER. Le début d'un nouvel acteur, le Sieur D'HÉRICOURT dans le rôle de Valentin dans les *Ménechmes* n'était pas heureux, saisi qu'il était par une crainte excessive.

On donna deux ballets du Sieur PITROT, entre autres les *Tonneliers Allemands*.

Le jeudi, 3 juin, pour le bénéfice de la première danseuse la Dlle JOUBERT on mit à l'affiche la comédie du *Magnifique*[1], suivie du *Peintre amoureux de son modèle*, opéra comique d'Anseaume. La Dlle ANTONI (ou Mlle BOURDAIS, nom de son mari attaché au

1. Le *Magnifique* était une des trois petites comédies que La Motte avait réunies sous le titre *l'Italie galante*.

théâtre de Caen) joua la Duègne avec le plus grand succès: on lui découvrit un nouveau talent, celui de chanter le vaudeville de la pièce, de sorte qu'on la voyait réunir les dons de Thalie, de Terpsichore et de Polymnie.

On applaudit au *Peintre:* avec une tendre émotion le Sieur Du Gué rendit la scène du chevalet où Rosette Baptiste mit toute la finesse dont le cœur est susceptible. Deux ballets dont l'un était intitulé *La Sérénade* et l'autre *Les Bergers protégés par l'Amour,* exécutés par le Sieur Pitrot et les époux Joubert, terminèrent le spectacle.

Entre le 7 et 17 juin on joua à La Haye l'*Iphigénie en Tauride* où la Dlle Gourville montrait de nouveau qu'elle se corrigeait insensiblement de ses défauts, tandis que le Sieur D'Alainville jouait l'Oreste avec supériorité. L'*Homme à bonnes fortunes,* attribué à Baron ou à Subligny, ne réussit pas; en revanche la reprise de *Don Carlos* fit sensation, «ce qui n'était pas étonnant dans ce pays de la liberté». Les principaux acteurs y étaient les Sieurs Grenier et D'Alainville. Dans le rôle de Damon du *Philosophe marié* de Destouches, le Sieur D'Héricourt bien que sa timidité jetât un froid étonnant dans son jeu, se montra un acteur qui avait de l'intelligence et de la voix. L'Artiste de D'Alainville était fort bien, ainsi que la Capricieuse de la Dlle Quinault; celle-ci jouait avec beaucoup de vérité dans l'expression et le maintien, beaucoup mieux que la Dlle Dangeville. Y jouaient bien aussi les acteurs Du Tilleul, Grenier et Lauville, tandis que la Dlle Gourville rendait parfaitement le rôle de Mélite.

Un ballet nouveau, le *Brouetteur italien,* de la composition du Sieur Pitrot avait le mérite d'être vif, serré et court[1].

Si nous avons relevé les critiques de Chevrier sur les acteurs et les actrices de La Haye et d'Amsterdam, c'est que nous avons voulu suppléer par là au manque de renseignements sur le jeu des comédiens d'une période antérieure, surtout parce que l'*Observateur des Spectacles* est la première feuille de critique dramatique qu'on rencontre au XVIIIième siècle en Hollande.

Est-ce qu'on peut se fier aux critiques de Chevrier? Une lettre de Bruxelles du 18 juin 1762, qu'on le défie d'insérer mais qu'il insère, lui reproche de louer seulement D'Alainville et Mademoiselle *** (Rosette Baptiste sans doute). Mais il faut avouer

1. *Observateur des spectacles,* t. II, pp. 241—244.

que l'*Observateur*, avec quelques réserves et avec quelques recommandations, ne ménage pas son approbation aux autres comédiens ou comédiennes, s'ils le méritent. L'auteur de la lettre lui conseille de se défaire d'un esprit de prévention qui l'occupe et lui recommande «moins d'humeur contre les personnes qu'il n'aime pas, plus d'indulgence pour celles qui ont du talent».

Pendant le mois de juillet 1762 la troupe des Demoiselles BAPTISTE joua à Amsterdam, où elle eut beaucoup de succès. Une partie des comédiens de Mme et Mlle BAPTISTE demeura à Amsterdam; le reste regagna La Haye et y reprit sous l'ancienne direction ses représentations. Au début de septembre 1762, les directrices passèrent un bail par devant notaire avec le représentant des héritiers de Johan Thesingh[1]. Elles louaient, moyennant une somme de fl. 3000.— par an, la maison au côté nord du Casuariestraat, nommé la Comédie Française, à peu près aux mêmes conditions qu'autrefois, pour une période de quatre ans (1 mai 1763—30 avril 1767)[2]. En cas de suspension des représentations à cause de décès d'un membre de la famille princière, à cause d'une guerre ou par interdiction générale, elles ne payeraient que fl. 1500.— par an. Elles verseraient la moitié des recettes extraordinaires entre les mains des propriétaires et promettaient de conserver intacts les morceaux de plomb des douze coulisses. Cette fois encore, c'est Jacob-Jan Comte de Wassenaer, Seigneur d'Obdam, Commissaire dans le Collège de l'Amirauté de la Meuse, qui se porta leur garant[3].

Il y a lieu de croire que Mme BAPTISTE veillait un peu comme une mère sur les membres de sa troupe. Dans l'inventaire fait après le décès de Mlle DANCOURT[4] on lit que Mme BAPTISTE avait prêté de l'argent à cette actrice. Une déclaration de 1762[5] montre que le Sieur JOUBERT et sa femme, VITTORIA VIDINI, lui avaient également emprunté une somme de fl. 1236.—. Un autre acte de la même date prouve que la directrice exerçait encore d'une autre façon une influence bienfaisante sur ses sujets[6]. Il y est dit d'abord que le

1. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire L. Sijthoff), Dossier No. 3385, No. 97, bail du 7 septembre 1762.
2. Pendant cette période *Aufresne* (Jean Rival, dit -) jouait à La Haye. Voir la lettre de Voltaire au comte d'Argental, datée des Délices, le 29 octobre 1769. (J. J. Olivier. *Les Comédiens*, t. II, p. 136, No. 381).
3. Voir note 1. Même document.
4. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire S. Favon), Dossier No. 2922, acte du 24 mars 1760.
5. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire A. Osmont), Dossier No. 3669, déclaration du 1 octobre 1762.
6. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire A. Osmont), Dossier No. 3669, déclaration du 1 octobre 1762.

Sieur JOUBERT et sa femme promettent devant Mme BAPTISTE de se réconcilier et de se pardonner l'un à l'autre toutes les fautes commises, sans aucune rancune. Ensuite, que de concert avec Mme BAPTISTE ils se sont adressés aux Régents du Théâtre National d'Amsterdam pour y obtenir un engagement jusqu'à Pâques de l'année 1763, après cette date ils s'engageront dans la troupe de La Haye, depuis Pâques 1763 jusqu'à Pâques de l'année 1764. Leurs appointements seront ensemble de fl. 3000.—.

S'ils ne pouvaient s'engager à Amsterdam, ils seraient censés être engagés dans la troupe de La Haye depuis le 1 octobre 1762 jusqu'à Pâques 1763 pour 210 florins par mois à eux deux. Mme BAPTISTE payerait au Sieur JOUBERT une avance de fl. 461:8:— afin qu'il puisse payer les frais de la sentence de submission rendue contre lui par la Cour de Hollande et pour les autres dettes, une somme de fl. 775:—:— ce qui explique les obligations que nous venons de citer. D'autre part le Sieur JOUBERT déclare renoncer à tous actes et prétentions contre le fils de la directrice, JEAN BAPTISTE.

Au mois de janvier 1763, la troupe de La Haye, qui après la mort de la princesse d'Orange, avait pris le nom de «comédiens français de La Haye» se composait des acteurs suivants (nous laissons suivre leurs noms de remarques sur leur jeu pour autant que l'*Observateur* en fait)[1]:

ACTEURS.

D'ALAINVILLE, joue avec succès les premiers rôles.

GRENIER, les seconds rôles; cet acteur avec beaucoup plus de talents que la plupart de ses camarades n'a point l'ambition de jouer les premiers rôles.

DU TILLEUL père, les financiers, les rôles à manteau; il brille dans le *Père de Famille.*

BROCHARD, les valets; il joue parfaitement, c'est la nature embellie par l'art.

D' HÉRICOURT, les seconds comiques.

LAUVILLE, les raisonneurs, les rôles à récit et les pères nobles.

LA VILLE, utilités et souffleur.

---

1. *Observateur des Spectacles,* Amsterdam, Constapel, 1763, in-8°, pp. 31—32.

DUGUÉ, chanteur, basse-taille; geste, coup d'œil, vivacité, chaleur, dans son jeu tout est vérité, tout est naturel dans cet excellent acteur.

DU TILLEUL fils, chante les amoureux.

LAURENT, les niais, et quelquefois les Arlequins.

ACTRICES.

Mlle MARTIN, les premiers rôles; elle arriva à La Haye le 28 décembre 1762, et débuta dès le lendemain avec tout le succès possible par Hermione dans *Andromaque* et le 30 décembre avec plus d'éclat par le rôle de la Marquise dans la *Surprise de l'Amour*.

Mlle CHANVALLON, les seconds rôles.

Mlle BAPTISTE, Directrice, les confidentes et quelquefois les rôles de caractère.

Mlle BOURDAIS, les soubrettes; elle joue d'une manière frappante et qui plaît.

Mlle HUAU, les troisièmes amoureuses; elle intéresse par sa figure; ses grâces lui tiennent lieu de plus grands talents.

Mlle ROSETTE BAPTISTE a la voix belle; elle joue bien et a des rôles qu'elle rend parfaitement.

LAURENT et PARIS, opéra bouffe.

La réouverture du théâtre français à La Haye se fit en janvier 1763 avec *Phèdre* et *Zénéide*, comédie de Cahusac[1]. Mlle MARTIN y brillait dans les deux rôles principaux. Malheureusement un petit accident troubla le plus beau passage de *Phèdre*. Là où l'héroïne dit:

Au défaut de ton bras prête--moi ton épée,
Donne .....

les poches de Mlle MARTIN sont tombées et le parterre de rire. Le mardi, 18 janvier, on donna le *Préjugé à la Mode* de Nivelle de la Chaussée où Mlle MARTIN brilla encore dans le rôle de Constance. Outre les renseignements de l'*Observateur*, on ne sait pas grand chose concernant le répertoire pendant cette période. Les annonces dans le *'s Gravenhaagsche Courant* (Journal de La Haye) paraissent d'une façon irrégulière, incomplète, d'ordinaire seulement à l'occasion de l'ouverture ou de la clôture de la saison ou lorsqu'il y avait une représentation de gala, surtout pour célébrer les anniversaires de la famille princière, par exemple du prince Guillaume V ou de sa sœur Caroline de Nassau-Weilbourg.

Ainsi, à l'occasion de l'anniversaire de S. A. Mme la Princesse

1. *Observateur des Spectacles*, p. 78.

Caroline, on donna le samedi, 26 février 1763, le *Dépit Amoureux* et l'opéra *On ne s'avise jamais de tout.*

La salle de la comédie était illuminée et l'assemblée était brillante: onze princes l'embellissaient de leur présence, d'après l'*Observateur.*

Mlle CHARLOTTE FRÉDÉRIC y chanta une ariette italienne; l'agrément et la légèreté qu'elle mettait dans sons chant lui méritèrent les applaudissements du public[1].

Le 8 mars, 1763, on donna, à l'occasion de l'anniversaire du Prince-Stathouder[2], l'*Heureux Stratagème* et *Mazet,* opéra comique de Duni, l'auteur du *Peintre amoureux.* Citons encore, en traduction, une annonce dans le *'s Gravenhaagsche Courant* (Journal de La Haye) du 25 février 1760[3]:

Samedi prochain, le 1er mars, la Compagnie des Opéristes de La Haye représentera à l'occasion du Gala de l'Anniversaire de S. A. Mme la Princesse Caroline, un nouvel Opéra, intitulé: *Les Prodigieuse (!) Effets de la Mère nature.* Cette Tragi-comédie est de la main de monsieur *Goldoni* et la Musique du célèbre *Joseph Scarlatti.* Il y aura de nouveaux Décors, entre autres une Architecture transparente d'ordre Ionique et Dorique avec des Colonnes transparentes, inventée par Monsieur *Angiele.* Le Théâtre sera entièrement illuminé et orné d'Emblèmes appropriés. Entre les Actes il y aura des Ballets. La Compagnie susdite ne doute pas que le public ne soit extrêmement content, comme elle fera de son mieux pour satisfaire les Spectateurs.

Il n'est pas étonnant que les comédiens français aient autant que possible rendu hommage au Stathouder et à sa famille. Il les protégeait de la façon la plus efficace. Entre 1760 et 1770 le prince a soutenu les efforts des entrepreneurs du spectacle français, par des subventions annuelles, qui ordinairement montaient jusqu'à fl. 6000 au minimum; en 1769 Son Altesse leur promit même une subvention de 11.250 florins, non compris les paiements à Mme BAPTISTE ou aux acteurs pour les représentations au profit des pauvres avec abonnement suspendu ou les représentations de bénéfice pour lesquelles le prince donnait le plus souvent fl. 105.—[4].

Un contemporain dit que la cour du temps de Guillaume V s'intéressait beaucoup à l'Opéra, on y allait presque tous les jours avec des personnages de qualité et cet intérêt témoigné à la comédie

---

1. *Observateur des Spectacles,* pp. 144, 160.
2. Ibidem, p. 160.
3. D'après Scheurleer, *Het Muziekleven in de 18e eeuw in Nederland,* La Haye, Nijhoff, 1909, in-4°, pp. 33—34.
4. D. F. Scheurleer, *Het Muziekleven in de 18e eeuw in Nederland,* p. 31.

française était bien un peu au préjudice du théâtre hollandais[1].

La ferveur de la cour du prince s'explique par l'influence de son épouse, la princesse Frédérique-Sophie-Wilhelmine, la nièce délicieusement jolie de Frédéric II de Prusse[2]. Avant son mariage, celle-ci savait émouvoir son oncle jusqu'aux larmes en récitant d'une voix douloureuse ces vers d'Iphigénie ...

.... .mon père
Cessez de vous troubler, vous n'êtes par trahi[3].

Comme vers l'année 1765 les comédiens français de la cour de Prusse étaient médiocres, le roi préférait voir interpréter les classiques français par ses neveux et nièces. Selon leur oncle, «ils déclamaient fort bien la tragédie», particulièrement la future épouse du prince Guillaume d'Orange. Elle n'était pas seulement l'étoile de la petite troupe, elle avait même écrit un petit acte, *Les Amants fidèles,* que le roi approuvait, tout en lui faisant observer que, vu les mœurs du temps, elle aurait mieux fait de composer une pièce ayant pour sujet les *Amants infidèles*[4].

A peine le prince fut-il revêtu du Stadhoudérat (8 mars 1766) qu'il visita le 11 mars 1766 l'opéra où l'on donnait ce soir-là les *Amants opposés,* comédie nouvelle de M. de Bastide, suivi de la *Majorité,* divertissement en vers, orné de chants et de danses du même auteur[5].

La troupe de Mme Baptiste mère se composait en 1765 et en 1766 des acteurs et actrices suivants[6]: François Demoncel et sa femme Marie-Françoise Roland; Antoine Duboulois et Catherine Le Borgne, sa femme; Louis de Mérillan[7] et sa

---

1. En 1766, Son Altesse se trouvait à Utrecht, pendant la kermesse. Le 2 juin de cette année, Madame *Baptiste* mère se vit autorisée par les Magistrats de la ville à représenter avec sa troupe l'opéra pendant 14 jours à l'occasion du séjour du Stathouder. M. *Corver* du Théâtre Neerlandais obtint la même autorisation.

Voir: M. Corver, *Tooneelaanteekeningen,* pp. 154—155, où il relève que feu la Princesse Royale payait 7 à 8000 florins, son abonnement de la comédie française, tandis que le prince Guillaume V en 1767 payait son abonnement du théâtre hollandais fl. 3000.— par an.

2. J. J. Olivier, *Les comédiens français dans les cours d'Allemagne,* Série II, La Comédie française à la Cour de Frédéric II, 1763—1778, p. 50 etc.

3. Lettre de Frédéric à Frédéric-Antoine de Saxe, 30 janvier 1765.

4. Lettre de Frédéric à Frédéric-Antoine de Saxe, 11 mars 1765.

5. Scheurleer, *Het Muziekleven in de 18e eeuw in Nederland,* p. 112.

6. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire G. Arnoux), Dossier No. 4131, acte du 18 mai 1767.

7. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire A. Osmont), Dossier No. 3675, acte du 8 mars 1768.

femme MARIANNE VAN DER AA; Mlle MARIE MARTIN; MARIE ANGÉLIQUE PÈSE veuve de Jean BONNAL[1]; MARIE-THÉRÈSE MISSOLI, femme du Sieur BOURDAIS[2]; LOUISE-THÉRÈSE GUILLOT; JEAN SOLLEIN; NICOLAS DU GUÉ[3]; JEAN-LOUIS POISSON et JEAN-BAPTISTE FONTAINE.

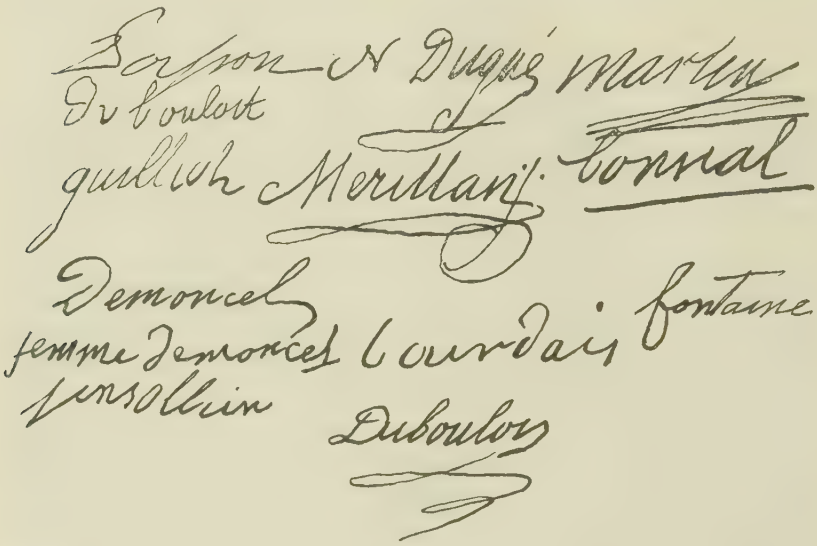

Signatures de Poisson, N. Du Gué, Mlle Martin, Vve Bonnal, Mlle Guillot, Demoncel et sa femme, Mlle Bourdais, Fontaine, Du Boulois et sa femme, Louis de Mérilian.
1765/1766.

Au mois de juillet 1766, ANTOINE-FRANÇOIS-JEANNAUX DE CHALAIZE, «entrepreneur d'une comédie française demeurant à Rotterdam», s'adressa aux Magistrats de La Haye pour demander la permission d'établir un théâtre français dans la salle du Casuariestraat ou ailleurs, à partir de Pâques 1768 jusqu'à Pâques 1768[4]. On la lui accorda contre paiement d'une taxe aux pauvres de l'Eglise réformée.

C'est que Madame FRANÇOISE GRAVILLON, autrement dite Mme BAPTISTE mère, était lasse de diriger le spectacle français.

Peu de temps avant la réouverture de la comédie française à Pâques 1767, elle vendit à DE CHALAIZE tous les effets, apparte-

1. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire G. Arnoux), Dossier No. 4131, acte du 1 juillet 1765.
2. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire A. Osmont), Dossier No. 3670, acte du 30 avril 1763.
3. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire G. Arnoux), Dossier No. 4131, acte du 28 septembre 1765.
4. Archives municipales, La Haye, Resolutiën van Baljuw, Burgemeesteren en Schepenen, No. 170, Résolution du 7 juillet 1766.

nant au magasin de la comédie — costumes, décors, musique, bibliothèque, sans en rien excepter[1]. Les effets mentionnés dans une liste annexée à la minute du contrat de vente devaient être délivrés le 13 avril suivant contre paiement de fl. 5000.—.

Jeannaux de Chalaize.
1766.

Après avoir quitté la direction de la comédie française, ne pouvant rester oisive, Mme BAPTISTE mère s'était, depuis le 24 septembre 1766 déjà, engagée pour remplir les rôles de caractère sous la régie du directeur qui serait nommé, par un acte passé le 24 septembre 1766 par les «Commissaires préposés à la direction de l'économie de la Cour de S. A. R. Mgr. le Prince d'Orange et de Nassau». N'ayant pas eu de nouvelles de JEAN DE CHALAIZE, depuis la vente des effets de l'opéra, elle lui adressa une signification. Elle y dit avoir toujours attendu en vain les ordres du nouveau directeur et le somme de la mettre en état de remplir son emploi. A quoi le Sieur DE CHALAIZE répondit que par suite du refus que ladite Dame BAPTISTE ANSELME a fait de se rendre au théâtre malgré les invitations qui lui avaient été faites pendant un mois, il ne la considérait plus comme appartenant à la troupe[2].

Sur ces entrefaites les comédiens de la troupe de Mme BAPTISTE[3] constituent un procureur pour protester en leur nom contre la cession de la comédie qu'ils disent être frauduleusement faite et contre la bonne foi. Ils réclament que Mme BAPTISTE soit déboutée de sa demande en cession et que leurs arrérages soient payés.

Cependant nous avons vu JEAN DE CHALAIZE succéder à Mme BAPTISTE. Il y a lieu de croire que le nouveau directeur était moins habile à organiser le spectacle français que celle qui l'avait précédé. Une lettre de change de 300 florins en faveur de Mlle MARTIN et

---

1. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire A. Osmont), Dossier No. 3674, contrat de vente et inventaire du 20 mars 1767.
2. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire S. Favon), Dossier No. 2929, signification du 16 juillet 1767.
3. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire G. Arnoux), Dossier No. 4131, procuration du 18 mai 1767.

protestée, ne nous inspire pas déjà beaucoup de confiance dans ses aptitudes administratives[1].

Mais la signification faite au nom des comédiens de sa troupe par le notaire Osmont nous ôte tout espoir de le voir longtemps encore à la tête de son spectacle. Ils refusent unanimement de remplir leur engagement, s'il ne paye pas les appointements fixés par contrat. Ont signé, les comédiens, danseurs et musiciens suivants: BLAINVILLE, ANSELME, DU TILLEUL et son épouse, DEMONCEL, BOURDAIS, MÉRILLAN et son épouse, GUILLOT, DUBOULOIS et son épouse, DE CHAMBOT, SCHWINDL, DORIVAL, REMOND GANIÉ et son épouse, et encore un BLAINVILLE[2].

Nous avons complètement perdu de vue la fille de Mme BAPTISTE, ROSETTE. Qu'était-elle devenue? Un pamphlet en vers paru en 1767 nous renseigne suffisamment et une note manuscrite trouvée dans l'exemplaire de la Bibliothèque de l'Université d'Amsterdam explique tout. La plaquette de vers est intitulée *Complainte sur le départ de Mlle Rosette Baptiste*[3]. Sur la feuille de garde de l'exemplaire de la Bibliothèque de l'Université d'Amsterdam on lit, dans un français fantastique, l'explication de ce départ. Le jeune Bigot, le fils de Jacques-Adrien-Isaac Bigot, capitaine de la compagnie des Cent Suisses et grand échanson de la cour, avait voulu nouer des relations amoureuses avec l'actrice. N'ayant pas réussi, il sut persuader au prince de faire renvoyer la comédienne

---

1. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire L. Sijthoff), Dossier No. 3391, protêt du 30 novembre 1767.

2. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire A. Osmont), Dossier No. 3674, signification du 15 décembre 1767.

3. *Complainte sur le départ de Mlle Rosette Baptiste, par les Connaisseurs et amateurs du Théâtre français à La Haye avec la Réponse et la Réplique.* Imprimé à La Haye, MDCCLXVII, Par ordre, 8 pages in-12°.

Bibliothèque de l'Université d'Amsterdam, Portefeuille Tooneel, X, No. 23.

En 1757, le départ de *Rosette Baptiste* de Paris avait également inspiré des poètes. Un d'entre eux lui dit:

Baptiste, quel destin t'enlève à ta patrie?
Tandis que le Français, de la Saxe flétrie,
Prompt ministre des cieux, court venger les débris.

Cf. E. G. J. Grégoir, *Des gloires de l'opéra et la musique à Paris,* Bruxelles, 1881, t. II, pp. 180, 142.

Un certain Brunet lui chante:

Que tu mets dans ton jeu,
Digne élève de Thalie,
D'âme, d'esprit et de feu,
Quand tu trahis Emilie!
Ton art est de charmer,
D'être en tout applaudie,
Et de nous faire aimer
Jusqu'à ta perfidie.

par le directeur du spectacle. D'autres bruits disaient que c'était le père du jeune Bigot, qui avait provoqué ce départ. Quoiqu'il en soit, voici les vers:

Complainte

Sur le départ de Mlle Rosette Baptiste.

(Sur l'air: Quoi, vous partez.)

Par une injuste et cruelle retraite
On nous ravit tes talents, tes appas
C'en est donc fait, admirable ROSETTE,
Adieu tes sons, tes accens délicats.
Adieu cet art que déjà l'on regrette,
Et que toute autre n'éfacera pas.
Pars sans regret, ta victoire est complète,
De tous nos cœurs le tien a fait moisson.
C'est un aveu que l'on te doit ROSETTE,
Et que chacun repette à l'unisson.
CHALAIZE vient d'assurer sa défaite,
En nous ôtant l'objet de nos désirs.
Car sa DANCOURT, ni l'aigre MARTINETTE[1]
Ne suffiront jamais à nos plaisirs.
L'une est sans jeu, sans maintien, sans finesse,
Et n'entend pas même à bien minauder,
Quoique ses sons et sa voix sans adresse,
Lui donnent l'air de toujours nigauder.
L'autre a trente ans d'Usage et de Coulisses
Du feu, du jeu, mais point de sentiment.
Comment veut-on que pareilles actrices
Fassent pour nous un dédommagement.
Oublions donc leurs défauts, et leurs vices
Et renonçons au spectacle gaîment.

Ces vers, renfermant une violente critique sur Mme DANCOURT et Mlle MARTIN, inspirèrent à l'acteur LOUIS DANCOURT, piqué au vif, une réponse aussi virulente intitulée:

Mauvais Couplets pour répondre à de plus mauvais encore, etc.

Un noir Crapaud des marais du Parnasse,
Enseveli dans son obscurité
DANCOURT, MARTINE, contre vous deux croasse,
De quelques sots il est même écouté.
Le poux rongeur doit vivre de la crasse,
Un plat Rimeur de sa stupidité.

1. L'actrice *Marie Martin.*

Quoi! sur l'objet que tu panégirises,
Vil Chansonnier, tu crois nous abuser.
Erreur, mon Cher, ces fades mignardises
N'ont jamais l'art de nous amuser.
Le sot a droit de louër des sottises,
Le droit du Sage est de les mépriser.

.....

La vieille Enfant dont tu vantes les mines
Paie assez ses propos insolens,
Et c'est en vain qu'elle tend ses machines
Pour opprimer les attraits, les Talens;
MARTIN sera quoique tu t'imagines,
Chère toujours aux yeux intelligens.

.....

A vos devoirs soiez toujours fidèle
Jeune DANCOURT, et l'on vous chérira.
Vous nous plaisez déjà par votre zèle,
Travaillez bien, le reste vous viendra,
Ayez des Mœurs, soyez et sage, et belle.
N'ayez jamais besoin des Eaux de Spa.

A quoi le poète anonyme de la *Complainte* répondit par sa

Réplique

Sur la prétenduë Réponse d'un Histrion etc.

Palsambleu, Monsieur DANCOURT
Mauvais Bouffon de Province,
On ne restera pas court
Et vous allés sentir la pince;
Etre insolent et rimailleur,
C'est vouloir se faire étriller.
L'Actrice que nous perdons
Faisoit tout notre délice.
Tu lui reproches les *Sons*
Faux et perçans de ta novice
Il nous apartient d'en juger
Comme aussi de te corriger.
Tu nous en fais les honneurs
En disant qu'elle est jolie
Et tu lui prêches les *Mœurs*
Mais vois ta grotesque Effigie,
Aurois-tu peur d'être cocu?
N'en es-tu pas bien convaincu?
Vous entassez les grands mots
Du beau stile de la hâle
Selon vous on est des *Sots*
Si l'on n'est de votre Cabale.
Vous n'auriez pu nous insulter
Qu'en essayant de nous flatter,
Nous avons sçu les premiers
Encourager ta femelle,
L'on nous a vu des derniers,
A siffler sa voix de Cresselle,
Mais de cet excès de bonté,
Tu tires trop de vanité
Le Ciel ne fit pas ton front
Pour les Lauriers du Parnasse,
Et le conjugal affront
Puniroit trop peu ton audace
Aux Chansonniers du mauvais ton
Il faut les honneurs du Bâton.

ROSETTE BAPTISTE, partie pour Spa — probablement par les soins de Monsieur Jacob-Jan Comte de Wassenaer, qui s'était toujours intéressé à elle comme nous l'avons vu — ses parents

restaient à La Haye où le père, JEAN BAPTISTE ANSELME, en 1768 soutient un procès contre un marchand[1].

En 1770, la famille est toujours dans la résidence, demeurant dans une même maison et ayant ses aises. ROSETTE tient domestique, depuis 1764 déjà. On en a le témoignage dans une déclaration passée par devant notaire où il est dit, que Jean-Louis Clottu, natif de Cornaux, dans le comté de Neufchâtel, l'a servie depuis cinq ans et ne s'est jamais pendant ce temps absenté d'elle[2].

Pourquoi la famille reste-t-elle à La Haye, bien que ni la mère ni la fille ne montent plus sur la scène? Sans doute ROSETTE, aidée de sa mère, soignait-elle son vieil admirateur, Monsieur le Comte de Wassenaer, peut-être même aussi le frère de celui-ci, Carel-George Comte de Wassenaer, Seigneur de Twickel. Et elle a été bien récompensée de sa fidélité.

Le premier, Jacob-Jan Comte de Wassenaer et Banneret de Wassenaer etc., etc., faisant son testament le 7 décembre 1774, y fit insérer une clause en sa faveur. Le testament scellé fut ouvert après sa mort qui advint le 25 décembre 1779. Par ce testament olographe, dont le notaire H. Stenfert fit l'ouverture, ce jour-là même le testateur léguait à la Demoiselle ROSE-ALBERTINE-FRANÇOISE ANSELME[3], une partie de ses biens, «en témoignage de son estime, affection et gratitude pour l'affection remarquable et fidèle qu'elle m'a toujours portée et dont elle m'a donné sans discontinuer les preuves les plus convaincantes, tant par ses soins et ses services tendres pendant ma maladie et maux, que par le désintéressement de sa conduite».

Il lui laisse: une rente viagère annuelle de 2000 florins à 40 gros la pièce, à payer par moitié tous les six mois;

sa maison située dans le Noordeinde à La Haye, en face de Vieille Cour (La Vieille Cour est à présent le palais de la Reine);

les écuries et les remises adjacentes;

tout son argent comptant et les revenus non perçus de ses terres et seigneuries;

---

1. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire A. Osmont), Dossier No. 3675, procuration du 12 mars 1768, et (notaire N. Coops), Dossier No. 4401, procuration du 22 juin 1768.

2. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire S. Favon), Dossier No. 2932, déclaration du 29 mars 1770.

Le même jour J. L. Clottu constitue un procureur afin d'obtenir dissolution de son mariage avec Mad. Casser, pour cause d'infidélité manifeste.

Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire S. Favon), Dossier No. 2932, No. 54.

3. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire H. Stenfert), Dossier No. 4142, acte du 25 décembre 1779.

toute son orfèvrerie, argenterie, tous ses bijoux et ses joyaux, à l'exception de ses brillants ovale et carré montés en bagues;

tout son linge, tous ses habits, ses meubles, ses vins etc., en un mot tous ses biens meubles à l'exception de ce qu'il y a au moment de son décès dans ses maisons à Weldam et à Lage;

enfin une somme de 7.000 florins à 40 gros la pièce en argent comptant.

En cas de prédécès de la Dlle ROSE-ALBERTINE-FRANÇOISE, sa mère FRANÇOISE GRAVILLON, veuve BAPTISTE ANSELME[1] toucherait annuellement une rente viagère de 1000 florins, tandis que les autres biens écherraient au frère du testateur, Carel-George Comte de Wassenaer.

Vraiment, ROSETTE BAPTISTE n'avait pas prodigué son affection et ses soins à un ingrat. Grâce aux libéralités de son admirateur reconnaissant, elle pouvait désormais soutenir un état quasi princier. D'autant plus que l'année suivante, 1780, le frère que nous venons de nommer, Carel-George Comte de Wassenaer, Seigneur de Twickel, Bailli de Franequeradeel, «faible de corps», légua à Mlle ROSETTE une rente viagère de 1000 florins, tandis que Mme BAPTISTE mère en cas de prédécès de sa fille, toucherait 500 florins par an.

Mais il nous faut revenir à la comédie française à La Haye. Le Sieur DE CHALAIZE, ayant fait plus de dettes que de profits, dut renoncer au directorat de la troupe[2]. Alors les «Commissaires préposés à la direction de l'économie de la Cour», qui administraient aussi le théâtre, le remplacèrent par un des acteurs, le Sieur LOUIS DE MÉRILLAN, qui devait entrer en fonctions à Pâques de l'année 1768. Au mois de février, il eut déjà un premier échantillon des tribulations d'un directeur de théâtre.

---

1. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire H. Stenfert), Dossier No. 4142, No. 1076, testament du 2 juin 1780.

2. On retrouve son nom encore deux ou trois fois dans les archives notariales de La Haye, toujours pour des affaires financières. Le 6 avril 1768, (notaire A. Osmont, Dossier No. 3675) il refuse de payer une lettre de change de 350 florins, faite au Sr. *Monnais,* vu que le dit Sr. *Monnais* a décampé sans tenir ses engagements et sans payer son dédit.

Le 29 mai 1769, *Antoine-François-Jeannaux de Chalaize* et sa femme *Anne Gonnier,* donnent procuration. (Archives notariales La Haye; notaire P. Glasmaker, Dossier No. 4404).

Le 21 novembre 1770 (Archives notariales, La Haye, notaire A. Osmont, Dossier No. 3677) *De Chalaize* reconnaît devoir à M. Ezéchiel Goldschmidt une somme de 2280 florins.

Le Sieur Du Gué lui avait annoncé qu'il allait partir à Pâques et l'avait prié d'en faire rapport à S. A. Celui-ci ordonna au Sieur De Mérillan de faire signifier au comédien qu'il aurait à payer 500 florins de dédit[1].

Le même jour le directeur devait faire faire une signification à Mlle Martin, pour exiger d'elle le paiement d'un dédit de fl. 1000.— et le remboursement de fl. 500.— reçus d'avance. Les deux comédiens refusèrent de reconnaître le Sieur De Mérillan comme directeur.

Sans se soucier des suites de son refus, le Sieur Du Gué partit, de sorte que pour le poursuivre en justice, le directeur de la comédie, autorisé par les Commissaires, constitue un avoué[2].

D'un autre côté des difficultés surgirent. La Cour de Hollande ayant appris que les théâtres français et hollandais allaient être rouverts, elle dépêcha une délégation à S. A. pour lui démontrer que l'on pouvait se scandaliser de cette réouverture, vu qu'on venait de célébrer le mercredi précédent un jour de jeûne et de prières publiques[3]. S. A. répondit que, pour le moment, il lui était impossible d'y pien changer[4]. Ainsi la Cour ne pouvait faire autre chose que de permettre à De Mérillan d'ouvrir son spectacle à Pâques.

Outre Mlle Marie Martin[5], il se trouvait parmi la troupe à La Haye, entre autres les Sieurs Louis Dancourt[6] et Charles Martial Rebut de Chambot[7] et Mlle Willar[8].

---

1. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire S. Favon), Dossier No. 2930, signification du 18 février 1768.
2. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire S. Favon), Dossier No. 2930, No. 48, procuration du 25 août 1768.
3. Archives de l'Etat, La Haye, Missives de la Cour, No. 322, fo. 46—47. Missive du 19 février 1768.
4. Ibidem, No. 322, Missive du 22 février 1768.
5. Cette comédienne constitue le 8 mars 1768, (Archives notariales, La Haye (notaire A. Osmont), Dossier No. 3675) un procureur contre les Srs. Pos & Cie.
6. Voir page 343, *Complainte*. L'acteur confesse être redevable à l'aubergiste M. Monroty pour pension, logement et déboursés pour lui et sa femme, 189 florins 4 sols (La Haye, Archives notariales (notaire A. Osmont), Dossier No. 3675, déclaration du 11 mars 1768).
7. Le Sr. *De Chambot* réclame du Sr. *Blainville*, comédien «actuellement à Berlin», une somme de 271 florins 5 sols en vertu d'une lettre de change (La Haye, Archives notariales (notaire A. Osmont), Dossier No. 3675, No. 94, acte du 10 novembre 1768). Le même *Blainville* doit encore à Anne Paulus une somme de 40 ducats. Cette créancière a même mis l'Envoyé du Roi de Prusse dans ses intérêts, sans résultat toutefois. (La Haye, Archives notariales (notaire A. Osmont), Dossier No. 3675, No. 89. Déclaration du 25 octobre 1768).
8. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire S. Favon), Dossier No. 2932, procuration contre elle du 30 janvier 1770.

Nous avons vu que le collège des Bourgmestres et Echevins de La Haye était assez sévère sur l'admissibilité des représentations dramatiques avant, pendant ou après les jours de cérémonies religieuses. Sur ce point les Bourgmestres osaient non seulement adresser des remontrances au prince d'Orange — comme nous venons de le voir — mais pour leurs principes perdaient même de vue la courtoisie habituelle envers les chefs d'Etat étrangers. Au mois de juillet 1768, le roi de Danemark ayant fait un court séjour à La Haye, incognito sous le titre de Prince de Traventhal, l'envoyé de Sa Majesté danoise se donna — cela se comprend — toutes les peines du monde pour amuser son souverain. Il s'adressa au Magistrat de La Haye pour le prier de permettre qu'on ouvrît le spectacle français (qui faisait relâche à cause de la Sainte Cène du dimanche 10 juillet) les soirs du 7 et du 8 juillet. Les Magistrats, ayant demandé l'avis du Grand Pensionnaire Steyn, résolurent de refuser le consentement[1].

Non seulement une solennité religieuse, un désastre ou un deuil national, donnaient lieu à une suspension des spectacles, mais la maladie de l'un des membres de la famille princière suffisait quelquefois à éveiller les scrupules du Magistrat et à faire interdire les représentations. C'est ainsi que le 14 décembre 1769 on envoya un huissier de l'hôtel de ville aux directeurs des comédies française et hollandaise et d'une espèce de panorama, exposé dans une maison du Vleersteeg, pour faire cesser leurs spectacles parce que la princesse d'Orange était tombée malade. Cependant, s'étant informé de sa santé et ayant appris que son état était moins grave qu'on ne pensait, on dépêcha l'après-midi le même huissier aux mêmes théâtres pour lever l'interdiction[2].

Le directorat du Sieur De Mérillan n'a duré que deux ans. Par sa résolution du 5 septembre 1770, le Magistrat fit passer la concession du théâtre du Casuariestraat au Sieur Pierre Chevalier[3]. Sans doute cette concession visait-elle la période de Pâques 1771 à Pâques 1772. La mort de Pierre Chevalier fut cause que l'année suivante François de Moncel, que nous avons rencontré autrefois

---

1. Archives municipales, La Haye, Resolutiën van Baljuw, Burgemeesteren en Schepenen, No. 170, fo. 186, Résolution du 6 juillet 1768.
2. Archives municipales, La Haye, Resolutiën van Baljuw, Burgemeesteren en Schepenen No. 171, fo. 36, Résolution du 14 décembre 1769.
3. Archives municipales, La Haye, Resolutiën van Baljuw, Burgemeesteren en Schepenen, No. 172, Résolution du 5 septembre 1770.

comme acteur[1], se fit entrepreneur du spectacle français[2]. Il aurait à donner — selon un contrat avec les diacres de l'Eglise réformée — deux représentations de bénéfice au profit des pauvres.

Nous avons trouvé fort peu de renseignements sur le théâtre français à La Haye jusqu'en 1774. Un document, tiré des archives notariales, nous fait savoir seulement, que le spectacle commençait à 5 heures environ, que le 18 octobre 1771 on jouait *Hamlet,* suivi des *Pêcheurs* et que l'on avait l'habitude d'envoyer chez les habitants distingués de la ville de petites affiches annonçant les pièces à jouer[3].

En 1773[4] M. Jean-Thomas Storm loua des héritiers de M. Johannes Thesingh la moitié de la maison du côté nord du Casuariestraat appelée la Comédie Française. Il était lui-même propriétaire de l'autre moitié. Son intention était certainement d'avoir l'entière disposition sur le théâtre, afin de pouvoir le louer à un entrepreneur.

En 1774, la troupe de MONCEL demanda et obtint des Bourgmestres de Harlem, l'autorisation de jouer dans cette ville pendant la kermesse qui se tenait tous les ans au mois de juillet[5].

D'après un curieux périodique dramatique le *Rijzewijkse Vrouwendaagse Courant*[6], la troupe débuta à Harlem le 27 juin par la représentation d'*Eugénie,* pièce de Beaumarchais, le *Tableau parlant,* comédie-parade d'Anseaume et Grétry, et un ballet. Il y avait peu de public mais les acteurs, surtout Eugénie, Colombine et Pierrot, firent de leur mieux. Le lendemain il y avait un public deux fois plus grand, pour voir *Julie,* opéra en 3 actes de Monvel et Des Aides, suivie de la *Gageure,* opéra comique en un acte de Panard. Ce soir-là, il y avait parmi le public quelques spectateurs assez bruyants et du haut de l'amphithéâtre on jetait des bouchons et des coquilles d'amande parmi les spectateurs.

Le 29 juin, on représenta la *Partie de Chasse de Henri IV,* comédie en 3 actes de Collé, suivie du *Sorcier,* comédie en 2 actes,

---

1. Voir page 339.
2. Archives municipales, La Haye, Resolutiën van Schout, Burgemeesteren en Schepenen, Résolution du 24 février 1772.
3. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire H. Stenfert), déclaration du Sr. Guillaume Quarles du 31 octobre 1771.
4. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire L. Sijthoff), Dossier No. 3412, Contrat du 5 mars 1773.
5. Archives municipales, Harlem, Memoriael, E. 338, fo. 53, Résolution du 16 juin 1774.
6. *Rijzewijkze Vrouwendaagse Courant,* 1774, No. 24, p. 196: Vrankrijk den 7 Julij, Uijt Tent en Baan.

mêlée d'ariettes, de Poinsinet et Philidor, devant un public nombreux.

Le lendemain la salle fut presque pleine: la troupe donna le *Magnifique,* opéra nouveau en 3 actes de Sedaine et Grétry, précédé du *Consentement forcé,* comédie en 1 acte en prose de Guyot de Merville.

Le répertoire des autres jours fut formé par le *Cercle ou la Soirée à la Mode* de Poinsinet, le *Déserteur,* opéra en 3 actes de Sedaine et Monsigny; *Zaïre* suivie de *Lucile,* opéra en 1 acte, musique de Grétry, le *Philosophe sans le savoir ou le Gentilhomme commerçant* de Sedaine, suivi de *Silvain,* opéra en 1 acte de Marmontel et Grétry, le *Bourru bienfaisant,* comédie en 3 actes de Goldoni et l'*Amitié à l'épreuve,* opéra en 2 actes de Favart; la *Feinte par Amour,* comédie en 3 actes de Dorat, et *Sara ou la Fermière écossaise,* opéra en 2 actes, musique de Vachon. Pour la clôture du spectacle à Harlem on donna le 7 juillet le *Mort Marié,* comédie de Sedaine, «superbement représentée», suivie de l'opéra *L'Amoureux de quinze ans,* de Laujon.

Le *Rijzewijkze Vrouwendaagse Courant,* a eu une vie éphémère: il n'en a paru que vingt-quatre numéros. Ce journal hebdomadaire avait, selon toute apparence, pour rédacteurs, les acteurs hollandais DE WAAL et ANGELMEER. Les vingt-quatre numéros, parus entre les mois de février et de juillet, renferment des indicatons précieuses sur le répertoire des théâtres pendant ces quelques mois. La critique qu'on y trouve est partiale, et ne mérite pas confiance: les auteurs ne donnent presque pas de noms d'acteurs. Ils se délectent à étaler la chronique scandaleuse des comédiens des différents théâtres qui sont indiqués d'une façon curieuse. Les nouvelles concernant le théâtre français commencent par exemple de cette façon: «Vrankrijk, Parijs, den 31 Januari. Uit de Casuariestraat heeft men» (France, Paris, le 31 janvier. Du Casuariestraat on mande .....).

Nous donnons ici à titre d'échantillon le répertoire d'un mois (24 janvier—24 février) joué à La Haye avec les remarques des rédacteurs, quand elles sont importantes.

24 janvier	1774.	*Les Fausses Infidélités* (com. 1 a.); *le Procureur Arbitre* (com. 1 a.), *le Sorcier* (op.).
25 janvier	„	*La Partie de Chasse de Henri IV; le Tonnelier* (op. bouffe); *le Savetier,* ballet-pantomime.
27 janvier	„	*Le Magnifique; les Francs Maçons* (com. 1 a.); ombres chinoises.

Met Permisſie van de Magiſtraat der Stad HAERLEM;
Zullen de

FRANSCHE TOONNEEL-SPEELERS,

Uyt 's HAGE,

Op Maandag den 27 Juny 1774.

(Tot Opening van hun Toneel)

De Eere hebben te Vertoonen:

EGINE,

COMEDIE in VYF DEELEN;

Welk Stuk zal gevolgd worden door

't SPREEKENDE SCHILDERY,

COMEDIE in EEN DEEL;

Het welke beſlooten zal werden door

EEN BALLET.

Verwagt *op Dingsdag den 28ſte Juny* 1774, JULIE, *Opera in Drie Deelen*, met zyn volkoomene Ornementen, Spectakel, en voldoende DANSSEN; voorgegaan door de WEDDING, *Comedie in een Deel.*

Men zal preçies ten half Vyf uuren beginnen, omme tot gemak der Vreemdelingen, voor 7 uuren te eyndigen.

De Pryſen zyn in de Eerſte Logie	*f* 2	: 0	: 0
in de Tweede Logie	*f* 1	: 0	: 0
in het Parquet	*f* 1	: 10	: 0
op de Eerſte Amphiteatre	*f* 0	: 12	: 0
op de Tweede Amphiteatre	*f* 0	: 6	: 0

De Vertoonplaats is even buyten de Groote Houtpoort / aan de baan.

De Plaatſen zyn te beſpreeken in de Groote Houtſtraat, het tweede Huys van de Groote Houtpoort. Ooſtzyde.

AFFICHE D'UNE REPRÉSENTATION DES COMÉDIENS FRANÇAIS DE LA HAYE À HARLEM.
27 Juin 1774.

28 janvier 1774.		*Le Misanthrope* (com. 5 a.); *l'Amant Auteur et Valet* (com. 1 a.). Les auteurs louent M. et Mme PATRAT.
29 janvier	„	*Pygmalion; l'Amitié à l'Epreuve* (op.-ballet).
31 janvier	„	(Bénéfice de M. PATRAT; peu de public) Le *Père de Famille,* (com. 5 a.); le jeu de M. PATRAT a été superbe; *La Jeune Indienne,* (M. et Mme PATRAT y ont excellé).
1 février	„	*Le Café ou l'Ecossaise; le Maître de Musique.*
4 février	„	*Les Dehors Trompeurs ou l'Homme du Jour; Rose et Colas,* op. très gai.
5 février	„	*Zaïre* (peu de public); *Annette et Lubin* (op.).
7 février	„	*Le Philosophe Marié* (com. 5 a.); *Les Troqueurs* (op.).
8 février	„	*Le Déserteur* (op.); *l'Epreuve Réciproque* (com. 1 a.).
10 février	„	*L'Aveugle Clairvoyant* (com. 1 a.); *la Rencontre Imprévue* (op.); Ballet-pantomime.
11 février	„	*L'Homme Singulier* (com. 5 a.); *le Legs* (com. 1 a.).
12 février	„	*L'Honnête criminel* (drame 5 a.); *l'Aveugle Clairvoyant.*
19 février	„	*Béverley ou le Joueur Anglais* (drame extrêmement beau, traduit de l'anglais); *les Troqueurs, la Guinguette,* Ballet-pantomime.
20 février	„	peu de public. *La Surprise de l'Amour Français* (com. 3 a.); *les Deux Avares* (op.).

Le goût des spectateurs n'avait pas encore beaucoup changé depuis quinze ans (1760). De temps en temps une pièce classique, plus souvent un drame, mais surtout de petites comédies et de petits opéras, fréquemment suivis d'un ballet-pantomime.

En 1774, le Sieur PATRAT se crut des talents pour le directorat du théâtre. Les Bourgmestres de La Haye lui accordèrent, dans leur séance du 24 mars 1774, l'autorisation de faire jouer une troupe de comédiens sur la scène du Casuariestraat pour une période de 2 ans, à partir de Pâques 1775[1]. Parmi sa troupe il y avait VAN HOVE (le futur beau-père de TALMA) qui jouait les rois et les pères nobles. Le *nervus rerum* lui manquant, comme à la plupart de ses confrères. PATRAT emprunta en 1775 à un banquier une somme de fl. 9000.—, remboursable en 16 termes de fl. 562, 10 sols. Comme garantie il engagea les abonnements tant de S. A. Mgr. le Prince d'Orange que des régiments en garnison à La Haye[2]. Les déboires ne lui furent pas épargnés. Ayant engagé M. et Mme MONROSE, l'un pour jouer les rôles de Clairval en chef, l'autre pour les jeunes premières dans la comédie et les secondes dans l'opéra, il se vit déçu dans les espérances, excitées par les assurances formelles de M. MONROSE

1. Archives municipales, La Haye, Resolutiën van Baljuw, Burgemeesteren en Schepenen, No. 172, fo. 57, Résolution du 24 mars 1774.
2. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire A. v. Wijck), Dossier No. 3807, contrat du 5 mai 1775.

sur leurs talents; ils n'étaient pas aptes à remplir leur emploi convenablement. C'est pourquoi M. PATRAT voulut résilier l'engagement ce qui ne plut pas aux acteurs[1]. Par des déceptions de cette

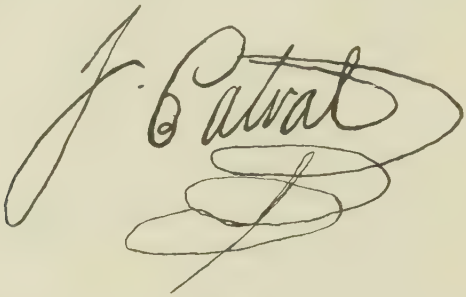

J. Patrat.
7 mai 1775.

espèce et pour des raisons d'ordre financier, PATRAT abandonna au bout d'un an sa fonction de directeur. La Haye n'aurait donc pas eu sa comédie française à l'occasion de la kermesse de 1776, si un autre entrepreneur M. VITZTHUMB n'avait pas sollicité et obtenu l'autorisation de jouer pendant cette période[2].

IGNACE VITZTHUMB[3], né à Bade, le 20 juillet 1720, arriva de bonne heure en Belgique, où il se fit musicien. Il avait beaucoup de talent et comme chef d'orchestre il acquit bientôt une grande réputation. Avec COMPAIN DES PIERRIÈRES[4] il obtint en 1771 le privilège exclusif des spectacles à Bruxelles, et donna au Grand Théâtre de cette ville des représentations avec une troupe excellente. Cependant les affaires marchaient mal. Au commencement de 1775 COMPAIN abandonna la direction du théâtre et toute la responsabilité en retomba sur VITZTHUMB. Pour combler les déficits de son entreprise de Bruxelles, il s'avisa de former une troupe ambulante[5]. Dès le mois de février 1773, il avait su engager un charpentier de La Haye, De Kok, à lui fournir un théâtre démontable pour jouer à la foire de Rotterdam, en 1775. Le charpentier ne fut pas prêt à la date stipulée. En 1776, VITZTHUMB sembla renoncer à son projet et chargea De Kok de vendre la baraque. Mais, ayant reçu du charpentier une réponse assez sèche, le directeur du spectacle de

1. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire A. Osmont), Dossier No. 3683, contrat du 23 juin 1775.
2. Archives municipales, La Haye, Appointementen van Schout, Burgemeesteren en Schepenen, No. 208, fo. 37, Résolution du 26 avril 1776.
3. Voir H. Liebrecht, *Le Théâtre français à Bruxelles*, pp. 253 etc.
4. Voir Chapitre V du Livre II.
5. H. Liebrecht, *op. cit.*, pp. 273 etc.

Bruxelles résolut d'entreprendre une tournée en Hollande. Au mois de mai il joua à La Haye pendant la foire et au mois d'août VITZTHUMB obtint le privilège de jouer à Rotterdam pendant la foire. Dans cette dernière ville il l'emporta sur un concurrent, M. JACQUES JULLIEN, qui, ayant joué en mai et en juin 1775 à Rotterdam[1], succéda au mois de juin 1776 comme directeur du spectacle français dans la résidence à M. PATRAT[2].

En 1778, JULLIEN, qui se nomme directeur des spectacles français de La Haye et d'Amsterdam, s'associa avec M. DE MONROSE, JEAN DU PORT et JÉRÔME CALAIS pour une période de 6 ans depuis Pâques 1779[3].

Ayant payé les privilèges pour les deux villes fl. 2200.—, il devait recevoir de ses associés 4 ducats par représentation donnée à Amsterdam.

Chaque associé devait être porté sur la liste des appointements pour fl. 1800.— par an, mais ces appointements ne devaient leurs être payés qu'après ceux des pensionnaires. Il y aurait pour chaque associé une représentation de bénéfice par an, dont les quatre directeurs partageraient les recettes totales. JULLIEN resterait chargé plus spécialement de la direction du spectacle d'Amsterdam. Tous les mois il devait rendre compte de sa gestion à ses associés en produisant une note des administrateurs du Théâtre National d'Amsterdam. Cette association contractée pour 6 ans n'a pas existé longtemps, les autorités de La Haye ayant retiré l'année suivante leur autorisation.

---

1. Haverkorn van Rijsewijk, *De Rotterdamsche Schouwburg,* pp. 169—170. A Rotterdam *Jullien* avait joué le répertoire habituel, de petits opéras et de petites comédies de Destouches, *Le Déserteur,* drame de Mercier, *Le Barbier de Séville, Les femmes vengées,* opéra comique de Sedaine, *Alzire* de Voltaire.

D'après son contrat il aurait pu jouer à Rotterdam du 22 mai au 23 juillet, mais le succès financier n'étant pas brillant, il quitta Rotterdam avant le terme fixé.

En moyenne il avait eu une recette de fl. 210.— par soirée. Il devait verser un quart des recettes dans la caisse de l'Association qui était propriétaire du Théâtre.

2. Archives municipales, La Haye, Resolutiën van Baljuw, Burgemeesteren en Schepenen, No. 172, fo. 137, Résolution du 3 juin 1776.

Le 16 juin 1777, les Magistrats d'Utrecht autorisèrent *Jullien* de jouer pendant la kermesse et 14 jours après dans une baraque sur le Vreeburg.

Le 2 novembre 1778, l'opéra obtint la même autorisation pour la période entre décembre 1778 et Pâques 1779.

3. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire S. Favon), Dossier No. 2940, contrat du 23 septembre 1778.

L' «Overtoomsche Weg» avec la maison «Blankenburg» où jouaient les comédiens français.

CHAPITRE VI

La Comédie Française et le Collège Dramatique et Lyrique d'Amsterdam.

(1750—1793).

L'engagement fait entre le Théâtre français à La Haye et le Sieur et la Demoiselle Baptiste Anselme au mois d'août 1754[1], avait éveillé la surprise et le mécontentement des directeurs de la troupe de la comédie française qui jusqu'au 12 août avait joué à Amsterdam ou plutôt près d'Amsterdam, au théâtre de l'Overtoomsche Weg. C'est que ces entrepreneurs, François des Hayes, François Brochard, Philippe-Auguste Ferrier, dit Caméli et Marcel Corbin avaient engagé les nommés Sieur et Dame Baptiste Anselme dans leur compagnie au mois de juillet 1754. Pour s'enquérir des motifs de cette rupture de contrat, ils dépêchent un notaire de La Haye à la demeure des transfuges[2]. Ceux-ci répondent à l'homme de loi, qu'ils se croient autorisés à rompre leur contrat avec les entrepreneurs à Amsterdam. C'est que dans la nuit du 12 au 13 août de cette année 1754 le théâtre de l'Overtoomsche Weg, où ils auraient dû paraître, était devenu la proie du feu.

Ainsi que nous l'avons vu, les comédiens d'Amsterdam, n'appartenant pas à la troupe du Théâtre National, ne réussissaient que rarement à obtenir la permission de jouer dans la ville. C'est que les Régents du Théâtre National tenaient à ne pas souffrir la concurrence d'autres troupes qui réduirait les profits des représentations destinés aux Hospices de la ville. Aussi les compagnies d'acteurs, autres que celles du Théâtre National d'Amsterdam, se voyaient ordinairement forcées d'établir leur scène dans une localité

1. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire S. Favon), Dossier No. 2916. Acte du 24 août 1754.
2. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire P. Sauveplanne), Dossier No. 3327, acte du 8 septembre 1754.

voisine. C'est pourquoi le Théâtre Français d'Amsterdam jouait dans une salle de l'Overtoomsche Weg, sous la juridiction d'Amstelveen, un grand village près d'Amsterdam.

La première troupe n'ayant pas eu beaucoup de succès, elle dut bientôt cesser ses représentations, tandis que l'entrepreneur prenait la fuite. Ses camarades tâchèrent de relever l'entreprise, mais ne réussirent pas à vaincre les obstacles. Au bout de trois semaines ils durent renoncer à leurs projets. Un d'entre eux, un certain GARNIER, qui dans la comédie italienne jouait le rôle d'Arlequin, resta à Amsterdam et sut persuader un négociant, nommé Ary Blankers, de former une association pour la construction d'une nouvelle salle de théâtre. Les Magistrats d'Amstelveen lui donnaient la permission exclusive pour trente ans d'établir un spectacle à l'Overtoomsche Weg, à condition de verser pour chaque représentation deux ducats d'or pour les pauvres. On donna à ce théâtre le nom de *Blankenburg*[1], qu'on lisait aussi sur les affiches. En 1752, GARNIER y établit une nouvelle troupe aux dépens de Blankers; cet actif directeur ne réussit pas à faire durer cette entreprise non plus que ses prédécesseurs, et cela ne s'explique pas, parce que la salle offrait beaucoup d'attraits à l'extérieur aussi bien qu'à l'intérieur. D'après les *Nederlandsche Jaerboeken*[2], le Théâtre, quoiqu'en bois, était d'une construction magnifique. La façade présentait un aspect grandiose. A l'intérieur la salle était aménagée en amphithéâtre et munie de jolis ornements et décors. Outre le lustre qui éclairait la scène, il y en avait encore sept autres pour éclairer la salle; les bancs et les sièges pour les spectateurs étaient bien disposés et commodes. Concernant ce théâtre français un contemporain dit, dans ses «Choses les plus remarquables ..... advenues à Amsterdam»[3], que c'était un édifice considérable, pareil, à l'intérieur, au Théâtre d'Amsterdam, auquel il ne le cédait en rien, ni en étendue ni en élégance. Au début de 1753, un des principaux acteurs de la troupe de GARNIER, DU PLESSIS, fit des efforts pour faire renaître la

---

1. Dans une lettre datée du 22 décembre 1752, Garnier écrit avoir appris que Blankers n'était pas content de lui; il s'excuse en disant qu'il lui a été impossible d'effectuer ses bonnes intentions, parce qu'on a congédié plusieurs gens qu'il avait à son service.

2. *Nederlandsche Jaerboeken,* année 1754, t. II, p. 629.

3. Bicker Raye, (Jacob), *Notitie van het merkwaardigste meyn bekent, dat is voorgevallen binnen de Stad Amsterdam, beginnende met het jaar anno 1740.* Archives municipales, Amsterdam, msc.

comédie française à l'Overtoomsche Weg[1]. Le 30 octobre 1752 il s'était engagé à composer une troupe aux conditions suivantes. Il devait s'associer avec GARNIER pour diriger l'entreprise et avoir soin de varier tous les jours le programme, et il s'engageait à éviter toutes les dépenses qui n'étaient pas strictement nécessaires, à surveiller bien sa troupe et à congédier les mauvais acteurs.

DU PLESSIS, sa femme et sa sœur, Mademoiselle DU MOULIN, devaient faire partie de la troupe, ils devaient fournir leurs propres costumes. Les appointements à eux trois seraient de 4500 florins pour la période habituelle d'un an à partir de Pâques 1753.

Le Sieur Blankers se réservait le droit de faire jouer les rôles principaux par d'autres acteurs, s'il le jugeait préférable.

Le dédit serait de 1000 florins.

DU PLESSIS ne réussit pas plus que le Sieur GARNIER à faire marcher l'entreprise; sa troupe, qui comptait de très bons acteurs, se dispersa pendant l'été. Alors le propriétaire du théâtre, Blankers, sut s'assurer la collaboration de FRANÇOIS QUINAULT pour réunir une nouvelle compagnie de comédiens[2].

L'acteur qui en deviendrait le directeur, aurait toute liberté pour engager une bonne troupe de comédiens, de danseurs, etc. Il pourrait disposer d'une somme de 20.000 à 30.000 florins. Les engagements comprendraient une période d'une année de Pâques 1754 à Pâques 1755[3]. Le Sieur BLANKERS s'engageait à fournir théâtre, décors, machines, accessoires, ainsi que son magasin de costumes pour les ballets et les autres pièces. Il payerait à chaque danseur 4 ducats pour chaussures et gants. Lorsque la troupe irait passer l'hiver à Gand ou à Anvers, les frais de transport pour les personnes et les bagages seraient à la charge du Sieur BLANKERS, qui s'obligeait aussi de payer tous les menus frais, comme chandelles, feu, orchestre, droits des pauvres, portier, habilleuses etc. Le dédit serait de 500 florins.

Les comédiens engagés, dans l'intention d'assurer l'observation

---

1. Archives municipales, Amsterdam, Archives notariales (notaire D. van Oostrum), Dossier No. 11829, fo. 517. Contrat du 22 décembre 1752.
Cet acte nous a été signalé par M. le Dr. J. F. M. Sterck, un des meilleurs connaisseurs du théâtre hollandais, que nous tenons à remercier de sa bienveillance.

2. Archives municipales, Amsterdam, Archives notariales (notaire D. van Oostrum), acte du 26 novembre 1753.

3. Le 29 juillet 1754, *François Quinault*, «des comédiens français», demande aux Magistrats d'Utrecht l'autorisation de jouer dans la ville vers la fin d'août pendant trois semaines, On la lui refusa.
Voir Van Sorgen, *De Tooneelspeelkunst te Utrecht*, p. 85.

de ce contrat, étant encore à La Haye, firent insérer cet engagement dans le protocole du notaire S. Favon[1]. C'étaient CORBIN et sa femme, DES HAYES et sa femme, les deux BAPTISTE ANSELME, FERRIER, dit CAMÉLI et BROCHARD. L'attente du Sieur BLANKERS ne fut pas trompée. La troupe, depuis fin avril 1754, fit affluer à son théâtre un public assez nombreux; malheureusement, le désastre dont nous venons de parler, mit fin pour tout de bon à l'exploitation et à l'existence du théâtre français de l'Overtoomsche Weg. Le 12 août, vers dix heures et demie du soir, les habitants d'Amsterdam aperçurent du côté ouest de la ville les signes d'un incendie violent. On sortit quelques pompes à incendie de leurs remises, mais arrivé devant les portes de Leyde, on ne put avancer, vu qu'à neuf heures et demie toutes les portes de la ville avaient été fermées comme d'ordinaire pour ne plus s'ouvrir que le lendemain matin. Force fut donc aux Amsterdamois de contempler de loin le navrant spectacle. Au bout d'une heure le beau théâtre était en cendres, malgré les efforts qu'on avait faits en se servant d'une huitaine de pompes remisées dans la banlieue de la ville, et dont trois devaient protéger les immeubles adjacents. Ce n'était pas, ajoute l'auteur des *Nederlandsche Jaerboeken,* par mauvaise volonté contre la comédie française qu'on s'était borné à préserver les maisons des deux côtés du théâtre au lieu d'éteindre le feu; c'était que, dès le début, on avait constaté l'inutilité de tous les efforts»[2].

Bicker Raye parle dans ses «Notes» d'un incendie horrible par lequel la ville entière, illuminée, semblait être en flammes[3].

La cause du désastre n'a pu être établie. Il y avait naturellement des gens qui parlaient de vengeance divine et qui réclamaient de la Providence un pareil châtiment pour tout ce qui s'appelait théâtre.

Ce qu'il y a de plus probable c'est que la flamme d'une chandelle avait allumé la boiserie. On jouait ce soir-là le *Misanthrope,* «comédie du célèbre Molière» disent les *Jaerboeken,* et les *Sœurs Rivales,* «opéra comique ou comédie chantée» de La Ribardière.

On prétendait que le Sieur BLANKERS avait assuré son théâtre contre incendie pour une somme de fl. 25.000. Bicker Raye, au contraire, dit que le propriétaire avait négligé cette précaution. Ce

1. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire S. Favon), Dossier No. 2916, acte du 26 novembre 1753.
2. *Nederlandsche Jaerboeken,* 1754, t. II, p. 628.
3. Jacob Bicker Raye, *Notitie van het Merkwaerdigste meyn bekent, dat is voorgevallen binnen de Stad Amsterdam, beginnende met het jaar 1740,* Archives municipales, Amsterdam, msc.

PYGMALION,
of
HET BEELD BEZIELD DOOR DE LIEFDE;
zo als hetzelve door CAROLINA en CHARLOTTA FREDERIC, oud 9 en 7 Jaaren, op den Amsteldamschen Schouwburg, in het laatste des Jaars 1758, gedanst is.

CAROLINE ET CHARLOTTE FRÉDÉRIC, ÂGÉES DE NEUF ET DE SEPT ANS, DANS «PYGMALION»

qui est certain c'est que, huit mois après le désastre, il n'avait pas encore réglé ses affaires avec FRANÇOIS QUINAULT, qui avait organisé la troupe; aussi celui-ci, étant sur son départ, constitua deux fondés de pouvoir pour réclamer ce qui lui revenait[1].

Malgré le désastre, les comédiens ne perdirent pas courage; ils choisirent, pour reprendre les représentations, un emplacement près de la rivière l'Amstel, hors de la juridiction d'Amsterdam, derrière une auberge, le *Bergvaerderskamer*, pour y ériger une baraque et annoncèrent publiquement qu'ils allaient rouvrir leur spectacle le 11 septembre 1754. Mais le propriétaire de l'auberge, à l'insu duquel l'aubergiste, son locataire, avait donné la permission de construire une baraque, intervint, craignant de voir un jour son immeuble consumé par les flammes.

Les comédiens, pleins d'ardeur, jetèrent alors leur dévolu sur l'Overtoomsche Weg, y choisirent un enclos appelé *de Rob* (le Phoque), et y dressèrent une baraque près des ruines de leur théâtre brûlé. Ils réussirent à rouvrir le spectacle le 18 septembre 1754 par une représentation de la comédie *L'Embarras des Richesses ou Arlequin Jardinier* d'Allainval, suivie de l'*Impromptu de Campagne* de Poisson. L'orateur de la troupe adressa au public un discours de bienvenue où il faisait appel à l'appui des spectateurs.

Pour augmenter l'attrait de leurs spectacles, les Sieurs FRANÇOIS DES HAYES et PHILIPPE-AUGUSTE FERRIER, dit CAMÉLI, tant pour eux que pour les Sieurs FRANÇOIS BROCHARD et MARCEL CORBIN, tous directeurs de la comédie française à Amsterdam, engagèrent Mme CHARLOTTE ASSELINE, la veuve d'ANTOINE BOCARD, Mlle LOLOTTE BOCARD et le Sieur ANTOINE BOCARD, fille et fils mineurs[2], la mère pour figurer dans tous les genres dans les ballets et jouer dans les comédies et dans l'opéra comique tous les rôles qui lui seraient confiés. Mademoiselle Lolotte pour danser les premières entrées en chef ou en partage dans «tous les ballets de comédie, actes d'opéra, opéras-comiques et pantomimes» et pour «chanter tous les premiers rôles de l'opéra-comique et même ceux des actes d'opéras», tandis que Monsieur BOCARD fils s'engageait à figurer dans les opéras comiques tous les rôles et à «donner ses talents à l'orchestre». Ils devraient suivre la troupe partout où elle irait

1. Archives municipales, Amsterdam, Archives notariales (notaire D. van Oostrum), Dossier No. 11839, fo. 130, procuration du 14 avril 1755.
2. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire P. Sauveplanne), Dossier No. 3327, contrat du 11 septembre 1754.

Favart, et les *Ensorcelés* de Mme Favart. En effet, se rendant à la prière verbale du directeur FRÉDÉRIC SLUYTER, les Bourgmestres et les «Régents» de Harlem lui avaient accordé l'autorisation de faire jouer ses enfants deux fois par semaine, le jeudi et le samedi, pendant quatre semaines, à commencer après Pâques, dans une salle sur le *Coudehoorn,* appartenant à la ville. L'entrepreneur aurait à acquitter un loyer de fl. 1.10 par représentation et en outre la même somme que la dernière troupe d'«opéristes» avait payée[1]. Les enfants du Sieur FRÉDÉRIC n'attiraient pas beaucoup de public, excepté le samedi; ce jour-là il arrivait même d'Amsterdam des fervents du spectacle qui couchaient alors à Harlem. Le 26 mai[2], le Sieur FRÉDÉRIC fit l'ouverture de son nouveau théâtre à l'Overtoomsche Weg: la salle était très jolie, admirablement ornée, mieux disposée et plus grande que l'ancienne. On débuta par la *Servante Maîtresse* de Baurans et *Blaise le Savetier* de Sedaine; la Dlle CAROLINE, quoique malade, se surpassait dans le rôle de Zerbine, on remarquait aussi avec plaisir les progrès prodigieux de la petite CHARLOTTE dans le chant et l'expression. L'*Observateur* constate que le ballet était devenu alors presque la partie principale du spectacle et loue la chorégraphie dans un grand Ballet du Sieur ST. LÉGER et les entrechats du Sieur POLONI, ainsi que la force, le brillant et la précision de la petite CHARLOTTE.

Les mêmes acteurs donnèrent le vingt-neuf le *Maître en droit* de Lemonnier et les *Ensorcelés;* la première pièce plut, la seconde enchanta. Le mercredi, 2 juin, le Sieur ST. LÉGER fit exécuter un nouveau ballet, les *Amusements de Flore.* Après cette représentation les «Enfants du Sieur FRÉDÉRIC» jouèrent encore *Ninette à la Cour* de Favart, *Nicaise* de Collé, la *Bohémienne* de Favart et *Bertholde à la ville* d'Anseaume, avec un succès mérité. Une indisposition du Sieur LAUNAI fut cause qu'on dut remplacer la *Fausse Aventurière* d'Anseaume par la *Veuve Indécise* de Vadé et la *Fille mal gardée* de Mme Favart. L'*Observateur* mentionne encore les représentations par la troupe du Sieur FRÉDÉRIC du *Peintre Amoureux* d'Anseaume, du *Diable à quatre* de Sedaine et d'autres pièces. Il constate le succès des «Enfants du Sieur FRÉDÉRIC» et de ST. LÉGER comme danseur.

Le Sieur ST. LÉGER composait, nous l'avons vu, lui-même des ballets. Il existe une quantité de livrets imprimés des pièces

1. *Observateur des Spectacles,* t. II, p. 106.
2. *Observateur des Spectacles,* t. II, pp. 184—187.

représentées par les «Enfants de FRÉDÉRIC», avec des appendices musicaux. On en a fait six volumes sous le titre de *Théâtre d'Amsterdam ou Recueil des pièces représentées par les enfants du sieur Frédéric.* L'*Observateur des Spectacles* de 1763 nous parle des représentations données par ces jeunes acteurs au commencement de cette année. Pendant quelque temps le spectacle avait été interrompu par l'indisposition de CAROLINE FRÉDÉRIC.

Le 12 mars 1763 la réouverture s'en fit par la représentation de la *Servante Maîtresse* et des *Ensorcelés.* Le public était peu nombreux. D'après l'*Observateur* le froid en était probablement la cause. On aimait cependant à revoir les «Enfants du Sieur Frédéric». Mlle Caroline était tout à fait rétablie. La voix de Charlotte avait pris plus de force, sans doute à cause du repos qu'elle avait eu. Ce qui plaisait surtout dans son jeu c'était la naïveté[1].

Le mercredi, 16 mars, on donna la *Bohémienne,* opéra bouffe en deux actes, de Favart, suivie des *Chinois,* opéra-parodie en un acte, de Naigeon et Favart[2]. La clôture du théâtre de l'Overtoomsche Weg se fit le 23 mars 1760, par trois opéras bouffes, *On ne s'avise jamais de tout* de Sedaine, le *Cadi dupé,* de Lemonnier, et *Annette et Lubin* de Mme Favart et Lourdet de Santerre.

Le Sieur DU GUÉ, premier chanteur de la troupe de La Haye, y joua le rôle du Médecin dans la première pièce, celui du Teinturier dans la seconde et celui de Lubin dans la troisième. Il excellait dans le dernier.

Outre le Sieur DU GUÉ, le Sieur et la Demoiselle LAURENT, venus exprès de La Haye, jouèrent dans les mêmes pièces.

Le Sieur FRÉDÉRIC n'avait rien épargné pour fermer son théâtre avec honneur[3]. Sa troupe devait se fondre en partie dans celle des Sieurs D'ALAINVILLE et BROCHARD. Les Demoiselles Caroline et Charlotte reparaissaient ainsi dans les opéras bouffes dans lesquels elles avaient été si souvent applaudies.

Pendant le mois de juillet 1762, les comédiens français de La Haye s'étaient transportés à Amsterdam. Selon le successeur de CHEVRIER[4], qui a complété le manuscrit du dernier cahier de l'*Observateur,* leur succès fut grand dans cette ville aussi. Surtout D'ALAINVILLE, qu'il dit supérieur à LE KAIN dans certains morceaux,

1. *Observateur des Spectacles,* 1763, pp. 175—176.
2. *Observateur des Spectacles,* 1763, p. 176.
3. *Observateur des Spectacles,* 1763, p. 192.
4. *Observateur des Spectacles,* 1762, t. II, pp. 316—317.

savait enlever les suffrages du public, ainsi que Mlle ANTONI, dont le sentiment qu'elle mettait dans les *Fausses Confidences* frappait les spectateurs. Monsieur DU GUÉ ravissait le public, tandis que Mlle ROSETTE remplissait différents rôles avec succès. Le critique lui promet d'autres lauriers si elle voulait un peu moins «italianiser» la note française. Le Sieur BROCHARD jouait avec son goût exquis ordinaire. Après la correspondance entre Mme BAPTISTE et le Sieur COMPAIN, citée plus haut, on peut s'étonner de voir paraître cet acteur avec cette troupe sur la scène de l'Overtoomsche Weg. Il débuta dans le *Maître en droit* et dans l'opéra *On ne s'avise jamais de tout* et fut vivement applaudi. Pendant les représentations on put s'apercevoir qu'il manquait à la troupe de Mme BAPTISTE deux femmes de talent.

La clôture du théâtre se fit le 23 juillet 1762 par la tragédie de *Rome sauvée* de Voltaire et par un compliment prononcé par D'ALAINVILLE, qui, sous la robe du père de l'éloquence, Cicéron, avait pris le vrai ton de l'urbanité romaine[1].

Les succès remportés par la troupe à Amsterdam poussèrent les Sieurs BROCHARD et D'ALAINVILLE à se détacher de la compagnie de Madame BAPTISTE pour se faire entrepreneurs d'une comédie française établie à l'Overtoomsche Weg. Dans un prospectus, inséré dans l'*Observateur,* ils exposent leurs projets[2]. L'ouverture du spectacle devait se faire le 11 avril 1763. Les directeurs avaient l'intention de donner trois représentations par semaine. Les spectacles se composeraient de tragédies, de comédies françaises et italiennes, d'opéras bouffes, d'opéras comiques et de ballets. Le public aurait le droit de proposer une œuvre à l'attention des entrepreneurs. Quant aux conditions des abonnements: une loge, comprenant six places, devait rapporter aux directeurs fl. 13.18 par représentation, soit fl. 2168.8 par an. L'abonnement serait de fl 1656.—, ce qui faisait fl. 276.— par an pour chaque abonné, et fl. 23.— par mois. C'était donc une réduction de fl. 512.— par an sur le total ou fl. 85.6.5 par personne. Les dames seules n'étaient pas admises «vu les inconvénients qui pourraient s'en suivre». Une place d'amphithéâtre à fl. 1.13 par soirée rapportait par an fl. 257.8. L'abonnement serait de fl. 189.— par conséquent une réduction de fl. 68.— par an. Au parquet on payerait pour une place fl. 1.2, par an fl. 171.12; l'abonnement serait de fl 126.5 (réduction de

1. *Observateur des Spectacles,* t. II, p. 317.
2. *Observateur des Spectacles,* t. II, pp. 320—324.

fl. 45.7). On fournirait les coussins gratis. Les abonnements devaient être payés à la fin de chaque mois, et seraient valabes du 1er août au 31 juillet.

Dans un *Schouwburg Almanach* de l'année 1786[1], on trouve le tableau complet de la troupe de l'année 1763. Comme directeurs les Sieurs D'ALAINVILLE et BROCHARD, eux-mêmes acteurs excellents. Les autres artistes étaient AUFRESNE (rois et pères), GRENIER (seconds rôles), FLEURIMONT (rôles à manteau), TABARI (sec. comique, paysans etc.) D'HÉRICOURT. Dans les opéras: CAROLINE FRÉDÉRIC (qui jouait toujours des rôles d'hommes) les Sieurs LAUNAI, BROCHARD cadet, LAMBERT, GRENIER, BROCHARD père, Actrices: Mmes MÉZIÈRES (premiers rôles), DES MARETS (sec. rôles et amoureuses), AUDIBERT (reines et mères nobles), DES MARETS (prem. soubrette), VILLEMONT et PARIS (confidentes). Pour les opéras: Mmes CHARLOTTE FRÉDÉRIC, BROCHARD, LAURENT, PARIS, DES MARETS, VILLEMONT, PARIS fille. Danseurs: POCHET (maître de ballet), BROCHARD, BROCHARD cadet, SERNI, LAURENT, POLONI, danseuses: Mmes MENACIER (prem. danseuse), SERNI, CHARLOTTE FRÉDÉRIC, LAURENT.

On n'a pas beaucoup de renseignements sur les faits et gestes de la troupe française de l'Overtoomsche Weg[2]. D'après quelques documents que nous avons trouvés, on a l'impression que le Sieur BROCHARD, qui s'occupait problablement surtout de la gestion du théâtre, était un homme assez déplaisant pour ses «sujets». Mais il faut se rappeler que Molière a déjà déclaré que les comédiens étaient «des animaux étranges».

Les Sieurs FRANÇOIS BROCHARD et D'ALAINVILLE, comptaient parmi leur troupe entre autres les actrices ELISABETH-MARGUERITE LE CLERC et MARIE DE LA MOTTE, la première engagée par un contrat daté du 2 janvier 1764, et l'autre par un contrat daté du 6 février.

Ces demoiselles firent signifier à leur directeur BROCHARD[3] qu'elles se plaignaient de ce qu'elles n'avaient pas encore reçu payement de trois quinzaines d'appointements, que BROCHARD leur

---

1. *Schouwburg Almanach,* 1786, César-Noël Guérin.
2. Malgré la prière du Consistoire de l'Eglise réformée, les Magistrats d'Utrecht autorisèrent le 14 mai 1764 *François Brochard* à venir représenter l'opéra pendant la kermesse à condition de payer fl. 105.— à la Chambre des Aumôniers.
Voir Van Sorgen, *De Tooneelspeelkunst te Utrecht*, p. 87.
3. Archives municipales, Amsterdam, Archives notariales (notaire Schoock), Dossier No. 11552, signification du 19 septembre 1764.

devait, et en outre de ce qu'il ne permettait pas à la Demoiselle LE CLERC d'exercer son emploi. Elles finirent par porter, le 8 septembre, le reste de leurs effets, qu'elles avaient dû déjà vendre en partie, à la banque d'Anvers, à l'adresse d'un marchand qui devait leur envoyer de l'argent sur leurs effets, afin qu'elles pussent aller ailleurs gagner leur vie. Au lieu de s'arranger avec les comédiennes, le Sieur BROCHARD fit main basse sur leurs coffres. Il avait paru à une entrevue qu'elles avaient demandé d'avoir avec lui chez son avocat Mr Ploos van Amstel. Ce fut en vain. Comprenant qu'elles n'avaient rien à attendre de lui, soit pour le payement de leurs appointements, soit pour la main levée de la saisie de leurs effets, elles lui envoient leur notaire. Celui-ci obtient comme réponse que le Sieur BROCHARD ne veut retenir ni les demoiselles, ni leurs coffres, à condition qu'elles payassent les frais. L'issue de l'affaire ne nous est pas connue. La copie imprimée d'une lettre de BROCHARD au Sieur DE RAUCOURT à Rouen est l'écho de la querelle du directeur de la comédie française avec une autre actrice, la Demoiselle MÉZIÈRES, qui a répandu sur lui des bruits infamants. Il n'est pas tendre pour elle; il l'appelle le caractère le plus faux, le plus noir et le plus méchant que l'Antéchrist ait jamais produit, qui fera toujours le bouleversement de toutes les troupes et la ruine totale de tous les directeurs qui auront le malheur d'en faire la funeste acquisition. Les notes qu'on trouve à la fin de ce libelle montre que BROCHARD avait aussi maille à partir avec deux autres comédiennes, la Dlle DÉI, qu'on voulait engager à Vienne et la Dlle DU PLAN, qu'on avait l'intention d'engager pour Rouen. Depuis le mois de mai le directeur refusait de payer ses appointements à cette dernière, qui pour cette raison n'aurait pu vivre sans les secours du Sieur DE RAUCOURT[1].

D'ALAINVILLE, qui signe J. H. DALAINVILLE dans un acte[2], était le frère aîné de Molé. Lyonnet l'appelle LOUIS-FRANÇOIS MOLÉ dit DALAINVILLE et dit qu'il naquit le 4 octobre 1732[3]. Après avoir joué les premiers rôles tragiques en province, il débuta à la Comédie Française, le 29 janvier 1758, par le rôle d'Arviane dans *Mélanide*. Il parut encore dans Olinde *(Zénéide)*, Nérestan *(Zaïre)*, Guéman *(Alzira)*, etc. Il fut reçu sociétaire le 22 juin. DALAINVILLE avait la

1. Archives municipales, Amsterdam, Portefeuille Tooneel, Lettre du 5 avril 1764.
2. Archives municipales, Amsterdam, Archives notariales (notaire G. A. Schoock), Dossier No. 11552, acte du 2 avril 1764.
3. H. Lyonnet, *Dictionnaire*, t. I, p. 416.

taille avantageuse, le visage expressif. A la suite de tracasseries, il se retira en 1759 et partit pour la Hollande. Chevrier dans son *Observateur* le loue. En 1764, il était à Lyon. Son frère ayant acquis du crédit à la Comédie, DALAINVILLE y rentra comme sociétaire le 3 juillet 1769. Il s'en alla de nouveau en 1770, par suite d'une cabale organisée contre lui et joua encore à Marseille, prit la direction du théâtre de Toulouse (1779—1791), puis celle de Rouen et mourut en novembre 1801.

Le spectacle français à l'Overtoomsche Weg attirait, à ce qu'il semble, beaucoup de public, tant du côté d'Amsterdam que de Nieuwer-Amstel, village sous la juridiction duquel le théâtre se trouvait. Les autorités locales se virent même obligées de régler le stationnement des voitures amenant ou ramenant le soir les spectateurs[1].

Malgré tout, l'entreprise semble n'avoir pu se maintenir. Jusqu'à 1780 on n'a eu de troupe française à Amsterdam que pendant les mois de mai, juin et juillet. On représentait de petites comédies et des opéras dans une baraque et les entrepreneurs devaient payer une taxe des pauvres assez considérable.

Mais M. JULLIEN, qui possédait le privilège en 1781[2], désirait, au lieu de la maigre baraque dont il disposait, avoir une salle permanente; ceci alarmait les partisans du spectacle hollandais.

C'était peut-être sous leur pression que les Bourgmestres et anciens Bourgmestres d'Amsterdam, prirent la résolution de suspendre provisoirement la construction d'une baraque et de ne pas s'engager avec la troupe française[3].

Ils révoquaient par cette décision un arrêt antérieur, par lequel ils avaient consenti à ce que les Commissaires préposés aux affaires du théâtre fissent jouer une troupe française trois années de suite pendant les mois de mai, juin et juillet.

Les commissaires avaient toutefois déclaré, le 11 août 1780, que le déficit du Théâtre National aurait été plus considérable qu'il n'était, si les comédies et opéras français n'avaient pas fait affluer quatre ou cinq mille florins par an dans la caisse.

---

1. Archives municipales, Nieuwer Amstel, Register van Keuren, Consenten etc., E. I, fo. 315, Résolution du 21 juin 1764.
2. [Collot d'Herbois], *De la Nullité ou de l'Existence d'un théâtre français à La Haye et à Amsterdam, dans le moment présent par un citoyen qui n'est ni Philosophe du jour, ni Fanatique de l'ancien temps,* La Haye, J. F. Jacobs de l'Age, [1781], in-8°, pp. 13—14.
3. Archives municipales, Amsterdam, Resolutieboek van Regeerende en Oud-Burgemeesteren 1777/1794, fo. 127, Résolution du 30 janvier 1781.

On ne s'explique vraiment pas l'attitude des autorités d'Amsterdam qui, pour éviter que M. JULLIEN vînt jouer, lui firent verser par la caisse des pauvres une somme de fl. 8000.—. Comme les pauvres auraient tiré 5 à 6 mille des représentations françaises et qu'on les privait de cette façon d'une quinzaine de milliers de florins, il fallait vraiment qu'on eût de bonnes raisons pour empêcher les Français de venir.

C'était surtout la crainte de nuire au théâtre hollandais qui avait poussé les autorités à suspendre les représentations françaises.

En 1781, quelques riches amateurs des arts et des sciences formèrent le projet de créer un cercle fermé appelé *Collège dramatique et lyrique*, qui devait faire représenter des pièces de théâtre et des opéras français dans une salle de l'hôtellerie de la Boule d'Or au Kadijk[1]. On y construisit une scène, on fit venir les meilleurs acteurs et actrices français. Bientôt la salle devint trop petite: il s'éleva dans la ville, des voix pour réclamer que le spectacle fût public. La bonne réputation de la troupe fut cause que les Régents du Théâtre Hollandais firent un accord avec le comité du Cercle afin de faire jouer, au profit de l'Orphelinat et de l'Hospice des Vieillards, les artistes du Collège dramatique et lyrique pendant la saison d'été et la foire, lorsque le Théâtre Hollandais faisait relâche: dans ce but on érigea un joli théâtre provisoire sur le *Leidsche plein* (la Place de Leyde).

La renommée des acteurs français allait croissant; à l'exception du vendredi et du dimanche ils jouaient tous les jours soit à la Boule d'Or pour les membres du Collège, soit sur le Leidsche plein pour le public, toujours avec beaucoup de succès. Le Théâtre Hollandais se ressentit de cette redoutable concurrence. En 1784, les commissaires de ce théâtre déclarèrent avec amertume que le public aimait mieux verser son argent pour un spectacle étranger si mauvais qu'il fût, pourvu qu'il s'agît d'une nouveauté.

Les Français donnaient fréquemment de nouvelles pièces qu'ils ne reprenaient pas sept à huit fois comme le Théâtre Hollandais. Au bout de quelque temps il fallut quitter la salle de la Boule d'Or, de sorte qu'on fut obligé de donner les représentations pour le Collège également dans la baraque du Leidsche plein[2].

---

1. Haug, *Tooneelkundige brieven*, p. 182. Le *Maandelijksche Nederlandsche Mercurius*, Amsterdam, Mourik, in-4°, 1785, t. XLVIII, pp. 164—165, dit que c'était en 1782.
2. Haug, *op. cit.*, pp. 183—184.

L'excellente troupe pouvait se vanter à juste titre d'avoir vu paraître sur sa scène des célébrités comme Mme SAINVAL qui donna seize représentations[1] et le fameux comédien du roi de France GRAMMONT DE ROSELLY qui en donna onze[2]. Les représentations de ces deux artistes avaient lieu dans des soirées extraordinaires, par souscription pour quatre représentations, moyennant un prix d'entrée de trois florins par place pour les adhérents du Collège et de cinq florins pour le public. L'annonce du merveilleux spectacle avait tellement attiré l'attention qu'après la clôture de la souscription plusieurs personnes faisaient des gains considérables en cédant leurs billets.

Le succès des représentations de Mme SAINVAL provoqua une polémique en vers entre les défenseurs et les antagonistes du théâtre français en Hollande.

Il parut sous le titre de *Couronne d'Orties, tressée autour des têtes des fameux réformateurs des mœurs et du goût neérlandais, M. M. P....s, De la F...e, B...u, et C...e, Commissaires du Collège aimant le Théâtre français, et protecteurs d'une actrice bannie, Mme Sainval*[3] un poème satirique, signé «de Amsterdamsche Schouwburg» [le Théâtre d'Amsterdam], dont nous traduisons quelques fragments.

... Qu'est-ce qui vous fait courir, plein d'enthousiasme et en foule,
Aux limites de ma célèbre ville, les limites d'Amsterdam
Où dernièrement une p... française vint se montrer,
Une intrigante française, affublée,
Entourée d'une multitude d'actrices et de messieurs.
Est-elle si admirable que vous gaspillez votre argent
Pour une femme fardée, dont on ne veut guère?
Est-elle si belle de taille que vous montrez votre faveur
Pour aller voir, loin de chez vous, ce monstre?
Sainval, cette actrice, a-t-elle tant de prise sur vous
Qu'il vous est impossible de vous priver du son de sa voix?
.....
Avez-vous trop d'argent, Public insensé,
Je trouve votre opinion, vraiment, très comique.
Est-ce parce qu'on l'a bannie de France
Ou parce qu'elle a six chevaux devant sa voiture?
N'a-t-elle pas joué *l'Alzire* si mal et d'une façon si stupide,
Qu'elle a fait l'impression d'une poupée du cabinet de figures de cire.

1. Haug, *Tooneelkundige Brieven,* 1808, p. 185.
2. Ibidem.
3. *Kroon van Brandnetelen,* Bibliothèque de l'Université d'Amsterdam, Portefeuille Tooneel.

Quelle sottise de lui faire continuer ses représentations,
Et de lui donner cinquante ducats d'or pour chaque représentation.
Je répète: Avez-vous trop d'argent? Donnez en une partie aux pauvres de votre ville.
Tout ceci cause ma ruine, à moi, couronne de perles, dont tout le monde voit la chute.
Chassez cette canaille française de votre ville, etc.

Suit une série de récriminations contre Capadoce, un des commissaires du Collège Dramatique et Lyrique.

Un autre rimailleur saisit la plume pour écrire une

Réponse au Théâtre d'Amsterdam ou bien à l'auteur du poème satirique intitulé «Couronne d'Orties».

Il reproche à la direction du Théâtre National de ne faire jouer que des farces ennuyeuses. Et quant aux actrices,

Vous parlez d'une p... française! Mais de quelle sorte sont vos actrices?
Ne sont-elles pas de la pire espèce?
Madame *Saintval,* bien qu'elle ne soit pas belle de visage,
Est pleine d'esprit et a des charmes
Qu'on ne peut découvrir chez vous.
Ou dites-moi, *Passé*[1] est-il si intelligent?
Notre argent? Il ne vous regarde pas à qui nous voulons le donner.
Le Français doit vivre aussi bien que le paysan hollandais.
Vous vous nommez «Couronne de perles»; vous vous donnez à vous-même cet éloge!
Si l'on joue une bonne pièce chez vous, elle est toujours adaptée du français, etc.

Le répertoire de Mme SAINVAL se composait des pièces suivantes: *Alzire ou les Américains,* de Voltaire, *Ariadne* de Th. Corneille, *Caliste* de Colardeau, *Didon* de Le Franc de Pompignan, *Gabrielle de Vergy* de Du Belloy, *Hipermnestre* de Le Mierre, *Iphigénie en Tauride* de De La Touche, *Mérope* de Voltaire, *Médée* de Longuepierre, *Phèdre* de Racine, *Rodogune* de Corneille, *Soliman II ou les Trois Sultanes* de Favart, *Sémiramis* de Voltaire, *Zaïre* de Voltaire, *Zelmire* de Du Belloy, *Zuma* de le Fèbre.

Celui de GRAMMONT DE ROSELLY était composé du *Maréchal Ferrant,* op. de Quétant, *Adelaïde du Guesclin,* de Voltaire, *Béverley* de Saurin, le *Fanatisme ou Mahomet* de Voltaire, le *Festin de Pierre* de Th. Corneille, l'*Orphelin de la Chine, Tancrède* et *Zaïde* de Voltaire, l'*Honnête Criminel* de Fenouillot de Falbaire, le *Distrait* et le *Glorieux* de Destouches[2].

---

1. *Passé,* acteur du Théâtre National.
2. Haverkorn van Rijsewijk, *De Oude Rotterdamsche Schouwburg,* pp. 256—257.

En 1786 la Hollande eut la visite d'un Français de marque, Monsieur le baron de Frénilly, plus tard pair de France, et qui à cette époque avait dix-huit ans[1] Arrivé à Amsterdam, il s'étonna d'avoir mené à bonne fin une entreprise si gigantesque que d'atteindre «cette cité hyperboréenne». Il parle dans ses souvenirs de la forêt de mâts qui couvrait la mer et faisait du port d'Amsterdam une seconde ville, des innombrables moulins de Saardam[2], des arbres peints et des maisons de marbre de Broek[3], il se ressouvient avec amertume des domestiques en livrée rouge galonnée d'or du banquier Hope, rangés à sa sortie après un banquet, le long d'un corridor de marbre blanc, pour recevoir le ducat d'or dont on payait comptant le dîner du maître. Puis il revient à des souvenirs plus doux et continue:

«Je vis à Amsterdam le théâtre du Collège. Les millionnaires d'Amsterdam qui se piquoient d'être francisés, qui ne parloient que françois, qui ne vivoient qu'à la françoise, avoient fondé sous le nom de Collège un joli petit théâtre où ils appeloient à grands frais les meilleurs acteurs de France. J'y retrouvai mon ancienne connoissance de la Comédie Française, Mlle SAINVAL l'aînée, qui étoit par accès ou détestable ou sublime et j'y vis pour la première fois le célèbre AUFRESNE[4], dont BRIZARD, tout fameux qu'il étoit, n'étoit qu'une sèche et froide copie».

Au mois d'avril de l'année 1786, les directeurs CHARLES DALAINVAL et PIERRE-FRANÇOIS FLEURIMONT s'adressèrent aux Bourgmestres d'Amsterdam pour solliciter la prorogation pour une période de dix ans, du privilège de pouvoir jouer pendant le relâche d'été du Théâtre National, ainsi que pendant la foire, dans la baraque du Leidsche plein. Ils prièrent les Bourgmestres en même temps de vouloir permettre aux Commissaires pour les affaires du Théâtre la construction d'une baraque solide et commode, laquelle construction n'avait pu être exécutée lors de la gestion de JULLIEN en 1780, à cause de la situation critique où se trouvait la République.

Ils se proposèrent de faire avec les Commissaires susdits un engagement convenable concernant le loyer et l'emploi de la baraque. Les Magistrats consentirent à la première partie de la requête aux conditions de la convention du 11 mars 1784. Quant

1. Auguste-François Fouveau, marquis de Frénilly (1768—1848). *Souvenirs de —, pair de France,* 1768—1823, publiés par A. Chuquet, nouvelle édition, avec portr., Paris, 1909, in-8°, pp. 47—49.
2. Saardam, ville que les Hollandais nomment *Zaandam.*
3. Broek in Waterland: au XVIIIe siècle beaucoup de rentiers se retiraient dans ce joli village.
4. *Aufresne,* voir Lyonnet, *Dictionnaire*, t. I.

à la demande concernant une nouvelle baraque, les Magistrats semblent avoir tardé à répondre. Alors les directeurs du Collège dramatique se mirent eux-mêmes au travail. Ils en firent construire une; cependant ils ne cessèrent pas d'adresser aux Magistrats requête sur requête, de sorte que l'année suivante, 1787, les Bourgmestres arrêtèrent que de chaque représentation que les Français donneraient dans la baraque, au profit du Théâtre National, on leur allouerait une somme de 21 florins pour subvenir aux frais de la construction. On stipula que cette somme de 21 florins serait prélevée sur toute la recette avant les 100 florins des frais ordinaires, donc de la même façon qu'on l'avait accordée aux directeurs antérieurs JULLIEN et VITZTHUMB. Cependant il n'était pas permis de donner, pendant une période de dix ans, d'autres représentations que celles sous la direction des Commissaires préposés aux affaires du Théâtre, excepté une représentation annuelle au bénéfice des directeurs dont on ne prélèverait que les frais.

Selon le *Schouwburg-Almanach* de 1786[1], la troupe du Théâtre français d'Amsterdam se composait outre les directeurs DALAINVAL et FLEURIMONT des acteurs suivants:

EMMANUEL, pour les premiers rôles et les jeunes premiers dans la Tragédie et la Comédie;

MONROSE, jeunes premiers et deuxièmes rôles dans la Tragédie et la Comédie;

MAYEUR et PLANTÉ, premiers et seconds comiques;

SOLIGNY et DUPUIS, les amoureux;

CORBIN et GRÉCOUR, les troisièmes rôles;

MOUTON, MARCHAND, BERGER, pour les seconds comiques.

Parmi les actrices on avait:

Mlle LAVOY, les premiers rôles;

Mlle DALAINVAL, les reines, mères nobles et les grandes coquettes;

Mlles MONROSE et BERGER, les jeunes premières et les seconds rôles;

Mlle L'HUISSIER, deuxièmes soubrettes;

Mlles MAYEUR et D'HÔTEL, les premières et secondes soubrettes.

Comme chanteurs on avait:

Messieurs SOLIGNY, MONROSE, DUPUIS, LA BRUYÈRE, BERGER, PLANTÉ, MAYEUR, GRÉCOUR, MOUTON et MARCHAND.

---

1. *Schouwburg Almanach, 1786,* Amsterdam, César-Noël Guérin, 1786.

Comme cantatrices:

Mlles Ancé, Clairville, Monrose, Berger, Mayeur, Planté, L'Huissier.

Enfin la troupe comptait deux machinistes, un tailleur, un coiffeur et deux garçons.

L'orchestre était sous la direction du Sieur Mansui et comptait quatre premiers violons, trois seconds violons, deux altos, trois violoncelli, deux fagots, une contrebasse, deux cors de chasse, un hautbois et deux flûtes.

En 1787 il y eut des changements dans le tableau de la troupe[1].

On n'y trouve plus Planté ni Depuis; Jilliot fils est un des nouveaux acteurs. Ont disparu Mme Berger, Mlles L'Huissier et Planté; on a engagé Mlle Jilliot cadette. Pour l'opéra au lieu de Dupuis et Planté, disparus, on a engagé Roquefeuille et Canel. Parmi les cantatrices, on ne trouve plus Mmes Ancé, Berger, L'Huissier, Sophie, remplacées par Mmes Jilliot et Jilliot cadette. Comme chef d'orchestre M. Mansui a été remplacé par M. Paris.

Le Sieur Dalainval jouait les rois et les pères nobles; le Sieur Fleurimont, les rôles à manteau et les paysans.

On trouve les noms des directeurs dans un acte de protestation et de procuration, passé le 16 avril 1787[2]. Les deux directeurs se virent obligés de protester contre une déclaration faite par le Sr. René Brochard, comédien à Bordeaux, tant pour lui que pour son beau-fils Antoine Mercié, dans un acte notifié au Sr. Malivert, négociant, passé par devant le notaire Troupenat à Bordeaux le 2 avril 1787. Ce n'était pas par caprice que les Srs. Brochard et Mercié demandaient l'annulation de l'engagement contracté avec les directeurs du Collège le 8 septembre de l'année 1786. C'est Sa Majesté le roi de France qui les avait appelés par un ordre, donné le 23 mars 1787 à Versailles. Mais les Srs. Dalainval et Fleurimont désiraient être dédommagés en s'en tenant aux clauses de l'engagement; c'est pour agir contre les artistes qu'ils avaient donné plein pouvoir au susdit Sr. Malivert.

Les contemporains louent fort le jeu des directeurs et celui de

1. *Etat de la Troupe française du Collège Dramatique et Lyrique*, 1787.
2. Archives du notaire Me. G. Brisson à Bordeaux, «Dénonciation du 2 avril 1787 aux Sieurs *Augustin Dalainval, Jean-Pierre Fleurimont*, directeurs et entrepreneurs du Collège Dramatique et Lyrique». Nous tenons à exprimer notre reconnaissance à M. G. Brisson à Bordeaux, qui a bien voulu nous faire copier ce document.

Le Théâtre

Le Théâtre du «Collège Dramatique et Lyrique» sur l'Amstel.

(18e siècle).

MAYEUR et de BERGER. Parmi les actrices ils vantent Mlle MONROSE pour sa grâce et ses talents de comédienne. Les rôles de l'opéra étaient aussi entre des mains excellentes: on aimait beaucoup le premier chanteur SOLIGNY et les premières cantatrices Mlles ANCÉ et CLAIRVILLE[1].

Le succès incita les membres du Collège Dramatique et Lyrique à faire construire un nouveau théâtre. On trouva un terrain sur le Marché aux Pois [Erwtenmarkt], près du Pont de la Demi-Lune [Halvemaansbrug], et on y érigea un joli petit théâtre, après qu'on eut réuni sans difficultés la somme nécessaire de fl. 100.000.

Un voyageur anglais qui a visité le théâtre du Marché aux Pois écrit d'Amsterdam: «Après avoir décidé d'aller au théâtre français, nous commandâmes un de ces traîneaux (que j'ai décrits dans une lettre antérieure) pour nous y faire conduire. La nouveauté du véhicule nous fit quelque peu rire. La représentation nous amusa beaucoup. La petite pièce de *Midas,* quoique bien jouée, est inférieure aux nôtres du point de vue de la composition poétique. Le parterre est très agréable, ayant des sièges confortables aux dossiers bas et commodes; comme ils sont numérotés tout trouble et mécontentement sont évités. Ce théâtre est sous le contrôle des abonnés de la maison et, tous frais payés, l'excédent des recettes est versé à la caisse des pauvres. Les honoraires des artistes sont importants comparés aux nôtres. Aucun habitant non-abonné ne peut être admis, les billets étant seulement réservés aux étrangers»[2].

La salle fut ouverte en 1788; on y donnait des représentations pour les membres et, nous l'avons vu, de temps en temps pour le public. On annonçait le répertoire en envoyant de petits billets imprimés aux membres; pour les représentations publiques seulement, on semble avoir apposé des affiches à l'entrée du théâtre. Pour les représentations fermées les membres avaient leurs billets d'entrée, tandis que pour les étrangers on émettait des «billets du jour». On exerçait un contrôle rigoureux afin de prévenir les abus. La troupe jouait chaque soir, à l'exception des dimanches et jours fériés chrétiens et juifs. Nous donnons ici le texte d'un billet de répertoire de l'année 1791[3].

---

1. Haug, *Tooneelkundige Brieven,* (niet vertaald), Amsterdam, 1808, Geschreven in het najaar 1808, pp. 184—185.
2. S. Ireland, *A Picturesque Tour through Holland, Brabant and a part of France, made in autumn of 1789,* 2 vol. London, Egerson, 1790, gr. in-4°, t. I, p. 137, Lettre XI.
3. Archives municipales, Amsterdam, Portefeuille Tooneel.

«Répertoire des 87/92 Collèges.

M. Vous êtes averti que vos billets des 6 derniers Collèges supplétoires suivant la teneur de votre souscription seront prêts Vendredi 1er avril 1791 chez Gabriel Dufour, Libraire dans le Kalverstraat, où vous êtes prié de les faire retirer et d'en envoyer le montant à raison de *f* 9.— par chaque place de votre souscription.

Samedi 2 avril

La première représentation d'*Erice ou la Vestale,* Tragédie en 3 actes et en vers de M. de Fontanelle, retardée par l'indisposition d'un acteur. Cette pièce sera suivie,

des *Amours d'Eté,* en 1 acte et Vaudeville de Mrs Pris et Barré.

Mercredi 6 avril

La première représentation du *Soldat Prussien,* comédie en 3 actes et en prose par M. Dumaniant, suivie de *Blaise et Babet,* opéra en 2 actes par M. Monvel, musique de M. de Zède.

Samedi 9 avril

La première représentation de l'*Incertitude Maternelle ou le Choix impossible,* comédie en 1 acte et en vers libres suivie

des *Méprises par ressemblance,* opéra nouveau en 2 actes. Paroles de M. Patrat, musique de M. Grétry.

Mardi 12 avril

La première représentation du *Rendez-vous au mari ou le mari à la mode,* comédie en 1 acte en vers de M. de Vaudeville, suivie

des *Evénements imprévus,* opéra en 3 actes, musique de M. Grétry.

Mercredi 13 avril

Une seconde représentation de *Louise et Volsan,* comédie nouvelle en 3 actes et en prose, suivie

des *Prétendus.* Grand opéra en 1 acte, musique de M. Lemoine.

Samedi 16 avril

La première représentation de la *Soirée Orageuse,* comédie en 1 acte et en prose mêlée d'ariettes par M. Radet, musique de M. d'Alayrac, précédée de la *Feinte par Amour,* comédie en 1 acte et en vers de Dorat.

Ceux de Mrs les Souscripteurs qui auraient besoin de Billets d'Etranger pourront se les procurer chez le Sr. Fleurimont ou chez Gabriel Dufour, Libraire du Collège Dramatique et Lyrique, suivant les conditions connues de la souscription. Les Personnes qui se sont présentées pour la nouvelle souscription seront admises dans un collège supplétoire, ainsi que les abonnés Etrangers dont l'Abonnement est fini»[1].

On le voit, pendant une semaine entière, aucune pièce classique ou d'importance: toujours de petites comédies et des opéras comiques. Pourtant on a joué aussi des pièces plus importantes de

1. Archives municipales, Amsterdam, Portefeuille Tooneel.

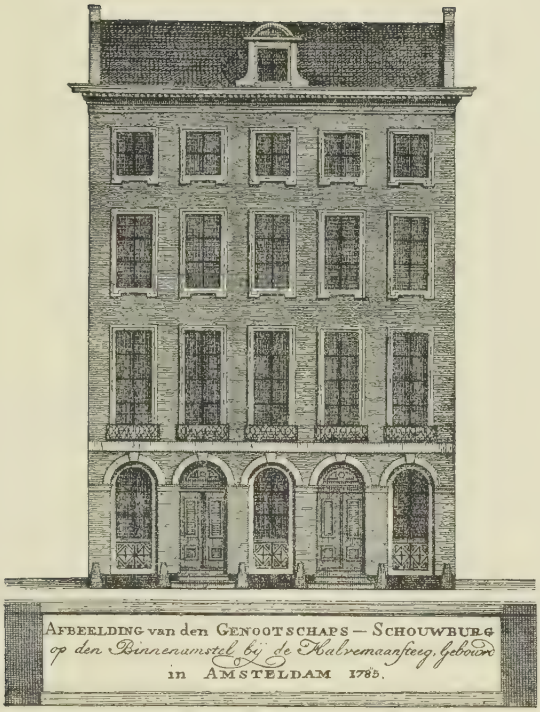

Le Théâtre du «Collège Dramatique et Lyrique» à Amsterdam.

temps en temps, notamment à l'occasion du séjour d'artistes célèbres en Hollande. Nous venons de parler de Mme SAINVAL et de M. GRAMMONT DE ROSELLY. En 1791 une autre étoile de la Comédie Française, Mlle THÉNARD, donna des représentations extraordinaires à La Haye et à Amsterdam au Collège Dramatique et Lyrique. Nous connaissons son répertoire à La Haye. Sans doute elle aura joué les mêmes pièces à Amsterdam. Elle n'avait qu'à choisir. Lyonnet dit qu'elle a créé vingt-huit rôles pendant les trente-sept ans qu'elle passa au Théâtre Français. A La Haye, elle joua entre le 10 et le 20 octobre les rôles suivants: Phèdre *(Phèdre)*, Aménaïde *(Tancrède)*, Sémiramis *(Sémiramis)*, Hypermnestre *(Hypermnestre* de Le Mierre), Gabrielle *(Gabrielle de Vergi,* tragédie de Du Belloy), Mérope *(Mérope)* et un rôle non indiqué dans les *Femmes Savantes*[1].

En général les représentations étaient fort courues. On se vit même obligé d'adresser aux membres du Collège un avertissement pour régler la circulation des voitures qui venaient prendre les spectateurs, afin d'éviter des accidents.

Parmi les artistes du Collège, il faut nommer aussi IGNACE VITZTHUMB (1720—1816) que nous avons rencontré en 1773.

En 1786, Charles de Lorraine l'avait nommé maître de chapelle, mais le 14 mars 1791 il fut suspendu de cet emploi. Cette défaveur inopinée le priva de toute ressource. Espérant que cette suspension ne serait pas irrévocable, il adressa le 23 suivant la requête suivante au conseiller des finances De Limpens.

«IGNACE DE VITZTHUMB prend la respectueuse liberté d'exposer et de soumettre à la connaissance de M. le Conseiller de Limpens, chargé des affaires concernant la chapelle royale, qu'aiant été suspendu de la place de maître de musique de la dite chapelle, le 14 mars 1791, et le terme de cette suspension étant indéterminé, sans fortune ni d'autre ressource de subsistance que ses faibles talents, il se trouve forcé par la nécessité et malgré lui de chercher du pain chez l'étranger. En conséquence il se transporte à Amsterdam, en qualité de maître de musique et régisseur de l'opéra du théâtre du Collège dramatique et lyrique pour y exercer sa profession jusques au temps qu'il plaira au Gouvernement de disposer autrement en faveur de l'exposant. Bruxelles, le 23 avril 1791».

Cette requête de VITZTHUMB lui attira une révocation conçue en ces termes:

«Le conseil croit devoir regarder la place de directeur de musique de

1. *'s Gravenhaagsche Courant,* 1791.

la chapelle de la cour comme absolument vacante, tant pour la publicité reconnue de la mauvaise conduite de VITZTHUMB père que par le parti qu'il a pris de s'engager à la direction d'un orchestre de comédie en Hollande».

Il ne faut pas entendre ici par mauvaise conduite la dépravation des mœurs; c'est au point de vue des opinions politiques qu'il faut l'envisager. Après son exil en Hollande, il retourna à Bruxelles où il mourut dans la misère, le 23 mars 1816, presque centenaire.

Nous connaissons le répertoire des 49e à 80e représentations d'Amsterdam, entre le 12 décembre 1792 et le 9 mars 1793. Voici les titres des pièces:

Le Cercle ou la Soirée à la Mode,	com. 1 a. prose,	Poinsinet.
Renaud d'Ast,	op. 2 a. musique	de D'Alayrac.
Amélie et Monrose,	drame 4 a. prose,	Faur.
La Soirée orageuse,	op. 1 a. musique	de D'Alayrac.
L'Heureuse Erreur,	com. 1 a. prose,	Patrat.
Le Droit du Seigneur,	op. 3 a. musique	de Martini.
Le Mercure galant,	com. 4 a. vers,	Boursault.
Les Deux Avares,	op. 1 a. musique	de Grétry.
La Femme jalouse,	com. 3 a. vers,	Desforges.
On ne s'avise jamais de tout,	op. 1 a.,	Sedaine et Grétry.
Stratonice,	op 1 a. vers, paroles	de Hoffmann.
	musique	de Méhul.
La Feinte par amour,	com. 3 a. vers,	Dorat.
Le Maître généreux,	op. 4 a. musique	de Paisiello.
Jean Calas,	trag. 5 a. vers,	Laya.
Les amours de Gonesse,	op. 1 a.,	
L'Italienne à Londres,	op. 3 a. musique	de Cimarosa.
Le Consentement forcé,	com. 1 a.,	Guyot de Merville.
Tom Jones et Fellamar,	com. 5 a. vers,	Desforges.
Clémentine et Desormes,	drame 3 a. prose,	Monvel.
Les Pommiers et le Moulin,	op. 1 a.,	Le Moine.
Le Sage étourdi,	com. 3 a. vers,	De Boissy.
Les trois Fermiers,	op. 2 a. musique	de De Zède.
Les trois Jumeaux Vénitiens,	com. 4 a.,	Collato.
La Clochette,	op. 1 a.,	Anseaume.
La Coupe enchantée,	com. 1 a.,	La Fontaine.
Les Plaideurs,	com. 2 a. vers,	Racine.
L'Amant jaloux,	op. 3 a. musique	de Grétry.
L'Ecole des Femmes,	com. 5 a. vers,	Molière.
Les Deux Pages,	com. 2 a. prose,	
Les Prétendus,	op. 1 a. musique	de Le Moine
La Plainte de Molière ou la Suite du Misanthrope,	com. 5 a. vers,	Fabre d'Eglantine.
Le Mariage d'Antonie,	op. 1 a. musique	de Mlle Grétry.

Camelli,	op. 3 a. musique	de Dalayrac.
Le Jaloux Désabusé,	com. 5 a. vers,	Campistron.
Le Dissipateur,	com. 5 a. vers,	Destouches.
Raoul Sire de Créqui,	op. 3 a. musique	de Dalayrac.
Le Philosophe Marié,	com. 5 a. vers,	Destouches.
Nanette et Lucas,	op. 1 a. musique	de Chevalier d'Herbain.
La Jeune Indienne,	com. 1 a. vers,	Chamfort.
Les Femmes Savantes,	com. 5 a. vers,	Molière.
La Joueuse,	com. 3 a. vers,	Le Brun.
Les Dettes,	op. 2 a. musique	de Champein.
Lodoïska,	op. com. 3 a. paroles	de M. de Jaure.
	musique	de Kreutzer.
Mélanide,	com. 5 a. vers,	De La Chaussée.
Le Tableau parlant,	op. 1 a. musique	de Grétry.
La Belle Arsène,	op. 4 a. musique	de Monsigny.
L'Ecole des Pères,	com. 5 a. vers,	Pieyre.
Les Deux Chasseurs et la Laitière,	op. 1 a. musique	de Duni.
Fanfan et Colas,	com. 1 a.,	Mme Beaunoir.

La Révolution française ne pouvait laisser d'avoir sa répercussion aux Pays-Bas.

En 1792, plusieurs acteurs de la troupe de comédiens à Bruxelles se réfugièrent en Hollande à cause de la situation politique[1]. C'étaient le 20 août JEAN-PIERRE-PAUL ADAMS, directeur de la troupe, qui choisit son domicile à La Haye, et LOUIS BERGAMIN, acteur. En 1794, la plupart des comédiens qui étaient restés à Bruxelles, prirent la route de Hollande.

Le 2 octobre 1794, JOACHIM GAZEL, natif de Lyon, demeurant à Mons, émigra en Hollande et arriva à Amsterdam avec Madame FLEURY et onze élèves, jouant la comédie.

Sur ces entrefaites la situation politique avait obligé le Collège Dramatique et Lyrique d'Amsterdam de fermer son théâtre du Marché aux Pois en 1793.

Ce ne fut que deux ans après qu'on le rouvrit.

1. Archives municipales, Amsterdam, Archief van Burgemeesters.

CHAPITRE VII.

Les Comédiens Français à Rotterdam. (1784—1793)

En 1784 Mme De Sainval joua à La Haye et aussi à Rotterdam. L'année précédente, 1783, les commissaires du Théâtre de Rotterdam avaient reçu de deux directeurs, l'un, Ward Bingley, de la troupe néerlandaise et l'autre, Mme Fleury d'une troupe française, la demande de leur louer le théâtre[1].

On résolut de les faire jouer alternativement jusqu'au mois de mai 1784. C'est Mme Fleury qui fut désignée par le sort pour commencer les représentations[2].

Le Sieur Bernardi avait paru en 1775 avec une troupe de comédiens-enfants au Théâtre d'Anvers. Le public goûtait tellement le spectacle que Bernardi continua ce genre d'exploitation et parcourut avec ses jeunes acteurs toute la Belgique, la Hollande et parfois même la France, en augmentant continuellement sa petite troupe de nouveaux artistes. En 1781 celle-ci apparut à Liège, où elle joua des comédies et des opéras sous la direction de Madame Fleury, fille de Bernardi. Le répertoire se composait d'opéras de Grétry et de Dalayrac: *Mena, Blaise et Babet, Les Petits Savoyards, La Dot, Richard Cœur-de-Lion* et plusieurs autres. Parmi les acteurs et chanteurs on trouvait le jeune Fleury (11 ans), Laruette en partage et basse-taille, fils de la directrice, puis Messieurs Du Puis (18 ans) basse-taille; Laurent, (16 ans) Laruette; Massin (15 ans) premier rôle dans la comédie; Du Puis cadet, (12 ans) et Bussier (15 ans), hautes-contres; Martin (11 ans) et Charles

---

1. Haverkorn van Rijsewijk, *De Oude Rotterdamsche Schouwburg*, pp. 256—257.
2. Mme*Fleury* demanda le 18 décembre 1780 l'autorisation des Magistrats d'Utrecht à jouer dans la baraque sur le Vreeburg. Les autorités lui refusèrent la permission et ordonnèrent de démonter la baraque; Van Sorgen, *De Tooneelspeelkunst*, p. 90.

(12 ans), accessoires dans l'opéra. Parmi les actrices et chanteuses on trouvait FLORENCE FLEURY (15 ans) et ADELAÏDE FLEURY (13 ans), premières chanteuses, filles de la directrice, MIMI BERNARDI (11 ans), sa sœur, et MIMI LE CLAIR (10 ans), secondes chanteuses; LUCIE PAYONNE (8 ans), jeune seconde; SOPHIE DE ROSIER (10 ans), premiers rôles dans la comédie; TRINETTE MASSIN (6 ans), les amoureuses dans la comédie; MARIANNE DU LAC (15 ans) les duègnes dans l'opéra. ANTOINE BERNARDI, frère de Madame FLEURY, avait formé ces artistes en herbe, étant le maître de musique de la petite troupe.

Les troupes devaient payer comme loyer le quart des recettes brutes, que le buraliste devait tout de suite prélever sur la recette de chaque jour.

Mme DE SAINVAL, qu'une annonce au *'s-Gravenhaagsche Courant* (Journal de La Haye) dénommait «la Dlle SAINVAL aînée, pensionnaire, et comédienne ordinaire du Roi», jouait à Rotterdam les 7, 9, 16, 20, 21 et 25 février et le 1 mars 1784. A La Haye elle avait joué le 25 septembre 1783, *Sémiramis,* le 12 octobre *Mérope,* le 23 octobre *Médée* de Longuepierre, le 25 octobre Hermione d'*Andromaque,* le 30 octobre Phèdre dans *Phaedre et Hipolyte* de Racine (sic), le 8 novembre *Iphigénie en Tauride,* le 1 décembre Agrippine dans *Britannicus,* le 13 décembre *Zuma* de Lefèbre, le 16 décembre *Zuma,* le 20 décembre *Ariadne* de Thomas Corneille[1].

Mme SAINVAL exigeait fl. 250.— par représentation. Mme FLEURY, la directrice des Français, ouvrit une souscription qui ne produisit presque rien.

Alors les Commissaires du Théâtre firent avec elle un accord d'après lequel Mme SAINVAL donna cinq représentations au mois de février moyennant 2500 frs. (soit fl. 11:90:4) d'honoraires, outre le paiement de ses frais qui étaient de fl 130.—. Les représentations donnèrent une recette de fl. 1375.— parce qu'on avait augmenté le prix des places. En général on s'intéressait peu à Rotterdam au spectacle français. C'est ainsi que le 19 mars, lorsque M. DUPUIS eut sa représentation de bénéfice, le quart de la recette brute qui de droit revenait au Théâtre ne fut que de fl. 39.7 sous, de sorte que les actionnaires résolurent de rendre cette somme à l'acteur et de ne plus exiger désormais aucune rétribution pour les représentations de bénéfice[2].

1. P. Haverkorn van Rijsewijk, *De Oude Rotterdamsche Schouwburg,* p. 257, note.
2. Ibidem, p. 257.

Planche XXXI.

LES COMEDIENS FRANCAIS,

Donneront Aujourd'hui SAMEDI 27 Mars 1784,

Au Théâtre du Casuaristraat à la Haye,

Une Représentation

DU BARBIER DE SEVILLE,

Comédie en 4 Actes & en Prose de Mr. *Beaumarchais.*

Cette piéce sera suivi

DE LA MELOMANIE,

Opéra nouveau en un Acte, Musique de Mr. *Champain.*

Incessamment la premiere Représentation DE BLAISE LE HARGNEUX, Comédie nouvelle, &c.

NB. *On peut arrêter des places dans le* Parquet; *&* l'Amphitéâtre *au Bureau de la Comédie (ou payant 2 Sols) depuis dix heures du matin jusqu'a deux heures de relevée; & depuis quatre heures jusqu'a pres le Spectacle, & dans intervalles chez* Salnemars, *chargé de la location des places, sur le Spuy la 5ème. maison au dessus du Bagynestraat, pareille affiche est sur sa porte.*

On commencera à 5 heures & demie précise.

L'ON PRENDRA:

Aux Balcons du premier rang, & au Théâtre	f	3 -	3 - 0
Aux Loges du premier rang - - -		2 -	4 - 0
Aux Balcons du second rang - - -		2 -	4 - 0
Une Loge entiere du premier rang - -		13 -	4 - 0
Un Balcon entier du second rang - -		13 -	4 - 0
Au Parquet - - - - -		1 -	13 - 0
Premier Amphithéâtre - - - -		1 -	7 - 4
Aux Loges du second rang - - -		1 -	13 -
Une Loge entiere du second rang - -		9 -	18 - 0
Parterre - - - - -		1 -	0 - 0
Aux Loges du troisieme rang - - - -		0 -	15 - 0
Second Amphithéâtre, chaque place	f	0 -	12 - 0

AFFICHE D'UNE REPRÉSENTATION FRANÇAISE AU CASUARIESTRAAT.

(1784).

Le 10 août 1784 les Commissaires du Théâtre de Rotterdam firent un contrat avec PIERRE LIEVENS KERSTEMAN appartenant à une troupe hollandaise et avec Mme FLEURY et Messieurs CHAVIGNY et BERNARDI des Français pour jouer alternativement à condition de céder le quart de la recette brute au Théâtre. Le 30 août la troupe française qui s'était engagée seulement jusqu'à Pâques de l'année 1785, donna sa première représentation. Au mois de décembre 1784, Mme FLEURY dut cesser ses représentations. Alors les Commissaires du Théâtre de Rotterdam s'adressèrent au directeur du spectacle de La Haye, JOHAN-THOMAS STORM, qui promit de venir régulièrement à Rotterdam avec sa troupe. Il ne tint pas parole et un acteur de La Haye, DE LORME, consentit à le remplacer. Il donna sa première représentation le 29 décembre 1784. Au printemps de 1785 il joua encore cinq fois à Rotterdam. On reprit ensuite les négociations avec STORM. Pendant la saison théâtrale 1785-86 celui-ci ne joua que 22 fois[1]. Ce fut sa troupe qui le 24 avril joua devant le marquis de Vérac.

Il nous faut parler un peu plus longuement de cette représentation extraordinaire des Français au théâtre de Rotterdam.

L'humiliant traité de la paix signé à Paris en 1785 avait mis fin à la guerre entre l'Angleterre et la République des Provinces-Unies. Néanmoins l'horizon politique était loin d'être éclairci. Du côté de l'empereur Joseph II de nouveaux dangers menaçaient la tranquillité de la Hollande. Une guerre semblait inévitable et les Patriotes, l'hétérogène parti politique, composé des régents aristocrates et des démocrates que leur haine commune contre le faible prince d'Orange, Guillaume V, alliait, fondèrent toutes leurs espérances sur l'intervention de la France. En effet, après beaucoup de tergiversations, qui montraient que le nouveau ministre de France, le marquis de Vérac, ne valait pas l'ancien ambassadeur De la Vauguyon, Louis XVI conclut une alliance avec la République et prépara un traité assez peu honorable pour la Hollande, qui fut signé par Joseph II et les Provinces-Unies à Fontainebleau au commencement de novembre 1785. Grande fut la joie des Patriotes; dans toutes les provinces de la Hollande, les poètes épanchèrent le trop plein de leur cœur. On chanta la louange de la France sur tous les tons, les pasteurs prononcèrent des sermons dont «le généreux Louis XVI» faisait tous les frais. Les grandes villes se

1. Haverkorn van Rijsewijk, *De Oude Rotterdamsche Schouwburg*, pp. 188—189.

préparèrent à accueillir pompeusement le marquis de Vérac. Le 26 janvier 1786, Amsterdam célébra la conclusion de l'alliance par un banquet somptueux auquel le ministre de France assista. Son Excellence eut sa place à table, vis-à-vis de la pièce de milieu, une espèce de monument, figurant le Temple de la Concorde . Sous la coupole du milieu, construite en glace sans tain, supportée par douze colonnes, on voyait représentés la Vierge Hollande et le monarque français se tendant la main de la façon la plus aimable et la plus intime. Nous abrégeons la description des splendeurs du banquet d'Amsterdam pour dire quelques mots de l'accueil ménagé à l'ambassadeur de France, le 24 avril 1786, par la ville de Rotterdam[1].

Soixante-quinze habitants se réunirent pour fêter le marquis de Vérac. On engagea la troupe française de La Haye et la compagnie hollandaise de PIETER LIEVENS KERSTEMAN, qui, au mois d'avril 1784, avait succédé à celle de BINGLEY.

Le comité avait loué la salle du Théâtre pour y recevoir «les négociants de la ville et leurs hôtes». Le comité directeur du théâtre y donna son autorisation à condition de recevoir deux billets de faveur pour chaque membre. Après le banquet chez M. P. Gevers, président du comité, les hôtes se rendirent à six heures et demie au théâtre. On reçut l'ambassadeur aux sons d'un orchestre qui fit entendre l'ouverture de la *Partie de chasse de Henri IV,* la pièce qu'on allait représenter, suivie des *Tuteurs;* entre les deux pièces la troupe hollandaise donna le ballet du *Bassa de Tripoly*[2]. Le rideau levé, un des acteurs français prononça un compliment au marquis, rédigé par le Sieur DE CLAIRVAL. La salle illuminée de bougies et les loges ornées de miroirs, offraient un coup d'œil ravissant. On avait aménagé pour l'ambassadeur une loge spéciale où s'installèrent le marquis de Vérac, le comte de Maillebois avec leur compagnie, les Commissaires du théâtre, le Bailli et les Bourgmestres. A dix heures du soir environ, l'illustre compagnie se rendit au «Doelen» où l'on avait construit dans la cour une salle de réception et une salle à manger. Là, on continua la fête jusqu'à trois heures du matin.

STORM ne venant qu'irrégulièrement à Rotterdam, les Commissaires passèrent un contrat avec BULTOS[3], le directeur d'une troupe

---

1. Haverkorn van Rijsewijk, *De Oude Rotterdamsche Schouwburg,* pp. 277—280.
2. Ibidem, p. 278.
3. Sur la famille des *Bultos,* voir H. Liebrecht, *Histoire* etc. pp. 335—359.

de «petits comédiens de Bruxelles» qui, au mois de mai 1786, avait déjà donné quelques représentations. BULTOS n'était pas un inconnu aux Pays-Bas. En 1779, il était un des comédiens français à La Haye. Le 4 mars de cette année il avait joué le rôle d'Alain dans *La Fausse Magie,* opéra en 2 actes de Grétry à la représentation au bénéfice de Madame MONROSE. Le *'s Gravenhaagsche Courant* l'avait annoncé alors comme „Comédien de S. A. R. le prince Charles de Lorraine».

Le 22 janvier 1787 BULTOS ouvrit son spectacle à Rotterdam. Jusqu'au 24 mars, il donnait trois représentations par semaine; aux mois d'avril, de mai et de juin 1787, STORM donna quelques représentations[1].

Au mois de mai 1789 une compagnie d'acteurs français de Gand arriva à Rotterdam. Elle était sous la direction de Mme MARGUERITE DE NARELLE et de sa fille ADELAÏDE. Après qu'on eut joué pendant quelque temps (de la mi-mai jusqu'à décembre), les directrices qui avaient été longtemps absentes, firent faillite[2]. Les acteurs continuèrent les représentations sous la direction des Sieurs MOULYN et FLAMME. Ce dernier, J. F. FLAMME, était natif de Liège et s'était établi vers 1779 à Rotterdam sur le *Coolsingel.* Il était veuf, mais avait convolé en secondes noces, le 17 janvier 1780, avec Maria-Apollonia Tollens, une tante du poète hollandais Hendrik Tollens. En 1790, les acteurs de l'opéra exécutèrent environ 25 opéras et quelques drames; ils jouaient presque journellement au mois de février, 25 fois en mars et 14 fois en avril. Le 14 octobre 1790 la princesse Frédérique-Louise-Wilhelmina épousa George-Auguste, prince héréditaire de Brunswick. En l'honneur de la princesse on avait baptisé de son nom une frégate de guerre qu'on devait lancer le 21 octobre à Rotterdam. La princesse avec son époux, le Prince-Stathouder et son épouse, et plusieurs personnages importants, comme le Landgrave de Hesse, les princes de Weilbourg et d'Usingen devaient assister à la solennité. Le lancement fini, il fallait offrir quelque divertissement aux hôtes illustres. Que choisir? Après le banquet dans l'hôtel de l'Amirauté la com-

---

1. Haverkorn van Rijsewijk, *De Oude Rotterdamsche Schouwburg,* pp. 288—290.
2. En 1790 les directrices empruntèrent fl. 900.— au Sieur *Philip Meissner* de La Haye: elles lui donnent procuration pour faire la perception des recettes à Rotterdam.
Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire J. H. Burnier), Dossier No. 4422, 2 documents du 18 février 1790.

pagnie se rendit au théâtre. On y donna la *Caravane du Caire,* puis les hôtes retournèrent à La Haye. Les spectateurs princiers offrirent fl. 219.— aux comédiens. On avait doublé les prix de sorte que les recettes s'élevèrent à une somme de fl. 1274. La compagnie d'acteurs eut toutes les peines du monde à continuer ses représentations malgré le soutien de plusieurs personnages distingués et celui des propriétaires du Théâtre de Rotterdam. En été ils jouaient à Dordrecht, à Bréda et à Middelbourg. En août, on revint à Rotterdam. En octobre, le directeur MOULYN fit faillite (FLAMME avait quitté la direction en mars 1791), mais les acteurs continuèrent leurs représentations. Le 31 mars 1792 ils donnèrent leur spectacle de clôture. Du mois de mai à juin les comédiens français de La Haye jouèrent six fois à Rotterdam[1].

1. Haverkorn van Rijsewijk, *op. cit.,* pp. 290—293.

CHAPITRE VIII

JEAN-PHILIPPE MEISSNER DIRECTEUR DU SPECTACLE FRANÇAIS À LA HAYE.
COLLOT D'HERBOIS ET FABRE D'EGLANTINE.
(1780—1793).

Au commencement de l'année 1779, les Magistrats de La Haye jugèrent nécessaire de faire examiner le bâtiment du théâtre français du Casuariestraat, que les propriétaires demeurant à Amsterdam, avaient mis sous la garde de M. Thomas Storm, cabaretier à La Haye. Par cet examen on voulait prévenir des accidents possibles.

Les experts chargés de cette tâche purent déclarer que la salle répondait bien à sa destination, et que la construction des portes écartait tout danger pour les spectateurs en cas d'incendie[1].

Il n'y avait donc aucune raison de répondre négativement à la requête de LOUIS DE MÉRILLAN. Comme le privilège accordé à JACQUES JULLIEN le 3 juin 1776 avait été annulé par les Bourgmestres et Echevins, celui-ci voulait organiser après Pâques de l'année 1780 des représentations dans le Casuariestraat[2]. LOUIS DE MÉRILLAN n'était pas d'ailleurs un inconnu à la résidence. Une dizaine d'années auparavant, nous l'avons vu, il avait depuis Pâques 1768 remplacé le Sieur ANTHONI-FRANÇOIS JEANNAUX DE CHALAIZE comme directeur du spectacle français.

Puis au mois de septembre 1770, PIERRE CHEVALIER lui avait succédé. Nous sommes très bien renseignés sur le tableau de la troupe du Casuariestraat, sur les intentions du nouveau directeur et sur les prix des places et des abonnements: car, vers Pâques de l'année 1780, il parut une brochure de sa main[3] où après la liste des acteurs, actrices et employés du spectacle, il publie un

1. Archives municipales, La Haye, Resolutiën van Baljuw, Burgemeesteren en Schepenen, No. 172 fo. 5, Résolution du 15 février 1779.
2. Ibidem, No. 173, fo. 17, Résolution du 9 juin 1779.
3. *Etat de la Comédie à La Haye en 1780.*

prospectus de vingt-sept articles. D'abord M. MÉRILLAN renseigne ceux qui s'y intéressent, sur la solidité du bâtiment. Pendant quatre mois de travail, dit-il, on a doublé la solidité du théâtre par des poutres, des solives et des barres de fer qui soutiennent la partie inférieure des premières loges, étayant la salle jusque dans son centre; il est permis aux citoyens de s'en convaincre par une visite au théâtre.

Il semble que la salle, ornée avec goût, ait offert le coup d'œil le plus riant et le plus agréable, et que les nouveaux décors aient été fort beaux. Depuis longtemps attaché au théâtre de La Haye, directeur pour la troisième fois, il savait que son entreprise ne pourrait réussir sans l'appui du public, dont il se promettait de prévenir les désirs, en agrémentant le spectacle de danses, de ballets et de pantomimes.

Louis de Mérillan
15 décembre 1767.

Les abonnements étaient de six mois, payables par mensualité; seul un deuil vous libérait de l'abonnement. Les représentations devaient se faire les lundi, mardi, vendredi et samedi. Pour les étrangers il y avait des abonnements de quinze jours ou d'un mois. Les prix des places étaient les suivants.

Une place au parquet, qui désormais devait s'appeler Bac, (composé de 4 bancs pris de l'orchestre, de 10 places chacun) serait de fl. 1-4-0 au lieu de fl. 2-4-0; à partir de Pâques 1780, une place de parterre devait coûter 4 fl., au premier Amphithéâtre on devait payer fl. 1-2-0 ou lieu de fl. 1-7-4, aux Balcons du premier rang fl. 3-3-0, aux premières loges fl. 2-4-0, aux Balcons 2d rang fl. 2-4-0, aux Loges, 2d rang fl. 1-13-0, 3ième rang au lieu de 15 sous désormais 12 sous; une place à l'Amphithéâtre, 3ième rang, se paierait 6 sous au lieu de 12. Les abonnements au Balcon pour une place au 1er rang coûteraient 4 ducats et pour les dames désormais 3 ducats. L'abonnement d'une loge entière du 1er rang,

contenant 8 places, se paierait comme de coutume fl. 1200.— par an; un balcon entier du second rang devait coûter par an, au lieu de fl. 1050-0-0 qu'on payait autrefois, fl. 900-0-0, soit par mois fl. 75-0-0.

Voici les prix des autres abonnements:

Loge entière second rang (8 places)	fl. 600-0-0.	
troisième rang (8 places)	„ 300-0-0.	
Bac	fl. 12-0-0	par mois.
Parterre	„ 8-0-0	„ „
Premier Amphithéâtre	„ 10-0-0	„ „

Au début de son *Etat* M. Mérillan nous donne aussi la liste complète des acteurs et actrices de la tragédie et de la comédie, qui en partie devaient chanter aussi à l'opéra. Il ne nous épargne pas même le nom de la balayeuse du théâtre, ni celui de son moucheur de chandelles. Mais parmi les comédiens il s'en trouve qui méritent une attention particulière. En premier lieu nous lisons parmi les noms d'acteurs celui de Collot d'Herbois, le fameux Conventionnel pour les premiers rôles.

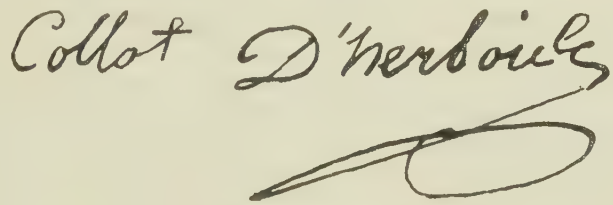

Collot d' Herbois.
11 avril 1781.

Jean-Marie Collot d'Herbois[1] était né à Paris, en 1759 et avait fait ses études chez les Oratoriens. Il avait embrassé par goût la carrière dramatique et était allé jouer la comédie en province. Avant son séjour à La Haye, il joua à Bordeaux (1772), Nantes (1773), Caen (1774), Angers (1775), Avignon (1775, 1776), Paris (1777), Amiens (1777), Paris (1778). En 1779, Collot d'Herbois était à Douai, où l'on représentait en même temps qu'à Lille une comédie-divertissement de sa main, intitulée *Les Français à Grenade ou l'Impromptu de la Guerre et de l'Amour.* Il nous apprend que cette pièce a été composée à l'occasion des avantages remportés par les armées de Sa Majesté très chrétienne en Amérique pendant les campagnes de l'été 1779. On y remarque, d'après Lyonnet, un patriotisme très ardent et des sentiments monarchiques très vifs:

1. Lyonnet, *Dictionnaire,* t. I, art. *Collot d'Herbois.*

Chantons Bourbons, fêtons les lis!
Pour tout Français c'est le cri de la gloire,
Vive Louis, Vive Louis[1]!

A Nantes, COLLOT D'HERBOIS faisait partie de la troupe desservant le théâtre de la rue de Bignon-Lestard — aujourd'hui rue Rubens — qui était sous la direction de Mademoiselle DE MONTAUSIER. Il semble que COLLOT D'HERBOIS fût loin d'être un pensionnaire modèle. Le 9 septembre 1773 il subit un interrogatoire à la suite d'un procès-verbal[2], ayant maltraité le contrôleur de la comédie. Pendant l'année 1779—1780 nous le rencontrons à Anvers comme premier rôle.

Outre la pièce que nous venons de citer, D'HERBOIS a écrit le *Procès de Socrate,* tragédie et le *Paysan Magistrat,* représenté à Bordeaux en 1781. Les deux pièces eurent un véritable succès. La première renferme quelques vers sur le rôle de la justice humaine, l'autre est consacrée à la défense du principe d'autorité. Une vente de livres et de manuscrits curieux en Hollande, après le décès du bibliophile Hogmann, en 1851, contenait le manuscrit du *Procès de Socrate*[3]. Il renfermait une lettre inédite de COLLOT D'HERBOIS adressée au directeur du théâtre de La Haye, qui était son ami, et de la troupe duquel il avait fait partie quelques années auparavant. «En lisant cette lettre, empreinte de sentiments tendres et bienveillants on est étonné du rôle horrible que son auteur a joué deux ans plus tard», dit l'auteur d'un article dans la *Bibliographie de la France,* auquel nous empruntons ces renseignements. Cet autographe fut acheté par un riche Anglais. Malgré toutes nos recherches nous n'avons pu retrouver ni le manuscrit ni la lettre. Etant à Douai, COLLOT s'engage avec MÉRILLAN par un contrat que nous reproduisons ici[4]:

«Je soussigné COLLOT D'HERBOIS, comédien français, de present a Douay reconnais m'être engagé par le present acte avec Monsieur LOUIS DE MERILLAN *Directeur et entrepreneur des spectacles français etablis à la Haye en Hollande* par privilege du vénérable magistrat pour tenir et jouer dans ses troupes l'emploi des premiers rôles tragiques et comiques en chef et sans partage, ainsi que les premiers (joués par Monsieur MOLE à Paris) lorsque j'en serai requis et tous les rôles analogues aux dits emplois, qui

1. Lyonnet, *Dictionnaire,* t. I, p. 372.
2. Et. Destrangers, *Collot d'Herbois à Nantes,* Paris 1888.
3. *Bibliographie de la France ou Journal Général de l'Imprimerie et de la librairie,* Paris 1851, XLe année, Feuilleton, p. 301, Variétés.
4. Contrat du 24 juillet 1779 cité dans *Mededeelingen,* t. II, pp. 68—75.

me seront distribués dans touttes les pièces représentées ou non a Paris et généralement pour prêter mes talents, services et bonne volonté pour le bien et lavantage du Directeur, et ce moyennant la somme de quatre mille huits cents livres de France pour mon année de comedie qui me sera payée exactement touts les mois en douze portions égales: convenu en outre qu'en cas de deplacement, il me sera payé le dedommagement d'usage stipulé à un florin par jour. De plus le dr. Sieur MERILLAN s'oblige a maccorder dans le courant de l'année de comedie une demie representation à mon benefice un jour extra, sous la clause que je payerai la moitié des frais ordinaires et extraordinaires procedants de ladte representation et âme faire a la micareme une avance de six cents livres de france qui me seront retenus par portion egale sur les douze mois de l'année, et de me faire jouir de touttes les prerogatives dont jouiront mes camarades.

Sommes convenus reciproquement, et par une clause particulière, que le dit Sieur MERILLAN me fera une gratification proportionnée au produit de la recette des pièces dont je suis l'auteur lorsquelles seront representées par sa troupe de laquelle nous conviendrons préalablement, et moi COLLOT D'HERBOIS m'oblige particulierrement a remplir les clauses cidessus mentionnées qui me regardent a me fournir touts les habits necessaires à mes emplois à l'exception de ceux qui d'usage sont fournis par le magasin, — a suivre la troupe en tout ou partie partout ou il plaira au Directeur de la conduire ou faire conduire par ses proposés, a arriver a La Haye pour le debut, a être remboursé de mon voyage et du port de mes effets sur le produit de mes avances me soumettant a touttes les clauses de police theâtrâle, stipulées et acceptées par les engagements respectifs et en cas de contestation, de part ou d'autre nous en rapportant reciproquement a la jurisdiction du venerable magistrat de la Haye, laquelle nous declarons competente a cet effet.

Le present engagement commencera le lundi de Quasimodo de l'année mil sept cent quatre vingt, et finira le samedi veille des Rameaux de l'année suivante. Sous la clause speciale de cent Louis de dedit pour le premier contrevenant, auquel nous nous obligeons et exigible en tous lieux même en pays etranger et soumis a toutte jurisdiction, lequel dedit ne sera cependant admis et reçu reciproquement que lorsqu'il sera presenté quatre mois au pluttard avant Pasques, sous peine de tous depens, dommages et interêts qui pourront en resulter de part ou d'autre, en foi de quoi nous engageons nos biens meubles effets et nos personnes pour la solidité du present engagement.

Fait double entre nous d'un commun accord pour avoir même force et valleur que passé par devant Notaire etant fait sur papier timbré conformément aux lois et ordonnances du pays. A Douay, ce vingt quatre Juillet de l'année mil sept soixante et dix neuf.

(signé) COLLOT D'HERBOIS».

Peu de temps après son début, l'acteur semble avoir eu des différends avec son directeur; il voulut quitter la troupe au bout de quelques mois. C'est ce que montre une signification faite à

M. MÉRILLAN de la part de COLLOT D'HERBOIS[1]. Celui-ci était convenu avec le directeur et sur sa proposition, d'annuler leur contrat du 24 juillet 1779. Ils avaient pris cette décision devant plusieurs témoins. Dans la signification le Sieur COLLOT rappelle à M. MÉRILLAN cette décision et dit qu'il se considère comme déchargé de son emploi. On ne voit pas quelle a été la cause du désaccord. Il ne doit pas être attribué à une infériorité professionnelle du comédien: la critique ne jugeait pas défavorablement de son jeu: la revue théâtrale, l'*Observateur des spectacles*[2], dit de lui: Le Sieur HERBOIS a remporté tous les suffrages. Cet acteur doué de tous les avantages naturels, y paraît prendre une connaissance approfondie de son art. Il a rendu d'une façon supérieure le beau rôle de Tancrède. On a admiré avec raison la manière dont il a exprimé l'horreur et la surprise que lui causait la nouvelle de l'infidélité d'Aménaïde:

> Je pensois sur le bruit de son nom glorieux
> Que si la vertu même habitoit sur la terre
> Le Cœur d'Aménaïde était son sanctuaire.

On n'a pas moins applaudi aux vers suivants:

> Pour mon nom je le tais, et tel est mon dessein
> Mais je te l'apprendrai les armes à la main[3].

Plus tard l'*Observateur* juge un peu autrement du jeu de COLLOT, tout en reconnaissant qu'il soutient l'idée avantageuse que ses débuts avaient donnée de lui; on lui reproche un peu de monotonie dans la tragédie et on désirerait un peu plus d'égalité dans les diverses parties de son rôle. Des spectateurs lui avaient reproché d'être entré en scène le casque à la main en guise de chapeau. L'*Observateur* reconnaît la justesse de cette remarque minutieuse: un casque de fer ne se porte pas si facilement. Cependant il dit que COLLOT remplit très bien le rôle de Vendôme: il avait des taches aux premiers actes mais dans le dernier il se surpasse[4].

Parmi les autres acteurs et actrices (la brochure de MÉRILLAN en nomme une vingtaine) nous citons d'abord le Sr. GERNEVALDE, lui-même auteur de quelques pièces dont la plus connue est *M. de*

---

1. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire J. H. Burnier), Dossier No. 4420, signification du 11 avril 1781.
2. *Observateur des Spectacles*, 1780, Bibliothèque de l'Université d'Amsterdam, Portefeuille Tooneel VI, 3.
3. *Observateur des Spectacles*, 1780, No. 2, p. 6.
4. *Observateur des Spectacles*, 1780, No. 3, p. 18.

St. Charles ou l'homme comme il y en a peu[1], qui cependant n'obtint pas tous les suffrages et dont l'*Observateur des spectacles* désapprouve la grossièreté de plusieurs expressions que l'auteur a mises dans la bouche d'un valet. Comme acteur, le Sr. GERNEVALDE n'a pas répondu à ce que le public attendait de son intelligence et de ses heureuses dispositions[2].

Doué d'une figure expressive et d'un bel organe, ayant une diction pure, quelquefois un peu monotone, dans la versification, il déclame un peu dans les rôles à manteau; on y aimerait plus de simplicité et de naturel dans son jeu. Il joue souvent avec une certaine négligence. Cependant il débuta le 3 juillet 1781 au Théâtre français dans le rôle de Chrysale des *Femmes Savantes*[3].

Sur DUMÈGE qui jouait les rois, les pères nobles et les raisonneurs, l'*Observateur* fait remarquer qu'il est également bien dans la Tragédie, dans la Comédie et dans le Drame; son jeu est simple, vrai, sans cesser d'être noble. Seulement il se laisse un peu trop entraîner par sa sensibilité: un homme de soixante ans ne pleure pas aussi facilement qu'un jeune homme[4].

On trouve un Sr. DUMÈGE à Bordeaux en 1793[5].

Parmi les femmes Mlle BARON ainée[6], malgré sa voix un peu faible fait le plus grand plaisir; elle doit ménager un peu sa voix aux premiers actes pour qu'il lui en reste pour les grands morceaux. Cependant elle a rendu avec une vérité touchante différents passages du rôle d'Aménaïde dans *Tancrède*. Après *Tancrède* on avait joué le *Bûcheron* ce qui fait dire à l'*Observateur* qu'il faut respecter le bon sens dans les moindres ouvrages. Mlle BARON aînée a également plu beaucoup dans *Adelaïde du Guesclin:* on aurait désiré un peu plus de recherche dans sa parure qui était éclipsée par celle de la Demoiselle OPREUIL; surchargée de diamants, cette actrice n'a cependant que rarement le plaisir d'éclipser les autres, ajoute l'*Observateur* malicieusement. Il y avait une Mme MARIE POULIN, dite OPREUIL à Reims l'an V (1797) elle avait alors l'âge de trente-neuf ans et vingt ans de théâtre. Quant à l'Opéra, l'*Observateur* n'est content que de Mlle BARON cadette, qui a d'heureuses dispositions, beaucoup de gaîté, de finesse, une jolie voix, mais qui manque

1. *M. de St. Charles ou l'Homme comme il y en a peu,* Com. 3 à, La Haye, 1ère Représentation à La Haye, 16 mars 1780.
2. *Observateur des Spectacles,* 1780, No. 3, p. 22.
3. Lyonnet, *Dictionnaire,* t. II, p. 131.
4. *Observateur des Spectacles,* 1780, No. 3.
5. Lyonnet, *Dictionnaire,* t. I, p. 606
6. *Observateur des Spectacles,* 1780, No. 2, p. 6.

un peu d'application. Etait-elle la soubrette et l'amoureuse qui jouait au Théâtre de Monsieur en 1791[1]?

Malgré les démêlés que nous venons de relever, COLLOT est resté dans la troupe de MÉRILLAN et la représentation à son bénéfice dont parle le contrat a eu lieu le 1 mars 1781.

Une espèce d'affiche servant d'annonce, que l'acteur remettait personnellement à ceux qu'il croyait susceptibles d'assister au spectacle nous le montre. A titre de curiosité nous la reproduisons ici[2].

On voit que la Demoiselle D'HERBOIS a fait à La Haye ses débuts d'actrice.

A la rubrique intitulée *Mengelingen* d'un ancien journal *De Avondbode* nous empruntons une anecdote qui se rapporte au jeu D'HERBOIS dans son rôle du tyran de *Guillaume Tell*[3].

Du temps de l'engagement de notre acteur à La Haye, florissait le théâtre hollandais du célèbre acteur M. CORVER et était sous la conduite de ce maître une vraie pépinière de jeunes acteurs. Des amateurs éclairés se réunissaient souvent derrière les coulisses avec CORVER et les membres de sa troupe pour y discuter l'art théâtral. C'est là qu'on échangeait des vues sur le théâtre hollandais aussi bien que sur ce qui se faisait sur la scène française. Ceci contribuait beaucoup à l'éducation des jeunes artistes et aiguisait chez eux l'esprit d'observation, si essentiel pour un acteur dans l'exercice de son art. Parmi ces amateurs se trouvait un homme d'un jugement très pénétrant, le Sieur Pinto. Un jour, il s'éleva un différend entre le Sieur Pinto et le Sieur CORVER sur les talents de COLLOT D'HERBOIS. Le directeur du théâtre hollandais croyait discerner en lui quelques dispositions pour l'art dramatique malgré ses défauts, tandis que le Sr. Pinto lui déniait tout mérite.

Le différend restait pendant. Enfin COLLOT D'HERBOIS se montra dans le rôle du tyran et fut chaleureusement applaudi: on le voyait développer toute la cruauté exigée par le caractère qu'il représentait.

Le lendemain CORVER et ses amis triomphaient: «Eh bien, COLLOT D'HERBOIS est-il acteur ou non?»

«Non», répondit son interlocuteur à sa surprise. «Non, le gaillard a mis à nu sa propre âme; c'est lui-même, cet homme cruel, ce

1. Lyonnet, *Dictionnaire*, t. I. p. 93.
2. *Mededeelingen*, t. II, (1863), pp. 68—75.
3. *De Avondbode, Mengelingen*, IIe jg., No. 92. *Mededeelingen van de Vereeniging tot Beoefening der Geschiedenis van 's Gravenhage*, 's Gravenhage, 1863, t. I.

M

Le Sieur D'HERBOIS, à pris la liberté de se présenter chès vous, pour vous prier d'honnorer de votre presençe le Spectacle de Jeudi prochain premier Mars 1781, on donnera pour son Benefice une premiere representation de

GUILLAUME TELL,

Ou Les REPUBLICAINS VENGÉS,

Tragedie en cinq Actes en vers de *Mr le Mierre*, Tirée de l'histoire des Suisses, ornée d'une nouvelle decoration, du Costume & des accessoires qui lui sont au logue. Suivie de

L'AMOUR & LES GRACES,

Comedie en un Acte & en prose de *saint-Foix* ornée de plusieurs airs & vaudevilles (dont monsieur *I. A. Colizzi* a nouvellement fait la Musique.) dans la quelle Piece *la Dame d'Herbois* qui n'a encore joue sur aucun Theatre, debutera par le Rôle *d'Euphrozine*, & Mesdemoiselles *Baïon ainée*, & *Cadette* rempliront l'une le Rôle de *Venus*, & l'autre celui *de l'Amour*. le Spectacle sera terminé par

LES QUADRILLES DE CYTHERE,

Nouveau Ballet demi Caractere; dans le quel la jeune DEMOISELLE MARTIN executera differentes entrees.

Ceux qui desirent arretter des loges ou des places sont priés de s'adresser ches Mr *d'Herbois*, logé chez le Sieur *Derieux* près de la Comedie.

On Commencera à 6 heures & demie.

H. CONSTAPEL Libraire dans le *Houistraat* a la Haye a imprimé & debite la Tragedie de GUILLAUME TELL, avec les Noms des Acteurs a la Haye. L'AMOUR & LES GRACES Comedie de saint foix a 11 fois la piece. Le même Libraire debite les nouveautés suivantes; LES OEUVRES DE THEATRE DE MR COLLOT D'HERBOIS, un Volume gr: 80 a *f* 1 10 les OEUVRES DE THEATRE DE MR FENOUILLOT DE FALBAIRE un volume 80 avec fig a *f* 1 - 8 le THEATRE DE SAINT FOIX 2 vol. a *f* 2 *Les annales* DU REGNE DE MARIE THERESE avec le portrait de l'Imperatrice, ouvrage suberieurement bien ecrit à *f* 1 - Lucie ou *les parents imprudents* draine de Mr *d'Herbois* THAMAS KOULIKAN Tragedie nouvelle, de Mr du *Buisson*, Suivie d'un abrégé de la vie de Thamas Koulikan. L'ANTIPATHIE POUR L'AMOUR Comedie nouvelle a 11, fois & plusieurs autres pieces. de meme qu'un petit assortiment D'ALMANACS DE PARIS avec des tres Belles Estampes, dans toutes sortes de relieures.

BILLET PAR LEQUEL COLLOT D'HERBOIS ANNONCE SA REPRÉSENTATION DE BÉNÉFICE.

tyran sanguinaire et en l'occurrence il se montrerait ardent au meurtre et au massacre». Les événements affreux qui ont suivi, ont surabondamment démontré le bien-fondé de ce jugement.

Une décision curieuse du Magistrat de La Haye montre que les vénérables Bourgmestres et Echevins, de même qu'au XVIIe siècle se considéraient comme de petits rois. Le 24 septembre 1780, s'était présenté chez un des Bourgmestres le secrétaire de Son Excellence l'ambassadeur de France. Celui-ci attendait la visite du roi de Suède sous le nom de comte de Hagha et, voulant divertir Sa Majesté, il demanda qu'on lui cédât le Théâtre français afin d'y faire jouer la comédie, car ses appartements n'étaient guère appropriés à ce but. On constata, pendant les graves délibérations engagées sur ce point qu'en 1768, lorsque le roi de Danemark sous le pseudonyme de Prince de Traventhal se trouvait à La Haye et qu'on avait demandé également de pouvoir ouvrir le théâtre qui faisait relâche à cause de la semaine sainte, les autorités après avoir pris l'avis du Pensionnaire avaient refusé la permission sollicitée. On dépêcha donc le secrétaire Van der Haer au Pensionnaire Van Bleyswijk qui, vu l'absence de son Altesse le Prince-Stathouder, fut d'avis de décliner la prière[1].

Au mois d'avril 1781 surgirent de nouvelles difficultés entre Mérillan et Collot. Ce dernier avait reçu du directeur un billet le prévenant qu'il avait engagé un autre premier acteur à sa place et qu'il ne comptait plus sur lui[2]. Collot exigea alors le payement du dédit fixé à 1000 écus. Deux jours auparavant, l'acteur avait donné procuration pour poursuivre le Sr. Mérillan. Il semble qu'il eût eu des raisons de se méfier[3]. Cependant le directeur se crut dispensé de payer, ayant entre les mains l'acte de désistement de l'artiste.

On attribue au Sieur Collot d'Herbois un opuscule paru en 1781, intitulé *De la Nullité ou de l'Existence d'un théâtre français à La Haye et à Amsterdam*[4].

Il en est sûrement l'auteur, car à l'exception d'une critique sur certains de ses gestes, trop fréquemment répétés, sur une pronon-

1. Archives municipales, La Haye, Resolutiën van Baljuw, Burgemeesteren en Schepenen, No. 173, fo. 64, Résolution du 25 septembre 1780.
2. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire J. H. Burnier), Dossier No. 4420, acte du 11 avril 1781.
3. Archives municipales. La Haye. Archives notariales (notaire J. H. Burnier), Dossier No. 4420, acte du 9 avril 1781.
4. *De la Nullité ou de l'Existence d'un théâtre français à La Haye et à Amsterdam,* voir p. 366, n. 2.

ciation défectueuse de certaines finales, sur des attitudes trop négligées dans la tragédie, sur une monotonie sensible lorsque l'animation du jeu ne l'a pas encore gagné, toutes remarques qui pourraient bien devoir servir à dissimuler le véritable auteur, la brochure n'est qu'un panégyrique du Sr. COLLOT D'HERBOIS et n'est qu'un cri d'indignation à l'adresse du Sr. MÉRILLAN, provoqué par le renvoi de son premier acteur. A Rotterdam on avait supprimé tous les spectacles pendant la guerre avec l'Angleterre. Les ministres protestants en avaient demandé la suppression pour toute la Hollande. Et voilà que notre auteur discute la question de savoir si à l'exemple de Rotterdam il faut faire cesser également les représentations théâtrales à Amsterdam et à La Haye. Sa conclusion est négative; à Amsterdam cette suppression pourrait causer des troubles, à La Haye on a besoin d'un spectacle pour le délassement des graves Messieurs du corps diplomatique, pour l'amusement de la garnison et même pour le divertissement de Son Excellence le Prince qui y assiste souvent, quelquefois accompagné de son auguste épouse. Or, voilà qu'après Pâques le théâtre de La Haye va être privé de ses meilleurs acteurs de sorte que les bons artistes qui restent, ne pourront plus jouer que de «misérables rapsodies». L'opéra non plus ne sera complet; entre autres le Sieur CHEVALIER et sa femme vont partir. Parmi les acteurs de la comédie le Sieur D'HERBOIS va manquer et la Demoiselle BARON ne sera pas remplacée non plus. Le directeur prétend qu'ils seront vite oubliés, mais l'auteur du pamphlet se refuse à le croire. Viendrait-il des talents, supérieurs à ceux que le public s'est mis à aimer, qu'ils ne procureraient pas tout d'un coup le même plaisir. L'opuscule loue dans le Sieur D'HERBOIS le suprême degré de vérité qu'il possède, son intelligence précieuse et profonde du détail; il fait saisir la pensée dans toute sa candeur, il sait communiquer délicieusement la sensibilité qui l'anime. Un bel organe, une élocution nette, des avantages naturels, voilà ses talents. Pour une actrice comme Mlle BARON, la beauté suffit: il serait injuste d'exiger d'elle des études sérieuses qui amènent trop tôt la vieillesse ridant les fronts et blanchissant les cheveux. Une chose a étonné l'auteur: il a vu cette actrice déchaîner un tonnerre d'applaudissements. Pourtant, l'opinion générale des spectateurs était que le Sieur D'HERBOIS qu'on avait applaudi beaucoup moins, s'était montré supérieur à Mademoiselle BARON, qu'on trouvait faible de moyens, incertaine de mémoire et quelquefois inintelligible.

Le Sieur DUMÈGE, un des meilleurs acteurs, d'après l'auteur de la *Nullité*, avait aussi à se plaindre de la froideur du public. La Haye devait perdre également le Sieur GERNEVALDE, justement estimé; heureusement le Sieur MAYEUR devait rester. Mais se plairait-il à toujours jouer *Jeannot* ou le proverbe *On fait ce qu'on peut*. Et le Sieur MÉRILLAN de se justifier toujours, en disant qu'il agissait selon des ordres reçus. Comment osait-il dire cela touchant le départ du Sieur D'HERBOIS qui ne savait pas à la fin de février que le Sr. MÉRILLAN avait clandestinement engagé un autre acteur pour lui succéder! En résumé l'auteur de la *Nullité* croit pouvoir prédire que du train dont va le théâtre à La Haye sous la direction du Sieur MÉRILLAN, on ne sera pas près de discuter la nullité ou l'existence de la comédie à La Haye, car les amateurs se l'interdiront de leur propre mouvement.

La gestion du Sr. MÉRILLAN n'a pas duré longtemps. Nous lisons dans une résolution des Bourgmestres de La Haye du 12 juin 1782 que le privilège accordé au Sr. MÉRILLAN le 9 juin 1779 avait été retiré à sa demande: on transféra cette permission au Sieur JOHAN-THOMAS STORM à partir de Pâques de l'année 1783.

Ayant parlé longuement du conventionnel COLLOT D'HERBOIS, il nous reste encore à dire deux mots sur la carrière dramatique d'un autre révolutionnaire, FABRE D'EGLANTINE; d'autant qu'elle s'est déroulée à Maestricht. Lyonnet donne une biographie détaillée de cet acteur. Ajoutons y quelques détails.

Depuis 1773 la comédie française de Maestricht était sous la direction de CLAIRVILLE. Une nombreuse garnison qui s'abonnait, facilitait l'exploitation. Le Théâtre se trouvait près du rempart de la ville au haut de la rue de la Comédie, dite *Jekerstraat*. La salle pouvait contenir 600 spectateurs; il y avait deux rangs de loges, un parquet, un parterre et un amphithéâtre.

Au mois de février 1778 FABRE D'EGLANTINE, se trouvant à Troyes en Champagne, écrit au directeur du spectacle de Maestricht[1]:

Monsieur et cher camarade.

Je viens d'apprendre un fait qui me mettra sans doute dans le cas de vous rendre service en satisfaisant mon interet particulier. Il faut vous dire que j'avais entrepris le spectacle de Sedan moyennant quelque argent qui me fut prété; après avoir tout depensé en avances, la garnison s'est refusée à l'abonnement, et l'ingratitude de quelques pensionaires se joignant à cet inconvenient, j'ai été forcé d'abandonner la direction à la 9e

1. Archives de l'Etat, Maestricht, Portefeuille Schouwburg.

représentation de maniere que les pensionaires ont gardé leurs avances et apeuprès le produit des 9 representations après quoi il m'ont fait refus de jouer sous pretexte de deffaut de payement du mois echû le 15 janvier quoiqu'ils n'eussent debuté que le 30 octobre. Dans ma troupe j'avais un certain SIMON, père d'un autre certain SIMON qui vous a fait faux bond. Appelé en cette ville par ROSELI, j'y ai trouvé ce SIMON fils qui m'a laché quelque mauvais propos le soir de mon arrivée au sujet de son père, je l'ai rembarré sur le champ d'importance et il s'est tû. Non content de cela, ce drôle a écrit à son père alors en société avec ma deffunte troupe, qu'il m'avait relancé, avis m'en a été donne, j'ai sur le champ encore assemblé la troupe et en présence de tout le monde, j'ai lû la lettre d'avis, et à la suite d'un dementi, je lui ai dit, vous pouvez maintenant ecrire à votre père que je vous ai dit SIMON vous êtes un j.f., et vous l'êtes ... SIMON, vous êtes un capon et vous l'êtes... & c.a. enfin je l'ai traité indignement, il a recû stoïquement l'apôstrophe et ma dit qu'il avait de la famille ce gueux la — ensuite, venait me flagorner et faire le patelin dans le tems qu'il a fait venir l'engagement de son père et qu'en vertu d'un dedit il a fait saisir chez moi — heureusement j'ai tout soustrait; il en est inconsolable. Voyez un peu la bassesse et l'ame de ces b...la; sa femme surtout est en horreur ici à tout le monde. LEPAGE et sa femme m'ont instruit de la coquinerie de SIMON fils à votre egard et de la lettre que vous avez ecrit à ROSELI ce paques derniere — en conséquence je vous prie de faire controller leur engagement de m'envoyer une procuration bien légalisée pour les poursuivre, je n'épargnerai ni peines ni sang; je leur ferai cracher les avances qu'ils vous ont emporté le dédit et les domages qui ne seront pas minces, je commencerai par faire saisir, *improviso* leurs effets et bijoux qui sont bons à prendre, leurs appointements qui sont forts et jusqu'à la representation qu'ils doivent donner; je veux persecuter ce j.f. jusqu'au diable eut-il le courage d'y aller — vous ne sauriez mon cher camarade mettre vos interets en de meilleures mains, soyez assuré que tout en moi se reunira pour vous servir dans cette affaire et dans toutes celles ou je pourrai vous être utile — envoyez moi leurs signatures quelconques, lettres engagements billets etc. il verront beau jeu, je me charge de tout, je vous rendrai compte de tout, et si nous pouvons faire affaire quant à nos anciens traités j'aurai le plaisir de vous dire de vive voix le succes de cette irruption, sinon nous aviserons à votre volonté. Je vous salue et vous prie de faire la plus prompte mais je dis la plus prompte diligence, croyez moi votre affectionné et bon camarade et serviteur

FABRE D'EGLANTINE

adresse
D'EGLANTINE comédien,
chez M. Bourdon, tapissier,
près l'hotel de ville à Troyes en Champagne.

En 1775, il est â Chalon-sur-Saône, l'année suivante il joue â Beauvais. Il revient à Chalon-sur-Saône où il s'éprend de Sophie Poudon. Le 26 décembre il rejoint la troupe HÉBERT à Namur, où

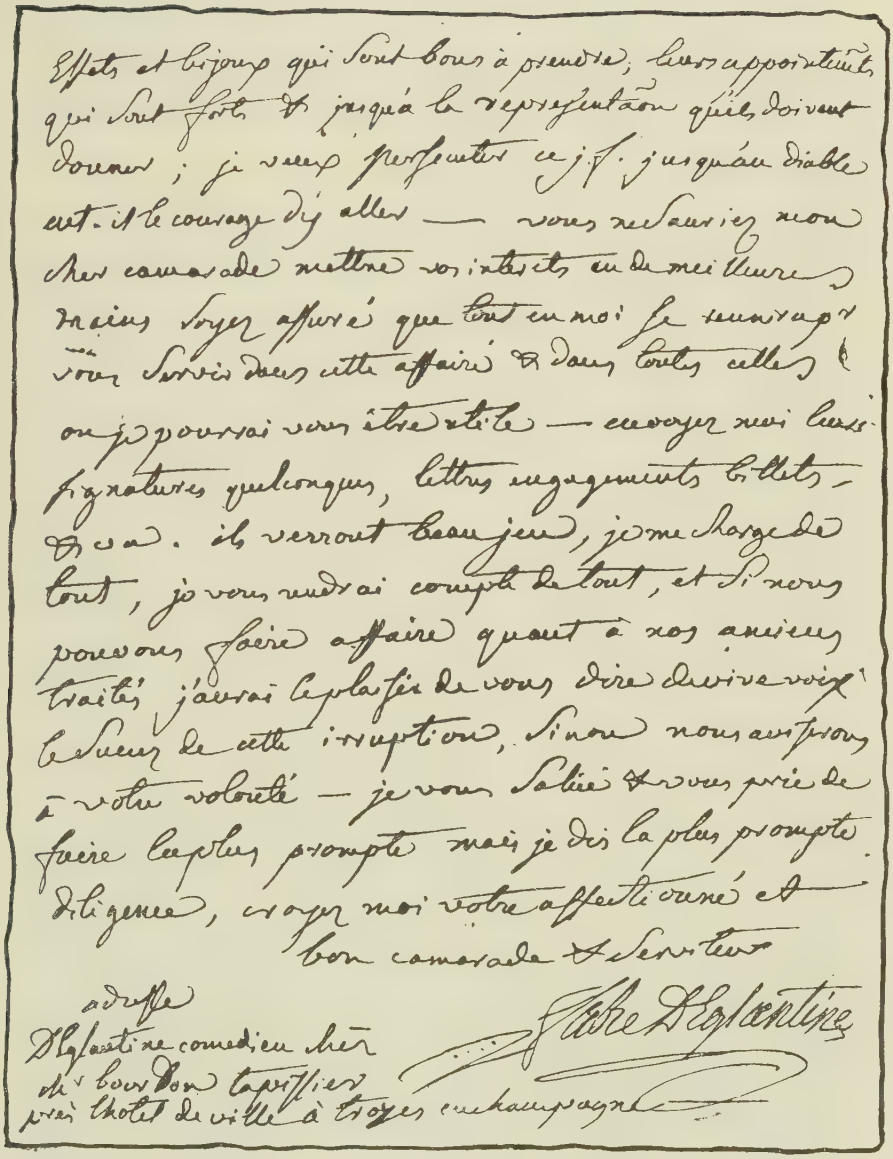

Effets et bijoux qui sont bons à prendre; leurs appointemens
qui sont forts & jusqu'à la representation qu'ils doivent
donner; je veux persecuter ce j.f. jusqu'au diable
eut-il le courage d'y aller — vous ne sauriez mon
cher camarade mettre vos interets en de meilleures
mains soyez assuré que tout en moi se reunira pr
vous servir dans cette affaire & dans toutes celles
ou je pourrai vous être utile — envoyez moi leurs
signatures quelconques, lettres engagements billets —
& va. ils verront beau jeu, je me charge de
tout, je vous rendrai compte de tout, et si nous
pouvons faire affaire quant à nos anciens
traités j'aurai le plaisir de vous dire de vive voix
le sueur de cette irruption, sinon nous aviserons
à votre volonté — je vous salue & vous prie de
faire la plus prompte mais je dis la plus prompte
diligence, croyez moi votre affectionné et
bon camarade & serviteur

Fabre D'Eglantine

adresse
D'Eglantine comedien chez
Mr bourdon tapissier
près l'hotel de ville à troyes en champagne

Dernière page de la lettre de Fabre d'Eglantine du 4 février 1778.

il tombe amoureux d'une jeune actrice Mlle DERESMOND, qu'il enlève à ses parents. Le 23 août 1777 il est à Paris où il compose une *Ode au Jardin des Plantes*, puis on retrouve sa trace à Luxembourg, à Sedan, à Strasbourg, 1778—1779, ville où il épousa, le 9 novembre 1778, MARIE-NICOLE GODIN. La jeune femme étant comédienne, le couple fut engagé à Maestricht. Voici la lettre qu'il avait adressée à CLAIRVILLE, toujours directeur dans cette ville[1].

Strasbourg 2 juillet 1778.

Monsieur,

Je réponds sur le champ à votre lettre. Je gagne ici mille écus et il n'est qu'à cause de la diminution d'appointements qui se fait l'an prochain dans cette troupe eu égard au peu de garnison que nous avons; ce n'est dis-je qu'à cause de cela que je ne veux pas rester; on m'a proposé cent louis, il ne tiendrait qu'à moi de les prendre et si j'ai cherché à me placer autre part à ce dernier même prix, c'est pour satisfaire au désir de la personne que je vous ai proposé qui depuis fort longtemps est ici et s'y ennuye.

En conséquence, je m'arrangerai avec vous. Si vous voulez me donner 100 louis, et engager ma femme ou du moins celle que je vais épouser sous peu de jours; je vous le répète, c'est ce qu'il vous faut: elle est jeune, fait ses emplois, est musicienne et tant dans les soubrettes que dans les amoureuses peut vous être très utile, elle tient les secondes dans l'opéra; je ne vous demanderai pas cher, vu le désir qu'elle a de quitter ce pays, et pour qu'elle se trouve avec moi; donnez nous seulement 3600 fl. à nous deux ce qui fait 1200 fl. pour elle et tout est fixé; je vous ferai signer ici son engagement par son père et par sa mère afin que notre traîte ait toute la solidité requise; du reste nous sommes assez bien mis et de bons enfants. Si les avances vous font de la peine, je n'en prendrai pas, je me contenterai de l'avance seule de voyage que vous me ferez à la mi-carème: aussi vous voyez que je suis fort resonable; si l'article vous plait et que vous demeuriez d'accord de mes propositions raisonnables, envoyez moi sur le champ vos engagements et je vous les renverrai signés par intervalle de poste. Le nom de la demoiselle est GODIN LE SAGE, vous le mettrez ainsi sur son engagement que vous motiverez suivant ses emplois et auquel vous adjoignerez 1200 L d'appointement, le mien de même et 2400 L; j'attends votre réponse avec impatience; je ne vous cache pas qu'on m'a déjà fait a mon sujet des propositions plus avantageuses que les vôtres; ainsi je vous en prie soyez exact à me répondre sur le champ, oui ou non, engagements ou refus; ni l'un ni l'autre n'empêcheront pas que nous ne soyons amis, autant toutes les fois que peuvent l'être deux personnes qui désirent longtemps d'être camarades et qui n'ont encore pû y parvenir, j'espère qu'enfin cependant j'y réussirai et que je pourrai vous témoigner de vive voix avec quelle considération j'ai l'honneur d'être Monsieur votre très humble et très obéissant serviteur

[*s.*] F. D'EGLANTINE.

1. Archives de l'Etat, Maestricht, Portefeuille Schouwburg.

L'affaire fut conclue. Le Tableau de la troupe pour Pâques 1779 porte en effet:

Acteurs et Chanteurs. Mr. CLAIRVILLE, aîné. Directeur, les Financiers.

FABRE D'EGLANTINE, Premier rôle dans la comédie et les secondes hautes-contres dans l'opéra.

GAUDILLION, ses rôles de l'année passée.

CALMUS, ses rôles de l'année passée.

CORBIN, l'année passée régisseur pour M. CLAIRVILLE à Gand, les manteaux, les seconds Rois etc. dans les Comédies.

CLAIRVILLE cadet, les premiers Comiques.

DEPOIX père, ses rôles ordinaires.

DE BRUIÈRE, les troisièmes amoureux dans la Comédie et Laruette dans l'Opéra.

DEPOIX fils, les accessoires dans tous les genres.

DU BOULAY, maître de musique.

HEURTI, souffleur.

DAVID, machiniste et peintre.

Mmes DU MARAUD, CLAIRVILLE, MONTVILLE, FIERVILLE, leurs rôles ordinaires.

FABRE D'EGLANTINE, les secondes amoureuses dans la Comédie et les secondes en partage dans l'opéra avec Mlle CORBIN.

CORBIN mère et CORBIN fille, leurs rôles ordinaires.

MONTVILLE fille, les rôles de son âge[1].

Le début de FABRE D'EGLANTINE eut lieu le 12 avril 1779 dans le *Misanthrope*, le lendemain dans le principal rôle du *Distrait*. Sa femme débuta le 15 avril dans le rôle de Marine dans la *Colonie* de Sacchini. A partir de 1779 FABRE D'EGLANTINE joua alternativement avec DORFEUILLE les premiers rôles.

Lorsqu'en 1780, le rideau du théâtre du Jekerstraat fut usé, Fabre en peignit un autre avec les mêmes images: les armoiries de Maestricht flanquées de Mars et de Minerve, mais au lieu de la vieille sentence: *Castigat ridendo mores*, il mit: *Otis simul et musis*. Mais cette nouveauté provoqua des difficultés et cette fois FABRE dut céder devant les conservateurs[2].

---

1. Bernard, *Tableau*, p. 228.
2. A. Flament, *Fabre d'Eglantine als tooneelspeler te Maastricht*, dans «De Maasgouw», année 1883, p. 917.

Bernard dit dans son livre *Tableau du spectacle français:*

On doit dire à son honneur de cet acteur, selon les morceaux que l'on a vu, qu'outre son état de comédien il était Peintre excellent, Poète et bon jurisconsulte[1].

A Maestricht tout lui sourit: un fils lui est né, baptisé le 12 octobre 1779 à l'Eglise Saint Jacques[2]. Voici l'extrait du Registre aux Baptêmes de l'Eglise St. Jacques.

Baptizatus fuit, Ludovicus, Theodorus, Julius, Vincentius, Brab. filius legitimus consultissimi domini Philippi Francisci Nazarii FABRE D'EGLANTINE J(uris) u(triusque) L(icentiatus) et dominae Mariae Nicolae GODIN, qui matrimonium contraxerunt Argentinae (Argentina = Argentoratum = Strasbourg) in Parochia St. Patri Junioris, Suscipientibus domino Martino Julio de Pontèves Borgeme[3] et demicella Ludovica CORBIN[4].

CLAIRVILLE abandonna la direction le 29 juin. Les artistes en société terminèrent l'année théâtrale; FABRE D'EGLANTINE fit représenter le 7 février 1780 *Laure et Pétrarque,* op.com., 1 acte, musique de Rouweyzer. On n'en possède que quelques romances: «Il pleut, il pleut bergère», «Je t'aime tant», «A peine encore le couchant brille» et la romance de «Laure et Pétrarque»[5].

Sous la direction de MÉRILLAN le théâtre français à La Haye n'avait eu qu'à se louer de la bienveillance des autorités. Le Consistoire de l'Eglise réformée, renouvelant de temps en temps ses attaques contre tout ce qui était spectacle, s'était adressé aux Bourgmestres de La Haye[6] pour les prier d'interdire «toutes les comédies, tragédies, représentations et spécialement la comédie hollandaise si préjudiciable à la moralité, chassant la crainte de Dieu du cœur humain et cultivant les désirs voluptueux».

On peut s'étonner de ne pas trouver le théâtre français parmi les spectacles flétris, car il n'était évidemment pas plus moral que la comédie néerlandaise. Cependant il ne faut pas oublier ici que la comédie française était le divertissement favori des Hollandais

---

1. Bernard, *Tableau du Spectacle Français ou Annales théâtrales de la ville de Mastrigt,* p. 229.
2. Archives municipales, Maestricht, Doopregisters van de St. Jacobskerk, 1753—1796, 12 octobre 1779.
3. Voir: *De Maasgouw,* 1883. *Clairville* était le surnom de Honoré, comte de Pontèves-Tournon, natif de Lorgues en Provence. Voir: Archives municipales, Maestricht, Borgerboeken.
4. Voir *De Maasgouw,* 1883.
5. F. Faber, *La Carrière dramatique de Ph. Fr. Naz. Fabre d'Eglantine, Membre de la Convention Nationale,* dans *Mémoires de la Société des Arts et des Sciences,* Carcassonne, t. IV, 3e partie, Carcassonne, 1889, p. 415—519.
6. Archives municipales, La Haye, Notulen van den Kerkeraad, 23 avril 1782.

distingués. Nous en avons la preuve dans les paroles d'un acteur néerlandais, Rivier, qui dans un *Remercîment* en vers, qu'il prononça le 14 mars 1782, se plaint de la préférence que la plupart de ses compatriotes donnent «aux étrangers». Les comédiens hollandais n'avaient pas même eu l'honneur de voir le Stathouder parmi leur public, cette saison-là[1].

Une requête du Consistoire provoqua en mai 1782 la clôture de la Comédie française dans le Casuariestraat pendant les jours de prière[2].

Le Sieur JOHAN-THOMAS STORM qui au mois de juin 1782 succéda à MÉRILLAN, ne tarda pas à s'apercevoir que la gestion du théâtre français n'était pas facile[3]. Il fut bientôt aux prises avec des difficultés diverses. Il y eut d'abord les désagréments avec ses acteurs. Au mois de septembre 1785 par exemple, MATHIEU-NICOLAS BUGNET lui signifia au nom de sa femme CATHERINE-VICTOIRE CLAVEREAU, actrice dans la troupe, qu'ils avaient appris que le directeur avait engagé une autre actrice de la compagnie, Mlle BEAUFILS DEMARELLE, à jouer en partage avec Mlle CLAVEREAU les premiers rôles tragiques et comiques, en contradiction avec le contrat fait avec cette dernière. Mlle CLAVEREAU proposa un arrangement à l'amiable[4].

En 1786[5] STORM dut intenter un procès au Sieur DU SAURIN, comédien à Bruxelles, pour le contraindre à payer le dédit, stipulé dans l'engagement contracté le 10 juillet 1785.

Mais les difficultés pécuniaires furent plus graves que ces contestations avec les acteurs.

M. STORM dut à plusieurs reprises faire des emprunts et ses dettes augmentaient considérablement. Au mois de novembre 1786 il en avait déjà contracté une de quelque huit mille florins envers le Sieur Joachim Boas, un banquier, à qui il permit de prélever plus de 900 florins par mois sur le montant de l'abonnement du prince d'Orange et de Nassau[6].

---

1. Haverkorn van Rijsewijk, *De Oude Rotterdamsche Schouwburg*, p. 35.
2. Archives municipales, La Haye, Resolutiën van Baljuw, Burgemeesteren en Schepenen, No. 173, fo. 140, Résolution du 20 mai 1782.
3. En 1782 et en 1783 les Magistrats d'Utrecht interdirent à l'Opéra français de jouer pendant la kermesse. Voir Van Sorgen, *De Tooneelspeelkunst*, p. 90.
4. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire G. W. van Alphen), Dossier No. 4359, acte du 28 septembre 1785.
5. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire L. Sijthoff), Dossier No. 4297, acte du 26 mai 1786.
6. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire L. Sijthoff), Dossier No. 4297, acte du 3 novembre 1786.

En 1787 Jan Maritz de La Haye joua le rôle de la Providence auprès du pauvre directeur. Il lui prêta la somme de 300 florins, pour le remboursement de laquelle le directeur engagea comme caution le montant de l'abonnement de Son Altesse, soit 13200 florins[1]. Deux mois plus tard M. STORM signa à nouveau une obligation, cette fois de 500 fl. Pour ces deux sommes son fils Stanislas-Anthoine-Henri-Jacques Storm se porta caution[2].

Pour se tirer d'embarras M. STORM choisit le dernier moyen qu'il aurait dû choisir, celui de ne pas payer ses comédiens. Et en peu de temps toute la troupe fut à ses trousses. Le 7 mai, Mlle LONGEAU lui fait signifier qu'elle exige le paiement mensuel exact de ses appointements[3]. Le 12 juin ce sont d'autres comédiens: Mlle MARIE DAUQUERRE, les Sieurs MORIZOT, DE VILLEPRÉ et BIENVILLE, EMANUEL BRISSE et sa femme, JEAN BONIOLI et sa femme, PIERRE CÉLICOURT, ANTOINE MARCEL et sa femme, JEAN-CHARLES DU MAIL, Mlle COLETTE AUZOU l'aînée et Mlle Veuve BELLEVILLE[4], et deux jours après c'est JACQUES LE COMTE, acteur[5], qui constituent un procureur pour lui intenter procès.

Le directeur, traqué de tous côtes, ne voyant plus d'issue, s'enfuit de La Haye. Les autorités de la ville furent assez bénévoles pour permettre à son fils STANISLAS de le remplacer provisoirement[6]. M. STORM père s'était retiré en Belgique d'où il donna procuration à sa femme Marie ten Broek[7].

Pour M. STORM, le fils, il s'agit maintenant de se procurer de l'argent de toutes façons. Sa mère reprend dans ce but l'action contre

---

1. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire A. van Wijck), Dossier No. 3825, acte du 6 février 1787.
Le 19 février 1787 M. Maritz prêta fl. 500.— à *J. P. Meissner,* musicien de la Comédie française. Celui-ci engagea ses appointements annuelles de fl. 800.— comme garantie.

2. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire A. van Wijck), Dossier No. 3825, No. 110, caution du 13 juin 1787.

3. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire J. v. d. Veer), Dossier No. 4439, acte du 7 mai 1787.
Le Sieur *Longeau* était directeur du Théâtre de Nantes: Louis Lumière de Brainville le fait poursuivre en justice parce qu'il lui avait faussé parole. (Notaire A. v. d. Wijck, Dossier No. 3825, La Haye, acte No. 98 du 28 mai 1787).

4. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire B. v. Meerloo), Dossier No. 4461 acte du 12 juin 1787.

5. Ibidem, acte du 14 juin 1787.

6. Archives municipales, La Haye, Resolutiën van Baljuw, Burgemeesteren en Schepenen, No. 174, fo. 131, Résolution du 2 juillet 1787.

7. Notaire Caspar Harman à Lier, Procuration du 30 juin 1787.

le Sr. Du Saurin qui lui doit encore le dédit de 1400 livres[1]. Pour pouvoir jouer lui-même il loue à M. Henri Mes le magasin de costumes et le magasin de musique ainsi que la bibliothèque de la comédie française pour une période de trois ans à partir du 1er septembre 1787. Son père avait vendu ces choses au Sieur Mes pour se procurer de l'argent.

Pour cette location l'avocat Abraham-Pierre Frémeaux se porta garant pour M. Storm fils[2]. Sur ces entrefaites celui-ci pour faire aller l'eau au moulin avait loué son théâtre au Sieur Philippe Antoine Dorfeuille à partir du 9 juillet 1787. Storm s'était chargé de la perception des recettes à la porte et du recouvrement du montant des abonnements. Il avait promis d'en rendre compte. Il devait recevoir le quart de ce montant comme loyer. Le 4 septembre, après avoir joué pendant deux mois, Dorfeuille se plaignit de n'avoir encore reçu ni compte ni argent[3].

D'un autre côté, Storm semble ne pas avoir satisfait à ses obligations, car Me A. P. Frémeaux avait obtenu le droit de percevoir les recettes de la comédie pour garantir le recouvrement des sommes prêtées. Au commencement de 1788 il donna dans ce but procuration à un avocat Me L'Honoré et à Johan-Philippe Meissner, musicien[4].

Le même jour le Sieur Stanislas A. H. J. Storm autorisa le Sieur Meissner à administrer la comédie, reconnaissant les grands

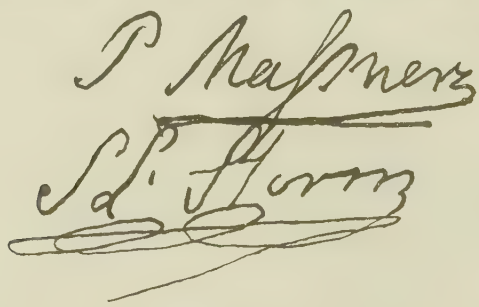

Signatures de Jean-Philippe Meissner et Stanislas A. H. J. Storm.
8 février 1788.

1. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire J. H. Burnier), Dossier No. 4421, acte du 17 août 1787.
2. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire A. v. d. Sanden), Dossier No. 4744, acte du 1er septembre 1787.
3. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire A. v. Wijck), Dossier No. 3826, acte du 4 septembre 1787.
Le 14 juillet 1787, *Dorfeuille* adressa de La Haye une requête aux Mayeur et Echevins de St. Quentin, pour demander l'autorisation de jouer avec sa troupe. Il avait l'intention de se rendre à Reims.
4. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire A, v. d. Sanden), Dossier No. 4745, acte du 8 février 1788.

services qu'il avait déjà rendus à l'entreprise. Par suite de cette autorisation MEISSNER pouvait faire tout ce qu'il croyait nécessaire, pour la prospérité de la comédie, passer ou rompre des contrats avec les artistes et les musiciens, percevoir les recettes, régler les dettes de STORM, particulièrement celles contractées envers le Sr. Frémeaux, et contrôler l'emploi du magasin de costumes et de musique et de la bibliothèque appartenant à Henri Mes. Au besoin il pouvait consulter des avocats, bref, il était en réalité le directeur du théâtre; l'autorisation était valable pour 10 ans[1].

Le 24 mai 1788, le Sieur Egbert Thesingh, pour lui-même et comme représentant des héritiers du Sieur Egbert Bosch, propriétaire pour la moitié de l'immeuble situé du côté nord du Casuariestraat et appelée la *Comédie française,* louèrent cette moitié à M. STORM, qui comme représentant de son père en possédait l'autre moitié.

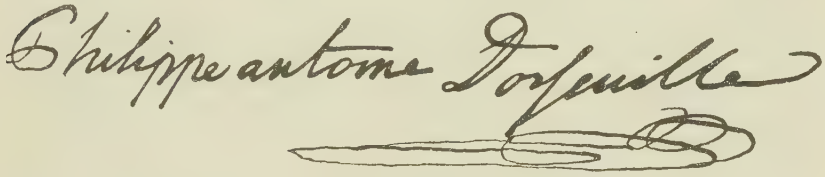

Philippe-Antoine Dorfeuille.
4 septembre 1787.

Le terme devait être de 3 ans à partir du 1er mai 1788. Le loyer qui ordinairement était de 1000 florins, fut fixé à 700 florins seulement, parce que le locataire s'était déjà chargé de certains frais, faits en commun par les propriétaires.

En outre la situation précaire du pays et la réduction de l'abonnement de Son Altesse justifiaient, selon le contrat, cette diminution du loyer. Le locataire devait faire exécuter les réparations et les améliorations à l'immeuble à ses frais, il devait soumettre au Sieur Thesingh les mémoires des artisans qui devaient travailler à la comédie. Si par un ordre, émanant des autorités, le théâtre devait faire relâche pendant plus de 3 mois, le locataire n'aurait rien à payer[2].

Une fois tout réglé, le Sieur STANISLAS A. H. J. STORM adressa aux Magistrats de La Haye une requête. Il leur rappelait qu'en 1787, après le départ de son père, ils l'avaient autorisé à faire jouer sur la scène du Casuariestraat; ensuite il les pria de vouloir

1. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire A. v. d. Sanden), Dossier No. 4745, acte du 8 février 1788.
2. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire A. v. d. Sanden), Dossier No. 4745, acte du 24 mai 1788.

transférer le privilège de son père au Sieur J. Ph. Meissner et a lui[1]. Les autorités se rendirent à cette demande.

L'année suivante 1789, le Sieur Stanislas Storm quitta La Haye sans avoir réglé ses affaires. Il fut déclaré insolvable et il est parfaitement explicable que le Sieur Thesingh se soit adressé au liquidateur judiciaire, le procureur C. J. van Brakel pour lui dire qu'à moins de recevoir une caution suffisante, les propriétaires de l'immeuble du Casuariestraat, connu sous le nom de *Comédie Française,* considéraient le bail comme annulé[2]. Sur ces entrefaites le Sieur Johan-Thomas Storm, le père, était décédé et sa veuve, de guerre lasse, vendit la moitié de la Comédie au Sieur Meissner, avec les décors, et les accessoires[3].

Quelques jours après la veuve Storm vendit aussi à Meissner les costumes et la musique, faits et achetés après le transfert des magasins et de la bibliothèque du théâtre à M. Henri Mes, donc après le 31 janvier 1787, le tout pour une somme de fl. 2500.—[4].

Le même jour, les héritiers de Storm par devant les Echevins de La Haye transfèrent à Meissner l'immeuble pour la moitié et la totalité des décors, des meubles etc.[5].

En cédant le 31 janvier 1787 au Sieur H. Mes ses magasins de costumes, de musique et sa bibliothèque, le Sieur Storm, le père, s'était réservé le droit de racheter tout pour fl. 5000.—. Par un acte passé par devant notaire ses héritiers renoncent à ce droit[6].

La lecture des différents actes notariés sont un témoignage de la ruine de la famille du Sieur Storm.

M. Storm fils, ayant emprunté à diverses occasions à M. Frémeaux des sommes considérables, se montant à un total de fl. 30.000, se vit obligé de céder à son créancier le privilège de la *Comédie française* contre une réduction de ses dettes de fl. 24.000. Il promit par acte notarié de rembourser les fl. 6000.— restants[7].

Le Sieur H. Mes, ne sachant que faire de son magasin de costumes et d'accessoires de la comédie, les vendit au Sieur Meissner[8], à qui

1. Archives municipales, La Haye, Resolutiën van Baljuw, Burgemeesteren en Schepenen, No. 174, fo. 173a. Résolution du 6 août 1788.
2. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire A. v. Leeuwen), Dossier No. 4186.
3. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire H. v. Leeuwen), Dossier No. 4866, acte du 24 février 1789.
4. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire H. v. Leeuwen), Dossier No. 4866, document du 1 mars 1789.
5. Ibidem, acte du 1 mars 1789.
6. Ibidem, acte du 1 mars 1789.
7. Ibidem, acte du 6 mars 1789.
8. Ibidem, acte du 6 mars 1789.

M. Frémeaux quelques jours après céda son privilège[1] «parce que son rang et sa qualité ne lui permettaient pas d'en faire un autre usage». Les Magistrats approuvant cette cession, le Sieur JOHAN-PHILIPPE MEISSNER n'eut qu'à louer au Sieur STANISLAS STORM la salle du Théâtre français avec les décors, coulisses et musique[2] Le 22 avril 1789, Frémeaux céda à MEISSNER la moitié de la Comédie française pour fl. 24.000[3].

Le directeur du Théâtre jouissait de l'entière confiance du Sieur Frémeaux qui lui donna procuration pour agir en son nom dans les affaires concernant la masse de STANISLAS STORM, mise sous séquestre[4].

Le 19 octobre MEISSNER signifia aux propriétaires du Théâtre qu'il voulait louer la maison (pour moitié) depuis le 1er novembre 1789 jusqu'à la fin d'avril 1790 pour une somme de 700 florins[5].

Sous la direction de MEISSNER le Sieur VALMOND était régisseur de la comédie[6]. Différents actes notariés et quelques annonces de représentations dans le *'s-Gravenhaagsche Courant* (Journal de La Haye) mentionnent quelques acteurs et actrices de la troupe. Il y avait entre autre en 1788, les Dlles MARIE-ANNE DU RIVIER[7], LONGEAU[8], VILLENEUVE[9] qui au mois de mai 1788 quitta La Haye sans régler ses affaires et le Sieur GRÉCOURT[10],

Le 24 décembre, JOHAN-PHILIPPE MEISSNER fit savoir à la Dlle LONGEAU qu'il voulait résilier son contrat à Pâques suivant et qu'il lui payerait le dédit stipulé de 700 florins, défalcation faite de 600

---

1. Archives municipales, La Haye, Resolutiën van Baljuw, Burgemeesteren en Schepenen, No. 174, fo. 5, Résolution du 16 mars 1789.
2. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire H. v. Leeuwen), Dossier No. 4866, acte du 2 avril 1789.
3. Ibidem, acte du 22 avril 1789.
4. Ibidem, acte du 1 août 1789.
5. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire N. Bervoets), Dossier No. 4967, acte du 19 octobre 1789.
Le 25 janvier 1790 les Magistrats d'Utrecht autorisèrent une comédie française à jouer pendant un mois, deux fois pas semaine; en mai ils autorisèrent même deux comédies à jouer pendant la kermesse.
Voir Van Sorgen, *De Tooneelspeelkunst te Utrecht*, p. 91.
6. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire A. v. Wijck), Dossier No. 3827, fo. 89, acte du 25 juin 1788.
7. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire B. van Meerloo), Dossier No. 4462, acte du 17 décembre 1788.
8. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire B. van Meerloo), Dossier No. 4462, acte du 29 juillet 1788.
9. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire A. v. Wijck), Dossier No. 3827, fo. 89, acte du 25 juin 1788.
10. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire P. F. Dubois), Dossier No. 4730, document du 22 octobre 1788.

florins avancés. Mais le 27 décembre le directeur lui manda qu'il avait changé d'avis et qu'il reconnaissait son contrat[1].

En 1790, il y avait parmi la troupe le Sr. DUPRÉ[2]. Une signification faite à MEISSNER, le 8 juin 1790, montre que parmi ses pensionnaires se trouvait en 1789 la Dlle FÉLICITÉ DE SALLÉ. Le directeur l'avait engagée pour une période de 4 mois à partir de 27 novembre 1789 moyennant des appointements de fl. 150.— par mois. Mais à son départ pour Nancy, il avait refusé «sous quelques prétextes frivoles» de lui payer les 112 florins 10 sous restants [3].

Un contrat de 1792 indique qu'en cette année parmi les actrices se trouvait la Dlle CHRISTINE CORNETTE DE DURANVILLE[4].

Tous ces détails n'ont d'intérêt que pour la composition de la troupe. Le *'s-Gravenhaagsche Courant* mentionne en outre Mlle DAUQUERRE, BOURDAIS et LONGEAU cadette.

Ce journal contient aussi, en 1791, les annonces des représentations données sur la scène de La Haye par Mlle THÉNARD, «actrice du Premier Théâtre Français» à Paris. La représentation d'ouverture eut lieu le 10 octobre 1791. Le programme contenait l'*Ecole des Femmes,* précédée d'*Aristote Amoureux,* op. com., 1 acte, en Vaudeville de Pris et Barré.

Voici le répertoire pour les autres représentations à La Haye.

Mardi 11 octobre, *Phèdre et Hippolyte* de Racine (Phèdre: Mlle Thénard).

Vendredi 14 octobre, *Tancrède,* Tragédie à grand spectacle de Voltaire. Mlle Thénard tenait le rôle d'Aménaïde.

Samedi 15 octobre, *Sémiramis,* Tragédie de Voltaire (Sémiramis: Mlle Thénard).

Lundi 17 octobre, *Hypermnestre,* Tragédie de Le Mierre, (Hypermnestre: Mlle Thénard).

Mardi 18 octobre, *Gabrielle de Vergy,* Tragédie de Du Belloy (Gabrielle: Mlle Thénard).

Jeudi 20 octobre, Représentation de bénéfice et de clôture, *Mérope,* où Mlle Thénard jouait le rôle principal.

Pendant son séjour en Hollande, Mlle THÉNARD a joué aussi à Amsterdam comme nous venons de voir.

---

1. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire J. W. v Alphen), Dossier No. 4301, acte du 31 décembre 1789.
2. M. *Meissner* lui avait proposé la cessation de son engagement.
3. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire E. Schlundt Bodien), Dossier No. 4776, acte du 8 juin 1790.
4. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire J. H. Burnier), Dossier No. 4422, acte du 18 mars 1792.

Pour assurer la subsistance de son théâtre, MEISSNER, «Directeur du Spectacle Français de S. A. le Prince d'Orange», s'était entendu avec M. Justus-Karel, propriétaire du Théâtre de Leyde, pour y donner des représentations.

Les Magistrats de Leyde donnèrent leur autorisation, et le 29 septembre la première eut lieu[1]. Le 6 octobre 1789 les autorités prolongèrent leur consentement pour 4 mois. En 1790, MEISSNER devint locataire du Théâtre de Leyde pour 15 mois à partir du 16 janvier et l'année suivante depuis le 14 avril pour un an[2]. Sur ces entrefaites la troupe de La Haye joua à Harlem pendant la kermesse de l'année 1791.

Le Sieur MEISSNER n'était cependant pas toujours sur un lit de roses. D'après son contrat il devait rendre compte au Sieur Thesingh des dépenses faites pour les impôts et les réparations, mais il sut s'y soustraire malgré les significations du propriétaire[3].

Le 11 octobre, le Sieur Thesingh fit demander à un maçon et à un plombier si le directeur de la Comédie française avait déjà payé les notes des réparations effectuées au théâtre. Il ne les avait pas réglées, et probablement il avait commis des malversations, car une procuration du 10 octobre 1791 montre qu'à ce moment il était en prison pour dettes. Malgré tout, le 16 février 1793 son bail fut renouvelé moyennant un loyer de 750 florins par an[4].

Cependant la situation politique des Pays-Bas avait changé.

En 1792 la République française déclara la guerre au Stathouder et en 1793 Dumouriez s'approchait des Provinces-Unies.

Sous la menace de l'invasion des armées françaises, les autorités hollandaises n'avaient pu s'empêcher de manifester leur mécontentement en chassant quelques Français du pays. Entre autres quelques acteurs furent victimes de leur patriotisme. Le 14 janvier 1793 Noël écrivit à Lebrun:

---

1. Archives municipales, Leyde, Geregtsdagboeken YYYY fo. 367.
2. Archives municipales, Leyde Geregtsdagboeken ZZZZ, fo. 270—271.
3. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire A. van Wijck), Dossier No. 3834, actes du 23 mai et du 26 juillet 1791.
4. Archives municipales, La Haye, Archives notariales (notaire A. van Wijck), Dossier No. 3837, acte du 16 février 1793.

Le 4 juin 1792, les autorités d'Utrecht autorisèrent les comédiens de l'opéra français à La Haye de jouer dans une baraque sur le *Vreeburg* et le 23 juin elles prolongèrent cette autorisation. Au mois d'août les Magistrats de la ville autorisèrent l'opéra français à donner des représentations, trois fois par semaine (quatre fois au mois de mars), entre le 13 novembre 1792 et le 1er avrill 1793. Mais le 18 février 1793 on résolut d'interdire les spectacles à cause de la situation politique du pays et de faire démonter la baraque tout de suite.

«Déjà plusieurs Français ont éprouvé que les lâches sont les plus insolents des hommes. Les citoyens DURUISSEL et CIFFONELLI, acteurs de la troupe de La Haye ont été chassés sans qu'on daignât leur assigner le motif de leur expulsion et le reste de la troupe s'attend à subir bientôt le même sort sans avoir d'autre crime à se reprocher que leur attachement aux lois de leur pays. Un autre Français, nommé SOLIGNY, maître de musique à Amsterdam, vient aussi d'être renvoyé de cette ville en haine de ses principes. Cette aversion pour la nation française se retrouve jusque dans la proclamation du magistrat pour indiquer le jeûne annuel de 13 février, où la France est désignée de la manière la plus injurieuse»[1].

On comprend que dans ces circonstances il ait été impossible de continuer les représentations. Aussi dès le commencement des troubles aux Pays-Bas les théâtres français aussi bien que hollandais furent fermés dans toute la Hollande. Ce ne fut que beaucoup plus tard en 1795 qu'ils furent rouverts.

---

1. H. T. Colenbrander, *Gedenkstukken der Algemeene Geschiedenis van Nederland, (Rijks Geschiedkundige Publicatiën)*, La Haye, 1905, t. I, p. 253, Lettre No. 185, du 14 janvier 1793.

CONCLUSION.

Nous avons donc examiné dans les chapitres précédents la vie du théâtre français aux Pays-Bas du XVIIIe siècle. Dès le début du siècle nous constatons un changement profond dans la nature des spectacles dans ce pays. Un théâtre permanent vient remplacer les représentations intermittentes des comédiens de campagne. Cette organisation plus stable, trouve sa cause dans l'éclosion de l'opéra en Hollande.

La Haye reste pendant le siècle entier la ville la plus importante au point de vue de l'art dramatique français. Mais, vers 1750, la capitale du pays, Amsterdam, voit s'établir un spectacle français dans sa banlieue et plus tard dans ses murs mêmes; Rotterdam, bien qu'ayant un théâtre fixe, a accueilli, ainsi qu'Utrecht et Leyde, le plus souvent les comédiens de La Haye. La place prépondérante de la résidence trouve comme jadis sa raison dans le caractère cosmopolite de la ville qui est le centre de la vie diplomatique de la Hollande.

Dès le début du XVIIIe siècle, les troupes françaises comptent à côté de comédiens proprement dits, des chanteurs et des cantatrices d'opéra, et très souvent ce sont les mêmes artistes.

Dans la première dizaine d'années le spectacle de La Haye, établi dans le *Casuariestraat*, avait eu des directeurs de peu de talents artistiques et de réputation douteuse. Après le Congrès de la paix d'Utrecht il s'établit bientôt à côté de la comédie française un opéra au Voorhout, qui cependant ne put se maintenir malgré le soutien d'un mécène comme François du Liz. Après 1735, il ne reste plus que le Théâtre du *Casuariestraat* où les directions se suivent et où seulement à quelques périodes, se relève le niveau du spectacle, notamment vers 1760 sous la direction des Demoiselles Baptiste. Vers la fin du siècle s'établit à Amsterdam le Collège Dramatique et Lyrique qui fait donner d'excellentes représentations et attire des artistes de renom dans le pays. Quant au répertoire nous constatons qu'à côté du répertoire classique vers 1750, l'opéra comique devient l'objet d'une attention exagérée. Ces petits opéras envahissent bientôt aussi la scène hollandaise. Cette invasion s'explique moins

cependant par les représentations en français, que par celles du Sieur NEITZ qui en a fait jouer des traductions hollandaises. Il importe de constater que le jeu des acteurs français a causé une modification dans le jeu des acteurs hollandais, grâce surtout aux réformes du directeur du spectacle hollandais M. MARTIN CORVER. Celui-ci, grand admirateur de l'art dramatique français, ayant eu de bons exemples devant les yeux à La Haye et à Paris, où il rencontra LE KAIN, substitua à la récitation emphatique une diction plus sobre et plus vraie et, à l'exemple de Mlle CLAIRON, il s'appliqua à donner plus de vérité et de couleur locale dans les costumes et les accessoires.

Au XVIIIe siècle comme au siècle précédent l'Eglise réformée a cru de son devoir de s'acharner contre tout spectacle, mais par une espèce de basse complaisance ménageant parfois le théâtre français, divertissement favori des gens distingués. La protection des princes d'Orange a été dans ce siècle en général, moins prononcée qu'au siècle précédent, bien que le montant très élevé de l'abonnement de la cour fût souvent un soutien efficace. Au dix-huitième siècle, le théâtre français s'étendait de plus en plus parmi les différentes classes de la société hollandaise.

Ce n'était pas toujours à cause de la valeur intrinsèque de la littérature dramatique étrangère, mais quelquefois par snobisme. La culture française était devenue à la mode parmi les Hollandais, dont la tendance est d'adopter surtout ce qui vient de l'étranger. N'oublions pas non plus que les pièces aussi bien que les interprêtes apportaient quelquefois une pointe attrayante de gaillardise méridionale dans la vie souvent morne des gens du Nord.

Malgré tout on ne saurait nier que le théâtre français a joué un rôle vraiment bienfaisant dans la vie intellectuelle de la Hollande, pendant les deux siècles que nous avons étudiés à ce point de vue.

Les germes de la beauté tant extérieure qu'intérieure qu'un chef-d'œuvre dramatique dépose dans l'âme humaine, ne se perdent jamais.

On ne saurait compter le nombre de ceux qui pour avoir assisté au spectacle français de leur ville, sont rentrés l'âme égayée, réconfortée ou profondément émue; on ne saurait évaluer les trésors de bonheur, d'humanité, d'énergie et de beauté que par ses humbles comédiens la France a prodigués aux Hollandais, si susceptibles d'émotions nobles et belles!

VU ET ADMIS A SOUTENANCE

le 1er juillet 1924

Le Doyen de la Faculté des Lettres
de l'Université de Paris.

FERDINAND BRUNOT.

VU ET PERMIS D'IMPRIMER

Le Recteur
de l'Académie de Paris.

APPELL.

BIBLIOGRAPHIE.

I. SOURCES MANUSCRITES.

ARCHIVES DE L'ÉTAT.

1. LA HAYE.

Resolutiën van het Hof van Holland [Registres aux Décisions de la Cour de Hollande], *des années* 1603, 1608, 1610 (No. 376), 1612, 1613, 1620 (No. 230), 1696, 1713, 1714 (No. 288), 1733 (No. 292), 1735 (No. 293), 1736 (No. 294), 1740 (No. 296), 1753, 1755 (No. 309), .1756 (No. 310).

Missiven van het Hof [Missives de la Cour], No. 322.

Gemengd register van Domestiquen, beginnende 14 Maart 1647 [Registre général des affaires domestiques, commencé le 14 mars 1647].

Crimineele Papieren van het Hof [Dossiers Criminels de la Cour], *des années* 1623, 1663, 1681 et 1682.

Nassausche Domeinen; Ordonnantieboeken [Domaines de la Maison de Nassau; Registres aux ordonnances], *des années* 1639 (No. 735), 1648 (No. 737), 1663 (No. 739), 1664 (No. 740), 1683, 1685, 1691 (No. 741), 1698 (No. 743), 1699 (No. 744).

Resolutiën van de Staten-Generaal [Registres aux Décisions des Etats-Généraux] *des années* 1650 (No. 75), 1699 (No. 159).

Staten Generaal, Missiven [Etats Généraux, Missives], No. 6591 (année 1700).

Rekenkamer [Chambre des Comptes], No. 26 (année 1713).

2. MAESTRICHT.

Portefeuille Schouwburg [Portefeuille Théâtre].

ARCHIVES NOTARIALES.

1. AMSTERDAM.

[aux Archives Municipales].

Dossiers: Nos. 2161, 2504, 6475, 6488, 6489, 10149, 11552, 11829, 11839.

2. LA HAYE.

[aux Archives Municipales].

Dossiers: Nos. 163, 178, 191, 262, 299, 457, 514, 539, 605, 729, 732, 733, 734, 736, 744, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 756, 764, 765, 766, 767, 769, 772, 773, 781, 809, 810, 853, 893, 1107, 1108, 1423, 1428, 1466, 1570, 1571,

1584, 1850, 1851, 2001, 2002, 2016, 2017, 2018, 2145, 2147, 2150, 2151, 2154, 2155, 2159, 2161, 2177, 2243, 2246, 2253, 2254, 2348, 2352, 2517, 2746, 2749, 2896, 2914, 2915, 2916, 2917, 2918, 2922, 2923, 2929, 2930, 2932, 2940, 2987, 2988, 3078, 3099, 3326, 3327, 3384, 3385, 3391, 3412, 3669, 3670, 3674, 3675, 3677, 3683, 3807, 3825, 3826, 3827, 3834, 3837, 4131, 4142, 4186, 4297, 4301, 4359, 4401, 4404, 4420, 4421, 4422, 4439, 4461, 4462, 4730, 4744, 4745, 4776, 4866, 4967.

ARCHIVES MUNICIPALES.

1. AMSTERDAM.

Groot Memoriael [Grand Mémorial], 7a (1683).

Resolutieboek [Registre aux Décisions du Magistrat], 1649/1698.

Resolutieboek van Regeerende en Oud-Burgemeesters [Registre aux Décisions des Bourgmestres et Anciens Bourgmestres], 1777/1794.

Archief van Burgemeesters [Archives des Bourgmestres], *des années* 1792/1794.

Archief Burger Weeshuis [Archives de l'Orphelinat], A. B. W. No. 433.

Bicker Raye (Jacob), *Notitie van het Merkwaerdigste meyn bekent, dat is voorgevallen binnen de Stad Amsterdam, beginnende met het jaar anno 1740,* (msc).

2. HARLEM.

Memoriael van Burgemeesters en Regeerders [Mémorial des Bourgmestres et Echevins], *des années* 1640 (E. 2163, 1682 (E. 229), 1702 (E. 3747), 1774 (E. 338).

2. LA HAYE.

Notulen van den Kerkeraad [Procès-Verbaux des réunions du Consistoire de l'Eglise Réformée], *des années* 1647, 1648, 1662, 1663, 1696, 1697, 1699, 1702, 1714, 1782.

Resolutiën, Kleine Wet [Décisions, Petite Loi], No. 164 *rood* (rouge).

Resolutiën van Baljuw, Burgemeesters en Schepenen [Registres aux Décisions des Bailli, Bourgmestres et Echevins], *des années* 1700, 1702/1705 (No. 163), 1733 (No. 165), 1735, 1737, 1738, 1740/1742 (No. 166), 1744, 1746 (No. 167), 1760 (No. 169), 1766/1768 (No. 170), 1769 (No. 171), 1770/1779 (No. 172), 1779/1782 (No. 173), 1782/1789 (No. 174).

Appointementen van Schout, Burgemeesteren en Schepenen [Appointements des Bailli, Bourgmestres et Echevins], No. 208 (1776).

Appointementen van Schepenen [Appointements des Echevins] *de l'année* 1683.

Rechterlijk Archief, Verbalen [Archives Judiciaires, Procès-Verbaux], No. 313.

Wettelijke Acten [Actes légaux No. 650 (1708).

Appointementen [Appointements] No. 336 (1714/1720).

Appointementen van Burgemeesteren [Appointements des Bourgmestres], 1676/1688, 1703/1713 (No. 198), 1718 (No. 199).

3. LEYDE.

Geregtsdagboeken [Registres aux Décisions de Justice] *des années* 1598, 1608, 1613 (H.), 1729 (U.U.U.U.), 1789 (Y.Y.Y.Y.), 1790 (Z.Z.Z.Z.).

4. MAESTRICHT.

Doopsregisters van de Sint Jacobskerk [Registres aux baptêmes de l'Eglise Saint-Jacques], 1753/1796.

5. NIEUWER-AMSTEL.

Register van Keuren, Consenten, enz. [Registre aux Chartes, Consentements etc.], E.I. (1764).

6. NIMÈGUE.

Schultboeck van Peter Bruyn [Registre aux payements de Peter Bruyn], 1679.

7. UTRECHT.

Vroedschapsnotulen [Procès-verbaux des réunions du Magistrat], *des années* 1618/1619, 1649, 1650, 1712 (No. 121).
Rekeningen van de Aalmoezenierskamer [Comptes de la Chambre des Aumôniers], *de l'année* 1712.
Secretaris [Archives du Secrétaire], No. 943 (*année* 1713).

ARCHIVES ÉTRANGÈRES.

1. BRUXELLES.

Archives Générales du Royaume, *N(otariat) G(énéral) B(rabant)*. Liasses 55, 226, 260, 1639, 1942, 1943, 1947, 1948, 1949.

2. PARIS.

Archives du ministère des Affaires Etrangères, *Hollande:* Nos. 46, 54, 58, 127, 128.
Archives de Maîtres Haguenier et Huart, notaires de l'Hôtel de Bourgogne. Registres de 1606 (1er trimestre), 1607 (3e et 4e trim.), 1611 (1er trim.), 1612 (1er trim.), 1615 (4e trim.), 1616 (3e trim.), 1622 (3e trim.), 1624 (2e et 3e trim.), 1625 (1er et 2e trim.), 1626 (3e et 4e trim.), 1627 (3e trim.), 1634 (2e trim.).
Archives Nationales, Y. 17, *Inventaire analytique des livres de couleur et bannières.*
Bibliothèque Nationale, Dépt. des Manuscrits, F. F., Nos. 1667, 18385, 12632.

(Recueil de Chansons, Vaudevilles, Sonnets, Epigrammese, Epitaphes et autres vers depuis 1729 à 1731).
Nouv. Acq. Fr. No. 6667.

3. BORDEAUX.

Archives du notaire M. G. Brisson.

4. ROUEN.

Archives Municipales, *Minutes du notaire Maurice: Héritage meuble. Janvier, Febvrier, Mars, Avril, May, Juin, 1648.*

II. SOURCES IMPRIMÉES.

1. AUTEURS ET ÉCRITS ANONYMES DU XVIIe ET DU XVIIIe SIÈCLES.

Antwoord aan de Amsteldamsche Schouwburg of de schrijver van het schimpdigt genaamt: Kroon van Brandenetelen, enz. s. d. 8°.

BERNARD, *Tableau du spectacle français ou Annales théâtrales de la ville de Mastrigt,* Maestricht, Van Gulpen, 1781, 8°.

Collection of the State Papers of John Thurloe Esq., Secretary of Council of the State, Londres, 1742, 7 vol.

[COLLOT D'HERBOIS], *De la Nullité ou de l'Existence d'un théâtre français à La Haye et à Amsterdam, dans le moment présent par un citoyen qui n'est ni Philosophe du jour, ni Fanatique de l'ancien temps,* La Haye, J. F. Jacobs de Age, [1781], 8°.

Complainte sur le départ de Mlle Rosette Baptiste, par les Connaisseurs et amateurs du Théâtre français à La Haye avec la Réponse et la Réplique, La Haye, 1767, 12°.

CORVER (M.), *Tooneelaanteekeningen,* Leyde, Corn. Heyligert, 1786, 8°.

[PIERRE DESFORGES], *Mémoires Anecdotes pour servir à l'histoire de M. Duliz, Et la suite de ses avantures, après la catastrophe de celle de Mademoiselle Pélissier, Actrice de l'Opéra de Paris,* Londres, Samuel Harding, 1739, 8°.

Des reichen Holländischen Juden Franz Düliz geheime seltsame begebenheiten und sehr merkwürdige Geschichte, wie sie von einer die Wahrheit liebender Feder aufgesetzt, und nunmehro ihrer Lesenswürdigkeit halber, nebst einer lebhaften Vorstellung von dem Sieg des Eigennützes, zum Druk sind befördert worden, Bastia, Francisco Giovanni Ottaviano, Hofbuchhändler, 1739, 8°.

Entretiens des barques de Hollande pour servir de Réfutation et de Clef à l'Histoire amoureuse et badine du congrès de la ville d'Utrecht, Utrecht, Jacques le Ferme, 8°.

Etat de la Comédie à La Haye en 1780, La Haye, 1780, 8°.

Etat de la Troupe française du Collège Dramatique et Lyrique, 1787.

[FRESCHOT, C.], *Histoire amoureuse et badine du Congrès et de la ville d'Utrecht en plusieurs lettres, écrites par le domestique d'un des Plénipotentiaires à un de ses amis,* Liège, Jacob le Doux, 12°.

HEERMAN (I.), *Chryseide en Arimant, Treur-Bly-Einde Spel,* Amsterdam, 1639.

IRELAND (S.), *A Picturesque Tour through Holland, Brabant and a part of France, made in autumn of 1789,* Londres, Egerton, 1790, 2 vol., gr. 4°.

LA BARRE DE BEAUMARCHAIS (DE), *Le Hollandois, Lettres sur la Hollande.* [Tome X des *Lettres Sérieuses et Badines,* La Haye, Van Duren, 1740].

LÉRIS (DE), *Dictionnaire portatif des Théâtres.* Paris, Jombert, 1763, 8°.

Lettre écrite par un Gascon à un Religieux de ses amis en France pour servir de véritable clef et de critique à l'Histoire amoureuse et badine, Brunswick, Henry le Sincerre, 1714, 12°.

Mémoires de Hollande, 4e éd. Paris, Techner, 1856, 8°.

MISSON, *Nouveau Voyage d'Italie,* 5e éd., Utrecht, G. v. d. Water & J. v. Poolsum, 1772, 4 vol., 12°.

MONTPENSIER (Mlle DE), *Mémoires,* 1746, 12°.

[QUESNOT DE LA CHESNÉE], *L'Opéra de la Haye, histoire instructive et galante,* Cologne, Les héritiers de Pierre le Sincère (Maximilien Graet, Gand) 1706, 12°.

Relation de ce qui s'est passé à La Haye au mois de février de l'an 1638. Les Festins, Comédies, Bals, Courses de Bagues & autres magnificences faites au mariage de Monsieur de Brederode et de Mademoiselle de Solms, La Haye, Th. Maire, 1638, in-f°.

Relation d'un voyage de Brême, en vers burlesques, Leyde, 1676, 12°.

Schouwburg Almanach, 1786, Amsterdam, César-Noël Guérin.

SCHÜTZE (J. F.), *Hambürger Theater Geschichte,* Hamburg, 1794, 8°.

STIJL (S.), *Het Leven van Jan Punt* (1781), *[Levensbeschrijving van eenige voorname meest Nederlandsche Mannen en Vrouwen].*

VAN EFFEN (JUSTUS), *Hollandsche Spectator,* 2e éd., Amsterdam, 1756.

Véritable Clef, par laquelle on peut avoir l'intelligence parfaite de l'Histoire amoureuse et badine du Congrès d'Utrecht, Cologne, Pierre Marteau, 1714, 12°.

Verzameling Gedichten Van Voor en Tegen den Amsteldamschen Schouwburg, (msc.). [No. 19. *Op het Speelen der Franssen op den Amsterdamschen Schouwburg in het jaar 1727*]. Bibliothèque de l'Université d'Amsterdam.

VON UFFENBACH (ZACHARIAS CONRAD), *Merkwürdige Reisen durch Niedersacksen, Holland und Engelland,* Ulm-Memmingen, 1753—1754, 3 vol., 8°.

1a. PÉRIODIQUES ET JOURNAUX DU XVIIIe SIÈCLE.

's Gravenhaagsche Courant, 1760, 1791.

F. A. DE CHEVRIER, *L'Observateur des spectacles ou Anecdotes Théâtrales, ouvrage périodique,* La Haye, 1762, 2 vol., 12°.

L'Observateur des Spectacles, 1763, 12°.

L'Observateur des Spectacles, 1780.

Maandelijkse Nederlandsche Mercurius, t. XLVIII, 1795, Amsterdam, Mourik, 4°.

Nederlandsche Jaerboeken, année 1754, 8°.
Rijzewijkze Vrouwendaagse Courant, 1774. 24 Nos.

2. AUTEURS ET OUVRAGES ANONYMES DU XIXe SIÈCLE.

Allgemeine Deutsche Biographie, Leipsic, 1875—1910, 55 vol., 8°.
ARCKENHOLTZ (J. G.), *Mémoires concernant Christine, Reine de Suède,* Amsterdam, 1751—'59, 3 vol., 4°.
AUMALE (DUC D'), *Histoire des Princes de Condé pendant les 16e et 17e siècles,* Paris, Michel Lévy Frères, 1864, 8°.
BÄRENSPRUNG (H. W.), *Versuch einer Geschichte des Theaters in Mecklenburg—Schwerin,* Schwerin, 1837, 8°.
BARINE (ARVÈDE), *Louis XIV et la Grande Mademoiselle,* Paris, Hachette, 1905, 8°.
BAUWENS (J.), *L'Influence de Corneille en Hollande,* Amsterdam, 1922, 8°. (Thèse).
Bibliographie de la France ou Journal Général de l'Imprimerie et de la Librairie, Paris, 1851.
Bijdragen en Mededeelingen. Gelre. Vereeniging tot beoefening van Geldersche geschiedenis, oudheidkunde en recht. I—, Arnhem, 1898—., 8°.
BLOK (P. J.), *Een Hollandsche stad in het Bourgondisch-Oostenrijksche tijdvak,* La Haye, Nijhoff, 2e éd., 1912, 8°.
——, *Geschiedenis van het Nederlandsche Volk,* Leyde, Sijthoff, 2e éd. 4 vol., 8°.
BROUCHOUD (C.), *Les Origines du Théâtre de Lyon,* Lyon, Scheuring, 1865, 8°.
BRUGMANS (H.), *Historisch Leesboek,* Harlem, Tjeenk Willink & Zoon, 1911, 8°.
BRUNOT (FERDINAND), *Histoire de la langue française des origines à 1900,* Paris, Colin, 1905—. [t. V, 1917], 8°.
Bulletins et Mémoires de la Société Archéologique du Département d'Ille-et-Vilaine, Rennes, 1880, 8°. [F. Saulnier, *Les Comédiens à Rennes*].
Bulletin de la Société d'Archéologie de Nantes, 1869, t. IX, [P. Marchegay, *Documents* inédits, XXIV].
C*** (Mme DE), [Mme DU NOYER], *Lettres historiques et galantes de deux Dames de condition dont l'une était à Paris et l'autre en Province,* Cologne, Pierre Marteau, 1713, 6 vol. 16°, et Réimpression, Londres, 1757, 8°.
CAMPARDON (E.), *Les Spectacles de la Foire,* Paris, Berger-Levrault, 1877, 2 vol., 8°.
CASANOVA DE SEINGALT (J.), *Mémoires,* Bruxelles, J. Rozez, 1879, 6 vol. 8°.
CHAPPUZEAU (SAMUEL), *Le Théâtre françois, divisé en trois livres,* réimpressions données par V. Fournier et G. Monval.
CHARDON (H.), *La Troupe du Roman Comique dévoilée et les Comédiens de Campagne au XVIIe siècle,* Le Mans, 1876, 8°.
——, *Nouveaux Documents sur les comédiens de campagne, la vie de*

Molière et le Théâtre de Collège dans le Maine, Paris, Champion, 1905, Tome II, 8°.

CHEVALIER (NICOLAS), *Relation des fêtes que S. E. Monseigneur le Comte de Tarouca a données au sujet des naissances des deux Princes de Portugal et de plusieurs autres fêtes aussi données par sadte Exc.,* Utrecht, 1714.

CLAEYS (P.), *Histoire du Théâtre à Gand,* Gand, Vuylsteke, 1893, 3 vol., 8°.

COHEN (GUSTAVE), *Ecrivains français en Hollande dans la première moitié du XVIIe siècle,* Paris, Champion, 1920, 8°.

———, *Histoire de la mise en scène dans le théâtre religieux français du moyen-âge,* [Académie Royale de Belgique, Mémoires, Nouvelle Série, Bruxelles, Hayez, 1906, t. I.].

COLENBRANDER (H. T.), *Gedenkstukken der Algemeene Geschiedenis van Nederland,* [Rijks Geschiedkundige Publicatiën]. La Haye, 1905.

DANNHEISSER, *Studiën zu Jean de Mairet's Leben und Wirken,* Ludwigshafen, Waldkirch, 1888, 8°.

DAHLGREN (F. A.), *Förteckning öfer Svenska Skådespel uppforda på Stockholms Theatrar* (1737—1863) *och Kongl. Theatrarnes Personal* (1773—1863), Stockholm, Norstedt & Söner, 1866, 8°.

DESTRANGES (ET.), *Collot d'Herbois à Nantes,* Paris, 1888.

DODT VAN FLENSBURG (J. J.), *Archief voor Kerkelijke en Wereldsche Geschiedenissen, inzonderheid van Utrecht,* Utrecht, Van der Monde, 1838—1848, 7 vol., 8°.

DROSTE (COENRAET), *Overblijfsels van Geheugchenis der bisonderste voorvallen in het leeven van den Heere C. Droste,* La Haye, Viejou, 1728, 4°. Réimpression par R. Fruin, Leyde, Brill, 1879, 2 vol., pet. 4°.

DU BLED (VICTOR), *La société française du XVIe siècle au XXe siècle,* Paris, Perrin, 1900—1911, 8 séries, 8°.

DUBUISSON-AUBENAY, *Journal des Guerres civiles,* publ. par G. Saige, Paris, Champion, 1883—1885, 2 vol., 8°.

ELZINGA (J. J. B.), *Les mots français et les gallicismes dans le Hollandsche Spectator de Justus van Effen,* Leyde, 1923, 8° [Thèse].

EYSTEN (J.), *Het Leven van Prins Willem II,* Amsterdam, Meulenhoff, 1916, 8°.

FABER (FRED.), *Histoire du Théâtre Français en Belgique,* Bruxelles, Olivier, 1878—1880, 5 vol., gr. 8°.

FIERVILLE (C.), *Voyage anonyme et inédit d'un janséniste en Hollande et et Flandre en 1681. Etude historique d'après un manuscrit de la bibliothèque du Hâvre,* Paris, Champion, 1889, 8°.

FRUIN (R.), *R. Fruin's Verspreide Geschriften,* publ. par. P. J. Blok, La Haye, 1899—1905, 10 vol., 8°.

FUNCK—BRENTANO, *La Bastille des Comédiens. Le For l'Evêque,* Paris, Hachette, 1915, 8°.

GÉROLD (TH.), *L'art du chant en France au XVIIe siècle,* Strasbourg, 1921.

GOSSART (E.), *L'Auberge des Princes en Exil.* Bruxelles, Weissenbruch, 1905, 8°.

GROEN VAN PRINSTERER, *Archives ou correspondance inédite de la Maison d'Orange-Nassau,* Utrecht, Kemink et Fils, 2e Série (1588—1684), 1857—1861, 5 vol., 8°.

HAAG (EUG. et EM.), *La France Protestante*, Paris, 1846—1859, 10 vol., 8°.

Handelingen van de Maatschappij der Nederlandsche Letterkunde, 1912—1913. [J. F. M. Sterck, *Uit het Amsterdamsche Tooneelleven op het einde der XVIIe eeuw*].

HAUG (C. F.), *Tooneelkundige Brieven geschreven in het najaar 1808, ten vervolge op de Brieven uit Amsteldam, over het nationaal tooneel en de Nederlandsche Letterkunde (niet vertaald)*, Amsterdam, L. A. C. Hesse, 1808, 8°.

HAVERKORN VAN RIJSEWIJK (P.), *De oude Rotterdamsche Schouwburg*, Rotterdam, Van Hengel & Eeltjens, 1882, 8°.

H[ÉCART] (G. A. J.), *Recherches historiques, bibliographiques, critiques et littéraires sur le Théâtre de Valenciennes*, Paris, Hécart, 1816, 8°.

HEIMANS (H. E.), *Het karakter van Willem II, Koning-Stadhouder, Proeve eener Psychografie*, Amsterdam, H. J. Paris, 1925, 8°.

HUYGENS (CHRISTIAN), *Œuvres complètes de Christian Huygens, publiées par la Société Hollandaise des Sciences*, La Haye, 1888—, I—, gr. 4°.

HUYGENS (CONSTANTIN), *Gedichten*, publ. par. J. A. Worp, Groningue, 1892—1899, 8 vol., 8°.

ISING (A.), *Haagsche Schetsen*, La Haye, 1878—1895, 4 vol., 8°.

JACOBSEN JENSEN (J. N.), *Reizigers te Amsterdam*, Amsterdam, s.n. d'éd., 1919, 8°.

JAL (A.), *Dictionnaire critique de Biographie et d'Histoire*, Paris, Plon, 2e éd., 1872.

Journal d'un voyage à Paris en 1657—1658, publié par A. P. Faugère, Paris, 1862 (nouv. édition Paris, 1899), 8°.

KALFF (G.), *Geschiedenis der Nederlandsche Letterkunde*, Groningue, Wolters, 1906—1912, 7 vol., 8°.

KESPER (L. A.), *Geschiedenis van het Gymnasium te Gouda*, Gouda, Van Goor & Zonen, 1897, 8°.

KESTELOO, *Geschiedenis en Plaatsbeschrijving van Arnemuiden*, Middelbourg, Van Benthem & Jutting, 1876, 8°.

KOOIMAN (K.), *Twespraack van de Nederduitsche letterkunst ofte van 't spellen ende eigenschap des nederduitschen Taals*, Groningue, Vredevoogd & Cie, 1913, 8°. (Thèse).

KOSSMANN (E. F.), *Das Niederländische Faustspiel des 17en Jahrhunderts*, La Haye, Nijhoff, 1910, 8°.

———, *Nieuwe Bijdragen tot de Geschiedenis van het Nederlandsche Tooneel in de 17e en 18e eeuw*, La Haye, Nijhoff, 1915, 8°.

KRÄMER (F. J. L.), MOES (E. W.), WAGNER (P.), *Je Maintiendrai, een boek over Nassau en Oranje. Geschiedkundige bijdragen, bijeengebracht onder leiding van —*, Leyde, 1905—1906, 2 vol., 4°.

KRONENBERG (A. J.), *Het Kunstgenootschap Nil Volentibus Arduum*, Deventer, Brouwer, 1875, 8°.

Kroon van Brandenetelen, gevlogten om de hoofden der roemruchtige verbeteraars der Nederlandsche zeden en smaak, de Heeren P...s, de la F...e, B...u, en C...e, Commissarissen van het Fransch-Tooneel minnend Genootschap, en beschermers van een uitgebanne Speelster, Mevrouw Sainval. Behelzende eenige grappen daar voorgevallen, 8°, s. d.

LACOUR (L.), *Les Premières Actrices françaises,* Paris, Librairie Française, 1921, 8°.

LANSON (G.), *Manuel Bibliographique de la Littérature française moderne.*

———, *Nivelle de la Chaussée et la Comédie larmoyante,* Paris, Hachette, 1887, 8°.

LEFEBVRE (L.), *Histoire du Théâtre de Lille,* Lille, Lefebvre—Du Crocq, 1901—1907, 5 vol., 8°.

Les Anténors Modernes, Paris, 1806, 3 vol., 8°.

LIEBRECHT (H.), *Histoire du Théâtre Français à Bruxelles au XVIIe et au XVIIIe siècle,* Paris, Champion, 1923, 4°.

LYONNET (H.), *Dictionnaire des Comédiens français,* (Ceux d'hier), Paris, Jorel, s. d. 2 vol.

———, *Les Premières de Corneille,* [Préface de M. Auguste Dorchain], Paris, Delagrave, 1923, 8°.

Mededeelingen van de Vereeniging ter beoefening der Geschiedenis van 's Gravenhage, La Haye, Van Stockum, 1863—1876, 2 vol. gr. 8°.

Mémoires de la Société des Arts et des Sciences, à Carcassonne, t. IV, Carcassonne, 1889.

MICHAUD, *Biographie Universelle,* Paris-Leipsic, s. d.

MOLHUYSEN (P. J.), *Bronnen tot de Geschiedenis van de Leidsche Universiteit,* [Rijks Geschiedkundige Publicatiën], La Haye, Nijhoff, 1903—. I—, 8°.

MONVAL (G.), *Le Laquais de Molière,* Paris, 1887, 8°.

MULLER (P. L.), *Onze Gouden Eeuw, De Republiek der Vereenigde Nederlanden in haar bloeitijd,* 1896—1898, 3 vol., 4°.

NABER (J. W. A.) et NEVE (L. DE), *Vorstinnen van het huis Oranje-Nassau,* Harlem, Tjeenk Willink, 1898, 4°.

NOURY (J.), *Les Comédiens à Rouen au XVIIe siècle, d'après les registres paroissiaux de Saint-Eloi,* Rouen, 1893, 8°.

NYSTRÖM (EILER), *Den Danske Komedies Oprindelse om Skuepladsen og Holberg,* Copenhague-Christiania, Gyldendalske Boghandel, 1918, 8°.

OLIVIER (J. J.), *Les Comédiens français dans les cours d'Allemagne,* Paris, Société d'édition et de librairié, 4 séries, 4°.

———, *Voltaire et les Comédiens interprêtes de son théâtre,* Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 1900, 4°.

PAYNE COLLIER (J.), *The History of English Dramatic Poetry to the time of Shakespeare, and Annals of the Stage to the Restauration,* Londres, 1831, 8°.

PICK (R.), *Aus Aachens Vergangenheit,* Aix-la-Chapelle, 1895, 8°.

PIRENNE (H.), *Geschiedenis van België* (traduction de R. Delbecq), Anvers-Gand, Ned. Boekhandel, 1902—1911, 4 vol., 8°.

PRUNIÈRES (H.), *L'Opéra Italien en France avant Lulli,* Paris, Champion, 1913, 8°.

Publikationen aus den K. Preussischen Staatsarchiven, éd. par. A. Koechlin, Leipsic, 1897 [Bd. IV: *Memoiren der Herzogin Sophie, nachmals Kurfürstin von Hannover*].

RAVAISSON (F.), *Archives de la Bastille,* Paris, Durand & Pedone Lauriel, 1866—. I—, 8°.

REITSMA (J.) et VAN VEEN (S. D.), *Acta der provinciale en particuliere synoden,* Groningue, Wolters, 1892—. I— 8°.

RIEMENS (K. J.), *Esquisse historique de l'enseignement du français en Hollande du XVIe au XIXe siècle.* Leyde, Sijthoff, 1919, 8° (Thèse de Paris).

RIGAL (E.), *Le Théâtre français avant la période classique,* Paris, Hachette, 1901, 8°.

ROUJON (H.), *Dames d'Autrefois,* Paris, Hachette, 1912, 8°.

ROUSSET (H.), *Le Théâtre à Grenoble,* Grenoble, 1891, 8°.

SALVERDA DE GRAVE (J. J.), *L'Influence de la langue française en Hollande d'après les mots empruntés.* Paris, Champion, 1913, 8°.

SCHELTEMA (P.), *Aemstel's Oudheid of Gedenkwaardigheden van Amsterdam,* Amsterdam, Scheltema, 1855—1885, 7 vol., 8°.

SCHEURLEER (D. F.), *Het muziekleven in de 18e eeuw in Nederland,* La Haye, Nijhoff, 1909, 4°.

SCHEVICHAVEN (H. D. J.), *Penschetsen uit Nijmegens verleden,* Nimègue, Ten Hoet, 1898, 8°.

SCHOTEL (G. D. J.), *De Winterkoning en zijn Gezin,* Tiel, D. K. van Wermeskerken, 1859, 8°.

———, *Tilburgsche Avondstonden,* Amsterdam, Stemvers, 1850, gr. 8°.

SOULIÉ (EUD.), *Recherches sur Molière et sa famille,* Paris, Hachette, 1863, 8°.

SOUTENDAM, *Mededeelingen uit het archief der stad Delft,* Delft, Stillebroer, 1862, 8°.

Souvenirs du Baron de Frénilly, pair de France (1768/1823), publ. avec introduction et notes par Arthur Chuquet. Nouv. éd. Paris, 1909, 8°.

TALLEMANT DES RÉAUX (G.), *Les Historiettes de —,* 3e éd. entièrement revue sur le manuscrit original et disposée dans un nouvel ordre par Monmerqué et Paulin Paris, Paris, 1854—1860, 9 vol., 8°.

TESSIN (NICODEMUS), *Studieresor i Danemark, Tyskland, Holland, Frankrike och Italie i anteckningen bref och ritninger utgifna at Oswald Siren,* Stockholm, (1914)), gr. 4°.

TEUBNER (O.), *Geschichte des Prager Theaters,* Prague, 1883, 8°.

The memoirs and travels of John Reresby, Londres, 1813, 8°.

VAN DEN BERGH (L. PH C.), *'s Gravenhaagsche Bijzonderheden,* La Haye, Nijhoff, 1857—1859, 2 vol., pet. 8°.

VAN DER KEMP (C. M.), *Maurits van Nassau, Prins van Oranje, in zijn leven, waardigheden en verdiensten voorgesteld,* Rotterdam, V. d. Meer & Verbruggen, 1834 4 vol., 8°.

VAN LOON (H. E. H.), *Nederlandsche Vertalingen naar Molière uit de XVIIe eeuw,* Leyde, Dickhoff, 1911, 8° [Thèse].

VAN SCHOONNEVELDT (CH.), *Over de navolging der klassieke Fransche tragedie in Nederlandsche treurspelen der 18e eeuw,* Doetinchem, Misset, 1906, 8° [Thèse].

VAN SIJPESTEYN (C. A.), *Het Hof van Boheme en het leven in den Haag in de XVIIe eeuw,* Amsterdam, Loman, 1886, 8°.

———, *Holland in vroegere tijden,* La Haye, Van Stockum & Zoon, 1888, 8°.

———, *Voltaire, Saint-Germain, Cagliostro, Mirabeau in Nederland,* La Haye, Van Stockum & Zoon, 1896, 8°.
VAN SORGEN (W. G. F. A.), *De Tooneelspeelkunst te Utrecht en de Utrechtsche Schouwburg,* La Haye, Rössing, 1885, 4°.
VAN TINBERGEN (D. C.), *Des Coninx Summe,* Leyde, Sijthoff, s. d., 8°.
VAN ZUYLEN VAN NYEVELT (S.), *Court Life in the Dutch Republic,* Londres, Dent & Cie., s. d. (1906), gr. 8°,
VEEGENS (D.), *Historische Studiën,* La Haye, Van Stockum, 1884, 2 vol., gr. 8°.
VERDAM (J.), *Uit de Geschiedenis der Nederlandsche Taal,* 4e éd. revue par F. A. Stoett, Zutphen, W.-J. Thieme & Cie., 1923, 8°.
VOLTAIRE, *Œuvres de Voltaire avec Préface, Avertissements, Notes etc. par* M. Beuchot. Paris, Lefèvre-Firmin Didot-Lequien, 1829—1840, 72 vol., 8°.
Voyage de Regnard en Flandre, éd. A. de Marsy, Paris, 1874, 8°.
WALCH (J. L.), *Punt en Corver,* Leçon inaugurale, Leyde, Sijthoff, 1918, 8°.
WESTERBAEN (J.), *Arctoa Tempe, Ockenburgh,* Utrecht, Althus, 1835, 8°.
WIJLER (J. S.), *Isaac de Pinto, sa vie et ses mœurs* (Thèse), Apeldoorn, Dixon, 1923, 8°.
WORP (J. A.), *De Briefwisseling van Constantijn Huygens, 1608—1697* (Rijks Geschiedkundige Publicatiën), La Haye, 1911—'17, 6 vol., gr. 8°.
———, *Geschiedenis van den Amsterdamschen Schouwburg, 1496—1772. Uitgegeven met aanvulling tot 1872 door Dr. J. F. M. Sterck,* Amsterdam, S. L. van Looy, 1920, 8°.
———, *Geschiedenis van het Drama en van het Tooneel in Nederland,* Groningue, Wolters, 1904—'08, 2 vol., 8°.
———, *Lettres du Seigneur de Zuylichem à Pierre Corneille,* Paris—Groningue, 1890, 8°.
ZUYDAM (W.), *Justus van Effen* (Thèse), Gouda, 1922, 8°.

2a. PÉRIODIQUES ET JOURNAUX DU XIXe SIÈCLE.

De Avondbode, IIe année.
De Gids, Amsterdam, Van Kampen & Zoon, année 1874.
———, année 1919. [H. J. Westerling, *De Oudste Amsterdamsche Opera te Buiksloot van 1686].*
De Hofstad, années 1911, 1912.
De Maasgouw, Orgaan voor Limburgsche Geschiedenis, Taal- en Letterkunde, Maestricht, année 1883. [A. J. Flament, *Fabre d'Eglantine als tooneelspeler te Maastricht*].
Die Haghe, Jaarboek, 1914—1915, La Haye, Mouton & Cie. [E. Biema, *Episoden uit het Leven van Fr. Lopez de Liz*].
———, 1917—1918.
Het Huis, Oud en Nieuw, Amsterdam, Cuypers, 1915. [G. A. Evers, *Paushuize te Utrecht*].
Jahrbuch für Münchener Geschichte, Munich, 1888, 8° (IIe année). [K. Trautmann, *Französische Schauspieler am bayrischen Hofe*].

Le Moliériste, VIIIe année, *Paris, 1887, 8°.* [Mortin, *Molière et les troupes de comédiens de passage à Narbonne au milieu du XVIIe siècle*].
——— IXe année, 1888.
———, Xe année, 1889.
Mittheilungen der Gesellschaft für Kieler Stadtgeschichte, Kiel, 1911, 8°. [Gersdorf (W.), *Geschichte des Theaters in Kiel unter den Herzogen Holstein Gottorp bis 1773*].
Oud-Holland, Nieuwe Bijdragen voor de Geschiedenis der Nederlandsche Kunst, Letterkunde, Nijverheid enz., année 1887.
———, année 1904, [J. A. Worp, *Varia uit de Amsterdamsche tooneelwereld in de 17e eeuw*].
———, année 1910, [E. Biema, *Een reis door Holland in 1736*].
Revue Belge d'Histoire, Louvain, *1914.* [F. Rousseau, *Documents pour l'Histoire du Théâtre Français en Belgique*].
Revue d'Art Dramatique, année 1893.
Revue de Géographie, Paris, 8° t. XXIV. [Fierville, *Un Janséniste en Flandre et en Hollande*].
Revue de Hollande, Leyde, 1915—'16. [P. Valkhoff et J. Fransen, *Voltaire en Hollande*].
Revue de Paris, 1922, [F. Allizé, *Voltaire à La Haye en 1713*].
Revue des Deux Mondes, 1888, [Arvède Barine, *Christine de Suède*].
Revue d'Histoire Littéraire de la France, Paris, Colin, 1903. [G. Lanson. *Etudes sur les origines de la Tragédie classique en France*].
———, 1922. [Chaponière, *Les Premières Années d'Exil de Saint-Evremond*].
———, 1923.
Revue du Seizième Siècle, Paris, Champion, 1923, [M. Cauchie, *Les Origines de Floridor*].
Zeitschrift für Hambürgische Geschichte, I, 1841.
Zeitschrift des Vereins für Hambürger Geschichte, Hamburg, 1851, 8°.

INDEX ALPHABÉTIQUE DES NOMS CITÉS.

(Les noms de directeurs, de comédiens, de musiciens et de danseurs français en petites capitales.)

A

ADAMS (Jean-Pierre-Paul), directeur, 377.
ADELAÏDE (Mlle), 316, 330.
Addison, 287, n 1.
Adenet le Roi, 4, n. 1.
Adrien VI, pape, 143.
Aersen (Le Sieur d'), 69, 106.
Aersen (D') voir Aersen (Le Sieur d')
Alain, 331, n. 3.
ALAINVILLE (J. H. d'), 24, n. 1, 320, 321—324, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 334, 336, 362, 363, 364, 365, 366.
Alayrac (D'), 374, 376, 377.
Albemarle (Le comte d'), 216.
Albert (L'archiduc), 64.
ALCIDOR, 108.
Alfieri (Jehan), acteur italien, 50 (signature).
ALLAIN (Mlle), 142.
ALLAINVAL (D'), 359.
ALLAINVILLE voir ALAINVILLE (D').
Almeyda (Diego Lopez d'), 224, 229.
Altinga, 145.
Amala (Nicasius), maître d'école fr., 28.
Amalthio (Ascanio), 96.
Amelot, 298.
ANCÉ (Mlle), 372, 373.
Angelini (Jean-Baptiste), 96.
Angelmeer, acteur hollandais, 350.
ANGEVILLE (CHARLES D'), 177 (signature), 178.
Angieli, 315, 338.
Angleterre (La reine d'), 242.
Angleterre (Le roi d'), 175, 176, 218.
Angleterre (Anne d'), 290, 304.
Angoulvant, prince des Sots, 50, 66.
Anjou (Charles d'), 6.
ANNOU, voir LANOUE.
Anseaume (L.), 25, 333, 349, 361, 376.
ANSELME (ROSE-ALBERTINE, FRANÇOISE), voir BAPTISTE ANSELME (ROSETTE).
ANSELME BAPTISTE (JACQUES), 309, 310 (signature) et n. 1, 355, 358.
ANTONI (Mlle), 331, 333, 337, 363.
Antonio (Don Francisco), 156.
Argenson (D'), 298, 299.
Argental (D'), 299, 335, n. 2.
ARMAND (MARIE) épouse du Sieur VERTEUIL, voir VERTEUIL (Mlle).
ARMAND (Mme), 227 et n. 1.
ARMAND, voir HUGUET (FRANÇOIS) et HUGUET (PIERRE).
ARMEL (PIERRE-ALPHONSE D'— dit BEAUMONT), 24, n. 1, 307, 309 (signature), 311.
Arouet, père, 237.
ARRAS (Mlle D'), 142.
Arrodondo (Joseph d'), 244.
ASSELINE (Mme CHARLOTTE), 359.
Assendelft, bourgmestre, 281.
AUBERMONT (Mlle D'), 142.
Aubert (Louis), 115.
AUBERT (MARIANNE), 245.
AUBERT (MARGUERITE), 245, 246.
AUDIBERT (Mlle), 364.
AUFRESNE (JEAN RIVAL, dit) 24, n. 1, 335, n. 2, 364, 370 et n. 4.

Aulnay (Judith d'), femme de Jean de Soulas, 80.
AUNAY (JOSIAS D'), voir FLORIDOR.
Autreau, 318.
Autriche (Anne d'), 86, n. 2.
Autriche (Don Juan d'), 98, 104.
Autriche (Marie-Anne d'), 95.
Auvergne (Mgr. le prince d'), 214.
Auvray (Jean), 10.
Auvray (Louis), 114.
AUZOU (COLETTE), aînée, 401.
Avaux (Le comte d'), 145, 146, 151, 152, 158 et n. 1.

B

BABEL (CHARLES), 177 (signature).
BABRON (AUGUSTIN), 258 (signature).
BACHICHE (CHARLES RICCIOTTI, dit), 209, 210 (signature), 215, 217, 254, 266, 267.
BAILLON (MARGUERITE), 254.
Balbi (Giambattista), 95, 96.
BALORÉ (MARGUERITE), femme de FLORIDOR, 80, 82.
Balzac, 8, 45.
BAPTISTE ANSELME (JEAN), 303 (signature), 304 et n. 2, 306, 313, 315.
BAPTISTE (ROSETTE), 315, 316, 317, 318, 322, 325, 327, 329, 332, 333, 334, 335, 337, 342 et n. 3, 343, 344, 345, 346, 363, 409.
BAPTISTE ANSELME (Mme FRANÇOISE GRAVILLON), 303 (signature), 304 et n. 2, 305, 306, 313, 315, 316, 318, 319, 320, 321—326, 329, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 346, 363, 409.
BAPTISTE ANSELME (JEAN-FRANÇOIS), 320, n. 1, 341.
BAPTISTE ANSELME (JEAN), le fils, 309 (signature), 310, 345.
BARBE (ANNE), femme de L. DE MANJOT, 138.
Barbier, 286, n. 5.
Barillet, 238, 239.
BARNAUD (MARIE DE), 295 (signature).
BARON (Mlle), aînée, 391, 394.
BARON (Mlle), cadette, 391.
BARON, 158, n. 1, 332, 334.
Barré, 374, 406.
BARRIÊ (JEAN-, dit FONPRn), voir FONPRÉ (JEAN).
BARVILLE (Mlle DE), 142.
Bastide (De), 339.
Baude voir Boot (Adrien).
Baudous (W. de), 10.
Baufray (Elisabeth), 224.
Baurans, 361.
Bavière (Adelaïde de), 105, 116, 117.
BEAUCHAMP (HENRI), 138, 164 (signature).
BEAUCHAMP (Sieur de), 138.
BEAUCHÂTEAU (FRANÇOIS CHASTELET, dit DE), 59 (signature), 61, n. 3.
BEAUFILS DEMARELLE (Mlle), 400.
BEAUJEAN (PHILIPPE), 216, 217.
BEAULIEU (LOUIS-DANIEL), 215.
BEAULIEU (PIERRE MARCOUREAU, Sieur de), 59 (signature), 61, n. 3, 89, 91, 93, 138 et n. 2, 141.
Beaumarchais (P.-A. Caron de), 349.
BEAUNOIR (Mme), 377.
BEAUPRÉ (NICOLAS LYON, Sieur de), 17 et n. 6, 63 (signature).
BEAUPRÉ (Mlle), 304.
BEAUMONT, voir ARMEL (P.-A. D').
BEAUTEMPS (Le Sieur de), 139.
BEAUVAIS (JEANNE DE), femme de RAINCY, 121, 122 (signature).
Beauveau (Le Marquis de), 116.
BELHOMME, 280.
BELLECOUR, 327.
Bellefond (Le Maréchal Marquis de), 143.
BELLEMONT (Mlle), 142.
BELLEROSE (PIERRE LE MESSIER, dit —), 60, (signature), 61, n. 3, 67, n. 2.
BELLEVILLE, 85, n. 1.
BELLEVILLE DE FOY, 245.
BELLEVILLE (Veuve), 401.
BENARD (PIERRE -, Sieur de BONŒIL), 128.
BERCAVILLE, 229, n. 2.

BERCAVILLE (Mlle), 299 et n. 2.
Beretti-Landi (Le marquis de), 256, 261, n. 3.
BERGAMIN (LOUIS), 377.
BERGER, 371, 373.
BERGER (Mlle), 371, 372.
Bernard, 140, 141, 399.
Bernard (Samuel), 273.
BERNARDEAU (ISAAC), 216.
BERNARDY (Mme), 304.
BERNARDI, 379.
BERNARDI (MIMI), 380.
BERNARDI (ANTOINE), 380, 381.
BERNIER (PAUL), 56, 58.
Bernières (Mme de), 265.
BERNO (Mme) voir BARNAUD.
BERTON (Mlle), 143.
Beys (Charles), 70 et n. 3.
Beverweert (Le Sieur de —), 69.
Bèze (Théodore de), 31, 33, 34.
Bicker, bourgmestre d'Amsterdam, 85.
Bicker Raye, 358.
BIDAUT (CATHERINE), 129.
BIENVILLE, 401.
Bigot, fils, 342, 343.
Bigot (J.-A.-I), 304, n. 2, 305, 342.
Bigot (Pierre), 109, 110.
BIJARD (LOUIS), 126, 127.
Birrochon (Guillaume), 204, 206, 207, 208, 213, 214, 217, 226.
BIRROCHON (GUILLAUME), le fils, directeur, 244, 251 (signature), 252, 253, 254, 255, 264.
Birrochon (Mlle), voir Vesme (Marie de).
BLAINVILLE, 342, 347, n. 7.
BLAINVILLE, 342.
Blankers (Ary), 356 et n. 1, 357, 358.
Blavières (Seigneur de), 145, n. 2.
Blondel, 69.
Boas (Joachim), banquier, 400.
BOCARD (ANTOINE), fils, 359.
BOCARD (LOLOTTE), 359.
BOCARD (ANTOINE), 359.
BOCARD (La veuve d'ANTOINE), voir ASSELINE (Mme CHARLOTTE).
BOCK (HEINRICH), 217.
Boetzelaar (De), 282.
Bohème (La princesse de —), 69.
Bohème (La reine de —), 35, 51, 52, 69, 87, 99.
Bohème (Le roi de —), 35, 51, 52, 58.
Boileau (Nicolas Despréaux, dit), 128.
Boisrobert, 20.
Boisseau (Marthe), 98.
Boissy (L. de), 285, 329 et n. 1, 376.
BOISVERT (BERNARDE), femme de JEAN THOMAS, Sieur de LA MAITRIE, 120 (signature), 121.
BON (CORNEILLE), 249, 250.
Bonaventure (Cæsar de), 86, n. 1.
BONCOURT (JEAN HILLARET, Sieur de), 121 (signature), 128 et n. 3, 164.
BONIOLI (JEAN), 411.
BONN (CORNELIUS), voir BON (CORNEILLE).
BONNAL (Veuve J.), 340 (signature).
Bontemantel, 139.
Bontemps, 302.
BONY (SAVINIEN), 49 (signature).
Boot (Adrien), 253 et n. 1.
Bor, acteur hollandais, 24, n. 1.
Boreel, 145.
BORGNE (GILBERT), 267.
Bosch (Egbert), 403.
Boufflers (Le maréchal de), 198, 199, 206.
BOUILLET, 199.
Bouillon (Le Cardinal de), 143.
BOULANGER (CRÉPIN), 267.
Bourbon (Catherine de), duchesse de Lorraine et de Bar, 80.
Bourbon (Charlotte de), 38.
Bourbon (Louis de —, prince de Condé), 86, n. 3.
BOURDAIS (MARIE-THÉRÈSE MISSOLI, femme de), 340 (signature), 341, 406.
BOURDAIS (Mlle), voir ANTOINE (Mlle).
Bourdet (Veuve), 77.
Bourdon, tapissier, 396.
BOURGEOIS (THOMAS-LOUIS), 267.
Bourgogne (Mgr. le Duc de), 155.

Boursault, 142, 320, n. 3, 333, 376.
BOUTENQUOIS, 199.
BOUZON, 280.
BOUZON (HENRIETTE), 280.
Boyer, 297.
Braams (Damianus), 252.
Brandebourg (L'Electeur de), 112.
Brandebourg (Jean-Sigismond), 11.
Brandon (Nicolas), 56, 57.
BRAULT, 304.
Bray (Guy de), 9, n. 2.
BRÉCOUR, voir BRÉCOURT.
BRÉCOURT (GUILLAUME MARCOUREAU, dit DE), 61, n. 3, 115, 138, n. 1, 139, 140, 141, 142, 144, 147, 149, 150, 152, 153, 156, 184.
Bredero, poète hollandais, 10, 12, 14, 18.
Brederode (Johan-Wolfert de), 68, 69, 184.
Brederode (Madame de), 69, n. 1.
Brésil (Le prince du), 241, 243.
BRETAN (Mlle), mère, 142.
BRETAN (Mlle), fille, 142.
BRIAMONT, mère, 142.
Brienne (De), 94.
Brinvillier (Mme de), 144.
BRISSE (EMANUEL), 401.
BRIZARD, 370.
BROCHARD, cadet, 364.
BROCHARD (RENÉ), 372.
BROCHARD (FRANÇOIS), 24, n. 1, 331, 336, 355, 358, 359, 362, 363, 364 et n. 2. 365.
BROCHARD (Mme), 364.
BROCQ (PIERRE DE), 268, n. 1.
Brosseron (Christophe), 56, 57.
Brosseron (Vespasien), 50, 56, 57.
Brouart (Johannes), 33.
BROUIN, 142.
BROUTIÈRE (RÈMY —, dit DES ROSIERS), 102.
Browne (Robert), acteur anglais, 11.
Brueys (Isaac), tailleur, 226, 227.
BRUIÈRE (DE), 398.
Brunet, 342, n. 3.
Brunswick (George-Auguste, prince de), 383.
Brunswick (Le duc de), 127, n. 2.
Brunswick (La duchesse de —), 55.
Brunswick (Henri-Jules de), 11.
Bruyn (Peter), 38, n. 1.
Bruyn (De), machiniste, 29.
Bruyn (C. de), notaire, 312, n. 7.
Bruyn (Franchois de), maître d'école fr., 30, 31.
Bruyn (H. de), notaire, 159.
Bruyns (Pieter), 131.
Buffequin (Denis), décorateur, 107.
BUGNET (MATHIEU-NICOLAS), 400.
BULTOS, 382 et n. 2, 383.
BUSSIER, 379.
Butaye (Boniface), 50.
Buysero (Dirk), 161.

C

CADEROUSSE, 116.
CADILHAN (LÉON), 173 (signature).
Cahusac, 337.
CAILLAULT (FRANÇOIS), 166 (signature).
CALAIS (JÉRÔME), 353.
Callot, 332.
CALMUS, 398.
CAMÉLI (PHILIPPE-AUGUSTE FERRIER, dit), 330, 355, 358, 359.
CAMÉLI (Mlle), 328, 329, 330.
CAMOT (JOSEPH), 254.
Campistron, 333. 377.
Campra, 227 n. 1.
CANEL, 372.
Capadoce, 369.
Carel-George, Comte de Wassenaer, 345.
Carelsz (Adam), acteur hollandais, 16.
Casanova de Seingalt (Jacques), 3.
Casser (Mad.), 345, n. 2.
CASTELLÉNO (MARIE-JEANNE), voir PÉLISSIER (Mlle MARG.).
CATALDE, 254.
CATIN, fille de Mme ROCHOIS, 254, 257.
Caullier (Charles), 95.
Cavalli, 256, n. 2.
Cavallier (Jean), 237, 238, 239.

CAVALLIERI (PHILIPPE), 267.
CAVION (PIERRE), 266, 267.
CÉLICOURT (PIERRE), 401.
Celle (Le duc de), 127.
Cérou (De), 329.
CHABANCEAU (CHARLES DE LA BARRE), voir LA BARRE (CHARLES DE).
CHABANCEAU (LOUIS —, dit LA BARRE) voir LA BARRE (LOUIS).
CHABANCEAU (PIERRE (I)) voir LA BARRE (PIERRE CHABANCEAU (I), Sieur de).
CHABOT (MARIE-LOUISE), 256.
CHALAIZE, voir JEANNAUX DE CHALAIZE (A.-F.).
Châlons (René de), prince d'Orange, 9, n. 1.
CHALUS (LOUIS DE —, Sieur de RAINCY), 121, 122 (signature).
CHAMBLY (JEANNE), 178.
CHAMBOT (CHARLES-MARTIAL REBUT DE), 341, 347 et n. 7.
Chamfort, 377.
Champein, 377.
CHAMPNOUVEAU (JEAN GODART, Sieur de), 112 (signature).
CHAMPMESLÉ, 158, n. 1.
CHAMPVALLON (JEAN DE LOST, Sieur de), voir LOST (JEAN DE).
CHANFLEUR, 304.
CHANNOUVEAU, voir CHAMPNOUVEAU.
Chantreau, 245, 246, 249.
CHANTRELLE (JEAN —, Sieur DU BOCCAGE), voir DU BOCCAGE.
Chanut, 94.
CHANVALLON (Mlle), 331, 332, 336.
Chapotton, 107.
Chappuzeau (Samuel), 53, 82, 88, n. 1, 116.
CHARLES, 379.
Charles-Gustave, prince de Suède, 93.
Charles I, roi d'Angleterre, 31.
Charles (Le prince), 300.
Charpentier (Guillaume —, dit le Chevalier de Tournelle), 173.
Charles XII, roi de Suède, 245, 247, 248.
CHARPENTIER (MARIE-THÉRÈSE), 201 (signature), 202, 204, 210, 215, 217, 224.
CHASTEAUVERD (J.-B. DE LORME DE), 159, 179, 255, 259 (signature), 260.
CHASTELET (FRANÇOIS —, dit DE BEAUCHÂTEAU) voir BEAUCHÂTEAU.
CHÂTEAUNEUF, 157.
Châteauneuf (Le marquis de), 236, 237.
CHAUMONT (FRANÇOISE), 267.
CHAUMONT (Mlle DE), 142.
CHAVIGNY, 381.
CHEVALIER (JEAN SIMONIN, dit), 129.
Chevalier (Nicolas), 240, 241, 242, 243.
CHEVALIER (VICTOR-AMADÉE), 173.
CHEVALIER (PIERRE), 348, 385.
CHEVALIER, 394.
Chevalier, 329.
Chevalier d'Herbain, 374.
Chevrier (Fr.-A. de), 316 et n. 4, 317, 318, 320, 326, 328, 329, 330, 332, 334, 362, 366.
Chimay (Le prince de), 104.
Christian IV, roi de Danemark, 124.
Christian V, roi de Danemark, 124.
CHRESTIEN (BALTHAZAR), 165, 166.
Christine de Suède, 31, 88, 93, 94, 95, 96, 97.
CIFFONELLI, 408.
Cimarosa, 376.
Claesz (Jacques), maître d'école fr., 31.
CLAINVAL (DE), 142.
CLAIRIN (GERMAIN-, dit VILLABÉ) voir VILLABÉ.
CLAIRON (Mademoiselle), 24 et n. 1, 25, 332, 410.
CLAIRVAL (DE), 382.
CLAIRVILLE, cadet, 398.
CLAIRVILLE, 395, 397, 398, 399 et n. 3.
CLAIRVILLE (Mlle), 371, 373, 398.
Clara (Thérèse), 159.
CLAVEL (THÉRÈSE), 219.
CLAVEL (JEAN), 219.
CLAVEL (HENRI), 219.
CLAVEL (SCIPION), 130, 133, 219.
CLAVEREAU (CATHERINE-VICTOIRE), 400.

Clément, musicien, 85, n. 1.
Clément, pape, 254.
CLERMONT (CHARLES SAVOYEN, Sieur de), 129.
CLERSELIER (DENIS —, Sieur de NANTEUIL), voir NANTEUIL.
Cletcher (Thomas), joaillier, 76.
Clottu (Jean-Louis), 345 et n. 2.
Colardeau, 369.
Coligny (Louise de) femme de Guillaume d'Orange, 33, 39.
Collato, 376.
Collé (Ch), 349, 361.
COLLOT D'HERBOIS (JEAN-MARIE), 385, 387 (signature), 388, 389, 390, 392, 393, 394, 395.
Colmenar (Le comte de), 127.
Colvo (Le général), 143.
COMPAIN DES PIERRIÈRES, 318, 319, 320 et n. 1, 352, 363.
Comte Palatin (Le), voir Bohème (roi de —), 175, n. 3.
Comtesse Palatine (La), voir Bohème (reine de —).
Condé (Le prince de), 9, n. 1, 94, 95, 96, 98, 99, 104, 115.
Condé (La princesse de), 91.
Conon de Béthune, 5.
CONSEIL, 76, n. 5.
CONSEIL (LAURENS —, Sieur d'ARGIL), 76, n. 5.
CONSEIL (LOUISE), 76.
CONSTANT (ANTHOINE), 56.
Constapel (H.), libraire, 317.
Coole (Abel de), 243.
Coquerel, 86, n. 4.
CORBIN (MARCEL), 304, 355, 358, 359, 371, 398.
CORBIN (Mlle), 358, 398, 399.
CORBIN (Mlle), fille, 398.
Corneille, (Pierre), 10, 19 et n. 2, 25, 26, 35, 40, 62, 63, 78 et n. 4, 79 et n. 2, 80, 81, 82, 107, 142, 143, 185, 246, 291, 369.
Corneille (Thomas), 20, 369, 380.
Corver, (Martin), acteur hollandais, 23, 24 et n. 1, 25, 339, n. 1, 392, 410.
COSSART (ANTHOINE), 56, n. 3, 71, 72 (signature), 73 et n. 5, 77, 83, 91.
Coster (Samuel), 14.
COUBEL (PHILIPPE), 137.
Couperin, 271.
Courbois (Charles), 226.
COURCELLES, 280.
COUVAU, 280.
COUVRECHEF (LOUISE), 258.
Créange (La famille), 116.
Crébillon, 320.
Crébillon, fils, 320.
CRESSANT (FRANÇOIS-DE BERNARD), 24, n. 1, 303 (signature), 304 et n. 2.
CRESSANT (LOUIS), 303 (signature), 304 et n. 2.
CRÉTÉ (PHILIPPE), 264, 266.
Cromhout, 30.
Cronström (Daniel), 245.
Crosnier (Jean), 153, 154, 155, 156.
Culembourg (Le comte Florent de —), 69, 70.
Cunha (Don Louis da), 243.
Cusance (Béatrix de), 86, 98.

D

DACIER, 266.
DACIER (Mlle), 266.
DALAINVAL (AUGUSTIN), voir DALAINVAL (CHARLES).
DALAINVAL (CHARLES), 370, 371, 372 et n. 2.
DALAINVAL (Mlle), 371.
DALCOURT, 142.
Danchet, 227, n. 1.
Dancourt, 20, 239 et n. 1, 246.
DANCOURT (Mlle), 335, 343.
DANCOURT (MARIE-CLAUDE GUÉANT, dite), voir GUÉANT.
DANCOURT (LOUIS), 343, 344, 347.
Danemark (Le roi de), 38, 88, 348, 393.
DANGÉ (Mlle), 320, 328.
DANGEVILLE, 334.
Dardon (Henri), 272.
Daullé (I), 273.
Dauphin (Le marquis), voir Sardan.

DAUQUERRE (MARIE), 401, 406.
Dauvergne, 331, n. 2.
David, machiniste, 398.
DECHAMBRE, 280.
DÉI (Mlle), 365.
DELAMOTTE (HENRI), 245.
DELAYET (JEAN), 214, 215, 216 (signature), 217.
Del Sotto, 272, 285, n. 5.
Delis (Jean), boulanger, 295.
Delys, voir Du Liz.
DEMONCEL (FRANÇOIS), 339, 340 (signature). 341, 348, 349.
DEPOIX, père, 398.
DEPOIX, fils, 398.
DÉRESMOND (Mlle), 397.
DERY (J. B.), 178, n. 4, 180.
Des Aides, 349.
DESBROSSES (Le Sieur), 199.
DES BROSSES (Giraud), 171.
DES BROSSES (ANTHOINE), 171, 173 (signature), 178.
DES BROSSES (MARIE), 171.
Descartes, 88.
DESCHAMPS (CLAUDE —, Sieur de VILLIERS) voir VILLIERS.
DESCHAMPS, 327, 330, 331, 333.
Des Croix (Chrestien), 10.
Deseschaliers (Guillaume), 197.
DESESCHALIERS (LOUIS), 193, 196 (signature), 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 229, 230, 231, 232, 234, 251.
DESESCHALIERS (La demoiselle) voir DUDARD (CATHERINE).
DESESCHALIERS DE VAURENVILLE (LOUISE), 263 (signature), 264.
DES ESSARS (MARIE), 179.
DES ESSARS (PHILIPPE), 305, 306.
DES ESSARS (JACQUES), 116.
DESFONTAINES, 17, 102.
Desfontaines (Nicolas), 263, 266, 267.
Desforges, 376.
DESFORGES (PIERRE), 253, n. 1, 263, 269, 270, 278, 286.
DES HAYES (FRANÇOIS), 355, 358, 359.
DES HAYES (Mlle), 358.
DESJARDINS, 304.
DESMARES (RICHARD), 130 et n. 2, 131 (signature), 139.
DESMARETS, voir DESMARES.
DES MARETS (Mlle), 364.
DESPAS, 245.
DES ROSES, 317, 320, 325, 326, 327.
DES ROSIERS (RÉMY BROUTIÈRE, dit —), 102.
Des Tort (Mme), 273.
Destouches, 317, 330, 353, n. 1, 369, 377.
Destouches (Anne), 197.
DIARD (Mlle), 205, 220.
Diderot, 330.
Dijckerhoff (Dirk), 264.
DIMANCHE (LOUISE), femme de MOUCHY, 263 (signature), 264, n. 1.
DISINOIS (CHÊNES), 286, n. 4.
Dominique (P. E. Biancolelli, dit), 320.
DOMMAILLE (BERNARD), 174 (signature).
Dooldorp (Henri), 224.
Dorat (C. J.), 350, 374, 376.
DORFEUILLE (PHILIPPE-ANTOINE), 398, 402 et n. 3, 403 (signature).
DORIMOND (NICOLAS), 20, 105, 106, 109, 110 (signature).
Dorival, 341.
DORMONT, 24, n. 1.
Doublet (Ph.), 136, 162, 163.
Doulson (Jean), 225.
Drion (François), 90.
Droste (Coenraet), 158 et n. 1, 175, n. 3, 199, n. 2, 241, n. 3.
Drouais (H.), 273.
DROUET (PIERRE), directeur, 262.
DROUIN (LOUIS —, dit DE LOUIS) voir LOUIS (DE).
Du Belloy, 369, 406.
Du Bled (Nicolas —, Marquis d'Uxelles), 228, 239.
DU BOCCAGE (JEAN CHANTRELLE, Sieur), 128, 130, 131 (signature), 132, 137, 139.
Du Bois, 145, n. 2.
Dubois (Le cardinal), 261, n. 3, 265, n. 2.

Du Bois (Jacques), 121, 123, 129 (signature).
Du Boulay, 398.
Duboulois (Antoine), 339, 340 (signature), 341.
Du Bourg (Vincent), 121, 122 (signature).
Du Bourg (Louis Benoist), 256, 260.
Dubuisson-Aubenay, 69, 72, 84, n. 3.
Dubuisson (Jacques), 177 (signature), 178.
Dubuisson (Marie), 177, 178 (signature), 179.
Du Camp (Jacques), 58.
Du Castel (Marie-Anne), 313.
Du Charge (Agnes), 225.
Du Chasteau (Jehan), 77.
Du Château (Jean Lambert, dit), 106, 113, 114.
Du Châteaufort, 209.
Duchemin (Pierre), 245, 249.
Duchemin (Mme Gillette), 245.
Duchêne, 143.
Dudard (Eustache), 231, 257.
Dudard (Catherine), 196, (signature), 197, 198, 199, 200, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 210, 213, 214, 216, 219 222, 223, 224, 227, 231, 232.
Dudard (Pierre), 197.
Dufour (Gabriel), libraire, 374.
Du Four (Jacques), maître d'école fr., 29.
Dufraine (Nicolas), 90.
Dufrény, 286, n. 5.
Dugazon (Pierre-Antoine Gourgaud, dit), 289.
Dugué (Nicolas), 331, 332, 333, 334, 337, 340 (signature), 347, 362, 363.
Du Guet, 171.
Du Hamel (Jacques), 10.
Dujardin (Marianne), 262 (signature) et n. 1, 266.
Du Lac (Marianne), 380.
Dulacq (Claude-Gabriel du Tremblay, dit), voir Du Tremblay.
Du Lee (Gilles), 106.
Du Liz (François Lopes), 221 et n. 2, 222, 244, 253, 254, 255, 257, 262, 271 (signature), 272, 273, 274, 275, 276, 277 et n. 3, 278, 279, 280 et n. 2, 281, 284, 285, 286 et n. 2, 290, 409.
Du Locq (Elisabeth), 219.
Du Majot (Nicolas), 178.
Dumagni (Mlle), 279.
Du Mail (Jean-Charles), 401.
Dumaniant, 374.
Du Maraud (Mlle), 398.
Dumège, 391, 395.
Duménil (Fr.), 280.
Dumesnil (Jacques), 258 (signature)
Du Messy, 199.
Dumirail, 278, 279, 280, 286.
Du Mont (Le Sieur), 142.
Du Mont (Mademoiselle), 142.
Dumont (Marie —, dit Prévost), femme d'Anselme Baptiste, 309 (signature), 310 et n. 1, 355, 358.
Du Moulin (Mlle), 357.
Dumouriez (Charles-François), général fr., 26, 157, 190, 407.
Du Mouriez [Mouriés] (Anne), 153.
Du Mouriez (François-du Périer), voir Du Périer.
Dun, 227 et n. 1.
Duni, 338, 377.
Du Noyer (Mme), 231, 232, 215, 236, 237, 238 et n. 1, 239, 240, 242.
Du Noyer (Olympe), 235, 236, 237, 238, 239.
Du Noyer, 235, 237, 240.
Du Périer (Anthoine-François), 157.
Du Périer (Claude), 153.
Du Périer (François), 153.
Du Périer (François du Mouriez —), 140, 141 (signature), 152, 153, 154, 155, 156, 157, 159.
Du Perlis (Louis), 178.
Du Pin (Joseph –, Sieur de Landas), 109 et n. 1, 110 (signature), 115.
Du Plan (Mlle), 365.
Duplessis (Mlle), 207.
Du Plessis, 356, 357.
Duplessiz, 116.

Du Pô de Villette (Le chevalier), 238, 239.
Du Pon (Jenois), 268, n. 1.
Du Pont, 142.
Du Port (Jean), 353.
Du Pré, 406.
Du Pré (Moïse), 219.
Du Puis, 379, 380.
Du Puis, cadet, 379.
Duranville (Christine-Cornette de), 406.
Du Rivier (Marie-Anne), 405.
Dupuis, 371, 372,
Du Rocher, 280, n. 2.
Du Rocher (George), 179, 196 et n. 1.
Du Rocher (Marianne), 180.
Du Rosier (Louis), 313.
Duruissel, 408.
Du Ryer (P.), 20.
Du Saurin, 400, 402.
Du Sautoy, 267.
Du Tilleul, 327, 328, 333, 334, 336, 341.
Du Tilleul, fils, 331, 332, 336.
Du Trasay (Michelle), 102.
Du Tremblay (Claude-Gabriel —, dit Dulacq), 244.

E

Electeur (Le Prince), 69.
Eléonore, reine de Suède, 246.
Elisabeth, princesse de Bohème, 35.
Elisabeth, reine d'Angleterre, 11.
Emmanuel, 371.
Engelbert II, comte de Nassau, 9, n. 1.
Enghien (Le duc d'), 104.
Ennis (A.), notaire, 139.
Ernest Casimir de Nassau, 54, 55.
Estrades (Le comte d'), 143.
Eubens (Robert), 267.
Eugran (Ambroise), prêtre, 197.
Exéa (Simon d'), 74.

F

Fabre d'Eglantine, 190, 376, 395, 396, 397, 398, 399.
Fabre d'Eglantine (Ph.-Fr.-N.), 399.
Fabre d'Eglantine (Mlle) voir Godin Le Sage (Marie-Nicole).
Fagan, 279.
Fagel, pensionnaire, 146, 282.
Faguel (Abigaël), 30.
Farine (Jean), 40.
Fariolo, voir Cossart.
Farisseau, 158.
Farraguet (Marthe), 258 (signature).
Faur, 376.
Favart (Mme M. J. B. — née Du Ronceray), 329, 361, 362.
Favart (Ch.-S.), 25, 299, n. 2, 329, 332, 350, 361, 362, 369.
Favon (S.), notaire, 137, 202, 206, 214, 215, 229, 231.
Favon (S.), fils, notaire, 261, 285, n. 5.
Feind (Barthold), 194.
Fénelon (Le marquis de), 299.
Fenouillot de Falbaire, 369.
Fériol (Le docteur), voir Cossart.
Ferrari (Francisco), 311, 312.
Ferret, notaire, 199.
Fierville (Mlle), 398.
Fierville (Charles), 147 et n. 2.
Fierville (Pierre Guichot, dit), 296 et n. 3, 297 (signature), 299.
Fillandre, voir Philandre.
Finet (J.), notaire, 90, n. 4.
Flamme (J.-F.), directeur, 383, 384.
Fléchelle (Hugues Guéru, dit —), voir Guéru.
Fleurimont (Jean-Pierre), voir Fleurimont (Pierre-François).
Fleurimont (Pierre-François), 364, 370, 371, 372 et n. 2, 374.
Fleury (Mme), 377, 379 et n. 2, 380, 381.
Fleury, le jeune, 379.
Fleury (Adelaïde), 380.
Fleury (Augustin), 165, 166.
Fleury (Florence), 380.
Fleury (Le cardinal de), 300.
Fligny, 304, n. 2.
Florence (Marguerite), 178.
Florent V, 4, 5.
Floridor (Charles de Soulas, Sieur de), 121 (signature), 180.

FLORIDOR (JOSIAS DE SOULAS, Sieur de PRIMEFOSSE, dit), 17, 78, 79, 80, 81, 82 et n. 3, 83, 184.
FLORIOR (CLAUDE), 215.
Foncenade (Le comte de), voir Sardan.
FONPRÉ (MARIE-JEANNE DE), femme de JEAN DE LORME, 255 (signature), 260.
FONPRÉ (JEAN-BAPTISTE DE), 256, 268 (signature), 269.
FONPRÉ (JEAN BARRIÉ, dit), 138, 159, 164.
Fonseca (Le baron de), 272, 276.
FONTAINE (JEAN-BAPTISTE), 340 (signature).
Fontanelle (De), 374.
FONTENAY (DE), 279, 280.
Fontenelle, 63.
FONTENEUIL (JACQUES POUMIER, Sieur de), voir POUMIER.
Fonteny (Jacques de), 50, 56.
Forcroi, 271.
Förster (Caspar), compositeur, 124.
Fortier, notaire, 66.
Fortier, notaire, 276, n. 1.
Foscarini, 152.
Fosse (Sieur de), 72.
FOUILLARD (MICHEL), 280 (signature), 284, 285 et n. 5.
FRANCISQUE (JEAN), 257, 260, 261, 262 (signature), 263, 266, 267, 279, 281, 282, 283, 284 et n. 1.
FRANCISQUE (FRANÇOIS MOILIN, dit), voir MOILIN.
FRANCISQUE (Mme), 262.
FRANCŒUR (FRANÇOIS), 273, 275, 276, 277, 320.
Fransen (Jean), 138.
FRÉDÉRIC (CAROLINE), 360, 361, 362, 363.
FRÉDÉRIC (CHARLOTTE), 338, 360, 361, 362, 364.
FRÉDÉRIC (Les enfants du Sr.,), 360, 361, 362.
FRÉDÉRIC (Le Sieur), 360, 361, 362.
Frédéric, roi de Bohème, 35, 69.
Frédéric V, Comte Palatin, voir Bohème (roi de).
Frédéric-Henri, prince d'Orange et de Nassau, 9, 39, 67, 68 et n. 1, 70, 74, 77, 135, 140, n. 1.
Frédéric II, roi de Danemark, 124.
Frédéric III, roi de Danemark, 122, 123, 124.
Frédéric, roi de Prusse, 297, 298.
Frédéric I, roi de Prusse, 298, n. 1.
Frédéric II, roi de Prusse, 339 et n. 3 et 4.
Frédérique-Sophie-Wilhelmine (La princesse), 339 et n. 1.
Frédérique-Louise-Wilhelmina, 383.
Frémeaux (Abraham-Pierre), avocat, 402, 403, 404, 405.
Frénilly (Auguste-François Fauveau, baron de), 370.
Fréron, 316, n. 4.
Freschot, 230 et n. 1, 232, 233, 239.
Fresnel (G.), 48.
FRESQUET DE MONGLAT voir MONGLAT (Fr. de).
Furet (Chr), 214.
Fuzelier (Louis), 320, n. 2.

G

GALIAN (LOUIS), 60 (signature), 61 et n. 3.
GALLE, 280.
GALLOIS (JEAN-BAPTISTE), 268, n. 1.
GANIÉ (REMOND), 341.
GARIN (LOUIS), 226, 227.
GARNIER, 356 et n. 1, 357.
Garnier 10.
GASSOT (JEHAN), 66.
GAUBIER, 317, 321.
Gaudard (Jean), 243.
GAUDILLION, 398.
GAUSSIN (Mlle), 330.
Gautier d'Epinal, 5.
Gauvin (Sébastien), 47, 48.
GAY, 280.
Gayner, 111.
GAZEL (JOACHIM), 377.
GÉDEAU (MICHEL), 165.
Gérard (Balthasar), 8.
GERNEVALDE, 390, 391, 395.
Gersdorf (Wolfgang), 194.

Gevers (P.), 382.
GIEMI (ANTOINE), 249.
Gilbert (G.), 20.
GILBERTS (GUILLAUME DE MONTDORY, Sieur des —), voir MONTDORY.
GILE, 139.
GILLIAM (ROGER), 268, n. 1.
Gilliers, 239, n. 1.
Gillis, maître de fr. 28.
Giponi (Andréas), décorateur, 159.
Girray (Bastien), machiniste, 214, 217.
GODIN LE SAGE (MARIE-NICOLE), 397, 398, 399.
Goldoni, 338, 350.
Goldschmidt (Ezéchiel), 346, n. 2.
GONNIER (ANNE), femme de CHALAIZE, 346, n. 2.
GORLA (JEAN JACQUES DE), 102, n. 1.
GOURDIN (Mlle), 142.
GOURGAUD (PIERRE-ANTOINE —, dit DUGAZON), voir DUGAZON.
GOURLIN DE ROSELIS (CHARLES), voir ROSELIS.
GOURVILLE, 320, 327, 331.
GOURVILLE (Mlle), 331, 332, 333, 334.
GOURVILLE, 136, n. 1.
GRAAFF (DANIEL DE), 168, n. 1.
GRAAFF (VALENTIN DE), 268, n. 1.
GRAAFF (Mlle DE), 268, n. 1.
GRAMMONT DE ROSELLY, 368, 369, 375.
Grande Bretagne (Le roi de la), 112, 294.
Grandjeu (Alexandre), 226.
GRANET, 257.
Granet (Fr.), avocat, 276.
GRÉCOUR, 371, 405.
Green (John), acteur anglais, 11, 12, 83, n. 6.
GRENIER, 332, 333, 334, 336, 364.
Grétry, 349, 350, 374, 376, 377, 382.
Grétry (Mlle), 376.
Grim (John), voir Green(John).
GRINGALET, 40.
Groenevelt (François), 311.
Grovestin (Douwe Sirtema, baron de), 308, 311.
GUÉANT (MARIE-CLAUDE —, dite DANCOURT), 313.
GUÉRIN (CHARLES), 57 (signature), 58, 61, 66 et n. 2, 73 et n. 1, 89, 90, 93 (signature), 96, 100, 121, 122 (signature).
GUÉRIN (MARGUERITE), 121, 122 (signature).
GUÉRIN, dit L'ESPÉRANCE, voir GUÉRIN (CHARLES).
GUÉRIN (LOUISE), 197.
GUÉRIN (LOUISE), 85 (signature), 86, n. 1, 88.
GUÉRIN (ROBERT —, dit LA FLEUR), 60 (signature), 61, n. 3.
Guernoval (Le grand-bailli de), 89.
GUÉRU (HUGUES —, dit FLÉCHELLE), 60 (signature), 61, n. 3, 67, n. 2.
Guidel (Charles), 307.
Guillaume le Taciturne, voir Orange (Guillaume I d').
Guillaume I, voir Orange.
Guillaume II, stathouder, 9, 12, 39, 69, 74, 75, 76, 84, 85, 86, 88, 96, 135.
Guillaume III, stathouder, 9, 22, 88, 135, 144, 150, 151, 162, 175, 211, 298, n. 1.
Guillaume IV, 304.
Guillaume V, 312, 329, 337, 338, 339 et n. 1, 381.
GUILLAUME (JACQUES), 56, 58, 60 (signature) 61, 66 et n. 2, 73, n. 1.
GUILLOT (LOUISE-THÉRÈSE), 340 (signature), 341.
GUYART (Mlle GERMAINE CONNET DE), 207, 214 (signature), 215, 216.
GUYOT (FRANÇOIS), 263.
GUYOT (MICHEL), 263.
Guyot de Merville, 350, 376.

H

Hacquard (Charles), 161.
Hagha (Le comte), 393.
Haguemer, voir Haguenier.
Haguenier (Me) 47, 48, 57, 60.
HANNETAIRE (D.'), 299, n. 2, 319, 320.
Hanovre (L'Electeur de), 127, n. 2, 164.
HANUS (ANTOINE), 215.
Haraucourt (La famille), 116.

HARDY (ALEXANDRE [LE] –), 61, n. 3.
HAREN (ROBERT —, Sieur de LA TESSONNIÈRE), voir LA TESSONNIÈRE.
Harman (Caspar), notaire, 401, n. 7.
HARVEY (GÉRARD), 268, n. 1.
HAUTEFEUILLE (TOUSSAINT LE RICHE, Sieur de), 72, 73, 74, n. 2, 76, 77, n. 1, 90, 96, 102 (signature).
Hauteroche, 20, 142.
HAY (CATHERINE DE), 280.
HÉBERT, directeur, 302 et n. 4, 396.
Hébrard (Elie), 204, 208, 209, 211, 213, 214, 215, 216, 223, 224.
Heerman, 10.
Heinsius (Nicolas), 76.
HENDELINE (LOUIS), 174.
Henri IV, 80.
Henri VI, roi d'Angleterre, 11.
Henriette, princesse de Bohème, 35.
Henriques (Esther Du Liz —), 221, 272.
Henriques (François), 217, 221, 223.
Hérault, 276, 279, n. 1.
Herbert (Sir H.), 81.
HERBOIS (COLLOT D'), voir COLLOT D'HERBOIS (J.-M.).
HERBOIS (Mlle D'), 392.
HÉRICOURT (D'), 333, 334, 336, 364.
HERMET, 215.
Herni (Mlle) 277.
Hesse (Le landgrave de), 383.
Hesse (Maurice de), 11.
Heurti, 398.
Heussen (Jeanne), vve H. Dooldorp, 224.
Heyns (Pierre), 30, 31.
Heyns (Zacharie), 30.
Heynsius, Pensionnaire, 176.
HILL (JACOBUS), 268, n. 1.
HILLARET (JEAN —, Sieur de BONCOURT), voir BONCOURT.
Hoefnagel (Susanna), femme de Christian Huygens, le père, 33.
Hœufft, conseiller à Nimègue, 130.
Hoffmann, 376.
Hogensteyn (Augustin), charpentier, 244.
Hogmann, 388.
Holstein (Le duc de), 245.
Holstein (La duchesse de), 246, 247, 249.
Hongrie (La reine de), 300.
Hope, banquier, 370.
HOQUELIN (FRANÇOIS), 77.
Horma (Mlle), 162, n. 2.
HÔTEL (Mlle D'), 371.
Howard (Sir C.), 11.
Hozier (d'), 72.
Huart (Me), 47, 48, 57, 60.
HUAU (NICOLAS), 270 (signature), 289, 291 et n. 4, 292 et n. 1, 293, 294.
HUAU (Mlle), 327, 330, 337.
Hubault (Laurens), 50.
HUGUET (FRANÇOIS-ARMAND —, dit ARMAND), 279, n. 1.
HUGUET (PIERRE —, dit ARMAND), 307, 309 (signature), 311, 312.
HUSSON (CLAUDE —, Sieur de LONGUEVAL), 59, 63 (signature).
Huyberts (Huybert), 296, 301, 302, 304, 305, 306, 307, 308.
Huygens (Christian), le père, 31, 33, 34.
Huygens (Christian), 8 et n. 4, 106, 136 et n. 2, 137, 139.
Huygens (Constantin), fils du poète, 162.
Huygens (Constantin), 8 et n. 4), 15, 33, 78 et n. 4, 79 et n. 2, 80, 86 et n. 4, 87 et n. 2, 88 et n. 3, 106, 163.
Huygens (Maurice), 33.
Huygens (Susanne), 136, 137, 139.

I

Isabelle (L'Infante), 64.
Isebrant, 257.

J

JACOB (LOUISE), femme de DU PIN, 109, n. 1.
Jacques I, roi d'Angleterre, 51.
Jan de Oude, 68.

JANNEQUIN (CLAUDE —, dit ROCHEFORT), 108.
JANNEQUIN (GENEVIÈVE), 152 (signature).
JANNEQUIN (MADELEINE), femme de FR. DU PÉRIER, 152.
JANON (Mlle), 142.
JANSSEN (JEAN), 217.
Janssens, Notaire, 115.
Jaucourt (François de), 169.
Jaure (De), 377.
Javelle (Guillaume), 47, 48.
Jean le Vieux voir Jan de Oude.
JEANNAUX DE CHALAIZE (ANTOINE-FRANÇOIS), 340, 341 (signature), 343, 346, n. 2, 385.
Jeannin, ambassadeur de France, 7.
Jeannin, 5.
JELIOTTE, 320.
JENOIS (J.), 286 et n. 4.
JILLIOT, fils, 372.
JILLIOT (Mlle), cadette, 372.
Joarno (Mathurin), 216.
JODELET, 94.
Jodelle, 51.
Joinville, 275, 277.
JOLIMONT (NICOLAS), 109, 110 (signature), 113, 121.
JOLLY, 280.
JOLY (Mlle), 199.
Jones (Richard), acteur anglais, 11.
Jonghe (M. de), 127.
Joseph II, 381.
JOUBERT (Mlle), 332, 333, 334, 335, 336.
JOUBERT, 332, 334, 336.
JULIEN, 304.
JULLIEN (JACQUES), 353 et n. 1 et 2, 366, 367, 370, 371, 385.
Junius (Hennrich), 28.
Justus-Karel, 407.

K

Kersteman (Pierre Lievens), 381, 382.
Ketelaar (Bernardus), 267, 268.
Keyzer (De), acteur hollandais, 16.
Knol, 161.
Koenerding (J.), 170.
Kok (De), charpentier, 352.
Kreutzer, 377.

L

LA BARRE (ANNE DE), cantatrice, 85, 86 et n. 4, 87, 88 et n. 4, 125.
LA BARRE (ANTHOINE DE), 71 et n. 2 et 3,
LA BARRE (CHARLES DE), 86, n. 1.
LA BARRE (FRANÇOIS HENRIEL, dit), 102.
LA BARRE (JOSEPH DE), 87, n. 2, 88, n. 3.
LA BARRE (LOYS DE), 56, 59 (signature), 61, n. 3, 63 (signature).
LA BARRE (LOUIS CHABANCEAU, dit), 85 et n. 1 (signature), 86 et n. 1, 184, 197.
LA BARRE (Mademoiselle), cantatrice française, voir LA BARRE (ANNE DE).
LA BARRE (PIERRE DE), 73 et n. 2, 85, 88, 90, 91, 96, 184.
LA BARRE (PIERRE CHABANCEAU (I), Sieur de), 87, n. 2, 88, n. 3.
La Barre de Beaumarchais (De), 290, 291.
L'ABBÉ, 253, n. 1.
LABRUYÈRE, chanteur, 371.
La Chapelle (J. de), 20.
LA CHAPPE (ANNE DE), femme de TOUSSAINT LE RICHE, 74, n. 2, 96, 102.
La Court (Pierre de), 102, n. 5.
LA CROIX (JACQUES DE), 63 (signature).
La Crose (François de), 209.
LA FEINTE, 142.
LA FLEUR (LION), 171, 173 (signature).
LA FLEUR (ROBERT GUÉRIN, dit —), voir GUÉRIN (ROBERT).
LA FONT (DE), 331, n. 3.
LA FONTAINE, voir RUFFIN (ETIENNE) et RUFFIN (LOUIS).
La Fontaine (Jean de), 333, 376.

La Fonte (Jeanne de), 86, n. 1.
La Garigue, 149, 150, 151.
La Garille (Anthoine de), 173 (signature).
La Garonne (François de), 257 (signature), 258.
Lage (Marie de), 180.
La Grange, 152.
La Grange (Nicolas de), 329.
La Granière (De), 112 (signature).
La Haye (Charles de —, Sieur de Romainville) voir Romainville.
La Lauze (Marc-Anthoine), 249, 267 (signature).
Laloss, voir La Lauze.
La Maîtrie (Jean Thomas, Sieur de), 120 (signature), 121.
La Mare, 333.
La Mare (Mlle de), voir La Marre (Mlle de).
La Marre (Mlle de), 246, 247.
La Martinière (Ch.-C.), 209.
Lambert, 364.
Lambert (Jean —, dit Du Château), voir Du Château.
Lambert (Jean-Baptiste), 209.
La Montagne (Pierre de), maître à danser, 210.
La Motte, 171.
La Motte, 333, n. 1.
La Motte (De), 199.
La Motte(Mlle de), 256 (signature), 261, n. 3.
La Motte (Marie), 364.
Lamplanet (Guillaume), 66.
Lan (François de), 105.
Lan (Hugues de), 81, 105, 116, n. 1.
Lan (Jeanne-Françoise de), 110.
Lan (Hurfrius de), voir Lan (Hugues de).
Lancel (Antoine), maître d'école fr., 33, 34.
Langelé (Mme), 272.
Langelé, fils, 272.
Langelé, 272.
Langelé (Michelle-Thérèse), 272, 276.
L'Anglais, 313.
Langlois (Mlle), 330.
Lannoy (De), 240.
Lanoue, 249.
La Pérouse (La famille de), 116.
La Pierre (Antoine de), 209.
La Pierre, comédien, 111.
La Place, 333.
La Porte (Gérard de), 174 (signature).
La Porte (Mathieu Le Febrve, dit), 46 (signature), 50.
La Porte (Marie Venier, demoiselle), 16, 17.
La Ribardière, 358.
La Roque (Jacques de), 179, 248, 249.
La Salle (Paul Merle, dit de), voir Merle.
La Source (Abraham Mitallat, Sieur de), voir Mitallat.
Lastours (Monsieur de), 74.
La Taverne, 247.
La Tessonnière (Robert Haren, Sieur de), 63 (signature).
La Thuillerie (J. de), 20, 75, 76.
La Touche (De), 369.
La Tour d'Auvergne (Mauritia-Fébronia), 116.
Laujon (P.), 350.
Lauremberg, compositeur, 124.
Launai, 361, 364.
Laurent, 379.
Laurent, 337, 362, 364.
Laurent (Mlle), 333, 337, 362, 364.
Lauville, 327, 334, 336.
La Valleé, 142.
La Valleé (Mlle), 142.
Laville, 327, 336.
La Ville (L'abbé de), 299, 301.
La Vauguyon (De), 381.
Lavoy (Mlle), 371.
Lavoy (Jean-Baptiste), 159.
Lavoy (Denis), 96, 107 (signature), 108, 110, 159, 164.
Laya, 376.
Le Beau, 145 et n. 2, 146, 147, 149, 150.
Le Blanc (Anne-Catherine), veuve H. Simon, 254 (signature).

LE BORGNE (CATHERINE), femme de DUBOULOIS, 339, 340 (signature), 341.
LE CLAIR, 303, n. 1.
Le Brun, 377.
Lebrun, 407.
LE CLAIR (MIMI), 380.
LE CLERC (ELISABETH-MARGUERITE), 364, 365.
LE COMTE (JACQUES), 401.
LECOMTE (VALLERAN), voir LE CONTE.
LE CONTE (VALLERAN), 16, 17 (signature), 45, 46, 47, 48, 50, 51, 52, 55, 67, 184.
LECOUVREUR (ADRIENNE), 274, 332.
LE DUC (JEAN-FÉLIX), 267.
LE FAUCHEUX (JACQUES), 296, 297 (signature).
LE FÈBRE, 369, 380.
LEFEBVRE, 178, n. 4.
LE FEBVRE (ANTHOINE), fils, 137, 138.
LE FEBVRE (ANTHOINE), père, 137, 138 (signature), 139.
LE FONDY (ETIENNE), 66.
Le Franc de Pompignan, 369.
LE GAULCHER (PHILIBERT ROBIN, dit —) voir ROBIN.
LEGRAND (HENRI —, dit BELLEVILLE), 60 (signature), 61, n. 3, 67, n. 2.
LE GRAND (CHARLOTTE), 278, 279, n. 1, 280 (signature), 284, 285 et n. 5, 286.
LE GRAND (JULIE), 292 (signature).
LE GRAND (MARC-ANTOINE), 278 et n. 3.
Le Grand, 331, n. 3.
Le Jars (Louis), 10.
Lejeune (F.), 48.
LE JEUNE, 24, n. 1.
LEKAIN, 24 et n. 1, 328, 362, 410.
Lélio, acteur italien, 60.
Lemaire (Isaac), 7 et n, 4.
Lemaître (Charles), 147, 148.
Lemazurier, 140.
LE MERCIER (CHARLES), 217.
Lémergelle (Le Baron de), 142, 143.
LE MESSIER (FRANÇOIS), 60 (signature), 61, n. 3.
LE MESSIER (PIERRE —, dit BELLEROSE), Voir BELLEROSE.
Le Mierre (A. M.), 330, 369, 406.
Lemoine, 374, 376.
Lemonnier, 361.
LE MOYNE (MADELEINE —, femme de BEAUPRÉ), 17, 63.
L'Empérière (Marguerite de), femme de P. Corneille, 82.
LE NOIR (CHARLES), 56 et n. 4, 57 (signature), 58, 61, 62, 67.
LENOYER (DENIS) voir DENIS LAVOY.
Léonore-Christine, 124.
Léopold-Guillaume (L'Archiduc), gouverneur-général, 95, 96, 98.
LEPAGE, 396.
Le Pêcheur (Claude), perruquier, 126.
Le Riche (Toussaint), le père, 76.
LE RICHE (GERMAIN), 159 (signature), 219.
LE RICHE (TOUSSAINT —, Sieur de HAUTEFEUILLE), voir HAUTEFEUILLE.
LE SAGE (CHARLES) ,256 et n. 1, 261, 292 (signature).
Lesage, 305.
LESCALLE (DE), 280 et n. 2.
LESCALLE (Mlle DE), 279, 280, n. 2.
Lessing, 278.
Letexier (Louis), 48.
LEVASSEUR, 280.
LE VAUTREL (FRANÇOIS), voir VAUTREL.
LÉVÈQUES (JOSEPH), 313.
Levy, 301.
Lhéritier (Me), 49.
L'Hermite (Tristan), 45.
L'Honoré, Avocat, 402.
L'Honoré (Les frères), 215.
L'HUISSIER (Mlle), 371, 372.
LIANCOURT (GUILLAUME SAVOYEN, Sieur de).
Liefman Calmer, 308, 310.
Liège (Joseph de), chirurgien, 216.
LILLE (Monsieur DE), 207.
LILLE (Mme DE), 207.
Limpens (De), 375.
Lingelbach (David), 169, 170.
Lion, notaire, 256.

Liz (François Lopes de), voir Du Liz (Fr.-L.).
Lobry, notaire, 66.
LOCHON (JACQUES-FRANÇOIS), 174.
LOISEAU (GILLETTE —), veuve RENÉ BOISVERT, 120, 121.
LONGCHAMP (DOMINIQUE), 137.
LONGEAU, 401, n. 3.
LONGEAU (Mlle), 401, 405.
LONGEAU (Mlle), cadette, 406.
LONGUEIL (MARIE), femme LA ROQUE, 179.
Longuepierre, 369, 380.
LONGUEVAL (CLAUDE HUSSON, Sieur de), voir HUSSON.
Lopes (Francisco), comédien espagnol, 64 (signature), 65.
Loret, 86, n. 4, 106.
LORME (DE), 381.
LORME (JEAN DE), voir CHÂTEAUVERD (J. B. DE LORME DE).
Lorraine (Charles de), 318, 375.
LOST (JEAN DE —, Sieur de CHAMPVALLON), 138.
LOUIS (DE), comédien, 109, 113, 114 (signature), 115.
Louis XIII, 68, 80.
Louis XIV, 9, 31, 35, 82, 105, 130, 139, 140, 142, 143, 145, 228.
Louis le Grand, voir Louis XIV.
Louis XV, 298.
Louis XVI, 381, 388.
Louis (Saint), 6.
Louise, princesse de Bohème, 35.
Lourdet de Santerre, 362.
Louvois, 149.
Lulli (Domenico), 274, n. 2.
LULLI, 158, n. 1, 170 et n. 3, 171, 202, 256, n. 2, 266 et n. 3.
Lumière de Brainville (Louis), 401.
Lunebourg (Le duc de), 127, n. 2.
Luxembourg (Le duc de), 37, 142, 143.
Luxembourg (Le duc de), 275.
Luynes (L'Abbé de), 297.

M

Mademoiselle (La Grande), voir Orléans (Mademoiselle d').
Magnon (J.), 20.
MAILLART (FRANÇOIS), 263.
Mairet, 10.
MAISY (SIMON-MARTIN DE), 214.
Malherbe, 153.
Malivert, négociant, 372.
MANÉE (ANGÉLIQUE DE), voir MEUNIER (ANGÉLIQUE DE).
MANJOT (LAURENT DE), 128, 138.
MANSUI, 372.
Marais, 271.
Marcel (L.), prêtre, 109, n. 1.
MARCEL (ANTOINE), 401.
MARCELLI (PIERRE), 267, 268, n. 1.
MARCHAND, 371.
MARCHAND (GEORGE), 225.
Marcin (Madame), 91.
MARCOUREAU (GUILLAUME —, dit DE BRÉCOURT) voir BRÉCOURT.
MARCOUREAU (Mademoiselle), 138.
MARCOUREAU (PIERRE —, dit DE BEAULIEU), voir BEAULIEU.
Marcouville, 333.
MARIAU, 245.
Marie-Thérèse (L'impératrice), 296, n. 3.
MARIGNAN, 318, 320.
Maritz (Jan), 401 et n. 1.
Marivaux, 329.
Marolles (L'Abbé de), 16.
Marmontel, 332, 350.
Marsenne (Adrien —, Sieur de Belleville), 115.
MARTIN, 379.
Martin (Eléonore), couturière, 285, n. 5.
MARTIN (JEAN), 259, 260, 263.
MARTIN (MARIE), 337, 340 (signature), 341, 343, 344, 347.
MARTINELLI (CHARLES), 165, 166, 167, 190.
MARTINELLI (GUILLAUME), 165.
Martini, 376.
MASSIN, 379.

MASSIN (TRINETTE), 380.
Massy (Nicolas), 261, 264.
MATT(H)ÉE (JEAN), 91, 93.
Matus, page, 254.
MAUGIS (Mlle), 234.
MAURE (DE), 254.
Maurice, prince d'Orange et de Nassau, 9, 11, 38, 39, 40, 44, 45, 51, 52, 53, 58, 59, 67.
Mauricius (J. J.), 23.
Max-Emmanuel, 116.
MAY (ANGÉLIQUE (DE), voir MEUNIER (ANGÉLIQUE DE).
MAYEUR, 371, 373, 395.
MAYEUR (Mlle), 372.
Mazarin (Cardinal de), 75, 97, 189.
Meerhuisen, acteur hollandais, 16.
Mees (Etienne), 107.
MEEUS (J.-B.), 264, n. 1..
Méhul, 376.
MEISSNER (JEAN-PHILIPPE), 383, n. 2, 385, 401, n. 1, 402 (signature), 403, 404, 405, 406 et n. 2, 407.
MENACIER (Mme), danseuse, 364.
Ménager, 229, 239.
MERCIÉ (ANTOINE), 372.
Mercier (L. S.), 353, n. 1.
MÉRILLAN (LOUIS DE), 339, 340 (signature), 341, 346, 347, 348, 385, 386 (signature), 387, 388, 389, 390, 392, 393, 394, 395, 399, 400.
MERLE (Mademoiselle), 127.
MERLE (PAUL —, dit DE LA SALLE), 152, 154.
MESLIER (CHARLOTTE), femme de ROSIDOR, 110, 127.
Mes (Henri), 402, 403, 404.
MESLIER (MATHIAS), 66 (signature).
MÉTIVIER (FRANÇOIS), 56, 58, 60 (signature), 61.
MEUNIER (ANGÉLIQUE DE), 86, n. 3, 98, 100.
Meyer (Lodewijk), auteur hollandais, 18.
MÉZIÈRES (Mme), 364, 365.
MEZZETIN, 200.
MILLOT (PHILIPPE), 102, n. 5, 109, 110 (signature), 115 et n. 7, 116 et n. 2, 119.
MILLOT (PHILIPPE), le père, 102, n. 5.
MILLOT (Mademoiselle), 116.
MILLOT (PHILIPPE), le fils, voir MILLOT (PHILIPPE).
Milon (Charles-Samson), 284, 285.
MILSANS (Mlle), 215, 216.
Mirandi, voir Sardan.
Mirepoix (L'évêque de), 297.
MISSOLY, 196, n. 1.
Misson (François-Maximilien), 170, 171.
MITALLAT (ABRABAM —, Sieur de LA SOURCE), 101 et n. 5, 102 et n. 4, 105, 109, 110 (signature), 110, 113, 114, 115, 119, 120, 121, 122, 123, 184.
MOILIN (FRANÇOIS —, dit FRANCISQUE), 283, 284 et n. 1.
MOLÉ, 365, 388.
MOLÉ (LOUIS-FRANÇOIS —, dit DALAINVILLE), voir ALAINVILLE (J. H. D').
MOLIÈRE, 19, 20 et n. 2, 26, 55, 130, 135, 141, 154, 157, 185, 246, 291, 358, 364, 376, 377.
MONBRISON (PIERRE RESONNIER, dit) voir RESONNIER.
MONCEL (DE) voir DEMONCEL (FRANÇOIS).
MONDORY (GUILLAUME), voir MONTDORY.
MONGLAT (FRESQUET DE), 263 (signature), 264.
MONNAIS, 346, n. 2.
MONROSE (Mlle DE), 351, 371, 372, 373, 382.
MONROSE (DE), 351, 353, 371.
Monroty, 347, n. 6.
MONSEINGRE (JEANNE-FRANÇOISE), fille de PHILANDRE, 98.
Monsigny, 333, 350, 377.
MONTAUSIER (Mlle DE), 388.
MONTDORY (GUILLAUME [DE], Sieur des GILBERTS), 56, 57 (signature), et n. 1, 58, 59, 62, 63 (signature), 67.
Montfleury (A. J.), 20, 142, 241, n. 4.
Montpensier (Le duc de), 38.
Montpensier (Anne-Marie-Louise

d'Orléans, duchesse de) voir Orléans (Mademoiselle d').
Montpensier (Melle de), voir Orléans (Melle d').
Montrevel, gouverneur de Tournai, 199.
MONTVILLE (Mlle), 398.
MONTVILLE (Mlle), fille, 398.
Monvel, 349, 374, 376.
MORDAN (LOUIS), 129.
Moreau (Pierre), 61, n. 3.
Morin (Pierre), 56, 57.
MORIZOT, 401.
MOUCHE (Mlle), 318, 327, 330.
Moucheron (Balthasar de), 7.
MOUCHY (DE), 280.
MOUCHY (NICOLAS DE), 263 (signature).
MOULYN, directeur, 383, 384.
MOUSCHAIN (JEAN —, dit PHILANDRE), voir PHILANDRE.
MOUSCHINGRE (JEHAN), voir PHILANDRE.
Mouston, 331, n. 2.
MOUTON, 371.
Mozes (Jacob), 306.

N

Nagel (Le comte), 145, n. 2.
Naigeon, 362.
NANON (JEANNE), 178.
NANTEUIL (DENIS CLERSELIER, Sieur de), 119 (signature), 120, 121, 126, 127 et note 2, 130, 132, 133.
NARELLE (ADELAÏDE DE), 383.
NARELLE (MARGUERITE DE), 383.
Nassau (Anne de —), 68.
Nassau (La comtesse de —), 69.
Nassau (Guillaume de —), gouverneur de l'Ecluse, 69.
Nassau-Weilbourg (Caroline, princesse de), 329, 337, 338.
NAUDET (JACQUES), 279, 283.
Navarro (John), acteur espagnol, 82.
NESLE (Mlle DE), 327.
Neitz (J. F.), acteur flamand, 35, 409.
Nivelle de la Chaussée, 329, 337, 377.
Noblet, 223, 226.
Noblet (David), 226.
Noblet (Pierre-Nicolas), 226.
Nocé (Le comte de), 273.
Noël, 407.
Noordwijk (Le Sieur de), 69.
Noozeman, acteur hollandais, 22, 23.
Nyversele (Le Sieur), 90.

O

Obdam (Le Sieur d'), 69.
Odijk, 146, 199, n. 2.
Offermans, maître d'école fr., 30.
OLIVIER BOURGUIGNON (JEANNE), fille adoptive de PHILANDRE, 100, n. 3.
OLIVIER (MARIE), 215 (signature).
Oosterland, pasteur, 212.
OPREUIL (Mlle), 391.
Orange (La princesse d'), 165.
Orange (Guillaume I d' —, dit le Taciturne), 8, 9, n. 1, 14, 33, 38, 67.
Orange (Le prince d'), 69, 70, 75, 77, 83, 84, 86, 88, 89, n. 1, 112, 114, 136, 143, 144, 145, n. 2, 146, 147, 148, 151, 156, 157, 159, 165, 175, 183, 290, 316, 341, 348, 351, 394, 400, 410.
Orange (La princesse d'), 293, 303, 336, 348.
Orange (La princesse douairière d'), 112, 308.
Orléans (Gaston d'), 101, 102.
Orléans (Mademoiselle d'), 94, 101, 103, 104, 105, 116.
Ossone (Le duc d'), 234.
Othon II, 5, 6.
Ouville (D'), 20.

P

Paigny (Nicolas), 72.
Paisiello, 376.
Palatin (Le comte), 175.
PALLET (JEAN —, dit DE BELLEFLEUR), 110, 113.

Paltz-Neuburg (Jean-Guillaume), 175, n. 3.
Panard, 35, 279, 285, 349.
Parfaict (Les Frères), 46.
PARIS, 372.
PARIS (Mlle), 332, 337, 364.
PARIS (Mlle), fille, 364.
Passé, acteur hollandais, 369 et n. 1.
Passioné (Le comte de), 239.
Patin (Elisabeth), 216.
PATISSIER DE CHÂTEAUNEUF (SOPHIE-ELÉONORE-ERNESTINE), 157.
PATRAT (J.), 351, 352 (signature), 353, 374, 376.
PATRAT (Mme), 351.
Paule Jean-François de —, Cte de Sardan, vicomte de la Houssaye, du Languedoc etc. voir Sardan.
Paulus (Anne), 347, n. 7.
PAYONNE (LUCIE), 380.
Pedel (William), acteur anglais, 12.
PÉLISSIER (BERNARD), 274.
PÉLISSIER (Mlle MARGUERITE), 221, n. 2, 273, 274, 275, 276, 277.
PELLETIER (LOUIS), 245, 247.
Pels (Andries), auteur hollandais, 18.
Penautier, 144.
Pereyra (Jacques), 197, 198.
Pereyra (Juda), 229, 233, 234.
PÈSE (MARIE-ANGÉLIQUE), Vve de JEAN BONNAL voir BONNAL (Veuve J.).
Petit (Anne-Marguerite), voir Du Noyer (Mme).
Petit (Benoist), 50.
PETIT (FRANÇOISE), veuve du Sieur de BEAUCHAMP, 138.
PETRUCCHI, 158.
PHILANDRE (JEAN MATTHIEU DE) voir PHILANDRE.
PHILANDRE, 82, 83, 88, 89, 90, 91, 93 (signature), 95 et n. 2, 96, 97, 98, 99, 100 et n. 3, 184.
Philidor, 318, 331, 350.
Philippe IV, 95.
Philippe-Guillaume, prince d'Orange, 53.
PICQ (CHARLES), 307.
PIERRIÈRES (COMPAIN DES), voir COMPAIN DES PIERRIÈRES.
Pieyre, 377.
PIGOUE (GILLES), 138, 139 et n. 1.
PILLAY (JEAN —, dit DE LILLE), 108.
Pimpette, voir Du Noyer (Olympe).
Pinto (Isaac de), 221, 392.
Piron, 286, n. 2.
PLANTÉ, 371, 372.
PLANTÉ (Mlle), 372.
Ploos van Amstel (Me), avocat, 365.
POCHET, danseur, 364.
Podewils (Le comte de), 298.
POHUT (JEAN-BAPTISTE —, Sieur de PRÉFLEURY), voir PRÉFLEURY.
Pitrot, 332, 333, 334.
Pohut (Dominique-François), 178.
Pohut (Jehan-François), 178.
POILBOIS (CHRISTOFLE — DE RICHEMONT), voir RICHEMONT (DE).
POILBOIS (MARIE), Vve JEAN DE FONPRÉ, 154, 255 (signature), 256 et n. 1, 260.
Poinsinet (A. A. H.), 350, 376.
POIRIER VAN DER LINDEN (CATHERINE) voir VAN DER LINDEN.
POIRSSON (Mlle), 142.
POISSON (JEAN), 220.
POISSON (JEAN-LOUIS), 340 (signature).
POISSON (RAYMOND), 142, 359.
POLANDE (JACQUES), 116.
Pologne (Le roi de), 198, 201 et n. 1 et 2.
POLONI, danseur, 360, 361, 364.
Pontau, 279.
Pontèves Borgème (M.-J.), 399.
Pontèves-Tournon (Honoré, comte de), 399.
Porta (Giovanni), 274, n. 2.
Portugal (Le prince Emmanuel de), 241, n. 3, 256.
Portugal (L'infant de), 241.
Portugal (La princesse de —), 69.
Pos & Cie, 347, n. 5.
Pouchet (Lancelot), 61, n. 3,
Poudon (Sophie), 396.

POUHANAN (MATHURIN), 215.
Pouldrac (Charles), 47, 48.
POULIN (MARIE —, dite OPREUIL), 391.
POUMIER (JACQUES —, Sieur de FONTENEUIL), 128.
POUSSIN, 227 et n. 1.
PRÉFLEURY (JEAN-BAPTISTE POHUT, Sieur de), 128 (signature), 177, 178, 179.
PRÉVOST, LOUISETTE, 178, n. 4.
PRÉVOST (MARIE), 304, n. 2, 305.
PRÉVOST, père, 178, n. 4.
PRÉVOST, fils, 178, n. 4.
Prévost (Pierre), 48.
PRIN (JEAN-BAPTISTE), 231, 232, 233 et n. 4, 235, 239, 243, 296, 297 (signature), 299.
PRIN (Mlle), 232, 233, 234, 296.
Princesse Royale (La), 99.
Pris, 374, 406.
PRUDHOMME (NICOLAS), 60 (signature), 61, n. 3.
PRUNIER (CATHERINE), 102.
PRUNIER (MARGUERITE), 105, 116, n. 1.
Prusse (Le roi de), 211, 218, 225, 294, 347, n. 7.
Punt (Jan), acteur hollandais, 24 et n. 1 et 2.
Puttaert (Jacques), charpentier 90.

Q

QUERCI (DE), 142.
QUESNOT DE LA CHESNÉE (JEAN-JACQUES), 194, 195 (signature), 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 211, 217, 218, 219, 220, 222, 223, 224, 225, 232.
Quesnot (Anne), 195, 225.
QUESNOY (RÉGINE-ELISABETH DE), 209.
QUÉTANT, 369.
QUÉVREMONT, 142.
QUINAULT (FRANÇOIS), 24, n. 1, 303 (signature), 304 et n. 2, 305, 306, 357 et n. 3, 358.
QUINAULT (PHILIPPE), 19, n. 2, 20, 82, 83, 171, 256, n. 2, 266 et n. 2.
QUINAULT (Mlle), 334.
QUIVRY, 143.

R

Racine, 19 et 2, 20, 25, 26, 185, 246, 268, 369, 376, 380, 406.
Radet, 374.
Raesfeld (De), ambassadeur, 294, 295.
RAINCY (LOUIS DE CHALUS, Sieur de), voir CHALUS (DE).
RAISIN (JACQUES), 129.
RAISIN (CATO), 129.
RAISIN (BABET), 129.
RAISIN (JEAN), 129.
RAISIN (EDMÉ), 129.
RAMBOIRE (ETIENNE), 165.
Raphaël, 241.
RAUCOURT (DE), 365.
REBEL, 273, 275, 320.
Rechteren (Le comte de), 229.
Regnard, 26, 124, 162, 193, 246, 268.
RELLY (DE), 317, 321, 322, 324, 327, 328, 329, 330, 332.
RENARD (JACQUES), 268, n. 1.
RENAULT (Mlle), 247.
Reresby (John), voyageur anglais, 99, n. 3.
RESONNIER (PIERRE —, dit MONBRISON), 113, 114.
RESTIER, 304.
Réveillon (Nicolas), 47, 48.
RIAUCOURT, 143.
RIBOU (HYACINTHE), 217.
RIBOU (NICOLAS), 178, n. 4, 303 et n. 2, 304, n. 2.
RIBOU (Mlle), 304, n. 2.
RICCIOTTI voir BACHICHE (CHARLES).
RICHARD (Mlle MARIANNE), 159, 178, 179, 181 (signature).
Richelieu (Le duc de), 300.
RICHEMONT (CHRISTOFLE POILBOIS DE), 85, n. 1, 159 (signature), 220.

Rijk (F.), auteur hollandais, 25.
Rijswijk (De), 162, n. 2.
Rivet (André), 39.
Rivier (acteur hollandais), 400.
R(obert), 234.
ROBERT (GILLE), 259, 263, 265.
ROBERT (GUILLAUME), 259.
ROBIN (PHILIBERT — dit LE GAULCHER), 60 (signature), 61, n. 3.
Robinet, 86, n. 4.
ROCHOIS (MARIE), 217, 220, 222, 228, 252, 253 (signature), 257, 272.
Rodenburg, poète hollandais, 13.
Roeter (Henrick), 138.
ROGER (Mlle), 222.
Rohan (Le chevalier de), 144, 146.
Rohan (Mlle Henriette de), 53.
ROLAND (MARIE-FRANÇOISE), femme de DEMONCEL, 339, 340 (signature).
Rolland (Pierre), notaire, 203.
ROLLET, 280.
Romagnési (J. A.), 320.
ROMAGNÉSY (ANTHOINE DE), 180, voir aussi Romagnési (J.-A.).
ROMAGNÉSY (GAÉTAN DE), 177, 178, 179 (signature), 181.
ROMAINVILLE (CHARLOTTE DE), 178, n, 4.
ROMAINVILLE (BABET DE), 178, n. 4.
ROMAINVILLE (CHARLES DE LA HAYE, Sieur de), 152, 159, 177 (signature), 249.
RONAT, 280.
Ronneau (Jacques), 47 (signature) et n. 5.
RONSERRÉ (JEANNE DE), femme d'ABRAHAM MITALLAT, 101.
ROQUEFEUILLE, 372.
ROSELIS (ROSE), femme de VILLABELLE (S.), 255 (signature), 256, 260.
ROSELIS, 156, 245, 247, 303, 396.
ROSIDOR (Mme), 245, 246.
ROSIDOR (CLAUDE), 244, 245, 246 et n. 1, 248, 249, 250.
ROSIDOR (Mlle), 233, 234, 242, 244.
ROSIDOR (JEAN GUILLEMOYS DU CHESNAY, Sieur de), 110, 122, 123, 125, 126 (signature), 127, 128, 245.
ROSIMOND, 156.
ROSIER (SOPHIE DE), 380.
ROSSETTES (PHILIPPE), 166 (signature).
Rotrou (J.), 10, 20.
ROSSIGNOL (Mlle), 225.
Rotteveel (Ary Janssen), charpentier, 113, 120.
ROUPHIL, voir ROMAINVILLE.
ROUSSEAU (JEANNE), 265.
Rouweyzer, compositeur, 399.
Roux (Marie), 195.
RUFFIN (ESTIENNE DE —, dit LA FONTAINE), 17, 49 (signature), 72.
Ruffin (Guillaume de), 48.
RUFFIN (LOUIS DE — dit LA FONTAINE), 72, 101.
Rupelmonde (La comtesse de), 265.
Ryck (De), 54.

S

SABLONNIÈRES (THOMAS), 173 (signature).
Sacchini, 398.
Saint-Amour (Le comte de), 104.
Saint-Didier (Le sieur de), 145, 146.
SAINT-DIZIER (JACQUES DE), 57 (signature), 58.
Saint-Evremond, 123.
Saint-Foix, 333.
SAINT-LÉGER, 330, 361.
Saint-Maurice (La famille), 116.
Saint-Paul (Le comte de), voir Sardan.
Saint-Pierre (La duchesse de), 233, 239.
SAINVAL (Mme DE), l'aînée, 368, 369, 375, 379, 380.
SALLÉ (Mlle), 273, 406.
SALSE (GÉRARD DE), 215 (signature), 217.
SAMIAT (MARIE), Vve F. BELMOND, 306.
Sardan 144 et n. 8, 145, 146, 147, 149, 152.
Sardan de Raulo (Le comte de) voir Sardan.

Saumaise, 8, 88.
Saurin, 317, 369.
Savoie (Adelaïde de), voir Bavière (Adelaïde de).
Savoie (Ferdinand-Maria de), 117.
Savoie (Le duc de), 105.
Savoie (La princesse de), 105.
SAVOYEN (CHARLES —, Sieur de CLERMONT), 129.
SAVOYEN (GUILLAUME —, Sieur de LIANCOURT), 129.
Saxe (Anne de), épouse de Maurice de Nassau, 38.
Saxe (Antoine de), 339, n, 3 et 4.
Saxfield (Thomas), acteur anglais, 11.
Scaliger, 8, 32.
Scarlatti (Joseph), 338.
Scarron, 20, 184.
Schélandre (Jean de), 8.
SCHOTT (GÉRARD), 161, 193, 194, 195 (signature), 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209.
Schuylenburgh, Greffier, 176.
SCHWINDT, 341.
Sedaine, 25, 331, 333, 350, 353, n. 1, 361, 362, 376.
Seignor (Judas), 223.
Seingalt (J. Casanova de), voir Casanova.
SÉQUIER DE CORCETEUS, 102.
SÉRANCOUR (JEAN), directeur, 262, 283.
SERNI, danseur, 364.
SERNI (Mlle), 364.
SÉVIGNY, 247 et n. 1, 248, 249.
SIMON, père, 396.
SIMON, 396.
Simon (Hubert), 254.
SIMONIN (JEAN —, dit CHEVALIER), voir CHEVALIER.
SIMONIN (MARIE), 219.
SIRET (MARGUERITE), veuve RAISIN, 129.
SLUYTER (FRÉDÉRIC), voir FRÉDÉRIC (Le Sieur).
Soissons (La comtesse de), 101, 148.
SIRET (Mlle J.), 129.
SOL (CLAUDE), 225, 259.
Soligny (M. de), 146.
SOLIGNY, 371, 373, 408.
SOLLEIN (JEAN), 340 (signature).
Solms (Amalia de), épouse de Frédéric-Henri, 67, 68, 74.
Solms (Louise-Christine de —), 68.
Solms-Braunfels (Johan-Albrecht comte de —), 69.
SOPHIE (Mlle), 324, 329, 372.
Sophie, princesse de Bohème, 35.
Sophie-Amélie (reine de Danemark), 124, 125.
Sorbière (Samuel), 35.
SOULAS (CHARLES DE —, Sieur de FLORIDOR), voir FLORIDOR (CHARLES).
Soulas (Gédéon de), 82.
Soulas (George de), 80.
Soulas (Jean de), 80.
Sparre (La Baronne), 95.
Spatzier, acteur hollandais, 23.
Spencer (John), acteur anglais, 11.
Sprot, 40.
Staets (Elisabeth), 178, n. 4.
Starrenberg, 158, n. 1.
Steele, 287, n. 1.
Stenfert (H.), notaire, 345.
Sterlinx (Pierre), maître d'école fr., 28, 29.
Steyn, grand-pensionnaire, 348.
Stijl (Simon), auteur hollandais, 24.
Stoke (Melis), 4.
STORM (JOHAN-THOMAS), 349, 381, 383, 395, 400, 401, 404.
STORM (STANISLAS-ANTHOINE-HENRI-JACQUES), 401, 402 (signature), 403, 404, 405.
Storm (Thomas), 385.
STRIJKER (THEODORO), 162, 163, 164, 169, 190.
STRIJKER (DIRK), voir STRIJKER (THEODORO).
Strijker (Jacob), 162.
Struys (Jacob), 10.
Stuart (Elisabeth) voir Bohème (reine de).
Stuart (Marie), 75.
SUAR (MANON), 211.

Subligny, 334.
Suède (Le roi de), 38, 393.
Suède (Le prince de) voir Charles-Gustave.
Suède (La reine de), voir Christine.
SURE (Mlle), 143.
SURLIS (JEAN DE), 108, 152, 159, 177 (signature), 178 et n. 4, 200, n. 1.
SURLIS (Mlle DE), 178, n. 4.
SURLIS (ETIENNETTE DE), femme de BRÉCOURT, 115, 138, n. 1, 141.
Süss Oppenheimer (Joseph), 221, n. 2.
Sywersz (Walich), 30.

T

TABARI, 320, 324, 325, 327, 329, 330, 364.
TALMA, 351.
Tarouca (Le comte de), 241 et n. 3, 243, 254, 256, 262.
Tauzin (Antoine), 222, 228.
Ten Broek (Marie), femme de J.-F. Storm, 401, 404.
Tengnagel, auteur hollandais, 18.
Ten Hove, secrétaire, 281.
Teniers, 148.
Tessin (Nicodemus), 170, 245, 246, 247, 248, 249.
TESTE (FRANÇOIS), 267.
THÉNARD (Mlle), 175, 406.
THÉVENARD, 320.
THIDOR (CÉSAR), 225.
Thesingh (Egbert), 403, 404, 407.
THESINGH (JOHANNES), directeur, 289, 291, 292 (signature), 293, 295, 296, 301, 302, 309, 315, 316, 335,, 349.
Thieriot, 265, n. 3.
Thierry, greffier, 281.
Thierry, 331, n. 3.
Thomas (Denis), boulanger, 224.
THOMAS (JEAN —, Sieur de LA MAÎTRIE), voir LA MAÎTRIE.
Thomasso (Mme), voir Du Noyer (Mme).
Thou (De), 32, 99.
Tollens (Hendrik), 383.
Tollens (Maria-Apollonia), 383.
TOUBELLE (CATHERINE), 245, 247.
TOUBELLE (FRANÇOIS), 245, 246, 248.
TOUCHEMARIE (MARIANNE DE), 220.
TOURNEVILLE (ANTHOINETTE), 256 (signature), 260.
Tourteaux (Daniel), 217.
TOUVENELLE, 227.
Traventhal (Le prince de), 348, 393.
Trémoille (La duchesse de), 53.
TRÉPEAU (RACHEL), 16, 17 (signature).
Trivelin, 94.
TROCHE (JACQUES), 108, 245.
TROCHE DE ROSIDOR, 245, 247.
TROCHE DE ROSIDOR (MARIANNE), 247.
Troye, pasteur, 251.
Turquet (Me), 46.

U

Ulrica-Eléonora, 247.
Usingen (Le prince d'), 383.
Uxelles (Le marquis d'), voir Du Bled (Nicolas).
Uytenbogaert (Johannes), ministre pretestant, 33, 34, 68.

V

Vachon, 350.
Vadé, 331, n. 2, 361.
VALERAN, voir LE CONTE(VALLERAN),
VALETTE, 202.
VALLIOT (JACQUES), 133.
VALLIOT (JEHAN), 56, 61, n. 3, 65 (signature), 66.
VALMOND, 405.
VALOIS DE BOYVAL (FRANÇOIS DE), 178, 179 (signature) 181.
Van Antwerpen (B. D.), 10.
Van Belle (C.), 229, 251, 261.
Van Bempden (Johan), 143.
Van Beuningen, 146.
Van Bleyswijk, pensionnaire, 393.

Van Brakel (C.-J.), 404.
Van den Bergh, poète hollandais, 13.
Van de Palts (Veuve Abraham), actrice holl., 23.
Van den Hoeck, pensionnaire, 212.
Van den Nesse (Martin), 109, 119, 123, 129.
Van den Rijm (Hendrick), charpentier, 132.
Van den Sluys (F.), 305.
Van den Vondel (Joost), 18, 161.
Van de Putten (Abraham), 213, 217, 226, 244, 251.
VAN DER AA (MARIANNE), femme de LOUIS DE MÉRILLAN, 340, 341.
Van der Elst (André), 123.
Van der Elst (Jean), 90, 93.
Van der Haer, secrétaire, 393.
Van der Heyden (Jan), 157.
VAN DER LINDEN (CATHERINE POIRIER), 253 (signature), 254.
Van der Maas, 149.
Van der Spijk (Hendrik), 287.
Van Dole (Louis et Henri), 199.
Van Effen (Justus), 270, 287, n. 1.
Van Erp (Hendrik), 100, 106, 107, 108, 111.
Van Fornenberg (Jean-Baptiste), acteur hollandais, 21, 22, 136, 137, 213.
Van Gent (Frédéric-Guillaume —, Heer van Oldersom), 244, n. 1.
Van Gool (Bartholomé), 174.
Van Gool (Pierre), 39, 128, 129, 166, 174, 190, 203.
Van Gool (Veuve), 226.
Van Halle (Philips), maître d'école fr., 27,
Van Heemskerck (J.), 9, n. 3.
Van Hoogendorp (Gijsbert), auteur hollandais, 21.
VAN HOVE, 351.
Van Hoven (Jan), acteur hollandais, 23.
VAN KESSEL (CAMILLE), 217.
Van Reussen (Pierre), charpentier, 132.
Van Rijndorp (Jacob), acteur hollandais, 22, 23, 24, n. 1, 229, 231, 251, 252, 268, 269.
Van Rijndorp (Marie), 268.
Van Rijndorp (Veuve), 23, 269, 286.
Van Rode (Johanna), veuve P. van Gool, 203.
Van Schuylenburg, 180.
Van Veersen (Dirk), 315.
Van Vliet, pasteur, 211.
VARLET (ACHILLE —, Sieur de VERNEUIL), 152.
VASY (Mlle DE), 219.
Vaudeville (De), 374.
VAUTREL (FRANÇOIS [DE]), 48 (signature), 49 et n. 2, 56, et n. 2, 57.
Velt (Jacob de —), 58.
Velters (François), 138, 139.
VENIER (COULOMBE), 17.
Vérac (Le marquis de), 381, 382.
Verhagen (Maria), 213, 217.
Verheyden, conseiller à Nimègue, 130.
VERNEUIL (LOUIS DE), 255, 260 (signature), 269.
VERSIGNY (CH.-L.), 247, 248.
VERTEUIL (Mlle), 303 (signature), 304 et n. 2, 305, 306, 322, 324, 325, 327, 330, 331.
VERTEUIL, 304, 324, 325, 327, 330.
VERTEUIL (La petite), 328, 329.
Vesme (Marie de), 206, 208, 226, 264.
Viau (Théophile de), 8, 45.
VIDINI (VITTORIA), voir JOUBERT (Mlle).
VILAIN, 205 (signature), 206, 223.
VILER (Le Sieur), 139.
VILLABÉ (GERMAIN CLAIRIN, dit), 90.
VILLABELLE (SIMON), 255 (signature), 256, 260.
Villars (Le maréchal de), 228.
Ville (Monsieur De), 198.
VILLEDIEU (DE), 178, n. 4.
VILLEMONT (Mlle), 364.
VILLENEUVE, 24, n. 1.
VILLENEUVE (Mlle), 405.
VILLEPRÉ (De), 401.
Villeroy (Le maréchal de), 105.
VILLIERS (CLAUDE DESCHAMPS, Sieur de), 63 (signature), 130.
VILLIERS (FR. J. DE), 253 et n. 1, 254 (signature), 255, 257, 259.
VILLIERS (HENRIETTE DE), 259

(signature).
VILLIERS (JEAN DE), 129, 130.
Villiers (Les Sieurs), 99.
VILMAR, 143.
VINCENT, 142.
Vincent (Marin), 56.
Vincent (IJsbrand), auteur hollandais, 18.
Viole, 94.
Viot (Noël), 98.
VITZHUMB (IGNACE), 318, 352, 353, 371, 375, 376.
Vlisse, voir Duliz.
Vlitius (Janus), 76.
VOILJE (CLAUDE), 217.
Voisenon (L'abbé), 332.
Volbergen, 70.
Vole (Marianne), 127.
Vollenhove, pasteur, 212.
Voltaire (François-Marie Arouet, dit), 236, 237, 261 et n. 3, 265, 297, 298, 299, 301, 331, 335, n. 2, 353, n. 1, 363, 369, 406.
Vondel, poète hollandais, 18, 161.
Von Uffenbach (Zacharias-Conrad), 227, 239.
Voordaagh (Jacob), 268, 269, n. 1.
Vos (Isaac), poète hollandais, 16.
Vos (Jan), poète hollandais, 13.
Vos (Johan de), notaire, 123.
VOS (NOËL-ANTOINE DE), 303 (signature), 304 et n. 2, 305, 306.
Voys (De), libraire, 239.

W

Waal (De), acteur hollandais, 350.
Ward Bingley, 379.
Wassenaer (Jacob-Jean, Comte de —, Seigneur d'Obdam), 316, 335, 343, 345.
Wassenaer (Le baron de), 294.
Wauters (Pierre), bâtelier, 108.
Weilbourg (Le prince de), 383.
Westerbaen (Jacob), auteur hollandais, 21, 40.
Westrenen, 53.
Wicquefort (A. de), 87, n. 2.
Wijersz (Ev.), 28.
Wilde (H. de), notaire, 209, 224.
Willaert (Isaac), 58.
WILLAR (Mlle), 347.
Willink (Pierre), 214.
Winterfeldt (Jean-Adolphe-Louis), 238, 239.
Witt (Corneille de), 135.
Witt (Jean de), grand-pensionnaire, 19, 135.
Wolfenbüttel (Le prince de), 245.
Wood (John), acteur anglais, 12.

X

Ximénès (Le marquis de), 333.

Z

Zamponi (Guiseppe), 95.
Zède (De), 374, 376.
Zuylichem (Seigneur de), voir Huygens (Constantin).

TABLE DES MATIÈRES.

A

Abraham sacrifiant, Bèze (Th. de): à Amsterdam, 30, 31; à Leyde, 32; dans la maison de Huygens, 33—34.
Académie Bourgeoise, Panard, 285.
Academie, Duytsche, 54.
Adelaïde Du Guesclin, Voltaire, 369, 391.
Agrippa, Quinault, 20.
Alboni ou la Vengeance, Chrestien des Croix, 10.
Albonus en Rosimonda, Struys (J.), 10.
Alceste, 194.
Alceste, Quinault-Lulli, 266.
Alcibiade fanciullo, 286.
Alcibiade, Le feint, Quinault, 20.
Alcimédon, 81.
Alexandre le Grand, Racine, 20.
Alzire ou les Américains, Voltaire, 353, 365, 368, 369.
Amadis de Gaule, Quinault-Lulli, 20, 25, 170.
Amalazonte, Quinault, 20.
Amant Auteur et Valet, (L'), Cérou, 329, 351.
Amant de sa femme (L.), Dorimond, 106.
Amant jaloux (L.'), Grétry, 376.
Amants brouilles (Les), Quinault, 20.
Amants fidèles (Les), Frédérique-Sophie-Wilhelmine de Prusse, 339.
Amants opposés (Les), Bastide (De), 339.
Amants trompés (Les), Anseaume-Marcouville, 333.
Amélie et Monrose, Faur, 376.
Amitié à l'Epreuve (L'), Favart, 350, 351.
Amoureux de 15 ans (L'), Laujon, 350,
Amour Médecin, Molière, 20.
Amours de Gonesse (Les), 376.
Amours d'Eté, Pris-Barré, 374.
Amphitryon, Molière, 20, 317.
AMSTERDAM: repousse ordinairement les comédiens étrangers, 12; origine du Théâtre National, 14—15, son organisation, 15; le «Nil», 18—20; théâtre scolaire, 30, 31; le conflit avec Guillaume II, 84—85; on ferme le Théâtre National en 1672, 131; on le rouvre en 1678, 132; comédiens français au Théâtre National, 138; bagarre, 138—139; comédiens français au Théâtre National, 164—165, 170—172, 268; protestations, 269; le Théâtre de l'*Overtoomsche weg,* 355—358; une baraque au lieu du théâtre brûlé, 359; le *Vauxhall* à l'*Overtoomsche weg* 360—361, 364, 366; le *Collège Dramatique et Lyrique* au *Kadijk,* 367; au *Leidsche Plein,* 367, 371; sur l'*Erwtenmarkt,* 373.
Amusements de Flore (Les), Saint-Léger, 361.
Andromache (?), opéra, 171, 172.
Andromaque, Racine, 20, 332, 337, 380.
Andromède, Corneille, 35, 107.
Annette et Lubin, Mme Favart, Lourdet de Santerre, 351, 362.
Antigone, Garnier, 10.
Aran en Titus, Vos (J.), 13.
Ariadne, Thomas Corneille, 369, 380.
Aristomène, Marmontel, 332, 333.
Aristote Amoureux, Pris-Barré, 406.

Arlequin étourdi, 243.
Arlequin Hulla, Crébillon fils, Romagnési, Dominique, 320, 326.
Armide, Quinault-Lulli, 202, 204, 206, 208, 210.
Arsène (La belle), Monsigny, 377.
Astrate, Quinault, 20.
Attila, Corneille, 19.
Atys, Quinault-Lulli, 170, 208, 210, 256.
Avares (Les deux), Grétry, 351, 376.
Aventurière (La fausse), Anseaume, 361.
Aveugle clairvoyant (L'), 351.

B

Bacchus, voir *Fêtes de l'Amour et de Bacchus.*
Baguette de Vulcain (La), Dufrény, 286.
BAIL DE L'HÔTEL DE BOURGOGNE; avec Valleran Le Conte, 47—48, 48—49, avec les Com. du Prince d'Orange, 56—57; avec les comédiens du roi, 61; avec les comédiens espagnols, 65; avec les comédiens du Prince d'Orange, 66;
BAGARRES AU THÉÂTRE; à La Haye, 111; à Amsterdam, 138—139; à La Haye, 254, 266.
Bajazet, Racine, 20.
BAPTISTE (Mme FrançoiseGRAVILLON): directrice en 1761, 315; correspondance avec Compain des Pierrières, 318—320; une mère pour ses comédiens, 335—336; renonce à la direction, 340: s'engage comme actrice, 341; rente viagère, 346.
BAPTISTE (Rosette): directrice en 1761, 315; son costume dans «Junie», 329; jugement sur son jeu, 337; *Complainte* sur son départ, 342-344; testament en sa faveur du comte de Wassenaer, 345—346.
Barbier de Séville (Le), Beaumarchais, 353.
Bassa de Tripoly (Le), 382.
Bataille de Hoogstet (La), Quesnot de la Chesnée, 224, 225.
Bataille de Ramélie (La), Quesnot de la Chesnée, 224, 225.
BEAULIEU, (PIERRE MARCOUREAU, Sieur de); comédien du Roy, 61; comédien du Prince d'Orange, 88—89; à Bruxelles, 91; comédien de la Reine de Suède, 93; sa femme, 138; père de Brécourt, 14.
Bérénice, Racine, 20.
Bergers protégés par l'Amour (Les), 334.
Bertholde à la Ville, Anseaume, 361.
Béverley ou le Joueur anglais, Saurin, 351, 369.
Blaise et Babet, Monvel-de Zède, 374.
Blaise le Savetier, Sedaine—Philidor, 331, 361.
BLANKENBURG, théâtre sur l'*Overtoomsche Weg,* 356—358.
BOHÈME (la Reine de): représentation à Rhenen par ses filles, 35—36; admire Anne de la Barre, 87; assiste à des représentations françaises, 99.
BOHÈME (le Roi de): sa cour à La Haye, 35; fêtes à La Haye en son honneur, 51—52; représentation française en 1623 à laquelle il assiste, 58.
Bohémienne (La), Mouston, 331, 361, 362.
Bourgeois Gentilhomme (Le), Molière, 20.
Bourru bienfaisant (Le), Goldoni, 350.
BRÉCOURT (Guillaume de): à Maestricht en 1673?, 140—141; biographie succincte, 141; bretteur incorrigible, 144; se fait comédien du Prince d'Orange, 144; tâche d'enlever Sardan, 144, 147; rencontre Charles Lemaître, 147—149; se lie avec Le Beau, 149; on met à sa disposition des soldats d'Ypres, 149; il se rend à Amsterdam, 149; essaie en vain de s'emparer de Sardan, 150; doit se retirer, 151; obtient son pardon, 152.
Britannicus, Racine, 20, 329, 380.

Brouetteur italien (Le), Pitrot, 334.
Bûcheron (Le), 391.
BUIKSLOOT: opéra, 169.

C

Cadi dupé (Le), 360, 362.
Cadmo, Il, Forster (Caspar), 124.
Cadmus et Hermione, Quinault-Lulli, 20, 25, 170.
Café ou l'Ecossaise (Le), Voltaire, 322, 351.
Calas (Jean), Laya, 376.
Caliste, Colardeau, 369.
Calisto, Cavalli, 256.
Calixte, voir *Calisto*.
Camelli, Dalayrac, 377.
Caravane du Caire (La), 384.
CASANOVA: au théâtre avec le ministre de Turquie, 3.
CASUARIESTRAAT: Jeu de Paume de Van Gool, 190; aménagé en théâtre, 190; Jeu de Paume de Noblet, aménagé en théâtre, 226; voir SALLES DE THÉÂTRE.
CASUARISTES ET VOORHOUTIENS, 270—271.
Cercle ou la Soirée à la Mode (Le), Poinsinet, 350, 376.
CHAMBRES DE RHÉTORIQUE: au XVIe s., 7; l'«Académie Néerlandaise», 14; elle devient le «Théâtre National», 14—15.
Chasseurs (Les), 332.
Chasseurs et la Laitière (Les deux), Duni, 377.
Chinois (Les), Naigeon-Favart, 362.
CHRISTINE DE SUÈDE: représentation des jeunes jésuites devant elle, 31; Claude Saumaise, Descartes, Anne de la Barre à sa cour, 88; son abdication, 93; son passage par les Pays-Bas, 94; son séjour à Bruxelles, 94; ses relations avec Condé, 94—95; ses divertissements, 95—97; ses comédiens, 98—100.
Chryséide et Arimant; traduction hollandaise de Heerman, 10.
Chryséide et Arimant, Mairet, 10.
Cid, Corneille, 9, 10, 40; première représentation en français en Hollande, 70.
Cinna, Corneille, 20, 143.
Cid, De verduytste, Heemskerck (J. van), 9.
Clémentine et Desormes, Monvel, 376.
Clochette (La), Anseaume, 376.
COLLOT D'HERBOIS: détails sur sa vie, 387; auteur, 387—388; contrat, 388-389; jugements sur son jeu, 390—391; jugement de Pinto sur son jeu, 392; démêlés avec Mérillan, 393—394.
Colonie (La), Sacchine, 398.
COMÉDIE «LARMOYANTE»: 25.
Comédie sans comédie, Quinault, 20.
COMÉDIENNES FRANÇAISES: 16; les premières actrices fr., 16—17.
COMÉDIENS ANGLAIS AUX PAYS-BAS AU XVIIe s.; 11—12.
COMÉDIENS DE CAMPAGNE: 37—40; dans les cours princières, 37; aux Pays-Bas, 38—40; troupes anglaises 11-12, 37; troupes italiennes, 37-38; à l'Hôtel de Bourgogne 50, 60; troupes espagnoles, 38; à l'Hôtel de Bourgogne 64—65; troupes françaises 13, 38; pourquoi en Hollande 38; La Haye résidence, 38; les princes d'Orange, 38—39; autorisation des autorités à La Haye, 39; salles de spectacle, 39—40; nombre des comédiens, 40; hostilite de l'Eglise, des autorités et du public, 40; sympathie des princes d'Orange, 40; organisation des troupes de campagne, 189.
COMÉDIENS DE LA REINE DE FRANCE, à La Haye (1668), 119; contrat avec un charpentier, 120; à Bruxelles troupe (1669), 120; composition de la troupe, 120; contrat d'association, 120—121; à Lille (1669) 121; recrue de nouveaux comédiens, 121; à La Haye (1669), 121; ils passent un contrat avec Rosidor pour aller au Danemark, 122; Saint-Evremond juge leur jeu, 123; ils ont quitté La

Haye fin 1669, 128; cette troupe sous *Du Boccage*, 132; contrat avec un charpentier, 132; scission de la troupe, 132.

COMÉDIENS DE M. LE DAUPHIN DE FRANCE, à La Haye, 129; à Bruxelles, 129; composition de la troupe, 129.

COMÉDIENS DE MLLE D'ORLEANS: à St.-Fargeau, 103—104; aux Pays-Bas espagnols, 104; arrêtés à Namur, 104; reçoivent un sauf-conduit, 104; à Lyon (1658), 105; jouent devant le roi, 105; composition de la troupe, 105; ils vont à Chambéry, 105; à Turin, 105; à Dijon (1660), 105; à Gand, 105; à La Haye, 106; bail pour louer le Jeu 'de Paume, 105; contrat avec un charpentier, 105; Chr. Huygens les voit jouer, 106; ils retournent à Paris, 106; *Dorimond* directeur, 106; ils vont à Bruxelles, 107; ils changent de théâtre, 107; reviennent en Hollande, 108; contrat avec un charpentier (1662), 107; passent un bail pour louer une salle à Bruxelles, 109—110; à La Haye (1663), 111—112; reçoivent une subvention du Prince d'Orange, 112; à Bruxelles en 1664, 113; à La Haye, 113; à Anvers, 114; à Gand, 114; à Bruxelles (1664—1665), 114—115; en 1666, 115; à Dijon, 115; la troupe dispersée, 115.

COMÉDIENS DE SA MAJESTÉ BRITANNIQUE: 175; composition de la troupe, 177—180.

COMÉDIENS DU PRINCE D'ORANGE: 43—91; à La Haye en 1605, 43; rivalité entre la Cour de Hollande et les Magistrats municipaux, 43; les comédiens jouent dans d'autres villes, 44; à Leyde, en 1608, en 1613, 44, 51—52; à La Haye en 1610, en 1612, 44; à Nimègue en 1615, 52; à Nantes en 1618, 52—53; à Amsterdam en 1619 et avant, 54; à Utrecht, 54—55; à Paris en 1622, 56—57; à La Haye en 1623, 58; à Paris en 1624, 58—59; en 1625, 59—60, 63; en 1626, 61, 65—66; ils ne jouent pas *Mélite*, 62—63; en 1627 à Paris, 65—66; en 1627 à Senlis, 66; en 1629 à Paris, 67; en 1638 à La Haye, 69—70; composition de cette troupe, 71—73; la troupe refusée à Harlem, 73; à Narbonne en 1645, 74; à La Haye en 1648, 76—78; Floridor parmi eux 78—80; Floridor en Angleterre, 80—83; Floridor à Utrecht en 1649, 83; les Com. du Pr. d'O. à Utrecht en 1650, 83; se transportent à Bruxelles, 88, 90; à Gand en 1651, 89; à Lille et à Valenciennes en 1653, 91; leur arrivée à La Haye, en 1678, saluée avec joie, 136; composition de la troupe, 137—138; Brécourt en fait partie en 1681, 139—140; François du Périer, 140; après le départ de Du Périer, 157; composition de la troupe, 159.

COMÉDIENS-ENFANTS: la troupe d'Edmé Raisin, 129; les «Enfants du Sieur Frédéric», 360—362; la troupe de Bernardi, 379; celle de Mme Fleury, 379, 381.

COMÉDIENS ESPAGNOLS; à Bruxelles, 64—65; à l'Hôtel de B., 65; à Londres, 82.

COMÉDIENS FRANÇAIS: à Aix-la-Chapelle, 245, à Amiens, 387, à Angers, 51, 77, 387; à Anvers, 38, 114, 252, 254, 388; à la Vté d'Arques, 57; à Avignon, 387; à Berlin, 295; à Bayreuth, 296; à Blois, 101, 103; à Bordeaux, 49, 372, 387, 391; à Bruxelles, 73, 79, 89, 90, 91, 93, 95—99, 107, 108, 109, 110, 113, 114, 115, 117, 119—121, 128, 129, 130, 132, 158, 159, 181, 266, 267, 283, 285, 289, 291, 299, 318—320, 330, 352, 375, 377, 383, 400; à Caen, 387; à Cambrai, 261; à Chalon-sur-Saône, 396; à Chambéry, 105; à Copenhague, 122, 123, 125—127; à Dijon, 104, 105, 115; à Douai, 387, 388;

à Dunkerque, 330; à Dusseldorf, 330; à Francfort, 51; à Gand, 89, 105, 108, 110, 114, 296, 398; à Grenoble, 74; à Hanovre, 286, 294; à Hambourg, 85, 211, 242; à Liège, 379; à Lille, 56, 71, 73, 91, 121, 198—200, 387; à Londres, 80—82, 218; à Luxembourg, 397; à Lyon, 101, 102, 104, 105, 366; à Maestricht, 140—144, 395, 397—399; à Mannheim, 330; à Mecklembourg, 250; à Metz, 115, 127, 245, 330; à Mons, 178, 200; à Munich, 116, 296; à Namur, 104, 396—397; à Nantes, 53, 387, 388, 401; à Narbonne, 74; à Nevers, 61; à Orléans, 102; à Paris, 46—51, 56—57, 58—64, 65—67, 106, 273—277, 278, 279, 330, 387, 397; à Poitiers, 103; à Prague, 249; à Reims, 391; à Rennes, 262; à Rouen, 51, 77, 198, 245, 365; à Saint-Fargeau, 103, 104; Saint-Quentin, 402; à Saumur, 82, 103; à Sedan, 397; à Senlis, 66; à Stockholm, 245—249, 312; à Strasbourg, 51, 127, 279, 397; à Thionville, 127; à Tournai, 199; à Tours, 101, 103; à Troyes, 396; à Turin, 105, 116, 233, 296; à Valenciennes, 91; à Varsovie, 200, 201, 217; à Vienne, 303, 365.

Comédiens français aux Pays-Bas: à *Amsterdam,* 13, 54, 138, 164, 170—172, 267 (kermesse), 268, 335, 353, 355, 359, 360, 362, 363, 367, 370, 371, 373; à *Breda* (kermesse), 384; à *Delft* (kermesse), 267; à *Dordrecht,* 384 (kermesse); à *Gouda* (kermesse), 267; à *Harlem,* 73, 163, 164, 267 (kermesse), 349 (kermesse), 361; à *La Haye,* 13, 43, 44, 51, 52, 58, 68, 76, 85, 90, 96, 98, 99, 100, 106, 107, 108, 111, 112, 113, 114, 120, 123, 128, 129, 132, 136, 137, 140, 152, 156, 159, 165, 166, 174, 175, 177, 178, 179, 194, 202, 211, 213, 217, 226, 244, 252, 255, 257, 260, 262, 263, 264, 267, 269, 270, 281, 283, 289, 291, 292, 293, 300, 302, 304, 305, 311, 315, 330, 335, 336, 340, 348, 349, 351, 375, 379, 380, 385, 399, 400, 403, 404; à *Leyde,* 13, 44, 51, 407; à *Maestricht,* 140, 142, 143, 395, 398; à *Middelbourg,* 384 (kermesse); à *Nimègue,* 52, 130; à *Rotterdam,* 267 (kermesse), 304, 379, 381, 382, 383, 384; à *Utrecht,* 13, 54, 55, 83, 229, 241, 243, 267 (kermesse), 286, 303 (kermesse), 339, 353 (kermesse), 364 (kermesse), 379, 405, 407.

Comédiens hollandais, 15; comédiens de profession, 15—16; pas de femmes dans les troupes hollandaises, 16; les premiers com. holl. à La Haye, 21; J.-B. van Fornenbergh, 21—22; Noozeman et Rijndorp, 22—23; Spatzier et la Vve A. v. d. Palts, 23; M. Corver, 23—25; chassés par Frédéric-Henri en 1642, 74; on leur préfère les comédiens français, 157—158; à Buiksloot, 169; à La Haye, 176; admis au Congrès de la Paix à Utrecht, 229, 231; au Buitenhof, 252; au Denneweg à La Haye, 252; à Delft en 1729, 268; jugement de La Barre de Beaumarchais, 291; à Utrecht en 1766, 339; concurrence des comédiens français, 376; à Rotterdam, 379, 381; sous Corver, 392.

Comédiens italiens: à Leyde, à Utrecht (1672), à Nimègue (1679), 37—38, 143; à l'Hôtel de Bourgogne, 50 (Alfieri), 60 (Lelio); au Théâtre National d'Amsterdam, 136, 172; à La Haye, 136, 267, 312—315; à Utrecht, 286.

Condé: rencontre la reine Christine de Suède, 94—95; assiste à la représentation d'*Ulisse,* 96; tient sur les fonts baptismaux le fils de Philandre, 98; les comédiens du prince, 98; autorisation aux comédiens de Mademoiselle d'Orléans par égard pour Condé, 104; le prince protège ces comédiens, 115.

Confidences (Les fausses), 363.
Consentement forcé (Le), Guyot de Merville, 350, 376.
CONSISTOIRE DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE: s'oppose contre lee représentations de comédiens, 21—22; (1648), 77; (1663), 110—112; (1668), 119; (1672), 130, 132; (1679), 138; (1683), 165; (1694), 175; (1695 et 1696), 176, 177; (1699), 180; (1702), 211—213; (1714), 251—252; (1740), 294; (1743), 296; (1781), 399; (1782), 400.
Contretemps (Le), De la Grange, 329.
Coquette (La fausse), Gaubier, 317, 321.
CORVER (Martin): directeur d'une compagnie hollandaise, 23; ses réformes, 24; ses modèles français, 24; rival de *Jan Punt*, 24; se plaint de la préférence de la maison d'Orange pour le théâtre français, 339; son jugement sur Collot d'Herbois, 392; réformateur du théâtre hollandais, 24, 410.
Coupe enchantée (La), La Fontaine, 376.
COUR DE HOLLANDE: rivalité avec les Magistrats de La Haye, 43, 212—213, 281—282; sa juridiction, 43.
COUR DE LA HAYE: un petit Versailles, 9.
Criminel (L'honnête), Fenouillot de Falbaire, 351, 369.
Critique des Satyres de M. Boileau (La), Rosidor, 128.

D

DÉCORATEUR: *feinteur* à l'Hôtel de Bourgogne, 62: J.-B. Angelini met en scène *Ulisse all' Isola di Circe*, 96; Denys Buffequin, au Marais, 107; Andréas Giponi dans la troupe des comédiens du Prince d'Orange, 159; Bastien Girray, machiniste, 214, 245.
Dehors trompeurs on l'Homme du jour (Les), 351.
Démocrite prétendu fou, Autreau, 317, 331.
Dépit Amoureux (Le), Molière, 20, 338.
DESCARTES: à la cour du roi de Bohème, 35; en Suède, 88.
Descente aux Enfers (La), Chapotton, 107.
Déserteur (Le), Sedaine-Monsigny, 350, 351, 353.
DESESCHALIERS (Louis): rencontre Quesnot de la Chesnée, 196; son mariage, 197; à Rouen, 198; à Lille, 198; à Tournai, 199; à Mons, 200; en Pologne, 200—201; contrat avec Quesnot, 202—203; veut se défaire de celui-ci, 205; démêlés avec Quesnot, 206—208; écarte son associé, 209; doit fermer l'opéra à cause de la mort de Guillaume III, 211; rouvre le spectacle, 213; démêlés avec Elie Hébrard, 214—215, 216; accord entre eux, 224; difficultés avec un tailleur, 226—227; autorisé à donner des représentations àUtrecht en 1712, 229; destitué de la direction de l'opéra, 231.
Dettes (Les), Champein, 377.
Diable à quatre (Le), Sedaine, 361.
Didon, Le Franc de Pompignan, 369.
DIRECTEURS DE THÉÂTRES PERMANENTS: Adams (J.-P.-P.), 377; Alainville (J.-H. d'), 363—366; Armel (P.-A. d'-, dit Beaumont), 307—311; Bachiche (Ch. Ricciotti, dit), 267; Baptiste Anselme (Mme Fr. Gravillon), 315—339; Birrochon (G.), 244—264; Bourgeois (Th.-L.), 267; Brochard (Fr.), 355—363; Bultos, 382—383; Caméli (Ph. A. Ferrier, dit), 355—359; Cavion (P.), 266—267; Chevalier (P.) 348; Chrestien (B.), 165—166; Clairville, 395—399; Corbin (M.), 355—359; Dalainval (Ch.), 370—372; Deseschaliers (L.), 209—231; Desforges

(P.), 263—269, 286; Des Hayes (Fr.), 355—359; Dimanche (Louise), 263—264; Dujardin (Marianne), 262—266; Fierville (P. Guichot, dit), 296—299; Flamme (J. F.), 383—384; Fleurimont (P. F.), 370—374; Fleury (Mme), 377—381; Fleury (A.), 165—166; Fonpré (J.-B. de), 269; Francisque (J.), 257—262; Frédéric (Le Sr.), 360—362; Guyot (F. et M.), 263; Hébert, 302, 396; Huau (N.), 289—292; Huguet (P.-, dit Armand), 307—312; Jeannaux de Chalaize (A.-F.), 340—346; Jullien (J.), 353—371; Koenerding (J.), 170; de Faucheux (J.), 296—297; Le Grand (Julie), 292; Le Sage (Ch.), 292; Lingelbach (D.), 170; Maillart (F.), 263; Martinelli (Ch.), 165—167; Meissner (J. Ph.), 383—385, 402—407; Mérillan (L.), 346, 385—400; Monglat (Fresquet de), 263—264; Mouchy (N. de), 263; Moulyn, 383—384; Narelle (Marguerite de), 283; Patrat (J.), 351—353; Picq (Ch.), 307; Prin (J.-B.), 231—243; Quesnot de la Chesnée (J.-J.), 194—219; Ribou (N.), 303—304; Schott (G.), 193—203; Storm J.-Th.), 381—401; Storm (St.-A.-H.-J.), 401—405; Strijker (Th.), 162—164; Verneuil (L. de), 269; Vitzthumb, 352—353, 371—376.

Dissipateur (Le), Destouches, 377.

Distrait (Le), Destouches, 369, 398.

DIVERTISSEMENTS DE COUR: à *Bruxelles*, 95—98; à *Copenhague*, 124—125; à *Londres*, 81—82; à *Mecklembourg*, 250; à *Munich*, 116; à *Stockholm*, 245—249; à *Varsovie*, 200—201.

Divertissements du Temps ou la Magie de Mascarille, Rosidor, 127.

Dokter tegens Dank, Nil Volentibus Arduum, 20.

Dom Carlos, Ximénès, 333.

Don Sanche d'Arragon, Corneille, 79.

DORIMOND: comédien de Mlle d'Orléans, 105; auteur, 106; à Paris, 106.

Dot (La), 379.

Droit du Seigneur (Le), Martini, 376.

DUDARD (Catherine): son mariage, 297; sa vie à Rouen, 198; à Lille, 198; à Tournai, 199; à Compiègne, 200; à Mons, 200; en Pologne, 200; à La Haye 203—205; tribulations avec Quesnot, 206—209; avec Hébrard, 214; habilité en intrigues d'amour, 222; à Utrecht, 231.

DU LIZ (François): parenté, 221; caractère, 221—222; son amour pour Mlle Rochois, 222, 228; son amour pour la fille de Mlle Rochois, 254; ses démêlés avec le Sr. de Villiers, 254—255; il protège Jean Francisque, 257; se brouille avec Mlle Rochois, 257; son premier voyage en France, 271; son amour pour Mlle Langelé, 272; second voyage à Paris, 273; ses démarches auprès de Mlle Sallé, 273; auprès de Mlle Pélissier, 273—274; elle cède, 274; elle le trompe avec Francœur, 275—276; Du Liz se venge, 277; il est condamné, 278; son amour pour Mlle Herni, 277—278; il se fâche contre Desforges, 278; il débauche deux acteurs, 278; il charge Naudet d'organiser un opéra, 279; il en charge Dumirail, 279—280; il en charge Fouillard, 280; il favorise Charlotte Le Grand, 284; elle s'enfuit, 285; elle revient, 286; les concerts de Du Liz, 290—291.

DU NOYER (Mme): quelques détails sur sa vie, 235; sa vie à La Haye, 236; son travail littéraire, 236; publication des lettres de Voltaire, 237; Jean Cavallier se venge d'elle, 237—238; elle est raillée dans le *Marige précipité,* 239—240; son jugement sur la représentation à l'hôtel du Cte de Tarouca, 242—243; sa conduite au bal, 243.

DU NOYER (Olympe): son aventure avec Voltaire, 236; leur correspondance publiée, 237.

DU PÉRIER: maître des comédiens du Prince d'Orange, 140, 153; sa famille, 153; le «laquais de Molière», 153; Crosnier l'attaque dans son *Mercure Burlesque,* 153—156; le prince d'Orange le subventionne, 156; comédien à Paris, 156; importateur des pompes à incendie à Paris, 157; son petit-fils, le général Dumouriez passé en 1793 les frontières de la Hollande, 157.

E

Ecole des Femmes (L'), Molière, 20, 376, 406.
Ecole des Maris (L'), Molière, 20.
Ecole des Pères (L'), Pieiyre, 377.
Edipus en Antigone, Baudous (W. de), 10.
Effets de la Mère Nature (Les prodigieux), Goldoni-Scarlotti, 338.
Eloge de la Vertu ou le Tribut des cœurs, Compain des Pierrières-Vitzthumb, 318, 319.
Embarras des Richesses ou Arlequin Jardinier (L'), D'Alainval, 359,
ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS: au XVIe s., 8.
Ensorcelés on Jeannot et Jeannette (Les), Mme Favart, 330, 361, 362, 395.
Epouse Suivante (L'), Chevrier (F.-A. de), 316.
Epreuve (L'), Marivaux, 329, 331.
Epreuve réciproque (L'), De la Font (Le Grand, Alain, Thierry), 331, 351.
Erice ou la Vestale, De Fontanelle, 374.
Erreur (L'heureuse), Patrat, 376.
Esclavage de Psyché, Panard-Fagan, 279.
Esope à la Cour, Boursault, 320.
Enfant prodigue (L'), 28.
Enlèvement d'Hélène (L'), 162.
ETATS: de Bretagne, 53; de Languedoc, 74.
Etourdi (L'), Molière, 20, 242, 331.
Eugènie, Beaumarchais, 349.
Europe Galante (L'), Quinault-Lulli, 202, 210, 262.
Europe réconforée par la vue de la Paix (L'), Mauricius (J. J.), 23.
Evénéments imprévus (Les), Grétry 374.

F

FABRE D'EGLANTINE: ses lettres à Clairville (Maestricht), 395—398; détails sur sa vie, 397; peintre, 398; auteur, 399.
Fanfan et Colas, Mme Beaunoir, 377.
Fantaisie italienne, 243.
Fantôme amoureux, Quinault, 20.
Fatiche d'Ercole per Deianira, 162.
Feinte par Amour (La), Dorat, 350, 374, 376.
Femme jalouse (La), Desforges, 376.
Femme Juge et Partie (La), 241, 242.
Femmes Savantes (Les), Molière, 375, 377, 391.
Femmes vengées (Les), Sedaine, 353.
Fermiers (Les trois), De Zède, 376.
Festin de Pierre (Le), Thomas Corneille, 369.
Festin de Pierre (Le), Dorimond, 106.
Fête d'Amour ou Lucas et Colinette (La), Favart, Chevalier, 329.
Fêtes de l'Amour et de Bacchus (Les), Quinault-Lulli, 171.
Fidélité au Roï (La), 31.
Fille à la Mode (La), Barbier, 286.
Fille mal Gardée (La), Mme Favart, 361.
FLORIDOR; ses rélations avec Huygens, 78—80, son origine, 80; en Angleterre, 80—81; Philandre le rencontre à Saumur, 82; sa femme, 82; faveurs de Louis XIV, 82—83; à Utrecht?, 83.
Folies Amoureuses (Les), Regnard, 268, 331.
Fourberies de Scapin (Les), Molière, 20.
Français à Grenade ou l'Impromptu de

la Guerre et de l'Amour (Les), Collot d'Herbois, 387.
France Galante (La), Boissy, 285.
FRANCISQUE (Jean): directeur de l'opéra au Voorhout, 257; doit abandonner la direction, 261—262; remplacé par Mlle Dujardin, 262; leurs relations, 266; Francisque veut rouvrir l'opéra (1733), 281; on y met obstacle, 282—283; Francisque n'est pas François Moilin dit Francisque, 283—284.
FRANCS-MAÇONS: les comédiens français forment une loge, 327.
Francs-Maçons (Les), 350.
FRÉDÉRIC-HENRI: veut faire de La Haye un petit Versailles, 9; son origine française, 39; détails sur sa vie et son caractère, 67—68; donne subvention aux comédiens français, 70; protecteur de l'Eglise réformée, 74; prend Maestricht, 140.

G

Gabrielle de Vergy, Du Belloy, 369, 375, 406.
Gageure (La), Panard, 349.
Gelukte List, Van Aken (F.), 19.
George et Georgette, 360.
Georges Dandin, Molière, 20.
Geschichte Arions, Lauremberg, 124.
Gestrafte Vermetelheid, 300.
Glorieux (Le), Destouches, 369.
GUILLAUME II, sa naissance, 74; son mariage, 75; son amour du plaisir, 75; les ambassadeurs étrangers se plaignent de lui, 75—76; ses sujets également, 76; ses différends avec les Etats de Hollande, 84; son amour pour une actrice française, 85; laquelle?, 85—86; sa mort, 88.
GUILLAUME III: sa mort, 23, 211; succède à son père, 88; son caractere bien hollandais, 135; conséquence de son éducation anti-française, 135; il soutient néanmoins les comédiens français, 136; il n'aime pas le théâtre, 136; fait un traité avec Sardan, 144; fait rechercher La Garigue et ses soldats, 150; on dit que La Garigue devait enlever le prince, 151; visite avec son épouse l'opéra d'Amsterdam, 162; chasse son beaupère, 175.
GUILLAUME IV: sa mort, 303.
GUILLAUME V: son anniversaire, 329, 338; visite l'opéra, 339.
Guillaume Tell, ou les Républicains vengés, Le Mierre, 392.
Guinguette (La), 351.

H

Hamlet, Shakespeare, 13, 349.
HARDY (Alexandre): baux portant son nom, 61—62.
Helena rapita da Paride, 162.
Héraclius, Corneille, 19, 142.
Hérode, 24.
Homme à bonnes fortunes (L'), Baron (Subligny), 334.
Homme Singulier (L'), Destouches, 330, 351.
Horace, Corneille, 19, 135.
Hospital des fous de Valence (L'), Beys (Ch.), 70.
Hospitale de Pazzi, 70.
HÔTEL DE BOURGOGNE; son bouffon Valleran le Conte, 45; ses notaires, 47; exemple de ses baux, 47—48; baux avec Valleran, 47, 48, 49, 50, bail avec les Com. du Prince d'Orange de 1622, 56—57; même bail de 1624, 58—59; bail de 1626, 61; contrats portant le nom de Hardy, 61—62; les comédiens espagnols, 64—65; bail avec les Com. du Prince d'Orange de 1626, 65—66; de 1627, 66.
HUYGENS (Christian): le père de Constantin, 33; le physicien, 136; sa sœur lui écrit au sujet des comédiens français, 136, 137, 139; Ph. Doublet lui écrit, 136.
HUYGENS (Constantin): décrit un comédien, 15; joue l'*Abraham Sacri-*

fiant, 31, 33—34; lettre à Corneille, 78—80; admiratiou pour Mlle *De la Barre,* 86—88; assiste à des représentations d'opéra à Amsterdam, 163.
Hypermnestre, Le Mierre, 329, 369, 375, 406.

I

Iemant en Niemant, Vos (Is.), 16.
Illusion Comique, Corneille, 19.
IMITATIONS HOLLANDAISES: de pièces anglaises; 12—13.
Impromptu de Campagne (L'), Poisson, 359.
Impromptu de Versailles (L'), Molière, 130.
INCENDIE: du théâtre de l'*Overtoomsche Weg,* 358.
Incertitude Maternelle ou le Choix impossible (L'), 374.
Indienne (La jeune), 351, 377.
Infante Salicoque ou ies Héros de Roman (L'), Brécourt, 141.
Infidélités (Les fausses), 350.
INFLUENCE DU THÉÂTRE FRANÇAIS SUR LE THÉÂTRE HOLLANDAIS; peu importante au XVIIe s., 10; l'influence du théâtre anglais plus grande, 11; l'influence du théâtre français plus importante à la fin du XVIIe s. et au XVIIIe s., 25; les opéras comiques, 25; la «comédie larmoyante», 25; la tragédie classique, 25.
Innocence découverte (L'), Auvray (Jean), 10.
INVENTAIRE: des Titres et Papiers de l'Hôtel de B., 46—47, 55; de la succession d'Antoine Cossart, 73; de la succession de Gaétan de Romagnesy, 181; de la succession de Marie-Claude Guéant, dite Dancourt, 313.
Iphigénie, Racine, 3, 20, 268.
Iphigénie en Tauride, De la Touche, 334, 369, 380.
Irrésolu (L'), Destouches, 317.
Isabelle Arlequin, Panard-Pontau-Fagan, 279, 285.
Italie Galante, (L'), La Motte, 333.
Italienne à Londres (L'), Cimarosa, 376.

J

Jaloux désabusé (Le), Campistron, 333, 376.
Jaloux invisible (Le), Brécourt, 141.
Jeronimo, Van den Bergh, 13.
Jeu de l'Amour et du Hasard (Le), Marivaux, 333.
JEU DE PAUME: à *La Haye,* au *Buitenhof,* 21, 39, 40, 203; de Gilles du Lee au *Buitenhof,* 106, 107, 108, 111, 112, 113; de Pierre van Gool au *Casuariestraat,* 128, 129, 166, 174, 190, 203, 226; de Noblet an *Casuariestraat,* 226; sur le *Blijenburg,* (comédiens holl.), 21; à *Bruxelles,* au *Gracht,* 77, 89, 90, 107, 132; à *Rouen* des Deux Mores, 77.
Jokebed, miroir des vrayes mères, Heyns (P.), 30, 31.
Joueur (Le), Regnard, 246, 331.
Joueuse (La), Le Brun, 377.
Jugement de Paris (Le), 23.
Juli, Monvel-Des Aides, 349.
Jumeaux vénitiens (Les trois), Collato, 376.

K

Kermesse on Foire d'Utrecht (La), R(obert), 234.

L

*La***,* L. de Boissy, 329.
LA BARRE (Anne de): aimée de Guillaume II?, 86; arrive à La Haye en 1653, 86; admirée de Huygens, 86; poésies que le poète lui dédie, 86—87; en Suède, 88; s'arrête à Copenhague, 125.
LA HAYE: les premiers com, holl. à -,

21; vers 1646, 21; J.-B. van Fornenbergh, 21, 22; le Consistoire hostile, 22; les princes d'Orange soutiennent les comédiens étrangers, 22; troupe de Noozeman et Rijndorp, 22—23; Rijndorp à Utrecht, 23; troupe de Spatzier et la Veuve A. van de Palts, 23; Martin Corver directeur, 23—25.

Laure et Pétrarque, Fabre d'Eglantine-Rouweyzer, 399.

LAVOY (Denis): comédien de l'Electeur de Cologne, 1073 loue le Jeu de Paume du Buitenhof à La Haye, 107; fait construire le théâtre, 108; comédien du Roy d'Angleterre à Bruxelles avec *Alcidor,* 108; à Gand (1663), 108; à Bruxelles en 1662, 110.

LE GRAND (Charlotte). quelques détails sur sa vie, 278—279; Huguet, dit Armand, 279; rente viagère de Fr. du Liz, 284; fait son testament, 284; annule son testament, 284—285; revient en Hollande, 286; meurt à Amsterdam, 286.

Legs (Le), Marivaux, 351.

LETTRES: de Mlle Rohan à la Duchesse de Trémoille, 53; de Dubuisson-Aubenay à D'Hozier, 72; de Guillaume II à sa mère, 75; de M de laume II à sa mère, 75; de M de Thuillerie à Mazarin, 75—76; de Janus Vlitius à N. Heinsius, 76; de Huygens à Corneille, 78—79; de Béatrix de Cusance à Huygens, 86—87; de Huygens à la duchesse de Lorraine, 87; de M. Chanut à M. de Brienne, 94; du Prince de Condé, 94—95; de Christine de Suède à la Baronne Sparre, 95; de Christian Huygens à Constantin, 106; de L. Marcel, prêtre à Louise Jacob et sa réponse, 109; de Saint-Evremond, 123; de Susanne Huygens à Christian, 136; de Ph. Doublet au même, 136; de Susanne Huygens à Christian, 137; de Susanne Huygens à Christian, 139; Ph. Doublet à Constantin Huygens, fils, 162; de l'ambassadeur D. van Domburg aux Etats Généraux, 201; de Voltaire à Thieriot et à Mme de Bernières, 265—266; de M. de Raesfeld au roi de Prusse, 295; de Voltaire à M. d'Argental et à M. d'Argenson, 299; de Voltaire au duc de Richelieu, 300; de Mme Baptiste à Compain des Pierrières et la réponse, 318—319; de Vitzthumb à M. de Limpens et la réponse, 375; de Fabre d'Eglantine à Clairville, 395—397; de Noël à Lebrun, 408.

LEYDE: comédiens hollandais, 22—23; comédiens français, 13; comédiens anglais, 11—12; l'*Abraham Sacrifiant,* 32; comédiens français en 1608, 44; Valleran, 44—45, 51; Anthoine de la Barre à l'Université, 71; comédiens français à la kermesse, 276; en 1729, 269; en 1789 et 1790, 407.

Liefde van Amintas en Amarilles, 169.

Lodoïska, De Jaure-Kreutzer, 377.

Louise et Volsan, 374.

LOUISE JACOB, femme de Joseph du Pin: lettres échangées avec un prêtre, 109.

Lucelle, Bredero, 10.

Lucelle, Le Jars, 10.

Lucile, Grétry, 350.

Lucile (Panard-Fagan), 278, 279.

M

Macbeth, Shakespeare, 13.

MAESTRICHT: rapports avec le reste de la Hollande, 140; Brécourt en 1673, 140—141; Louis XIV à Maestricht, 142; le théâtre de la ville, 142; tableau de la troupe en 1673, 132; Louis XIV fait son entrée dans la ville, 143; il ne va pas au théâtre, 143; comédiens français en 1676, 143; suspension des représentations, 144; lettres de Fabre d'Eglantine à Clairville, 395—396, 397—398; ta-

bleau de la troupe, 398.
Magie (La fausse), Grétry, 383.
Magnifique (Le), La Motte, 333, 350.
Mahomet, Voltaire, 332, 369.
Maître de Musique (Le), 351.
Maître en droit (Le), Lemonnier, 361, 363.
Maître Généreux (Le), Paisiello, 376.
Majorité (La), Bastide (De), 339.
Malade Imaginaire (Le), Molière, 20, 240.
MARCOUREAU (PIERRE —, Sr. de BEAULIEU), voir BEAULIEU.
Maréchal Ferrant (Le), Quétant, 369.
Mariage d'Antoine (Le), Mme Grétry, 376.
Mariage forcé (Le), Molière, 20, 246.
Mariage précipité (Le), Freschot, 239.
MAURICE DE NASSAU; se sert de la langue française, 9; protège les comédiens anglais, 11; élevé par Charlotte de Bourbon, 38; fait bâtir la Piquerie, 40; il protège les comédiens étrangers, 45; leur délivre un sauf-conduit, 52; assiste à une représentation française, 58; sa mort suspend les représentations à La Haye, 59, 67.
MAZARIN: lettres des ambassadeurs au cardinal, 75—76; il envoie des comédiens à Bruxelles, 97.
Mazet, Duni, 338.
Médecin malgré lui (Le), Molière, 20.
Médecin volant (Le), Molière, 20.
Médée: représentation par les filles de la reine de Bohème, 35—36, 78, 79.
Médée, Longuepierre, 369, 380.
Mélanide, Nivelle de la Chaussée, 25, 329, 332, 365, 377.
Melise (?), 81.
Mélite, date de la première représentation, 62; jouée par Montdory, 62—63; en Angleterre, 81.
MÉMOIRES DE HOLLANDE: leur auteur, 84; parlent de l'amour de Guillaume II pour une actrice française, 85.
Ména, 379.
Ménéchmes (Les), 333.
Menteur (Le), Corneille, 40, 78.
Méprises par ressemblance (Les), Patrat-Grétry, 374.
Mercure Galant (Le), Boursault, 333, 376.
Mérope, Voltaire, 324, 369, 375, 380, 406.
Midas, 373.
MILLOT (Philippe): à Bruxelles (1662), 109; se sépare de ses camarades, 115; comédien de l'Electeur de Bavière, 116; entre avec sa troupe à Munich, 116; devient *Ritter Stuben Portier*, 116; quitte la cour de Bavière, (1677), 116.
Miroir de l'union belgique (Le), Lancel (Antoine), 34.
Miroir des Vefves (Le), Heyns (P.), 30, 31.
Misanthrope (Le), Molière, 20, 324, 351, 358, 398.
MITALLAT (Abraham): à Lyon en 1664, 102; à Lyon en 1649, 102; en 1650, procès avec deux repasseuses, 102; à La Haye, 111; à la Haye en 1664, 115; se sépare de ses camarades (1668), 117; comédien de la Reine de France (1668), 120; sa troupe 120—121; à Lille, 121; à Bruxelles, 121; à La Haye, 122; sa troupe quitte la Hollande, 122.
Mithridate, Racine, 20.
Mœurs du Temps, Saurin, 317.
Momus fabuliste, ou les Noces de Vulcain, Fuzelier, 320.
Monsieur de St.-Charles ou l'Homme comme il y en a peu, Gernevalde, 390.
MONTDORY: comédien du Prince d'Orange, 56—57; forme une autre troupe, 59.
MORALITÉ DES COMÉDIENS louée par Chappuzeau et par Mlle Rohan, 53; *Philandre*, 98; *Rosidor*, 127; *Boncourt*, 128; *Jean de Surlis*, 178; *Catherine Dudard*, 198, 199; Mlle *Rochois*, 222; au Congrès d'Utrecht, 232; Mlle *Prin*, 233; Mlle *Rosidor*,

234, 242; Mlle *Maugis*, 234; les comédiens à Stockholm, 247; Mlle *de la Motte*, 256; les comédiens à *Amsterdam*, 269; Mlle *Pélissier*, 274, 277; *Charlotte le Grand*, 284—286; l'acteur *Gourville*, 320; *Rosette Baptiste*, 344, 345—346; Mlle *Sainval* aînée, 368—369.
Mort de Pompée (La), Corneille, 19, 99.
Mort du Grand Cyrus ou la Vengeance de Tomiris (La), Rosidor, 127.
Mort du Prince d'Orange (La), Van Hoogendorp (G.), 21.
Mort Marié (Le), Sedaine, 350.
MUNICH: beaucoup d'éléments français, 116; la troupe de Millot sous la protection de l'Electeur, 116; noms de quelques comédiens, 116; la troupe quitte la ville, 116.

N

Nanette et Lucas, Chevalier d'Herbain, 377.
Nicaise, Collé, 361.
Nicomède, Corneille, 19.
«NIL VOLENTIBUS ARDUUM», 18—20; ses principes, 18—19; les pièces françaises conformes à son idéal, 19; ses traductions de Corneille, 19; de Racine, 20; de Molière, 20; d'autres auteurs, 20.
NIMÈGUE: comédiens italiens, 1679, 38; comédiens français en 1615, 52; congrès de la Paix, 130; comédiens francais sous *Du Boccage* et *Des Mares*, 130; leurs obligations, 130—131; sommes payées par eux, 131; ils partent pour Maestricht, 131; on démolit le théâtre, 131.
Ninette à la Cour ou le Caprice amoureux, Favart, 332, 361.
NOCES: de Johan-Wolfert de Brederode et Mlle de Solms, 68—69; les divertissements, 69—70; le *Cid*, 70; l'*Hospital des fous de Valence*, 70.
Noce du Village (La), Brécourt, 141.
Noces de Pélée et de Thétis (Les), 23, 35.
Nozze di Peleo e di Theti, 98.

O

Œdipe, Voltaire, 261, 265, 330.
Ombre de Molière (L'), Brécourt, 141.
Ombre de son Rival (L'), Crosnier, 153.
On fait ce qu'on peut, 395.
On ne s'avise jamais de tout, Sedaine-Monsigny, 333, 338, 362, 363, 376.
OPÉRA (l'): à Paris et à Hambourg, 161; à Amsterdam, 161; on s'y intéresse beaucoup, 162; Ph. Doublet décrit une représentation, 162—163; le directeur Theodoro Strijker, 162, 163; à Harlem, 163—164; à La Haye, 165; Martinelli, directeur, 162—164; à Buiksloot (1686), 169; Koenerding et Lingelbach font venir des «operistes» au Théâtre National, 170; Jaucourt, Tessin, Misson en parlent, 170—171; composition de la troupe, 171; opéras représentés, 171—172; nouvelle compagnie d'«opéristes» à La Haye, 174; éclosion du nouveau genre dramatique en Hollande, 189; organisation coûteuse, 189—190; caractère plus permanent, 190; opéra à La Haye, 190; établissement au Casuariestraat, 190; Gérard Schott entrepreneur, 193; Quesnot de la Chesnée directeur, 194; s'associe avec Deseschaliers, 196; Schott se retire, 203—204; Deseschaliers seul directeur, 209; l'opéra fermé en 1702, 211; réouverture, 213; jugement d'Uffenbach sur les représentations, 227—228; l'opéra transféré à Utrecht, 229—230; sous la direction de Prin, 231; jugements sur l'opéra, 231—234; *La Kermesse ou Foire d'Utrecht*, 234—235; *Le Mariage précipité*, 239—240; Birrochon directeur à La Haye, 252—254; opéra du

Voorhout, 257; Francisque directeur, 257; doit se retirer, 261—262; remplacé par Mlle Dujardin, 262; l'opéra du Voorhout fermé, 263; jugement de Voltaire, 265—266; Cavion et Bourgeois directeurs, 267; opéra au Voorhout (1731), 270; concurrence au théâtre du Casuariestraat, 270; opéra de Du Liz, 279—280; entreprise échouée, 281; Francisque veut rouvrir l'opéra du Voorhout, 281; son insuccès, 283.

OPÉRAS COMIQUES: traductions hollandaises, 25.

OPÉRA FLAMAND: popularise les opéras comiques, 25.

ORLÉANS (Gaston d'): protège l'*Illustre Théâtre*, 101; se retire à Orléans, 102; protège des comédiens à Dijon (1655), 104; assiste avec Mademoiselle à des représentations, à Lyon (1658), 105.

ORLÉANS (Mademoiselle d'): aimait le théâtre, 101; assiste à des représentations à Blois et à Tours, 101; à Paris, 101; à Orléans, 103; se retire à St.-Fargeau (1652), 103; retrouve ses comédiens à Tours, 103; ils jouent à St.-Fargeau, 104; à Dijon, 104.

Orphelin de la Chine (L'), Voltaire, 369.

Othon, Corneille, 19.

P

Pages (Les deux), 376.

PAMPHLETS: le *Mercure Burlesque*, 153; *L'Opéra de La Haye*, 196, 204, 222; *Mémoires Anecdotes* (Du Liz), 221, 271—279, 285; *Des reichen Hollandischen Juden Franz Düliz geheime seltsame begebenheiten* etc., 221; *Histoire amoureuse et badine du Congrès et de la ville d'Utrecht*, 230—232; *Véritable Clef*, 233, 242; *Lettre d'un Gascon*, 233; *Entretiens des barques de Hollande*, 242; *Lettres historiques et galantes*, 236; *De la Nullité ou de l'Existenced'un Théâtre français à La Haye et à Amsterdam*, 393—395.

«PARADIS»: 48, 49, 50.

Parodie des Devins du Village (La), 360.

Partie de Chasse de Henri IV (La), Collé, 349, 350, 382.

Paysan Magistrat (Le), Collot d'Herbois, 388.

Pêcheurs (Les), 349.

Peintre amoureux (Le), Duni, 338, 361.

Peintre amoureux de son modèle (Le), Anseaume, 333, 334.

Père de Famille (Le), Diderot, 330, 351.

Perse, voir *Persée*.

Persée, Quinault-Lulli, 171, 172.

Phaéton, Quinault-Lulli, 228, 256.

Phèdre, Racine, 20, 337, 369, 375, 380, 406.

PHILANDRE: avec Floridor à Saumur, 82; comédien du Prince d'Orange, 83; à Gand, 89; à Bruxelles, 89—90, à La Haye, 90; à Lille et à Valenciennes, 90; comédien de la Reine de Suède, 93, 96; à Bruxelles, 98; il trompe sa femme, 98; à La Haye, 98; à Bruges, 99; à La Haye, 100.

Philosophe Marié (Le), Destouches, 334, 351, 377.

Philosophe sans le savoir ou le Gentilhomme commerçant (Le), Sedaine, 350.

PINTO: son jugement sur Collot d'Herbois, 392.

PIQUERIE (la): au Buitenhof, aménagée en théâtre, 39, 40, 100, 108, 111, 112, 120, 132, 136, 203.

Plaideurs (Les), Racine, 20, 376.

Plainte de Molière ou la Suite du Misanthrope (La), Fabre d'Eglantine, 376.

POÉSIES DE CIRCONSTANCE: de Huygens à Corneille, 78; de Huygens à Mlle de la Barre, 86—87; Crosnier sur Du Périer dans le *Mercure Bur-*

lesque, 153—155; à G. Schott, 194; contre Deseschaliers, 199; contre Jacob Voordaagh, 269, 269; contre Compain des Pierrières, 319; à Rosette Baptiste, 342; *Complainte sur son départ,* 343; la *Réponse* à la *Complainte,* 343—344; *Réplique* à cette *Réponse,* 344; contre Mme Sainval: *Kroon van Brandenetelen* et la *Réponse,* 368—369.
Polyeucte, Corneille, 328.
Pommiers et le Moulin (Les), Le Moine, 376.
Précieuses Ridicules (Les), Molière, 20.
PRÉFÉRENCE DONNÉE AU THÉÂTRE FRANÇAIS: 157—158, 176—177, 338—339, 399—400.
Préjugé à la Mode (Le), Nivelle de la Chaussée, 377.
Présomption punie (La), 300.
Prétendus (Les), Lemoine, 374, 376.
PRINCES D'ORANGE: leur éducation française, 38—39; des jeunes gens étrangers se rangent sons leurs bannières, 183.
Princesse d'Elide (La): Molière, 291.
Procès de Socrate (Le), Collot d'Herbois, 388.
Procureur Arbitre (Le), 350.
Proserpine, Quinault-Lulli, 171, 172.
PUBLIC (LE); au XVIIe s., 17—18.
Pygmalion, Rousseau, 351.
Pyrame et Thisbé, Rebel-Francœur, 273.
Pyrrhus, Crébillon, 320, 321.

Q

Querelle ou la critique d'Andromaque (La folle), Subligny, 19.
QUESNOT DE LA CHESNÉE: biographie, 195; intendant des Plaisirs du roi de Prusse, 195; associé avec G. Schott, 194; s'associe avec Deseschaliers, 196; leur contrat, 202—203; le *Factum* contre Deseschaliers, 205—206; démêles avec D., 206—208; se retire, 209; arrange des concerts à Amsterdam, 211; monte des spectacles en Allemagne, 211; autorisé à faire jouer des comédies à La Haye, 217; passe à Londres, 218; évincé par Deseschaliers 219; son pamphlet *L'Opéra de La Haye,* contre D., 222—223; autorisé à donner des représentations à Rotterdam, 224—225; sa mort, 225.

R

Raoul, Sire de Créqui, Dalayrac, 377.
Raton et Rosette, Favart, 360.
RÉFUGIÉS FRANÇAIS: au XVIe s., 7; au XVIIe s., 9.
REGNARD: parle des divertissements de la cour de Danemark, 124; assiste à la représentation de l'*Enlèvement d'Hélène* à Amsterdam, 162; parle de l'opéra à Hambourg, 193—194.
RELATIONS ENTRE LA FRANCE ET LA HOLLANDE AVANT LE XVIIe S., 4—8; les croisades, 4; les comtes de Hollande, 4—5; ceux de Bavière, 5; ceux de Hainaut, 5; les trouvères à la cour de Gueldre, 5—6; les universités françaises, 6; le commerce, 6; les rapports littéraires, 6—7; l'église wallonne, 7; les «chambres de rhétorique», 7; les réfugiés, 7; l'enseignement du français en Hollande 7—8; Relations entre la France et la Hollande au XVIIe s., le commerce, les étudiants, les poètes et les savants français aux Pays-Bas, 8; la cour des princes d'Orange-Nassau et la langue française, 8—9; les réfugiés après la révocation de l'Edit de Nantes, 9; le théâtre français un élément important, mais peu étudié, des relations franco-hollandaises, 9—10, conclusion, 26.
Renaud d'Ast, D'Alayrac, 376.
Rencontre Imprévue (La), 351.
Rendez-vous au mari ou le Mari à la Mode (Le), De Vaudeville, 374.
RÉPERTOIRE, à La Haye, 350—351; de

Grammont de Roselly, 369; de Mme Sainval, 369, 380; du *Collège Dramatique et Lyrique*, 374; 376—377; de Mlle Thénard, 406.
Répertoire (Le), Gaubier, 321, 326.
REPRÉSENTATIONS EXTRAORDINAIRES: en l'honneur du comte Palatin et de son épouse, 51—52; à la noce de Johan-Wolfert de Brederode et de Louise-Christine de Solms, 68—70; devant la reine Christine de Suède, 96—98; pour Louis XIV à Maestricht, 143; devant la Comtesse de Soissons, 148; à la visite du prince Emanuel de Portugal, 241, 256; à la naissance du prince du Brésil, 241—243; devant la reine-mère de Suède, 246; à l'anniversaire de Caroline de Nassau-Weilbourg, 337; à l'anniversaire du Stathouder Guillaume V, 338; à la visite du Stathouder, 339; de Mme Sainval, 368—369, 380; de Grammont de Roselly, 368—369; de Mlle Thénard, 375, 406; en l'honneur du Marquis de Vérac, 382; après le lancement d'une frégate de guerre, 383—384.
Retour du Goût (Le), Chevrier (F.-A.-de), 316.
Réunion des Amants (La), Marivaux, 329.
Revengers Tragedy, Tourneur (Cyril), 13.
RÉVOLUTION FRANÇAISE: 407—408.
REVUES THÉÂTRALES: *L'Observateur des Spectacles* de Chevrier, années 1761/62, 316—334, 360—363; année 1763, 336—338; année 1780, 390—391; *Rijzewijkze Vrouwendaagse Courant*, 349—351.
Richard Cœur-de-Lion, 379.
Rivales (Les), Quinault, 20.
Rodogune, Corneille, 19, 243, 369.
Roi de Cocagne (Le), M.-A. le Grand, 278.
Roland, Quinault-Lulli, 20, 25, 266.
Rome Sauvée, Voltaire, 363.
Rose et Colas, 351.
ROSIDOR: chargé de former une troupe de comédiens pour la cour de Copenhague, 122; engage quelques com. de la Reine de France, 122; arrive à Copenhague, 123; les ordres du roi de Danemark, 125—126; la troupe se disperse, 126; infidélité conjugale du comédien-directeur, 126—127; *Rosidor* dramaturge, 127; satire contre Boileau, 127; défense de jouer cette farce de la part du Parlement, 128.
ROSIDOR (Claude): quelques détails sur sa vie, 245; sa femme à Utrecht, 233, 234, 242; engagé par le roi de Suède, 245; sa troupe, 245; son contrat, 246; ouvre son spectacle, 246; donne des représentations au *Bollhuset*, 247; engage de nouveau comédiens, 147; vie dissolue de quelques comédiens, 247; jugement sur quelques comédiens, 248; la troupe dispersée, 249; Rosidor à Prague, 249; composition de sa troupe, 249; Rosidor en Mecklembourg, 250.
ROTTERDAM: comédiens français à la kermesse, 267; représentation française devant la Corporation des Marchands de Vin, 304; Mme Sainval à Rotterdam, 380; la troupe de Mme Fleury, 379, 381; représentation devant le Marquis de Vérac, 381—382; diverses troupes, 383—384.

S

Sage étourdi (Le), De Boissy, 376.
SAINT-EVREMOND: juge le jeu des comédiens de la Reine de France, 123.
SALLES DE THÉÂTRE: Comédiens français à *La Haye:* voir *Jeu de Paume* et *Piquerie*, à l'Hôtel d'Egmont, 58, à l'Hôtel de Brederode, 69; une baraque, 113; à l'Hôtel du Comte de Tarouca, 241, 356; sur le *Nieuwe Uitleg*, 244; au *Voorhout*, 257, 261,

270, 271, 279, 281, 283; au *Casuariestraat,* 252, 258, 260, 261, 263, 265, 270, 281, 286, 287, 289—290, 291, 292, 294, 296, 301, 302, 304, 307, 308, 315, 335, 340, 349, 350, 351, 385, 386, 400, 403, 404, 405; à l'Hôtel de Fr. du Liz, 290; à *Utrecht:* l'Eglise du Couvent de St.-Paul, 55; le Couvent de Ste-Catherine, 55; sur la Place Sainte-Marie, 230, 231; à l'Hôtel du Comte de Tarouca, 241; une baraque, 267; une baraque au *Vreeburg,* 379; à *Nimègue:* le «Vieux Magasin» sur le *Marienburg,* 130—181; à *Maestricht:* Théâtre au Grand Marché, 142—143; Théâtre du *Jekerstraat,* 395, 398; à *Harlem:* au Glashuys, 163; une baraque, 267; salle sur le *Coudehoorn,* 361; à *Amsterdam:* de Théâtre National, 138, 164—165, 170—172, 268; le Théâtre de l'*Overtoomsche weg,* 355, 356, 357, 358; un baraque, 267; une baraque à l'*Overtoomsche weg,* 359; le Vauxhall à l'*Overtoomsche weg,* 360, 361, 364, 366; une baraque, 366; le *Collège dramatique et lyrique* dans l'hôtellerie de la *Boule d'or* au *Kadijk,* 367; une baraque sur le *Leidsche Plein,* 367, 371; théâtre sur l'*Erwtenmarkt,* 373; à *Leyde:* une baraque, 267; au Théâtre de Leyde, 407; à *Delft:* une baraque, 267; à *Gouda:* une baraque, 267; à *Rotterdam:* une baraque, 267; au Manège du Stadsdoelen, 304; au Théâtre de Rotterdam, 379, 381, 384; à *Bruxelles:* Jeu de Paume du Gracht, 89, 90, 107, 130, 132; Théâtre de la Montagne Ste-Elisabeth, 91 , 93, 109, 110, 115, 119, 121, 129; palais de l'Archiduc, Galerie des Empereurs, 95; opéra du Quai-au-Foin, 158; Grand Théâtre, 264, 283, 352; à *Gand:* Hôtel de ville, 89; auberge St.-Laurent, 89; maison des Archers de St. Sébastien, 114; à *Hambourg:* Hôtel de ville, 249; à *Lille:* la Maison échevinale, 71, 72, 73; l'Hôtel de ville, 198, 199; à *Londres* le «Cockpit» de Whitehall, 81, 82; Théâtre de Drury-Lane, 81; *Playhouse à Blackfriars,* 81; à *Narbonne:* salle des Cordeliers, 74; à *Paris:* Hôtel de Bourgogne, 46—51, 56—57, 58—64, 65—67; Hôtel de Brissac, 101; Hôtel Créqui, 101; Théâtre rue des Quatre-Vents, 106; l'Opéra, 273; à *Rennes:* Jeu de paume, 262; à *Saint-Fargeau:* le Château de mademoiselle d'Orléans, 103, 104; à *Stockholm:* Grande salle du Palais royal, 24; alcôve de la chambre à coucher de la reine-mère, 246; au *Bollhuset,* 247, 248; à *Valenciennes:* Chambre St.-George, 91.

Sara ou la Fermière écossaise, Vachon, *350.*

SARDAN: intrigue contre la France, 144; fait un traité avec Guillaume III, 144—145; en Espagne, 145; en Hollande, 145; Louis XIV forme le projet de la faire enlever, 145; à Groningue, 145; à Amsterdam, 146; auteur de pamphlets, 146; Brécourt essaie de l'enlever, 149—150; mort de Sardan, 152—153.

SAUMUR: *Floridor* et *Philandre* s'y rencontrent en 1638, 82.

Savetier (Le), 350.

Savoyards (Les petits), 379.

SCALIGER: voit l'*Abraham Sacrifiant* à Leyde, 32.

SCHÉLANDRE (Jean de): aux Pays-Bas, 8.

SCHOTT (Gérard): amateur de musique, 193; érige un opéra à Hambourg, 193; directeur de l'opéra de Kiel, 194; autorisé à établir un opéra à La Haye, 193; s'associe avec Quesnot de la Chesnée, 194; se retire, 203—204.

Sémiramis, Voltaire, 322, 332, 369, 375, 380, 406.

Serail de Delys ou Parodie de la tragédie d'Alcibiade (Le), 286.

Sérénade (La), 334.
Servante Maîtresse (La), Baurans, 361, 362.
Sicilien (Le), Molière, 20.
Silvain, Marmontel-Grétry, 350.
Sœurs Rivales (Les), La Ribardière, 358.
Soirée orageuse (La), Radet-D'Alayrac, 374, 376.
Soldat magicien (Le), Philidor, 318, 333.
Soldat prussien (Le), Dumaniant, 374.
Soliman II ou les trois Sultanes, Favart, 369.
Sorcier (Le), Poinsinet-Philidor, 349, 350.
Spartacus, 322.
Stratagème (L'heureux), 338.
Stratonice, Hoffmann-Méhul, 376.
Stratonice, Quinault, 20.
SUBVENTIONS DES PRINCES D'ORANGE: 70, 71, 75, 78, 112, 114, 156, 157, 175, 178, 180, 338.
SURLIS (Jean de), à Gand, 108, comédien du Prince d'Orange à La Haye, 152; à Bruxelles, 159; comédien de Sa Majesté Britannique, 177; à Mons, 178; à Varsovie, 200.
Surprise de l'Amour (La), 351.
Susanne ou le Miroir des Mesnageres, Heyns, (P.), 30.
SYNODES: opposition contre le théâtre scolaire, 29—30.

T

Tableau parlant (Le), Anseaume-Grétry, 349, 377.
Tailleur (Le), 332.
Tancrède, Voltaire, 369, 375, 391, 406.
TAROUCA (le Comte de): grand amateur du théâtre, 241; fait donner une représentation à l'occasion d'une visite du prince Emanuel de Portugal, 241, 256; donne des fêtes à l'occasion de la naissance du prince Ferdinand de Castille, 241; représentation de théâtre, 241—242; bal, 243; fête des Rois, 243; ses pages causent une bagarre au théâtre, 254; il délivre un sauf conduit pour Mlle Dujardin, 262.
Tartuffe, Molière, 123.
Télémaque, ou les Fragmens des modernes, Danchet-Campra, 227.
TESSIN (Nicodemus): assiste à une représentation théâtrale à Amsterdam, 170; organise des spectacles français à Stockholm, 245; sa description d'une représentation, 246; doit renvoyer la troupe, 248; critique la vie de la troupe, 249.
TESTAMENT; de Louis de la Barre et Louise Guérin, 85—86; de Richard Desmares, 139; de Charlotte Le Grand et Michel Fouillard, 284; de Jacob-Jean Comte de Wassenaar, 345, 346; de son frère Carel-George, 346.
THÉÂTRE DE SOCIÉTÉ, 33—36; dans la maison de Huygens, 33—34; l'*Abraham Sacrifiant* de Bèze, 33—34; le ministre calviniste Uytenbogaert assiste à la représentation d'une pièce biblique, 34; opinion de Th. de Bèze sur ces représentations, 34; Antoine Lancel, 34; importance du théâtre de société dans les cours princières, 35; représentation chez la reine de Bohème, 35—36; à la cour de Danemark, 124; à la cour de Prusse, 339.
THÉÂTRE NATIONAL D'AMSTERDAM: son établissement, 15; son organisation, 15; sous la direction du «Nil», 18—19; fermé en 1672, 131—132; des Français y jouent, 138; bagarre, 138—139; des Français y jouent de nouveau en 1683, 164; leurs représentations défendues, 165; opposition contre l'opéra, 169; «opéristes» français, 170; opinion sur le théâtre et les décors de Tessin, 170; représentations d'opéras français, 171—172; représentations italiennes, 172; comédiens français en 1722, 268—

269; monopole du Théâtre National, 183, 355—356; accord avec le Collège dramatique et lyrique, 367; poème satirique signé «de Amsterdamsche Schouwburg» (le Théâtre d'Amsterdam), 368—369.

THÉÂTRE SCOLAIRE (le), 27—32; il a excité l'intérêt des Holl. pour le théâtre français, 27; le livre de M. Riemens, 27; le théâtre scolaire à Amsterdam, 27, 30; à Utrecht, 28; à Delft, 28; à La Brielle, 28—29; le Consistoire hostile, 29; le théâtre scolaire à Arnemuiden, 29; le Synode de Zélande hostile, 29—30; le théâtre scolaire à Harlem, 30; Pierre Heyns, 30—31; ses élèves jouent à Anvers, 31; représentation scolaire à La Haye, 31; le théâtre scolaire des Jésuites, 31; représentation devant Christine de Suède, 31; l'*Abraham sacrifiant* de Th. de Bèze, à Amsterdam, 31; à La Haye, 31; à Leyde, 32.

Thébaïde (La), Racine, 20.

Thésée, Quinault-Lulli, 202, 210.

Titus and Andronicus, Shakespeare, 13.

Tom Jones et Fellamar, Desforges, 376.

Tonnelier (Le), 350.

Tonneliers Allemands (Les), Pitrot, 333.

Toyson d'Or, Corneille, 107.

TRÉPEAU (Rachel), première comédienne française connue, 16—17.

Triomphe de l'Intérêt (La), Boissy, 277.

Trompeur puni (Le), 81.

Troqueurs (Les), Vadé-Dauvergne, 331, 351.

TROUPES: Comédiens du Roi, 16—17; 46—51; du Prince d'Orange, 43—91; 135—159; de la Reine de Suède 93—100; de Mademoiselle d'Orléans, 101—117; de Gaston d'Orléans, 102; de S. A. de Savoie, 105; de l'Illustrissime Electeur de Cologne, 107—108; du roy d'Angleterre, 108, 110; du Sérénissime Prince de Liège, 110, de l'Electeur de Bavière, 116; de la Reine de France, 117—133; de L. L. A.A. S.S. les ducs de Brunswick et de Lunebourg, 127; de l'Electeur de Hanovre, 127; de la Troupe Royale, 127; du Roi, 127; du Dauphin, 127, 129, 152; de S. A. M. le Duc de Hanovre, 130; de S. A. le Prince de Parme, 133; la Troupe du Roy très Chrestien, 152; de Sa Majesté Britannique, 175—181; de la Princesse d'Orange et de Nassau, 303—313.

Turcaret, Lesage, 305.

Tuteurs (Les), 382.

U

Ulisse all'Isola di Circe: représentation devant Léopold-Guillaume, 95—96; devant Christine de Suède, 96—97; les interprêtes, 97—98.

Ulysse, Domenico Lulli-Giovanni Porta, 274.

UTRECHT: autorise des représentations françaises, 54, 55; Floridor en 1649?, 83; d'autres comédiens français en 1650, 83—84; le duc de Luxembourg et ses comédiens italiens, 37, 142—143; Congrès de la Paix, 228; divertissements des plénipotentiaires, 228—229; permission de représenter l'opéra et la comédie, 229; jugements sur le jeu des acteurs, 232—234; Mme Du Noyer à Utrecht, 239-240; fêtes du Comte de Tarouca, 241—243; la troupe de comédiens quitte la ville, 294; comédiens à la foire, 267; troupe française, 286—287; pendant la kermesse, 292, 303, 364; comédiens français en 1755, 310; en 1766, 339; en 1777 et 1778, 353; refuse des com. fr., 357, 379; comédiens français en 1790, 405; en 1792—1793, 407.

V

VALLERAN LE CONTE; à Leyde, 44—45; sa biographie est incomplète, 46; à l'Hôtel de Bourgogne en 1599, en 1608, 46; en 1606, 47—48; en 1607 à Bordeaux avec Vautrel et La Porte, 48—49; en 1612 à Paris avec Jehan Alfieri; en 1593 à Francfort; en 1593 à Strasbourg, 51; à Leyde en 1613, 51—52.

VAN RIJNDORP: directeur d'une troupe hollandaise, 22—23; à La Haye et à Leyde, 22; à Utrecht, 23; il meurt, 23; sa veuve et Jan van Hoven lui succèdent, 23; au Congrès d'Utrecht, 229, 231; souffre de la concurrence des comédiens français, 251; joue à la kermesse de La Haye, 252; sa fille directrice, 268; sa mort, 269.

Vengeance des Marquis (La), Villiers (J. de), 130.

Venise sauvée, La Place, 333.

Veuve indécise (La), Vadé, 361.

Vieillard rajeuni (Le), 332.

VOLTAIRE: son amour pour Olympe Du Noyer, 236; leur correspondence publiée, 237; son *Œdipe* joué à Cambrai, 261; son deuxième séjour, 265; la vie qu'il y mène, 265; son jugement sur la Hollande, 265; celui sur l'opéra, 266; Voltaire en Hollande en 1743, 297; pour quelle raison, 297—298; le rôle qu'il joue à La Haye, 298—299; son jugement sur la comédie française, 299; son jugement sur La Haye, 299—300; il voit jouer la *Présomption punie,* 300; résumé de la pièce, 300.

VOORHOUT: opéra de Francisque, 257; sous la direction de Mlle Dujardin, 262; transféré au Casuariestraat, 264; l'opéra de 1730, 270; Voorhoutiens et Casuaristes, 270—271; Naudet loue la salle, 279; Fouillard directeur, 280; tableau de la troupe, 280; autorisation de jouer refusée, 281; la salle vendue, 287.

VOYAGEURS: Frénilly, Baron de, 370; Ireland,(S.), 373; Jaucourt, (Fr. de), 169; La Barre de Beaumarchais (De), 290, 291; Ch. Lemaître, 147, 148; Misson, (F.-M.), 170, 171; Regnard, (J.-F.), 124, 162, 193; Reresby, (John), 99; Saint-Evremond, 123; Tessin, (Nicodemus), 170; Uffenbach, (Zacharias-Conrad), 227, 239; Voltaire, (Fr. Arouet de), 261, 265—266, 297—299, 300; les Srs. Villiers à Bruges, 99.

Z

Zaïre, Voltaire, 328, 350, 351, 365.

Zelmire, Du Belloy, 369.

Zénéide, Cahusac, 337.

Zerstörung der Stadt Jerusalem, Die, 194.

Zuma, Le Fèbre, 369, 380.

TABLE DES PLANCHES.

Pages

Frontispice. Mademoiselle Pélissier, *d'après le portrait de H. Drouais, gravure de I. Daullé.*
(Bibliothèque Nationale, Dépt des Estampes, Collection Destailleur).

Pl. I. Entrée de la «Duytsche Academie», plus tard «Théâtre National», sur le Keizersgracht à Amsterdam 14
(Dessin de J. de Beyer (18e s.)).

Pl. II. Le «Buitenhof» au commencement du XVIIe siècle 38

Pl. III. Partie d'un Plan de La Haye du commencement du XVIIe siècle 42

Pl. IV. Maurice de Nassau, Prince d'Orange (1567—1625) 44

Pl. V. Frédéric-Henri, Prince d'Orange et de Nassau (1584—1647) 66

Pl. VI. Guillaume II, (1626—1650) 74

Pl. VII. Constantin Huygens, Seigneur de Zuylichem (1651) 78

Pl. VIII. Saumur, tel que Floridor et Philandre l'ont vu en 1638 82

Pl. IX. Philippe Millot, dans le rôle de Don Juan 108
d'après le dessin de Ch. Dauphin, gravé par J. J. Tourneysen (Bibl. Nat. Collection Destailleur)

Pl. X. Paushuize (Maison du Pape) à Utrecht 142
(d'après le dessin de J. de Beyer, 18e s.)

Pl. XI. L'Hôtellerie du «Carrosse Doré» à Amsterdam 148

Pl. XII. La Kermesse de La Haye au «Buitenhof» en 1687 172
(Gravure de D. Marot)

Pl. XIII. Guillaume III (1650—1702) 174

Pl. XIV. Frontispice des «Mémoires Anecdotes», 1739 220

Pl. XV. Mademoiselle Marie Rochois, dans le rôle d'Armide 224
(Bibl. Nat. Collection Destailleur)

Pl. XVI. La Salle de Fête de l'Hôtel du Comte de Tarouca pendant les Représentations du 9 janvier et du 13 février 1713 240
(d'après les gravures de la «Relation»)

Pl. XVII. Le «Voorhout» à La Haye, 1750 270

Pl. XVIII. Frontispice du Pamphlet *«Des reichen Holländischen Juden Franz Düliz Geheime Seltsame Begebenheiten»*, 1739 276

Pl. XIX. Guillaume IV (1711—1751) 300

Pl. XX. Anne d'Angleterre, Epouse de Guillaume IV (1709—1759) 304

Pl. XXI. Titre de *«L'Himen et L'Amour Réconciliez»*, 1760 316

Pl. XXII. Titre de *«L'Observateur des Spectacles»* de Chevrier, 1762 318

Pages

Pl. XXIII. Mlle Rosette Baptiste dans le rôle de Jeannette dans les «Ensorcelés» 330
(gravure de l'«Observateur des Spectacles»)

Pl. XXIV. Guillaume V (1748—1806) 338

Pl. XXV. Affiche d'une Représentation des Comédiens Français de La Haye à Harlem (1774) 350

Pl. XXVI. L'«Overtoomsche Weg» avec la maison «Blankenburg» où jouaient les Comédiens Français 354
(d'après le dessin de J. de Beyer, 18e s.)

Pl. XXVII. Caroline et Charlotte Frédéric dans «Pygmalion» 358

Pl. XXVIII. Titre de l'Edition d'Amsterdam du «*Cadi Dupé*» 360

Pl. XXIX. Le Théâtre du «Collège Dramatique et Lyrique» sur l'Amstel (18e siècle) 372

Pl. XXX. Façade du Théâtre du «Collège Dramatique et Lyrique» à Amsterdam 374

Pl. XXXI. Affiche d'une Représentation Française au Casuariestraat, 1784 380

Pl. XXXII. Billet par lequel Collot d'Herbois annonce sa Représentation de Bénéfice 392

Pl. XXXIII. Dernière Page de la Lettre de Fabre d'Eglantine du 4 Février 1778 396

ERRATA.

p. 19, l. 21 d'en haut: vit, lisez: virent.
p. 20, l. 4 d'en haut: Britannicus (1649), lisez: Br. (1693).

p. 23, l. 14 d'en bas: troupe hollandaise la, lisez: troupe hollandaise, la.
p. 25, l. 1 d'en bas: Hachette, 1887, in-12°, lisez: Hachette, 1887, in-8°.
p. 28, l. 5 et 6 d'en haut: devant la maison du maître de français, lisez: sur la Place Ste-Marie.
p. 29, l. 7 d'en haut: la prêche, lisez: le prêche.
p. 37, l. 15 d'en haut: comediens, lisez: comédiens.
p. 49, l. 12 d'en haut: payeront après la, lisez: payeront 300 £ à la.
p. 51, l. 12 d'en haut: pousse Valleran a, lisez: pousse V. à.
p. 56, l. 2 d'en haut: pas les comédiens, lisez: par les comédiens.
p. 66, l. 3 d'en bas: livres contractés, lisez: livres contractées.
p. 67, l. 1 d'en haut: troupe Charles, lisez: troupe. Charles.
p. 76, l. 19 d'en bas: joailler, lisez: joaillier.
p. 96, l. 8 d'en haut: quatre cents cinquante, lisez: quatre cent cinquante.
p. 109, l. 9 d'en haut: Bibliotheque, lisez: Bibliothèque.
p. 123, l. 2 d'en haut: comédiens de Mademoiselle, lisez: com. de la Reine de France.
p. 127, l. 9 d'en bas: sucessivement, lisez: successivement.
p. 127, l. 7 d'en bas: d'Hanovre, lisez: de Hanovre.
p. 128, l. 4 d'en bas: demontre, lisez: démontré.
p. 129, l. 18 d'en haut: Edme Raisin, lisez: Edmé Raisin.
p. 138, note 1, lisez: C'est évidemment Marie Boulanger, femme de Pierre Marcoureau, Sieur de Beaulieu.
p. 146, l. 19 d'en haut: il en avait composé deux autres tomes, lisez: Il avait composé deux autres livres.
p. 161, l. 2 d'en haut: Misique, lisez: Musique.
p. 161, l. 14 d'en bas: disparu, lisez: disparue.
p. 164, l. 17 d'en haut: d'Hanovre, lisez: de Hanovre.
p. 181, l. 1 d'en haut: de début, lisez: le début.
p. 219, l. 17 d'en haut: recoivent, lisez: reçoivent.
p. 237, l. 14 d'en haut: consolée, lisez: consolée[1].
p. 246, l. 9 d'en haut: sa propre compte, lisez: son propre compte.
p. 250, l. 13 d'en haut: Meckembourg, lisez: Mecklembourg.
p. 300, sous la Planche XIX, lisez: Guillaume IV.
p. 305, l. 9 d'en bas: les Silvia etc., lisez: deux et les agréments des pièces; une part.
p. 318, l. 8 d'en bas: Concerts nobles, et Bourgeois, lisez: Concerts nobles et bourgeois.
p. 351, l. 20 d'en haut, supprimez: Français.
p. 388, n. 2, lisez: Et. Destranges.
p. 396, l. 3 d'en bas: â, lisez: à.
p. 399, l. 13 d'en haut: demicella, lisez: domicella.

TABLE GÉNÉRALE.

		Pages
PRÉFACE		I-IV

INTRODUCTION.

CHAPITRE I.	La Scène Néerlandaise aux XVIIe et XVIIIe siècles ...	3
CHAPITRE II.	Le Théâtre Scolaire	27
CHAPITRE III.	Le Théâtre de Société	33
CHAPITRE IV.	Les Comédiens de Campagne	37

LIVRE I.

LES COMÉDIENS FRANÇAIS EN HOLLANDE AU XVIIE SIÈCLE.

CHAPITRE I.	Les Comédiens du Prince d'Orange (1600—1655)	43
CHAPITRE II.	Les Comédiens de la Reine de Suède (1655—1660) ...	93
CHAPITRE III.	Les Comédiens de Mademoiselle d'Orléans (1660—1667)	101
CHAPITRE IV.	Les Comédiens de la Reine de France (1668—1678) ...	119
CHAPITRE V.	Les Comédiens du Prince d'Orange (1678—1683)	135
CHAPITRE VI.	L'Opéra d'Amsterdam et l'«Académie en Musique» de La Haye	161
CHAPITRE VII.	L'Opéra de Buiksloot près Amsterdam	169
CHAPITRE VIII.	Les Comédiens de Sa Majesté Britannique	175
CONCLUSION	.....	183

LIVRE II.

LES COMÉDIENS FRANÇAIS EN HOLLANDE AU XVIIIE SIÈCLE.

INTRODUCTION	.....	189
CHAPITRE I.	Louis Deseschaliers et son Théâtre du Casuariestraat à La Haye (1700—1713)	193
CHAPITRE II.	La Comédie Française du Casuariestraat et l'Opéra du Voorhout (1714—1735)	251
CHAPITRE III.	Nicolas Huau, Directeur de la Comédie Française du Casuariestraat (1735—1750)	289
CHAPITRE IV.	Les Comédiens Français de la Princesse d'Orange et Nassau à La Haye (1750—1760)	303
CHAPITRE V.	Les Demoiselles Baptiste Mère et Fille, Directrices de la Comédie Française de La Haye (1760—1780) ...	315
CHAPITRE VI.	La Comédie Française et le Collège Dramatique et Lyrique d'Amsterdam (1750—1793)	355
CHAPITRE VII.	Les Comédiens Français à Rotterdam (1784—1793) ...	379

Chapitre VIII. Jean-Philippe Meissner Directeur du Spectacle Français à La Haye. Collot d'Herbois et Fabre d'Eglantine (1780—1793) 385
Conclusion 409
Bibliographie 413
Index Alphabétique des Noms Cités 425
Table des Matières 451
Table des Planches 471
Errata 473
Table Générale 475

Achevé d' imprimer
par J. Muusses & Cie
à Purmerend (Pays-Bas)
le 20 octobre 1925.

En vente à la Librairie Honoré CHAMPION, 5, Quai Malaquais - Paris

AUDIAT (Pierre). **La Biographie de l'œuvre littéraire.** Esquisse d'une méthode critique. — La méthode. — La recherche de l'idée génératrice. — La reconstitution du plan et ses illusions. — L'invention du style et ses problèmes. 1924, in-8 raisin, 275 pages. 25 fr.

MARILLIER (L.). **Journal du voyage de deux jeunes Hollandais à Paris en 1656—1658.** (Nouvelle édition). 1889, in-8. 20 fr.

MAUPRAS (Charles). **Anthinéa.** 1 volume in-8carré. 10 fr.
— **L'étang de Berre.** 1 volume in-8 carré. 10 fr.
— **Pages littéraires choisies.** 1 volume in-8 carré. 10 fr.

MOREL-FATIO (A.), membre de l'Institut, professeur au Collège de France
Etudes sur l'Espagne. 4me série, in-8, 490 pages. 20 fr.
— Le même ouvrage, 2me série, 1906. 12 fr.
— **Historiographie de Charles-Quint.** In-8. 20 fr.
— **La Comédie espagnole du XVIIe siècle.** 2me édition revue, 1923, in-12. 3 fr. 50

Revue de littérature comparée. Dirigée par F. BALDENSPERGER, chargé de cours à la Sorbonne, et P. HAZARD, professeur au Collège de France. Abonnement pour 1925, France 40 Fr., autres pays. 45 fr.

SALVERDA DE GRAVE, professeur à l'Université d'Amsterdam. **L'influence de la langue française en Hollande d'après les mots empruntés.** Leçons faites à l'Université de Paris en janvier 1913. 1913, in-16. 6 fr.

MATHOREZ (J.). **Histoire de la formation de la population française.** — Les Etrangers en France sous l'Ancien Régime.
Tome I: Les Orientaux et les Extra-Européens, Grecs, Turcs, Maures, Polonais, etc. 1919, in 8° raisin, 400 pages. 35 fr.
Tome II: Les Allemands, les Hollandais, les Scandinaves, in-8 raisin, 448 pages. 35 fr.

DEUXIEME PARTIE

LES HOLLANDAIS EN FRANCE

CHAPITRE I. — I. Introduction. — II. Premières relations commerciales. — III. Les artistes néerlandais à Paris, en Bourgogne et en Touraine. — IV. Les étudiants hollandais à Paris et à Orléans du XIIIe au XVIe siècle, les professeurs hollandais à Angers, Poitiers et Paris. — V. Les imprimeurs originaires de Hollande, pp. 175—194.

CHAPITRE II. — Quelques mots sur les rapports politiques de la France et de la Hollande entre 1579 et 1697, pp. 195—205.

CHAPITRE III. — I. Les Hollandais sont protégés et attirés en France par Henri IV. — II. Richelieu appelle des constructeurs et des marins de Hollande. — III. Rapports cordiaux des Français et des Hollandais; voyageurs et étudiants néerlandais en France. — IV. Les peintres, graveurs et artistes hollandais à Paris et en province. — V. Les dissensions religieuses en Hollande au XVIIe siècle développent le mouvement d'immigration, pp. 206—232.

CHAPITRE IV. — I. Les Hollandais dessèchent les marais de France. — II. Ils fondent des raffineries de sucre, des manufactures de papier. — III. Les Hollandais monopolisent le commerce des vins. — IV. Leurs groupements de Bordeaux et de Nantes. — V. Jalousie qu'excite l'importance de leur négoce en France, pp. 233—262.

CHAPITRE V. — Colbert attire en France des Hollandais. — I. Drapiers et manufacturiers; les van Robais; constructeurs de navires, ingénieurs et savants. — II. Maître Affinius et le chevalier de Rohan; Helvétius et sa descendance, pp. 263—282.

CHAPITRE VI. — I. Les Hollandais à Bordeaux, Nantes, Vitré, Rouen, Dieppe, Lyon, Marseille. — II. La Révocation de l'Edit de Nantes et ses conséquences sur les colonies hollandaises, pp. 283—304.

CHAPITRE VII. — Les Hollandais en France au XVIIIe siècle. —